



ALMA MATER STUDIORUM
UNIVERSITÀ DI BOLOGNA

in cotutela con Sorbonne Université

DOTTORATO DI RICERCA IN
Storie, Culture e Politiche del Globale

Ciclo 35

Settore Concorsuale: 11/A3 - STORIA CONTEMPORANEA

Settore Scientifico Disciplinare: M-STO/04 Storia contemporanea

GÉOHISTOIRE DES PATRIMONIALISATIONS D'UN CENTRE HISTORIQUE
Les habitants et le patrimoine architectural et urbanistique de Bologne
depuis l'unification italienne (1860 – 2021)

Presentata da: *Lucas MAROLLEAU*

Coordinatore Dottorato

Prof. Luca JOURDAN

Supervisore

Prof. Roberto BALZANI

Co-supervisore (cotutela)

Prof. Edith FAGNONI

Esame finale anno 2024

Cotutelle internationale de thèse de doctorat

Thèse pour obtenir le grade de
Docteur de l'Université Sorbonne Université
Docteur de l'Université de Bologne
Géographie & Histoire

présentée par

Lucas MAROLLEAUet soutenue publiquement
en Sorbonne le 9 décembre 2024

GÉOHISTOIRE DES PATRIMONIALISATIONS D'UN CENTRE HISTORIQUE
Les habitants et le patrimoine architectural et urbanistique
de Bologne depuis l'unification italienne (1860 - 2021)

Thèse de doctorat réalisée en cotutelle sous la direction de

Madame Édith FAGNONI
Professeure des Universités
en Géographie

Monsieur Roberto BALZANI
Professeur des Universités
en Histoire contemporaine

Membres du Jury

M^{me} Géraldine DJAMENT <i>Maître de Conférences - HDR en Géographie</i>	Université de Strasbourg	Rapporteur
M. Franco FARINELLI <i>Professeur émérite des Universités en Géographie</i>	Université de Bologne	Examineur
M. Christian GRATALOUP <i>Professeur honoraire des Universités en Géographie</i>	Université Paris Cité	Invité
M^{me} Maria GRAVARI-BARBAS <i>Professeure des Universités en Géographie</i>	Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne	Présidente
M. Raffaele LAUDANI <i>Professeur des Universités en Histoire contemporaine</i>	Adjoint au maire de Bologne en charge de l'urbanisme et du centre historique	Examineur
M^{me} Lucie K. MORISSET <i>Professeure des Universités en Histoire de l'architecture</i>	Université du Québec à Montréal	Rapporteur
M. Roberto BALZANI <i>Professeur des Universités en Histoire contemporaine</i>	Université de Bologne	Directeur
M^{me} Édith FAGNONI <i>Professeure des Universités en Géographie</i>	Sorbonne Université	Directrice

Université Sorbonne Université
Faculté des Lettres

École Doctorale de Géographie de Paris (ED 434)
Unité de Recherche Médiations,
sciences des lieux - sciences des liens

Alma Mater Studiorum – Université de Bologne

Département d'Histoire Cultures Civilisations

SORBONNE UNIVERSITÉ
École Doctorale de Géographie de Paris
&

ALMA MATER STUDIORUM – UNIVERSITÀ DI BOLOGNA
Dipartimento di Storia Culture Civiltà

Thèse de Doctorat
Doctorat en Géographie culturelle, politique et historique
Dottorato di ricerca in Storia, Culture e politiche del globale

Présentée par
Lucas MAROLLEAU
et soutenue publiquement
en Sorbonne le 9 décembre 2024

GÉOHISTOIRE DES PATRIMONIALISATIONS D’UN CENTRE HISTORIQUE
Les habitants et le patrimoine architectural et urbanistique
de Bologne depuis l’unification italienne (1860 - 2021)

Thèse de doctorat réalisée en cotutelle sous la direction de

Madame Édith FAGNONI
Professeure des Universités
en Géographie

Monsieur Roberto BALZANI
Professeur des Universités
en Histoire contemporaine

Membres du Jury

M ^{me} Géraldine DJAMENT <i>Maître de Conférences - HDR en Géographie</i>	Université de Strasbourg	Rapporteur
M. Franco FARINELLI <i>Professeur émérite des Universités en Géographie</i>	Université de Bologne	Examineur
M. Christian GRATALOUP <i>Professeur honoraire des Universités en Géographie</i>	Université Paris Cité	Invité
M ^{me} Maria GRAVARI-BARBAS <i>Professeure des Universités en Géographie</i>	Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne	Présidente
M. Raffaele LAUDANI <i>Professeur des Universités en Histoire contemporaine</i>	Adjoint au maire de Bologne en charge de l’urbanisme et du centre historique	Examineur
M ^{me} Lucie K. MORISSET <i>Professeure des Universités en Histoire de l’architecture</i>	Université du Québec à Montréal	Rapporteur
M ^{me} Édith FAGNONI <i>Professeure des Universités en Géographie</i>	Sorbonne Université	Directrice
M. Roberto BALZANI <i>Professeur des Universités en Histoire contemporaine</i>	Université de Bologne	Directeur

Remerciements

« Souvent, à deux heures du matin, en me retirant chez moi, à Bologne, par ces grands portiques, [...] passant devant ces palais dont, par ses grandes ombres, la lune dessinait les masses, il m’arrivait de m’arrêter, oppressé de bonheur, pour me dire : “Que c’est beau !” En contemplant ces collines chargées d’arbres qui s’avancent jusque sur la ville, éclairées par cette lumière silencieuse au milieu de ce ciel étincelant, je tressaillais ; les larmes me venaient aux yeux. Il m’arrive de me dire à propos de rien : “Mon Dieu ! que j’ai bien fait de venir en Italie !” »

Stendhal, *Rome, Naples et Florence en 1817*.

Ce travail de thèse est né en janvier 2018. Il s’inscrit dans un projet professionnel après l’obtention de l’agrégation externe d’histoire en 2015. Il a également été l’occasion de réaliser plusieurs rêves lors de mon installation en Italie. Le présent manuscrit constitue le bilan de six années de travail, de maturation et de rapports humains ; de séjours qui m’ont beaucoup apporté, bien au-delà de la recherche ; d’un enrichissement personnel, de découvertes et d’expériences. Je me rappelle la première impression – incandescente – provoquée par la rencontre avec les bâtiments et les rues sinueuses de Bologne. Ces remerciements sont écrits à la lumière de cette stratification de souvenirs.

Cette recherche a été rendue possible grâce à l’accompagnement de mes deux directeurs de thèse, Madame Édith FAGNONI, Professeure des Universités en Géographie à Sorbonne Université, et Monsieur Roberto BALZANI, Professeur des Universités en Histoire contemporaine à l’Université de Bologne. Ils m’ont donné l’opportunité de mener à bien ce projet en l’accompagnant de leurs conseils scientifiques et méthodologiques et en m’aidant à surmonter les défis rencontrés durant ces années. Je leur témoigne ma gratitude pour l’intérêt qu’ils ont manifesté à propos de mes travaux et de mes projets. Leur bienveillance à mon encontre a été très importante. Pour m’avoir confié l’enseignement en Licence 2 en « Géographie du Tourisme et des Loisirs » à deux groupes de TD pendant trois ans ainsi qu’une séance en CM, puis en Licence 3 pour « Patrimoines et Territoires » depuis deux ans, je remercie de nouveau ma directrice de thèse.

Mes remerciements s’adressent également à mon laboratoire, l’Unité de Recherche Médiations : sciences des lieux - sciences des liens, qui a succédé en 2020 au laboratoire ENeC (Espaces Nature et Culture) au sein duquel a été initiée cette thèse. Mon expérience en tant que représentant des doctorants y a été très enrichissante. Je remercie Messieurs les Professeurs des Universités Yann RICHARD et Éric FOUACHE, tous deux membres de mon Comité de suivi de thèse, pour leur écoute.

Je remercie vivement tous les membres de mon jury pluridisciplinaire pour avoir accepté d'y siéger et d'évaluer mon travail de thèse.

J'adresse mes remerciements à Madame Maria GRAVARI-BARBAS pour avoir accepté de présider ce jury et pour nos échanges lors de nos rencontres à Paris et à Bologne, lesquels ont contribué comme ses travaux à guider ma recherche et ses perspectives géographiques.

Je tiens à remercier les deux autrices du pré-rapport de soutenance pour avoir accepté cette tâche. En particulier, je remercie Madame Lucie K. MORISSET, Professeur des Universités, dont les travaux m'ont permis d'affiner ma lecture des évolutions patrimoniales et de questionner l'histoire des patrimonialisations. Je témoigne toute ma reconnaissance à Madame Géraldine DJAMENT, Maître de Conférences-HDR, pour ses conseils avisés et ses remarques judicieuses. Son ouvrage *Rome éternelle* a fortement influencé mon choix de me tourner vers la géohistoire et a fini de me convaincre de réaliser cette thèse.

Je remercie Monsieur Franco FARINELLI, Professeur émérite des Universités, pour son regard stimulant sur l'histoire de l'espace géographique. Je remercie grandement Monsieur Christian GRATALOUP, Professeur honoraire des Universités, pour ses travaux et ses conférences très inspirantes. Il a notamment marqué mes premières années de formation et mes débuts dans l'enseignement. Je remercie enfin Monsieur Raffaele LAUDANI, Professeur des Universités et adjoint à l'urbanisme chargé du centre historique de Bologne, pour l'intérêt porté et pour nos échanges sur l'aménagement et la gestion de ce territoire.

Je remercie chaleureusement Monsieur Michel-Yves PERRIN, Directeur d'études à l'EPHE, lequel a supervisé mon mémoire de master et m'a mis sur la voie de ce projet de recherche. Je lui suis très reconnaissant pour sa générosité et pour m'avoir transmis sa passion.

Je tiens à remercier les deux Directeurs des études de l'École française de Rome qui m'ont accueilli lors de mes séjours en tant que boursier, Monsieur Fabrice JESNÉ et Madame Laura PETTINAROLI. Leur intérêt pour mon travail et pour les perspectives qu'il m'offre a été une source de motivation non négligeable.

Je rends un grand hommage à Monsieur Pier Luigi CERVELLATI, adjoint municipal à Bologne de 1966 à 1980, pour nos échanges très enrichissants lors des deux entretiens qu'il a eu la gentillesse de m'accorder et dont j'ai été honoré.

Je témoigne ma gratitude à Madame Valentina ORIOLI, adjointe municipale à Bologne depuis 2016, pour son enthousiasme, sa grande disponibilité et les trois entrevues qu'elle m'a consacrées. Je remercie également Madame Patrizia GABELLINI, adjointe municipale de 2011 à 2016, pour m'avoir partagé son expérience. Je remercie vivement Monsieur Carlo DE ANGELIS, président du Comité pour Bologne historique et artistique, pour sa disponibilité et son aide.

Avec la plus grande tendresse, j'exprime toute ma reconnaissance au personnel des archives historiques municipales de Bologne pour sa générosité et sa confiance. Tout

particulièrement, je tiens à rendre hommage à son ancienne directrice, Madame Paola FURLAN, pour son appui constant et ses conseils qui ont de loin dépassé ma thèse. Très amicalement, j'adresse d'immenses remerciements à Monsieur Marino D'ADDA qui a mis toute son énergie à faciliter mes pérégrinations, avec l'efficacité et la joie de vivre qui me resteront en mémoire. Enfin, je remercie Mesdames Michela VENTURI et Maria MAUGERI pour leur reconnaissance et leur aide lors de mes dernières venues.

Je ne manque pas de remercier le service urbanistique de l'*Ufficio tecnico* de Bologne, en particulier Mesdames Ramona CINI, Silvia SCARABELLI et Maria Beatrice BETTAZZI. Je remercie également Madame Giovanna BOSMAN de l'archive de la Fondation Gramsci à Rome, ainsi que tout le personnel de l'*Archivio Centrale dello Stato*. Je salue le travail du personnel de l'Archiginnasio, de la Bibliothèque universitaire de Bologne, de la Fondation Gramsci de l'Emilie-Romagne, ainsi que celui des bibliothécaires parisiens de l'INHA et de l'Institut de Géographie, et du personnel de l'École française de Rome.

Je ne saurais exprimer ici toute ma gratitude aux habitants de Bologne rencontrés lors de cette thèse pour leur intérêt et leur sympathie. Je remercie notamment l'hospitalité et l'enthousiasme de Madame Gabriella SAPORI, présidente de la *Famèja Bulgnèisa*. Pour le temps qu'ils ont pu me consacrer, je remercie celles et ceux qui ont accepté mes entretiens et en particulier Madame Giorgia MALAGODI pour ce printemps qui est revenu, Madame Fiorella MANZINI et Monsieur Vittorio PALLOTTI pour leur accueil, Monsieur Piero ORLANDI, Monsieur Oliviero ZANARDI, Madame Maria Grazia GAMBERINI, Madame Emily CLANCY, ainsi que les membres d'Italia Nostra.

Je remercie avec émotion celles et ceux qui m'ont fait découvrir Bologne et ses recoins les plus chaleureux et enchanteurs. J'exprime toute ma reconnaissance à Rosanna pour sa franche amitié et sa présence dans tous les moments, à Silvia pour ses recettes et sa joie à toute épreuve, à Filippo et à Luca qui ont rendu magique chaque instant partagé.

Je témoigne ma gratitude aux docteurs rencontrés dans le cadre de cette thèse et qui ont apporté leur aide avec générosité : Marie-Alix pour m'avoir conseillé, Gerardo pour son écoute, Romain pour m'avoir aiguillé au bon moment, Carlo pour ses corrections.

Je remercie mes collègues du lycée Gustave Eiffel de Gagny et ma cheffe d'établissement pour leur soutien.

Enfin, je remercie chaleureusement mes proches, mes amis, mes camarades, mes étudiants, qui m'ont soutenu durant tout ce temps. Je remercie mes parents pour leur confiance, mon frère Maxime pour m'avoir accompagné à Ancône, mes amis docteurs, Zoé et Anatole, pour leurs relectures et leurs conseils avisés, Quentin pour les douces virées romaines. Des remerciements encore pour l'aide qu'ont pu m'apporter Margot, Félix, Thibaud, Olivier, Steven, et Samuele. Et Anne-Solène, Rémy, Anne-Sophie, Elio, Ludwig, Christophe, Maxime, et tant d'autres.

Eux aussi ont constaté la beauté et l'amour de Bologne.

Résumés

RÉSUMÉ EN FRANÇAIS

Ce travail de recherche entend analyser les évolutions du processus de patrimonialisation dans le temps et dans l'espace. Il entreprend ainsi d'étudier les transformations et les reproductions urbaines du centre historique de Bologne depuis la période d'unification du nouvel État italien jusqu'à l'inscription des portiques de la ville au Patrimoine mondial de l'Unesco. Il part pour cela du renouvellement des représentations et des pratiques des habitants, et de la parallèle institutionnalisation du patrimoine urbain à différentes échelles.

L'histoire de cet espace urbain et de ses progressives intégrations vers un territoire communal élargi atteste de la diversification des biens culturels sur la période concernée, depuis les monuments nationaux jusqu'au patrimoine diffus qui fonde la typicité des lieux. Elle révèle un système patrimonial composé d'éléments architecturaux et urbanistiques interconnectés et polarisés. Cette composition résulte de la stratification et de l'articulation des patrimonialisations dont le centre historique représente l'archétype.

Suivant une démarche géohistorique, cette thèse entend comparer dans le temps et dans l'espace les rapports des acteurs à leurs biens culturels. L'enjeu est à la fois d'approfondir la compréhension de la complexification constatée du patrimoine, mais aussi de questionner les patrimonialisations comme des dynamiques socio-spatiales qui interagissent avec l'aménagement et la gestion du territoire.

MOTS-CLEFS

Patrimoine ; Extensions patrimoniales ; Bien sériel ; Centre historique ; Habitants ; Géohistoire

ENGLISH TITLE AND SUMMARY

Geohistory of the heritage development of a historic centre. The inhabitants and the architectural and urban heritage of Bologna since Italian unification (1860-2021).

The aim of this research project is to analyse the evolution of the heritage development process in time and space. It sets out to study the transformations and urban reproductions of the historic centre of Bologna from the period of the unification of the new Italian state to the inclusion of the city's porticoes on UNESCO's World Heritage List. It takes as its starting point the renewed representations and practices of the city's inhabitants, and the parallel institutionalisation of urban heritage at different scales.

The history of this urban area and its gradual integration into a wider municipal territory demonstrates the diversification of cultural properties over the period in question, from national monuments to the diffuse heritage that forms the basis of local typicality. It reveals a heritage system made up of interconnected and polarised architectural and town-planning elements. This composition is the result of the stratification and articulation of heritage developments, of which the historic centre is the archetype.

Following a geohistorical approach, this thesis sets out to compare, in time and space, the relationships between actors and their cultural properties. The aim is not only to gain a deeper understanding of the increasing complexity of heritage, but also to examine heritage development as a socio-spatial dynamic that interacts with spatial planning and territory management.

KEYWORDS

Heritage ; Heritage extensions ; Serial property ; Historic centre ; Inhabitants ; Geohistory

TITOLO E SINTESI IN ITALIANO

Geostoria delle patrimonializzazioni di un centro storico. Gli abitanti e il patrimonio architettonico e urbanistico di Bologna dall'unificazione italiana (1860-2021).

Questa ricerca ha l'obiettivo di studiare lo sviluppo delle rappresentazioni sociali dei beni culturali in rapporto con i cambiamenti urbanistici e patrimoniali della città di Bologna, dall'annessione al Regno d'Italia nel 1860 fino all'iscrizione, nel 2021, dei portici bolognesi nella lista del Patrimonio mondiale dell'UNESCO. Seguendo un approccio geostorico, questa tesi analizza l'evoluzione del processo di patrimonializzazione dei siti urbanistici bolognesi per confrontare, nel tempo e nello spazio, le relazioni tra gli abitanti ed il loro patrimonio culturale.

Il nostro fine precipuo è stato acquisire una comprensione più profonda della crescente complessità del concetto di *bene culturale* a Bologna, ma anche di considerare la patrimonializzazione come una dinamica socio-spaziale che interagisce con la pianificazione urbanistica e con la gestione del territorio. La storia dell'area urbana bolognese e la graduale integrazione della sua parte più antica in un territorio allargato come quello metropolitano confermano la diversificazione dei suoi ricchissimi beni culturali, nell'arco di tempo che abbiamo considerato, dai monumenti nazionali al così detto *patrimonio diffuso* che è alla base del carattere tipico dell'area. La storia felsinea rivela anche un sistema patrimoniale composito, in cui si sovrappongono beni architettonici interconnessi e polarizzati per componenti urbanistici variegati. Questa composizione è il risultato della stratificazione e dell'articolazione delle patrimonializzazioni presenti nel tessuto urbano di Bologna, di cui è archetipo esemplare il ricco e ampio centro storico.

Questo studio si è svolto per mezzo di ricerche in archivio, indagini raccolte grazie agli abitanti di Bologna e tramite interviste agli attori della vita culturale e politica locale. Precipuamente, lo studio dei numerosi documenti relativi ai piani urbanistici dal 1889 in poi ha dato la possibilità di analizzare il legame imprescindibile che esiste tra beni culturali e sviluppo territoriale e ci ha permesso anche di evidenziare i limiti che esistono nelle politiche amministrative di settore. Il punto di vista istituzionale legato al Comune, allo Stato italiano e alle sue amministrazioni culturali si è potuto arricchire per mezzo dei discorsi storici e attuali degli abitanti e residenti a Bologna. A tal proposito, abbiamo utilizzato diversi documenti d'archivio, ci siamo largamente avvalsi di articoli di testate e giornali locali, di testimonianze riportate in opere edite, e soprattutto di un'indagine sociologica del 1969, che abbiamo voluto riproporre all'attenzione e alla partecipazione pubblica nel 2019, per costruire così un modello combinatorio di evoluzione urbanistica delle patrimonialità analizzate.

La prima parte di questa tesi tratta del patrimonio urbano che sorge dalle rappresentazioni degli abitanti, nel confronto con l'evoluzione delle trasformazioni urbanistiche e delle politiche patrimoniali.

Il primo capitolo parte dall'esperienza diretta del ricercatore volta a produrre, tramite apposite interviste agli attori coinvolti, un'analisi su 3 livelli di sistema e cioè su scala comunale, nazionale ed internazionale, quest'ultima legata alle definizioni UNESCO. In questo modo si evidenzia una tipologia specifica di soggetti fra coloro che fanno uso e partecipano della così detta produzione dei beni culturali: gli abitanti della città di Bologna vengono infatti considerati nelle loro diversità e in collegamento precipuo con le istituzioni amministrative presenti sul territorio.

Nel secondo capitolo ci dedichiamo al rinnovo delle rappresentazioni cittadine, mettendo in relazione i risultati delle due indagini: quella compiuta nel 1969 e la nostra riproposta nel 2019. Quest'analisi costituisce il punto di partenza per una riflessione teorica sulla storia del concetto di monumento, che si sviluppa fino ad essere considerato parte di un patrimonio urbano composito nel Novecento.

Immane è poi il confronto con la storia dell'evoluzione urbanistica di Bologna, studiata nel terzo capitolo. Essa si svolge in un contesto di modernizzazione urbana europea e di istituzionalizzazione delle politiche italiane di conservazione dei beni culturali a livello nazionale, fino all'esperienza comunale del *Piano per il centro storico* del 1969. Si tratta dunque di una storia urbana complessa, che viene qui raccontata attraverso la storia dei beni culturali locali, interpretati come componenti culturali eminenti del territorio, ma anche come struttura geostorica e sociale della città. Questa parte di ricerca si conclude con una cronologia dei momenti più significativi di questa storia e con una prima sintesi dei rapporti tra gli attori della patrimonializzazione ed il loro territorio.

La seconda parte del terzo capitolo si interessa del ruolo fondamentale del Comune nell'estensione tipologica e topografica del concetto di *bene culturale*, in un periodo cruciale a cavallo fra l'affermazione dello Stato centrale e le contaminazioni urbanistiche di stampo neo-medievale.

Il quarto capitolo analizza la trasmissione del valore culturale dal punto di vista cronologico. Tenendo in gran conto che la patrimonializzazione non è un processo "autoconclusivo", lo studio considera la trasmissione dell'eredità culturale urbana come oggetto di produzione di una falsa continuità. Queste dinamiche temporali mettono gli abitanti ed il Comune al centro delle riproduzioni territoriali e patrimoniali, dai restauri neo-medievali alla valorizzazione dei portici, dagli isolamenti urbanistici alla salvaguardia del centro storico attraverso i rifacimenti conservativi.

Il quinto capitolo prosegue l'analisi dal punto di vista spaziale. Abbiamo proposto dieci categorie di estensioni patrimoniali per spiegare lo sviluppo e la diversità dei beni culturali nel territorio urbano felsineo. L'articolazione e la stratificazione di diverse patrimonializzazioni nel tempo e nello spazio costituiscono una rete complessa di fattori, comprensibili per mezzo sia del rinnovo delle rappresentazioni degli abitanti, sia per effetto

della coesistenza di patrimonialità monumentali diffuse.

Il sesto capitolo allarga questa disamina attraverso mediazioni scientifiche, politiche e culturali su diverse scale geografiche. In particolare, dall'affermazione dello Stato nell'Ottocento fino alla mondializzazione culturale e turistica affermatasi nel corso del Novecento e in epoca attuale, il patrimonio culturale bolognese diventa un vero e proprio "concetto sociale" che si diffonde nelle rappresentazioni dei diversi *city users* in modo conclamato e trasversale. La classificazione UNESCO offre, per esempio, un'occasione per capire la diversificazione patrimoniale e le numerose possibilità di gestione del territorio e della città storica. Questo capitolo si conclude con una nuova cronologia dedicata ai sistemi geografici nei rapporti tra gli attori della patrimonializzazione.

L'ultima parte è infine uno studio di due geo-strutture fondamentali nella storia urbana di Bologna: il paesaggio e il centro storico. Esse fanno parte delle rappresentazioni patrimoniali come scenografia dei beni, come punto di partenza e di arrivo dell'identità comunale. La loro storia e la loro composizione geografica permettono di comprendere il sistema patrimoniale locale come una stratificazione normativa ed insieme come una rete culturale. Inoltre, tali geo-strutture implicano un fondamentale fattore di cambiamento: esse estendono le rappresentazioni patrimoniali verso la periferia urbana e verso contesti urbanistici più recenti.

Il settimo capitolo tratta del paesaggio come struttura geostorica urbana e culturale, che permette l'identificazione di un patrimonio diffuso conforme con l'ambiente storico e patrimoniale del territorio. Tale struttura configura un'immagine metaforica che può contribuire alla omogeneizzazione delle rappresentazioni dei quartieri più antichi della città. La periferia bolognese si è in parte strutturata a partire da quest'immagine urbanistica: vi sono riprodotte morfologie tipiche del centro storico adattate ad un contesto moderno; è così che a Bologna, per esempio, si fa uso mimetico del mattone o dei portici.

Lo studio del centro storico nell'ottavo capitolo ci porta quindi a proporre una sua definizione geografica specifica. La centralità storica e la concentrazione di beni culturali antichi imprimono in questa parte della città un *surplus* di valore. La diffusione e la diversificazione patrimoniali, al di là dei limiti storici, consentono di capire lo sviluppo geostorico del nucleo cittadino più antico e delle zone ad esso limitrofe. Le dinamiche spaziali rilevano infine le polarizzazioni di questa rete patrimoniale.

Questa ricerca propone dunque di dedurre dalla complessificazione urbanistica del patrimonio urbanistico a Bologna una riflessione sull'estensione della valorizzazione patrimoniale in rapporto con gli strumenti di pianificazione urbanistica, con le politiche turistiche, nonché con gli *stakeholders* del territorio, anzitutto cittadini ed abitanti. La produzione di un'immagine della città a partire da un contesto urbano eterogeneo e di una storia fatta di sincretismi stilistici ma anche "spaziali" è il risultato di un'autentica *pluri-patrimonializzazione*. Questo termine esprime la pluralità e l'organizzazione sistemica del processo di *fabbrica* del patrimonio culturale.

La ricca diversità urbanistica, culturale e paesaggistica di Bologna rappresenta un elemento fondamentale per pensare alla diversificazione e al decentramento dei valori storici, culturali e artistici di una città italiana. Questa ricchezza ci consente di identificare i *beni seriali* come un modo per innovare l'approccio al territorio attraverso il patrimonio culturale, illustre oggetto di ispirazione e aspirazione ad una pianificazione presente e futura che sia il più possibile coerente con le passate politiche urbanistiche in tema di centro storico e valorizzazione delle diversità urbane e sociali contemporanee.

PAROLE CHIAVE

Beni culturali ; Estensioni patrimoniali ; Bene seriale ; Centro storico ; Abitanti ; Geostoria

Sommaire

Remerciements.....	5
Résumés.....	9
Liste des tableaux, figures, cartes.....	17
Liste des abréviations.....	23
Avant-propos.....	25
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	27
PREMIÈRE PARTIE – Sémiogenèse des manifestations patrimoniales.....	65
Chapitre I – Le patrimoine, un objet spatial habité.....	67
Chapitre II – Des patrimonialités aux manifestations patrimoniales.....	103
Chapitre III – Évolution géohistorique des manifestations patrimoniales urbaines.....	145
DEUXIÈME PARTIE — Polytemporalité et polyspatialité patrimoniales.....	193
Chapitre IV – La transmission des patrimonialisations.....	195
Chapitre V – Les extensions patrimoniales : une pluripatrimonialisation.....	245
Chapitre VI – Médiations et systèmes patrimoniaux.....	287
TROISIÈME PARTIE — Approches territoriales du patrimoine.....	335
Chapitre VII – Reproductions géohistoriques du paysage : un patrimoine diffus ?.....	337
Chapitre VIII – Comment définir un centre historique ?.....	385
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	441
Sources.....	451
Bibliographie.....	471
Annexes.....	527
Index.....	569
Table des matières.....	573

Liste des tableaux

Tableau n° 1 : Liste des entretiens préparatoires aux projets.....	73
Tableau n° 2 : Entretiens semi-directifs réalisés auprès d'acteurs institutionnels.....	80
Tableau n° 3 : L'imbrication des systèmes normatifs.....	89
Tableau n° 4 : Comparaison des échantillons de 1969 et 2019.....	94
Tableau n° 5 : Typologie des acteurs du patrimoine.....	101
Tableau n° 6 : L'enchaînement pluripatrimonial néo-gothique.....	278
Tableau n° 7 : L'enchaînement pluripatrimonial de la patrimonialisation urbanistique....	284
Tableau n° 8 : Synthèse de la typologie de patrimonialisations constatées.....	285
Tableau n° 9 : Typologie des représentations du centre historique.....	390
Tableau n° 10 : Synthèse sémio-génétique de la notion de « centre historique ».....	391
Tableau n° 11 : Évolutions et transmission des patrimonialités (1870-2021).....	423
Tableau n° 12 : Hauts-lieux du patrimoine de Bologne par catégories.....	428

Liste des figures

Figure n° 1 : Exemples d’observations patrimoniales et paysagères.....	70
Figure n° 2 : La piétonnisation comme valorisation.....	72
Figure n° 3 : Flux touristiques annuels à Bologne (1993-2021).....	98
Figure n° 4 : Vues intérieures de résidences bolonaises.....	118
Figure n° 5 : Vue actuelle du quadriportique de S. Maria dei Servi.....	152
Figure n° 6 : Les principales étapes de l’étatisation des questions patrimoniales.....	155
Figure n° 7 : Photographies de dégâts subis par des monuments de Bologne.....	159
Figure n° 8 : Schéma des rapports entre industrialisation et patrimonialisation.....	169
Figure n° 9 : Périodisation multiscalaire de la normalisation patrimoniale.....	187
Figure n° 10 : Schéma synthétique des patrimonialisations à partir des rapports entre les acteurs et les composants du territoire.....	190
Figure n° 11 : Les étapes de la restauration néo-gothique du palais Re Enzo.....	212
Figure n° 12 : Dessin de la « Via Merlato di Mezzo » du caricaturiste Nasica.....	215
Figure n° 13 : Trois exemples de signalétiques.....	221
Figure n° 14 : Vue de la tour Asinelli lors de la campagne électorale de 1953.....	227
Figure n° 15 : Évolution des représentations de l’historicité.....	229
Figure n° 16 : Photographies des édifices de la rue Santa Caterina avant et après leur réhabilitation.....	237
Figure n° 17 : Photographies de l’état de la Casa Pasi avant et après sa restauration.....	240
Figure n° 18 : Trois logiques géographiques d’extension des patrimonialisations.....	271
Figure n° 19 : Chronologie de la reconnaissance du patrimoine urbain jusqu’en 1969.....	280
Figure n° 20 : La <i>skyline</i> de Bologne présente dans l’aéroport de la ville.....	300

Figure n° 21 : Frise chronologique de la remise en cause des politiques urbanistiques et patrimoniales à Bologne (1955-1962).....	304
Figure n° 22 : Schéma d'une chaîne de médiations.....	306
Figure n° 23 : Schéma synthétique des formes de médiations.....	313
Figure n° 24 : Système spatio-temporel de patrimonialisations polarisé par les acteurs locaux.....	315
Figure n° 25 : Système spatio-temporel de patrimonialisations étatisé.....	318
Figure n° 26 : L'évolution du système spatio-temporel et des représentations patrimoniales après la Seconde Guerre mondiale.....	322
Figure n° 27 : La dualité du système spatio-temporel de patrimonialisations.....	323
Figure n° 28 : Système spatio-temporel de patrimonialisations mondialisé.....	325
Figure n° 29 : Schéma synthétique de la complexification patrimoniale.....	333
Figure n° 30 : Photographie du paysage issu des démolitions en cours.....	346
Figure n° 31 : Photographies de constructions de composition néo-gothique.....	367
Figure n° 32 : Comparaison de constructions renaissantes et néo-classiques.....	370
Figure n° 33 : Des constructions récentes harmonisées avec leur environnement.....	372
Figure n° 34 : Photographies de la Casa Isolani et d'une inspiration récente.....	373
Figure n° 35 : Exemples de rupture paysagères dans la vieille ville de Bologne.....	380
Figure n° 36 : Exemples d'harmonisation stylistique en périphérie.....	382
Figure n° 37 : Évolution démographique de deux portions de l'espace communal.....	400
Figure n° 38 : « Habitations pour les ouvriers » du quartier Cirenaica de Bologne.....	413
Figure n° 39 : Schéma synthétique des rapports géohistoriques entre patrimoine et territoire.....	438
Figure n° 40 : Schéma de conceptualisation du patrimoine.....	442
Figure n° 41 : Schéma des rapports de conformité et de significativité.....	447

Liste des cartes

Carte n° 1 : Evolution historique du patrimoine et de la ville de Bologne.....	43
Carte n° 2 : Evolution des régimes de patrimonialité et diversification patrimoniale.....	50
Carte n° 3 : Transformations et permanences urbanistiques de la vieille ville.....	76
Carte n° 4 : Aperçu du corpus doxique de 1969.....	106
Carte n° 5 : L'évolution des corpus doxiques	111
Carte n° 6 : Représentation cartographique du projet d'urbanisme en 1885.....	166
Carte n° 7 : Extrait du projet de 1955 avec mention des principales valorisations.....	172
Carte n° 8 : Evolution de l'aménagement autour des deux tours (1889-1929).....	174
Carte n° 9 : Les 13 secteurs dégradés identifiés en 1969.....	177
Carte n° 10 : Les restaurations de Rubbiani et de ses élèves (1885-1960).....	203
Carte n° 11 : Plan de la conservation typologique.....	254
Carte n° 12 : Exemples d'aménagements de valorisation prévus par le PRG 1955.....	264
Carte n° 13 : Sites du bien en série inscrit sur la liste du Patrimoine mondial.....	296
Carte n° 14 : Plan de la situation des « cinq tours » durant les années 1910.....	342
Carte n° 15 : L'espace « centre historique » selon les auteurs du plan de 1969.....	395
Carte n° 16 : Définition géohistorique de l'espace « centre historique » à Bologne.....	403
Carte n° 17 : Extrait de la classification urbanistique issue du PSC.....	412
Carte n° 18 : Extraits du PUG concernant les sites et zones archéologiques.....	416
Carte n° 19 : Les différents gradients d'historicité du territoire central de Bologne.....	419
Carte n° 20 : Plan touristique du centre-ville de Bologne produit et distribué par l'Office de tourisme.....	425
Carte n° 21 : Les polarisations patrimoniales du territoire de Bologne.....	434

Liste des abréviations

ACC	– <i>Allied Control Commission</i>
ACCB	– <i>Atti del Consiglio Comunale di Bologna</i>
ACS	– <i>Archivio centrale dello Stato</i>
ANCSA	– <i>Associazione Nazionale Centri Storico-Artistici</i>
ASCBO	– <i>Archivio Storico Comunale di Bologna</i>
CBSA	– <i>Comitato per Bologna storica e artistica</i>
FGER	– <i>Fondazione Gramsci Emilia-Romagna</i>
IBC	– <i>Istituto per i beni culturali della regione Emilia-Romagna</i> (aujourd’hui Servizio Patrimonio culturale della regione Emilia-Romagna)
ICCD	– <i>Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione</i>
Icomos	– <i>International Council of Monuments and Sites</i>
INU	– <i>Istituto Nazionale di Urbanistica</i>
ISCR	– <i>Istituto Superiore per la Conservazione ed il Restauro</i>
ISTAT	– <i>Istituto Nazionale di Statistica</i>
MFAA	– <i>Subcommission for Monuments, Fine Arts and Archives</i>
MPI	– <i>Ministero della Pubblica Istruzione</i>
PCI	– <i>Partito Comunista italiano</i>
PCM	– <i>Presidenza del Consiglio dei Ministri</i>
Peep	– <i>Piano di edilizia economica popolare</i>
PIC	– <i>Piano Intercomunale</i>
PRE	– <i>Piano Regolatore Edilizio</i>
PRG	– <i>Piano Regolatore Generale</i>
PSC	– <i>Piano Strutturale Comunale</i>
PUG	– <i>Piano Urbanistico Generale</i>

Avant-propos

Le manuscrit se décompose en trois parties. Il est précédé par une introduction volontairement développée pour rendre compte de l'ampleur des travaux qui ont permis et soutenu notre réflexion. Les chapitres sont indiqués en chiffres romains, leurs parties en lettres majuscules et leurs sous-parties et paragraphes en chiffres arabes. Leur association permet ainsi des renvois aux chapitres précédents (par exemple : II.B.2.2). Les renvois bibliographiques suivent le style Chicago. La bibliographie des ouvrages et articles scientifiques a été organisée en ce sens afin de permettre de retrouver aisément les références utilisées.

Dans le but de facilement les identifier, les sources sont citées en notes de bas de page. De même, elles sont distinguées thématiquement en bibliographie. Les références aux sources archivées précisent la ville et le centre d'archives, ainsi que le fonds où se trouve le document. Les détails de leur classement diffèrent parfois d'un fonds à un autre ; néanmoins, nous avons tenté de conserver une présentation similaire lorsque cela nous a été possible. La quasi-totalité des photographies ont été prises par nos soins entre 2018 et 2023. Les cartes produites et les documents urbanistiques ont été numérotés ensemble.

Les travaux scientifiques et les sources en langue étrangère que nous citons ont été traduits, exceptés les documents iconographiques qui ne pouvaient pas être retouchés. Ponctuellement, les termes d'origine sont indiqués entre parenthèse afin de laisser aux lecteurs le soin d'évaluer la justesse de la traduction. En annexe, des documents sont cependant maintenus en langue italienne dans la mesure où il s'agit de documents ou de sources produites et utilisés dans le cadre de cette thèse. Seul l'entretien longuement cité dans le corps de la thèse figure parmi les annexes.

Lorsqu'ils sont cités au cours du manuscrit, les prénoms des auteurs scientifiques issus de notre corpus bibliographique ont été abrégés afin de les distinguer des acteurs liés à l'histoire de Bologne et de son patrimoine.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Lorsqu'il se rend pour la première fois à Bologne en décembre 1816, Stendhal lui trouve « un aspect désert et sombre, parce qu'elle a des portiques des deux côtés dans toutes ses rues¹ ». 200 ans plus tard, ils apparaissent lors de notre première venue sur le terrain comme une caractéristique locale qui confère un charme ancien à la ville au point d'être inscrits le 28 juillet 2021 sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco. De même, le premier édifice que l'écrivain va immédiatement voir est « la fameuse tour qui penche ; je l'apercevais depuis un mille. Elle s'appelle la Garisenda² ». De nos jours, l'intérêt se porte davantage sur sa voisine, l'Asinelli, plus élevée et mise en valeur par son alignement avec une rue large et rectiligne, et surtout sur l'association de ces « deux tours » comme une seule entité. Ces représentations patrimoniales et touristiques à deux périodes différentes témoignent des évolutions des façons d'aborder les édifices anciens. Des constructions peu esthétiques à une époque deviennent un exemple représentatif d'une ville ; la curiosité d'un bâtiment peut être progressivement relativisée par la monumentalité d'un autre. Ces changements rendent compte de la différence entre la pérennité souvent associée au patrimoine et le processus de patrimonialisation qui « insiste sur le caractère profondément contingent de la forme patrimoniale » (Gravari-Barbas, 1997 : 7).

Dans une approche constructiviste, notre thèse entend aborder la production sociale du patrimoine. Ce dernier résulte du rapport entretenu avec de multiples acteurs : ceux qui se le représentent, ceux qui l'habitent, ceux qui en modifient la morphologie ou l'environnement, ceux qui le valorisent, ceux encore qui lui attribuent un sens ou des normes. Ce travail s'inscrit donc dans la continuité de la recherche en *Heritage Studies* en

1 STENDHAL, 1973, *Rome, Naples et Florence*, in DEL VITTO Victor (éd.), *Voyages en Italie*, Gallimard, Paris, p. 391.

2 *Idem*.

s'intéressant à l'histoire du patrimonial à l'aune de la patrimonialisation et des questions socio-territoriales que ce processus pose. L'étude de Bologne offre la possibilité de varier les cas d'analyse dans le temps et dans l'espace, et d'articuler les évolutions temporelles aux enjeux de transformation et de reproduction territoriales.

A. Les études patrimoniales : état de l'art pluridisciplinaire

À l'image de la diversité des approches qui interrogent le patrimonial et les patrimonialisations, les auteurs du corpus scientifique qui a guidé notre analyse sont issus de disciplines variées. Depuis les années 2010 notamment, l'augmentation des rencontres multidisciplinaires autour de ce thème est tout à fait notable et accompagne l'étude de la complexification constatée du patrimoine.

Ce dernier terme a en effet connu de nombreuses évolutions sémantiques. Au sens de *patrimonium*, il est un bien transmis au sein d'un groupe. L'extension progressive des limites de ce groupe, du *patrimonium* familial au *patrimonium* social, peut selon les auteurs de notre corpus remonter à la période de la Révolution française (Desvallées, 1998), bien qu'il semble s'agir d'un dépassement antérieur (Rey, 2003 ; Beghain *et al.*, 2021 : 655-666). L'utilisation croissante du terme en France depuis les années 1960 (Leniaud, 2002 : 287-305) marque l'entrée dans « l'âge du Patrimoine » (Fabre, 2013 : 20) caractérisé par une multiplication des catégories de biens qu'il recouvre. Avec l'adoption de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* par la Conférence générale de l'ONU le 16 novembre 1972, il acquiert une portée institutionnelle et internationale qui le rend incontournable. Depuis, il est progressivement devenu un objet d'étude, notamment à la faveur de son « anthropologisation progressive » (Bortolotto, 2011 : 22).

1. Les études historiques, du patrimonial à la patrimonialisation

Les historiens figurent parmi les premiers à s'intéresser aux questions patrimoniales. Trois axes d'analyse peuvent être identifiés. Le premier issu de l'histoire de l'art s'intéresse aux interventions de restauration et de modernisation du XIX^{ème} siècle à l'époque de l'émergence du monument artistico-historique. Le second porte plutôt sur la transmission mémorielle, quand le dernier s'attache à l'histoire du concept de patrimoine.

Concernant le premier, les études d'histoire médiévale et d'histoire de l'art se penchent ainsi sur le style néo-gothique. À l'occasion du centenaire de la mort d'Eugène Viollet-le-Duc, les travaux de L. Grodecki ont contribué à renouveler le regard porté sur les restaurations conduites par ce courant artistique du XIX^{ème} siècle (Grodecki, [1979] 1991a et b). Fondé sur la reproduction diachronique des formes médiévales, il s'avère être central dans les études patrimoniales. En effet, ces interventions qui concernent de nombreuses villes européennes modifient l'aspect du patrimonial, provoquant d'intenses débats sur les pratiques de conservation et sur l'authenticité. À la même période en Italie, les travaux d'O. Mazzei s'intéressent à ces mêmes questions appliquées au cas de Bologne (Mazzei, 1979). Par extension, les études en histoire urbaine viennent interroger les transformations au sens large telles qu'elles sont opérées durant cette période. La somme historique sur l'*Histoire de la ville* de L. Benevolo ([1975] 1993-1994) s'inscrit ainsi dans un contexte de renouvellement des études urbaines en Italie à partir du concept de « centre historique » et de l'essor de l'histoire de l'urbanisme (Zucconi, 1989). Les travaux de G. Zucconi, historien de l'art, analysent quant à eux la reconnaissance du patrimoine au XIX^{ème} siècle (Zucconi, 1997) dans un contexte de transformations des villes (Zucconi, 2001a). Conjointement, des architectes ou des urbanistes enrichissent l'étude des modernisations par le biais de l'histoire de leur profession comme pour le cas de Bologne avec les travaux de G. Gresleri (2001). Des analyses plus transversales soulèvent successivement le problème des représentations et des rapports entre histoire et mémoire comme l'attestent les études du médiéviste P. Geary ([2002] 2004).

Le deuxième axe développe cette question de la construction de l'histoire à travers les rapports entretenus entre les sociétés, les traces du passé et la mémoire. Les trois volumes dirigés par P. Nora entre 1984 et 1992 sur *Les lieux de mémoire* s'interrogent progressivement sur les espaces et les monuments qui servent la transmission et l'incarnation d'une histoire et, à travers elle, de la Nation républicaine française. La question du patrimoine est explicitement abordée sous l'angle du patrimoine mémoriel tel qu'il était notamment perçu au XIX^{ème} siècle (Fermigier, 1986 ; Theis, 1986), plutôt que sous celui du patrimoine culturel tel que le terme est actuellement utilisé (Chastel, 1986). Parallèlement au Royaume-Uni, les travaux en histoire culturelle de P. Wright (1985) abordent la production de l'*heritage* comme une forme de mise en scène du passé par une élite. Cet axe a pu notamment être repris par D. Poulot dans le contexte du bicentenaire de la Révolution : ses travaux se sont ainsi intéressés à la production du patrimoine à partir

des logiques politiques. S'inscrivant dans la continuité des études sur le vandalisme qu'ils contribuent à déconstruire, ils témoignent d'une double innovation. D'une part, ils montrent que l'un des objectifs des Révolutionnaires français était de dépasser la propriété individuelle et privée pour universaliser le concept de patrimoine, en cohérence avec la visée universaliste de la Révolution (Poulot, 1992). D'autre part, les démolitions souvent contenues à l'effacement des marques royalistes constituent un enjeu politique et symbolique pour les républicains. Elles sont donc liées au changement de régime, à la nationalisation des biens, et à l'invention contemporaine des musées (Poulot, 1997a).

Le troisième axe d'analyse découle en partie des réactions à l'internationalisation du patrimoine depuis la Convention de l'Unesco de 1972³ et à la diversification des catégories du patrimonial à la même période (Babelon *et al.*, [1980] 1994). Il porte davantage sur le glissement sémantique qui a conduit à élargir progressivement le sens du terme « monument⁴ ». Les travaux en histoire de l'art de J.-M. Leniaud abordent ainsi les évolutions de la notion même de patrimoine, en demeurant relativement focalisés sur l'exemple français (Leniaud, 1992). S'inscrivant en histoire de l'urbanisme, les travaux de F. Choay ont largement contribué à l'étude de la diversification du patrimonial vers l'urbain dans un contexte européen (Choay, [1992] 1996), fournissant des pistes d'études réticulaires et multiscalaires intéressantes.

Ces trois approches se rejoignent progressivement par la suite. Elles sont également renouvelées par l'historien F. Hartog qui inscrit l'enjeu mémoriel dans une réflexion élargie sur les rapports des sociétés au temps et à l'histoire à partir de l'étude de « régimes d'historicité » (Hartog, 2003). Dans ce contexte, les travaux de R. Balzani questionnent notamment la transmission et l'historicité des biens (Balzani, 2004) et la place des musées au sein de ces questions mémorielles (Balzani, 2007a). En particulier dans le champ de l'histoire politique, ils se concentrent sur l'institutionnalisation du patrimoine : ils ont permis de documenter les tergiversations politiques conduisant finalement à la première loi italienne de protection des biens culturels de 1909 (Balzani, 2007b). L'analyse se déplace

3 « On sait quelles réticences, et celles même d'André Chastel, a suscitées dès 1972 [...] la notion de patrimoine mondial. Pour résumer : la convention de 1972 se proposerait précisément de mettre en série des incommensurables, l'élaboration générale de ses critères de classement relevant d'une sorte de bricolage conceptuel qui entamerait la légitimité même de l'entreprise de sauvegarde » (Falguières, 1994 : 297).

4 « La généralisation de l'usage du mot auprès du grand public, dans le sens large qu'il a pris depuis quelques décennies, a fait oublier le transfert sémantique qui le fait désormais utiliser à la place de plusieurs autres termes (notamment ceux de "monument", "bien culturel" et "héritage" – lesquels devraient être additionnés pour couvrir le même sens que celui donné à présent au seul terme de "patrimoine") » (Desvallées, 1998 : 90).

donc progressivement du patrimonial à la patrimonialisation et à ses acteurs.

L'interdisciplinarité des études patrimoniales enrichit également ce renouvellement de l'approche historique. L. K. Morisset considère ainsi que « le patrimoine nous renseigne davantage sur ceux qui l'ont patrimonialisé que sur lui-même ou sur le passé » (Morisset, 2009 : 18). Ses travaux en histoire de l'urbanisme s'intéressent à ce processus qui fait entrer l'objet concerné dans un cycle, lequel est sous-tendu par un questionnement qualitatif sur l'authenticité du patrimoine. Celui-ci fonctionnerait en trois temps : une phase de caractérisation pour authentifier ce qui serait considéré comme authentique ; une phase de conservation ; et une phase de valorisation dont l'objectif serait la transmission. Dès lors, le renouvellement s'opère à la fois du côté de l'objet d'étude et du côté des représentations. En effet, le processus de patrimonialisation n'est plus perçu comme un phénomène linéaire partant de l'origine de production d'un bien jusqu'à l'obtention de son statut patrimonial. Il représente plutôt l'actualisation d'un rapport qu'entretiennent les acteurs avec l'objet en question. Cela peut aboutir à des évolutions morphologiques – de structure, d'aspect ou d'ornementation – questionnant les régimes d'authenticité, et à des évolutions sémiologiques interrogeant « la mémoire patrimoniale » (*ibid.* : 24). Le processus de patrimonialisation est donc entendu comme non-conclusif et comme une « re-constitution » (*ibid.* : 125)

Les études patrimoniales menées dans les champs de l'histoire politique et urbaine ont ainsi permis de considérer les évolutions et les permanences sémantiques et urbanistiques du patrimonial. Elles ont été amplement enrichies par les apports de l'histoire des arts consacrés aux œuvres et aux artistes. L'intérêt pour le processus socio-culturel de patrimonialisation est quant à lui le résultat d'un renouvellement plus récent et d'échanges avec d'autres disciplines.

2. Les études géographiques : le patrimoine comme ressource et habitat

La notion de patrimoine est également largement développée en géographie (Veschambre, 2007a ; Hertzog, 2011). Les analyses ont d'abord repris les approches des premières études historiques, telles que celles de L. Gambi (1984) sur le « centre historique » qui s'insèrent dans le contexte d'affirmation de la discipline urbanistique. Le renouvellement s'est davantage affirmé dans la continuité de la géographie culturelle et de la géographie sociale

qui déplacent l'étude du patrimonial à la patrimonialisation. Les travaux de D. Lowenthal se sont ainsi intéressés au patrimoine par le biais du paysage. Cette approche conduit à considérer le premier comme une construction culturelle (Lowenthal, [1985] 2015). En France, la « parenté conceptuelle » (Di Méo, 1994) entre le patrimoine et le territoire a notamment été développée par G. Di Méo, ouvrant la voie aux questions portant sur l'appropriation et l'aménagement. Mais c'est surtout la question de l'habiter qui a donné les moyens aux géographes d'enrichir la notion (Gravari-Barbas, 2005).

Les travaux de V. Veschambre se concentrent ainsi sur les rapports conflictuels que révèle le processus de patrimonialisation, qu'ils soient issus d'oppositions politiques (Veschambre, 2000) ou sociales (Veschambre, 2005). Le territoire devient dès lors le catalyseur de ces conflits latents ou patents (Gravari-Barbas *et al.*, 2004 ; Ripoll *et al.*, 2005) dans la mesure où s'y trouvent concentrées les traces du passé et les marques patrimoniales sur lesquelles se fondent les représentations des habitants qui s'opposent. Le lien entre patrimoine et territoire passe notamment par trois types de transformations pouvant les impacter : l'inscription spatio-temporelle, la destruction, et l'inscription mémorielle par le biais de traces réinvesties et de marques produites (Veschambre, 2008). La patrimonialisation favorise ainsi l'aménagement et la valorisation des territoires comme l'ont démontré les travaux d'E. Fagnoni (2011a). Considéré comme une ressource symbolique et économique, le patrimonial peut être un outil pour reconvertir des espaces marginalisés (Fagnoni, 2005). La fabrique du patrimoine représente l'un des projets de mise en valeur territoriale, en particulier par la mise en tourisme et en loisirs (Fagnoni, 2011b).

En ce sens, des analyses géographiques peuvent se rapprocher de la recherche en économie. Les travaux des géographes C. Emelianoff et C. Carballo fournissent par exemple des pistes pour réfléchir aux risques que comportent « la privatisation et [...] la financiarisation des patrimoines » (Emelianoff *et al.*, 2002 : 49) en termes de sur-exploitation de la ressource et d'industrialisation de la culture qui la cantonne à une vision budgétaire⁵ (Choay, [1992] 1996). L'économie néo-libérale considère en effet le temps comme une plus-value : le critère de capitalisation intragénérationnelle prend alors le pas sur la capitalisation intergénérationnelle qui fondait préalablement le *patrimonium* (Emelianoff *et al.*, 2002). Le patrimoine devient dès lors un bien de consommation, ce qui

5 « Si l'analyse économique peut aider à la compréhension de l'économie patrimoniale, elle risque fort, dans un second temps, d'en aplatir la spécificité et de la ravalier au rang d'une activité comme les autres. Le patrimoine fonctionne à la "spécificité", l'économie à l'"homogénéité" » (Grefte, 1990 : 3).

induit sa transformation (Miller, 2006). Cependant, les travaux d'économistes tendent à montrer que la mise en valeur économique peut aussi avoir des effets positifs pour la société et le territoire. Ainsi, les travaux sur la « ressource-patrimoine » de X. Greffe (1990) questionnent les retombées liées à l'usage du patrimonial. Cela recouvre les bénéfices économiques directs (billetterie) ou indirects (transport, attractivité touristique), mais aussi les innovations culturelles, scientifiques ou encore techniques qu'impliquent la conservation, l'utilisation et la transmission du patrimoine. X. Greffe analyse entre autres les nombreux effets-retours liés au potentiel de catalyseur d'activités, de facteur d'intégration sociale et de bonification du cadre de vie (Greffe, 2000 : 31-33). L'enjeu semble finalement porter sur la soutenabilité de l'exploitation du capital patrimonial afin de ne pas le dégrader. Les travaux des économistes L. Dalmas et V. Geromini invitent par exemple à considérer les différentes facettes de ce capital, à la fois économique, social, naturel et culturel pour penser sa préservation (Dalmas *et al.*, 2021 : 161-162).

Les questions patrimoniales et territoriales en géographie sont également abordées par le biais du tourisme. Les travaux de B. Graham ont ainsi contribué à montrer comment la gestion du patrimoine évolue sous l'effet de l'activité touristique, et en particulier de son importance pour les territoires et leur attractivité (Graham *et al.*, 2000). Les travaux sur l'habitat polytopique de M. Stock (2006) ont par ailleurs conduit à élargir les définitions d'habiter pour y inclure certaines formes de tourisme (Vacher *et al.*, 2012) et à reconsidérer ce dernier d'après les pratiques (Darbellay *et al.*, 2012 ; Stock, 2012). Dès lors, des acteurs exogènes peuvent participer à la patrimonialisation. Inversement, des acteurs endogènes sont amenés à utiliser la ressource patrimoniale comme un moyen d'intégration aux réseaux mondialisés. Ces « mondialisation *du* patrimoine et [...] mondialisation *par* le patrimoine » (Gravari-Barbas *et al.*, 2020b : 16) invitent à analyser leur fabrique par le biais des interactions globales. Ce double rapport scalaire a été synthétisé par le terme de « patrimonialisation » avancé par M. Gravari-Barbas (2017 ; Gravari-Barbas *et al.*, 2024). Ses travaux permettent de considérer le tourisme comme un « *heritage-producing machine* » (Gravari-Barbas, 2018). Ils participent au dépassement de la conception dix-neuviémiste de ce que nous pourrions nommer un « patrie-patrimoine » et à la complexification des mécanismes de la patrimonialisation. Dès lors, les patrimonialisations peuvent se comprendre à l'aune de « régimes de patrimonialité » (Gravari-Barbas, 2012), lesquels entendent rendre compte de l'évolution des patrimonialisations selon les représentations des acteurs.

Le patrimonial peut donc être analytiquement associé à des logiques de territorialisation ou de déterritorialisation. Cette dissociation a notamment été développée par les travaux de G. Djament dans un contexte de réticularité croissante des rapports territoriaux mondialisés (Djament, 2015a). La question de la territorialité du patrimoine pose en miroir celle de la réception de la patrimonialisation : pour qui et pour quoi (Djament, 2020) ? Les publics et les usages dépendent des appropriations de l'espace par les habitants et rendent compte des reconfigurations scalaires que peuvent connaître certains territoires. L'institutionnalisation du patrimoine à l'échelle internationale par le biais des États parties ayant adhéré à la Convention du patrimoine mondial de l'Unesco (Djament *et al.*, 2012 ; Meskell *et al.*, 2015) participe notamment à cette dialectique. À l'échelle locale, la géographie urbaine met l'accent sur certains territoires comme les centres historiques considérés d'après les dynamiques socio-spatiales (Salin, 2002 ; Hellequin, 2003 ; Guinand, 2015).

Les géographes ont donc contribué à renouveler les études patrimoniales par le concept d'habiter et le processus de territorialisation. Les applications de ces travaux dans les domaines de l'aménagement et de la mise en tourisme sont nombreuses et expliquent leurs relations avec la recherche en économie et en urbanisme.

3. Le renouvellement des études patrimoniales : l'apport de la sociologie

Au tournant du XXI^{ème} siècle, le passage des études du patrimonial à celles de la patrimonialisation s'accompagne d'une ouverture à d'autres sciences sociales. Parmi elles, la sociologie contribue à renouveler les approches de la production mémorielle et participe à questionner les différents usages du patrimoine.

Si les analyses sociologiques portant sur la mémoire sont anciennes (Halbwachs, [1950] 1997), elles se déploient dans les études patrimoniales notamment avec J. Davallon. Celui-ci distingue « la transmission par patrimonialisation et la transmission par héritage, par mémoire ou par tradition » (Davallon, 2002 : non paginé) : la première est issue des patrimonialités des acteurs quand la seconde relève de l'obligation. Dans les deux cas, ses travaux abordent la transmission comme une « construction sociale » (Davallon, 2000 : 9). Il s'agit d'une étape dans un processus qui repose sur un rapport diachronique, remettant en cause la linéarité et la continuité supposées par l'ancienneté du patrimonial et par sa portée mémorielle. Sa reconnaissance provient plutôt d'une « rupture temporelle » (*idem*)

dont la nature peut être plurielle ainsi que le développent les travaux du sociologue E. Zerubavel ([2003] 2005) : documentation partielle des événements passés, potentielles transformations ou disparitions qui rendent la transmission finalement accidentelle, nécessité de recherches historiques pour reconstituer ce qui n'est plus. Les travaux de J. Davallon conçoivent dès lors la transmission patrimoniale sous la forme d'une « filiation inversée » (Davallon, 2000), c'est-à-dire une construction sociale où l'héritier est acteur de la sélection. La contiguïté (Davallon, 2012) qui caractérise le bien culturel – inscription dans l'espace, témoin ancien d'une culture partagée, élément d'un quotidien, voire propriété – ne doit pas être confondue avec la continuité qui est une « illusion » (Zerubavel, [2003] 2005) puisque produite dans le présent.

Ces approches du patrimonial par le processus de patrimonialisation ont enrichi la recherche en ouvrant la voie à l'analyse des évolutions sémiologiques (Morisset, 2009) mais aussi des évolutions morphologiques. Privilégiant l'analyse de l'inscription matérielle du discours qui fonde le patrimoine, les travaux de N. Navarro (2015) insistent particulièrement sur l'importance d'étudier les modifications de la forme que prennent les objets au cours et au terme des patrimonialisations comme autant de révélateurs des usages et des fonctions induites par le processus. Ces transformations matérielles et spatiales font figure de témoignage des adaptations des objets aux fonctions et aux usages attribués.

Ces derniers constituent un second point d'entrée dans les études patrimoniales qui s'inscrit dans les travaux en sociologie portant sur les valeurs d'usage et d'échange⁶ (Lefebvre, [1968] 2009). Plus récemment, il s'appuie sur les critiques portées à l'encontre de la mise en scène du patrimonial (Choay, [1992] 1996) qui en fait « une valeur marchande comme les autres » (Jeudy, 2001 : 19). L'analyse axiologique que propose N. Heinich (2009) s'intéresse ainsi à ces valeurs qui justifient l'intégration au corpus patrimonial. Ses travaux en sociologie de l'art donnent à voir leur variété quantitative et qualitative : elles s'attachent à la fois aux composantes matérielles, aux relations biens / corpus, mais aussi à des catégories mentales plus ou moins affirmées comme critères objectifs. La reconnaissance du patrimoine peut donc relever d'arguments prescrits et largement partagés, jusqu'à des raisons que les acteurs de l'intégration peuvent difficilement expliciter, voire rationnellement proscrire tout en y ayant recours.

6 Selon M. Gravari-Barbas et F. Ripoll, leur distinction « reste une grille d'analyse pertinente des sociétés contemporaines. Elle fonde l'analyse des processus de privatisation des espaces publics et plus encore de marchandisation, à travers par exemple la mise en valeur touristique, le “marketing territorial” en contexte de concurrence généralisée » (Gravari-Barbas *et al.*, 2010 : 8).

Les analyses conduites par M. Rautenberg abordent aussi la genèse du patrimonial à travers la valeur d'usage prêté aux biens culturels. Elles distinguent la patrimonialisation qui se fonde sur la « rupture d'usage ou de sens » (Rautenberg, 2003b : 33) de celle qui privilégie l'utilisation de la ressource patrimoniale. Dans le premier cas, le symbole et une certaine temporalité sont maintenus ce qui place l'objet dans un statut hors du commun par la labellisation ou la réglementation. Dans le second, la reconnaissance vise à « rendre “utiles” ces traces ou ces mémoires » (Rautenberg, 2003a : 154), à leur conférer un « rôle concret dans le présent » (*ibid.* : 155). Cette inégale valeur d'usage conduit à distinguer l'encadrement juridique du patrimonial de son évolution contingente accompagnant les patrimonialisations – bien qu'il ne soit pas certain que l'on puisse les dissocier catégoriquement. L'enjeu de conservation rejoint dès lors les rapports de domination (Wright, 1985) lorsque les manœuvres légitimistes des « faiseurs de patrimoine » (Rautenberg, 2003a : 154) tentent de l'ériger en conception universelle. Les politiques de sauvegarde et les phénomènes d'identification apparaissent comme orientées : de nouveau, la filiation patrimoniale représente une construction sociale.

Ces études qui remettent en cause l'évidence patrimoniale et les discours légitimistes qui l'ont engendrée conduisent à privilégier une approche pratique du patrimoine, et non ontologique. Si des rapports de contrainte ou d'obligation apparaissent à l'analyse, ils sont à considérer au sein de rapports sociaux et comme des éléments d'explication des choix de patrimonialisation.

4. L'anthropologisation et le nouveau paradigme de la Convention Unesco de 2003

Si l'Unesco fait figure d'institution internationale patrimoniale depuis la 5^e session de sa Conférence générale en 1950⁷ (Desvallées, 1998 : 95), son rôle s'accroît avec la création du label « Patrimoine mondial » en 1972 jusqu'à son élargissement par la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* de 2003. Cette diversification du patrimonial a notamment pour objectif de relativiser les représentations européocentrées de 1972 issues de la notion occidentale de monument (Turgeon, 2010) dans un contexte de décolonisation (Labrot, 1996 ; Ndoro *et al.*, 2015). Les Etats partie de l'Unesco adaptent ainsi ses cadres conceptuels comme lors de la Conférence de Nara (Japon) de 1994 qui

7 A. Desvallées étudie le progressif enracinement du concept de patrimoine, et notamment de l'idée de Patrimoine de l'humanité, à partir des années 1930.

questionne l'authenticité des biens⁸. Cette évolution remet en cause les notions fondatrices du patrimoine en Europe telles qu'elles pouvaient être utilisées dans la *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites* du Conseil international des monuments et des sites (Icomos), dite *Charte de Venise* de 1964. Or, ces représentations européennes ont elles-mêmes été produites au XIX^{ème} siècle : comme le rappelle le muséologue A. Desvallées, « dans l'Ancien régime, la conservation et la mémoire étaient “vouées à un ordre symbolique” et de ce fait leur conservation n'était pas une obligation » (Desvallées, 1998 : 104). Finalement, les évolutions qu'a connues l'Unesco tendent à s'émanciper des définitions monumentales dix-neuviémistes pour renouer avec celles que lui donnent les populations qui en disposent. Trois axes d'étude peuvent dès lors être distingués : un premier portant sur les acteurs locaux, un deuxième abordant la question des rapports multiscalaires entre ces populations locales et les institutions liées à l'Unesco, et un troisième concernant l'élargissement des catégories patrimoniales vers l'immatériel.

La recherche en études patrimoniales s'intéresse à l'élargissement du panel d'acteurs impliqué dans la patrimonialisation. En effet avec la Convention de 2003, l'Unesco définit la reconnaissance du « patrimoine culturel par des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus » (Bortolotto, 2011 : 26) comme premier critère de classement sur la liste du Patrimoine mondial. Les travaux en anthropologie de C. Bortolotto interrogent ainsi la place des praticiens et des habitants, estimant que, « collectif et social, le “culturel” du syntagme PCI [patrimoine culturel immatériel] a en effet perdu le caractère élitiste qui était le propre des acceptions les plus classiques » (*ibid.* : 22). Cette relativisation du rôle des experts dans la définition du patrimoine permet de mettre l'accent sur la diversité des patrimonialités. Ces dernières sont définies dans les travaux d'A. Watremez (2009) comme l'ensemble des représentations construites par la pratique ordinaire du fait patrimonial. L'enjeu est de questionner tant la construction sociale et symbolique du corpus que le processus lui-même au regard de ces patrimonialités. Les acteurs quotidiens du patrimoine sont ainsi au cœur des relations entre la patrimonialisation et les discours qui participent à (re)définir le corpus. Cette évolution initiée par l'Unesco a ensuite été déclinée à d'autres échelles avec l'adoption par le Conseil de l'Europe en 2005 de la Convention de Faro (Portugal) entrée en vigueur en 2011, laquelle insiste sur le rôle

8 De très nombreux auteurs de notre corpus rappellent ainsi que la notion d'authenticité provient des représentations du monument telles qu'elles existent au XIX^{ème} siècle en Europe. Ils convoquent notamment l'exemple du sanctuaire japonais d'Ise dont le temple est reconstruit rituellement de façon régulière, décentrant le regard que les Européens peuvent porter sur le patrimoine.

social du patrimoine et l'importance d'intégrer largement les populations aux prises de décisions.

Il s'agit là d'un renversement qui placerait les praticiens du patrimoine au centre de la patrimonialisation selon une logique *bottom-up*. L'implication de la société civile dans le processus constitue en effet l'une des conséquences plus ou moins indirectes provoquée par l'Unesco à travers les évolutions des définitions patrimoniales (Cameron, 2016). Les auteurs de notre corpus mettent donc l'accent sur les rapports entre les acteurs, leurs pratiques, et la sémiogenèse du patrimoine. Les travaux de R. Harrison appellent par exemple à dépasser la notion anglophone d'*heritage*⁹ en considérant que le patrimoine relève davantage du dialogue entre les individus, les communautés, leurs pratiques, les lieux et les choses (Harrison, 2015 : 35). Cette conception pratique, qui remet en cause les approches linéaires, semble aller de pair avec l'évolution du concept même de patrimoine et la prise en compte de la diversité des patrimonialités. Néanmoins, la question de ces « communautés de praticiens » (Maguet, 2011 : 58) se pose comme l'ont montré les travaux de F. Maguet portant sur l'élasticité de leur définition, de C. Brumann (2015) qui révèlent l'action des médiateurs qui se substituent aux locaux, ou encore d'E. Waterton lesquels insistent sur la fixation extrinsèque des communautés, conférant aux institutions un rôle majeur qui biaise toute évolution conceptuelle et institutionnelle concernant le patrimoine (Waterton *et al.*, 2010). Il semble que les praticiens exogènes demeurent toujours favorisés : les travaux de M. Di Giovine portent ainsi sur le rôle de l'Unesco et des touristes internationaux dans cette patrimonialisation mondialisée qui conduit à la formation d'un vaste réseau patrimonial mondial. Ils seraient les catalyseurs d'une évolution globale des représentations donnant naissance à « un lieu unique » (Di Giovine, 2009 : 42) archipélagique défini par le label, et à une communauté culturelle mondiale ou *heritage-scape*.

Le deuxième axe d'étude sur les rapports conflictuels entre les acteurs du processus de sélection et de labellisation d'un bien s'inscrit dans la continuité du premier. Les travaux de L. Meskell (2014) se concentrent ainsi sur les liens entre les Etats parties et les instances propres à l'Unesco. Ceux de L. Smith analysent quant à eux les rapports entretenus entre d'une part les praticiens et d'autre part les institutions et leurs experts : ils mettent en évidence les concordances et les oppositions entre ces deux groupes d'acteurs, et le poids de l'Unesco, des États et des professionnels du patrimoine, qui portent un « *authorized*

9 Le terme anglais *heritage* est considéré comme une expérience discursive et pratique de la mémoire (Smith, 2006).

heritage discourse » (Smith, 2006). Ces discours légitimistes et holistes¹⁰ tendent à nier la contingence du patrimonial pour imposer les représentations d'un groupe. En effet, « si l'attribution de la *valeur* patrimoniale à une pratique relève désormais de ses praticiens mêmes (les “communautés”), le *statut* patrimonial lui est toujours assigné par les institutions gouvernementales qui demeurent seules fondées à établir une politique de sauvegarde et d'autorisation patrimoniale » (Bortolotto, 2011 : 33). Cette permanence des logiques de patrimonialisation dites *top-down* malgré le renversement prévu confirme le rôle des institutions et appelle à varier les échelles géographiques pour étudier la patrimonialisation.

Parallèlement, des travaux portant sur la visibilité patrimoniale ont démontré que les acteurs internationaux (Unesco, secteur touristique, touristes) privilégient une certaine vision du patrimoine qui répond aux codes visuels habituels (Watson *et al.*, 2010). Ils perpétuent de ce fait l'invisibilisation des conceptions alternatives (Zamant, 2019), voire des communautés. Dès lors, les représentations patrimoniales dites classiques peuvent être reproduites par des acteurs éloignés de leur origine européocentrée et dix-neuviémiste ainsi que l'ont démontré les travaux de S. Labadi sur les États non-Européens issus de la décolonisation (Labadi, 2013). Ce phénomène s'apparente à un processus d'« objectivisation culturelle » (Palumbo, 2002 : 11). Emprunté aux travaux de R. Handler, ce concept développé par B. Palumbo vise à prendre en compte les phénomènes d'appropriation par un groupe de l'immobilisme créé discursivement et visuellement par les autorités officielles et par le corpus patrimonial existant. Il s'agirait donc de la dernière étape de la diffusion des discours légitimistes qui parviennent à universaliser leurs représentations et à faire de la transmission un devoir doctrinal (Lowenthal, 1998). Plus généralement, des travaux pointent les limites des évolutions portées par l'Unesco du fait de la résistance des approches anciennes jusque dans la Convention de 2003 : ainsi, « l'insistance mise sur l'ancienneté et la continuité¹¹ est bien une manière de réintroduire par la bande une notion officiellement bannie » (Maguet, 2011 : 71).

La prise en compte des acteurs locaux conduirait davantage à la diversification du patrimonial par l'élargissement vers des formes immatérielles. Dans ce dernier axe d'étude,

10 Les rhétoriques holistes qualifient des « totalisations [...] visant à désigner des ensembles supposés à peu près stables, durables et homogènes, ensembles qui sont conceptualisés comme *autre chose* que la simple somme de leurs parties et qui sont censés agréger des éléments considérés [...] comme isomorphes » (Candau, 1998 : 21-22).

11 L'auteur fait notamment référence aux conditions nécessaires à la reconnaissance du Patrimoine culturel immatériel telles que définies par l'Unesco.

les auteurs de notre corpus s'intéressent à cette complexification engendrée par l'Unesco. Les travaux de C. Bortolotto montrent ainsi que s'appliquent également aux biens culturels classiques les nouvelles conditions d'intégration à la liste du Patrimoine mondial définies à l'article 2.1 de la Convention de 2003, à savoir : le rôle des communautés, groupes, individus, comme médiateurs nouveaux ; la transmission intergénérationnelle, sans qu'il soit précisé son intentionnalité ; le maintien d'un lien avec les acteurs qui « recrée » le patrimoine, qui le reproduit sur le temps long ; le sentiment qu'il existe une identité et une continuité révélées aux acteurs. Plus qu'une extension nouvelle, elles constitueraient « un nouveau paradigme patrimonial » (Bortolotto, 2011 : 36). Les termes mêmes d'immatériel et d'intangible sont remis en cause par les travaux d'A. M. Cirese, lesquels insistent sur tous les objets et les pratiques utilisées pour donner corps à ce type de patrimoine. Ils proposent donc de privilégier le couple durable / volatile (Cirese, 1997) pour repenser les distinctions patrimoniales et qualifier d'un côté les choses qui « n'ont pas besoin d'être faites de nouveau (nous n'avons pas besoin de les re-fabriquer, les re-construire, les reproduire, etc.) » (Cirese, 2002 : 67) et de l'autre celles pour lesquelles cela est indispensable. L'intérêt pour la patrimonialisation d'après la diversité des acteurs provoque en retour l'évolution du patrimonial à l'aune de ce nouveau paradigme qui valorise les évolutions sémiogénétiques et renouvelle l'approche morphogénétique.

L'évolution des études patrimoniales et leur enrichissement multidisciplinaire ont donc progressivement conduit à mettre l'accent sur le rôle des acteurs et sur leurs rapports souvent conflictuels au cours du processus de patrimonialisation. La linéarité de la transmission et la conservation du patrimonial n'apparaissent plus comme des évidences mais sont le produit contingent de représentations et de rapports sociaux. Plus qu'une accumulation des biens, les analyses pointent leur diversification, conséquence de la complexification des conceptions patrimoniales. Dans la continuité des études évoquées et de leur pluridisciplinarité, notre thèse s'inscrit dans plusieurs champs géographiques et historiques. Elle appartient à la géographie culturelle telle qu'elle a notamment été développée en France par P. Claval ([1995] 2012) et à la géohistoire (Grataloup, 2015) afin de questionner les reproductions et les transformations qui relient patrimoine et territoire. De l'autre, elle participe au champ de l'histoire urbaine en cohérence avec les rapports entre le patrimonial et l'urbanisme, et de l'histoire politique du fait du rôle majeur encore occupé par les institutions dans le processus. Ces orientations sont également conformes à la nature et aux spécificités du terrain qui sert de fondement à cette monographie.

B. Le centre historique de Bologne entre territoire et patrimoine

Notre terrain correspond à la commune de Bologne et notamment à son centre historique. Celui-ci se confond presque avec les limites de la vieille ville, laquelle est spatialement et « temporellement » étendue au sens où sa morphologie et sa structure urbaine remontent au Moyen Âge. Avec ses 4,5 km², elle représente aujourd'hui le deuxième centre historique le plus vaste d'Italie. Cela en fait un exemple de concentration patrimoniale où sont en outre présents de nombreux biens sériels.

La conservation de cet espace et de ses composants remonte en partie aux restaurations de la fin du XIX^{ème} siècle jusqu'aux extensions des politiques patrimoniales telles qu'elles sont actuellement en vigueur. Notamment portées par l'activité municipale, ces politiques s'inscrivent dès les années 1970 dans un contexte de renouvellement des pratiques en urbanisme. Mondialement reconnues dès l'époque, leur mise en œuvre et leurs impacts sociaux ont été étudiés dans plusieurs pays comme en France avec les travaux d'A. Tanter qui s'inscrivent également en histoire et en géographie (Tanter, 1979). Le centre historique de Bologne constitue donc un modèle d'étude des rapports géohistoriques entre patrimoine et territoire.

L'articulation de ces spécificités met en perspective l'étude des patrimonialisations. Ce site et ses évolutions nous semblent fournir les conditions pour aborder et articuler les questions culturelles et urbanistiques qui alimentent les études patrimoniales.

1. Formation et composition géohistoriques du terrain

La ville de Bologne peut être divisée en plusieurs secteurs, qui correspondent à des distinctions topographiques et historiques. La production des constructions aujourd'hui reconnues comme patrimoniales suit aussi les étapes de son urbanisation, tel que le met en évidence le code couleur utilisé sur la carte ci-dessous (carte n° 1).

Au sud de l'espace urbain se situent les collines formant le piémont des Apennins. Sur leurs flancs se trouve un important réseau hydrographique appartenant au bassin du Reno, un ancien affluent du Pô qui fut progressivement détourné jusqu'à le faire directement parvenir à la mer Adriatique à l'est. Le site qui s'ouvre vers le nord sur la plaine du Pô est

donc relativement fertile. Ces éléments expliquent la présence historique d'installations humaines, mais aussi de canaux pour diriger ces eaux et éviter la formation de marécages.

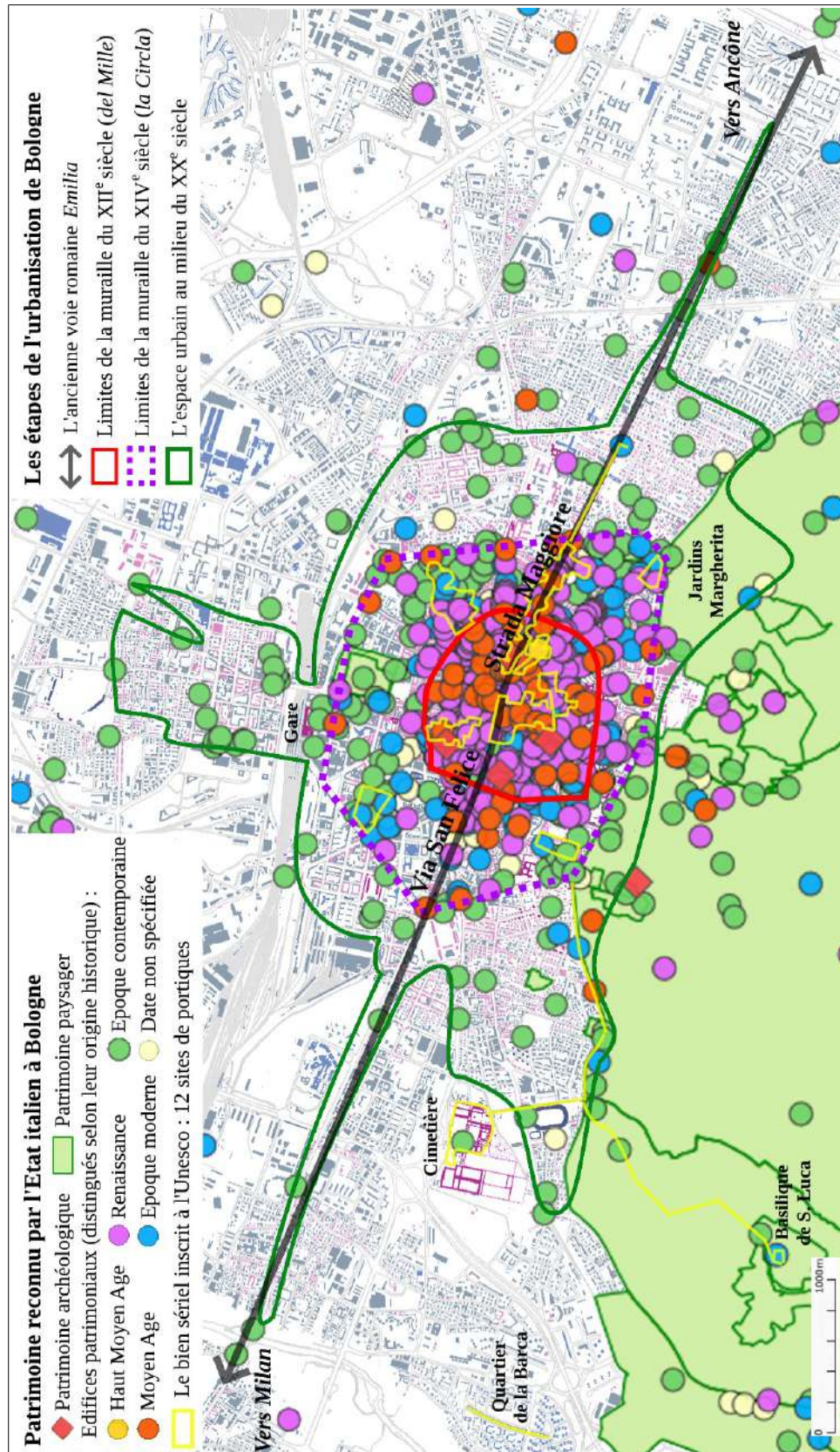
Des établissements étrusques et de la colonie de droit latin *Bononia* fondée en 189 avant notre ère, il ne reste que peu de vestiges antiques. Quelques sites archéologiques existent néanmoins (comme le forum et le théâtre romain), ainsi que quelques traces de l'enceinte tardo-antique, dite de Sélénite (carte n° 1). Le maillage des rues centrales donne encore à voir le plan en damier organisé autour du *decumanus maximus* de l'antique *via Emilia* (Ortalli, 1984 et 2005). Les principales évolutions qui ont marqué l'espace datent des époques médiévales successives. Il convient de distinguer d'abord les installations chrétiennes du Haut Moyen Âge jusqu'à ce que F. Bocchi nomme la « réurbanisation » (Bocchi, 2007 : 200) du XI^{ème} siècle autour notamment des complexes religieux de S. Stefano (carte n° 2) et de S. Giovanni in Monte (Budriesi, 2005 ; Scagliarini, 2005). Les premiers faubourgs médiévaux sont encore visibles par leur agglomération en éventail qui tranche avec le noyau antique orthogonal : ils s'étendaient à l'ouest autour de l'actuelle rue San Felice et à l'est autour de l'actuelle Strada Maggiore qui reprennent le tracé de la voie romaine (carte n° 1).

L'espace urbanisé se transforme ensuite sous l'impulsion des élites locales à l'époque de l'affirmation des communes du nord de la péninsule italique. Leur autorité se renforce à partir des guerres contre le pouvoir impérial au XII^{ème} siècle, ouvrant une période faste pour Bologne (Greci, 2007 : 537-574 ; Vasina, 2007). La construction de l'enceinte fortifiée *del Mille* à la même époque permet d'unifier l'agglomérat urbain qui s'est développé hors-les-murs (carte n° 1). Ses limites sont ponctuellement visibles grâce aux places-rues Malpighi à l'ouest, Augusto Righi au nord et Aldrovandi à l'est – traces de fossés entourant les murailles du XII^{ème} siècle – et à des portes et pans de murs extérieurs (Guidoni *et al.*, 2000 : 37-39) parfois accessibles dans les caves ou réutilisés dans les parois des habitations actuelles. La fortification de la ville accompagne d'intenses transformations urbaines. Durant le XIII^{ème} siècle, l'affirmation progressive de l'autorité municipale passe notamment par l'édification de deux complexes sur la Piazza Maggiore (carte n° 2) : un premier palais communal composé du palais ancien (actuel palais du Podestà qui date de transformations du XV^{ème} siècle), du palais dit Re Enzo et de son contemporain le palais du Capitano del Popolo (Guidoni *et al.*, 2000 : 59-89), et un second dit palais d'Accursio, un conglomérat formé par des acquisitions successives qui héberge toujours le siège de la municipalité (Foschi, 1995 ; Pezzoli *et al.*, 2012 : 88-91).

Sources : SEGRETERIO REGIONALE PER L'EMILIA-ROMAGNA DEL MINISTERO DELLA CULTURA, *Patrimonio culturale dell'Emilia-Romagna*, [en ligne].

Fond de carte : UFFICIO TECNICO COMUNALE, 2021, « Disciplina del piano. Per orientarsi », Piano Urbanistico Generale. Réalisation : L. Marollean, 2023

Carte n° 1 : Evolution historique du patrimoine de la ville de Bologne



À la même époque, les décisions municipales ont pour conséquence le développement économique fondé sur les ressources du site, soutenant l'attractivité et les transformations urbaines. Les activités liées à la présence d'argile et à la production de briques (d'où provient le surnom de Bologne « la Rouge ») accompagnent les projets de constructions, notamment la généralisation des portiques dont la construction abusive permettant d'étendre les propriétés au-dessus de l'espace de la rue fut rendue obligatoire au XIII^{ème} siècle par l'autorité municipale, en imposant que ces passages couverts aient un usage public (Bocchi, 2015 ; Ceccarelli *et al.*, 2021). L'installation de marchés dans la ville encouragée par l'autorité municipale dès le début du XIII^{ème} siècle attire un important trafic commercial qui s'appuie entre autres sur le réseau fluvial auquel les canaux construits à la fin du XII^{ème} siècle se raccordent (Bocchi, 2007 : 224-226 ; Greci, 2007 : 508-520). Cela profite aux producteurs des cultures variées provenant de la plaine et des reliefs attenants d'où Bologne tire un autre surnom, « la Grasse ». Sans compter que les canaux permettent l'installation de moulins essentiels pour la transformation du blé, mais aussi progressivement pour mécaniser les productions textiles en tout genre : laine, soie, chanvre (Dondarini, 2000 : 201-206 ; Greci, 2007 : 508-520). La présence d'enseignants de renom qui font du *Studium* un facteur de l'attractivité de Bologne « la Docte » est également favorisée par les liens entre les membres de cette institution et l'autorité communale (Dolcini, 2007 ; Greci, 2007 : 532-534) jusqu'à l'installation par le pouvoir pontifical de l'université dans les locaux de l'Archiginnasio au XVI^{ème} siècle (carte n° 2).

Cette attractivité qui réorganise le bâti ancien engendre également l'accroissement de l'espace urbain au-delà des limites du XII^{ème} siècle. Des faubourgs se forment autour des complexes religieux qui s'installent alors aux portes de la ville (Guidoni *et al.*, 2000 : 18-20). C'est le cas par exemple des franciscains à l'ouest avec la basilique S. Francesco (où l'ordre se fixe après 1236) et des servites à l'est autour de l'église S. Maria dei Servi (carte n° 2). Ces premiers faubourgs sont intégrés à Bologne par la décision des autorités municipales au XIII^{ème} siècle de construire de nouvelles murailles (Bocchi, 2007 : 243-245 et 283-287). La *Circla* est progressivement consolidée au cours du XIV^{ème} siècle (carte n° 1). C'est dans cet espace que le renforcement progressif de l'élite sénatoriale et marchande locale conduit à l'édification de bâtiments laïcs et religieux qui recomposent l'espace urbain ancien. Les grandes familles et les principales corporations de métiers font bâtir des palais renaissants (Cuppini, 1974) et des tours (Roversi, [1989] 2011 : 139-160) à la place d'habitations plus modestes ou sur les espaces non-bâties. À ces monuments

intentionnels s'ajoutent les principales églises de style gothique construites ou agrandies à cette époque – à la manière de la basilique de S. Petronio érigée sur la Piazza Maggiore à partir de la fin du XIV^{ème} siècle et demeurée inachevée au XVI^{ème} siècle (Bocchi, 2007 : 291-293). L'émergence de l'art baroque contribue à de nouvelles transformations.

L'intensité de la période de transformation urbaine ainsi que la densité des constructions dans les limites des enceintes fortifiées expliquent la concentration actuelle du patrimoine médiéval et renaissant (carte n° 1). La relative permanence du maillage des rues et la préservation des édifices confèrent un fort intérêt patrimonial à Bologne et à son centre historique.

2. Depuis 1860 : l'enjeu de l'urbanisation et de la patrimonialisation

L'accélération des mutations urbaines commence avec les projets d'extension de la fin du XIX^{ème} siècle et l'émergence des politiques urbanistiques d'ampleur. Nous avons choisi de circonscrire nos travaux à partir de cette période.

Si l'esquisse des transformations urbaines lui est antérieur, celles-ci sont réalisées après l'unification de la plupart des territoires italiens. Ce processus de formation de la nation italienne nommé *Risorgimento*¹² (Pecout, 2011) conduit l'élite politique de Bologne, puis les citoyens au cours d'un plébiscite, à décider en 1860 de rejoindre le royaume d'Italie en formation. Cet événement n'a pas que des conséquences territoriales et politiques : il ouvre également la voie à l'unification culturelle au sein de la nouvelle nation. Ce processus passe notamment par la définition du patrimoine italien pour « déterminer et façonner le visage de la Nation, un visage qui fasse progressivement sens pour l'ensemble des citoyens » (Alcaud, 2007 : 42) et par de ses déclinaisons à Bologne. Le choix de s'associer à l'unification nationale conduit donc à l'évolution des politiques et des représentations patrimoniales locales.

Du fait de la topographie et de la présence de la gare construite au nord de la vieille ville, l'urbanisation se développe principalement selon un axe est-ouest. L'état de l'étalement urbain au milieu du XX^{ème} siècle indique une extension en tâche d'huile, principalement le long de l'axe historique de la *via Emilia* (carte n° 1). Elle s'effectue timidement au nord

12 Il s'agit d'une période dont les limites chronologiques demeurent discutées, mais que nous pourrions limiter aux différents événements militaires allant de la Seconde Guerre d'indépendance italienne contre l'Autriche en 1859, à la proclamation du royaume d'Italie le 17 mars 1861, et qui perdure jusqu'à la prise de Rome en septembre 1870.

autour de l'un des premiers quartiers suburbains construits au XIX^{ème} siècle : la *Bolognina*, la « petite Bologne ». L'accélération industrialisée de cette urbanisation, les destructions de logements dues aux bombardements lors de la Seconde Guerre mondiale principalement au nord-ouest, ou encore la construction polycentrique de quartiers résidentiels par la municipalité communiste d'après-guerre, sont autant de raisons qui expliquent l'urbanisation dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle jusqu'à l'état actuel (carte n° 1).

La situation privilégiée dont jouit Bologne au sein du réseau ferroviaire et routier lui permet encore aujourd'hui de polariser les principaux flux nord-sud¹³. Le développement du transport aérien avec l'aéroport international G. Marconi, considéré comme l'un des 11 aéroports stratégiques nationaux¹⁴, renforce ce rôle nodal. Le choix d'y établir le chef-lieu d'Émilie-Romagne au XX^{ème} siècle confirme d'un point de vue politico-administratif la centralité de Bologne dans la région (Ricci, 1980). Devenue métropole en 2015, la ville connaît au XXI^{ème} siècle des transformations liées aux fonctions urbaines et aux flux mondialisés, notamment concernant les activités touristiques.

Parallèlement, les politiques urbaines et patrimoniales qui se constituent permettent une sauvegarde étendue de la vieille ville. Cela est favorisé par les représentations de cet espace urbain ancien d'après la notion de « centre historique » qui se développe en Europe depuis les années 1950 (Fériel, 2015 ; Ulshöfer, 2017). L'espace alentour peut sembler périphérique d'un point de vue patrimonial mais des biens sont aussi intégrés au corpus parmi lesquels les collines qui surplombent Bologne ou des pôles religieux anciens comme la basilique S. Luca. La concentration du patrimoine dans les limites du centre historique ne doit donc pas masquer le territoire alentour et les connexions qui existent entre eux. Trois sites du bien sériel inscrit sur la liste du Patrimoine mondial en 2021 sont ainsi issus de la périphérie (carte n° 1) et intègrent même les immeubles du quartier occidental de la Barca construits à partir de 1957. Cette labellisation constitue la deuxième borne chronologique de notre thèse, considérant qu'elle marque une nouvelle étape dans l'institutionnalisation et la diversification du patrimoine local.

13 En 1955, on soulignait déjà que sa situation en faisait un nœud du réseau routier : « du fait de sa position géographique et de son importance comme centre de la riche région Émilie-Romagne, la ville de Bologne est le point de confluence de très vives et de multiples artères routières d'intérêt non seulement communal et provincial, mais aussi et surtout national » (Bologne, ASCBO, *PRG 1955*, I-1, UFFICIO TECNICO COMUNALE, 1955, *Piano Regolatore Generale della città di Bologna. Relazione*, Comune di Bologna, Bologne, p. 16). Les connexions nationales furent développées dans les années 1960 par le raccordement au réseau autoroutier, au croisement des axes nord-sud A1 (Milan-Naples) et A14 (qui de Bologne longe l'Adriatique jusqu'aux Pouilles).

14 En 2018, il est le cinquième aéroport italien en termes de passagers internationaux (huitième en 2012) ; cf. MINISTERO DELLE INFRASTRUTTURE E DEI TRASPORTI, « Traffico Aereo – Anno 2018 », URL : <http://dati.mit.gov.it/catalog/dataset>.

Ces évolutions permettent de rendre compte des reproductions du territoire de Bologne mais aussi de ses transformations. Considérant que l'espace qui fait sens à une époque peut ne pas être le même à une autre (Grataloup, 2015), les changements qui concernent ses limites spatio-temporelles, la composition de ses constructions, ses représentations par les acteurs et les rapports qu'ils entretiennent avec lui rendent possibles une analyse comparative et diachronique du terrain.

3. Un palimpseste de patrimonialisations

Le cas de Bologne permet une analyse élargie des patrimonialisations du fait de son histoire, de la diversité de son patrimoine et des politiques menées par les acteurs locaux. La carte ci-après (n° 2) illustre les situations qui alimentent nos questionnements.

L'histoire de la ville a en effet été marquée par de nombreuses transformations. À partir de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, celles-ci passent par des opérations de modernisation ou par différentes phases de restaurations architecturales d'ampleur notamment liées au courant néo-gothique (carte n° 2). La conservation du patrimonial se réalise alors par son isolement discursif voire urbanistique des nouvelles constructions. Cette dissociation spatio-temporelle relève d'une « pseudo-topie » (Guillaume, 1980 : 15) dans la mesure où il est comme rattaché à « un espace virtuel » (Morisset, 2009 : 125) qui correspond à l'environnement passé et perdu (Balzani, 2015). Un processus équivalent est visible lors des reconstructions qui font suite aux bombardements durant la Seconde Guerre mondiale et donnent ainsi lieu à la production d'artefacts (Monari, 1997). Ces nombreux événements révèlent une dialectique de patrimonialisations et d'interventions aux logiques apatrimoniales (Veschambre, 2008). Ils mettent en perspective l'évolution des politiques patrimoniales en fonction de cette histoire urbaine et de ses conséquences en termes de diversification des patrimonialités des habitants. Réciproquement, la densité du réseau patrimonial s'articule avec les différentes étapes de l'urbanisation qui couvrent la période de cette thèse. L'aménagement du territoire se réalise aussi d'après le patrimoine et sa complexification.

Le résultat tel qu'il s'observe à Bologne n'est donc pas une superposition¹⁵ patrimoniale

15 Dans un contexte urbain, « la construction procède par destruction ou aménagement des formes anciennes, ce que l'archéologie nous montre quotidiennement, et non par simple recouvrement comme le feraient des couches géologiques » (Rautenberg, 2003a : 90-91)

mais un enchevêtrement qui lie tout le tissu urbain. Les travaux en géographie de N. Bartolini suggèrent l'image des roches conglomérées pour rendre compte de cette configuration. De façon analogue à ces « brèches » qui résultent d'une sédimentation par fusion de morceaux rocheux préexistants, l'édifié urbain se forme par une « bréchification » par laquelle « des éléments qui n'ont pas d'origine commune peuvent tout de même être fondus ensemble et former un tout » (Bartolini, 2014 : 523). Cette synthèse des processus de patrimonialisation et d'urbanisation s'émancipe de la linéarité de la chronologie tout en mettant l'accent sur l'environnement comme une composition de traces de formes architecturales et urbanistiques passées. Cette approche dialogique et contingente donne à voir les interconnexions entre le réseau patrimonial et le système territorial. Nous pouvons également considérer qu'à l'échelle de la ville, elle permet d'en déduire la typicité (Heinich, 2009) du patrimoine et du territoire par l'indissociable rapport entre les traces du passé et le tissu urbain local. Ce caractère typique fait de la composition patrimoniale de Bologne une spécificité en soi parce qu'elle a été produite par ces transformations territoriales.

Ce résultat est également le catalyseur d'un processus narratif par lequel les acteurs locaux donnent du sens à leur environnement et à ses différents composants. Dans ses travaux, D. Fabre considère ainsi « que l'objet, l'ensemble d'objets, le bâtiment, le lieu, ne prennent sens que par leur insertion dans un réseau de relations [...] symboliques, dont il est le produit et le témoin » (Fabre, 1994 : 69). Cette lecture invite à aborder les valorisations patrimoniales comme dépendantes du contexte de chaque bien et de son interprétation par celles et ceux qui pratiquent ces lieux¹⁶. Les travaux de T. Cossu tendent à démontrer également qu'il existe « un lien étroit entre le bien culturel et son contexte, fait d'éléments physiques, de matérialité et de signifiés, d'éléments volatiles. Au-delà, on peut dire que ce même contexte est un bien culturel, peut-être le plus précieux, parce qu'il est celui qui permet de connaître et d'interpréter l'objet » (Cossu, 2005 : 47). Ce deuxième niveau de lecture conduit à superposer au patrimoine architectural un patrimoine urbain qui relèverait d'une patrimonialisation parallèle. À Bologne, l'identification de la vieille ville comme un environnement de valeur s'affirme ainsi progressivement depuis la fin du XIX^{ème} siècle, en particulier à travers les plans d'urbanisme. Le *Plan pour le centre historique* de 1969

16 Nous pouvons associer cette approche à la notion de *genius loci* – le « génie des lieux » antique, entendu depuis le XIX^{ème} siècle romantique comme « l'esprit des lieux » – qui résulte de la typicité locale du bâti autant qu'il en est l'humus (Zucconi, 1997). Il provient donc « de la situation, de la configuration spatiale et des caractéristiques de l'articulation » (Norberg-Schulz, 1979 : 179) qui composent l'environnement.

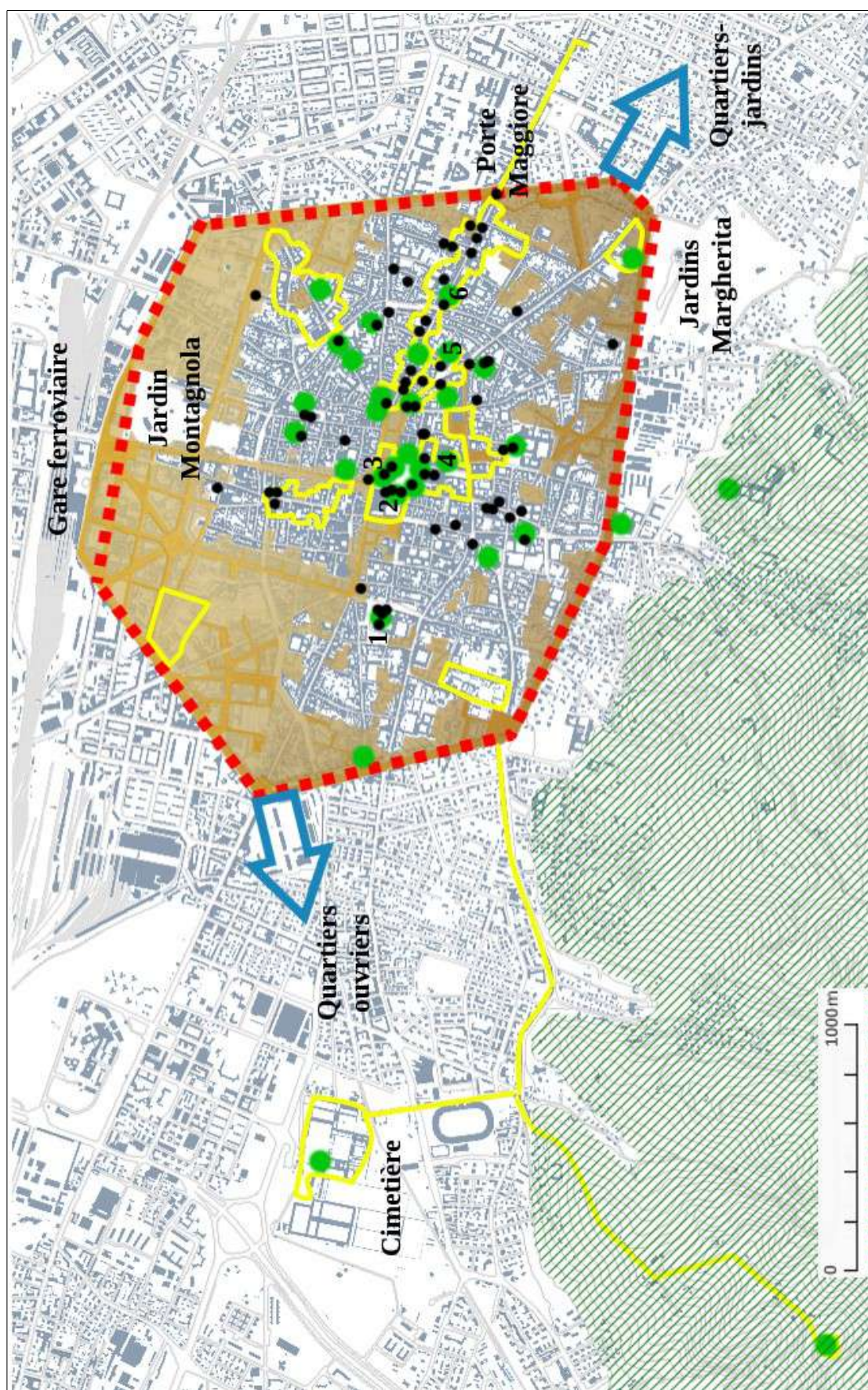
constitue une étape essentielle dans ce changement d'échelle de la « manifestation » du patrimonial (carte n° 2). Dans la suite du manuscrit, nous emploierons ce terme pour englober les biens culturels qui peuvent co-exister à différentes échelles sur un même espace.

Cette riche histoire urbaine et patrimoniale repose sur l'activité des habitants, qu'il s'agisse des praticiens ou des élus et techniciens liés aux institutions. Ainsi, les restaurations néo-gothiques sont réalisées d'abord sous l'égide de la municipalité et des relais locaux de l'État, puis par une association de Bologne. L'institution communale organise également la transformation puis la sauvegarde de la vieille ville devenue centre historique (carte n° 2). C'est donc à l'échelle locale que les habitants, au sein d'institutions locales ou de groupes de praticiens, interviennent sur le patrimonial et dans les patrimonialisations. Leurs représentations patrimoniales et leurs décisions d'aménagement accompagnent l'évolution des régimes de patrimonialité et des modes d'habiter, et réciproquement. La comparaison des interventions et de leurs résultats sur le territoire de Bologne peut dès lors être réalisée dans l'espace (entre les quartiers centraux et périphériques, en variant les échelles géographiques) et dans le temps (par l'étude diachronique au sein de notre période).

La distinction entre les ensembles patrimoniaux identifiés par les différents acteurs institutionnels comme la municipalité ou l'Unesco (carte n° 2) conduit à approfondir davantage l'analyse de la concentration et de l'extension des patrimonialisations telles qu'elles s'observent dans l'histoire de Bologne. Cette diversification semble suivre une progression chronologique vers les périodes plus récentes de l'histoire, ce qui favorise l'intégration de nouveaux lieux et la reconnaissance de nouvelles catégories de biens. C'est le cas notamment des productions de l'âge industriel (Fagnoni, 2005) et de l'identification de la patrimonialité de sites extérieurs au centre historique. Cet étoffement du réseau patrimonial se constate à Bologne : il fait état d'une progressive interpénétration entre l'aménagement du territoire et les politiques de préservation plus ou moins récentes (carte n° 2).

Le cas de Bologne permet donc l'étude des évolutions patrimoniales entre 1860 et 2021 du fait de la bonne conservation de la vieille ville. Cette étude est corrélée à l'activité des habitants dans la mesure où leur appropriation du territoire et du patrimonial leur confère un rôle dans les patrimonialisations. Leur activité peut être individuelle, collective, y compris par le biais de l'institution municipale qu'ils composent. De plus, l'histoire

Carte n° 2 : Évolution des régimes de patrimonialité et diversification patrimoniale



Fond de carte : UFFICIO TECNICO COMUNALE, 2021, « Disciplina del piano. Per orientarsi », *op. cit.*, et Scatasta, 1970. Réalisation : L. Marolleau, 2023

Transformations urbaines historiques



Espaces urbains transformés par les modernisations du XIX^e siècle et par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale



Voirie modifiée par les percées réalisées durant les modernisations

Une préservation patrimoniale ancienne



Edifices considérés comme des Monuments nationaux en 1870 par des acteurs locaux (professionnels de l'histoire de l'art)



Edifices restaurés selon le style néo-gothique entre 1885 et 1913 par des acteurs locaux (professionnels et érudits)

Extensions territorialisées des patrimonialisations



Limites de la vieille ville, considérée comme le centre historique dans la deuxième moitié du XX^e siècle



Les collines de Bologne, un site patrimonial naturel



Sites du bien en série inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco (le site de la Barca, à l'ouest, n'est pas présent sur cette carte)



Intégration progressive des périphéries de la vieille ville au réseau patrimonial de Bologne

- 1 Eglise S. Francesco
- 2 Palais d'Accursio
- 3 Palais du Podestà
- 4 Archiginnasio
- 5 Eglise S. Stefano
- 6 Eglise S. Maria dei Servi

Réalisation : L. Marolleau

urbaine de Bologne a intensifié les rapports entre territoire et patrimoine. Plus récemment, les extensions patrimoniales contribuent à renforcer ces interconnexions. Finalement, ce cas peut donner à voir le palimpseste de patrimonialisations qui résulte de l'évolution des régimes de patrimonialité et de la diversité des politiques et des interventions.

C. Questionnements et structure de la thèse

Au regard des apports scientifiques et des caractéristiques du terrain, nous pouvons déterminer le fil conducteur de notre recherche et la méthode sur laquelle s'appuieront nos travaux. Ce raisonnement hypothético-déductif constitue le préalable à la mise en œuvre de notre travail empirico-inductif. L'enjeu est de pouvoir participer aux études patrimoniales tout en fournissant des pistes d'actions pour les acteurs locaux de la gestion du patrimoine.

Ce dernier, considéré sous la forme d'une diversité de biens et de réglementations juridico-techniques et issu de différentes représentations et de leur évolution, est également étudié du point de vue de sa complexification. Celle-ci est engendrée par la multiplication des rapports entre les acteurs de sa production et de sa transmission à différentes échelles temporelles et spatiales.

Dès lors, notre méthodologie repose sur le dialogue entre les disciplines géographique et historique. Le concept de patrimoine résulte en effet d'une forme d'historicité du fait de sa nature diachronique, et d'une géographicité relative aux dynamiques spatiales et territoriales (Raffestin, 1989 ; Besse, 2009).

1. Problématique et hypothèses

L'analyse de la complexification patrimoniale au regard du cas de Bologne nous amène à nous demander dans quelle mesure la diversification des représentations et des interventions des habitants conduisent à l'extension des patrimonialisations et à l'évolution des rapports entre patrimoine et territoire.

Pour répondre à cette problématique, plusieurs hypothèses de travail ont été formulées. Tout d'abord, le renouvellement des régimes de patrimonialité peut faire évoluer la fabrique patrimoniale au sens où de nouvelles manifestations patrimoniales et de nouveaux espaces sont concernés sur le territoire. Les remises en cause de la linéarité du processus

laissent supposer qu'il ne s'agit pas d'une succession mais d'une diversification qui compose avec différentes représentations patrimoniales. De même, l'extension nous paraît davantage prendre la forme d'un réseau que d'une étendue, selon une logique de « partout-patrimoine » (Morisset, 2018 : 290).

Ensuite, l'histoire urbaine nous a semblé constituer un moyen d'analyser la complexification patrimoniale. D'une part, les nouvelles représentations sont tournées vers le patrimoine urbain et donc une interpénétration entre la ville et les caractéristiques de son ancienneté. Le développement de l'urbanisme permet de documenter ce rapprochement et en particulier les plans qui sont projetés par l'institution municipale et qui reflètent les avancées théoriques. D'autre part, les transformations urbaines provoquent des réactions conservatrices qui accélèrent la conjointe considération du patrimoine et de l'espace urbain. Progressivement, nous suggérons que les représentations territoriales évoluent et se « patrimonialisent ».

Parallèlement, l'étude des discours patrimoniaux conduit à questionner deux aspects : leur production et leur transmission. D'un côté, cela concerne les rapports entre les acteurs, qu'il s'agisse des habitants au cœur de notre analyse ou des relations qu'ils entretiennent avec des institutions ou des groupes à d'autres échelles. De l'autre, les discours et les représentations alimentent les évolutions sémiologiques du patrimoine en prenant part à leur caractère « volatile » (Cirese, 2002). Les habitants appartiennent ainsi à une plus large « communauté de praticiens » (Maguet, 2011) qui est déterminée par des réseaux multiscalaires et diachroniques. Cette communauté est influencée autant qu'elle influence l'institutionnalisation du patrimonial et des patrimonialisations qui s'incarne par l'identification de corpus définis par des normes voire des labels. Finalement, ce sont les vecteurs de ces patrimonialisations qui sont interrogés à travers le rôle des habitants, et plus largement des praticiens et des institutions.

Ces hypothèses contribuent à la définition de la démarche méthodologique adaptée pour mener notre recherche. La méthode représente en effet le troisième jalon qui guide notre questionnement, après l'ancrage scientifique et l'analyse du terrain. Ces trois piliers ont pour point commun la pluridisciplinarité.

2. La géohistoire comme démarche d'une thèse transdisciplinaire

Le dialogue entre les méthodes et les raisonnements propres à la géographie et à l'histoire ne va pourtant pas de soi. Si la sortie de la mono-disciplinarité est analogue à la traversée d'une frontière, ce n'est pas sortir du disciplinaire (Schlanger, 1992) : leur articulation répond donc à une réflexion méthodologique et à l'évaluation des apports des méthodes de chacune. Pour cela, nous avons initié une réflexion sur l'association des disciplines, en relevant quatre préfixes pour nommer leurs rapports : l'inter-, la multi-, la pluri-, et la trans-disciplinarité. À la suite du géographe L. Dupuy, nous avons considéré chacun de ces termes séparément afin d'enrichir le sens des déclinaisons qu'ils apportent plutôt que de les rendre synonymes ou de hiérarchiser ces approches (Dupuy, 2004).

Le préfixe « inter- » laisse entendre un croisement des disciplines, dont le centre serait précisément l'objet étudié. Le sens de « multi- », qui insiste sur le nombre, ne sous-entend au contraire rien ni du rapport entre disciplines, ni du rapport avec ce qui est soumis à leur analyse. Nous serions donc ici dans une association de l'ordre de la juxtaposition. Souvent associé à ce deuxième, le préfixe « pluri- » ne rend également pas compte du rapport à l'objet. Néanmoins, la pluralité a un sens plus global : le multiple, c'est ce qui se répète et conduit au nombre, tandis que le pluriel, c'est un tout composé. Le philosophe A. Létourneau propose ainsi de considérer que le *multidisciplinaire* résulte d'une recherche collective, dans le cadre d'un « travail à plusieurs disciplines sur un même cas ou problème » (Létourneau, 2008 : non paginé), quand le *travail pluridisciplinaire* relève de la juxtaposition ou du croisement disciplinaire par un chercheur ou une chercheuse.

L'*interdisciplinaire* s'entendrait alors comme une « pratique collective de recherche cherchant la mise en relation et l'intégration des savoirs » (*idem*). Quant au préfixe « trans- », il est globalement compris comme une attitude transversale, capable de passer outre les limites disciplinaires. Pour L. Dupuy, la transversalité disciplinaire correspond à un horizon ; pour A. Létourneau, il s'agit plutôt d'un *résultat*, qui s'applique aux savoirs produits dans une *démarche* de décentrement méthodique – ce qui le conduit à définir des degrés de transdisciplinarité, y compris au sein d'une discipline. À partir de ces réflexions, nous pouvons donc définir cette thèse transdisciplinaire comme le résultat d'un travail méthodique pluridisciplinaire.

La démarche géohistorique sert quant à elle de socle méthodologique. Elle favorise

l'articulation des méthodes historiques et géographiques en mêlant intimement les outils et les modes d'analyse des deux disciplines. C. Grataloup définit en effet la géohistoire comme une

« étude géographique des processus historiques [qui] consiste à mobiliser les outils du géographe pour composer une explication des événements et des périodicités » (Lévy *et al.*, 2013 : 438).

L'enjeu d'une telle démarche est de pouvoir considérer l'articulation entre spatialités et temporalités (Claval, 2005). Son recours part en effet du principe que l'étude doit porter sur des processus, sur les permanences et les transformations qu'ils comprennent et qui les alimentent. Ils s'ancrent donc dans des lieux et des moments qui eux-mêmes se pensent à partir d'un contexte plus large : l'espace et le temps, que rendent des outils comme la cartographie et la chronologie. Dès lors, la géohistoire prend en compte la pluralité des échelles d'espaces (analyse multiscalaire) et de temps (analyse diachronique) :

« se demander qu'elle est l'extension d'un phénomène sociétal, c'est réfléchir à son étendue comme à sa durée » (Lévy *et al.*, 2013 : 438).

En cela, elle est différente de la géographie historique que C. Grataloup présente comme

« une approche strictement géographique, synchronique, d'une société ; la seule chose qui la distingue d'une autre forme de géographie, c'est qu'elle s'attaque à des espaces révolus, situés dans le passé » (Grataloup, 2005 : 33).

Notre travail, selon les principes de la démarche géohistorique, articule les approches synchroniques et diachroniques. En effet, le choix d'une étude monographique du patrimoine nous conduit à comparer des terrains temporellement successifs que les processus socio-spatiaux rendent dynamiques ; mais nos sources archivistiques sont figées et présentent un état de fait correspondant à un moment donné, de la même manière que l'étude des lieux peut nous conduire à nous concentrer ponctuellement sur une organisation spatiale donnée. La démarche géohistorique qui structure notre thèse fait de notre terrain un objet à la fois spatial et temporel qui évolue dans ces deux dimensions et qui permet d'analyser les patrimonialisations comme un processus spatio-temporel.

La notion de patrimoine, appliqué à ses manifestations architecturales et urbanistiques, est au cœur du double rapport à l'espace et au temps que C. Grataloup propose de rendre par le terme d'*historité*. Il s'agit d'un processus dialectique qui articule les changements propres à une société et les phénomènes de reproduction sociale qui permettent à ses acteurs de se

penser dans le temps et dans l'espace (Grataloup, 2015). Ainsi, l'articulation des méthodes géographiques et historiques permet de ne pas réserver à l'une les permanences et à l'autre les évolutions : les dynamiques spatiales participent également aux transformations dans le temps, de même que l'histoire favorise l'étude de reproductions. Ce sont leur interaction et leur réciprocité qui enrichissent l'analyse.

Il distingue également trois rapports géographiques des sociétés à leur monde : le premier s'attache au milieu, le second à l'espace, et le dernier au territoire. De ceux-ci, il déduit différents rythmes d'évolution en ce qui concerne la spatialité et la territorialité. La première est marquée par des dynamiques du fait de la distance et des mobilités qui engendrent davantage de transformations. La seconde tend plus volontiers vers l'identité et donc une certaine représentation d'un état « éternel » car déshistoricisé. Dès lors,

« au couple géographique espace / territoire correspond le couple historique transformation / reproduction » (*ibid.* : 200).

Ces oppositions théoriques, qui n'interdisent pas des dynamiques endogènes ni des freins exogènes, encouragent néanmoins le dialogue disciplinaire et favorisent l'analyse des reproductions territoriales et des dynamiques spatiales comme le pendant géographique des études historiques concernant les permanences et les évolutions. En choisissant de suivre la voie de la pluridisciplinarité, nous avons également opté pour une double entrée : la première par le terrain géographique, et la seconde par le terrain historique constitué des fonds d'archives.

3. Une méthodologie guidée par l'expérience du terrain

Nos travaux ont été méthodologiquement guidés par une approche inductive du terrain. Celle-ci s'est notamment fondée sur l'expérience méthodique du chercheur. L'analyse de notre entrée sur le terrain permet de rendre compte de l'appropriation de l'objet d'étude et des positionnements qui se sont succédé.

Tout d'abord, l'approche du terrain par le chercheur est temporellement diffractée. Nous nous sommes ainsi rendu à Bologne une première fois à l'été 2015, puis en avril, juin et août 2018, à chaque fois pour une semaine. La première visite avait une visée touristique, quand les trois suivantes ont été réalisées pour préparer le projet de recherche. L'emménagement sur le terrain, en septembre 2018, n'est donc pas en soi une entrée sur le

terrain ; il correspond néanmoins à une entrée dans la recherche, après l'adoption successive d'une posture de touriste puis d'étudiant en phase de découverte. Le chercheur possède ainsi un *a priori* sur le terrain qui est le fruit d'une expérience multiforme, mais aussi de lectures et d'informations variées (pour l'organisation d'un voyage en 2015, pour l'établissement du projet de recherche au printemps 2018, pour finalement trouver un logement en août). L'entrée sur le terrain n'est donc pas un événement ponctuel mais un processus se déclinant en étapes (périodes successives), en postures (modes de se penser et d'approcher le terrain), et en savoirs (qui dépend des directions empruntées). Elle correspond donc à un moment de construction-déconstruction, caractérisé par l'absence de méthode claire ; c'est son adoption qui marque une rupture véritable entre l'entrée sur le terrain et la recherche.

La diffraction est également le résultat de l'environnement socio-spatial qui accompagne le processus d'entrée. Nous nous sommes par exemple installé à Bologne dans le quartier nord-est de San Donato, à vingt minutes à pieds de la Piazza Maggiore, la place principale de la ville qui constitue le centre géométrique de notre terrain. Nous étions donc domicilié à l'extérieur de la vieille ville : « l'entrée » physique dans ce site patrimonial majeur de la ville était une expérience de tous les jours, laquelle a aussi enrichi nos réflexions sur la définition du terrain et sur la distinction entre l'espace « centre historique » et sa périphérie. À cela s'ajoute un ensemble de représentations provenant du discours quotidien des personnes avec qui nous avons partagé cette période. Malgré eux, ces Italiens sont devenus des intermédiaires entre le terrain et le chercheur en devenir. L'entrée est donc également un biais, que l'affirmation d'une méthode permet d'atténuer et de questionner. L'analyse de l'entrée sur le terrain devient déterminante dans la mesure où elle prend en compte cet ensemble d'orientations involontaires qui l'accompagne afin d'éviter qu'elles ne demeurent inconscientes et privent le chercheur du contrôle sur son travail.

L'entrée sur le terrain représente enfin une diffraction entre le chercheur-en-devenir et l'observateur permanent, rendue visible par les échanges avec les habitants. En effet, chaque rencontre sur le terrain pouvait potentiellement nous rendre témoin de pratiques, de représentations, de discours sur le patrimoine de la ville de Bologne – d'ailleurs, il nous a souvent paru « avancer masqué », comme si derrière chaque scène de la vie quotidienne pouvait se cacher un journal d'observation. L'entrée sur le terrain constitue une approche immédiate du terrain qui doit être distinguée de la recherche, même dans sa phase exploratoire initiale. Ce basculement s'opère lorsqu'il y a dissociation de deux postures,

lorsqu'à l'immédiateté de l'expérience succède la médiation du questionnement et de l'analyse. La première correspond au chercheur-observateur : dans une approche inductive, l'expérience personnelle se confond avec l'enquête au sens où toute observation du lieu de vie et des acteurs contribue à l'affinement progressive des hypothèses de travail. La seconde définit l'habitant-chercheur, lorsque les connaissances et les constructions théoriques ont paradoxalement rendu commun le terrain. Cette fois, les temps consacrés à la recherche étaient globalement séparés des moments de vie, distinguant par là même les relations des acteurs ; hormis à quelques moments d'observations inattendues qui suspendaient le quotidien, les travaux à mener se définissaient *a priori*. Cette double posture constitue l'un des fondements du raisonnement inductif, dans ce qu'il permet de distance entre une personne et un acteur.

Dès lors, il est possible d'identifier les interférences qui peuvent exister entre notre qualité d'habitant et celle de chercheur. Celles-ci résident en trois enjeux : la distinction entre expérience et vécu ; la distinction entre connaissance et familiarité ; la distinction entre source et information. Ainsi, notre propre vécu était une source en tant qu'expérience du terrain pour expliquer les réalités observées. Mais cette pratique ne pouvait fonder que des hypothèses à vérifier ou servir d'élément de comparaison dans le cadre d'une analyse croisée. De même, être présent ne suffit pas à observer : il nous a fallu définir quels étaient les acteurs du terrain et opérer un tri dans leurs discours, afin de théoriquement dissocier le partage informel du quotidien et le raisonnement d'un habitant portant un regard sur une situation patrimoniale donnée. Finalement, notre nationalité et notre activité n'ont pas été à même de créer seules de bonnes conditions pour recueillir un discours (il convient au contraire d'établir un lien de confiance, de dépasser la gêne ou la pudeur), ni même de donner les moyens aux acteurs de fournir une source d'analyse pertinente (compréhension de la présence du chercheur, de ses questionnements, de son intérêt pour des souvenirs ou un quotidien considérés par l'acteur comme banal). C'est bien par la méthode que le chercheur peut prendre en compte l'existence de possibles obstacles au travail de recherche et ainsi se donner les moyens de disposer des meilleures conditions pour aller de l'avant.

L'entrée sur le terrain et l'expérience locale qui s'en suit participent de la co-construction de la thèse par le chercheur et son environnement. L'analyse méthodique des liens existant permet de limiter les projections du premier sur son objet d'étude.

4. La construction d'un terrain historique : l'entrée par les sources archivistiques

À notre terrain géographique correspond son pendant historique. Il est le résultat d'un travail historique de recherche préalable à sa constitution et à son analyse.

Notre entrée sur ce terrain s'est fait par le biais de l'outil qui nous a semblé le plus adapté pour amorcer une démarche géohistorique : le plan d'urbanisme. En effet, les politiques en la matière articulent la dimension patrimoniale du territoire avec les enjeux d'aménagement de l'espace. Leur évolution dans le temps permet d'observer différentes étapes de patrimonialisations (Gigot *et al.*, 2023) et de considérer les dynamiques spatio-temporelles qui sont à l'œuvre dans les changements patrimoniaux. Constitués à la fois de rapports et de cartes, les plans donnent également accès aux représentations des lieux par les auteurs à un moment donné, et aux choix déterminés par la législation nationale et les intérêts locaux. Dans la mesure où Bologne a été très observée dans les années 1970 et 1980 pour sa politique urbanistique (Schmid, [1976] 1977a ; Tanter, 1979 ; Légé, 1984), le recours à ces outils nous a paru d'autant plus évident.

Les premiers plans sont en partie conservés aux archives historiques municipales de Bologne (ASCBO), lesquelles possèdent un imposant fonds administratif qui retrace depuis le XIX^{ème} siècle l'activité de la municipalité. Les documents conservés sont principalement des procès verbaux de séances issus des *Actes du conseil municipal de Bologne* (ACCB), ainsi que des courriers et documents officiels rattachés. Parmi les documents techniques annexes se trouvent notamment les consultations préalables associant des habitants, des associations, jusqu'aux institutions ministérielles, ainsi que les variantes et de décisions urbanistiques qui intéressent notre sujet comme les plans de sauvegarde et de piétonnisation. Malheureusement, les documents techniques ne sont pas tous conservés dans le fonds administratif : la majorité dépend des archives de chaque service communal. Nous avons ainsi complété notre recherche grâce aux documents présents au Service technique (*l'Ufficio Tecnico*) de la ville, bien que les modes d'accès, d'inventaires et de recherche y soient très limités. Cette déconcentration du matériel se ressent par ailleurs dans l'organisation interne de l'ASCBO : plusieurs fonds annexes ont été créés, souvent sans inventaire disponible. C'est le cas des procès verbaux des conseils de quartier, des archives liées à tel ou tel adjoint municipal, mais aussi le fonds technique sur les plans d'urbanisme.

Cette première approche par les sources nous a conduit à un deuxième axe de recherche, distinct du premier car davantage tourné sur les acteurs en capacité ou non de prendre les décisions. L'enjeu est davantage porté sur les réceptions des politiques et sur la diversité voire la confrontation des patrimonialités individuelles et collectives. Cela passe d'abord par la vulgarisation des politiques de préservation qui ont connu une importante notoriété à travers les publications de la commune et des acteurs concernés, et de l'exposition *Bologne Centre Historique : une ville ancienne pour une société nouvelle* organisée à partir du 30 mai 1970 à l'hôtel de ville (le palais d'Accursio). Nous sommes notamment partis de l'enquête qualitative et quantitative menée par un groupe de sociologues sous l'égide de la municipalité en amont de l'exposition, présentée et analysée dans son catalogue (Di Nallo, 1970). Dans l'idée de permettre l'analyse diachronique, nous avons repris le questionnaire afin de conduire 50 ans après une enquête comparable qui puisse nous éclairer sur l'évolution des représentations et des pratiques dans le domaine patrimonial.

Parallèlement, nous avons mené des entretiens semi-directifs avec des figures emblématiques de l'action municipale parmi lesquelles l'architecte Pier Luig Cervellati, élu de la majorité municipale communiste entre 1964 et 1980 en charge de l'application des plans d'urbanisme sur la période 1970-1980, Mmes Patrizia Gabellini (2016) et Valentina Orioli qui se sont succédé en tant qu'adjointes municipales à l'urbanisme et à la ville historique entre 2011 et 2021, ou encore Cristina Ambrosini, Surintendante de la *Soprintendenza Archeologia, Belle Arti e Paesaggio* – l'institution représentant le ministère des Biens culturels à Bologne. L'objectif était d'étudier l'évolution des politiques municipales d'une part, et de rendre compte de la candidature des portiques à l'Unesco d'autre part. Cette inclinaison vers les méthodes sociologiques complète notre travail pluridisciplinaire et sert notre démarche géohistorique en construisant le matériel nécessaire à une analyse diachronique qui puisse également être analysé au regard d'une grille de lecture géographique sur les représentations et les pratiques de l'espace.

Le terrain historique déduit des sources donne à voir un corpus documentaire varié. Sa constitution reflète les axes de travail pluridisciplinaire de notre thèse, mais également les moyens méthodiques pour rendre possible une démarche géohistorique. Ensemble, ils nous ont conduit à approfondir l'interdisciplinarité par l'ajout des domaines urbanistiques et sociologiques, et ainsi à combler à leur manière la difficulté d'accéder à la diversité des habitants des époques antérieures.

5. Déroulement de la thèse

Cette étude est divisée en trois parties selon un plan thématique. Dans une première partie sur la sémiogenèse des manifestations patrimoniales, nous entendons étudier l'évolution des patrimonialités des acteurs. Pour cela, nous commençons par une définition de ces derniers et par une explication de la façon dont notre recherche a été conduite auprès d'eux (chapitre I) ; à travers elles, nous esquissons une première approche du fait patrimonial tel qu'il apparaît par la pratique des terrains géographiques et historiques. L'objectif est de pouvoir accéder aux corpus patrimoniaux identifiés par les praticiens et en particulier les habitants. Sur la base d'enquêtes sociologiques et de leur analyse diachronique, nous cherchons à mettre en évidence les évolutions des représentations des acteurs sur la période que couvre nos travaux (chapitre II). Par une analyse des transformations et des reproductions urbaines, nous entendons préciser la manière dont les représentations et leurs transcriptions sous la forme de conventions normées ont pu s'enrichir des urbanités et au-delà des spatialités des acteurs ; l'ensemble se conclut sur la production d'une première chronologie relative aux évolutions patrimoniales (chapitre III).

Dans une deuxième partie autour des polytemporalité et polyspatialité patrimoniales, nous nous intéressons aux cycles patrimoniaux et aux influences issues de différentes échelles spatio-temporelles qui participent aux sémiogenèses voire aux morphogenèses. Par l'étude des historicités des acteurs et aux évolutions diachroniques de leurs représentations patrimoniales, nous donnons à voir l'ancienneté des patrimonialités et des oppositions qui en découlent (chapitre IV). En s'intéressant davantage aux dynamiques géographiques, nous proposons ensuite une typologie d'extensions des patrimonialisations par l'espace, précisant ainsi la diversité du processus (chapitre V). Nous affinons enfin ces analyses à partir de la question multiscalaire comprise notamment dans la variété de médiations qui interviennent lors de ce processus et qui permettent d'identifier des systèmes organisant les patrimonialisations : leur succession donne à voir une seconde évolution des rapports sociaux qui complexifient la périodisation de l'histoire patrimoniale (chapitre VI).

Dans une dernière partie, nous analysons deux géo-structures indissociables de l'histoire urbaine : le paysage et le centre historique. Celles-ci représentent à la fois le contexte scénographique du patrimonial et deux « macro » manifestations patrimoniales qui recouvrent les différents sites et biens reconnus localement. Tout d'abord, le paysage est un interface qui permet d'associer les patrimonialités aux territorialités des praticiens et en

particulier des habitants. C'est notamment l'occasion de questionner la production de discours et d'images performatives, et le rôle qu'ils jouent dans les patrimonialisations (chapitre VII). Nous abordons enfin le centre historique comme autre interface qui ajoute l'urbanité dans l'équation, avec pour objectif de pouvoir proposer une définition analytique de cette portion du territoire qui constitue le haut lieu du patrimoine des villes anciennes. Les représentations cartographiques proposées servent à illustrer d'une nouvelle façon l'évolution des patrimonialisations (chapitre VIII).

PREMIÈRE PARTIE



Sémiogenèse des manifestations patrimoniales

Le processus de patrimonialisation se caractérise principalement par la production d'un sens attribué à un objet ou à un lieu. Cette sémiogenèse permet de définir la « mémoire patrimoniale » (Morisset, 2009), c'est-à-dire les valeurs et les attributs que des acteurs prêtent au patrimoine et leur évolution dans le temps.

Ce pendant de la durabilité matérielle et topique des biens en question, nous la qualifions de « *volatile* ». Cette expression est empruntée à l'anthropologue A. M. Cirese (1997) qui propose à travers elle une autre façon de désigner les biens dits immatériels ou intangibles, termes qu'il considère impropres dans la mesure où ces biens reposent sur des actes accompagnés d'objets (Cirese, 2002). Ainsi, c'est leur nécessaire reproduction par des pratiques qui leur confère une volatilité. Ils s'opposent donc aux biens dits « matériels », fondés quant à eux sur leur durabilité comme des sites ou des constructions. Or, dans une approche processuelle, le patrimoine est en évolution : les types d'objets varient, leurs limites spatio-temporelles changent, et le sens que les acteurs leur attribuent fluctue. Nous pouvons donc considérer que leur sémiogenèse contribue à leur part volatile qui participe à leur définition au même titre que leurs composants matériels.

Cette première partie entend s'intéresser à ce caractère évolutif du patrimoine. L'enjeu est de pouvoir notamment préciser les acteurs de sa sémiogenèse. Nous nous inscrivons dans la continuité des recherches en géographie qui s'intéressent au rôle des habitants, en questionnant en particulier les rapports qu'ils entretiennent avec les institutions qui à différentes échelles encadrent les statuts patrimoniaux. Comment s'organise cet archipel d'acteurs des patrimonialisations ? Comment s'articulent leurs représentations ?

Derrière cette étude des acteurs se trouve la question des patrimonialités, considérées comme à l'origine de la composition volatile qui est l'un des fondements du patrimoine : son sens, sa valeur, son rapport aux autres biens et ses limites spatio-temporelles. Cette première partie vise donc à analyser l'évolution de ces patrimonialités dans le temps et leur complexification à l'aune de l'implication croissante de nouveaux acteurs dans le champ patrimonial. De quelle manière ces représentations peuvent-elles être appréhendées dans leur diversité et quels peuvent être leurs effets en termes de définition des objets dans leur double rapport aux corpus de biens et à leur environnement spatial ?

Cela nous conduit à observer le développement dans le temps des corpus de biens qui constituent le patrimoine et leurs rapports avec le territoire compris comme leur localisation et leur contexte. Dans le cas de Bologne, cette géohistoire du patrimoine est aussi celle de l'espace urbain : dans quelle mesure l'histoire de l'urbanisation permet-elle de mieux cerner l'histoire du patrimoine, de ses évolutions et de son inscription spatiale ? Comment les patrimonialités peuvent-elles servir à analyser la notion de patrimoine à partir de questionnements relatifs à l'espace géographique ?

Chapitre I

Le patrimoine, un objet spatial habité

Considéré comme une manifestation volatile, socialement produite au cours d'un processus en évolution sur le temps long, le patrimoine est sorti littéralement déconstruit des travaux des auteurs de notre corpus. C'est en tant qu'objet spatial que ce chapitre compte l'aborder, à travers le regard du chercheur mais surtout des acteurs qui définissent les corpus et les valeurs patrimoniales.

Parce que l'être humain est un *être-là qui est au monde* (Hoyaux, 2002), c'est-à-dire un habitant de l'espace qu'il engendre et du monde qu'il structure – en même temps qu'il s'objectivise –, le rapport des acteurs avec leur environnement spatial et social devient essentiel pour comprendre la fabrique de la volatilité patrimoniale. En d'autres termes, c'est bien à partir des objets tangibles et des systèmes patrimoniaux dans lesquels ils acquièrent leur sens qu'il faut étudier les patrimonialisations et leurs résultats. Plus encore, les acteurs ne sont pas dans ce rapport de simples observateurs : ils s'approprient ces objets et à partir d'eux forgent conjointement leur espace et leur habiter.

Ce chapitre a pour objectif de préciser la méthodologie utilisée pour ce travail. Les terrains de notre recherche et les acteurs qui participent aux patrimonialisations étudiées y sont définis. L'enjeu est de formaliser les contours du corpus documentaire convoqué, du périmètre géohistorique de notre thèse, et des acteurs auxquels nous avons eu accès (A). À travers cette réflexion méthodologique, c'est le concept d'habiter associé à la notion de patrimoine qui est finalement abordé. Ainsi, il a été possible d'affiner encore la typologie des acteurs afin d'articuler les utilisateurs des objets et des lieux avec les différentes institutions concernées par notre étude (B).

A. Des terrains aux sources : mise en œuvre du raisonnement inductif

Le double terrain duquel nous dégageons notre réflexion est le résultat d'une construction. C'est notamment à partir des rapports des acteurs aux manifestations patrimoniales que nous l'avons défini : leurs représentations et leurs pratiques sont des marqueurs spatio-temporels qui rendent compte d'un territoire patrimonialisé.

L'application de la méthodologie exposée en introduction donne à voir le cheminement scientifique qui a permis la sélection de nos sources géographiques, historiques, et sociologiques. Elle permet par ailleurs de brièvement présenter le panel d'acteurs du patrimoine qui sont convoqués dans nos travaux. Il s'agit enfin de la première étape vers l'identification des corpus patrimoniaux bolonais.

Pour cela, nous avons pris le parti de distinguer formellement les recherches initiées par chacun de nos terrains pour donner à voir la progression méthodique qui a été la nôtre.

1. Le terrain géographique

Après l'entrée sur le terrain, une phase d'observation a accompagné les premières réflexions sur notre sujet. Elles ont rapidement été l'occasion d'appréhender les pratiques et les représentations des acteurs en rapport avec les patrimoines architecturaux et urbanistiques des lieux considérés.

1.1. Parcours et genèses

Notre expérience empirique du terrain géographique s'est déroulée sur le temps long, par une pratique quotidienne. Sans revenir ici sur la description du milieu et sur l'évolution historique de l'espace présentés en introduction, nous souhaitons rendre compte des impressions que l'observation des lieux parcourus a pu provoquer.

La promenade a constitué le premier contact physique avec notre terrain et elle est restée un outil tout au long de notre séjour pour nous l'approprier et l'observer. Ces déambulations étaient conduites avec notre carnet de thèse et un appareil photographique afin de réaliser des relevés ponctuels ou thématiques selon les besoins de la recherche. Les

éléments qui pouvaient nous intéresser étaient d'ordre architectural, urbanistique ou spatial. Au-delà des lieux parcourus, les paysages ont également constitué une importante approche du terrain géographique, que ce soit en termes de permanences ou de ruptures paysagères, d'agencement des lieux ou de perspectives rendant visible l'espace alentour.

Ces observations ont été l'occasion d'appréhender l'effet que les pratiques de l'espace pouvaient provoquer chez un habitant ou un visiteur. Même s'il est entendu que l'habitude contribue à rendre invisibles certains éléments architecturaux et urbains, des édifices peuvent s'imposer au regard du fait de leur dimension, de leur situation ou de leur localisation. Les photographies sélectionnées ci-après donnent ainsi à voir un exemple de perspective urbaine tournée vers la tour Asinelli, haute de 97 mètres, depuis la rue Rizzoli (fig. 1.A). Certains édifices surplombent également la ville depuis les collines comme le sanctuaire de S. Luca. Des monuments peuvent ainsi s'imposer dans la pratique de l'espace, mais ils peuvent également symboliser les lieux dans lesquels ils se trouvent.

A l'inverse, du fait des nombreuses rues étroites et tortueuses du centre-ville et de la présence d'environ 40 km portiques le long des façades sous lesquels se concentrent les espaces piétonniers, des édifices peuvent disparaître à la vue ou se « fondre » dans le paysage. Parmi les exemples ci-dessous, la tour Oseletti qui culmine à 31 mètres de haut est pourtant quasi invisible du passant du fait des portiques de la Strada Maggiore – elle ne se devine que par son socle et la porte qui se trouvent au niveau de la rue (fig. 1.B). Inversement, des palais sénatoriaux comme celui de Bevilacqua peuvent d'autant plus être visibles qu'ils sont débarrassés de portiques. Néanmoins, leur façade alignée sur la rue et les édifices voisins tendrait à les rendre ordinaires (fig. 1.C). De cette façon, l'articulation entre ces monuments identifiables et l'unité des lieux permet davantage d'entrevoir le patrimoine urbain.

Le regard du praticien peut également être attiré par d'autres marqueurs visuels suggérant une patrimonialité particulière des édifices. C'est le cas des ornements et plus largement des décors artistiques qui accompagnent les œuvres architecturales, mais aussi d'un éventuel aspect plus ancien ou d'un style représentatif d'une époque (Riegl, 1903) – comme le faste ornemental de la façade du palais Bevilacqua en style *bugnato* avec bossages en diamant typique du XV^{ème} siècle. Des ensembles de constructions peuvent enfin former des complexes notables, comme la basilique de S. Stefano qui est en réalité un ensemble de sept églises, symbole de la place éponyme. Si aucun de ces

Figure n° 1 : Exemples d'observations patrimoniales et paysagères¹⁷



Source : L. Marolleau, 2023

¹⁷ Les photographies représentent la tour Asinelli au bout de la rue Rizzoli (3.A), la tour Oseletti qui dépasse de l'agglomérat urbain de la Strada Maggiore (3.B), et la façade du palais Bevilacqua, rue Massimo D'Azeglio (3.C).

exemples ne détermine la reconnaissance d'un patrimoine, ils rendent visibles des édifices et contribuent ainsi à les individualiser dans l'espace parcouru.

1.2. Les acteurs du patrimoine, guides de nos parcours

L'expérience du terrain géographique n'a pas simplement été guidée par nos pas. Les représentations et les pratiques des acteurs du patrimoine, au premier rang desquels se trouvent les habitants, ont permis d'orienter nos parcours.

Dans le cadre de notre observation des lieux, nous nous sommes intéressés aux pratiques des différents acteurs présents dans l'espace urbain. L'agglomération de personnes et d'activités en nombre par exemple donnait à voir la centralité de certains lieux. C'est le cas de la Piazza Maggiore et des axes formés par les rues Rizzoli, Ugo Bassi, et la Via Indipendenza qui concentrent activités municipales, commerciales et culturelles, formant ainsi le centre-ville. Les édifices patrimonialisés qui s'y trouvent participent de ce centre par leur localisation, en plus d'abriter des activités ou de recevoir des visites, notamment touristiques. Cette valorisation des édifices et des lieux s'accroît considérablement les week-ends et les jours de festivités du fait de la fermeture des voies de circulation du centre urbain : ce sont les « T-days » (du nom de la forme prise par les trois rues sus-nommées). Cette piétonnisation mise en œuvre depuis 2012 se situe dans la continuité des politiques menées depuis les années 1960, quand une première zone piétonne autour de la Piazza Maggiore est actée par le conseil municipal le 17 juin 1968¹⁸, notamment dans le but de valoriser les lieux patrimoniaux concernés¹⁹ (Ferial, 2018). De même, le projet des « T-days » entend articuler l'accessibilité des lieux avec la valorisation du patrimoine urbain comme le montre l'un des documents produits par la municipalité pour le début du projet : autour du T sont notamment représentés « 10 musées, lieux historiques, monuments » (fig. 2).

Cette observation des pratiques des habitants et des touristes et excursionnistes s'est accompagnée d'échanges avec ces acteurs afin de pouvoir préciser leurs représentations du fait patrimonial. Au-delà des discussions informelles et spontanées parfois tout à fait

18 ACCB, vol. 124, 1968, verb. 24, OdG. 12, « Approvazione del “Piano per la pedonalizzazione delle piazze Maggiore e Nettuno e delle vie D’Azeglio e Pignattari” », p. 373-392.

19 *Ibid.*, vol. 123, 1967, verb. 81, OdG. 295, « Traffico nel centro cittadino. Provvedimenti », p. 1258-1262.

Figure n° 2 : La piétonnisation comme valorisation



Source : FONDAZIONE PER L'INNOVAZIONE URBANA, 2014, « T-Days ogni week-end », *Di nuovo in centro* [en ligne].

révélatrices, des entretiens semi-directifs ont été organisés avec des résidents, sans que l'ensemble des projets ne puisse être réalisé du fait de la pandémie de covid-19. Des entretiens préparatoires ont tout d'abord pu être menés auprès d'acteurs associatifs et de la filière touristique (tab. 1). Il s'agissait alors de préciser par ces échanges les représentations des habitants et les questionnements que devait comporter notre recherche sur le terrain géographique.

Tableau n° 1 : Liste des entretiens préparatoires aux projets

Nom	Période	Structure associative
Gabriella SAPORI	Janvier 2019	- présidente de <i>La Famèja Bulgnèisa</i>
Fabio MAURI	Mai 2019	- association <i>Succede solo a Bologna</i> (organise des visites et des événements tournés sur la valorisation patrimoniale)
Giuseppe SISTI	Mai 2019	- association <i>Via Petroni e Dintorni</i> (association de quartier)
Pietro Maria ALEMAGNA		

Ce travail devait initialement aboutir à quatre travaux d'enquêtes. Le premier portait sur les souvenirs d'enfance de Bologne de personnes nées dans la fin des années 1930 jusqu'au début des années 1950 ; il a été en partie réalisé grâce aux membres de l'association *La Famèja Bulgnèisa* et à sa Présidente Gabriella Saporì qui a appuyé notre projet. Nous avons alors conduit une série de 10 entretiens semi-directifs avec des adhérents entre les mois de janvier et de mars 2019. Si les données recueillies nous ont permis d'appréhender le passé de la ville et de ses habitants, les éléments relatifs aux biens culturels demeurent marginaux, ce qui en limite l'exploitation.

Le deuxième projet entendait s'intéresser aux adolescents et à leurs représentations et pratiques. Pour cela, nous avons pris contact avec plusieurs lycées auxquels nous avons proposé de mettre en œuvre une séquence autour des questions patrimoniales notamment dans le cadre de cours d'histoire ou d'histoire de l'art, en faisant valoir nos compétences en tant qu'enseignant. Seule la proviseure du lycée artistique Francesco Arcangeli de Bologne a accepté de nous recevoir ; elle nous a même mis en contact avec quelques enseignants, parmi lesquels le professeur d'architecture Pietro Nigro. Avec ce dernier, nous avons construit une séquence pédagogique afin d'étudier les rapports entretenus par ses élèves de troisième année (équivalent à la classe française de première) avec les objets patrimoniaux

et l'espace « centre historique ». Après une phase d'observation auprès de la classe en décembre 2019, nous avons réalisé les deux premières séances les 29 janvier et 5 février 2020 avec les élèves. Nous avons notamment co-construit avec eux la notion de centre historique et nous leur avons présenté l'évolution morphologique de l'espace urbain de Bologne depuis ses origines romaines. Ils ont également produits deux travaux : une liste par élève de lieux qui leur paraissent notables dans cet espace, et des cartes mentales devant représenter leurs parcours dans l'espace « centre historique » et les points de repère monumentaux qu'ils y situaient. La suite de la séquence qui devait s'articuler autour de promenades urbaines et de relevés de terrain n'a cependant pas pu avoir lieu du fait du confinement et de la fermeture des écoles jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le troisième axe de travail s'appliquait aux excursionnistes et aux touristes. Des travaux préparatoires ont été menés afin de produire un questionnaire qui puisse permettre au chercheur de conduire des entretiens directifs à travers plusieurs lieux, choisis en fonction de leur fréquentation et de leur localisation, et d'interroger leur « évidence patrimoniale » et les patrimonialités de ces praticiens. Là encore, le projet a été avorté à cause de la pandémie. Il en va de même pour le quatrième projet de recherche qui devait se concentrer sur les habitants du quartier San Vitale pour questionner et croiser les patrimonialités de personnes vivant dans un même lieu. Il aurait été cependant délicat de mener à bien ce dernier, dans la mesure où les médiateurs associatifs sur lesquels nous pensions compter n'ont pas relayé notre recherche et notre besoin de volontaires.

Malgré les échecs relatifs aux projets d'entretiens sur les patrimonialités, les travaux d'observation de notre terrain géographique ont permis d'en comprendre les logiques, et de récolter néanmoins des données nous donnant un aperçu global des représentations et pratiques des acteurs. Les pistes qu'ils nous ont permis de tracer sont également autant d'entrées pour de futurs projets de recherche.

1.3. Évolution temporelle du terrain géographique

Le terrain géographique est enfin le résultat d'une analyse de l'évolution temporelle des lieux et du tissu urbain.

Nous nous sommes pour cela appuyé sur trois ensembles de sources. Tout d'abord, nous avons consulté de nombreuses photographies anciennes, pour la plupart reproduites dans

des ouvrages voire dans des recueils plus thématiques. Certaines étaient également conservées dans les locaux de *La Famèja Bulgnèisa*, et plus largement dans des archives, en particulier celles de la Fondation Alinari pour la photographie dont le siège est à Florence (mais les clichés sont numérisés). D'un point de vue plus global, nous nous sommes intéressé à différentes sources cartographiques disponibles en ligne, donnant à voir les évolutions urbaines, parfois accompagnées de notices et de photographies. Enfin, nous nous sommes appuyé sur les résultats des études topographiques réalisées dans la première moitié des années 1960 sous la direction notamment de l'architecte Leonardo Benevolo (1923-2017). Portées par l'urbaniste et adjoint au maire Giuseppe Campos Venuti (1926-2019) en partenariat avec l'Université de Florence²⁰, celles-ci s'insèrent dans un plan plus vaste de six études sectorielles pour préparer le plan intercommunal bolonais²¹ (PIC).

Le rapport daté du 21 juin 1965 rend compte d'une permanence morphologique globale : « le tissu urbain traditionnel du bâti et de la voirie semble en grande partie conservé²² ». Cela est rendu visible par la série de cartes qui servent d'annexe au rapport, notamment celles du cadastre en 1833, 1901 et 1962 (n° 23, 24, 29²³). La densité de l'ancien et son apparence tant architecturale qu'urbanistique provoquent cette impression de continuité historique. Cette permanence globale masque cependant, selon le rapport de Leonardo Benevolo en 1965, un état de transformation plus avancé par le biais d'interventions architecturales et urbanistiques sur lesquelles nous reviendrons dans les

20 L'étude a été menée par la Faculté d'architecture de l'Université de Florence, Bologne n'en disposant pas encore à l'époque, appuyée par la Faculté d'ingénierie bolognaise.

21 D'après les documents disponibles aux archives bolonaises, les relevés de terrain étaient déjà en cours au début de l'année 1962 (RUGGERI Giorgio, « Il centro storico di Bologna radiografato da trenta architetti », *L'Avvenire d'Italia*, 4 février 1962). Le 27 juillet 1962, les travaux ont été intégrés aux études sectorielles communales pour le PIC sous l'égide de l'adjoint à l'urbanisme Giuseppe Campos Venuti. Leonardo Benevolo a continué de diriger les quinze groupes de travail, rejoint par l'ingénieur Paolo Andina, jusqu'à leur conclusion en 1964 (ACCB, vol. 111, 1962, verb. 78, OdG. 140, « Ricerche e studi di carattere urbanistico relativi al comprensorio di Bologna, interessato dal Piano Regolatore Intercomunale. Incarico a liberi professionisti – autorizzazione alla presunta spesa di Lire 27.000.000 (p. G. n° 42566/62) », p. 1494 ; voir en particulier le projet de recherche à caractère sectoriel sur le centre historique de Bologne, p. 1495-1496 et p. 1500).

22 ANDINA Paolo *et al.*, 1965, *Indagine settoriale sul centro storico*, Comune di Bologna, Bologne, p. 14.

23 Les annexes cartographiques ont été consultées à l'Ufficio Tecnico de Bologne ; les 29 plans, à l'échelle 1 : 1000 et 1 : 1 : 2000, du centre historique sont conservées à l'*Archivio di Stato* de Bologne ; des copies des plans 23, 24, 5, 6 et 29, toutes à l'échelle 1 : 2000, sont consultables dans la bibliothèque de l'ASCBO (« Indagine settoriale sul centro storico »). Par la suite, nous donnons les numéros d'annexe du premier ensemble, lequel est relativement complet (il ne manque que le plan du PRG 1889).

Carte n° 3 : Transformations et permanences urbanistiques de la vieille ville²⁴
(échelle : 1 : 2000)



Source : ANDINA Paolo *et al.*, 1965, *op. cit.*, annexes n° 5 et 6.

²⁴ Les deux cartes représentent en grisé les édifices démolis ; les lots entourés de noir correspondent aux nouvelles constructions. La première carte montre les évolutions entre 1833 et 1901 (numérotée 4), la deuxième de 1901 à 1964 (numérotée 5). Elles témoignent de l'accélération des transformations.

prochains chapitres. Elles ont

« coupé hors de l'organisme historique toute la partie nord-ouest. [...] [Elles] ont visuellement rompu la continuité du tissu ancien, et ont altéré les proportions (*i rapporti di scala*) dans le cœur monumental de la ville²⁵ ».

Les deux cartes qui concernent l'évolution du bâti entre 1833 et 1901 et entre 1901 et 1964 rendent visible cette rupture à travers le lot de nouvelles constructions aux marges de la vieille ville originellement recouvertes de champs, autour du pôle universitaire de la rue Zamboni, et dans l'arc nord-ouest bombardé lors de la Seconde Guerre mondiale (carte n° 3). Ainsi, les catégories spatiales que retient le rapport ne se fondent pas juste sur l'histoire. Outre l'opposition ancien / moderne, il insiste à la fois sur les variations urbanistiques et sur l'apparence des édifices. En particulier, il identifie ce qui relève de formes traditionnelles (anciennes ou reproduites) et ce qui correspond à des ruptures avec ce qui précède.

À partir de ces études, il est possible d'identifier deux évolutions temporelles de notre terrain géographique. La première est d'ordre topographique : certains lieux étaient déjà bâtis en 1833 quand d'autres l'ont été par les successives urbanisations dynamisées par l'industrialisation de la péninsule italique et par l'arrivée du chemin de fer à Bologne qui accélère le transport des matériaux nécessaires. Il y a donc un espace urbain hérité et un espace urbain contemporain ; il y a également l'espace urbain reconstruit, issu des démolitions / constructions sur le sol déjà bâti. La deuxième est d'ordre architectural : l'apparence des édifices a évolué, passant du traditionnel au moderne. Cela correspond à une rupture stylistique notamment, mais aussi à une rupture dans les pratiques et les matériaux utilisés dans la construction des édifices récents. Cette évolution peut soit correspondre à l'urbanisation croissante, soit concerner des espaces anciennement urbanisés qui ont été reconstruits à la suite des démolitions volontaires ou aux destructions issues de la Seconde Guerre mondiale.

Cinq catégories d'édifices peuvent en être déduites : l'ancien, lorsque les transformations sont marginales depuis le XIX^{ème} siècle ; le reproduit, qui correspond aux reconstructions imitant l'ancien disparu ; le traditionnel, pour les nouvelles constructions d'apparence héritée sur des espaces urbains nouveaux ; le moderne, lorsque la reconstruction rompt avec l'apparence du passé ; et enfin le récent, pour les édifices en rupture topographique et architecturale.

25 ANDINA Paolo *et al.*, 1965, *op. cit.*, p. 15-16.

2. Le terrain historique

Le pendant temporel de cet espace est le résultat d'un travail documentaire en archives, complété par des lectures et des échanges avec des acteurs ayant eu un rôle à jouer pendant les périodes étudiées. Tout comme pour le terrain géographique, nous présentons ici notre méthode de travail et une réflexion sur la composition du terrain.

2.1. Présentation commentée des sources archivistiques

Notre travail s'est concentré de prime abord sur le fonds technico-administratif de l'ASCBO. Il s'agit d'un ensemble continu, organisé chronologiquement, suivant le numéro du protocole général qui permet la classification interne des actes administratifs, le tout subdivisé selon les domaines d'intervention des élus de la ville. Concernant les politiques patrimoniales dans le centre historique, c'est la treizième série, nommée « *Opere pubbliche* », qui a retenu notre attention, et particulièrement la première rubrique, section 1, qui concerne les plans d'urbanisme. Nous avons également identifié : la section 4 de cette même rubrique sur les rues et les places ; la troisième rubrique sur les monuments commémoratifs ; ponctuellement nous avons eu recours à la neuvième série, rubrique 7, concernant les bombardements.

Si les documents sont principalement techniques (rapports, cartes et autres documents analytiques provenant des services municipaux) et administratifs (correspondances municipales, compte-rendus de séances), le fonds contient également des sources rédigées par des habitants, notamment des courriers envoyés à la municipalité. Associés aux plans d'urbanisme sont également disponibles les consultations citoyennes en amont de leur mise en œuvre. Cependant, les archives ne comptent souvent que des synthèses réalisées par les services municipaux, exception faite de l'année 1956 pour laquelle sont conservées les 714 lettres adressées à la municipalité²⁶. Ces documents ont constitué une source primaire essentielle pour notre travail de recherche.

Il nous faut pourtant préciser que ces courriers émanant d'habitants de Bologne n'étaient pas inventoriés lorsque nous nous sommes rendus pour la première fois aux archives de l'ASCBO. Pour obtenir une vue d'ensemble sur ce large panel de documents techniques

26 Bologne, ASCBO, PRG 1955, I-2, *Osservazioni aventi carattere generale e particolare*.

relatifs aux plans d'urbanisme d'après la Seconde Guerre mondiale, nous avons finalement obtenu l'autorisation de la directrice des archives de l'époque, Mme Paola Furlan, d'en réaliser l'inventaire jusqu'en 1989 (annexe 1). Grâce à cela, il nous a été possible d'affiner considérablement notre lecture de l'évolution des politiques urbanistiques et patrimoniales de l'époque. Nous avons également été aidé par Mme Valentina Orioli, adjointe à l'urbanisme, pour accéder aux archives du service municipal chargé de l'urbanisme ; de façon analogue, le fonds n'était pas inventorié bien que des documents inexistant à l'ASCBO aient pu être consultés pour compléter notre vue d'ensemble. Par ailleurs, une partie des archives cartographiques municipales est accessible en ligne ce qui facilite la consultation de ces documents.

De nombreuses sources ont constitué le prolongement chrono-thématique de ces fonds technico-administratifs. Il s'agit tout d'abord des journaux de l'époque, dont les copies sont disponibles à la consultation à la bibliothèque municipale de l'Archiginnasio, en particulier les journaux fondés à Bologne – *Il Resto del Carlino*, quotidien libéral, et *L'Avvenire d'Italia*²⁷, quotidien catholique conservateur – et des journaux communistes comme *L'Unità*. Ce dernier participe d'un deuxième ensemble de sources constitué de documents relatifs au Parti communiste italien (PCI), principalement conservés aux archives de la Fondation Gramsci. Nous avons pu accéder à ses archives centrales à Rome ainsi qu'à la succursale régionale située à Bologne (la *Fondazione Gramsci Emilia-Romagna*, FGER). Néanmoins cette dernière, centrée sur notre sujet, détient un ensemble lacunaire ; c'est le cas notamment pour les années 1960-1962 durant lesquelles l'orientation des politiques urbanistiques et patrimoniales évoluent à Bologne. Des témoignages indirects et des sources primaires ultérieures attestent d'amples débats au sein des organes du PCI. Malgré d'intenses recherches nous n'avons pas pu avoir accès aux compte-rendus des discussions qui sont pourtant disponibles à d'autres périodes. De fait, la majorité des informations sur l'engagement des ouvriers pour la défense du patrimoine nous proviennent de témoignages indirects.

Ces sources secondaires constituent un troisième ensemble qui complètent les documents d'archives. Elles permettent de combler des lacunes, mais aussi d'offrir des pistes d'analyse. Il s'agit principalement de discours, d'entretiens, de rapports, de lettres personnelles, ou d'ouvrages publiés par des acteurs du patrimoine, qui rendent compte de leurs représentations, des débats d'idées de l'époque concernée ou encore de leurs

27 Paru pour la première fois à Bologne en 1896, *L'Avvenire* change de nom en 1902.

préoccupations au-delà de leur charge électorale. Ces documents peuvent ponctuellement être articulés avec les entretiens semi-directifs que nous avons conduits auprès d'acteurs institutionnels (tab. 2) dans la mesure où nous avons pu clarifier à ces occasions des zones d'ombres que les archives n'éclairaient pas. De façon globale, notre recherche s'est accompagnée d'aller-retours vers des textes législatifs et réglementaires, nous permettant de comprendre le cadre dans lequel les politiques pouvaient être (ou non) mises en œuvre. Sur la question plus spécifique des politiques et des activités liées aux visiteurs extérieurs aux lieux, nous avons consulté différents guides touristiques depuis 1930 ainsi que l'ancienne revue locale *Bologna Incontri*.

Tableau n° 2 : Entretiens semi-directifs réalisés auprès d'acteurs institutionnels

Nom	Date	Fonction(s) occupée(s)
Piero ORLANDI	23 novembre 2018	- architecte - employé par la région Emilie-Romagne - IBC (institut régional des biens culturels)
Emily CLANCY	29 novembre 2018	- conseillère municipale - suivi du conflit d'usage étudiants/touristes
Carlo DE ANGELIS	7 décembre 2018 14 décembre 2018 8 février 2019	- architecte - a travaillé pour la municipalité - président de l'association <i>Comitato per Bologna storica e artistica</i> (CBSA)
Patrizia GABELLINI	22 janvier 2019	- architecte - adjointe à l'urbanisme (2011-2016)
Pier-Luigi CERVELLATI	22 février 2019 7 juillet 2020	- architecte - adjoint au trafic puis au logement de 1964 à 1980
Valentina ORIOLI	22 février 2019 20 juillet 2021	- architecte - adjointe à l'urbanisme depuis 2016
Cristina AMBROSINI	30 janvier 2020	- directrice de la surintendance Archéologie, Beaux-Arts et Paysage pour les provinces de Bologne, Modène, Région Emilia et Ferrare

Enfin, concernant les transformations de l'édifié patrimonial, nous avons pu consulter les archives du *Comitato per Bologna storica e artistica* (CBSA) ainsi que les fonds « *Allied Control Commission* » (ACC) déposés à l'*Archivio centrale dello Stato* à Rome (ACS) à

propos des destructions survenues lors de la Seconde Guerre mondiale. Les premières archives contiennent principalement des documents techniques relatifs aux restaurations opérées par l'association CBSA ; un changement de numérotation de l'inventaire a par ailleurs rendu impossible la consultation de certains documents partiellement cités dans des ouvrages sur lesquels nous avons ponctuellement dû nous appuyer. Le fonds ACC de l'ACS est quant à lui constitué de copies d'archives étatsuniennes sur la Seconde Guerre mondiale et les opérations en Europe. Nous y trouvons des courriers et des rapports, mais également des vues aériennes prises par des avions militaires en reconnaissance ou des bombardiers en action. Nous nous sommes principalement intéressés aux documents relatifs à la Sous-commission aux Monuments, Beaux Arts et Archives (MFAA) et aux catalogues et manuels techniques consacrés aux biens culturels bolonais.

2.2. Premier cheminement sur le terrain historique

À première vue, les pistes de recherche permises par ce terrain sont innombrables. Nous avons dû identifier rapidement les écueils dont nous devons nous prévenir afin de ne pas rendre inopérants nos travaux.

Le premier enjeu était de définir une grille de lecture pour déterminer les sources utiles à notre sujet. Si nous le considérons du point de vue urbanistique ainsi que nous l'avons initialement abordé, le risque est de se perdre dans un ensemble très vaste et parfois très technique ainsi que le révèle l'inventaire réalisé sur la période 1952-1989. Pourtant, sous de nombreux aspects, les politiques en la matière concernent le patrimoine, d'autant plus à l'aune de l'extension chrono-typologique des statuts patrimoniaux. De même, si nous le considérons du point de vue architectural, les documents techniques en la matière et les enjeux artistiques qui les sous-tendent dépassent nos champs de compétence et d'analyse. Ces sources devaient donc être convoquées ponctuellement afin d'accompagner l'approche empirico-inductive et d'éclairer l'analyse géohistorique.

Pour circonscrire la masse documentaire disponible, il nous a semblé nécessaire de maintenir notre premier cap, à savoir de nous concentrer sur l'étude des patrimonialisations et des patrimonialités qui les provoquent ou en résultent. L'analyse des projets et des interventions urbanistiques et architecturales devait ainsi être portée sur les représentations, les discours, mais aussi sur les pratiques et les travaux, dans la mesure où ensemble ils trahissent des choix patrimoniaux et politiques. En particulier, leurs répercussions sur les

représentations et pratiques des habitants et des visiteurs au sens large du terrain géographique forment une entrée privilégiée sur l'étude des patrimonialités et des conflits qui peuvent survenir.

Le choix de ne pas réaliser une géohistoire du patrimoine à travers ses objets, mais plutôt à travers le processus de patrimonialisation et l'évolution des patrimonialités, nous a permis d'avoir recours à des ouvrages scientifiques pour aborder des questions qui n'entraient pas directement dans le champ de notre recherche. Au contraire, nous avons porté notre attention sur des essais et des mémoires rédigés par des acteurs du patrimoine pour étudier leur rapport aux biens culturels, en tant que sources secondaires. Nous avons aussi mis l'accent sur des événements et des périodes durant lesquelles l'expression de patrimonialités nous permettait d'analyser le processus de patrimonialisation et les ressorts des décisions prises. Suivant cette logique, le choix de conduire des enquêtes sociologiques est un moyen pour donner à entendre les acteurs. Loin de s'intéresser à l'évolution de chaque marque patrimoniale, notre thèse tend à mettre en lumière un corpus de cas pour lesquels le rôle des acteurs est suffisamment documenté par nos sources. Ces focales s'articulent avec une approche plus globale en termes d'acteurs (enquêtes sociologiques) et de corpus, nous donnant accès à une lecture à l'échelle de la ville.

Finalement, nous pourrions considérer que notre approche fait des biens culturels bolonais un objet dont le terrain penche davantage vers les représentations patrimoniales et les dynamiques propres aux patrimonialisations. L'articulation des terrains géographique et historique nous permet de rendre compte de notre approche méthodologique tout en donnant à voir la diversité des acteurs qui habitent au sein des sites patrimoniaux et participent à la reconnaissance et à la valorisation des manifestations patrimoniales. À partir de nos observations, nous souhaitons à présent préciser la nature de ces acteurs pour poursuivre la réflexion sur la sémiogenèse patrimoniale.

B. Des acteurs au patrimoine : allers-retours

Notre approche centrée sur le processus de patrimonialisation nous conduit à placer les « acteurs du patrimoine » au cœur de notre réflexion ; or, nos sources rendent compte de leur grande diversité. Si nous comprenons ceux qui agissent individuellement et collectivement dans le cadre de la fabrique du patrimoine, en prenant en compte l'évolution des processus et des corpus associés, alors nous considérons potentiellement

tout le monde. La question est donc avant tout de distinguer des groupes – voire des communautés au sens de collectifs de partage (Maguet, 2011) – et des individus, et d’identifier leurs rapports vis-à-vis des autres acteurs, du corpus patrimonial, des statuts qui le définissent, et du potentiel-patrimoine.

Dans cette perspective, le concept d’habiter, cher aux géographes, nous semble utile à plus d’un titre, notamment en ce qu’il permet de questionner le rapport des êtres humains à leur monde – leurs représentations, leurs pratiques, leurs appropriations, leurs modes d’organisation. Or, il est désormais largement convoqué pour étudier le fait patrimonial (Gravari-Barbas, 2005). En effet, que ce soit le regard qui se pose sur les ensembles édifiés et sur les lieux, ou leur pratique qui permet l’irruption et la découverte d’un agencement urbanistique, tout ceci tient à la fois de l’expérience patrimoniale et d’un acte propre à l’habiter. Après un état de l’art sur ce concept, nous entendons présenter la méthode et l’analyse qui nous ont permis d’identifier les acteurs du patrimoine dans notre cas d’étude, en intégrant à part entière les habitants dans leur diversité.

1. Les habitants, des acteurs du patrimoine

Le concept d’habiter, articulé à celui de patrimoine, offre un angle d’approche des rapports qui lient les acteurs aux manifestations patrimoniales. Il s’agit aussi de préciser la manière dont ces derniers font l’expérience du processus de patrimonialisation.

1.1. L’habiter comme genèses

Les auteurs de notre corpus considèrent globalement qu’un renouvellement conceptuel de l’habiter s’est opéré dans le troisième quart du XX^{ème} siècle. Deux grands moments de la réflexion épistémologique ont marqué ce renouvellement et les travaux postérieurs.

Premièrement, la méthode phénoménologique a conduit certains géographes à s’intéresser à l’expérience et à la place des êtres humains par rapport aux lieux habités. Deux filiations philosophiques peuvent être identifiées (Lazzarotti, 2014) : une première qui s’intéresse aux perceptions, courant influencé par Maurice Merleau-Ponty (*Phénoménologie de la perception*, 1945) ou encore Gaston Bachelard ([1957] 1981) ; et une seconde plus ontologique, qui s’appuie principalement sur la conférence « *Bauen, Wohnen, Denken* »

(1951) de Martin Heidegger. L'habitant est dans les deux cas considéré comme un être-là qui est au-monde ; celui-ci *territorialise* de façon permanente le monde objectif dont il fait l'expérience directe pour en faire *son* monde – le « Là ». La différence des deux approches tient à la fois dans le principe de *présentification* qui permet à Heidegger de considérer le monde territorialisé ambiant de l'être-là comme une association sélective, qui, au-delà des perceptions, mêle à la fois l'environnant et l'imaginé ; et dans l'*intentionnalité* de l'habitant, dans la mesure où les structures territoriales produites ne le déterminent pas mais plutôt lui font prendre conscience de ce qu'il « est-au-monde » (Hoyaux, 2002).

Parallèlement, H. Lefebvre a replacé l'habiter dans son contexte social. S'il reprend l'idée phénoménologique d'appropriation par les habitants de leur habitat, il conçoit la ville comme une « projection de la société sur le terrain » (Lefebvre, [1968] 2009 : 54). Il voit ainsi dans l'habiter un acte social, révélateur de clivages sociaux. L'espace urbain, en particulier, contient des ressources et dispose de fonctions qui rendent compte de comportements sociaux. Dès lors, il est également un espace vécu dans lequel les lieux habités sont associés à des représentations et des valeurs (Frémont, 1976). L'habitant est donc un acteur qui se représente et produit son habitat au sein d'un contexte social donné, ce qui peut conduire à un rapprochement des deux fondements épistémologiques que nous venons de présenter (Hérouard, 2007).

Dès lors, il existe un lien indissociable entre l'espace et l'habiter. A. Berque reprend le terme grec d'*écoumène* (*οἰκουμένη*) qu'il emprunte à la géographie de Strabon, en l'opposant à l'*érème* (*ἔρημος*), c'est-à-dire la terre déserte au sens d'absence de tissage du monde (Berque, 2007b : 54). À l'inverse, l'*écoumène* correspond à la terre habitée comme acte contingent et structurel qui exprime et est l'expression de ce qu'il nomme le *corps médial* des êtres humains. Par lui, ils deviennent « formateurs de monde » (Berque, 2007b : 64) dans la mesure où le milieu humain est leur déploiement, favorisant les représentations et le symbolisme.

Ce rapport au monde ne doit pas masquer les rapports des individus entre eux et avec la société dans son ensemble. Au cours des années 1990-2000, Nicole Mathieu a ainsi développé le concept de « mode d'habiter », qui permet d'articuler d'une part les pratiques avec les représentations, tant individuelles que collectives, et d'autre part les sociétés avec les supports et interfaces que sont les lieux et les milieux. Son but est de proposer une grille de lecture pour étudier le sens donné intentionnellement aux lieux par les habitants et donc comprendre leur *habitabilité* (Mathieu, 2010). Cette approche développe la pluralité

de l'habiter : elle a l'intérêt de questionner la *co-habitation*, dans la mesure où la société n'est pas uniforme, et les individus ne sont pas isolés. Si ces derniers sont toujours acteurs, leurs rapports aux lieux deviennent relatifs et s'articulent avec le groupe dont ils sont issus.

Ce déploiement s'associe également à une réflexion sur les mobilités. Les travaux de Mathis Stock portent ainsi sur l'appropriation des lieux par les habitants ; ils considèrent en particulier la durée plus importante que la distance pour mesurer la familiarité qu'ils peuvent alors éprouver. L'espace habité est davantage rhizomique et associe des lieux, plus ou moins fréquentés par des individus, dont la fragmentation est issue des intentions et projets de chacun : l'espace est *polytopique* (Stock, 2006). Dès lors, la pratique des lieux devient le premier niveau d'analyse de la relation signifiante qui mène à la psychogenèse, à la sociogenèse et à la spatiogenèse des habitants (Stock, 2004). Et celle-ci s'articule d'un côté à l'identification de modes d'habiter des lieux pratiqués, de l'autre à différents régimes d'habiter, qui tendent

« à définir les rapports dominants, d'une civilisation [...] aux lieux géographiques et à l'espace » (Stock, 2003-2004 : 222).

Habiter est donc l'action pratique qui structure tant le milieu que l'espace, et par laquelle l'être humain vit son environnement. De façon concomitante, cette action génère un écoumène qui est à la fois une projection et une expérience (Tuan, 1975). Elle est donc indissociable de l'identification. En effet, les habitants croissent avec ce qui les entoure, ce que A. Berque nomme la « concrétude écouménale » (Berque, 2007a) : ils en prennent l'habitude et s'en imprègnent, rendent concret le milieu en faisant son expérience. Par ce « croître-ensemble des gens et des choses » (*ibid.* : 52), ils font en quelque sorte de la répétition une *doxa*, c'est-à-dire une appréhension du monde – sans valeur épistémique selon l'opposition platonicienne classique – qui est de l'ordre de l'évidence implicite (Bourdieu, 1980). De plus, ils font le choix de lieux au cours de leurs mobilités ce qui correspond à des projets motivés qui peuvent en retour transformer les lieux eux-mêmes (Lévy, 1994). En d'autres termes, ce concept recouvre un large système d'objets, de personnes, de pratiques et de représentations ; il est le pendant des aménagements, édifiés ou non, qui les ancrent dans l'espace²⁸. Cela nous conduit à faire de l'habiter un acte déterminant de la territorialisation.

28 C. Tilley dresse ainsi un parallèle entre l'habiter et la maison, l'objet étant l'*objectivation* de l'idée (Tilley, 2006).

1.2. *Habiter et patrimoine*

L'association du concept d'habiter aux recherches sur le patrimoine permet d'insister sur l'approche processuelle afin de concentrer les travaux sur les rapports entretenus par les acteurs et la manière dont ils inscrivent le fait patrimonial dans leur écoumène et s'inscrivent dans le processus de patrimonialisation.

En partant des pratiques, plusieurs usages sont associés au patrimoine (Bossuet, 2005). En pensant aux habitants, le premier qui vient spontanément à l'esprit, c'est le fait d'y résider. Or, tous les habitants n'ont pas un logement patrimonialisé. À l'inverse, de parfaits étrangers aux lieux peuvent être logés dans des monuments : la tour médiévale Prendiparte, située en plein cœur du centre ancien de Bologne, a ainsi été adaptée en hébergement de type *Bed & breakfast* par ses propriétaires jusqu'à la crise sanitaire de 2020. Il n'est donc pas question d'attribuer à un bien culturel une fonction *a priori*, ni même de le réserver à un groupe. Si tel objet et tel usage participent à caractériser l'espace de vie, c'est avant tout parce que ce dernier est pratiqué en fonction des intentions des acteurs qui le concrétisent et le transforment comme origine et résultat de l'expérience écouménale. Ainsi, il est possible de ne plus faire du touristique l'apanage du touriste, mais de tous les acteurs qui pratiquent le fait patrimonial de cette façon (Darbellay *et al.*, 2012). Les offres et les documentations touristiques, par exemple, peuvent intéresser les résidents.

Les auteurs de notre corpus insistent également sur les interrelations habitants / patrimoine. Le milieu patrimonialisé ne laisse en effet pas indifférent et peut jusqu'à influencer les habitants qui le pratiquent et s'y identifient (Denèfle, 2005). Plus encore, certains habitants peuvent incarner le patrimoine telles des marques parmi d'autres (Galhardo, 2017). La distinction du corps animal et du corps médial de l'être humain proposée par A. Berque est analogue à la distinction entre la fonction et la patrimonialité des édifices, la première correspondant à la mise en usage du bâti urbain, quand la seconde correspond à une mise en image résonnante (Bachelard, [1957] 1981). Cela aboutit à questionner la manière dont les acteurs se représentent les lieux pratiqués : lorsque nous entrons par exemple dans un monument, visite-t-on le patrimoine d'une communauté, d'une ville, ou d'un pays ? Plusieurs auteurs en viennent à questionner les catégories d'acteurs existantes en distinguant les touristes internationaux et domestiques (Peyvel, 2012) ou les mêmes praticiens d'un espace (Vacher *et al.*, 2012).

La remise en cause de ces distinctions conduit également à étudier les phénomènes de co-

habitations par lesquels les acteurs échangent et vivent collectivement un même espace (Lazzarotti, 2018). Les habitants entretiennent un rapport au patrimoine singulier, partagé, et évolutif, par le biais de représentations et de pratiques (Watremez, 2009). C'est aussi une affaire de sensibilités et de perceptions. Elles s'inscrivent dans l'espace par le biais de marques produites par les acteurs et de traces reconnues, exprimant ces patrimonialités particulières qui manifestent des représentations et des pratiques sans forcément devenir des démarcations matérielles (Veschambre, 2008).

Cela peut passer par des rapports de force dans la mesure où la patrimonialisation est un moyen d'affirmation symbolique pour certains groupes sociaux et pour les acteurs liés à des pouvoirs institutionnalisés (Ripoll *et al.*, 2005). Ces conflits, patents ou latents, amorcent, accompagnent voire survivent au processus. Yvon Lamy en a individualisé six (Lamy, 2017 : 37-39) : les controverses historiques portent tant sur les questions de propriété et de normes (techniques ou environnementales) que sur la légitimité des différents acteurs à décider de l'actualisation et des limites (physiques ou sémiologiques) du patrimoine²⁹. A l'échelle mondiale, des acteurs extérieurs aux lieux du patrimoine peuvent également se les approprier et influencer directement ou indirectement des transformations locales dans le contexte d'une patrimonialisation (Gravari-Barbas, 2018 ; Gravari-Barbas *et al.*, 2020b). Le rôle de médiateur occupe enfin une place centrale dans ces réflexions.

La patrimonialisation, en ce sens, peut accompagner la fabrique d'un territoire. Le patrimoine peut alors participer à en exclure des habitants selon plusieurs formes : institutionnalisation perpétuant une patrimonialité légitime (Augerot, 2019), valorisation de l'enracinement, voire discours identitaires qui servent une logique de légitimation d'un groupe (Veschambre, 2008 : 40), logiques marchandes privilégiées aux fonctions liées à l'habiter (Emelianoff *et al.*, 2002 : 50). À l'inverse, ces patrimonialités plurielles peuvent témoigner du sentiment d'appartenance d'un groupe à un territoire et au patrimoine qu'il comprend (Gravari-Barbas, 1997 ; Djament, 2020). Dans une approche pragmatique, ces patrimonialités rendent également compte de la diversité de plus-values prêtées aux édifices à travers les usages qui en sont fait, et la montée en gamme propre à chacun : résidentiel, locatif, culturel, touristique.

Le concept d'habiter ouvre donc la voie à de multiples questionnements sur le rôle des

29 Ces catégories nous semblent applicables de façon concomitantes aux réalités actuelles. D. Fabre a par ailleurs énuméré plusieurs niveaux d'émotions conflictuelles provoquées par l'appropriation, allant du transport à la sédition, qui témoignent de l'existence de ces mêmes catégories (Fabre, 2013).

acteurs dans les patrimonialisations. Ce qui ressort tout d'abord de cet état de l'art, c'est que l'habitant est un acteur compris dans un certain rapport à son milieu : il le vit en termes d'intentions et d'identifications, sur une durée significative. Dans notre cas, l'étude des représentations, des pratiques et des transformations du fait patrimonial permet de comprendre les relations qui associent le triptyque acteurs / patrimoine / espace.

2. Approches méthodologique et analytique

Dans le cadre de notre sujet et de notre méthode géohistorique, l'enjeu a été de pouvoir identifier dans le temps ces rapports acteurs / milieu, et en particulier les rapports acteurs / patrimoine / espace. Nous avons également cherché à les articuler avec les sources susceptibles de documenter leurs pratiques, leurs représentations et leurs impacts sur le fait patrimonial à Bologne.

2.1. Une imbrication de systèmes d'acteurs

L'accès aux traces des patrimonialités des acteurs constitue un enjeu de recherche en soi. Il a donc fallu rendre méthodique ce travail de terrain et de dépouillement archivistique.

Nous nous sommes tout d'abord penché sur le rôle des institutions et des administrations. Celui-ci est retranscrit par un grand nombre et une grande variété de documents d'archives (I.A.2.1³⁰), complétés par l'ensemble des textes législatifs, réglementaires ou normatifs qui encadrent les patrimonialisations et les statuts patrimoniaux, ainsi que par les entretiens qualitatifs évoqués en introduction et réalisés ponctuellement auprès des acteurs. L'enchevêtrement de ces sources dépend des échelles spatio-temporelles : des décisions s'appliquent sur le temps parfois long, sont transmises lors des actualisations postérieures, et se superposent selon l'activité des acteurs nationaux, locaux, mais aussi internationaux (chartes de restauration, innovations conceptuelles et techniques, intégration des portiques de Bologne à la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco).

30 Nous renvoyons ainsi à un passage précédent du manuscrit ; ici, le Chapitre I, sous-partie A.2.1.

Tableau n° 3 : L'imbrication des systèmes normatifs

	Acteurs et Institutions	Rôles structurants	Rapports aux praticiens	Échelles
Système municipal	Élus municipaux Techniciens	Statuts Plans urbanistiques	Gouvernance municipale Élections municipales	Locale
	Surintendances	Tutelle	Étude des projets de transformation du patrimoine urbain	
Système étatique	Législateurs Ministères Experts	Constitution Lois Statuts	Élections nationales Garant de l'application des normes nationales	Nationale
	Ambassadeurs	Candidature		Mondiale
Système Unesco	Assemblée générale ICOMOS Comité du Patrimoine mondial	Classement Critères	Label <i>Patrimoine Mondial</i> Communauté de praticiens	

Réalisation : L. Marolleau, 2022

Ces acteurs agissent en lien avec des collectifs de professionnels qui interviennent dans le domaine patrimonial. Les architectes se sont organisés tôt pour réfléchir notamment à la conservation des monuments historiques et artistiques, par le biais de congrès nationaux et internationaux. Les principaux textes relatifs aux modes de restaurations proviennent de ces collectifs (De Albuquerque Lapa *et al.*, 2009) : la-dite « Charte d'Athènes » de 1931, dont est issue la première *Charte italienne pour la restauration* de 1932, puis la-dite « Charte de Venise » de 1964, suite à laquelle est fondé le Conseil international des monuments et des sites (Icomos). Des associations nationales peuvent également disposer de rôles majeurs : pour l'Italie, nous pouvons notamment citer l'Institut national d'urbanisme (INU) fondé en 1930. Par leurs réseaux, ces collectifs sont également des agents multiscalaires qui rapprochent les territoires et forment des ponts entre les principales entités institutionnelles (tab. 3).

En tant qu'ils appartiennent à ces différents groupes décideurs, les acteurs identifiés sont liés par leur capacité à définir les statuts patrimoniaux : ce sont des acteurs du patrimoine *par la norme*. Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, nous pouvons les répartir en trois systèmes³¹ : le système municipal, le système étatique, et le système Unesco en gestation de 1945 à 1972 (Bouchenaki, 2009). La réflexion systémique vise à dissocier des échelles administratives et statutaires, sans masquer les interactions multiscalaires. Elle vise aussi à questionner le rapport de ces acteurs avec les praticiens (notamment les pratiques résidentielles et touristiques) dans la mesure où ces systèmes ne sont ni clos, ni figés : dans une approche dynamique, ils interagissent avec l'ensemble des autres acteurs, ceux qui sont éloignés voire exclus des décisions, mais qui du fait de leurs pratiques peuvent définir à leur manière ce qui est patrimoine. Nous avons dès lors tenté de réfléchir à ces rapports entretenus avec les systèmes normatifs : élections, labels, communauté de praticiens (Di Giovine, 2009).

Ces praticiens ne sont pas absents des documents historiques, bien que celles et surtout ceux qui les composent majoritairement ne sont pas sociologiquement représentatifs³². Deux moyens ont donc été utilisés pour reconstituer leur diversité réelle lorsqu'elle n'était pas directement accessible. Tout d'abord, nous avons eu recours aux discours rapportés par des acteurs disposant de la capacité d'expression publique, notamment par le biais des journaux d'époque et des discours des acteurs institutionnels et administratifs. Ensuite, nous avons ponctuellement pu repérer les traces de l'activité des habitants par une interprétation « en creux » de certains textes : lorsqu'il était possible, des discours, des pratiques, des décisions pouvaient suggérer une lecture qui puisse combler le vide laissé par l'invisibilisation de certains acteurs.

Notre approche empirico-inductive des acteurs s'est donc réalisée en partant du visible jusqu'à l'invisibilisé. Par l'identification de systèmes, cette approche est également partie de documents périphériques très structurants comme les lois et les plans d'urbanisme pour avancer vers des documents centraux pour notre étude de cas. Nos observations et nos échanges informels de terrain, ainsi que la tenue d'entretiens qualitatifs semi-directifs censés approfondir des sujets circonscrits ont complété cette approche méthodique.

31 À la suite de M. Gravari-Barbas, nous pourrions y ajouter « le système touristique », transnational, composé d'acteurs locaux, d'entreprises touristiques mondialisées, et des touristes eux-mêmes (Gravari-Barbas, 2012 : 397). Cependant, ces acteurs ne sont pas producteurs de normes : ils les influencent.

32 Pour ne retenir qu'un exemple, seul le PCI présentait des candidatures ouvrières dans les années 1950, à une époque où l'activité industrielle dominait pourtant la société bolonaise (Baldissara, 1994).

2.2. *Approche socio-historique des habitants*

Grâce aux sources archivistiques, nous avons constitué deux corpus qui permettent d'analyser quantitativement et qualitativement la façon dont les Bolonais pouvaient considérer leur patrimoine par le passé.

Le premier appartient à l'ensemble des observations adressées par les habitants à la municipalité lors de la phase de consultation qui a suivi l'adoption du plan général d'urbanisme de 1955, conservées à l'ASCBO. Il s'agit d'une source primaire non négligeable³³ : rédigées entre le 14 février et le 7 avril 1956 (date limite de réception), ces 714 lettres constituent pour la plupart des réactions à un projet de transformation urbanistique (réglementation, démolition, expropriation) d'un lieu de vie (appartement, magasin, immeuble) envoyées sur la base du volontariat, et sans autre indication initiale que de critiquer au sens large le plan adopté. Parmi elles, nous avons sélectionné un échantillon abordant des questions relatives à la transformation ou à la conservation du patrimoine et à la vieille ville. Ce sont finalement 267 lettres qui ont été retenues, dont 27 qui traitent de la ville en général et quatre identiques deux à deux. La grande majorité sont le fait de particuliers ; on compte néanmoins 54 lettres d'associations, d'entreprises, ou d'institutions locales, et 4 lettres au titre de paroisses catholiques. Cet échantillon compte à lui seul 577 signatures, chiffre qui rend néanmoins invisible le nombre réel d'habitants associés aux auteurs³⁴.

Il est délicat de proposer une analyse de la composition de cet échantillon. En effet, nous n'avons souvent que la lettre comme seule source. L'âge des auteurs est par exemple inconnu. Il n'est pas non plus possible de déterminer le sexe de 14,1 % des auteurs, soit parce qu'ils n'indiquent pas leur prénom (qui pourrait s'avérer être un indice), soit parce qu'il est indéchiffrable du fait de l'écriture manuscrite. Parmi les 438 identifiés, 43,6 % sont des femmes et 56,4 % sont des hommes. Notons qu'au moins 15 personnes ont participé à la rédaction de deux lettres ou plus. Au-delà, nous pouvons ajouter que 120 auteurs de l'échantillon précisent être propriétaires, 95 co-propriétaires, tandis que 3 se

33 Il est en effet assez rare que les lettres entières soient encore disponibles. Pour les phases de consultation ultérieures, nous n'avons pu avoir accès qu'aux synthèses produites par l'administration municipale. Il a cependant été possible de retrouver partiellement les observations liées au plan de sauvegarde du centre historique de 1969 dans les archives de l'*Ufficio Tecnico*, qui ne dispose cependant pas d'une organisation comparable à celle des archives municipales.

34 Ce nombre peut occulter les membres d'une famille ou d'une communauté, ou bien les relations amicales et professionnelles. Plusieurs lettres sont également rédigées par des représentants de co-propriétaires sans qu'ils indiquent toujours le nombre de personnes impliquées.

présentent explicitement comme des locataires. Ces catégories sont cependant à nuancer dans la mesure où 88 signataires sont propriétaires dans des quartiers considérés par les autorités comme insalubres (soit 41,1 % des détenteurs d'un bien) : il n'est donc pas possible d'assimiler notre échantillon à un niveau social donné.

La majorité des auteurs font état explicitement ou implicitement de leur présence effective dans la ville – seuls neuf d'entre eux indiquent vivre dans une autre commune. Dans le détail, 55 signataires se déclarent *résidents* de Bologne, 42 s'y disent *domiciliés*. Encore aujourd'hui, ce vocabulaire permet de distinguer des personnes qui vivent sur la majeure partie de l'année dans leur résidence principale de celles qui disposent d'une autre résidence considérée comme principale (souvent un foyer familial dont elles sont originaires). Le terme générique *habitant* est quant à lui employé par 27 auteurs. Malgré tout, il est envisageable qu'ils soient à chaque fois plus nombreux : régulièrement, une adresse accompagne une signature (42,04 % des lettres), ce qui peut indiquer une résidence principale d'autant plus lorsqu'elle n'est pas identique au bien au sujet duquel ils écrivent. À noter également que la mention de Bologne comme lieu de rédaction est apposée sur 83,19 % des documents. Il s'agit donc essentiellement de personnes habituées à la ville.

Le second échantillon socio-historique correspond cette fois à une véritable enquête quantitative, coordonnée par la sociologue Egeria Rescigno Di Nallo aux alentours de l'année 1969, intitulée « Le centre historique comme récit populaire », et publiée en 1970 en complément du catalogue de l'exposition *Bologne Centre Historique* qui s'est tenue à l'été de la même année. L'enquête articule 20 entretiens individuels enregistrés d'environ une heure chacun, et un questionnaire semi-ouvert. Les résultats des premiers ont servi à expliciter les réponses du reste de l'échantillon. Les 61 questions majoritairement à choix multiple du second ont été réalisées à la suite des échanges exploratoires qualitatifs semi-directifs, et soumises à 500 habitants, dont 400 seulement ont pu être analysés quantitativement³⁵. Malheureusement, nous ne disposons pas des données brutes, mais de l'analyse proposée par E. Di Nallo dans le catalogue. Celle-ci comporte néanmoins : l'explication de la méthodologie ; le questionnaire complet ; des graphiques et des tableaux ainsi que la mention de la plupart des résultats en valeur relative, quelques-uns en valeurs absolues ; des citations issues des entretiens individuels.

35 Les 100 questionnaires restant sont incomplets. E. Di Nallo explique qu'il s'agit principalement de personnes âgées qui n'ont pas répondu à toutes les questions, ce qui fausserait l'analyse globale (DI NALLO Egeria, 1970, « Il centro storico come racconto popolare », in COMMUNE DE BOLOGNE, *Bologna Centro Storico. Catalogo per la mostra "Bologna/Centro Storico"*, Edizioni Alfa, Bologne, p. 206-228.).

2.3. *Approche sociologique comparative (1969-2019)*

Afin d'étudier l'évolution des représentations et pratiques des habitants, nous avons choisi de réaliser une enquête sociologique qui reprenne le questionnaire utilisé en 1969 pour mener une étude quantitative et comparative à Bologne en 2019.

Le premier objectif a été d'établir l'ensemble de questions. Il nous semblait alors important d'adapter à notre époque un questionnaire ancien dans ses formulations qui auraient pu orienter les réponses ou ne pas faire écho à des situations contemporaines. Pour cela, nous avons mené des entretiens exploratoires à l'automne 2018 auprès de personnes de notre entourage pour tester le questionnaire de 1969. De façon ponctuelle, nous avons dû modifier les questions évoquant notamment un contexte dépassé³⁶. De plus, nous souhaitions rendre cohérent l'enquête vis-à-vis de notre sujet, ce qui nécessitait aussi d'ajouter des questions qui portent plus spécifiquement sur le patrimoine. Là encore, les entretiens exploratoires ont permis de nous rendre compte des limites du questionnaire de 1969. Après une première version de près de 100 questions, nous sommes parvenus à en restreindre le nombre à 69 (annexe 2).

Le deuxième objectif a été de constituer un échantillon cohérent par rapport à celui de 1969. Évidemment, chaque enquête ne vaut que pour les répondants concernés ; néanmoins, dans une perspective comparative, il nous semblait important de limiter le plus possible les biais d'analyse. Cela passe par une sélection *a priori* des habitants à qui destiner notre questionnaire, sur la base de l'échantillon obtenu en 1969 : il devait s'agir d'individus âgés de 14 ans et plus, domiciliés dans un quartier de la commune de Bologne (centre et périphéries). Pour la diffusion, nous nous sommes appuyé sur trois moyens. Tout d'abord, nous avons produit deux formats de questionnaires, le premier sur papier, le second numérique diffusé sur nos réseaux sociaux personnels³⁷. Nous avons ensuite utilisé tous les moyens à notre disposition pour les relayer en partant des habitants que nous avons nous-mêmes côtoyés, notamment des amis, des personnels des bibliothèques et des archives fréquentées, ou des connaissances rencontrées dans le cadre d'activités personnelles. Plusieurs personnes qui ont accepté de répondre à notre enquête l'ont ensuite diffusée autour d'eux, ce qui a permis d'étendre considérablement notre réseau de base. À

36 Cela concerne par exemple les questions qui portaient sur la concurrence entre un programme télévisé et les événements organisés sur les espaces piétons, quand notre époque ne voit plus la télévision comme une nouveauté, relativisée par Internet et les plate-formes de vidéo à la demande notamment.

37 L'objectif était de diversifier encore notre corpus, mais aussi de le diffuser plus facilement autour de nous. 25 personnes de 21 à 58 ans ont répondu via le questionnaire numérique.

ces relais accidentels s'ajoutent enfin des relais intentionnels : ponctuellement, nous avons identifié des personnes en capacité de diffuser notre enquête auprès d'un public ciblé (lycéens, par exemple) afin de correspondre à l'échantillon visé. Les enquêtés ont donc souvent répondu au questionnaire sans la présence du chercheur.

Enfin, nos résultats portent sur 121 réponses. L'échantillon, quasiment paritaire, est composé d'individus de 17 à 80 ans ; la moyenne d'âge monte à 41 ans, bien que la médiane ne soit que de 35 ans. Plus d'un tiers des enquêtés sont nés à Bologne (38,8 %). Les deux tiers restants y sont arrivés à l'âge moyen de 20 ans, ce qui doit être mis en perspective avec le taux de fréquentation de l'université locale : 56,8 % de ces derniers y ont été inscrits contre 49,6 % pour l'échantillon total, ce qui confirme le statut de ville universitaire de Bologne. Concernant la répartition spatiale des domiciles des habitants, il est délicat d'en proposer une analyse. D'une part parce qu'un quart des enquêtés n'ont pas indiqué leur adresse ou n'ont précisé que le quartier ; or, la couverture actuelle de ceux-ci ne correspond ni aux divisions administratives des années 1960, ni à une distinction centre / périphérie. Pour les réponses qui ont permis une localisation plus précise du domicile de l'enquêté, un quart vit effectivement dans le centre ancien (18,2 % de l'échantillon global).

Tableau n° 4 : Comparaison des échantillons de 1969 et 2019
(à partir des catégories considérées en 1969)

	Répartition F - H	Logement dans le centre ancien	Répartition par classe d'âge			
			14-21 ans	22-35 ans	36-55 ans	56 et plus
1969	48 % - 52 %	21 %	17 %	31 %	43 %	9 %
2019	50,4 % - 49,6 %	18,2 %	19 %	32,2 %	19 %	29,75 %

Réalisation : L. Marolleau, 2022

Le tableau ci-dessus permet de comparer les deux échantillons à partir des catégories proposées en 1969. La différence majeure constatée repose sur la sur-représentation dans celui de 2019 des individus de plus de 56 ans (trois fois plus) et la sous-représentation des 36-55 ans (deux fois moins). Cela s'explique tant par le fort déséquilibre de la répartition de 1969 et l'évolution de la société (augmentation du taux de scolarisation, allongement de la durée de vie, intérêt grandissant pour les questions mémorielles et patrimoniales), que

par la méthode employée en 2019 qui a favorisé les deuxième et quatrième classes d'âge. Néanmoins les deux échantillons restent globalement équivalents sur les autres critères (tab. 4).

Les enquêtes réalisées s'ajoutent aux documents d'archives, d'abord en tant que source et ensuite en tant qu'elles constituent un discours qui éclaire les documents historiques. Elles complètent donc l'observation et l'analyse documentaire, en se focalisant sur les habitants.

3. Définir les acteurs du patrimoine

Les habitants constituent une partie des acteurs du patrimoine, et en ce sens, il convient de penser ce qui les rend singuliers. Partant des conclusions théoriques et des observations pratiques, nous souhaitons questionner le rapport au temps et à l'espace des acteurs, à travers notamment la notion de mobilité.

3.1. Mobilités et appropriations

Les acteurs n'ont pas la même expérience des mobilités. Celles-ci s'articulent avec leurs modes d'habiter qui expriment un rapport spatio-temporel à l'écoumène.

Les représentations géographiques ne sont dès lors pas les mêmes d'un acteur à l'autre. Les natifs aux mobilités restreintes et ponctuelles conçoivent plutôt l'espace comme aréolaire, avec des aires distinctes et éloignées ; la multiplication des lieux de vie du fait de mobilités plus dynamiques peut faire émerger un espace réticulaire ; à l'opposé, la pratique ordinaire du déplacement tend à recomposer l'espace en diminuant l'obstacle de la distance : il est rhizomique (Lévy, 1994). Ces différentes pratiques des mobilités sont à relier aux modes d'habiter monotopique (centré sur une aire donnée) et polytopique, lorsque l'expérience pratique de l'espace et de la distance entre différents habitats produit un territoire recomposé (Stock, 2012). Elles participent aussi à l'articulation multiscalaire des lieux et des acteurs, donc à des topicités différentes.

Appliquées aux questions patrimoniales, la notion permet d'envisager de multiples rapports pratiques aux objets patrimoniaux. Nos observations de la rue Zamboni à Bologne nous semblent aborder plusieurs problématiques de cette nature. Elle concentre en effet de nombreux édifices de la Renaissance qui attirent les touristes (représentation d'un site

patrimonial), ainsi que les étudiants dans la mesure où ces palais abritent les principales facultés et bibliothèques universitaires de la ville (représentation d'un campus universitaire). Ces deux modes de pratiquer le quartier engendrent des conflits d'usage liés à l'occupation de l'espace. Ainsi, les étudiants ont l'habitude de se retrouver sur la Piazza Verdi pour s'y asseoir et discuter jusqu'à tard le soir, laissant parfois des déchets sur le sol. Cette présence ordinaire et joviale peut être perçue comme une source de pollutions visuelle et sonore qui poussent de nombreux propriétaires à louer les appartements donnant sur la rue, notamment à des touristes. La présence de très nombreux graffitis sur les murs et sur les colonnes des portiques oppose les représentations d'un espace d'expression pour les uns, et d'un ensemble patrimonial pour les autres. Pour les propriétaires et les résidents du quartier, il s'agit également d'une dégradation qu'ils sont chargés de nettoyer, vécue comme un signe de transformation négative du quartier parmi d'autres (multiplication des commerces de restauration rapide et des bars peu onéreux de basse qualité à destination des étudiants, présence de vendeurs de cannabis le soir, etc.). Les pratiques des lieux et des objets patrimoniaux diffèrent donc entre les différents groupes d'habitants.

En amont de l'inscription des portiques de la rue Zamboni sur la liste du Patrimoine mondial, les politiques de la municipalité marquent la reprise en main de l'espace par l'administration locale. Celle-ci passe notamment par la diversification des activités du quartier. Ainsi, le projet Rock, mis en œuvre entre 2017 et 2020, vise la ré-orientation de sa gestion. Les objectifs affichés sont tournés vers la conservation et la mise en relation de différents groupes sociaux³⁸, ce qui entraîne de nouvelles mobilités locales et favorise l'attractivité du lieu pour des catégories socio-professionnelles variées. Ainsi, parmi les réalisations issues du projet, nous pouvons citer l'installation d'un marché de producteurs bio sur la Piazza Verdi un soir par semaine, l'organisation d'événements dans le cadre du festival urbain « Bologna Estate » qui occupent la Piazza Verdi en fin de journée, ou encore la transformation du parking attenant de la Piazza Rossini en espace vert artificiel. Réalisés avec la participation des étudiants, ces projets ponctuels ou pérennes éloignent néanmoins les jeunes qui préalablement occupaient le soir les places. Ils répondent ainsi aux demandes d'une partie des praticiens de l'espace (propriétaires, touristes) pour revaloriser une rue considérée par l'administration municipale comme un exemple de « portiques universitaires », catégorie quelque peu nébuleuse.

Cet exemple est également révélateur de différentes appropriations du fait patrimonial. À la

38 COMMUNE DE BOLOGNE, 2022, « Progetto europeo ROCK », *Iperbole* [en ligne].

suite de Perla Serfaty, nous définissons l'appropriation comme un processus relationnel où un sujet (individuel ou collectif) adapte un objet selon la destination qu'il lui attribue (Serfaty-Garzon, 2003). Il s'agit à la fois d'un point de départ vers une transformation, et d'un point d'arrivée comme assimilation à un usage ou à une représentation nouvelle. Ce double mouvement repose sur l'idée de sa possession par le sujet, laquelle est potentielle du fait de la destination prévue, et s'actualise par la pratique, sinon la transformation physique. La propriété est d'ordre morale, psychologique et affective, bien qu'elle puisse aller jusqu'à se réaliser par des marquages physiques ou juridiques (Choay, [1988] 2015) qui constituent un cas particulier de l'appropriation. La marque est d'abord celle du sujet lui-même, dans la mesure où l'appropriation est intentionnelle, et participe ainsi à la construction du sujet : P. Serfaty relie donc logiquement cette notion à celle d'habiter. Dans le contexte de notre étude sur les patrimonialisations, l'appropriation, comme processus constitutif des modes d'habiter, est un marqueur des patrimonialités des acteurs : dans notre exemple, les étudiants ne nient pas la qualité de ce patrimoine, mais se l'approprient et le pratiquent différemment des touristes qui ont une approche plus distanciée, et des propriétaires responsables de l'entretien des édifices.

La prise en compte des pratiques et des mobilités permet de faire émerger différents modes d'habiter et de déduire des patrimonialités variables selon les acteurs.

3.2. L'évolution des mobilités

Dans une perspective géohistorique, nous souhaitons questionner brièvement l'évolution de ces pratiques spatiales dans le temps.

Les mobilités sont relativement anciennes, bien qu'elles ne concernassent dans le passé qu'une certaine élite sociale, politique et culturelle. Dans notre cas d'étude, des membres du conseil municipal de Bologne ainsi que des partisans de la conservation des édifices, pratiquent un espace réticulaire au dernier tiers du XIX^{ème} siècle. Ils

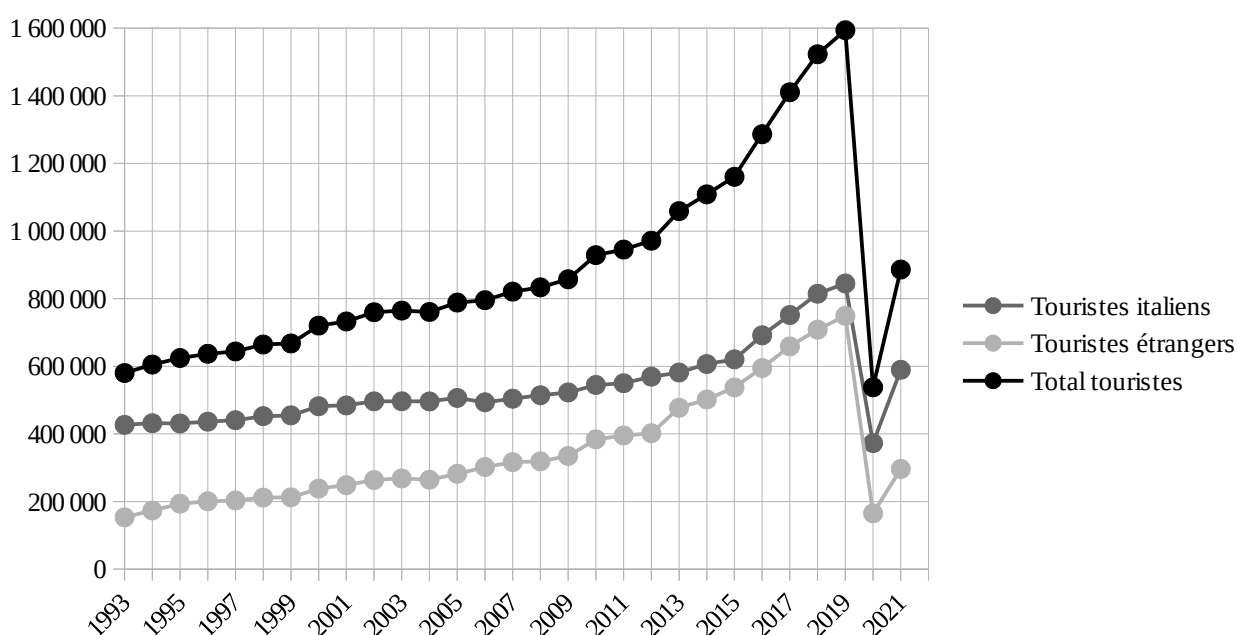
« appartenirent à des organismes institutionnels locaux et nationaux : plusieurs furent élus au Sénat, créant de cette façon une forte connexion entre le pouvoir central et la ville » (Checcoli, 2007 : 99-100).

Par le biais de ces mobilités, l'élite bolonaise de l'époque relie l'échelle locale d'une part,

et l'échelle nationale voire européenne³⁹ d'autre part.

L'évolution concerne avant tout l'intensification et la massification de ces mobilités. Ainsi, les étudiants inscrits à l'Université de Bologne étaient 386 en 1860, avant de passer à environ 14 000 en 1950 (Cammelli, 1988), jusqu'à atteindre 84 169 en 2019 (avec un pic à 101 903 en 2002). Cette fréquentation universitaire, en hausse, concerne des étudiants venus de toute l'Italie, mais aussi des Européens dans le cadre du Programme Erasmus, voire au-delà des frontières de l'Union Européenne⁴⁰. La proportion d'étudiants extérieurs à la province de Bologne augmente sur la période pour atteindre en 2019 plus de 76 %, en grande partie des Italiens (pour les 3,7 % d'étrangers, le pourcentage augmente avec le niveau d'études). Cette intensification accroît le nombre d'habitants dont l'expérience de l'espace est polytopique.

Figure n° 3 : Flux touristiques annuels à Bologne (1993 - 2021)



Données : COMMUNE DE BOLOGNE, 2022, *I numeri di Bologna metropolitana* [en ligne]

Réalisation : L. Marolleau, 2022

Les touristes sont également de plus en plus nombreux. En 1953, environ 355 000 touristes sont arrivés à Bologne (Roversi, 1955), contre 1,59 millions en 2019. Comme le montre le graphique (fig. 3), la véritable augmentation date du XXI^{ème} siècle et s'accélère

39 Les projets de conservation et d'aménagements patrimoniaux s'enrichissent à l'époque d'une culture européenne romantique qui ne doit pas être marginalisée dans notre étude.

40 COMMUNE DE BOLOGNE, 2020, « Iscritti per residenza », *I numeri di Bologna metropolitana* [en ligne].

principalement durant les années 2010. À partir de 2013 notamment, la hausse concerne d'abord les flux internationaux (18,68 % de croissance entre 2012 et 2013) ce qui indique une plus grande ouverture de la ville à l'international. L'augmentation des flux nationaux (11,46 % entre 2015 et 2016) permet finalement au nombre d'arrivées de touristes italiens de demeurer supérieur à celui des étrangers (844 916 contre 747 574 en 2019). Néanmoins, la pandémie de la covid-19 a provoqué la baisse du nombre de touristes, et de la part d'étrangers (47 % en 2019, contre 33,5 % en 2021).

L'évolution des mobilités permet donc d'affiner la lecture des rapports entretenus par les acteurs avec le territoire local, et par extension leurs effets sur leurs pratiques et sur les patrimonialisations constatées. Du fait des mobilités et des relations inter-scalaires, les détenteurs et les visiteurs n'en font pas le même usage ce qui a des conséquences sur la pratique du corpus. Elle permet également de considérer les relations entre l'ensemble des acteurs de la fabrique du patrimoine, quelle que soit l'échelle à laquelle nous les considérons.

3.3. La norme et l'habitude

Les données issues de nos enquêtes, croisées avec nos observations, indiquent que les habitants de Bologne précisent souvent le rapport qu'ils entretiennent avec leur espace de vie. Cela passe notamment par un rappel de leur région, province, voire leur ville d'origine. Par ailleurs, les différences d'accentuations de la langue italienne qui appartiennent à chaque localité rendent parfois manifeste cette origine. De même, le recours aux dialectes locaux, plus ou moins proches de la langue nationale, devient un marqueur d'une extra-territorialité ou au contraire d'une appartenance à la communauté des Bolonais. Cette distinction opérée entre eux et les autres Italiens met en évidence un rapport à l'autre qui rend compte des phénomènes de partage qui participent à l'habiter (culture, langue, lieux, pratiques) et à la co-habitation comme composante de l'identification à un lieu et à un monde.

Les habitants ont également recours à des catégories sociales plus évidentes. Deux groupes sont clairement identifiés : les étudiants et les touristes. Les deux sont immanquablement associés à Bologne, qui est un centre universitaire et touristique historique. Mais surtout, pour les habitants, ces deux groupes correspondent à des catégories sensibles. Le quartier autour de la rue Zamboni par exemple, où se situe le siège de l'Université de Bologne, est

considéré comme le cœur de la vie étudiante. La présence visible des étudiants et des touristes ressort de nos entretiens, qu'elle soit présentée comme un problème ou un fait. Ces groupes hétérogènes sont constitués parce que ces individus privilégient une certaine fonction de l'espace urbain par leurs pratiques et leurs représentations, lesquelles dénotent par ailleurs des intentions et des mobilités particulières (Hoyaux, 2002 ; Stock, 2004) : s'installer, partir, revenir, etc.

Les institutions permettent de croiser d'autres critères de distinction. Dans le milieu universitaire, les étudiants qui ne viennent pas de la région sont qualifiés de *fuorisede* : le terme permet d'indiquer que leur lieu de résidence n'est pas celui de l'université fréquentée. De même, l'administration italienne sépare les *résidents* des *domiciliés* : il s'agit là d'une distinction entre les résidents principaux des résidents secondaires. Entrent dans cette seconde catégorie les étudiants *fuorisede*, dans la mesure où c'est la résidence de leurs parents qui est prise en compte comme principale. Ces catégories donnent à voir le polytopisme des habitants par la mise en évidence des mobilités et du rapport temporel à la ville, ce dernier se décomposant en trois dimensions : l'ancienneté (naissance vs. arrivée plus récente), la fréquence (plus ou moins régulière), et enfin la durée de la présence (Vacher *et al.*, 2012).

Quels que soient les critères employés, ces différents groupes d'acteurs sont des praticiens du patrimoine. Ce qui les distingue de façon transversale néanmoins, c'est leur intimité avec le fait patrimonial local et avec les lieux en général. Permettant de conjuguer l'identification, l'intentionnalité et la présence des acteurs, nous pouvons considérer que les habitants sont des acteurs du patrimoine *par l'habitude*, laquelle tient aussi de l'habiter (Berque, 2007b). Ils s'opposent aux acteurs, praticiens ou non, qui manquent d'expérience et de maîtrise des lieux. Croisant les degrés d'habitude et de participation aux normes, nous avons dès lors proposé la grille d'analyse des acteurs du patrimoine ci-après. Dans la moitié supérieure du tableau se trouvent les habitants du patrimoine, auxquels il faut ajouter les touristes et les visiteurs pour former le groupe des praticiens (tab. 5).

Cette proposition typologique d'après la norme et la *doxa* favorise l'intégration des acteurs tout en distinguant les agents endogènes (les habitants) et exogènes (touristes, visiteurs, institutions). Il serait intéressant d'étudier sa pertinence en l'appliquant à d'autres terrains, afin d'affiner le système d'acteurs qu'elle met en avant et interroger son application pratique par la formation de réseaux, l'identification de communautés, ou encore la correspondance avec des catégories de patrimonialités.

Tableau n° 5 : Typologie des acteurs du patrimoine

Réalisation : L. Marolleau, 2022

Critères		Norme				
		+	-	+	-	
Habitade	Culture partagée (langue, références, repères)	Élus municipaux <i>vote des décisions à portée locale</i> Surintendance <i>notification de préservation (depuis 1909)</i>	Techniciens <i>études, suggestions, réalisations</i>	Résidents <i>pratique régulière et durable, appropriation, électeurs</i>	Domiciliés <i>pratique régulière, appropriation</i>	Habitants
		Législateurs <i>définition des normes et tutelles</i> Ministères <i>application des normes et tutelles</i> Experts <i>influence des décisions</i>	Élus régionaux <i>gestion des plans impliquant la tutelle étatique (depuis 1972)</i>	Touristes domestiques <i>pratique limitée dans le temps, représentation des lieux</i>		
		Unesco <i>labellisation internationale (depuis 1972)</i> ICOMOS <i>expertises, avis</i>		Touristes internationaux <i>pratique limitée dans le temps, patrimonialisation</i>	Excursionnistes <i>pratique ponctuelle</i>	

Conclusion du chapitre I

De nos études empiriques et analytiques, il ressort que la variété des acteurs associée au patrimoine correspond à une diversité de rapports à ses manifestations. Pourtant, il ne suffit pas de ramener ces acteurs à un mode d'interaction avec le fait patrimonial dans la mesure où les catégories usuelles pour les distinguer peuvent être poreuses. Ainsi, les habitants ne sont pas en opposition avec les institutions, à la fois parce qu'ils participent aux élections, parfois travaillent dans les services techniques et les administrations voire détiennent des mandats électifs, ou encore échangent avec leurs membres. De même, les touristes sont progressivement amenés à habiter les espaces qu'ils visitent du fait des évolutions des pratiques touristiques elles-mêmes. De façon analogue, les institutions ne constituent pas des blocs étrangers les uns des autres : leurs agents s'influencent et certains ont un rôle de médiation évident entre les différentes administrations.

Dès lors, l'identification de systèmes scalaires d'acteurs et de catégories d'acteurs du patrimoine d'après leur habitude des lieux et leur capacité à normaliser des représentations constituent deux cadres de réflexion qui nous semblent utiles, tant pour les comprendre (au sens de « saisir avec la pensée », mais aussi « saisir ensemble ») que pour faciliter les analyses induites de nos travaux, et en particulier les comparaisons diachroniques. Cependant, ce sont principalement les habitants, c'est-à-dire les praticiens habitués des manifestations patrimoniales de Bologne, qui se situent au cœur de notre recherche du fait des terrains géographique et historique utilisés et des documents dont ils sont issus. Là encore, leur présence relativement ancienne, fréquente et durable dans l'espace considéré favorise l'approche géohistorique.

Il convient à présent de partir de l'expression des patrimonialités des acteurs, notamment en utilisant les catégories proposées, afin d'identifier ce qui constitue pour eux le patrimoine de Bologne. Pour ce faire, la distinction entre les habitants – qui sont les plus « habitués » – et les différents systèmes d'acteurs producteurs de normes peut permettre de ne pas fonder notre analyse sur les simples corpus patrimoniaux officiels, mais également sur les corpus *doxiques* – constitués à partir de ce que nous avons nommé la *doxa*.

Chapitre II

Des patrimonialités aux manifestations patrimoniales

L'analyse des acteurs réalisée dans le premier chapitre a conduit à identifier à la fois des catégories typologiques et des systèmes institutionnels, mais également à aborder la question de leurs patrimonialités individuelles et collectives. Ce deuxième chapitre a pour but d'approfondir la définition des représentations patrimoniales des acteurs et la manière dont ce travail de recherche les a étudiées comme point de départ à l'analyse des patrimonialisations. Pour cela, nous souhaitons nous appuyer sur nos sources sociologiques à l'aune de notre double terrain géographique et historique.

Nous avons déjà circonscrit les patrimonialités aux représentations qui résultent d'une pratique ordinaire des lieux. Cependant, la distinction entre les catégories d'acteurs par la norme et par l'habitude nous amène à préciser cette définition en envisageant deux dimensions. Ainsi, s'ajouterait aux « rapports d'attachement » (Watremez, 2008), relatifs à l'habitude, une patrimonialité « institutionnelle » (Rautenberg, 2003b) que retranscriraient les normes. Dans une démarche géohistorique, ces catégories sont en évolution ; elle se succèdent ou sont simultanées (Gravari-Barbas, 2012), mais aussi s'influencent l'une et l'autre. En effet, les institutions et plus largement les acteurs qui appartiennent à l'élite politique, scientifique et économique pouvant impulser une patrimonialisation de type *top-down* disposent d'une capacité de résonance non-négligeable qui rend délicate l'autonomie d'une patrimonialité « populaire » (Rautenberg, 2010).

Afin d'analyser cette diversité de représentations, nous poursuivons notre approche inductive pour questionner diachroniquement les patrimonialités des habitants (A). Ce point de départ nous conduit à réfléchir à l'évolution géohistorique des représentations des manifestations patrimoniales depuis le monument et la manière dont il convient de comprendre ce terme (B). L'extension sémiologique qui aboutit à considérer le patrimoine urbain dans son ensemble représente le développement autour duquel notre période s'articule : il nous semble important d'en étudier les ressorts (C).

A. Analyse diachronique des patrimonialités

La diversité des acteurs du patrimoine implique-t-elle une analogue diversité des corpus patrimoniaux ? L'étude des patrimonialités des acteurs nous a semblé être une entrée pour répondre à cette question. En effet, les différences entre les individus et leurs cercles sociaux, mais aussi leur rapport à la norme et à l'habitude, pourraient engendrer une multitude de corpus patrimoniaux concomitants relevant de la « *doxa* » (Bourdieu, 1980) des acteurs.

Afin d'en rendre compte, nous avons souhaité partir de l'expression des patrimonialités à laquelle l'analyse des documents historiques et sociologiques pouvaient donner accès. Nous nous sommes notamment penché sur les enquêtes sociologiques réalisées à Bologne à 50 ans d'intervalle (I.B.2.3) et sur les lettres des habitants envoyées à la municipalité à la suite de l'exposition entre les 7 février et 7 mars 1956 d'un nouveau projet urbanistique⁴¹. Ces deux ensembles attestent d'une pluralité de discours sur le patrimoine, singuliers et collectifs, qui se placent en même temps dans une situation de dialogue social (Waterton *et al.*, 2006⁴²). De cette façon, ils donnent accès aux patrimonialités individuelles, à leurs évolutions dans le temps, mais aussi ils se positionnent par rapport aux corpus patrimoniaux d'autres acteurs (tab. 5). Ces discours, bien que propres aux échantillons concernés, peuvent par ailleurs être considérés comme un moyen d'étudier les représentations et les pratiques du patrimoine comme fait social.

1. Quelles patrimonialités dans les années 1960 ?

En reprenant l'enquête menée aux alentours de l'année 1969 par E. Di Nallo à Bologne, à partir d'un échantillon final de 400 habitants (I.B.2.2), nous avons cherché à y déceler l'expression de leurs patrimonialités, et ainsi à esquisser le tableau des manifestations patrimoniales des Bolonais à cette époque.

41 Conformément à la loi n° 1150 du 17 août 1942 qui encadre cette phase de consultation (art. 9).

42 Les auteurs s'appuient notamment sur les travaux des linguistes Mikhaïl Bakhtin (*Speech genres*, 1986) et Norman Fairclough (*Analysis Discourses*, 2003).

1.1. L'identification d'un corpus en 1969

Ce travail d'analyse permet de donner à voir un corpus issu de la *doxa* de l'échantillon, notamment à partir de deux questions de l'enquête de 1969 appelant les habitants à dresser la liste de lieux ou de monuments les plus significatifs de Bologne, puis à les ordonner par intérêt. Les réponses brutes ne sont cependant plus accessibles ; l'étude de 1969 ne nous donne accès qu'aux

« monuments les plus récurrents plus ou moins fréquemment présents aux trois premières places de la hiérarchie faite par les interviewés. D'autres monuments ont été identifiés dans le contexte bolonais de manière non révélatrice quantitativement et jamais aux trois premières places⁴³ ».

La carte ci-dessous (carte n° 4) donne à voir le corpus doxique déduit de l'échantillon de 1969, tel que rapporté dans le catalogue de 1970 à partir des 24 lieux et monuments les plus fréquemment cités à l'époque. Les figurés rouges distinguent néanmoins ceux qui ont été mentionnés dans au moins l'une des 400 réponses parmi les trois premières occurrences lorsqu'il s'agissait de les hiérarchiser.

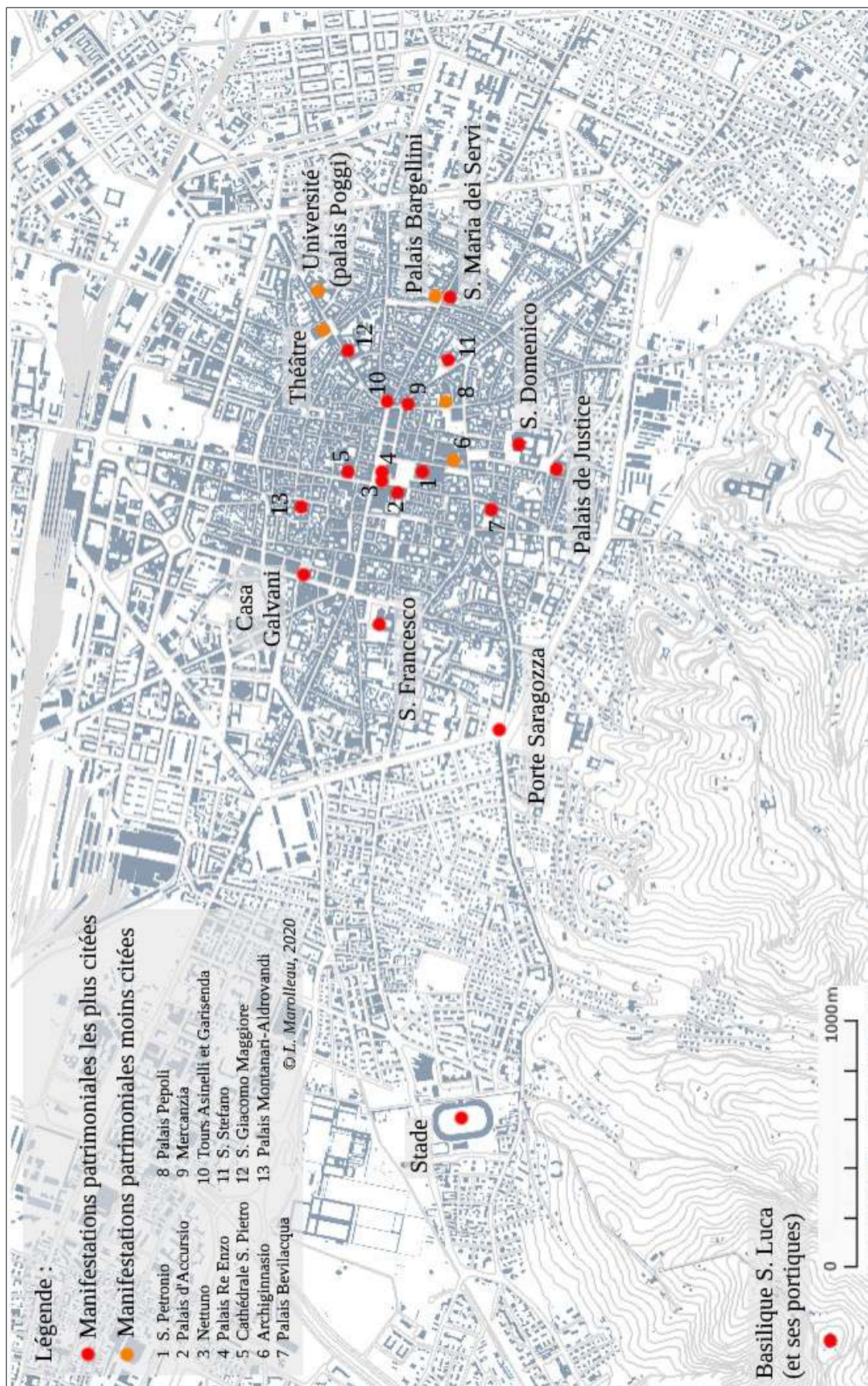
Du point de vue des biens, ceux-ci sont principalement des édifices (96 %). Seule la statue de Neptune, réalisée entre 1563 et 1565 par l'artiste flamand Jean Bologne et érigée au-dessus de la fontaine située sur la place éponyme, n'entre pas dans cette catégorie. Un tiers des biens correspond au patrimoine religieux tandis que 42 % sont des palais. Trois édifices sont associés à des complexes architecturaux : les deux tours, Asinelli et Garisenda, édifiées au tournant des XI^{ème} et XII^{ème} siècles (Bergonzoni, 1991 et [1989] 2011), sont semble-t-il évoquées ensemble⁴⁴, tout comme le sanctuaire de la Madone de S. Luca et le portique qui y mène (la forme actuelle datant du XVIII^{ème} siècle), ou encore la basilique S. Stefano qui est en fait composée d'un ensemble de sept églises et de cloîtres construits à partir des IV^{ème} et V^{ème} siècles (Scannavini, 1991 ; Budriesi, 2005).

D'un point de vue topographique, l'espace comprenant la Piazza Maggiore et ses alentours concentre 10 occurrences (42 %) dont 4 directement sur la place (carte n° 4). L'enquête précise par ailleurs que 26 % des habitants en 1969 pensent à un monument lorsque ce lieu

43 DI NALLO Egeria, 1970, *op. cit.*, p. 220.

44 Leur association se place dans la lignée des représentations renaissantes et contemporaines qui en font un symbole de la ville (Brighetti, 1979).

Carte n° 4 : Aperçu du corpus doxique de 1969



Fond de carte : UFFICIO TECNICO COMUNALE, 2021, « Disciplina del piano. Per orientarsi », *op. cit.*
 Données : DI NALLO Egeria, 1970, *op. cit.*, p. 220
 Réalisation : L. Marolleau, 2023

est évoqué. Lorsqu'il leur est demandé d'en citer un, 38 % choisissent la basilique S. Petronio, 28 % le palais municipal d'Accursio, et 8 % le palais Re Enzo. Notons que 20 % pensent au portique à l'est de la place, le *Pavaglione*, alors qu'il n'apparaît pas dans la liste des lieux et monuments significatifs : l'analyse des résultats n'étant pas exhaustive, il n'est pas impossible que d'autres édifices de la place soient également cités de façon secondaire. Enfin, seuls deux lieux et monuments significatifs se situent à l'extérieur des limites de la vieille ville du XIII^{ème} siècle : S. Luca et son portique sur les collines au sud, et le stade municipal qui se situe dans l'ouest de l'espace urbain (carte n° 4).

1.2. Le corpus de 1969 : un corpus patrimonial ?

Dans la mesure où ces biens répondent à la recension de lieux et monuments « significatifs », il convient de s'intéresser à l'expression de patrimonialités à travers les réponses fournies dans le catalogue.

À ce propos, le premier constat que nous pouvons dresser concerne l'adéquation entre ces 24 biens et le corpus patrimonial institutionnalisé produit par les acteurs du système étatique (carte n° 1). Ce corpus comprend les biens culturels du bâti et du mobilier urbain qui sont soumis à un *vincolo*, c'est-à-dire à l'ensemble de normes contraignantes permettant d'en préserver les caractéristiques que la tutelle nationale entend sauvegarder. Il s'applique aux biens détenus par l'État, les collectivités territoriales et certaines institutions comme l'Église catholique à partir de leurs déclarations, mais il peut être étendu à n'importe quel bâtiment public ou privé sur décision de la Surintendance locale. Cette approche dynamique du patrimoine confère au corpus un caractère potentiel : si le *vincolo* n'est pas notifié à un instant *t*, il peut potentiellement être appliqué ultérieurement.

Toutes les occurrences issues de l'enquête de 1969 renvoient à des biens considérés comme relevant aujourd'hui du corpus patrimonial, la majorité (87,5 %) ayant été intégrée au catalogue général des biens culturels entre le 2 mars 1910 (palais Pepoli) et le 18 janvier 1912 (pour les différents éléments du complexe basilical de S. Stefano⁴⁵). Trois exceptions demeurent. Tout d'abord la maison où a vécu le physicien Luigi Galvani (1737-1798) qui n'a été protégée par la tutelle étatique qu'à compter du 4 mars 1952⁴⁶ à l'occasion des travaux de construction autour de l'élargissement de l'actuelle rue Marconi.

45 Pour ces informations, voir les fiches de l'ICCD, *Catalogo generale dei Beni Culturali* [en ligne].

46 ICCD, « Casa Galvani », *Catalogo generale dei Beni Culturali*.

Les deux autres édifices exclus du corpus patrimonial étatique se trouvent être le stade municipal qui est une construction récente de style rationaliste (le début des travaux date de 1925) et la porte Saragozza dont l'apparence actuelle remonte à l'année 1859. Le premier est mis sous tutelle en 1986, quand le second n'y entrerait qu'en 2016⁴⁷ (carte n° 4).

De cette comparaison des corpus, nous pouvons en déduire que les éléments significatifs donnés par les habitants reflètent l'expression de leurs patrimonialités. En effet, ils correspondent globalement à des biens patrimonialisés de longue date, dont la typologie des édifices est relativement commune dans le champ patrimonial comme des églises ou des palais. La mention récurrente de deux biens absents du catalogue en 1969 est quant à elle plus délicate à analyser. Il s'agit en toute hypothèse de l'expression d'une pratique des lieux : le stade peut constituer un repère spatial du fait de ses dimensions, d'autant plus pour des habitants domiciliés à proximité ou pour des amateurs de sport ; de même, la porte Saragozza est le point de départ des processions religieuses autour du culte de la Madone de S. Luca. L'accès aux réponses exhaustives de l'enquête nous aurait sûrement renseigné sur la place donnée à ces édifices afin de pouvoir conclure à l'expression d'une patrimonialité alternative au corpus étatique.

1.3. Une patrimonialité diffuse

Pour compléter ce tour d'horizon, la treizième question de l'enquête de 1969 nous donne également accès aux indices d'une patrimonialité et des éléments représentatifs du corpus doxique, dans la mesure où elle porte sur

« les maisons, les palais, les rues du centre [qui] sont plus anciennes que le reste de la ville et ont une facture particulière. Sauriez-vous indiquer quelques éléments, couleurs, structures architectoniques, etc. qui vous semblent plus fréquents et caractéristiques du centre historique bolonais⁴⁸ ? ».

Il en ressort que les portiques, les rues étroites, ou encore les couleurs des bâtiments apparaissent comme les plus citées⁴⁹. Ces réponses ne se rapportent pas à des édifices en

47 Bien que les autres portes de la vieille ville aient été classées dans les années 1910-1912 et que la porte Saragozza soit protégée par la municipalité dans les plans d'urbanisme des années 1960 (ISCR, « Cassero di Porta Saragozza », *Vincoli in rete* [en ligne]).

48 DI NALLO Egeria, 1970, *op. cit.*, p. 211.

49 *Ibid.*, p. 220.

particulier, mais à un ensemble diffus qui peut s'observer dans une grande partie de la vieille ville. Il en va de même pour les réponses suivantes, que ce soient les formes des fenêtres anciennes ou les pavés. Du fait de leur fréquence dans le paysage urbain de Bologne, les tours et les églises sont également évoquées dans une moindre mesure : là encore, il semble qu'il s'agisse avant tout d'exemples de formes caractéristiques du bâti urbain hérité des époques médiévales et renaissantes.

Ces éléments représentent d'ailleurs les détails qui, selon les enquêtés des années 1960, permettent le plus de se rappeler de l'histoire et du passé de Bologne. Plus de 80 % des personnes ayant répondu au questionnaire considèrent notamment que les couleurs et les formes des ornements sont propices à stimuler leur imaginaire lié aux époques antérieures ; plus particulièrement, elles évoquent les arches des portiques et le crépis aux couleurs brique et orangées⁵⁰. À l'inverse, elles ne sont que 50 % à retenir les volumes édifiés (tours, maisons) et 30 % les espaces intérieurs⁵¹ (cours, cloîtres). En d'autres termes, les marques du passé ne résident pas tant dans le bâti ancien que dans des traces diffuses.

Pourtant, lorsque les enquêtés en 1969 sont questionnés sur la conservation des quartiers anciens formés de petites maisons dans ces rues étroites, lesquels constituent la majeure partie du tissu urbain bolonais, 37 % souhaitent les voir démolis pour laisser place à des ensembles modernes et 50 % envisagent la démolition « selon les cas⁵² ». Il semble que les patrimonialités des habitants de l'époque demeurent attachées à des édifices emblématiques du fait de leur histoire ou des traces du passé qui les composent. À l'inverse, le bâti résidentiel plus ordinaire pourrait plus aisément disparaître si l'on suit les résultats de cette enquête.

Les représentations des habitants en 1969 semblent privilégier les manifestations patrimoniales monumentales, bien que des formes diffuses participent à leur conférer un intérêt. Ces édifices figurent parmi les biens protégés de longue date, et se situent dans des lieux du quotidien.

2. Analyse comparée de deux échantillons

Ces résultats sont à comparer avec ceux obtenus par la reproduction de l'enquête auprès

50 *Ibid.*, p. 221.

51 *Idem.*

52 *Ibid.*, p. 225.

des habitants de Bologne en 2019. L'enjeu est d'évaluer quelles sont les permanences et les changements liés aux patrimonialités des acteurs locaux et aux corpus de biens culturels reconnus.

2.1. État du corpus patrimonial doxique de 2019

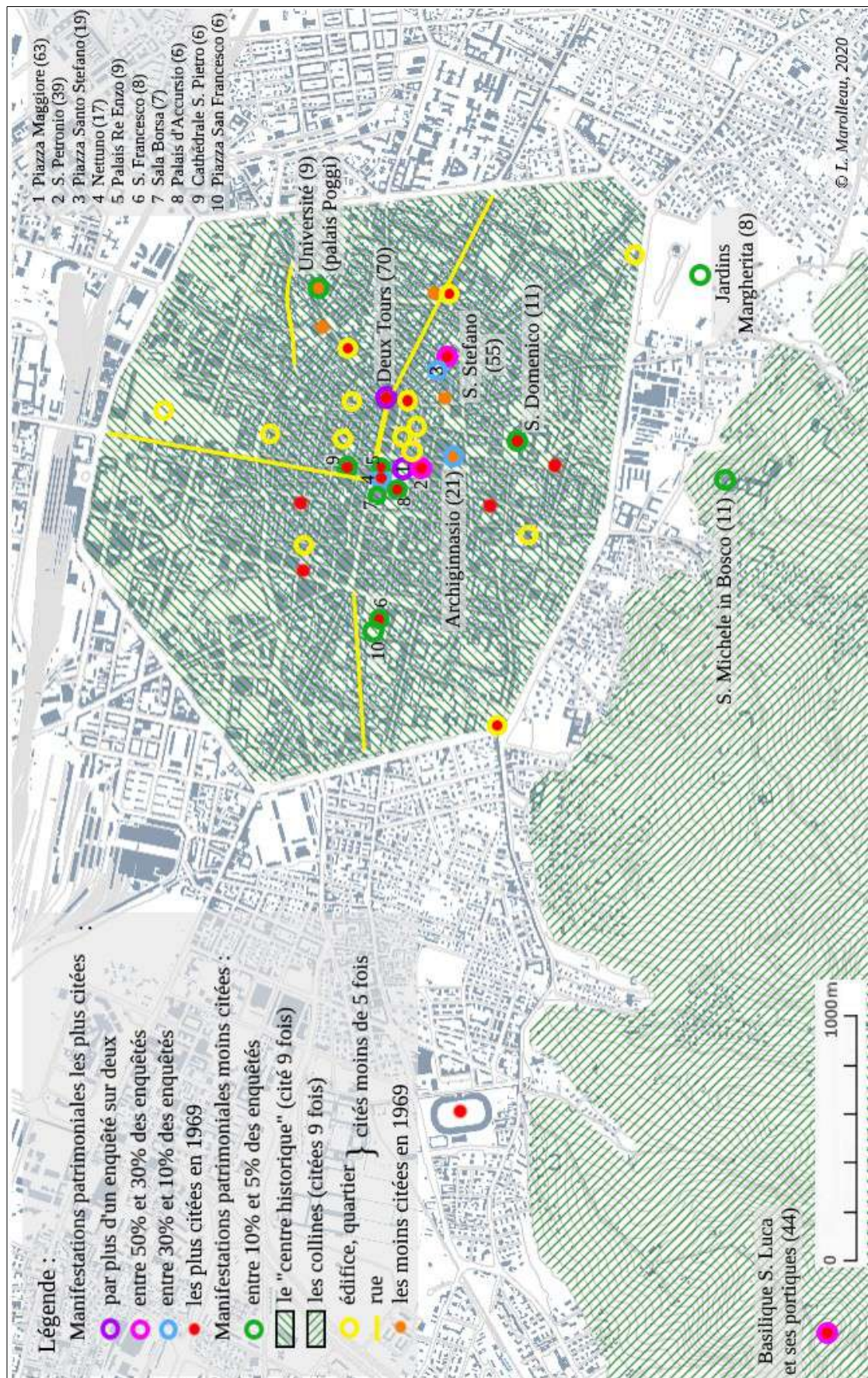
Nous avons repris dans notre enquête la même formulation pour questionner les lieux et monuments les plus significatifs (annexe 2). Les résultats obtenus comprennent 45 réponses différentes⁵³ pour un total de 475 occurrences.

Les édifices les plus cités par les enquêtés se trouvent être les deux tours (57 % de notre échantillon). Cela est cohérent avec les éléments vus plus haut, dans la mesure où il s'agit de la première image qui vient à l'esprit d'un tiers d'entre eux lorsqu'ils pensent à Bologne. Pourtant, ces tours sont parfois dissociées : 3 fois, la tour Asinelli est leur première image ; une fois, elle est évoquée seule parmi les monuments les plus significatifs. Cela se fait donc aux dépens de la tour Garisenda qui n'est jamais mentionnée seule, voire qui est confondue avec sa voisine (deux habitants évoquent « les tours des Asinelli »).

La deuxième réponse également évoquée par plus de la moitié des enquêtés (52 %) est un lieu : il s'agit de la Piazza Maggiore. Comme pour l'échantillon de 1969, les édifices de cette place sont également présents parmi les résultats : la fontaine de Neptune, le palais Re Enzo, le palais municipal, le portique du Pavaglione, ou encore la basilique S. Petronio. Cette dernière figure d'ailleurs parmi les cinq réponses les plus citées (32,2 % des habitants), et comme en 1969, l'édifice représente l'image la plus associée à la place (51,9 % des répondants). À l'inverse des deux tours pourtant, la Piazza Maggiore n'est la première image de Bologne que pour 4,13 % des enquêtés. La carte ci-dessous reproduit l'ensemble des 45 réponses données par notre échantillon, en précisant à chaque fois entre parenthèses le nombre d'occurrences (carte n° 5). Précisons que 2 réponses n'y figurent pas : il s'agit du sépulcre de Dominique, le fondateur de l'ordre des Prêcheurs (dominicains) mort à Bologne en 1221, et de l'œuvre en terre cuite de Niccolò dell'Arca, *Compianto sul Cristo morto* (XV^{ème} siècle), tous deux conservés dans des édifices (respectivement la basilique S. Domenico et le sanctuaire S. Maria della Vita).

53 Nous avons choisi de dissocier pour l'analyse cinq dénominations renvoyant à un même objet ou ensemble d'objets. Nous faisons la précision au fur et à mesure.

Carte n° 5 : L'évolution des corpus doxiques entre 1969 et 2019



Fond de carte : UFFICIO TECNICO COMUNALE, 2021, « Disciplina del piano. Per orientarsi », op. cit.
Réalisation : L. Marolleau, 2023

De la même façon que dans l'enquête de 1969, notre questionnaire proposait aux habitants de classer leurs réponses par ordre d'importance. Certains enquêtés n'ont pas répondu à cette question, estimant parfois explicitement que l'ordre indiqué précédemment était le bon ; par ailleurs, 15,7 % ne pensent pas qu'une hiérarchisation soit possible et 6,6 % estiment ne pas savoir la réaliser. Nous avons néanmoins considéré le fait que certains sites et édifices venant en premier à l'esprit peuvent être significatifs de pratiques ou de représentations ; aussi, nous avons tenu compte de l'ordre dans lequel les réponses étaient fournies. Dans le détail, 19 lieux et monuments sont donnés en premier, 20 en deuxième, et 26 en troisième. Les deux tours apparaissent le plus dans le haut du classement, à jeu quasi égal avec la Piazza Maggiore (57 occurrences contre 56). Néanmoins, cette dernière reste la plus citée aux rangs 1 et 2. La basilique S. Stefano, convoquée par 45,5 % des enquêtés, est également la troisième parmi ce classement avec 44 occurrences dont 19 comme édifice le plus important. Les basiliques S. Luca et S. Petronio quant à elles sont mentionnées dans un tiers des réponses reçues, et figurent respectivement 20 et 25 fois parmi l'une des trois premières places⁵⁴. Les 40 autres lieux et monuments sont cités par moins d'un enquêté sur cinq ; 11 ne sont jamais évoqués parmi les plus importants.

2.2. *Évolution des corpus en 50 ans*

En comparant les deux corpus doxiques déduits des réponses aux questionnaires, de nombreux lieux et édifices sont toujours mentionnés par les habitants (carte n° 5).

Cependant, 8 d'entre eux disparaissent des résultats obtenus de nos jours (soit un tiers des réponses de 1969), et par ailleurs la porte Saragozza ne fait plus partie des édifices figurant parmi les plus importants. À l'inverse, le palais de l'Archiginnasio et le palais Poggi – sièges de l'Université de Bologne, le premier entre 1563 et 1803, le second depuis lors (Simeoni, 1940 ; Brizzi *et al.*, 1988) – sont davantage cités de nos jours. Le premier l'est même 20 fois, ce qui en fait la sixième réponse la plus donnée (16,5 % de notre échantillon), dont 16 fois parmi les trois premières occurrences. Le théâtre anatomique, qu'il abrite et qui est accessible aux visites, est également mentionné une fois. Si les habitants ne connaissent pas toujours le nom du palais Poggi (cité 3 fois, contre 6 pour l'appellation « Université »), celui-ci figure dans 9 questionnaires dont 5 fois parmi les

54 Si nous additionnons les réponses concernant S. Luca et les portiques, le nombre relatif d'occurrences totales monte à 36,4 %, pour 21 mentions parmi les trois édifices plus importants.

trois plus importants, ce qui le place parmi les 14 réponses les plus citées par nos enquêtés. Cette évolution n'est sans doute pas sans rapport avec le fait que la moitié d'entre eux y ait été étudiants, contre 15 % en 1969⁵⁵.

D'un point de vue topographique, la Piazza Maggiore concentre 30,3 % des occurrences totales si nous ajoutons aux mentions du lieu les monuments qui la composent. En effet, comparé à l'enquête précédente, deux fois plus d'interrogés citent un édifice lorsqu'ils pensent à ce lieu (53 % de notre échantillon) : en toute logique, il concentre proportionnellement deux fois plus d'occurrences. Celle-ci monte à presque 70 % si nous lui associons ses alentours proches. Ce nombre confirme et accroît la tendance déjà observée en 1969 d'une concentration des réponses dans et autour de cet espace.

Au contraire, 4 résultats ne figurent pas dans l'espace de la vieille ville de Bologne, soit la même proportion qu'en 1969. Il s'agit de nouveau de S. Luca et de son portique, mais aussi de l'église S. Michele in Bosco, des collines et des Jardins Margherita⁵⁶. Le sud de l'espace urbain, avec ses reliefs et sa végétation, concentre les lieux et édifices significatifs extérieurs au « centre historique ». À l'inverse, la périphérie urbaine qui occupe tout l'arc nord est étrangère aux représentations de notre échantillon.

2.3. Vers un patrimoine étendu ?

Ces évolutions qui concernent les objets ont lieu sur une période où les auteurs de notre corpus ont identifié une extension patrimoniale, laquelle accompagne l'émergence de représentations élargies du patrimoine.

À Bologne, les principaux acteurs de ce développement appartiennent au système municipal qui agit sur la protection patrimoniale par le biais des plans d'urbanisme. Le *Plan pour le centre historique*, adopté le 21 juillet 1969 par la municipalité et approuvé par décret régional le 13 décembre 1972, prévoit ainsi de sauvegarder l'intégralité de l'espace « centre historique ». Ses auteurs entendent ainsi aller bien au-delà des préservations prévues par la loi, bien que chacune de ses décisions soient ensuite entérinées par une validation nationale ou régionale (après 1970) et qu'elles s'appuient sur les leviers d'action permis par la législation en vigueur. La municipalité établit ainsi des politiques

55 DI NALLO Egeria, 1970, *op. cit.*, p. 214.

56 Inauguré en 1879, ce parc s'étend au bas des collines, en-dehors des portes Santo Stefano et Castiglione. Les Jardins portent le nom de la reine de l'époque (Monari, 1994).

patrimoniales véritablement locales. Ses dispositions sont reprises aujourd'hui par le biais de la reconnaissance d'une « ville historique » dont le tracé complète celui de 1969. Elle est notamment définie dans le plan urbanistique général (PUG) entré en vigueur le 29 septembre 2021 à la suite de son adoption par le conseil municipal et sa validation par la région Émilie-Romagne. Cet autre corpus institutionnel, urbanistique et communal, complète celui prévu par les acteurs du système étatique en articulant la tutelle des objets avec une approche par l'urbanisme.

Cet intérêt grandissant pour le « centre historique » s'observe également dans les réponses aux questionnaires. Ainsi, quand 16 % des enquêtés déclaraient en 1969 préférer se promener dans cet espace urbanisé plutôt qu'à la campagne tandis qu'une grande partie (44 %) s'avérait être indifférente aux lieux⁵⁷, 40,5 % de l'échantillon de 2019 le privilégient sans hésiter (15,7 % demeurent sans choix). De façon plus constante, une nette majorité des enquêtés trouve agréable d'y observer les portiques, les rues étroites, les tours, les pavés, ou encore les églises (76 % en 1969⁵⁸, 97,5 % en 2019) ; de même, 51 % des habitants du premier échantillon répondent apprécier les cours intérieures des palais et leurs jardins⁵⁹, contre 93,4 % dans le second. Cet environnement participe par ailleurs à donner de la valeur aux lieux pour 42 % des interrogés en 1969⁶⁰, nombre qui monte à 76,9 % aujourd'hui. Au-delà des édifices évoqués par les habitants, c'est tout un ensemble morphologique et topographique qui confère un intérêt à cet espace. Ces représentations étendues ont tendance à se renforcer entre 1969 et 2019, ce qui peut être considéré comme un effet des politiques municipales à compter du plan de conservation urbaine de 1969.

Le « centre historique » par lui-même est ainsi convoqué 9 fois quand il s'agit de donner des lieux et des monuments significatifs de la ville : il s'agit pour les enquêtés d'une réalité spatiale et patrimoniale qui s'ajoute aux constructions singulières. Au-delà, le fait que la Piazza Maggiore soit le deuxième composant significatif de la ville le plus cité par cet échantillon atteste que les lieux valent autant que les édifices comme manifestations des patrimonialités. En effet, les enquêtés en 2019 citent encore deux places (celles où s'érigent respectivement les basiliques S. Stefano et S. Francesco), mais également 5 rues (Via Rizzoli, Strada Maggiore, Via Indipendenza, Via delle Belle Arti, Via del Pratello), 2 quartiers (le « Quadrilatère » à l'est de Piazza Maggiore et l'ancien ghetto juif au nord-

57 DI NALLO Egeria, 1970, *op. cit.*, p. 216.

58 *Ibid.*, p. 217.

59 *Ibid.*, p. 222.

60 *Ibid.*, p. 217.

ouest des deux tours), des espaces de circulation (les portiques en général, ceux de S. Luca ou de la basilique S. Maria dei Servi en particulier), des espaces non édifiés (le *Crescentone*, surélévation au centre de la Piazza Maggiore) voire des aménagements liés à des éléments « naturels » (les canaux, des parcs comme la Montagnola, ou encore l'espace des collines). Alors qu'elles étaient inexistantes dans les résultats de l'enquête de 1969, ces occurrences tournées sur des étendues et non des édifices comptent pour 29,9 % de l'ensemble des réponses en 2019, et plus du tiers de celles données en premier par ordre d'importance (34,3 %).

Les manifestations patrimoniales considérées par les habitants ont évolué de façon socio-temporelle par le renouvellement des échantillons, les transformations et reproductions sociales, les changements de représentations et de pratiques des lieux et de l'espace. Parallèlement, les patrimonialités se sont surtout complexifiées et leur nature s'est diversifiée. L'intégration de sites donne à voir plusieurs approches concomitantes de la notion de patrimoine : architecturale, topique et urbanistique.

3. La diversité des corpus : signe de la volatilité des manifestations ?

Cette diversité des approches des manifestations patrimoniales que donnent à voir les corpus doxiques nous suggère qu'il n'existe pas un type morphologique unique lorsqu'il est question du patrimoine dans l'espace urbain. Plus encore, les recompositions des représentations à partir du même ensemble matériel durable semblent conférer une importance majeure à la part volatile de ces biens (Cirese, 2002).

3.1. Une superposition de corpus

La différence en termes de durabilité des corpus doxiques et normés tient en ce que les premiers ne sont pas adossés à des institutions. Celles-ci disposent d'une longévité supérieure aux individus, ce qui permet de fixer dans le temps un ensemble patrimonial. Les corpus fondés sur les habitudes des acteurs sont diversifiés et donc davantage soumis aux bouleversements.

Pourtant, il existe plusieurs corpus normés, ce qui vient complexifier l'ensemble déjà constitué par l'évolution des représentations et pratiques des acteurs. Parmi eux, deux ont

déjà été identifiés dans nos analyses. Il s'agit tout d'abord du *corpus légal*, défini par le système d'acteurs liés à l'État italien, et du *corpus urbanistique*, davantage porté par les acteurs du système municipal. Leur superposition favorise une double approche des mêmes manifestations patrimoniales urbaines. Le premier s'attache ponctuellement à des biens, et a dès lors tendance à considérer les édifices d'un point de vue architectural. À l'inverse, le second adopte une approche plus étendue qui vient articuler les normes nationales à la reconnaissance de complexes, de lieux, voire d'objets, qui n'ont pas un statut patrimonial légal au sens strict du terme. Ce dernier s'est considérablement développé en intégrant progressivement les aires archéologiques, la voirie historique, et des biens d'intérêt culturel ou historique définis localement⁶¹.

Nous pouvons leur adjoindre un troisième corpus plus récent, issu du système Unesco : le *corpus labellisé* qui comprend à Bologne une sélection de 12 sites à portiques répartis sur l'ensemble du territoire communal édifié. Inscrit le 28 juillet 2021 par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 44^{ème} session à Fuzhou (Chine), cet ensemble patrimonial normé est le résultat d'une fragmentation de l'espace qui considère une série d'objets et de lieux sur lesquels nous reviendrons. Ces différents corpus révèlent autant de critères et d'enjeux distincts dont dépend cette variété de patrimonialisations institutionnelles (Rautenberg, 2003a). Ils résultent également de l'évolution et de la superposition de plusieurs régimes de patrimonialité (Gravari-Barbas, 2012).

Il faut également préciser que les espaces non-édifiés sont également protégés par un certain nombre de lois et réglementations. Ainsi, les collines au sud de Bologne sont d'abord concernées par la variante au plan d'urbanisme communal de 1969, puis par le plan territorial paysager régional de 1993, et enfin en partie intégrées aux biens paysagers sauvegardés selon le code législatif national de 2004, au réseau Natura 2000 de l'Union Européenne depuis la décision de la Région Émilie-Romagne en 2006, et aux aires protégées par la Province depuis 2014⁶².

Issus de la diversité des rapports des acteurs aux mêmes biens culturels et de pratiques ou d'examen critériologiques différents, ces corpus normés proposent plusieurs manières d'aborder un même espace et d'y définir le fait patrimonial. C'est dans ces nuances de représentations que se décèle sa part volatile qui permet d'expliquer jusqu'à la diversité des corpus doxiques.

61 UFFICIO TECNICO COMUNALE, 2021, *Tavola dei vincoli*, p. 76-96 [en ligne].

62 *Ibid.*, p. 46-74.

3.2. *L'appropriation affective d'un lieu de vie*

La part volatile des biens culturels se perçoit également lorsque les habitants expriment la manière dont ils identifient le fait patrimonial. Leurs discours rendent compte d'une pratique des lieux et des objets qui s'y trouvent, par laquelle ils se les approprient.

Les lettres rédigées en 1956 par les habitants de Bologne expriment notamment leur familiarité avec la ville et son patrimoine. Celui-ci n'est pas simplement un décor devant lequel on passe dans les rues, mais un ensemble de bâtiments qui sont visités et habités (Marolleau, 2020b). Plusieurs auteurs donnent ainsi à voir l'intérieur de leur domicile pour en attester l'intérêt patrimonial. Un habitant de la rue San Giorgio décrit le « large escalier [...] de style baroque⁶³ » et le « caractéristique “puits” dans la cour intérieure⁶⁴ » qui se trouvent dans son immeuble. Les copropriétaires de l'édifice situé au 55 de la rue San Vitale insistent sur la présence « d'un escalier, de stucs et de terres cuites d'une qualité certaine⁶⁵ », ou encore sur « le couloir d'entrée également du dix-huitième siècle et de qualité⁶⁶ ». Ces descriptions sont parfois accompagnées d'images. Sans doute résident au 6 de la rue Santa Margherita, un professeur fournit à la municipalité des photographies de l'escalier monumental au premier étage de l'édifice (fig. 4.A), et des peintures qui ornent les plafonds d'un appartement⁶⁷. C'est également le cas du propriétaire de la Casa Guerma-Redenti⁶⁸ qui expose les fresques situées dans le grand salon du premier étage (fig. 4.C). Il y adjoint également des clichés de l'ancienne enceinte fortifiée de Bologne du XII^{ème} siècle à laquelle la maison est adossée : ces restes ont été conservés en tant qu'ils constituent l'une des actuelles parois du bâti (fig. 4.B). Ces détails, cachés au regard extérieur mais connus des habitants, justifient la conservation des biens contre l'avis des rédacteurs du plan.

63 Bologne, ASCBO, *PRG 1955*, I-2, *Osservazioni aventi carattere generale e particolare*, P. G. n° 170 (la numérotation des lettres utilisée pour les identifier correspond au numéro du protocole général qui organise le fonds d'archives).

64 *Idem*.

65 *Ibid.*, n° 549.

66 *Ibid.*, n° 405.

67 *Ibid.*, n° 75.

68 *Ibid.*, n° 273.

Figure n° 4 : Vues intérieures de résidences bolonaises



14.A

(source : *Ibid.*, n° 75, photographie n° 1)



14.B

(source : *Ibid.*, n° 273, annexe n° 20)



14.C

(source : *Ibid.*, n° 273, annexe n° 24)

Les Bolonais ne sont pas seulement experts de leur lieu de résidence : leurs connaissances et témoignages prouvent également leurs pratiques d'autres édifices menacés par le plan. Une commerçante de la rue Oberdan décrit par exemple l'intérieur de la Casa Angeletti qui se situe à proximité de son magasin :

« à l'intérieur, celle-ci détient deux ouvertures au premier étage, en pierre de taille avec une riche ornementation de la Renaissance, des plafonds du quinzième et seizième siècles, dont l'un de l'école de Tibaldi, sans compter des peintures murales de Basoli⁶⁹ ».

Demeurant au 4 de la rue Milazzo, elle montre sa connaissance d'un lieu qui n'est pas son domicile mais qu'elle a semble-t-il l'habitude d'observer, nous laissant supposer des relations familiales ou de voisinage. L'appropriation d'édifices urbains résulte ainsi d'un quotidien et d'un vécu. Sans préciser les lieux auxquels il fait référence, un résident évoque autour de la place Aldrovandi

« une zone pleine de souvenirs et qui jusqu'à présent conserve dans ses multiples manifestations, les cours, les entrées et les espaces intérieurs compris, le vif témoignage d'une longue époque, digne d'être conservée inaltérée⁷⁰ ».

Ce tableau général permet de comprendre que son attachement au quartier est dû à une connaissance des espaces intérieurs où il a pu se rendre au cours de sa vie. Plus qu'une habitude, la ville représente un passé personnel qui s'est longuement constitué. Celui-ci peut également s'inscrire dans l'histoire nationale : pour le propriétaire d'un bar à proximité de la place du VIII Août, celle-ci est « associée à des souvenirs affectifs liés au *Risorgimento*⁷¹ » qui s'est déroulé près de cent ans avant l'écriture de la lettre, sans en préciser d'ailleurs les raisons. Cette relation intime avec l'espace urbain du quotidien passe par une expérience concrète, passée ou symbolique des lieux qui le composent.

Dès lors, l'appropriation est exprimée par une série de rapports affectifs à la ville et à son patrimoine. Cela se traduit par le recours explicite aux émotions et aux sentiments. Un habitant précise que son opposition au plan est motivée

« par une défense que nous n'hésitons pas à affirmer passionnelle, des aspects les plus caractéristiques de la ville [...], par d'infinies raisons sentimentales⁷² ».

69 *Ibid.*, n° 125.

70 *Ibid.*, n° 157.

71 *Ibid.*, n° 532.

72 *Ibid.*, n° 280.

Un résident, qui se dit attaché (*affezionato*) à sa ville, appelle au respect de l'ancien : « il suffit [pour cela] cette sensibilité et cet amour qui n'ont certainement pas inspiré les auteurs⁷³ ». Ces exemples mettent en évidence le fait que cette affection est une construction sur le temps long, qui passe par la pratique de la ville. Les tenanciers d'un magasin du centre urbain résument assez bien cette idée en évoquant le quartier où ils travaillent :

« la rue Clavature, et d'autres analogues, sont des rues que le piéton aime parcourir à pieds, elles font partie avec le Pavaglione, avec la rue Orefici, de ces quadrilatères de passage commercial caractéristiques de chaque ville et sont soutenues par des notes psychologiques collectives qu'il est interdit de dévier ou d'empêcher, parce qu'elles font partie de la coutume et de la tradition ou mieux, des habitudes, d'une population⁷⁴ ».

L'attachement est ici également rendu visible par les descriptions, parfois emphatiques, de certains quartiers et de leurs édifices⁷⁵. Cet ordinaire est en réalité plein de sens pour les praticiens.

Les lettres des Bolonais en 1956 révèlent une appropriation de lieux et d'édifices qui participent aux manifestations patrimoniales. Ces dernières sont enrichies par leur vécu, par une expérience quotidienne de la ville. Elles résultent autant d'une patrimonialité que de représentations et de pratiques qui diversifient leur identification. Cette étude des patrimonialités des habitants par le biais de la manière dont ils considèrent les biens culturels nous conduit à nous questionner sur la façon dont les auteurs de notre corpus ont analysé l'évolution de leurs représentations.

3.3. De la partie au tout, du durable au volatile

La complexité des manifestations patrimoniales issues des corpus normés ou doxiques nous conduisent à nous interroger sur la manière dont les représentations patrimoniales participent à les définir.

De façon récurrente, les habitants font émaner leurs patrimonialités de la présence d'édifices ou de détails architecturaux et ornementaux. Bien que le contexte et les besoins

73 *Ibid.*, n° 693.

74 *Ibid.*, n° 631.

75 *Ibid.*, n° 179 (place Aldrovandi), n° 273 (le quadriportique de S. Maria dei Servi), n° 274 (quartier Miramonte).

argumentatifs ne soient pas comparables entre les enquêtes sociologiques et les observations critiques au plan d'urbanisme, le recours à des manifestations visibles permet de les circonscrire et ainsi de révéler leur caractère patrimonial. C'est ici la matérialité qui favorise son identification. Cela amène à considérer de manière isolée et ponctuelle un édifice ou un détail architectural (un escalier, une fresque, etc.) : il dispose d'un intérêt propre, fondé sur ce qui le rend durable. Néanmoins, cette approche n'est pas une représentation d'un objet dans l'absolu : il est toujours pensé dans son rapport au tout, qu'il s'agisse d'autres composants issus de biens architecturaux ou de l'espace. Dès lors, la matérialité peut connoter l'unique – qui se fonde souvent sur la rareté et/ou l'originalité – ou le typique – au sens où un objet appartient à un ensemble aux caractéristiques matérielles similaires –, selon les deux catégories mises en évidence par N. Heinich (2009). Le rapport du bien au tout permet de valoriser ce qui le rend particulier.

À l'inverse, les habitants peuvent suivre une approche plus spatiale par laquelle ils considèrent notamment des étendues. C'est ici par l'ensemble que le patrimoine est abordé, lequel peut soit être le résultat d'une association de proche en proche des différents composants d'un lieu, soit le produit d'une analyse qui relève plutôt d'une abstraction générée par les acteurs. Bien que les manifestations patrimoniales disposent d'une matérialité, leur rapprochement est davantage pensé ; il s'inscrit dans un paysage ou dans des représentations complexes de l'espace. Il nous semble qu'il faut voir dans cette approche spatiale une entrée davantage tournée vers la part volatile c'est-à-dire, selon le nouveau paradigme patrimonial, tournée vers le sens que les acteurs donnent aux réalités matérielles. Elles indiquent là encore l'existence de régimes de patrimonialité.

Bien que nous ayons mis en avant la multiplication des références à des lieux dans l'enquête sociologique en 2019 par rapport à celle de 1969, il ne faudrait pas y voir un progressif remplacement du patrimoine « incarné » par des manifestations durables à un patrimoine spatialisé et davantage volatile. En effet, ces deux approches s'observent de manière synchronique (en 1956, en 1969, en 2019). Il ne semble pas non plus s'agir d'une tendance : lorsque nous avons questionné notre échantillon sociologique sur les éléments les plus fréquents et caractéristiques de la ville ancienne, des éléments diffus étaient certes bien plus présents qu'en 1969 (notamment les portiques, cités par 56,6 % des enquêtés) quand au contraire les couleurs et les formes des rues étaient largement reléguées au second plan. Inversement, les habitants choisissent davantage des édifices : les tours sont cités par 23,9 % des enquêtés, les monuments par 19,5 %, et les églises par 14,2 % ; les

palais arrivent à la 6^e place avec 9,7 %. Ici, la fréquence n'est pas liée à des signes diffus mais à des formes édifiées. Plus qu'une série typo-morphologique, il s'agit d'un type caractéristique, relativement homogène et original, qui repose davantage sur un rapport spatial au patrimoine et sur l'organisation systémique qui fonde le corpus.

Il existe donc deux approches du patrimoine, articulées par les acteurs. Elles donnent à voir deux rapports aux manifestations patrimoniales qui privilégient, pour la première, leur isolement via des éléments visibles et durables et, pour la seconde, leur intégration à un ensemble, que ce dernier soit topographique – l'espace urbain – ou typologique – le corpus patrimonial. Les critères de connotation de la spécificité ne sont donc pas les mêmes et les représentations de l'espace comme du corpus ne sont sans doute pas les mêmes. Cette étude des patrimonialités des habitants par le biais de la manière dont ils considèrent les manifestations patrimoniales nous conduit à nous questionner sur la façon dont les auteurs de notre corpus ont analysé l'évolution de leurs représentations.

B. Les manifestations patrimoniales : une perspective géohistorique

De nombreux auteurs de notre corpus se sont interrogés sur l'évolution des représentations et des réceptions des manifestations patrimoniales. Par leur présentation synthétique, nous pouvons mieux cerner ce qui constitue le fait patrimonial et les formes que les acteurs ont pu privilégier.

Cet état de l'art doit également permettre de tirer au clair les définitions des principaux termes que nous employons dans ce manuscrit. Considérant que chaque mot et chaque « opération de resémantisation » (Perrin, 2009) sont porteurs de sens, l'enjeu est de prendre au sérieux les diversifications terminologiques, sans perdre de vue les applications et les situations qui conditionnent leur emploi pratique. Le terme « monument », largement utilisé dans la littérature scientifique et dans les sources de notre travail, se retrouve au cœur de cette mise en perspective.

Suivant une perspective géohistorique, nous entendons discuter de l'évolution conceptuelle qui a concerné notre objet d'étude, d'après l'emploi qu'en font les acteurs. Mais c'est davantage en associant cet usage du terme « monument » et du concept de patrimoine à la façon dont les êtres humains se représentent et pratiquent l'espace, que nous envisageons de proposer une définition du mot qui permette d'éclairer le rapport des acteurs au fait patrimonial.

1. Le monument : l'incarnation du patrimonial avant le patrimoine ?

Notre réflexion entend préciser la manière dont les objets ont obtenu une valeur patrimoniale, à partir des travaux des auteurs de notre corpus. Cette brève axiologie du patrimoine (Navarro, 2015) vise à distinguer de façon schématique les différentes manifestations du fait patrimonial, et en définitive, à identifier les étapes qui, dans une approche historique, peuvent contribuer à saisir l'état des notions que nous comptons employer durant la période qui intéresse notre recherche.

1.1. L'identification du patrimonial

A travers les synthèses proposées par les auteurs de notre corpus, il est possible de distinguer deux approches du fait patrimonial avant le XIX^{ème} siècle : sensible et statutaire.

Pour F. Choay, la première de ces approches émerge en Italie au XV^{ème} siècle avec l'érudit Leon Battista Alberti (1404-1472). Dans un contexte européen où la création se fonde principalement sur la *mimesis* (μίμησις), celui-ci ouvre la voie à la prise en compte du Beau (Choay, [1992] 1996 : 16-17). Néanmoins, l'intérêt pour des édifices remarquables existe bien avant la Renaissance italienne. Dans le contexte de l'Antiquité grecque et romaine, où la culture est urbaine, les *théamata* (θεάματα) sont littéralement les « choses à voir ». Ces ouvrages sont admirables pour leurs dimensions notamment, et des listes en sont établies à la manière des « Sept merveilles du monde » dont nous avons hérité (Andrieux *et al.*, 2014). Au Moyen Âge également, des érudits pratiquent la visite des édifices antiques (Choay, [1992] 1996 : 25-56). Ce n'est cependant que dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle que l'art comme processus de création esthétique ne se développe véritablement (*ibid.* : 67-68).

Au XV^{ème} siècle apparaît également une approche statutaire. Dans les États pontificaux, la bulle papale de Pie II (1462) entend interdire les démolitions totales et partielles d'édifices antiques, quand celle de Sixte IV (1474) vise à encadrer la dispersion des objets archéologiques et les collections artistiques (Bencivenni *et al.*, 1987 : 33) – d'autres réglementations se développent par la suite dans plusieurs régions, notamment en Toscane et en Vénétie (Speroni, 1988). Les dispositions pontificales évoluent progressivement, jusqu'à étendre une protection de principe à l'édifié ancien – ainsi, des « monuments

architectoniques » au-delà des témoignages antiques peuvent être *a priori* protégés – à la suite du *Chirographe de Pie VII* intégré à l’édit du 2 octobre 1802 du cardinal Doria Pamphilj (Bencivenni *et al.*, 1987 : 31-33). De nombreux biens monumentaux, historiques et archéologiques, se retrouvent couverts par les mesures prévues et placés sous le contrôle d’une administration patrimoniale structurée, sans qu’ils soient classés ni qu’une notification particulière ne soit adressée à leurs propriétaires (Speroni, 1988 : 3-4).

1.2. L’entrée du monument dans l’histoire

L’une des évolutions majeures réside dans l’invention du monument contemporain.

Son témoin le plus connu est A. Riegl (Kemp, 1994). Il discute notamment du changement de sens attribué au terme « monument » (*Denkmal*) dans l’introduction à son rapport sur l’entretien des édifices historiques autrichiens, intitulée *Le culte moderne du monument* (*Des moderne Denkmalkultus*). Il en distingue deux :

« Par monument, dans le sens le plus originel et ancien, on entend une œuvre de la main humaine, construite dans le but précis de porter toujours présents et vivants des actes singuliers et des destinées humaines (et leurs agrégats) à la connaissance des générations à venir. [...] Mais lorsque nous parlons de culte moderne du monument et de conservation du monument, nous ne pensons presque plus aux monuments “intentionnels”, mais plutôt aux “monuments artistiques et historiques” » (Riegl, 1903 : 1).

De la même façon que le terme latin *monumentum* provient du verbe *monere* qui signifie « qui fait se souvenir », le *Denkmal*, c’est « ce qui fait penser à », qu’il s’agisse du *Kunstdenkmal*, sa forme artistique, ou du *Schriftdenkmal*, sa forme écrite (Riegl, 1903). Le glissement sémantique qui s’est réalisé depuis la fin du XVIII^{ème} siècle amène à distinguer le monument « intentionnel » à fin de remémoration (*Errinerung*), de celui qui ne l’est pas et qu’il assimile au monument historique. Un siècle plus tard, nous constatons que

« le monument symbolique érigé, *ex nihilo*, aux fins de remémoration n’a pratiquement plus cours dans nos sociétés » (Choay, [1992] 1996 : 20).

Pour F. Choay, l’émergence de la notion de monument historique aux dépens du monument commémoratif passe d’abord par la reconnaissance des *Antiquités* — qui correspondent aux édifices anciens à préserver pour leurs qualités — puis par la contamination par ce premier

terme du sens attaché au *monument*⁷⁶. Elle prend notamment l'exemple du moine bénédictin Bernard de Montfaucon (1655-1741) qui s'intéresse aux familles royales françaises. Dans *Les monuments de la monarchie française qui comprennent l'histoire de France*, il utilise une posture ambiguë qui préfigure le glissement sémantique à venir : à la « généalogie “mythique” » (Chastel, 1986 : 407) des souverains est associée l'histoire de leur royaume, ce qui confère aux monuments commémoratifs de tel ou tel monarque une dimension nationale (Choay, [1992] 1996 : 54-56).

Néanmoins, la double acception de « monument » demeure. Ainsi, dans les archives municipales de Bologne, la rubrique *Monumenti* rassemble tant les documents concernant le commémoratif que ceux portant sur les édifices historiques, et ce encore au début du XX^{ème} siècle. Dans la mesure où les deux sens tendent à se superposer, A. Riegl présente ce rapprochement comme un facteur de confusion⁷⁷ – ce qui explique le sens de son essai typologique. Selon lui, l'histoire représente la cause de l'évolution terminologique dans la mesure où elle repose sur un sentiment de rupture, largement répandu parmi le courant Romantique (Claudon *et al.*, 2007), ce qui l'amène à la définir comme « tout ce qui a été et qui n'est plus » (Riegl, 1903 : 1). Les objets anciens sont alors perçus comme des moyens de renouer avec les racines d'une civilisation, laquelle est considérée comme perdue, ce qui « inscrit [le monument historique] sous le signe de l'irremplaçable » (Choay, [1992] 1996 : 102).

Dans son article analytique sur *Le culte moderne du monument*, Thordis Arrhenius met en évidence que les contemporains du XIX^{ème} siècle, en considérant ce qu'il nomme « la part mortelle [*mortality*] de la culture », tombent dans le culte d'objets

« qui n'ont pas été érigés dans le but de commémorer un événement particulier ou une personne, mais tout de même considérés comme monuments du fait de leur valeur irremplaçable pour l'homme moderne » (Arrhenius, 2003 : 52).

76 F. Choay distingue une phase où les *Antiquités*, au sens quasiment actuel d'édifice monumental, se confondent avec les ruines gréco-romaines – phase « antiquisante » (Choay, [1992] 1996 : 36) ; une phase où y sont associés les *Antiquités nationales*, c'est-à-dire les témoignages des civilisations de chaque pays – dont le gothique devient l'emblème (*ibid.* : 56) ; enfin une phase où les *Antiquités* au sens large en viennent à devenir synonyme du terme *monument*.

77 D'autres témoignages pourraient être recensés. F. Choay reprend ainsi les travaux de l'architecte Lauren Marie O'Connell (*Architecture and the French Revolution : the Conseil des bâtiments civils and the redefinition of the architect's field of action in the 1790s*, 1988), citant notamment des lettres d'administrateurs de districts en 1794 qui répondent à la demande la Commission des travaux publics de faire état des « monuments » sur leur territoire. Or, nombreux sont ceux qui relèvent la confusion, comme dans cette lettre du 21 août 1794 du district de Chartres qui émet un « doute sur le vrai sens du terme *monument*. Dois-je entendre dans la signification précise par monument tout ouvrage établi pour rappeler un fait ou tous les édifices qui peuvent être considérés comme chefs-d'œuvre de l'art comme quelques-unes des ci-devants églises et autres ouvrages ? » (Choay, [1992] 1996 : 215-216).

C'est ainsi qu'il faut comprendre les « monuments non-intentionnels » : ce sont des moyens de transmettre le souvenir de *ce qui n'est plus* aux générations postérieures ; au contraire, le monument intentionnel est le moyen, pour un individu ou un petit groupe, de transmettre le souvenir de *ce qui est* aux générations postérieures.

Ce sentiment de rupture pourrait s'expliquer dans le rapport à l'histoire tel qu'il se développe aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Ainsi, Pierre Nora explique dans l'introduction aux volumes sur *les Lieux de mémoire* qu'à l'origine, l'idée d'histoire qui s'invente au XIX^{ème} siècle est intimement liée à celle de mémoire (Nora, 1984 : XXI-XXII). Or, la mémoire suppose une continuité entre les événements et le souvenir, tandis que l'histoire en tant que science sociale objective est une construction documentée (Halbwachs, 1997 ; Davallon, 2000). De cette façon, il distingue l'histoire-mémoire de l'histoire-critique contemporaine, laquelle s'écarte définitivement de la mémoire qui est à la fois multiple et plurielle⁷⁸ (Nora, 1984 : XIX). À l'époque, elle est donc vue comme une ligne temporelle continue, dirigée du passé vers le présent, et incarnée d'une certaine façon par les traces observables au présent. Dès lors, la « découverte » du Moyen Âge par le Romantisme à travers les témoignages matériels qui ont traversé les siècles favorise l'invention du passé, non comme une reconstitution depuis le présent, mais sous la forme d'une « mise en scène synthétique » (Choay, [1992] 1996 : 97-99) mêlant l'accidentel et l'intentionnel, qui associe mémoire et sensibilité esthétique, voire affective, qui n'est pas sans rappeler la « méthode comprimante » (Djament, 2011). Et c'est cette synthèse presque intenable qui provoquerait un « culte » au XIX^{ème} siècle, à comprendre comme une forme d'obsession à la conservation (Arrhenius, 2003).

1.3. Vers la valorisation du fait patrimonial

A. Riegl est souvent convoqué par les auteurs de notre corpus en ce qu'il propose une typologie de valeurs propres aux monuments.

Il les distingue parmi deux groupes : les valeurs relevant de la mémoire, de cette continuité temporelle (il y place d'ailleurs l'histoire), et celles contemporaines, qu'il qualifie de présentes. Cette typologie axiologique fonctionne d'après un rapport au temps : certaines valeurs proviennent du passé – l'ancienneté qui dépend de la dégradation du

78 La rupture d'avec le passé s'affirmerait donc encore aux XX^{ème} et XXI^{ème} siècles, du fait qu'elle se double d'une rupture mémorielle (Nora, 1984 : XXXIII).

monument⁷⁹, la valeur artistique absolue (disons objective) et la valeur historique – et d'autres du présent – la valeur d'usage pratique, la valeur esthétique (qui est une valeur artistique relative car subjective et contextuelle, apparaissant à la rencontre du *Kunstwollen* de l'artiste avec celui du spectateur), la valeur artistique élémentaire (*Neuheitswert*). Ce qui retient notre attention, c'est qu'A. Riegl place la réception du fait patrimonial au cœur de sa réflexion. L'objet est un témoignage, qu'il soit volontaire, involontaire, ou encore simplement une trace (ancienne) du passé : c'est donc un document historique à part entière, qu'il soit ou non un monument historique (Pretelli, [1996] 2005). Ainsi, il adopte une approche valorisant les acteurs qui accueillent le monument dans leur présent.

Il questionne notamment la valeur d'ancienneté (*Alteswert*), partant du contraste sensible que les monuments créent vis-à-vis de la modernité environnante (Choay, [1992] 1996 : 101, 125 ; Fermigier, 1986). S'ils attestent par là de la continuité temporelle, leur dégradation fait également état de leur fragilité. Comme le souligne T. Arrhenius, celle-ci provient davantage d'un impératif à durer lié à leur statut, alors même qu'à l'inverse des monuments intentionnels, ils ne l'ont obtenu que par accident. Dès lors, l'usage qui en est couramment fait, et le recours aux procédés de restauration pour les maintenir, viennent mettre à mal leur préservation, soit en accélérant leur dégradation, soit en leur ôtant leur âge (Arrhenius, 2003 : 54). Le couple conservation / transmission devient donc un enjeu pour remédier à l'absence d'intentionnalité originelle, et donc pour les *rendre monuments*. C'est également un enjeu pour ceux qui obtiennent par ce biais un rôle éminent dans cette patrimonialisation, notamment les architectes et les ingénieurs à qui reviennent les restaurations et qui détiennent ainsi la capacité de faire l'histoire (Zucconi, 1997 : 28).

Aux côtés de la conservation, le XIX^{ème} siècle connaît également une évolution du statut patrimonial par le développement des inventaires pour dresser la liste d'objets classés (Fermigier, 1986). Dans notre cas d'étude, les États pontificaux, dont Bologne fait alors partie, se dotent d'un nouveau mode de protection des biens avec l'édit du 7 avril 1820 du cardinal camerlingue Bartolomeo Pacca, lequel instaure la pratique de l'inventaire dans les États du pape (Speroni, 1988 : 4). Ce changement notable de fonctionnement de la tutelle d'État sur les biens culturels renforce d'un côté le rôle des experts et de l'autre la liberté d'action des propriétaires des biens non-classés, dans la mesure où le classement peut devenir le marqueur exclusif des biens à sauvegarder. Elle marque aussi une approche par unités que les représentations scénographiques des artistes, popularisées par la

79 « Selon la prophétie de Riegl, la valeur d'ancienneté était la plus moderne et celle qui pourrait définir la manière de conserver le monument à l'avenir » (Arrhenius, 2003 : 53).

photographie, tendent à renforcer en isolant l'édifice (Choay, [1992] 1996).

L'enjeu de ces réceptions créatrices que sont les procédés conservateurs de restauration et d'inventaire réside notamment dans la capacité de certains acteurs à déterminer aussi bien ce qui peut être durable de ce qui ne l'est pas, que les manifestations volatiles attachées à tel ou tel objet. Et cela passe par une production de valeurs qui constituent ici le résultat du rapport entre un bien et ses manifestations. Or, à une époque où la trace est aussi la preuve d'une mémoire, le durable devient l'expression littérale du volatile, ce qui porte les acteurs de l'époque à adapter l'objet pour qu'il manifeste leur réception particulière. La restauration devient par ce raccourci un acte de valorisation.

Le XIX^{ème} siècle représente donc un tournant dans la manière de considérer le fait patrimonial ; autrement dit, il s'agit d'une évolution des patrimonialités des acteurs. Il faudrait porter l'analyse sur des périodes antérieures pour encore affiner cette perspective historique ; néanmoins, le développement de l'histoire et des statuts patrimoniaux atteste déjà de l'approche ontologique des acteurs de l'époque.

2. Variations sur le monument

L'intérêt croissant des acteurs pour l'objet nous conduit à vouloir identifier ce que représente aujourd'hui le monument au regard de ce qu'il a pu être et des évolutions sémantiques qui l'ont concerné. Cette définition doit néanmoins se faire en repensant le bien et en le reliant au contexte spatial auquel il appartient.

2.1. L'entrée du monument dans l'espace

L'inscription spatiale des objets, souvent délaissée, est pourtant une dimension non-négligeable de ceux-ci. Même en-dehors du bâti urbain, tout objet prend place dans un espace et se situe en rapport à ce qui l'entoure.

Arrêtons-nous sur les définitions de l'espace. Classiquement, il représente à la fois une réalité sensible qui sert de support en tant qu'*espace somatique*, et une étendue mathématique, mesurable et référencée, qui correspond à un *espace cognitif* (Tilley, 1994). Mais l'espace est également social : des acteurs se le représentent, le pratiquent et l'organisent (Frémont, 1976 ; Tilley 1994). Dans cette perspective, il est composé de lieux,

lesquels forment une portion congrue de cet espace, définie par les représentations et les pratiques que les acteurs s'en font. Il s'agit d'un *espace géométrique* où les composants ont une place définie les uns par rapport aux autres, et localisable sur l'étendue spatiale qui les supporte (Certeau, 1990 : 173). Dès lors, il est *espace de vie* (Frémont, 1976) : à la fois le contexte spatial dans lequel se situe une action, le référent des représentations, et la *topicité* – le rapport aux lieux – des pratiques des acteurs (Stock, 2004). Les édifices sont eux-mêmes considérés par rapport à ce qui les entoure : le lieu suggère aux acteurs la spatialité du bâti au sein d'un *espace architectural* (Tilley, 1994).

Les édifices monumentaux font partie prenante de ce maillage. Si nous considérons les premiers corpus patrimoniaux que nous avons pu consulter dans les archives de l'État italien, ces « Monuments nationaux » comme ils sont nommés ne représentent pas exclusivement des biens isolés (annexe 4). Rédigés dans le cas de Bologne entre l'année 1870 et l'année 1877, ces inventaires contiennent notamment des exemples de portiques comme celui de S. Luca ou du cimetière de la Certosa. La prise en compte d'étendues linéaires parmi les monuments de la ville indiquent déjà une diversification du modèle monumental et son inscription dans l'espace. De même, l'inventaire de 1870 intègre des séries d'édifices comme l'atteste le regroupement des anciens palais Grassi, Isolani et Pepoli, ou encore la mention des fresques de plusieurs palais, de nombreuses façades, ou de l'ensemble des théâtres de la ville⁸⁰. Les monuments sont donc aussi pensés à partir de leurs caractéristiques et de l'expérience que les experts qui ont rédigé ces inventaires ont de l'espace afin de rassembler analytiquement des monuments éloignés.

Nous nous appuyons en particulier sur l'approche de l'espace par les pratiques telle que la développe Michel de Certeau, lequel définit un espace *vectériel*. Il correspond alors à un parcours qui permet aux acteurs de mettre en relation les lieux entre eux (Certeau, 1990). D'un point de vue pragmatique, l'espace est le résultat des mobilités ; la marche notamment représente une pratique d'appropriation sélective d'un système spatial, la réalisation actualisée de l'espace, et la mise en relation des positions comme repérage (Certeau, 1990 : 148-154). Suivant cette lecture, nous pouvons considérer que l'édifice dans l'espace vectoriel correspond plutôt à un repère spatial. Il permet en effet de s'orienter : il sert à indiquer un sens et une direction au déplacement, et à rappeler les lieux

80 Rome, ACS, MPI, AA. BB. AA, Divisione Monumenti e oggetti d'arte 1860-1890, b. 367, *Monumenti nazionali*, elenchi di inventario, fasc. *Bologna*, « Elenco degli edifizii e di altri monumenti ragguardevoli per l'arte e per memorie storiche e archeologiche, da potersi considerare come nazionali ».

passés. Dès lors, les édifices peuvent être des points d'appui sur lesquels la mémoire individuelle ou collective se fixe (Halbwachs, 1997) dans le cadre d'un espace vécu (Frémont, 1976).

La prise en compte des rapports des objets patrimoniaux à l'espace et à leur inscription dans un système géographique – en particulier l'espace urbain défini par la densité et la diversité de ses composants (Lévy, 1994 ; Lévy *et al.*, 2013) – constitue dès lors un moyen d'approfondir l'analyse des patrimonialités des acteurs et d'approfondir ce que recouvre la notion de monument.

2.2. Du monument à la monumentalité

Partant de ces définitions, l'enjeu est de rendre compte de l'inscription spatio-temporelle des manifestations patrimoniales à travers la notion de « monument » notamment développée par A. Riegl.

Si nous reprenons le sens du *Denkmal*, « ce qui fait penser à », et de son parallèle latin, le verbe *monere* « qui fait se souvenir », nous constatons que l'objet n'est pas uniquement installé dans un rapport temporel. Dans les deux cas, ce qui définit le monument c'est une action déduite de l'objet par un acteur. Cela suppose moins un état qu'un rapport, créateur en l'occurrence d'un quelque chose de volatile : une pensée, un souvenir. Le monument n'existe donc pas en soi : un objet le devient si cette connexion intervient. Pour le bâti, cela suggère également une inscription spatiale, à la fois de l'édifice dans un lieu, et de l'acteur dans une mobilité qui permette la rencontre.

Quant à la qualité de faire rappeler dont dispose l'objet, elle permet de le rendre remarquable, ou plutôt *monumental*. L'édifice peut l'être dans ses trois dimensions. D'un point de vue morphologique, cela passe par ses trois composantes, à savoir : son ornementation décorative, son apparence architecturale, sa structure architectonique (Thaon, 1982 : 138). En cela, le monumental peut être un synonyme de colossal du fait des dimensions particulières (Choay, [1992] 1996), mais pas seulement. D'un point de vue matériel, il peut l'être du fait de l'emploi de matériaux spécifiques, mais aussi par les traces matérielles qui connotent l'ancienneté de l'édifice – l'*Alteswert* d'A. Riegl. Et enfin, son inscription spatiale peut être à l'origine du monumental. Il provient dans ce cas de la relation d'un édifice à ce qui l'entoure, notamment sa place dans un lieu donné, son

prolongement par des perspectives, sa visibilité au lointain.

La *monumentalité* provient dès lors de plusieurs facteurs. La forme en tant que telle, donc, mais aussi la capacité d'énonciation qu'elle confère à l'objet sur lequel elle en dit autant que sur le territoire et les acteurs auxquels il est associé (Pezzini, 2006 : 44). Les fonctions que l'on peut lui prêter au sein d'un groupe social participent aussi à cette monumentalité, qu'il s'agisse d'un exemple de starchitecture à l'échelle mondiale ou de lieux de rassemblements locaux (Gravari-Barbas, 2011). Le monument est également le rappel d'un passé ou d'une personne vue comme prestigieuse ; dans une approche communicationnelle, la monumentalité est alors considérée comme la capacité d'un objet à devenir un interface entre les acteurs et la reconstruction qu'il font de son passé (Davallon, 2006 ; Navarro, 2015). L'objet est inscrit dans un rapport évident au temps, bien que l'invention du monument – sa « trouvaille » pour reprendre l'expression de J. Davallon – se fasse au présent. Dans notre approche processuelle, la monumentalité provient plutôt du rapport entre un état monumental et des acteurs. En d'autres termes, il s'agit de l'actualisation du monument par la manifestation des caractéristiques monumentales d'un objet, durables comme volatiles, à des acteurs. Cette nuance permet de ne pas restreindre le monument à son pendant durable (Loyer, 1999), ni à sa dimension temporelle : il peut être remarquable dans le présent⁸¹, et dans l'espace pratiqué, pour des raisons qui ne s'inscrivent pas forcément dans l'histoire.

2.3. Le monument, un repère spatio-temporel

En croisant les différentes définitions du monument, nous constatons qu'il représente de façon constante un point de repère.

Celui-ci est d'abord associé au temps passé. Pour A. Riegl, le monument intentionnel a pour but de favoriser la remémoration. En effet, il est l'inscription écrite ou figurée d'un rappel aux acteurs du passé, par l'évocation de personnes ou de faits. Concernant le monument historique, son invention consiste pour J. Davallon en une mémoration, soit la

« production d'une mémoire, faisant de l'invention de l'objet l'origine d'une mémoire collective » (Davallon, 2000 : 15).

En reprenant la lecture géographique de la mémoire proposée par Maurice Halbwachs,

81 Contrairement à l'histoire-mémoire sur laquelle se fonde A. Riegl, l'historique est pour nous une valeur présente.

sociologue, nous pouvons également entendre le monument comme la manifestation d'une mémoire pratique, issue de l'espace parcouru par les acteurs. Cette mémoire, spatio-temporelle, est l'association d'événements provenant d'un vécu individuel ou collectif avec des lieux donnés (Halbwachs, 1997). Il s'agit du résultat de tissages individuels et collectifs que les acteurs produisent à partir des mémoires familiales, communautaires ou sociétales (Guillaume, 1980). Cette approche situe la monumentalité dans un contexte tant géographique que social, qui complète les contextes historique et architectural. Elle permet également de ne pas placer l'entière initiative mémorielle aux seules mains des acteurs légitimistes qui peuvent l'utiliser comme un autre moyen de contrôle spatial et symbolique par la production d'une « mémoire-mode d'emploi » (*ibid.* : 189 ; Breglia, 2006).

Dès lors, en tant qu'il rappelle et fait se souvenir, le monument peut être défini comme un *repère spatio-temporel* qui participe à la construction d'un rapport des acteurs à l'espace et au temps. Il est une incarnation de l'ordre du symbole, porteur de sens. La monumentalité, quant à elle, est l'association d'une manifestation de l'objet avec l'histoire ou la géographie, telles qu'elles sont déterminées par les acteurs. Ces définitions permettent de considérer comme monumentaux des édifices, mais également des espaces non-bâti ou des ensembles. Par ailleurs, il n'est pas nécessaire de disposer de dimensions matérielles particulières, même si cela peut participer à manifester une monumentalité. Au-delà, des caractéristiques volatiles attachées à tel ou tel objet peuvent être propres à dénoter le monumental.

Ces définitions mettent l'accent sur les rapports entretenus avec les biens culturels, et ainsi valorisent les acteurs et en particulier les habitants. Elles inscrivent également la notion dans l'espace et pas seulement dans le temps. Le monument correspond dès lors à une catégorie géohistorique de patrimonialités, une façon d'appréhender le fait patrimonial, et non une simple période de son histoire. Les manifestations patrimoniales qui relèvent du monumental réfèrent au ponctuel et insistent sur la part durable de l'objet ; en cela, elles diffèrent de celles qui sont parfois assimilées à son extension par les auteurs de notre corpus : le patrimoine urbain.

C. De l'objet à l'espace : le patrimoine urbain

Comme a notamment pu le démontrer N. Navarro, le concept de patrimoine urbain ne va pas de soi (Navarro, 2015). Il correspond souvent à une réalité dont la définition reste complexe du fait de l'enchevêtrement des patrimonialités et des labels.

La difficulté semble tenir d'une part à la filiation historique supposée entre monument et patrimoine et d'autre part au manque de diffusion de l'approche géographique. Dans une démarche géohistorique, nous souhaitons retracer les spécificités qui à l'origine caractérisent le patrimoine urbain pour pouvoir lui donner une consistance propre. Les distinctions réalisées précédemment concernant les monuments et les acteurs doivent pouvoir être des appuis dans cette démarche.

1. L'invention du patrimoine urbain

Le pendant durable des biens culturels qui intéressent nos travaux s'inscrit dans l'espace particulier de l'urbain. L'association de ces deux concepts a contribué à former un objet singulier, que rend l'expression de patrimoine urbain, à la fois indissociable de l'espace auquel il appartient et des acteurs qui le pratiquent.

1.1. Le Moderne et l'Ancien

Le XIX^{ème} siècle voit s'affirmer une certaine idée du progrès qui passe notamment par la transformation de l'espace urbain. Les conceptions modernistes qui se forment alors mènent à un face-à-face scénographique entre ce qui relève du moderne ou de l'ancien.

Ce contexte conduit ainsi à opposer la ville héritée, souvent qualifiée de « vieille » ou d'« ancienne », à son extension, laquelle prend rapidement des proportions importantes du fait des moyens utilisés pour alimenter et soutenir l'industrialisation en cours et la concentration démographique (Piccinato, 1978). L'émergence de cette binarité de l'espace urbain se rend également visible à travers les nouveaux usages et les nouvelles techniques qui accompagnent cette modernité et qui rendent inadaptée la ville héritée. Les transformations alors engagées, soutenues par des conceptions hygiénistes, favorisent par

ailleurs la spéculation que le droit d'expropriation rend possible afin de céder des terrains à forte valeur foncière à des acquéreurs-entrepreneurs en capacité financière de transformer leur bien en service : des immeubles de logements disponibles à la vente et à la location (Ventura, 1995 : xx), première étape de leur montée en gamme (I.B.1.2).

Les évolutions conséquentes que l'espace urbain connaît entrent en résonance avec les débats contemporains sur les interventions à des fins de restauration des édifices dits anciens (Casiello, [1996] 2005). L'opposition tient principalement dans l'approche méthodique utilisée par les acteurs de l'époque, se fondant encore sur une confusion entre ancienneté et historicité. D'un côté, les tenants de la restauration stylistique prônaient l'étude architecturale et architectonique des édifices afin de maintenir l'harmonie de l'hérité et du restauré. Incarné notamment par l'architecte Eugène Viollet-le-Duc (1814-1879), ce courant est vivement critiqué en tant qu'il validerait une pratique de « faussaires » pour reprendre le terme de l'architecte Camillo Boito (1836-1914). Ce dernier, partisan d'une méthode moins invasive consistant à rendre au contraire visibles et explicites les interventions, entend par là résoudre le dilemme qu'il présente entre restauration et conservation (Bocchino, [1996] 2005) :

« 1°. Il convient de faire l'impossible, il convient de faire des miracles pour conserver du monument son ancien aspect artistique et pittoresque ; 2°. Il convient que les travaux, s'ils sont indispensables, et les ajouts, s'ils ne peuvent être reportés, montrent, non qu'ils sont des réalisations anciennes, mais des interventions (*opere*) d'aujourd'hui » (Boito, 1893 : 14).

À une époque où l'urbanisme est assimilé à l'architecture et à l'ingénierie, les débats sur la conservation touchent en des termes analogues les villes héritées. Les anglais John Ruskin (1819-1900) et William Morris (1834-1896), notamment, dénoncent les transformations de l'architecture urbaine (Hassard, 2009 ; Talon-Hugon, 2014) en les étendant à l'architecture domestique qui n'est ordinairement pas concernée par la restauration. Cette approche spatiale conduit finalement à ériger la ville en un monument en soi (Choay, [1992] 1996). L'émergence à la fin du XIX^{ème} siècle de l'urbanisme, progressivement élevé au rang de discipline à part entière, conduit à enrichir ces premières approches (Astengo, 1967 : 452). C'est dans ce contexte que les auteurs de notre corpus s'intéressent tout particulièrement à l'urbaniste Gustavo Giovannoni (1873-1947) à qui est généralement attribuée la première mention de l'expression « patrimoine urbain ».

1.2. Giovannoni : un urbaniste confronté au patrimoine

Dans le cadre de nos travaux, Gustavo Giovannoni est un érudit incontournable (Curuni, [1996] 2005), à la fois comme source d'inspiration pour les architectes et urbanistes du XX^{ème} siècle, et comme acteur de l'évolution des catégories et des outils liés à la protection du patrimoine en Italie.

Membre du Conseil supérieur pour les Monuments d'Antiquités et des Beaux-Arts à partir de 1915, membre de l'Institut National d'Urbanisme (INU) fondé en 1930, il publie en 1931 l'ouvrage *Vecchie città ed edilizia nuova*. Il y défend une méthode qui se veut scientifique, alliant apports théoriques et études pratiques, pour préserver la ville héritée lors de sa modernisation. Considérant « qu'il n'existe pas de villes entièrement vieille, comme il n'existe pas de villes entièrement neuves » (Giovannoni, 1931 : 8), il entend dépasser l'opposition entre ce qu'il nomme la « ville existante » et la ville issue de l'urbanisme moderne par l'étude différenciée de leurs caractéristiques propres. Son approche urbanistique vise l'articulation des deux typo-morphologies urbaines qu'il compare à la greffe des projections modernes sur les centres hérités, au moyen de démolitions ciblées et cohérentes à l'échelle de l'espace urbain – méthode qu'il nomme *diradamento* et qu'il proposait déjà en juillet 1913 dans un article de la revue *Nuova Antologia* (Giovannoni, 1931 ; Choay, [1992] 1996).

Ce travail répond tout d'abord à la nécessité selon lui de rendre légitime l'urbanisme comme moyen de résoudre les problèmes de son époque. Ceux-ci proviennent selon lui de la loi italienne n° 2359 du 25 juin 1865 qui permet l'expropriation pour des travaux d'utilité publique. Elle fournit notamment les bases des plans d'urbanisme qui seront utilisés pendant près de 80 ans : les articles 86 à 92 permettent les plans régulateurs de construction (*Piani regolatori edilizi*), quand les articles 93 à 95 instaurent les plans d'élargissement (*Piani di ampliamento*) qui touchent à l'extension périphérique de l'urbain⁸². Cette distinction serait pour Gustavo Giovannoni la source des problèmes liés aux interventions urbanistiques de son temps, dans la mesure où elle pousse à opposer jusque dans la pratique les quartiers hérités aux quartiers projetés, voire elle exclut les premiers en faveur des seconds (Giovannoni, 1931 : 144). L'ouvrage se présente donc également comme une exhortation à rendre opérant l'urbanisme par une vision globale.

82 La loi reprend notamment la loi n° 2248 du 20 mars 1865 et le décret n° 2321 du 8 juin 1865 sur les réglementations municipales.

Cette prise de position est d'ailleurs à l'origine de la loi n° 1150 du 17 août 1942 qui renouvelle l'arsenal législatif en la matière (Leniaud, 2002 : 277 ; Massaretti, 2003).

1.3. L'approche urbanistique du patrimoine

Du fait de son approche urbanistique, le patrimoine intervient à plusieurs niveaux.

Tout d'abord, par le biais des monuments : Gustavo Giovannoni les associe à l'Architecture, quand le reste du tissu urbain correspond à l'*Edilizia*, terme que nous pouvons rendre par Bâti (Giovannoni, 1931 : 26). Il utilise également la formulation peut-être pléonastique de « monuments majeurs », comme un moyen pour les associer aux

« œuvres, modestes par leur échelle et par leur destination, d'une architecture de la quotidienneté, voire populaire ou même vernaculaire, qu'il qualifie de mineures » (Choay, 1998 : 13).

Le recours au couple majeur / mineur correspond au deuxième niveau de lecture du fait patrimonial. Gustavo Giovannoni insiste en effet sur le caractère parfois essentiel du bâti pour valoriser les œuvres monumentales, dans la mesure où les constructions mineures

« représentent l'élément extrinsèque essentiel pour apprécier les monuments, sont l'expression du monument-environnement ou, pour mieux le dire, d'une Architecture collective de la ville, typique comme rien d'autre » (Giovannoni, 1931 : 26).

Cette approche urbanistique du monument lui permet donc de valoriser ces édifices indépendamment de critères historiques ou artistiques, mais à partir de leur inscription spatiale dans un lieu donné. Ici, le fait patrimonial s'exprime au moyen d'une totalité, bien qu'il reste au service de l'architecture majeure.

Nous pourrions enfin identifier une troisième forme patrimoniale, bien que celle-ci ne soit pas explicitement présentée comme telle. En réalité, il s'agirait même du tout premier niveau de lecture urbanistique, dans la mesure où Gustavo Giovannoni en déduit les deux autres. Convoquant notamment les travaux de l'architecte autrichien Camillo Sitte (1843-1903) et de l'historien français Pierre Lavedan⁸³ (1885-1982), il présente le tissu urbain comme un héritage à part entière. Il développe en particulier le cas de la persistance des formes urbaines issues des plans urbanistiques anciens – et l'auteur de citer à cet endroit

83 Il s'agit de leurs ouvrages respectifs : *Der Städtebau nach seiner künstlerischen Grundsätzen* (1889) et *Qu'est-ce que l'urbanisme ?* (1926).

l'exemple de Bologne et du plan orthogonal provenant de la fondation de la colonie romaine (Giovannoni, 1931 : 16). Il analyse également les places comme autant de dispositions permettant de valoriser les monuments, à la fois par le refus de perspectives extérieures et par leur intégration à un lieu d'échanges dont ils servent la scénographie (*ibid.* : 24).

Dans cette approche urbanistique, le fait patrimonial repose sur des repères monumentaux, mais ces derniers sont transcendés d'une certaine façon par l'urbain. L'association des deux passe par les interrelations au sein du bâti et par l'inscription topographique des premiers. Ce sont ces trois ensembles qui dans une approche dialectique produisent ce que nous nommons à la suite de G. Giovanni le patrimoine urbain.

2. Patrimoine urbain et espace urbain

L'invention du patrimoine urbain correspond à une forme de valorisation par l'espace. Pour Gustavo Giovannoni, cela passe par trois notions : l'environnement, le paysage, et le pittoresque.

2.1. L'environnement comme fondement du patrimoine urbain

Le terme d'environnement (*ambiente*) est ambivalent car s'il s'applique généralement à ce qui entoure. Il suppose également un ensemble d'interrelations qui associe ses composants.

Ce sont bien les deux sens qu'entrevoit Gustavo Giovannoni, lorsqu'il présente

« l'importance fondamentale des conditions environnementales dans lesquelles et par lesquelles le monument fut fait et qui lui sont indispensables pour son effet »
(Giovannoni, 1931 : 26).

L'environnement correspond donc à un lieu qui est également un contexte de production. Plus encore, il est une composition complexe nécessaire au développement, sinon à l'existence, du monument. D'une certaine façon, cet environnement est un moyen de connotation d'une monumentalité. En ce sens, il est indissociable de l'édifice majeur puisqu'il en est un composant extrinsèque, d'où l'expression métonymique de *monument-environnement* qu'il emploie pour qualifier le bâti mineur qui l'accompagne.

Progressivement, le terme d'*ambiente* évolue, comme l'attestent en 1967 les rapporteurs de la *Commission d'enquête pour la préservation (tutela) et la valorisation du patrimoine historique, archéologique, artistique et du paysage*, dite « Commission Franceschini⁸⁴ ». Ils y développent en effet deux acceptions du terme. Pour l'architecte Alfredo Barbacci (1896-1989), la définition s'apparente à celle de Gustavo Giovannoni, puisqu'il en fait le « fond » qui influence le monument et l'effet provoqué chez l'observateur (Barbacci, 1967 : 423). L'environnement relève alors de ladite architecture mineure en tant qu'un

« agrégat d'intérêt environnemental [...] qui constitue le tissu connectant les monuments majeurs et qui concourt, plus qu'eux-mêmes, à former le caractère de la ville » (*ibid.* : 413).

Pour l'urbaniste Giovanni Astengo (1915-1990), il s'agit plutôt de tout ce qui recouvre l'acception limitée du « naturel », jusqu'à

« l'environnement transformé par la présence millénaire de l'homme, et qui constitue son berceau, le support et le cadre de son activité, les contours de ses installations, l'espace de ses mouvements les plus fréquents, en un mot son *habitat* [en français dans le texte] quotidien » (Astengo, 1967 : 447).

Dans la synthèse conceptuelle proposée par le premier, suivant une perspective toute giovannonienne, l'environnement est dialectiquement indissociable du monument ; mais cette représentation relativiste nie d'une certaine manière les qualités du bâti mineur, voire réduit leur survie contemporaine à cette relation complémentaire tournée vers l'édifice majeur. À l'inverse, la proposition de Giovanni Astengo considère l'environnement dans l'absolu, et le décline à l'urbain. L'usage du couple majeur / mineur est d'ailleurs quasiment absent de sa réflexion : il privilégie plutôt des expressions englobantes comme « structure urbaine » ou « continuité spatiale ». En ce sens, il critique les conceptions de Gustavo Giovannoni, qu'il considère comme anachroniques dans les années 1930, à une époque où des urbanistes et des géographes italiens considéraient déjà que

« le “monument” architectonique cesse d'être un quelque chose d'isolé : celui-ci est vu dans son contexte urbain comme une émergence architectonique, lu comme un document historique, approché dans ses rapports spatiaux et dimensionnels, sans compter ceux fonctionnels et sociaux, avec le tissu urbain dont il est partie

84 Instituée par la loi n° 310 du 26 avril 1964 sur proposition du ministère de l'Instruction publique, elle a pour but de proposer une actualisation des lois sur le patrimoine sur la base de nombreuses enquêtes auprès d'associations et de spécialistes. Son nom est emprunté à celui de son président, le député Francesco Franceschini (1908-1987).

intégrante » (Astengo, 1967 : 453).

Ce jugement, s'il permet d'aller plus loin dans le concept d'environnement en achevant peut-être la mue urbanistique du fait patrimonial, masque néanmoins un deuxième marqueur du patrimoine urbain proposé par Gustavo Giovannoni.

2.2. La double nature du patrimoine urbain

Pour concevoir l'environnement, Giovanni Astengo s'inspire notamment des travaux des géographes sur le paysage qui appellent à l'époque à inclure les paysages humanisés, en particulier les paysages urbains⁸⁵. Or, Gustavo Giovannoni a largement contribué à appliquer cette notion au fait patrimonial.

Il a en effet participé aux travaux qui ont abouti à vouloir préserver ce qui est alors nommé « la beauté naturelle ». C'est d'abord le cas avec la loi n° 778 du 11 juin 1922 *Pour la tutelle des beautés naturelles des immeubles*⁸⁶ d'intérêt historique particulier, puis avec la loi n° 1497 du 29 juin 1939 sur la *Protection des beautés naturelles* qui abroge la première. Toutes deux s'accordent pour sauvegarder les panoramas (les « cadres naturels »), et ses composants qui jalonnent notamment sa beauté. Mais la loi de 1939 va plus loin en intégrant les ensembles issus d'œuvres humaines fondés sur l'aménagement d'espaces dits naturels (les villas, les jardins, les parcs). Le législateur est passé d'une protection de la nature à la préservation d'un produit de l'activité humaine, bien qu'il reste encore cantonné au non-urbain.

Si les auteurs de notre corpus parlent d'une mise sous tutelle du paysage, c'est parce que c'est le rapport de l'être humain à cet environnement naturel artificialisé qui est mis en avant dans la loi de 1939. Celle-ci reconnaît par exemple un « aspect caractéristique ayant valeur esthétique et traditionnelle » (art. 1.3) : c'est bien le regard humain qui est ici à l'origine de la reconnaissance de ce paysage, et non le panorama en lui-même ; le caractère traditionnel renvoie également à une représentation attachée à la part non-urbaine d'un écoumène. En ce sens, elle instaure les plans paysagers, qui visent à un aménagement protecteur de ces étendues territoriales. Si ces catégories pourraient aisément être étendues à l'urbain, la loi réserve néanmoins son application au « naturel » – ce qui explique les

85 Il cite en particulier les urbanistes Pierre Lavedan (1885-1982) et Luigi Piccinato (1899-1983) et le géographe Umberto Toschi (1897-1966).

86 Au sens juridique, il s'agit de toutes les choses immeubles par nature, c'est-à-dire qui ne se déplacent pas, immobiles.

critiques de Giovanni Astengo en 1967.

Le dépassement des limites entre le naturel et le culturel qui est amorcé au cours des années 1930 s'affirme véritablement dans l'après-guerre, durant la « période chaude » de la reconstruction (Detry, 2020). En 1943, Gustavo Giovannoni appelle déjà à ne pas

« altérer le caractère qui représente l'âme (*volto*) de nos villes. Le danger est grave. La spéculation est prête à substituer aux maisons écroulées ou partiellement détruites des édifices neufs, dont la position centrale procurera des revenus et qui auront nécessairement un caractère qui détonera de l'environnement⁸⁷ » (Fantozzi Micali, 1998 : 16).

L'aboutissement, à l'époque, de grands travaux projetés par le régime fasciste, comme l'emblématique percée de la *Via della Conciliazione* à Rome achevée en 1950, relancent les débats sur la conservation des centres anciens (Cederna, 1965 : 8). Dès la 2^{ème} Convention de l'INU en octobre 1949, l'architecte Ludovico Quaroni (1911-1987), notamment, aborde la question des vieux centres urbains⁸⁸. Cet institut, bientôt rejoint par l'association *Italia Nostra* fondée en 1955, dénonce le manque de moyens législatifs mis à disposition pour permettre leur sauvegarde, et commence à considérer conjointement patrimoine et paysage. En 1960, la première convention de l'Association nationale des centres historico-artistiques (ANCSA) organisée du 17 au 19 septembre 1960 marque le début d'une reconnaissance des centres historiques. La déclaration conclusive nommée « Charte de Gubbio », portée par des responsables politiques et des universitaires, considère chacun de ces espaces patrimoniaux comme un tout spécifique qu'il faut sauvegarder et restaurer (*risanare*). Le paysage devient alors un outil pour exprimer les caractéristiques de ce patrimoine urbain.

L'actualisation de la législation en 2004, avec le *Codice dei beni culturali e del paesaggio*, aboutit à reconnaître une forme de double nature du patrimoine urbain. À l'article 2 notamment, les « choses immobilières » participent à la fois aux définitions des objets patrimoniaux (art. 2.2) et à la notion de « biens paysagers » alors introduite (art. 2.3). L'article 136, qui reprend les catégories proposées par la loi de 1939 (n° 1497), précise ainsi que les immeubles dont l'aspect représente une valeur esthétique et traditionnelle

87 Cet extrait d'un article que fait publier Gustavo Giovannoni dans la revue *Urbanistica* fait écho à d'autres de ses articles publiés en 1943 et 1944.

88 ISTITUTO NAZIONALE DI URBANISTICA, « II Convegno nazionale di urbanistica (Napoli 1949) », in FRANCESCHINI Francesco (dir.), 1967, *Per la salvezza dei beni culturali in Italia. Atti e documenti della commissione d'indagine per la tutela e la valorizzazione del patrimonio storico, archeologico, artistico e del paesaggio*, vol. 3, Casa Editrice Colombo, Rome, p. 299-304.

recouvrent également les centres historiques, incluant explicitement les complexes urbains dans la conception du paysage.

Le patrimoine urbain se définit donc par un total d'objets lesquels valent dans leur singularité et en tant qu'ils constituent un environnement complexe où les composants « s'allument de reflets réciproques » pour reprendre l'expression de Mallarmé. Le rôle des habitants est ici central pour actualiser la lecture de leur « médiance » (Berque, 1990).

2.3. L'approche pittoresque du patrimoine et du paysage

Un dernier apport de Gustavo Giovannoni nous permet de compléter cette étude du concept de patrimoine urbain à partir des effets produits sur ses praticiens.

Pour reprendre les termes employés dans *Vecchie città ed edilizia nuova*, l'appréciation des œuvres majeures passe par un sentiment qu'il assimile à « la fascination de l'harmonieuse beauté des constructions » (Giovannoni, 1931 : 26). Cet effet, c'est ce que retransmet la notion grecque d'*eurythmie* (εὐρυθμία) qui est la beauté subjective éprouvée face à un ensemble aux proportions harmonieuses. Or, si elle est classiquement attribuée à la réalisation rationnelle relevant de la symétrie (συμμετρία), Gustavo Giovannoni s'en sert ici pour évoquer l'impression qui ressort des ensembles issus des villes existantes telles que les développements médiévaux ont pu les façonner. La réalisation est alors qualifiée d'« harmonieuse irrégularité pittoresque » :

« Ces dispositions typiquement irrégulières furent certainement voulues et représentent un véritable style [...], dispositions qui permettaient de tirer parti des irrégularités spontanées et de leur donner une harmonie, ainsi qu'il advenait souvent pour les éléments des œuvres architectoniques singulières » (*idem*).

Le patrimoine urbain, en tant que paysage et environnement particuliers, ne résulte pas d'un projet monolithique de construction comme cela peut l'être pour l'architecture, mais d'une « bréchification » (Bartolini, 2014) plus ou moins accidentelle. Dès lors, cette recomposition tient moins de l'harmonie que du sentiment d'harmonie, c'est-à-dire l'*eurythmicité* : ce qui caractérise la beauté de ces lieux, c'est l'agencement singulier de l'unité. Il nous semble que l'emploi du terme pittoresque n'est pas sans intérêt pour la compréhension de ce phénomène : cet effet est à la fois l'expérience d'une somme de composants (l'environnement) et d'un tout composé (le paysage) qui constitue la double

unité du patrimoine urbain et ancre le processus de patrimonialisation dans le temps et dans l'espace. Là encore, ce concept exprime un rapport particulier au fait patrimonial.

Conclusion du chapitre II

Les manifestations patrimoniales dans l'espace urbain peuvent être distinguées selon deux approches. La première, architecturale, conduit notamment à identifier des édifices jusqu'à les isoler. Elle renvoie à l'expression d'une *monumentalité* par laquelle les acteurs définissent un patrimoine-repère : le monument. La seconde, spatiale, privilégie des ensembles qui constituent à la fois un total environnemental et un tout paysager. Celle-ci semble relever de l'*eurythmicité* qui définit les ensembles patrimoniaux parmi lesquels le patrimoine urbain. Ces deux approches sont deux expressions des *patrimonialités* des acteurs.

Ces catégories demeurent poreuses. D'un côté, les monuments s'inscrivent dans un espace en tant que repères, ce qui suppose à la fois l'appartenance à un paysage par lequel ils se distinguent, et un rapport entre l'objet matériel ainsi distingué et son environnement, lequel lui confère ou lui confirme ses attributs monumentaux. Cette inscription spatiale peut notamment conduire à la constitution de séries ou de sites monumentaux. De l'autre, les manifestations patrimoniales spatialisées n'effacent en rien la qualité de repère de certains objets singuliers et la pratique des lieux peut même favoriser la connotation et la dénotation du patrimoine.

Dans une approche processuelle, les manifestations patrimoniales dans leur diversité émergent d'un rapport qui diffère selon les acteurs du patrimoine. Les normes issues d'institutions et d'administrations, ainsi que les labels qui leur sont associés, ne doivent pas masquer l'expression des patrimonialités individuelles issues de pratiques et de représentations propres à l'habiter des objets et des lieux. Néanmoins, tels qu'ils apparaissent lors du croisement des rapports individuels et collectifs, les corpus doxiques (fixés par l'habitude) ne semblent pas si éloignés des ensembles que les statuts patrimoniaux valorisent.

L'évolution et l'articulation des patrimonialités aboutit à une diversification progressive des manifestations patrimoniales. Cette complexification des régimes de patrimonialité donne à voir différentes approches de la part durable du patrimoine (de l'unité architecturale à l'ensemble topographique ou typologique) et surtout de sa part volatile.

L'étude de la sémiogenèse des manifestations patrimoniales s'inscrit à la fois dans le temps et dans l'espace.

Chapitre III

Évolution géohistorique des manifestations patrimoniales urbaines

Ce chapitre a pour objectif d'établir une corrélation entre l'évolution des manifestations patrimoniales et l'évolution de l'espace urbain dans lequel elles se situent. Dans une démarche géohistorique, il entend étudier les rapports diachroniques des acteurs aux biens culturels de Bologne. Il s'agit également de mesurer leur « historicité » (Grataloup, 2015) en tant que partie de l'espace édifié qui connaît de multiples changements dès les années 1860.

Il faut en effet tenir compte de l'histoire de l'espace urbain (Benevolo, [1975] 1993-1994 ; Delfante, 1997), marquée notamment par différents régimes d'urbanisation (Da Cunha *et al.*, 2004) qui ne sont pas étrangers aux transformations patrimoniales. Son évolution morphologique est progressivement liée à l'urbanisme (Romano, 1980 ; Campos Venuti, [1987] 1994). L'approche urbanistique du patrimoine devient ainsi un moyen d'analyse des changements et des reproductions patrimoniales, que ce soit à l'époque des premières transformations d'ampleur (Petrucchi, 1943) ou à l'aune du recyclage urbain (Veschambre, 2005). Cela passe d'abord par la question des représentations et des pratiques des acteurs dont les catégories de monument et de patrimoine urbain sont la traduction architecturale et urbanistique. Cela passe ensuite par l'émergence et les transformations des corpus normés et doxiques : ensemble, ils donnent à voir un territoire urbain auquel les acteurs s'identifient (Di Méo, 2007). Ces analyses diachroniques nous permettent d'esquisser une chronologie des évolutions du fait patrimonial à partir du cas de Bologne.

Pour ce faire, nous identifions tout d'abord les principales dynamiques de transformation du territoire urbain bolonais, et l'intérêt croissant pour la préservation étendue des manifestations patrimoniales (A). La comparaison des plans urbanistiques successifs nous sert ensuite à étudier la manière dont le patrimoine devient urbain à partir d'une dialectique mêlant modernisation et restauration (B). Ces politiques qui participent à le (dé)former constituent la trame géohistorique et nous conduisent à construire une périodisation spatialisée de l'histoire du fait patrimonial, adaptée au cas de Bologne (C).

A. Transformations et reproductions

Les représentations et les pratiques de l'espace jouent un rôle déterminant dans les patrimonialisations et dans la formation des patrimonialités des acteurs. Que l'on considère des monuments ou le patrimoine urbain, leurs manifestations sont intimement liées à l'espace urbain et à ses évolutions. L'histoire de ses transformations constitue ainsi la trame chronologique qui sous-tend l'évolution de ces manifestations patrimoniales et de l'expérience que les acteurs en ont.

La démarche géohistorique permet de rendre compte de cette proximité. D'un côté, les patrimonialisations participent de la reproduction, par la conservation matérielle et territoriale d'un passé auquel l'objet reste diachroniquement lié ; de l'autre, elles sont marquées par des dynamiques spatiales à différentes échelles, telles que l'aménagement, les politiques d'urbanisme, la mise en réseau d'objets et de lieux, les mobilités (Gravari-Barbas *et al.*, 2020b) en tant que les manifestations patrimoniales sont localisées dans un ensemble synchronique. L'enjeu est donc de pouvoir analyser les patrimonialisations en prenant en compte simultanément les évolutions historiques et les dynamiques spatiales comme facteurs de changements d'une part, et les permanences temporelles et territoriales qui aboutissent à la reproduction (majeure ou secondaire) d'autre part (Grataloup, 2015).

Afin d'amorcer la périodisation envisagée tout en analysant les rapports entretenus par les acteurs au fait patrimonial, nous souhaitons d'abord comprendre les premières mutations urbaines propres au XIX^{ème} siècle. Si celles-ci cherchent tour à tour l'amélioration de la qualité de vie des habitants et l'optimisation fonctionnelle de l'espace urbain (Delfante, 1997), elles abordent également le patrimoine ancien avec la particularité de favoriser de manière concomitante sa transformation et sa reproduction.

1. Les transformations urbaines : risques pour le patrimoine ?

Les travaux de modernisation sont antérieurs à la période qui intéresse notre recherche. Ils prennent racine dans des projets portés par l'administration des États pontificaux qui contrôle Bologne et par d'influents propriétaires (Gottarelli, 1978). Pourtant, l'unification politique et territoriale de la péninsule italique sous la houlette du royaume du Piémont-

Sardaigne favorise la multiplication et l'accélération des transformations urbaines, lesquelles font peser le risque de voir disparaître les manifestations patrimoniales locales.

1.1. La modernisation : une rupture libérale

Les transformations urbanistiques de l'époque constituent une sorte de pendant aux mutations politiques qui accompagnent la diffusion de nouveaux idéaux.

La réorganisation politique issue du *Risorgimento* permet en effet à une élite urbaine d'accéder aux postes de décisions (D'Attore, 1986). À Bologne, ce processus se réalise en trois temps. Il s'amorce le 12 juin 1859, avec l'insurrection qui pousse au départ le légat du pape, le cardinal Giuseppe Milesi Pironi Ferretti (1817-1873), quand l'armée autrichienne se concentre sur la défense de la Vénétie face à la progression des troupes franco-sardes (Pécourt, [1993] 2011). Le pouvoir est alors assuré par un gouvernement provisoire formé de personnalités locales sous le contrôle de Massimo D'Azeglio (1798-1866) missionné par le roi du Piémont-Sardaigne, Victor-Emmanuel II. Cette élite devenue dirigeante vote en septembre de la même année en faveur de l'annexion au royaume, ce que confirme le plébiscite des 11 et 12 mars 1860 qui rend effective l'unification⁸⁹ (Berselli, 2010).

De façon contemporaine, l'industrialisation se diffuse en Italie. À Bologne, elle remonte aux années 1850 sous l'impulsion des pouvoirs pontificaux⁹⁰ et autrichiens (Gottarelli, 1978 ; Gresleri, 2001), dont la construction de la gare ferroviaire au nord (Pocaterra, 2009) symbolise la transformation de l'espace urbain autant qu'elle l'accélère (Gambi, 1975). Le gouvernement provisoire qui se constitue en 1859 poursuit cette dynamique, s'inspirant des idéaux hygiénistes et urbanistiques qui traversent alors l'Europe, influencés notamment par le préfet de la Seine Georges Eugène Haussmann (1809-1891) et les réalisations menées à Paris. Par eux, ils entendent aussi rompre avec le passé pré-unitaire et faire correspondre l'urbain à l'image de modernité qu'ils associent au nouveau régime instauré. Ils souhaitent également rendre attractif un espace dont les représentations sont devenues négatives au

89 La demande de 1859 n'a pas été acceptée par le souverain savoyard pour des raisons de relations internationales (Pécourt, [1993] 2011). Le plébiscite de 1860 ne laisse cependant que peu de choix aux opposants dans la mesure où le gouverneur Luigi Carlo Farini ne propose que l'alternative entre l'annexion à la monarchie de Victor-Emmanuel II et la monarchie « séparée » (Veglia, 2007 : 46) : rien sur la poursuite du pouvoir papal ou de l'autorité autrichienne, rien sur une hypothétique république.

90 La promotion de travaux urbains vise à donner un travail aux plus démunis (Gottarelli, 1978 : 37). Les transformations ponctuelles se multiplient alors : modification des portes Santo Stefano (1843) et Saragozza (1858), couverture du canal de la Savena au sud de la ville (1849), construction du Théâtre municipal (1854), démolition de boutiques autour de monuments et de portiques, etc. (*ibid.* : 39).

cours du temps sous l'impulsion des voyageurs romantiques notamment qui critiquent l'étroitesse des rues, l'aspect des palais ou encore l'insalubrité et les mendiants (Ricci, 1976)⁹¹. Ces idéaux agissent comme des catalyseurs des transformations urbaines, au point de pouvoir parler d'une « haussmannisation » de Bologne (Ricci, 1980 ; Penzo, 2005).

La modernisation s'engage alors dans trois directions complémentaires. Premièrement, les travaux visent à adapter l'espace urbain aux nouvelles mobilités. Les premières interventions à Bologne vont dans ce sens, notamment à la suite de la construction de la gare ferroviaire à partir du mois de mai 1858 (Gottarelli, 1978 : 40) qui conduit à mener des transformations urbanistiques qualifiées d'extraordinaires et d'urgentes sous l'impulsion du gouverneur de la province Luigi Carlo Farini (1812-1866). Celles-ci se placent souvent dans la continuité des multiples projets pré-unitaires (Alaimo, 1990) : en effet, si le concours pour définir l'axe qui doit relier la gare au centre géographique de Bologne est annoncé dès le 28 janvier 1860, le projet initial date de 1857 (Preti, 2010 : 491). C'est finalement la proposition d'élargissement des anciennes rues Canton de' Fiori et Malcontenti qui doivent passer à 15 mètres en moyenne qui est adopté le 7 avril 1862 (Zangheri, 1986). Sa réalisation est pourtant retardée du fait des recours des propriétaires, du coût global et du renouvellement des services techniques ; la Via Indipendenza (fig. 2) n'est inaugurée qu'en 1888, et relie de façon rectiligne la centrale Piazza Maggiore et la porte Galliera à proximité de la gare hors-les-murs au nord de la ville (Penzo, 2005).

Deuxièmement, les travaux doivent permettre d'améliorer l'hygiène globale des lieux (Zucconi, 2022). À Bologne, l'administration locale entreprend pareille politique très tôt, encore marquée par l'épidémie de choléra de 1855 (Alaimo, 1990 : 159-168) et l'effet procuré par les rues étroites et les portiques d'une ville sombre et sale (Gottarelli, 1978 : 33-36). L'articulation avec les interventions sur la voirie est notamment faite lors de la principale percée à partir de 1878⁹² de la Via Indipendenza

« également très utile pour la valeur nouvelle qu'acquerraient les édifices et les terrains découverts dans un quartier où au sordide actuel succéderait une extraordinaire activité » (Zangheri, 1986 : 58).

La démolition permet de produire du neuf, mais aussi de développer les réseaux collectifs,

91 L'auteur donne notamment l'exemple de Goethe qui séjourne à Bologne du 18 au 20 septembre 1796, de Germaine de Staël, d'Alfred de Musset ou encore des frères Goncourt.

92 Si le premier segment qui va de la place du Neptune jusqu'à la-dite place San Pietro est réalisé à partir de l'année 1860, la poursuite des travaux n'est confirmée que le 12 décembre 1877 (ACCB, vol. 15, 1877-1878, p. 37-41).

en particulier pour l'eau et l'assainissement (Preti, 2010 : 520-521).

Troisièmement, la modernisation est l'occasion d'une spéculation sur les biens fonciers. Si la mise en valeur des sols et le développement des rentes s'accroissent depuis l'affirmation du droit de propriété par le Code civil napoléonien (Fregna, 2010 : 201-203), elles sont encore facilitées par la loi n° 2359 de 1865 sur l'expropriation favorisant l'« assainissement social » (Blanquart, 1997) par l'incitation des populations les plus pauvres à s'installer dans le suburbain. À la place de l'« encombrement de maisons modestes » (Giacomelli, 1967 : 17) sont bâtis d'imposants immeubles en particulier autour de la Via Indipendenza ou encore de la rue Farini (Gresleri, 2001 : 36) favorisant la concentration de la propriété aux dépens des petits propriétaires (Piccinato, 1978) et aboutissant à une forme de conflit d'usage dans l'espace résidentiel entre les habitants-locataires et les habitants-propriétaires (Ceccarelli *et al.*, 1974). L'ensemble des constructions modernes aux abords des voies et places nouvellement tracées est orchestré par la fondation du Service technique municipal (*l'Ufficio Tecnico*) sous la houlette de l'ingénieur Coriolano Monti (1815-1880) dont les agents établissent les règlements qui s'appliquent à ces transformations urbaines (Monari, 1994 ; Gresleri, 2001 ; Penzo, 2005).

La période qui s'ouvre en 1860 en Italie se caractérise par la systématisation des travaux amorcés dans les années précédentes. Elle s'inscrit dans un contexte national et européen de transformations politiques et productives qui vise à transformer l'espace et ainsi concerne le fait patrimonial.

1.2. L'esquisse de politiques patrimoniales

La définition d'un corpus patrimonial italien est un enjeu dès les années 1860, afin de former également par la culture cet État moderne émergent. Elle s'inscrit également dans une perspective de protection héritée et d'un idéal urbain que les acteurs de l'époque tentent de réaliser.

L'unification de l'Italie s'effectue dans plusieurs domaines au cours des années 1860, chacun étant mené en parallèle des autres. Ainsi, la période de transition qu'ouvre l'unification territoriale à partir de 1860 jusqu'en 1870 concerne également la question patrimoniale par le biais de lois nationales (Pécourt, [1993] 2011). Cependant, trois conflits d'intérêt majeurs ralentissent leur établissement. Le premier concerne la croissante

libéralisation qui touche l'Italie et en particulier le marché des œuvres d'art, sans que les moyens de protection ne permettent l'éparpillement des œuvres (Pagliani, 2000). En effet, le jeune royaume italien ne considère la question patrimoniale qu'avec le Code civil de 1865, en l'abordant par celle de la propriété. Dans ce texte, les biens publics sont notamment partagés entre ceux relevant de l'État (domaine et patrimoine) et ceux appartenant aux communes (livre 2, titre 1). Le droit de propriété des biens privés (livre 2, titre 2) est néanmoins limité par la loi sur l'expropriation (n° 2359/1865) qui intègre les « monuments ». Celle-ci prévoit ainsi, à l'article 83, la possibilité d'exproprier des monuments historiques comme des Antiquités nationales dans le cas où leur conservation serait mise à mal. Pourtant, le droit à la propriété prévaut : à l'article 84, la notification se fait sous la forme d'une « proposition » ou d'une « demande » ; quant à l'indemnité, elle est définie « à l'amiable » (art. 85) entre l'institution et les propriétaires. Si la préservation de ces édifices se trouve conditionnée à l'accord de leurs détenteurs, elle passe également par la reconnaissance des biens culturels alors que rien ne permet de les identifier. Les politiques libérales limitent finalement les contraintes et aucune définition officielle du fait patrimonial n'est établie jusqu'au début du XX^{ème} siècle.

Le deuxième conflit d'intérêt qui découle du premier porte sur les tensions entre une volonté centralisatrice des agents de l'État et le choix des acteurs locaux de créer des institutions destinées à conserver les biens culturels municipaux (Pagliani, 2000). À Bologne, le décret du gouverneur Luigi Carlo Farini daté du 11 janvier 1860⁹³ institue une Commission artistique plus tard nommée *Commission conservatrice des Monuments et des Beau-Arts* sous la présidence du préfet (Bencivenni *et al.*, 1987 : 95), et celui du 10 novembre 1860 crée la Députation historique de Bologne chargée de recueillir les archives liées au passé de la ville (Checcoli, 2007). Leur rôle est cependant peu à peu limité par l'État italien (Pagliani, 2000 : 35-36) du fait notamment de la multiplication et de la réorganisation fréquente des institutions⁹⁴ et du manque de moyens alloués (Bencivenni *et al.*, 1987-1992 ; Monari, 2001 : 312-313). Jusqu'à leur remplacement par les Surintendances aux Monuments (loi n° 386 du 27 juin 1907) directement dépendantes du ministère de l'Instruction publique (MPI), l'État maintient néanmoins leur objectif de

93 Rome, ACS, MPI, Direzione generale Antichità e Belle Arti (AA. BB. AA), Divisione Monumenti e oggetti d'arte 1860-1890, b. 434, fasc. 117.

94 La Commission conservatrice des Monuments et des Beaux-Arts est notamment dissoute par le décret n° 2789 du 14 novembre 1875, d'abord remplacée par la Commission conservatrice provinciale (décret n° 2920 du 13 janvier 1876), puis par la Commission conservatrice des Monuments et des Objets d'art et d'Antiquités (décret n° 3097 du 5 mai 1876). L'instauration des Services régionaux pour la conservation des monuments en 1891 les redéfinit de nouveau (Bencivenni *et al.*, 1987 : 288-294).

veiller à la bonne restauration et conservation des édifices de valeur artistique ou historique recensés. Soumises au respect de la propriété des particuliers, leur marge d'action demeure encore une fois restreinte mais permet l'établissement d'une liste de Monuments nationaux (Monari, 2001 : 311) et la réalisation de registres compilant les informations sur les principaux édifices patrimoniaux de la ville. Ces missions, suivant une logique d'inventaire, servent de base au premier catalogue italien.

Le dernier conflit d'intérêt porte sur la gestion des édifices monumentaux du domaine public à conserver. En effet, ils se trouvent être placés sous le contrôle du MPI et des institutions qui en dépendent, mais également sous celui du ministère des Travaux publics⁹⁵. Dès le 20 octobre 1859, la législation confère à ce dernier la conservation des édifices publics par le biais des services du Génie Civil (Bencivenni *et al.*, 1987 : 145). Plus tard, la loi n° 2248 du 20 mars 1865 leur confirme cette attribution (*ibid.* : 152-153). Dès lors, les organes de protection voient leur action réduite à un rôle consultatif concernant les édifices publics monumentaux : ils sont globalement privés de moyens d'action techniques réservés au Génie Civil, aux services techniques municipaux et aux particuliers (Dalla Negra, 1986 : 199). Le changement se produit à partir du décret n° 3859 du 22 avril 1886 réglementant les travaux de restauration jusqu'à l'institution des Services régionaux pour la conservation des monuments (*Uffici Regionali per la conservazione dei monumenti*) avec le décret n° 549 du 19 août 1891 (Bertelli, 1986 ; Dalla Negra, 1986 : 203). Cette division des compétences entre deux ministères reproduit de façon analogue les conflits d'intérêt. Elle révèle également les tâtonnements transitoires depuis les lois de 1865 et la création d'un Conseil des Beau-Arts ministériel en 1867 (Grifoni, 1986).

La constitution du nouvel État italien est donc marquée par une esquisse de protection des édifices anciens de valeur qui passe par la lente étatisation du champ patrimonial. La longueur du processus de mise en œuvre de la conservation favorise dans un premier temps les acteurs locaux.

1.3. Un patrimoine casuel ?

La préservation des manifestations patrimoniales passe d'abord par l'expression de

⁹⁵ Ajoutons que la mise sous tutelle par Luigi Carlo Farini des premières commission et députation sous l'autorité du préfet revient à donner au ministère de l'Intérieur un rôle de contrôle.

patrimoniaux individuelles ou collectives, en l'absence d'une législation aboutie sur la question.

Figure n° 5 : Vue actuelle du quadriportique de S. Maria dei Servi
avec la place centrale et l'église au dernier plan



Source : L. Marolleau, 2021

Devant la basilique S. Maria dei Servi située le long de la Strada Maggiore se dresse dans les années 1860 une place, entourée par 4 portiques (fig. 5). Si l'édifice religieux date de la toute fin du XIV^{ème} siècle, la configuration des lieux n'est pas très ancienne, dans la mesure où elle résulte de la démolition entre 1852 et 1855 des bâtiments auxquels s'adossaient les arcades construites *ex novo* en 1849 (Coccolini, 1999a). Ces dernières, fragilisées par la présence d'une terrasse à leur sommet, subissent leurs premiers dégâts en août 1865 et menacent de s'effondrer. Dès la deuxième discussion du sujet en Conseil municipal, l'hypothèse d'abattre les deux rangées de portiques isolés est évoquée, conformément à des projections réalisées par le passé. Un premier avis favorable à la conservation est rendu, mais à sa suite :

« les conseillers Pizzoli et Ceneri se déclarent à l'inverse partisans de la démolition du

portique, et de l'ouverture de la nouvelle place. Ils ne savent pas voir dans ce monument la raison de sa beauté singulière⁹⁶ ».

Le conseiller Carlo Pepoli (1796-1881) s'oppose à ses collègues :

« [il] estime que l'opinion publique [s'est] largement démontrée favorable à ce parti [celui de la conservation] ; et pour la raison qu'il s'agit d'un monument singulier et de grande valeur, étudié et loué également par les étrangers⁹⁷ ».

L'avis des partisans de la démolition semble avant tout s'attacher à l'aménagement de l'espace urbain, et en cela, ils s'inscrivent dans le contexte urbain de l'époque. Si le quadriportique est finalement conservé le 25 août 1865 par 25 voix contre 3, c'est au contraire par l'affirmation d'une patrimonialité qui reconnaît l'intérêt de l'édifice face au risque de sa disparition et qui est partagée parmi les habitants et les observateurs extérieurs selon Carlo Pepoli. Cette mise aux votes indique cependant le caractère fluctuant que peut alors avoir la patrimonialisation. Elle révèle également le rôle fondamental de quelques acteurs individuels.

Ces acteurs du patrimoine ont recours à des stratégies pour convaincre sinon contraindre les décisions municipales, et ainsi éviter la réversibilité du caractère patrimonial. C'est notamment l'objectif que le baron Raimondo Franchetti semble poursuivre lors de sa donation de la tour Garisenda le 27 août 1904 à la Commune de Bologne. Cette transaction a en effet pour but de conserver l'édifice considéré comme remarquable par des habitants, sous la houlette de la municipalité. Il pose donc comme condition dans l'acte de cession

« l'obligation de l'entretien qui devra être assumée perpétuellement par la Municipalité⁹⁸ ».

De cette façon, il peut s'assurer que soit préservé ce qu'il considère être un « monument de singulière valeur historique⁹⁹ ». Dans la mesure où il acquiert en amont ce bien uniquement pour réaliser la donation, il s'agit là d'un acte volontaire où l'expression d'une patrimonialité particulière représentative d'une certaine élite fortunée se confond avec la patrimonialisation.

Ces deux exemples indiquent que la valorisation des objets patrimoniaux, à une époque où la législation ne reconnaît pas le patrimoine à proprement parler, apparaît comme un

96 ACCB, 14 août 1865, s. p.

97 *Idem.*

98 Bologne, ASCBO, *Serie Stipulazione*, 1904, n° 516, *Atto di Donazione*.

99 *Idem.*

possible frein aux modernisations. Parallèlement elle dépend des représentations et décisions des acteurs locaux, ce qui favorise l'intensification des transformations urbaines.

2. Ruptures législatives et urbanistiques vers la reproduction « patri-territoriale »

L'articulation des évolutions urbanistiques avec l'intégration progressive des intérêts patrimoniaux est ancienne et finalement se pose encore de nos jours. La différence tient davantage dans un renversement dialectique qui fait la part belle à la conservation des biens culturels – avec toutes les limites que les postures discursives peuvent comporter (Choay, [1992] 1996). Dans le contexte que nous avons exposé de transformation globale de l'espace et de ses représentations, deux périodes vont favoriser cette bascule vers des politiques tournées sur la reproduction patrimoniale et territoriale.

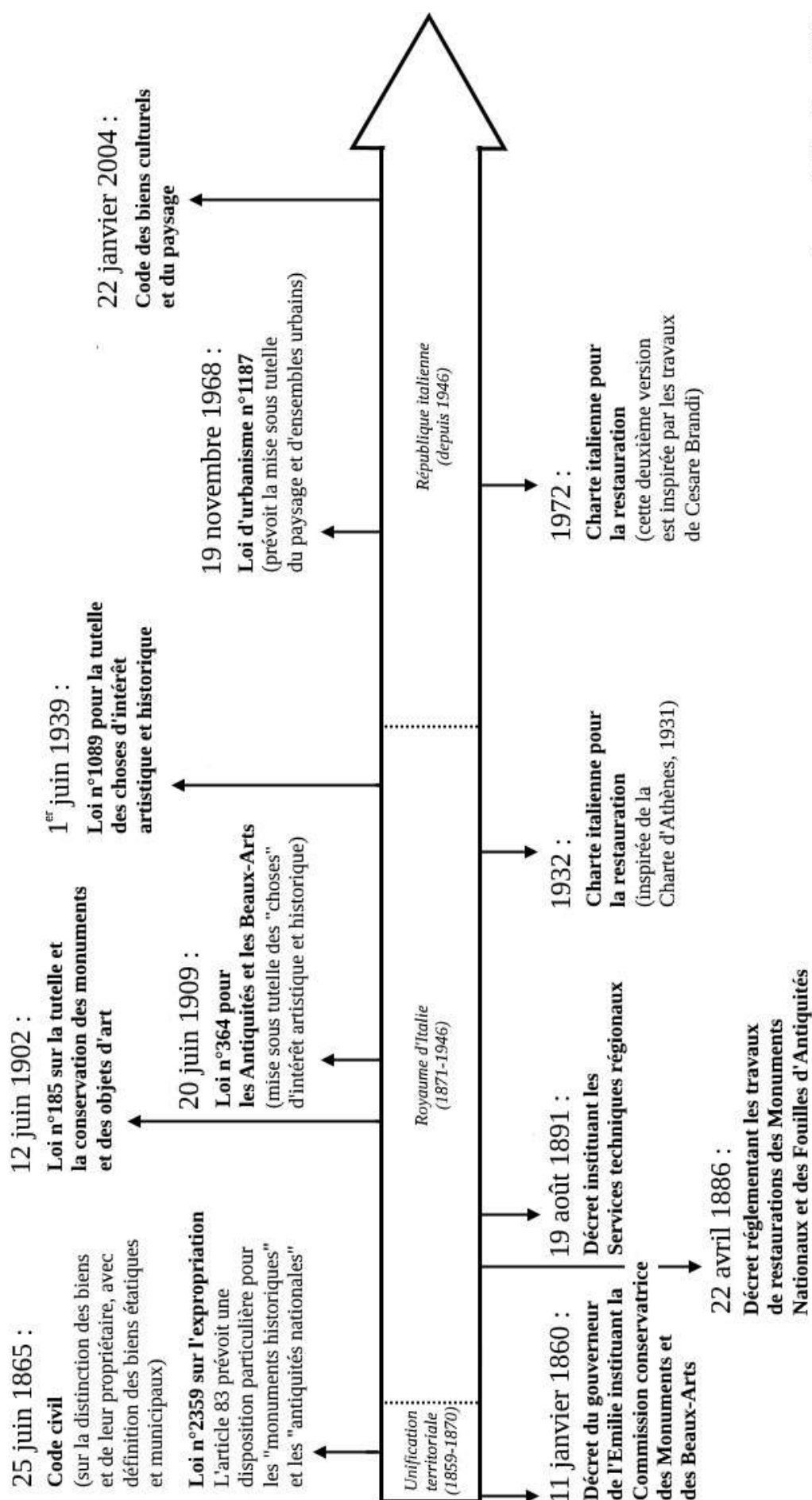
2.1. Innovations législatives et poursuite de l'étatisation patrimoniale

C'est dans la première moitié du XX^{ème} siècle que l'État italien se dote de la législation qui développe considérablement les orientations du régime et conduit à la mise en œuvre de véritables politiques patrimoniales étatisées.

Le texte novateur en matière de préservation des édifices patrimoniaux est la loi n° 364 du 20 juin 1909. Celle-ci s'inspire de la loi n° 185 du 12 juin 1902, laquelle avait introduit la tutelle de l'État sur les « monuments » privés et rendait inaliénables les biens nationaux (Bencivenni *et al.*, 1992 : 183-211). La mise sous tutelle passait concrètement par l'obligation de faire autoriser les travaux prévus par les propriétaires, mais uniquement pour les parties de l'édifice exposées à la vue du public (art. 10), et d'inscrire ainsi au catalogue les objets patrimoniaux (art. 23).

La loi de 1909, qui provient des travaux de la commission de 1906 nommée par le Ministre de l'Instruction publique Errico De Marinis (1863-1919), renforce ces dispositifs de trois façons. D'abord, elle élargit la tutelle à l'intégralité des édifices, considérant que la

Figure n° 6 : Les principales étapes de l'étatisation des questions patrimoniales



Source : L. Marolleau, 2022

conservation est un droit national (Balzani, 2007b). Ensuite, elle instaure la notification aux propriétaires de l'inscription de leur bien au catalogue. Elle remplace enfin le terme « monument » par celui de « bien immobilier », et le terme de « valeur » (*pregio*) par celui « d'intérêt » : ce vocabulaire volontairement commun et englobant témoigne du souhait d'intégrer largement les biens culturels (Bolognesi, 2002).

La mise sous tutelle étatique constitue un fort contrôle de l'activité des propriétaires, à la fois plus souple et plus étendu que celui prévu par l'expropriation en 1865. Cette limitation contrainte du droit de propriété, le *vincolo*, est amplifiée par le régime fasciste à travers la loi n° 1089 du 1er juin 1939, dite *Tutelle des choses d'intérêt artistique ou historique*. Là encore, la législation s'inscrit dans la continuité des lois précédentes. Mais le Ministre de l'Instruction publique Giuseppe Bottai (1895-1959) va plus loin en affirmant la prévalence du droit de jouissance par les citoyens, garantie par l'État, sur le droit de propriété : la compétence d'assujettir un bien à la législation de protection est unilatéralement réservée à l'administration (Aicardi, 2000 : 80). D'une certaine manière,

« le fascisme a été en mesure de réaliser autoritairement les mesures espérées et préparées par le régime précédent » (Alcaud, 2007 : 57).

La loi permet également de renforcer les politiques de valorisation des biens patrimoniaux, là encore à destination du public. Elle est complétée par la loi n° 1497 du 29 juin 1939 qui s'intéresse au paysage¹⁰⁰ (I.C.2.2). Ces textes demeurent en vigueur lors du passage à la République et la Constitution consacre à l'article 9 le principe de la valorisation et de la tutelle, qui résulte en partie du classement d'après la loi, en partie du potentiel *vincolo* notifié après l'étude des projets de transformation du bâti (Casini, 2016).

Pour compléter ce tour d'horizon législatif, une autre loi permet également la préservation étendue du fait patrimonial. Il s'agit de la loi d'urbanisme n° 1150 du 17 août 1942 qui donne aux municipalités le droit de déterminer un Plan régulateur général (PRG), encadré par l'approbation du ministère des Travaux publics (Massaretti, 2003). Dans la continuité notamment des travaux de Gustavo Giovannoni, le ministère veille au respect des « caractères traditionnels » (art. 1) des villes. Le texte de 1942 est ensuite complété par les lois n° 765 du 6 août 1967 (la « loi-pont ») et n° 1187 du 19 novembre 1968, en particulier dans le domaine patrimonial. La première rappelle notamment l'importance de favoriser

100 Un troisième loi en 1939, toujours sous l'égide de G. Bottai, porte sur les archives (n° 2006).

« la tutelle du paysage et des complexes historiques, monumentaux, environnementaux et archéologiques » (art. 10).

Par la seconde, le législateur insiste sur le fait que, si les municipalités obtiennent dès 1942 la capacité de définir des zones où s'appliquent des normes spécifiques (art. 5), le PRG doit prévoir les

« contraintes (*vincoli*) à observer dans les zones à caractère historique, environnemental, paysager » (art. 7).

Ces dispositions permettent de considérer progressivement les PRG comme des outils d'orientation et d'encadrement des politiques urbanistiques et patrimoniales (Marolleau, 2021) qui complètent l'arsenal législatif en la matière.

2.2. La Seconde Guerre mondiale, une rupture patrimoniale

Les destructions provoquées par le conflit mondial participent à modifier les rapports entretenus par les acteurs aux manifestations patrimoniales. Elles constituent en effet un fort moment de transformations urbaines à une époque où vient d'être notamment promulguée la loi de 1939 qui favorisait une logique de reproduction.

À la suite de la chute du gouvernement de B. Mussolini le 26 juillet 1943, l'Allemagne nazie organise l'occupation des territoires du nord de l'Italie. À Bologne, l'arrivée des soldats allemands a lieu à partir du 8 septembre 1943, date de l'armistice italienne (Alessandrini, 2010). Du fait des nombreuses œuvres qu'elle concentre, Bologne fait partie des villes culturelles que les Alliés considèrent parmi les plus importantes de l'Italie. Elle est même répertoriée comme la dixième plus importante parmi celles non-occupées par les Alliés en terme de valeur artistique¹⁰¹ d'après les directeurs de la Sous-commission aux Monuments, Beaux-Arts et Archives¹⁰² (MFAA). Pourtant, elle représente dans le même temps un point stratégique lors du conflit, ce qui la classe parmi les sites où l'interdiction

101 Rome, ACS, ACC, 1943-1945, MFAA, fasc. 17 *Preservation of Monuments 1943-1945*, lettre du major anglais Paul Kenneth Baillie Reynolds, alors directeur de la sous-commission MFAA, 22 janvier 1944. Le document en annexe mentionne 45 villes italiennes.

102 Créée le 23 juin 1943, elle rassemble des professionnels en arts afin de permettre la protection des biens culturels à la suite de la réussite de l'opération Corkscrew qui prépare le débarquement en Sicile durant l'été 1943. Les archives disponibles attestent autant des limites de leur capacités d'action – du fait de la priorité donnée aux combats – que de leurs appels récurrents à épargner les biens remarquables de l'Italie (*ibid.*, fasc. 298 *Protection of Monuments. Possible future*, Lettre du lieutenant-colonel Ernest Theodore De Wald, alors directeur de la sous-commission MFAA, au commandant en chef des forces aériennes états-uniennes, 13 avril 1944).

des opérations n'est pas envisagée :

« il y a d'importants objectifs militaires dans ou près de ces villes qui doivent être bombardés, et tout dommage consécutif est accepté¹⁰³ ».

Le début des bombardements qui touchent Bologne remonte au 16 juillet 1943 et ils se prolongent jusqu'au 18 avril 1945. Les victimes – environ 2 400 morts et presque autant de blessés – et les dégâts matériels dans l'espace urbain sont nombreux : les ouvrages consultés font état de 1 336 bâtiments détruits complètement et 1 582 partiellement, 2 964 autres endommagés (Garzillo *et al.*, 1995 ; Manaresi, 1995). Quelle que soit leur ampleur, qu'elles proviennent d'obus, des feux provoqués par les bombes incendiaires, d'impacts de balles ou d'explosions, ces destructions constituent des altérations des biens singuliers. Les dégâts s'étendent également aux places, aux pavés des espaces de circulation, au mobilier urbain, ainsi qu'au bâti non patrimonialisé :

« la destruction d'édifices appartenant à la dite architecture mineure, même de ceux définis de façon inappropriée “sans architecture”, a occasionné d'irréparables dommages à l'environnement¹⁰⁴ ».

Par chaque élément touché, c'est l'ensemble du patrimoine urbain qui est altéré. En cela, ces destructions marquent l'apparition d'un nouvel état de fait. Tout ceci affecte profondément la société bolonaise (Varni, 1995).

Parmi les édifices remarquables, dont les listes sont diffusées au sein de l'armée alliée par les membres de la MFAA, plusieurs sont alors plus ou moins fortement endommagés malgré la mise à l'abri des objets pouvant l'être et le « blindage » des biens immobiliers par l'entassement de sacs de sable ou la protection de structures en bois ou en brique (Ciancabilla, 2010). C'est le cas de plusieurs églises comme celle de S. Francesco (fig. 7.A), touchée à trois reprises entre le 24 juillet 1943 et le 22 mars 1944, mais aussi de palais médiévaux et renaissants comme l'Archiginnasio, dont la moitié sud-est s'écroule le 29 janvier 1944 (fig. 7.B), ou plus ponctuellement des palais de la Piazza Maggiore (Garzillo *et al.*, 1995 ; Manaresi, 1995).

103 *Ibid.*, Préface à la localisation des Monuments historiques et religieux italiens, par le directeur des opérations militaires aériennes en Italie, le brigadier général Lauris Norstad, 19 mars 1944.

104 BARBACCI Alfredo, 1977, *Monumenti di Bologna. Distruzioni e restauri*, Cappelli Editore, Bologne, p. 8.

Figure n° 7 : Photographies de dégâts subis par des monuments de Bologne



A : Basilique S. Francesco, vue interne de la façade (Barbacci, 1953)



B : Palais de l'Archiginnasio, depuis la façade orientale (ASCBO)



C : Palais communal, angle sud-ouest après l'incursion du 24 juillet 1943 (Barbacci, 1956)



D : Palais de la Mercanzia (Barbacci, 1957)



E : Palais Ghisilieri (Barbacci, 1956)

Les photographies ont été prises par les services de la Surintendance aux Monuments

Si l'urgence de l'époque concerne évidemment les victimes et les menaces que certaines ruines peuvent faire peser sur les habitants, ces derniers ne restent pas indifférents face aux destructions. Alfredo Barbacci, le Surintendant aux Monuments nommé le 1^{er} juillet 1943 sous l'égide du MPI, a pu en témoigner. Il raconte ainsi qu'un obus est tombé près du palais de la Mercanzia sans exploser, et que ce sont les troupes allemandes chargées du déminage qui refusent de céder à la population qui réclame que la bombe soit éloignée des édifices avant de l'activer. L'explosion organisée le 27 septembre 1943 contre l'avis des habitants provoque d'importants dégâts sur le palais (fig. 7.D) :

« [Les Allemands] se plaignirent plus d'une fois de notre ressentiment pour la vandale destruction¹⁰⁵ ».

Des habitants expriment donc dès l'époque leur rapport à certains biens culturels. Nous avons également identifié quelques références aux destructions malheureuses de la Seconde Guerre mondiale dans le corpus de lettres d'observations de 1956. Celles-ci évoquent le « cataclysme¹⁰⁶ » des destructions et les édifices demeurés intacts ou au contraire abattus. Leur objectif est à chaque fois de s'opposer aux nouvelles démolitions prévues par le plan d'urbanisme de 1955 :

« Démolir pour ajouter des ruines aux ruines de la récente guerre est illogique, irrationnel, anti-économique et, surtout, anti-social¹⁰⁷ ».

Cette période, qui a marqué l'espace urbain, a aussi affecté les représentations des Bolonais attachés à leurs monuments. Les politiques d'après-guerre sont d'autant plus jugées à l'aune des événements passés que le risque de disparition, voire la perte tout court, des objets patrimoniaux ont participé à l'ensemble des souffrances et des angoisses alors subies par les habitants.

2.3. La reconstruction : la Seconde Guerre mondiale comme double rupture

La rupture que constitue la Seconde Guerre mondiale est caractérisée par l'ampleur des destructions qui ont conduit les acteurs du patrimoine à reconsidérer leurs priorités et les réglementations. Bien que des mesures de conservation préalables aient été prises, il nous semble que les interventions d'urgence réalisées dans ce contexte constituent une seconde

105 *Ibid.*, p. 268.

106 Bologne, ASCBO, PRG 1955, I-2, *Osservazioni aventi carattere generale e particolare*, P. G. n° 4.

107 *Ibid.*, n° 170.

rupture directement liées aux destructions.

En effet, les acteurs cherchent déjà pendant le conflit à remettre en ordre ce qui peut l'être : c'est la « période chaude » de la reconstruction (Detry, 2020). Or, la législation exceptionnelle qui s'applique alors en temps de guerre tend à relativiser la préservation des biens culturels. Depuis le décret royal n° 938 du 9 juillet 1940 (dont l'application est par la suite prolongée jusqu'au 15 avril 1947), le ministère des Travaux publics, dont dépend le Génie civil, dispose en effet de la priorité d'intervention sur

« tous les travaux d'aménagement, de restauration et de reconstruction des édifices endommagés par la guerre, y compris ceux monumentaux, soumis à la loi de juin 1939 n° 1089 » (Pascolutti, 2011 : 56).

L'urgence qu'impose le risque de voir des bâtiments fragilisés par un bombardement s'effondrer, avec ce que cela peut supposer de victimes, explique les décisions prises par le décret. Pourtant, en pratique, il donne aux troupes du Génie civil le droit de réaliser des travaux de démolition et de restauration sans être soumis au contrôle des Surintendances locales ni aux règles définies par le MPI.

À Bologne, le Surintendant aux Monuments Alfredo Barbacci se montre très critique envers les décisions prises par l'armée bien qu'ils aient souvent travaillé ensemble :

« Les bureaux du Génie civil examinent les projets, en approuvent l'exécution, réalisent les travaux et paient. Ils ne se préoccupent naturellement pas, comme ce n'est pas leur travail et n'ayant pas été préparés à cela, des problèmes historico-artistiques ; de cette façon même les plus précieux de nos monuments furent traités comme des constructions ordinaires » (*ibid.* : 57).

« La majeure partie du travail ayant été confié au Génie civil, c'est-à-dire à des services techniques, plutôt qu'aux Surintendances aux Monuments, c'est-à-dire à des services d'art spécialisés dans la restauration des monuments ; services, pour les premiers, qui ne pouvaient évidemment pas se préoccuper de résoudre les problèmes esthétiques dont ils ignoraient jusqu'à l'existence¹⁰⁸ ».

Ce qui est ici mis en cause, c'est à la fois les décisions radicales de démolir l'endommagé, mais également la manière dont des travaux de consolidation ont pu être réalisés – et au-delà, comment l'organisation des restaurations ont été pensées en laissant de côté les services compétents. Afin de protéger ce qui peut l'être, Alfredo Barbacci s'attache

108 BARBACCI Alfredo, 1956, *Il restauro dei monumenti in Italia*, Istituto poligrafico dello Stato, Rome, p. 178.

notamment à négocier auprès des autorités allemandes et avec les membres du Génie civil italien pour obtenir la préservation d'un édifice patrimonial particulier, voire le droit d'intervenir sur des chantiers (Monari, 1997 ; Pascolutti, 2011). Il reconnaît d'ailleurs que ses collaborations avec le Génie civil se sont globalement bien passées et que les résultats obtenus en termes de restauration sont « tolérables¹⁰⁹ ». Par ailleurs, il se rend sur les sites endommagés afin de dégager des gravas les œuvres et les décors pouvant encore être mis à l'abri en vue de les réutiliser lors d'éventuelles reconstructions¹¹⁰.

Une anecdote donnée par Alfredo Barbacci rend compte du cadre exceptionnel dans lequel est reconsidéré le patrimoine urbain. À la suite des premières séries de bombardements et à l'activation de l'obus qui fait s'écrouler la moitié nord du palais de la Mercanzia, il tente d'obtenir les ressources pour le consolider et le restaurer au plus vite. Pour cela, il explique avoir dû fermer les yeux sur la démolition sans concertation du palais Ghisilieri, éventré par une bombe le 24 juillet 1943 (fig. 7.E), en échange des moyens nécessaires pour les travaux sur l'autre édifice¹¹¹. Cette anecdote est révélatrice à la fois de l'impuissance des défenseurs du patrimoine dont les restaurations scientifiques sont souvent reléguées à l'immédiate après-guerre (Detry, 2020) et du dilemme que le manque de moyens matériels et humains face à l'importance des dégâts impose aux acteurs.

La première moitié de la décennie 1940 semble donc constituer un tournant patrimonial majeur. Cette période marque à la fois la fin d'un cheminement législatif en faveur d'un contrôle toujours plus poussé et élargi du patrimoine, et une sorte de prise de conscience de sa fragilité. Au-delà, l'année 1909 inaugure une macro-période durant laquelle se renverse la dialectique transformation / reproduction. Elle marque également l'évolution des patrimonialités par la progressive reconnaissance du patrimoine urbain depuis les travaux de Gustavo Giovannoni (II.C.2). Il convient à présent de questionner les effets d'une telle évolution sur les modernisations étudiées à Bologne et sur les processus de patrimonialisation et d'urbanisation qui les accompagnent.

109 *Idem.*

110 BARBACCI Alfredo, 1955, « Il restauro del Teatro anatomico dell'Archiginnasio di Bologna », *Bollettino d'arte*, n° 40, p. 269-274.

111 BARBACCI Alfredo, 1977, *op. cit.*, p. 268-269.

B. Modernisations et patrimonialisations

Les deux processus antagonistes de modernisation-transformation et de patrimonialisation-reproduction sont souvent pensés ensemble – c’est même ce qui conduit Gustavo Giovannoni à faire émerger le patrimoine urbain. Leur articulation dialectique conduit à enrichir les définitions de l’un et de l’autre, au-delà de l’ordinaire opposition entre démolition et conservation.

Comme le processus de patrimonialisation ne saurait être résumé à une conservation quasi-muséifiante, celui de modernisation ne peut être restreint à la disparition systématique du fait patrimonial. Il s’agit d’un mouvement plus large d’adaptations à de nouvelles pratiques et représentations, ce qui peut potentiellement inclure la préservation. De façon analogue, à la pluralité des patrimonialisations fait écho celle des modernisations. Le rapprochement de ces deux termes vise à comprendre la diversité des situations qui permet d’envisager leur évolution concomitante et les interférences consécutives éventuelles. Cela passe notamment par l’analyse des représentations et pratiques du patrimoine urbain par les acteurs.

L’objectif est de rendre compte des dynamiques géohistoriques qui touchent les manifestations patrimoniales, à travers l’étude des représentations et réalisations modernisatrices confrontées à la question patrimoniale depuis les années 1860 à Bologne.

1. Le patrimoine et les premières modernisations

Les choix opérés par les acteurs du patrimoine qui conduisent à valoriser des objets comme patrimoniaux permettent de rendre compte des logiques historiques et géographiques qui sous-tendent ces décisions, à une époque où les représentations modernisatrices visent à rendre visible la société nouvelle tout en réalisant dans l’espace l’idéal linéaire de progrès.

1.1. L’inventaire des Monuments nationaux

S’inscrivant dans les politiques de recension de l’époque (Pécout, [1993] 2011), les travaux d’inventaire des Monuments réalisés par les commissions provinciales permettent aux agents de l’État d’œuvrer à l’unification culturelle et à la préservation de ces objets patrimoniaux.

Un relatif tâtonnement initial peut être observé si l'on en croit les classements successifs conservés à l'ACS de Rome. Le catalogue le plus ancien que nous avons pu consulter pour Bologne¹¹² a été signé le 5 septembre 1870 par l'Inspecteur de la Pinacothèque bolonaise, Gaetano Giordani (1800-1873). Il s'agit d'un travail préparatoire à l'inventaire qui est publié en 1875 par le MPI. Il contient 46 entrées accompagnées de nombreuses observations qui suggèrent un travail dynamique de la part de ses auteurs. La relative flexibilité de la sélection, qui regroupe parfois des objets sous une même catégorie (fresques, palais, théâtres), suggère que l'établissement d'une liste fermée n'est pas évidente. Dans le détail, 21 édifices religieux sont répertoriés (près de la moitié de l'inventaire), 16 entrées sont consacrées à des édifices laïcs (soit un peu plus du tiers de l'ensemble), le reste étant principalement composé d'œuvres d'art (annexe 4).

La révision des instructions d'inventaire¹¹³ (Bencivenni *et al.*, 1987 : 294) suivie de l'établissement d'une « Commission consultative conservatrice des Monuments d'art [et] d'antiquité pour la Province de Bologne¹¹⁴ » conduisent à modifier la première liste en vue d'en établir une seconde à partir de 1876, intitulée *Monuments nationaux* et comportant 34 entrées¹¹⁵ (annexe 4). Il s'agit d'un document de travail dans la mesure où deux encres et deux écritures peuvent y être observées ainsi que des ratures sur l'une des trois catégories dans laquelle est classé tel ou tel bien. Représentés selon les mêmes proportions, nous recensons les trois mêmes types de constructions : 17 édifices religieux et une chapelle ; 11 palais (dont 3 regroupés sous la même entrée) et 4 édifices laïcs et façade si on distingue les tours Asinelli et Garisenda ; 4 objets d'art (peintures et sculptures).

La comparaison des catalogues (annexe 4) permet de dresser deux constats. Tout d'abord, les biens édifiés représentent l'écrasante majorité des Monuments nationaux inventoriés ; parmi eux, les édifices religieux constituent plus de la moitié des biens sélectionnés. Ensuite, l'espace de la ville héritée concentre ces biens, puisque les exemples extérieurs aux murailles sont peu nombreux : S. Michele in Bosco, la basilique de la Madonne de S. Luca, le cimetière et l'église de la Miséricorde. Inversement, tous les édifices de la Piazza Maggiore sont cités. Ceci trahit des représentations historiques et géographiques qui font de la ville héritée l'archétype du patrimonial parce qu'elle en concentre les objets, à la

112 Rome, ACS, MPI, AA. BB. AA, Divisione Monumenti e oggetti d'arte 1860-1890, b. 367, *Monumenti nazionali*, elenchi di inventario, fasc. *Bologna*.

113 À la suite de la publication du premier inventaire en 1875 et en application du décret royal du 5 mars 1876, les instructions mises à jour sont publiées par le ministère de l'Instruction publique le 1^{er} février 1877.

114 *Ibid.*, b. 434, fasc. 117.

115 *Ibid.*, b. 367, *Monumenti nazionali*, elenchi di inventario, fasc. *Bologna*.

fois dans son opposition à la ville moderne et à l'espace rural « naturel ».

Les inventaires recensent donc principalement des monuments au sens où ils sont déjà remarquables du fait de leur morphologie et de leur inscription dans l'espace. L'objectif semble davantage de confirmer leur intérêt que de le révéler. Il s'agit globalement de consacrer au rang de conventions patrimoniales nationales des marques locales existantes, accompagnant de fait l'intérêt pour les édifices hérités.

1.2. Les valorisations monumentales par l'urbanisme

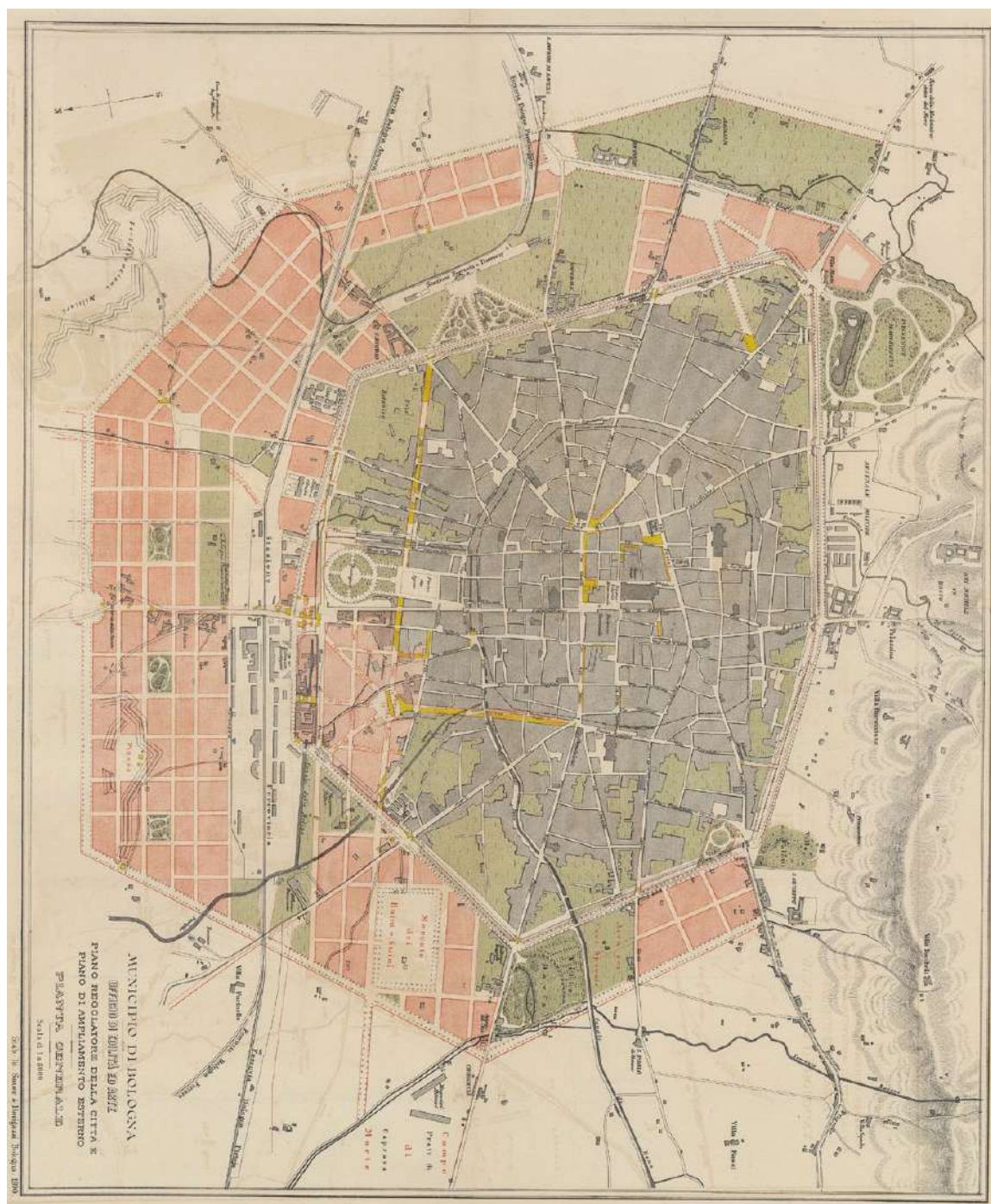
Les interventions dans l'espace urbain prévues par l'élite de la fin du XIX^{ème} siècle mettent en évidence la sensibilité patrimoniale des acteurs de l'époque. Celle-ci est révélatrice de leurs représentations géohistoriques appliquées au patrimoine urbain.

Les premiers projets urbanistiques qui remontent à la fin des années 1850 sont initiés dans les années 1860, avec entre autres la réorganisation de la voirie au niveau de porte Saragozza et l'élargissement des rues autour du Borgo Salamo et des deux tronçons de la nouvelle artère reliant le centre à la gare¹¹⁶ – Via Indipendenza (Alaimo, 1990 : 50-52). Cependant, la municipalité entreprend tous ces grands travaux – qualifiés de « grandioses » dans nos sources – en même temps plutôt que de les étaler sur plusieurs années, ce qui a pour effet de différer les recettes des reventes des lots acquis par expropriation et de paralyser à court terme les moyens d'actions financiers locaux (Gottarelli, 1978). Les oppositions que les premières réalisations et les problèmes financiers suscitent, ainsi que l'alternance politique qui survient à partir de l'élection en janvier 1862 de maires issus de la gauche historique, conduisirent à leur suspension au tournant des années 1866 et 1867 (Alaimo, 1990 : 95).

Ce choix coïncide également avec la fin de la période de transition législative du nouvel État italien. Celui-ci se dote alors d'un outil qui articule et rassemble les principaux projets de modernisation : le plan d'urbanisme permis par la loi sur l'expropriation de 1865 (II.C.1.2). À Bologne, il est présenté le 18 décembre 1885 en Conseil municipal, avant

116 Bologne, ASCBO, *Carteggio amministrativo*, XIII.1.2, 1863, fasc. *Grandiosi Lavori a decoro ed utilità di Bologna*, « Riassunto degli Specchi dimostrativi i grandi lavori in corso d'esecuzione a tutto il 14 Ottobre 1862 destinati dall'Eccelso Consiglio Comunale di Bologna ».

Carte n° 6 : Représentation cartographique du projet d'urbanisme en 1885¹¹⁷
(échelle : 1 : 8 000)



Source : annexe de SACCHETTI Gualtiero, *Relazione della Giunta al Consiglio circa il Piano edilizio regolatore e di ampliamento della città*, Regia Tipografia, Bologna, 1885.

117 Le document original est réalisé avec l'orientation inverse aux autres documents : le sud (avec les collines) se situe en haut. Cela correspond à la manière habituelle de représenter Bologne depuis l'époque moderne ; cf. notamment COMELLI Giovanni Battista, 1914, *Piante e vedute della città di Bologna*, Stab. Tipografico U. Berti e C., Bologna ; BRIGHETTI Antonio, 1979, *Bologna nelle sue stampe. Vedute e piante scenografiche dal Quattrocento all'Ottocento*, Garisenda, Bologne.

d'être adopté le 21 janvier 1886¹¹⁸ et approuvé par le gouvernement national par la loi n° 6020 du 11 avril 1889. Intitulé *Piano regolatore edilizio e di ampliamento della città* (PRE¹¹⁹), il mêle à la fois les plans de démolition / construction et d'élargissement (carte n° 6) : les interventions du premier (en jaune) concernent la ville héritée (en gris), quand le second touche à la planification de l'étalement urbain (en rose). Il vise donc conjointement à fournir un cadre normatif aux constructions nouvelles, encouragées par les premiers signes de l'exode rural, et à urbaniser l'espace hors-les-murs afin d'anticiper le développement de Bologne qui correspond au pendant dans les espaces suburbain et rural à l'affirmation de la grande propriété observée dans la vieille ville (Piccinato, 1978). Les trois axes qui composent la modernisation s'y retrouvent : élargissement et percée de rues pour adapter le lieu aux nouvelles mobilités et donc l'intégrer à l'espace national, démolition des quartiers populaires du centre grâce à l'application de la loi d'assainissement¹²⁰ et déplacement progressif des grands marchés qui s'y tenaient vers la périphérie, construction d'immeubles monumentaux à leur place (Berselli, 2010 : 115-118). Dans la mesure où il réunit et coordonne les interventions, le PRE 1889 constitue l'acmé de cette deuxième phase de modernisations qui accélère les transformations parfois héritées de projets pré-unitaires (Preti, 2010 : 514-519).

Ainsi que l'observait déjà Gustavo Giovannoni, les représentations urbanistiques de 1885 opposent deux portions de l'espace : celui de l'ancien (en gris) et celui du moderne (en rose). D'un côté, il y a la fixité et le passé ; de l'autre, c'est la transformation qui prime et la projection vers le futur à travers les interventions prévues. Ces mobilités sont temporelles et spatiales, du fait des démolitions et de l'étalement urbain qui fonctionnent de concert (les populations des quartiers populaires centraux doivent en effet aller peupler les marges nouvellement bâties) et des transports qui favorisent le raccourcissement des distances (tramway à cheval puis électrifié).

Les percées dans la ville héritée sont l'occasion d'amorcer l'harmonisation du tissu urbain autour d'édifices monumentaux. Les constructions font état d'une sensibilité particulière : autour de la Via Indipendenza, l'architecture monumentale fait écho à celle des palais

118 ACCB, vol. 30, 1885-1886, p. 23-156 ; cf. les documents préparatoires, notamment Bologne, ASCBO, *Carteggio amministrativo*, XIII.6, fasc. *Piano edilizio regolatore e di ampliamento della città di Bologna*, Rapport de l'Ingénieur en chef E. Tubertini, 10 juillet 1885.

119 La terminologie à laquelle ont recours certaines sources assimile pourtant ce plan à ceux du XX^{ème} siècle (PRG). Nous préférons l'emploi de l'acronyme PRE 1889 qui évite tout anachronisme.

120 Il s'agit de la loi n° 2892 du 15 janvier 1885, la deuxième loi dite « de Naples » car votée pour permettre des travaux d'assainissement d'envergure exceptionnelle dans cette ville. Elle s'applique à partir de 1887 à Bologne (décret publié le 8 août 1887) ; cf. Bologne, ASCBO, *Carteggio amministrativo*, XIII.6, 1886, fasc. *Piano edilizio regolatore e di ampliamento della città*.

sénatoriaux hérités. L'uniformisation stylistique n'est cependant pas un objectif : les constructions nouvelles à la suite des démolitions, ou rendues possibles par la disparition progressive des murs de la ville au début du XX^{ème} siècle, sont de styles variés qui reflètent davantage leur époque : la Caisse d'épargne (1873) en style éclectique de la place Minghetti, les palais Majani (1908) sur la Via Indipendenza et Ronzani (1915) sur la rue Rizzoli de style Art nouveau, le siège de la Maison d'édition Zanichelli (1938) sur la rue Innerio de style rationaliste, etc. Cependant, ces constructions nouvelles correspondent à des représentations monumentales du bâti urbain par leurs dimensions et leur ornementation qui les élèvent au rang de « totems » (Algrin, 2001 : 180). Propres aux transformations « futuristes », elles mettent en scène le pouvoir politique et financier de l'élite qui profite des modernisations pour marquer visuellement et intentionnellement la ville. Les lieux doivent s'inscrire dans le temps autant que la période s'est inscrite dans l'espace, et réciproquement.

1.3. Le patrimoine, un objet moderne ?

Dernier aspect du patrimoine urbain, la reconnaissance passe également par la conservation architecturale. Cette dernière est envisagée comme une réponse à un risque de transformation et constitue ainsi l'aboutissement d'une reconnaissance de la valeur des édifices par les contemporains.

Le choix de la conservation implique que l'objet puisse perdurer dans le temps ce qui suppose des interventions de restauration. Si les premiers travaux à Bologne sont impulsés par le pouvoir pontifical (Gresleri, 2001 : 32), la majeure partie des travaux sont conduits plus tardivement à compter des années 1870 et par des intellectuels qui ne sont pas toujours architectes ou ingénieurs de formation. Il faut rappeler à cette occasion que les règles encadrant les pratiques de restauration n'étaient pas encore normalisées mais portées par des érudits qui théorisent des méthodes pratiques et influencent leurs contemporains (Casiello, [1996] 2005). Les débats face aux opérations de l'autodidacte Eugène Viollet-le-Duc portent notamment sur la confusion qui peut advenir aux yeux de l'observateur si l'ancienneté de l'objet est rendue invisible par les interventions réalisées (II.C.1.1).

Les critiques renvoient de nouveau à l'opposition ancien / moderne. En effet, la restauration provoque l'irruption de l'édifice hérité dans la période présente. Ce passage s'opère à la fois par l'impératif de conservation qui reproduit sa présence et par les

pratiques de restauration qui transforment sinon masquent sa valeur d'ancienneté (I.B.1.2), ce à quoi peut s'ajouter une irruption dans le lieu moderne pour l'objet qui se situerait dans la ville héritée où sont également prévus des travaux de modernisation. Paradoxalement donc, la volonté de reproduction d'une manifestation patrimoniale peut engendrer la transformation d'une période et d'un lieu et brouiller la lecture spatiale et temporelle des observateurs.

Ce passage et cette tension que provoquent finalement la catégorisation géohistorique de l'ancien et du moderne font des patrimonialisations un processus parallèle aux modernisations, et placent l'objet patrimonial dans la période et le lieu de la modernité. Ce tour de force spatio-temporel est le résultat conjoint d'interventions architecturales et urbanistiques. Il s'agit également d'une conséquence de l'industrialisation de la société et des moyens de productions qui conduit à accélérer les transformations urbaines. En effet, cette accélération rend davantage visibles les manifestations patrimoniales de deux façons : d'une part, en permettant la valorisation urbanistique des monuments et, d'autre part, en rendant uniques des productions anciennes artisanales face aux nouvelles constructions (Cabanel, 2011) – qui tendent ainsi à l'homogène d'un point de vue architectonique sinon stylistique.

Il semble donc que la modernisation urbanistique et industrialisée favorise dès le début les patrimonialisations (fig. 8).

Figure n° 8 : Schéma des rapports entre industrialisation et patrimonialisation



Réalisation : L. Marolleau, 2023

2. La patrimonialisation par l'urbanisme

L'urbanisme peut être un moyen d'observer la dialectique transformation / reproduction par le biais des effets sur les lieux de la ville héritée des dynamiques spatio-temporelles que sont les modernisations et les patrimonialisations.

2.1. Un patrimoine invisible avant la rupture normative ?

Si nous considérons le plan d'urbanisme de 1889 (par la suite nommé PRE 1889), nous observons que les considérations patrimoniales demeurent marginales.

Du point de vue de la présence spatiale, il n'existe pas de visibilité du fait patrimonial. Dans le projet de 1885, seules les églises sont mises en évidence par une teinte plus foncée (carte n° 6). Or, bien que nombre d'entre elles soient répertoriées comme de potentiels Monuments nationaux, ces derniers ne sont absolument pas mentionnés. Des biens dont la patrimonialité semble pourtant évidente comme les deux tours, ou les palais de la Piazza Maggiore, n'y sont pas valorisés. Cela nous amène à supposer que la coloration particulière des églises sur la carte ne signifie pas leur caractère patrimonial, mais plutôt qu'il s'agit d'une mention graphique de la fonction religieuse des bâtiments.

Quant aux questions de conservation, le rapport de présentation du PRE 1889 n'évoque que deux types d'édifices : les portiques et les murailles de la *Circla* (XIII^{ème} siècle). Les premiers sont mentionnés, non pour préserver les anciennes arcades des démolitions, mais pour prévoir de reproduire leur forme et leur présence

« aussi le long des nouvelles rues à l'extérieur [de la ville], sauf peut-être dans les infimes voies transversales, conservant ainsi l'exceptionnel caractère du bâti, qu'a aujourd'hui Bologne¹²¹ ».

Les arguments qui suivent portent sur l'esthétique des portiques et leur avantage pratique du fait du climat ; est cependant abordée l'habitude de la population à voir ces portiques, ce qui pourrait suggérer tout de même une forme de patrimonialité doxique.

Concernant les fortifications, les auteurs prévoient leur démolition en accord avec les idées de modernisation, liées tant à l'hygiénisme qu'à la fluidification du trafic. Ils proposent

121 SACCHETTI Gualtiero, *Relazione della Giunta al Consiglio circa il Piano edilizio regolatore e di ampliamento della città*, Regia Tipografia, Bologne, 1885, p. 17.

néanmoins d'envisager d'en préserver une partie :

« si, d'un point de vue historique et archéologique, il fût possible de conserver quelques parties de l'ancienne construction, de façon à transmettre aux générations futures le type de sa structure et le cheminement de son tracé¹²² ».

L'enjeu patrimonial repose ici sur la conservation *in situ* de fragments exemplaires et / ou commodés à inscrire dans les lieux modernisés, qui représentent davantage la muséification d'une curiosité par l'inscription d'une période passée dans l'espace moderne, et d'un lieu ancien dans le temps présent.

Globalement, le fait patrimonial est marginalisé dans le PRE 1889, ce qui s'articule avec la disparition matérielle de ses manifestations dans l'espace urbain. Mais cette primauté de la transformation inclut déjà quelques perspectives de patrimonialisation.

2.2. La visibilité après-guerre du patrimoine

Les normes instituées en 1939 permettent de rendre visible les manifestations patrimoniales reconnues dans les politiques urbanistiques d'après-guerre. Cela marque une évolution entre le PRE 1889 et le PRG 1958.

Le nouveau plan d'urbanisme, adopté au Conseil municipal le 12 octobre 1955 et rendu effectif par l'approbation présidentielle du 18 avril 1958¹²³, intègre le fait patrimonial par le biais de ce que les auteurs qualifient d'édifices monumentaux. Cette visibilité est évidemment réalisée à la suite des innovations législatives concernant le fait patrimonial et à la notification à partir de 1910 de l'inscription au catalogue des édifices appartenant à la municipalité de Bologne.

Le rapport de présentation du plan fait également état de 8 valorisations de biens culturels (carte n° 7), auxquels s'ajoutent de

« plus modestes aménagements [qui] concernent la valorisation d'autres édifices historiques ou monumentaux existants dans le vicolo Spirito Santo, la rue de' Musei, la rue Porta di Castello, etc.¹²⁴ ».

122 *Ibid.*, p. 14.

123 La distinction entre les dates de présentation, d'adoption, et d'approbation, est nécessaire. En effet, la dénomination du plan varie selon la version à laquelle les auteurs se réfèrent, avec les éventuelles modifications entre elles. Ainsi, le PRG 1955 et le PRG 1958 sont un seul et même plan : le premier constitue l'adoption du projet, quand le second relève de son application effective.

124 Bologne, ASCBO, PRG 1955, I-1, UFFICIO TECNICO COMUNALE, 1955, *op. cit.*, p.47.

Carte n° 7 : Extrait du projet de 1955 avec mention des principales valorisations
 (Plan de la ville comprise dans l'enceinte des anciens murs, échelle 1 : 2000)



	Edifices monumentaux		Espaces verts en projet
	Projets d'assainissement		Espaces verts privés protégés
	Nouveaux alignements de rue prévus		

Edifices et sites patrimoniaux valorisés

1	le complexe des églises de S. Stefano	5	les alentours de l'église S. Paolo
2	S. Giovanni in Monte avec le monastère	6	les alentours de l'église S. Maria della Vita
3	le complexe monumental de S. Domenico	7	le complexe des 2 tours de la rue S. Alò
4	les alentours de l'église S. Petronio et de la Casa Speciotti, ancien palais municipal	8	les alentours du palais Bentivoglio

Source : Bologne, ASC, PRG 1955, I-1, tavole, *Pianita della città entra la cinta delle antiche mura (progetto)*, tav. V
 Photographie et ajustements : L. Marolleau, 2018

Concrètement, elles passent par un nouvel aménagement des lieux où se situent les édifices identifiés : l'urbanisme devient un outil qui sert les patrimonialisations. Les sept premières valorisations se situent dans la partie la plus ancienne de la ville héritée, comprise dans la limite des murs du XII^{ème} siècle. Toutes concernent des édifices relativement traditionnels compte tenu de la typologie des biens architecturaux de Bologne déjà évoquée : églises, palais, tours (carte n° 1). Bien que les interventions privilégient la conservation du majeur et la démolition d'éléments mineurs alentours, elles sont un indice supplémentaire de l'articulation progressive des politiques urbanistiques et patrimoniales (Marolleau, 2021), depuis les lois de 1865 et l'extension de la tutelle entre 1902 et 1909.

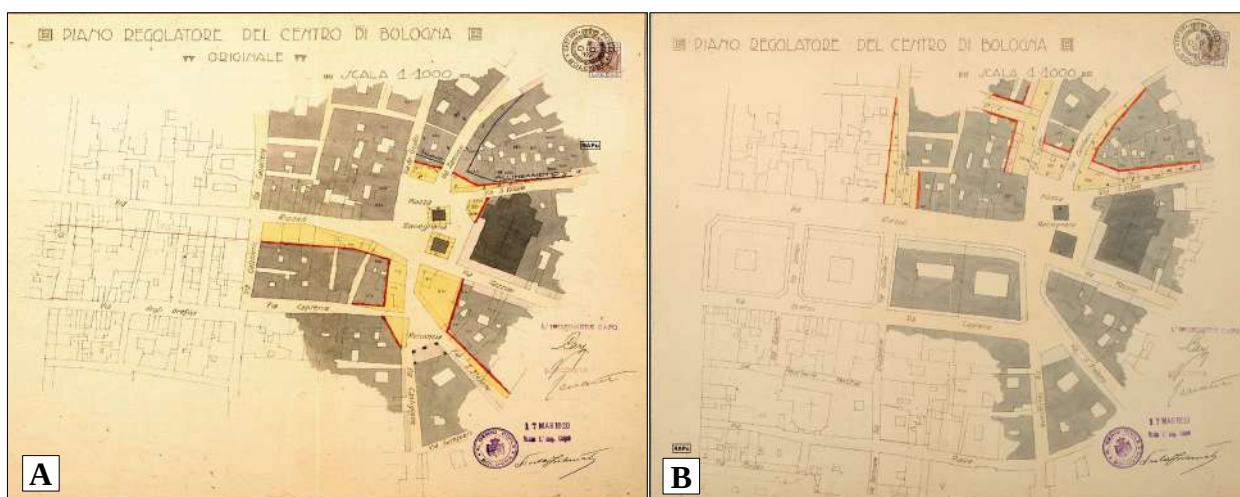
Les plans d'urbanisme comme outils des patrimonialisations favorisent la conservation des objets et la valorisation urbanistique des lieux. Ils articulent ainsi des procédés relevant de la reproduction et de la transformation, laquelle se fonde sur des dynamiques temporelles et spatiales (modernisation par l'aménagement urbain).

2.3. La continuité des politiques urbanistiques

Cette primauté encore donnée aux changements trahit la reproduction des représentations et des pratiques urbanistiques déjà projetées dans les années 1860 et reprises par les plans d'urbanisme successifs.

Le PRE 1889, prévu pour durer 25 ans d'après la loi de 1865, a en effet été en vigueur à Bologne jusqu'à l'approbation du plan de 1955. Cela signifie concrètement que les objectifs formulés par les acteurs locaux dans les années 1860, par la suite normalisés dans le plan, ont été poursuivis sur près d'un siècle. Cette prolongation bien au-delà du terme initial tient certes aux deux conflits mondiaux, mais également au choix dans les années 1920 de conserver le plan en lui apportant quelques modifications. Ces variantes approuvées par le décret royal n° 800 du 25 avril 1929, qui le prolongent de 25 années supplémentaires (Legnani, 2001a), ne remettent pas véritablement en cause les politiques patrimoniales locales. Certes, elles prévoient l'abandon de la plupart des démolitions prévues comme c'est le cas notamment entre les deux tours et le palais de la Mercanzia, favorisant le maintien de l'environnement de ces édifices. Mais la finalisation de plusieurs travaux prévus en 1889 et les réaménagements accentués au nord de cette zone ne permettent pas d'y voir une volonté de conservation : il s'agit plutôt d'un « déplacement » des interventions (carte n° 8).

Carte n° 8 : Evolution de l'aménagement autour des deux tours
(A : prévisions du PRE 1889 ; B : modifications extraites de la variante de 1929)



Sources :

21.A : UFFICIO TECNICO COMUNALE, 1929, « Piazza Ravegnana : originale », *Varianti ed aggiunte al piano regolatore edilizio e di ampliamento per la città di Bologna* [en ligne]

21.B : UFFICIO TECNICO COMUNALE, 1929, « Piazza Ravegnana : varianti », *op. cit.*

De même, la modernisation de l'espace urbain se poursuit notamment par les travaux réalisés dans la deuxième moitié des années 1930 à l'ouest du palais communal, qui débouchent sur l'ouverture de deux places et la construction de palais de style rationaliste typique des années 1930 aux abords d'édifices historiques. La période de l'entre-deux-guerres, marquée par la prise de pouvoir des premières administrations fascistes, ne représente en effet pas une grande évolution pour les politiques urbanistiques locales (Penzo, 2009). Elle marque plutôt l'espace urbain par des réalisations futuristes qui tranchent avec le reste du bâti, bien que plusieurs projets n'aient pu voir le jour (Gresleri, 2001).

C'est finalement en 1938 qu'est organisé le concours national qui vise à actualiser le plan d'urbanisme local. Le projet de Plinio Marconi (1893-1974) est finalement primé en juin 1939. Or, celui-ci entend poursuivre la modernisation de Bologne. Dans l'ère du temps, il considère pourtant davantage les objets patrimoniaux et prévoit la

« conservation des caractéristiques historiques, artistiques et environnementales de la ville » et « l'aménagement des environs des principaux monuments et édifices publics qui en manquent » (Legnani, 2001a : 64).

Ce nouveau plan ne survit cependant pas à la période, pris entre le conflit mondial et les innovations législatives italiennes, notamment avec la nouvelle loi d'urbanisme de 1942

qui repense la nature de la planification. Le *Plan de reconstruction*¹²⁵ de Bologne, présenté en décembre 1946 et approuvé par décret (n° 3517) en 1948, s'applique finalement jusqu'au milieu des années 1950 par deux prolongations successives (Legnani, 2001a ; Pedrazzini, 2001). En parallèle est rédigé le PRG 1955 rendu effectif en 1958 ; mais là encore les auteurs sont issus du concours de 1938, réunis sous la direction de Plinio Marconi. La municipalité semble ainsi privilégier la continuité urbanistique (Gresleri, 2001) et « ne se pose pas le problème d'introduire des éléments novateurs » (Gabellini, 1988 : 70).

Cette relative inertie de politiques urbanistiques privilégiant la reproduction méthodique explique en partie que les patrimonialisations par la transformation soient favorisées. D'une certaine façon, l'analyse géohistorique nous permet de placer le patrimoine du côté du moderne, parce qu'il dépend davantage à l'époque des dynamiques spatiales.

3. La patrimonialisation, de la transformation à la reproduction

La poursuite des modernisations dans le plan de 1955 attise les critiques qui touchent tant aux projections urbanistiques que patrimoniales. Celles-ci sont à l'origine du revirement politique qui conduit les acteurs à repenser les patrimonialisations au sein de la dialectique transformation / reproduction.

3.1. Le PRG 1955 : un plan anachronique ?

Le nouveau plan d'urbanisme s'inscrit dans la continuité de celui de 1889. On y retrouve donc les mêmes orientations modernisatrices (Pedrazzini, 2001).

De même que le premier plan entendait adapter l'espace urbain aux nouvelles mobilités, l'un des objectifs des auteurs en 1955 demeure la décongestion du trafic automobile à une époque où le boom économique et le développement de l'entreprise italienne Fiat généralisent l'usage du véhicule individuel. Le projet prévoit ainsi le contournement extérieur (au nord de l'espace urbain) et la création d'un boulevard intérieur par l'élargissement et la prolongation de rues, raccordées ensuite à l'axe périphérique issu de la

¹²⁵ Les plans de reconstruction en Italie se substituent aux plans d'urbanisme ordinaires par le décret n° 154 de 1945 et la loi n° 1402 de 1951 (Massaretti, 2003 : 47).

démolition des murailles et qui entoure donc la ville héritée¹²⁶ (Marolleau, 2020a).

L'objectif d'assainissement des quartiers anciens est également poursuivi, toujours en relation avec l'étalement urbain, dans la mesure où l'objectif affiché est de presque tripler le nombre d'habitants pour le passer à un million. Cette modernisation, qui passe par des transformations, vise notamment à raccorder ces lieux aux réseaux, car à la fin de la Seconde Guerre mondiale,

« dans les maisons pauvres du centre, mais aussi dans les riches, il n'y avait pas de grandes commodités. Il n'y avait pas de toilettes, enfin, les riches bien sûr en avaient [il s'interrompt]. Les égouts, tout ça, arrivent bien, bien plus tard, par rapport à Paris, aux grandes villes. La douche se faisait seulement à la piscine, avant d'entrer dans l'eau¹²⁷ [rires] ».

À l'échelle de la commune, les données de l'Institut national de statistique italien (ISTAT) de 1951 indiquent en effet que 63,9 % des logements ne comptent alors aucune salle de bain et que 16 % des habitations ne disposent pas de toilettes (Barbiani *et al.*, 1980 : 17). Les Bolonais les plus âgés avec lesquels nous avons pu réaliser nos entretiens exploratoires ont des souvenirs négatifs de ces quartiers décrits comme des rues « de voleurs et de prostituées¹²⁸ ». Le plan de 1955 entend donc s'occuper de la rénovation de 2 244 logements considérés comme précaires voire dangereux pour les populations, auxquels s'ajoutent les familles non relogées à la suite des destructions de la Seconde Guerre mondiale (11 668 familles doivent cohabiter et 3 885 demeurent sans abris¹²⁹).

Les enjeux mis en évidence par le PRG 1955 ne sont donc pas anachroniques, mais ils attestent des limites des travaux de modernisation prévus par le PRE 1889. Ce dernier a principalement permis des transformations ponctuelles, et les questions irrésolues d'aménagement et d'assainissement se posent encore de façon analogue au milieu du XX^{ème} siècle et concernent les mêmes quartiers. Ainsi, lors des discussions sur le projet urbanistique en 1886, l'adjoint au maire Gualtiero Sacchetti défend le choix de contenir les

126 Bologne, ASCBO, *PRG 1955*, I-1, UFFICIO TECNICO COMUNALE, 1955, *op. cit.*, p. 17 et p. 27-31. Ce boulevard intérieur doit pouvoir rejoindre le boulevard périphérique par des connexions à l'ouest (rue Riva di Reno), à l'est (porte Maggiore), au sud-est (porte Castiglione) et au sud-ouest (dans le prolongement de la rue Marconi), les voies de pénétration étant déjà existantes au nord (rues Marconi d'orientation nord/sud, et Innerio d'orientation est / ouest).

127 Entretien avec Pier Luigi Cervellati, réalisé le 18 février 2019.

128 Pour reprendre l'expression emprunté à un adolescent de l'époque cité par P. L. Cervellati.

129 Bologne, ASCBO, *PRG 1955*, I-1, UFFICIO TECNICO COMUNALE, 1955, *op. cit.*, p. 11. Le *Plan de reconstruction* de 1946 donne, sur un total d'environ 13 400 habitations comprenant quelques 280 000 logements, le chiffre de 1 272 maisons détruites, et 1 534 autres partiellement, auxquelles s'ajoutent 2 633 habitations dégradées du fait des conflits, soit 40,5 % qui ont subi des dégâts (UFFICIO TECNICO COMUNALE, 1946, « Relazione tecnica », *Piano di Ricostruzione*, p. 6-7).

travaux de salubrité à certains quartiers de la ville – principalement pour respecter le droit de propriété que menace la loi sur l’expropriation de 1865 – et précise à l’occasion que

« du reste, nous ne trouvons pas seulement là des maisons sales et étroites, mais par exemple dans [les rues] du Pratello, de Miramonte, de Mirasole, dans le Bourg S. Leonardo où il s’en compte de nombreuses dans les mêmes conditions¹³⁰ ».

Quatre-vingt ans plus tard, ces mêmes secteurs se retrouvent délimités par la municipalité (carte n° 9) dans le *Plan pour le centre historique* de 1969 (II.A.2.3), respectivement aux numéros 13 (Pratello), 5 (Miramonte et Mirasole) et 9 (San Leonardo), comme des quartiers populaires du centre ancien à réhabiliter.

Carte n° 9 : Les 13 secteurs dégradés identifiés en 1969¹³¹
(Subdivision des secteurs de rénovation conservatrice, échelle 1 : 2000)



Source : Bologne, ASCBO, PRG 1955, IV-1, b. 1, annexe 18, tav. 4.

130 Séance du 15 janvier 1886 (ACCB, vol. 30, 1886, p. 132).

131 Nous donnons ici la liste des rues et des quartiers figurant sur le plan : Frassinago (1), Santa Caterina (2), Nosadella - Senzanome - del Fossato (3), le quartier allant de la rue Val d'Aposa à celle de Pignattari (4), Solferino - Miramonte - Mirasole (5), Rialto (6), Fondazza (7), Broccaindosso (8), le quartier San Leonardo (9), toute la partie nord des rues delle Moline et delle Belle Arti (10), le quartier de l'ancien ghetto juif (11), le quartier compris entre les rues Riva di Reno et Indipendenza, comprenant les rues Polese et San Carlo (12), et enfin les rue del Pratello et Pietralata (13).

Finalement, il est possible d'envisager que les transformations qui touchent les biens culturels dans le PRG 1955 sont les conséquences d'objectifs urbanistiques répondant aux besoins d'une société d'après-guerre en mutation.

3.2. D'une modernisation à l'autre

L'évolution des représentations patrimoniales depuis la rupture des années 1940 conduit à progressivement réévaluer les politiques prévues dans le plan d'urbanisme.

Ainsi donc, le projet de 1955 reprend les problématiques liées à la conservation des édifices patrimoniaux. Conformément aux dispositions prévues par les lois de 1939 et 1942, les auteurs précisent que l'objectif de leur projet urbanistique est de

« conserver des cadres et des environnements urbains déterminés du vieux noyau citoyen¹³² ».

Ils envisagent donc des interventions ciblées, et non étendues à l'ensemble du tissu urbain hérité. Cette approche fragmentée par lieux reconnaît néanmoins l'intérêt des ensembles, en employant d'ailleurs des termes développés notamment par Gustavo Giovannoni dans les années 1930. Elle n'est pas limitée à des édifices monumentaux, considérant que

« le modeste bâti de nombreuses zones constitue aussi, par la formation conjointe et le maillage des rues, la présence des portiques, l'aspect et la couleur des édifices, une série d'environnements pittoresques et caractéristiques, en outre de haute valeur historique¹³³ ».

Relativement prudents, ils entendent même renvoyer à des études ultérieures plus détaillées les interventions à réaliser dans ces quartiers patrimoniaux¹³⁴. Cette évolution méthodologique, qui suit les innovations conceptuelles et législatives de l'époque, rend compte d'un intérêt nouveau par rapport aux décennies précédentes.

Cependant, les débats autour de l'adoption du PRG 1955 sont instrumentalisés, notamment lors de la campagne en amont des élections municipales du 27 mai 1956. Alors que la

132 Bologne, ASCBO, *PRG 1955*, I-1, UFFICIO TECNICO COMUNALE, 1955, *op. cit.*, p. 46.

133 *Ibid.*, p. 15.

134 *Ibid.*, p. 47.

commune est dirigée depuis 1945 par le communiste Giuseppe Dozza¹³⁵, la liste d'opposition du parti Démocratie chrétienne de centre-droit, conduite par le candidat Giuseppe Dossetti¹³⁶, s'empare de ce sujet pour affirmer un clivage et profiter d'un contexte national et international favorable à sa victoire (Ravagnani, 1994). Elle profite notamment des critiques formulées par des experts bien connus à Bologne, comme Alfredo Barbacci qui y a été Surintendant aux Monuments de 1943 à 1952 : ce dernier fait ainsi publier les 11 et 16 mars 1956 un texte à charge contre les démolitions prévues par la municipalité, d'abord dans *Il Resto del Carlino*, puis dans *l'Avvenire d'Italia*. Le choix de ces quotidiens n'est d'ailleurs pas anodin : opposés à la majorité communiste de l'époque, ils ont activement participé aux débats en apportant un certain soutien aux opposants du plan.

Le projet de Giuseppe Dossetti, enrichi par l'expertise de l'architecte Osvaldo Piacentini (1922-1985) et résumé dans le *Livre blanc sur Bologne*, appelle à reconnaître la valeur du bâti ancien menacé¹³⁷, avec pour objectif remarquable à l'époque de réaliser les conjointes

« identification d'une zone historico-artistique monumentale et définition des normes relatives de protection¹³⁸ ».

Le programme du candidat n'aborde cependant que trois fois la question patrimoniale¹³⁹ preuve qu'il s'agit d'abord d'une posture stratégique qui relègue aussi le problème à la marge. Cet épisode a malgré tout favorisé l'intérêt pour les questions urbanistiques et patrimoniales.

Le véritable volte-face est réalisé au cours des années 1960 et conduit en 1969 à la production de la variante du PRG 1955 *Pour le centre historique* déjà mentionnée, complétée en 1972 par l'adoption du plan pour le logement social dans le centre historique

135 Giuseppe Dozza (1901-1974), résistant communiste lors de la Seconde Guerre mondiale, obtient effectivement l'administration de la municipalité le 4 août 1945, bien que sa nomination, préparée depuis 1944 par le Comité de Libération de l'Émilie-Romagne et décrétée le 21 avril 1945, ne soit rendue valide par le Gouvernement militaire allié que le 2 mai 1945 (avec effet rétroactif au 22 avril). Élu le 24 mars 1946 avec 38,3 % des suffrages, il s'impose de nouveau le 27 juin 1951 avec plus de 40 % des voix. Il cède son siège au communiste Guido Fanti le 2 avril 1966 (D'Attore, 1986 ; Ravagnani, 1994 ; Lama, 2007).

136 Giuseppe Dossetti (1913-1996), qui rejoint la résistance à la chute du régime fasciste italien, a déjà eu une expérience politique en 1946 lorsqu'il participe à l'Assemblée constituante. Il est notamment connu à Bologne pour avoir proposé dans son programme de 1956 la décentralisation polycentrique qui inspire la municipalité dans les années 1960 (Zacchini, 1976). Les communistes remportent néanmoins l'élection avec 45,2 % des voix, tandis qu'il obtient 27,7 % des suffrages. Il se démet de son mandat le 29 mars 1958 pour être ordonné prêtre (D'Attore, 1986 ; Tesini, 1986 ; Varni, 2013).

137 DOSSETTI Giuseppe, 1956, *Libro Bianco su Bologna*, s. e., s. l., p. 18.

138 *Ibid.*, p. 66.

139 Lorsque le projet communiste est cité à propos des édifices monumentaux, c'est d'abord pour souligner l'inaction de l'administration en termes de normes, et non de préservation (*Ibid.*, p. 29).

(*Peep Centro Storico*), ensuite approuvé le 18 juillet 1973 par la région Émilie-Romagne. Leur objectif conjoint est d'assainir les quartiers insalubres centraux (carte n° 9) sans compromettre leur valeur patrimoniale ni favoriser la spéculation foncière. Les acteurs municipaux de l'époque assimilent ce revirement à une lutte contre la modernisation capitaliste (Ceccarelli *et al.*, 1974 ; Campos Venuti, 1993), ce qui nous conduit à qualifier leur politique de *modernisation conservatrice*.

Le paradoxe apparent de la locution permet de rendre compte du revirement dialectique qui dissocie l'idée de modernisation de la seule transformation. Elle permet de considérer que l'adaptation de la ville héritée à une société moderne peut répondre aux besoins notamment en termes d'assainissement sans entrer en opposition avec la reproduction du territoire (Marolleau, 2020a). Cette politique est revendiquée par les acteurs de l'époque, qui la résument par l'expression de « *risanamento conservativo* » qu'il est délicat de traduire littéralement. *Risanare*, c'est rendre sain, et en particulier rendre habitable ; dans les faits, son action se situe entre la restauration et la réhabilitation (Lévy *et al.*, 2013 : 864-865). L'adjectif *conservativo* qui lui est accolé permet d'insister sur la reproduction que sert cette fois-ci la transformation. Les politiques menées dans ce but sont donc tournées vers le territoire et vers les récits socio-historiques des lieux.

Les années 1960 à Bologne actualisent en pratique le renversement dialectique qui donnait depuis au moins les années 1860 la priorité des transformations spatiales sur les politiques de reproduction territoriale. Le processus de patrimonialisation évolue au cours de cette période et sa spatialisation par le biais de l'urbanisme lui confère une nouvelle envergure dans la lignée des réflexions portées notamment par Gustavo Giovannoni. Nous souhaitons désormais produire un séquençage historique et géographique rendant compte de l'évolution du fait patrimonial à partir des analyses que nous venons de réaliser.

C. Évolution des représentations urbaines et patrimoniales

Dans une démarche géohistorique, il nous est nécessaire d'explicitier les événements spatiaux et temporels qui ont impulsé, accompagné, limité, les patrimonialisations de notre terrain. Pour cela, nous entendons reprendre les constats dressés dans ce chapitre en articulant les échelles spatiales et temporelles afin de proposer une grille de lecture analytique qui puisse servir de repère des dynamiques concernant les périodes et les lieux.

Nous nous appuyons sur l'évolution des représentations spatiales et patrimoniales qui ont

accompagné l'expression des patrimonialités et la normalisation des corpus patrimoniaux. La modélisation périodique et multiscalaire proposée en fin de ce chapitre en est le résultat.

1. Analyses géohistoriques de la ville héritée à la ville historique

La succession des différentes phases d'urbanisation à Bologne correspondent également à des représentations de l'espace urbain et à des pratiques d'urbanisme. Ensemble, elles donnent à voir « l'historité » (Grataloup, 2015) des acteurs qui accompagne l'évolution du bâti et des aménagements de notre terrain géographique.

1.1. Représentations spatiales et opposition des lieux

Ainsi l'urbanisation, dont l'intensification s'amorce dans les années 1860, génère une bipartition du lieu qui n'est pas propre à Bologne comme le démontre notamment les études de Gustavo Giovannoni (1931).

La ville héritée, confrontée aux représentations du milieu du XIX^{ème} siècle, est progressivement qualifiée de « vieille ». Cette appellation révèle un rapport socio-temporel à l'espace, et réciproquement un rapport socio-spatial au temps. En effet, dans la mesure où l'adjectif s'applique à la partie de l'habitat urbain contenue entre les murailles – le rapport de présentation du PRE de Bologne en 1885 n'utilise cet adjectif que pour qualifier la ville héritée, les rues étroites qui la composent et les murs qui l'entourent –, les quartiers extérieurs projetés incarnent par opposition la modernité. L'espace est un marqueur temporel autant que les lieux incarnent les périodes historiques, et réciproquement de nouveau. De plus, le qualificatif consacre un rapport esthétique et pratique aux édifices et aux aménagements urbains qui rend obsolète la partie héritée. L'aspiration des acteurs à la modernité et surtout les représentations qui l'accompagnent constituent l'origine des démolitions / constructions.

L'étalement urbain et le développement de quartiers périphériques (carte n° 1) font émerger une autre locution, celle de « centre ancien » comme c'est le cas à Bologne (Ulshöfer, 2017). Par elle, la ville héritée est réduite à l'état de partie d'un tout, dont elle demeure le centre. Cette confrontation centre / périphérie (Lévy et. al., 2013 : 166), qui oppose les deux espaces, indique que la ville héritée est supplantée par les quartiers

modernes qui font office de référence. Ils constituent le revers définitionnel de l'espace central et participent ainsi à sa dévaluation. Cependant, l'ancien demeure le centre géographique, politique, administratif, économique, de l'espace urbain, ce qui incite les acteurs à promouvoir des changements pour l'adapter.

Les dynamiques géohistoriques observées relativisent d'abord l'image de la ville héritée. Le maintien de sa centralité interdit que celle-ci ne subisse de trop radicales transformations socio-spatiales.

1.2. Le revirement géohistorique d'après-guerre

Le processus d'urbanisation fragilise la ville par sa réorganisation interne (démolitions / constructions), la rupture d'équilibres que constitue l'étalement urbain, et la modification de la nature et de la fréquence des flux qui la traversent. Ce phénomène global qui se constate également dans le cas de Bologne s'accompagne donc de réflexions sur les fonctions et les valeurs des espaces urbains.

Celles-ci sont autant d'indices d'une prise de conscience des conséquences du discours moderne (à la manière de Gustavo Giovannoni), mais aussi d'une progressive valorisation de l'ancien, qui passe à l'historique dans les années 1950 (Ulshöfer, 2017). Cependant, ce glissement sémantique peut aussi être compris comme une marque de modernité. En effet, le changement de sens introduit un saut de valeur qui favorise le processus en cours : ce n'est plus simplement la centralité qui permet la rentabilité du foncier dans la ville héritée, mais également la proximité d'avec des monuments. L'historicisation de l'espace (et réciproquement) fonctionne comme une rétroaction négative qui renverse les valeurs du couple centre / périphérie au bénéfice du premier¹⁴⁰.

Le passage à l'expression « centre historique » accroît ce processus d'innovation-valorisation. Les requalifications architecturales et urbanistiques qui accompagnent ce saut de valeur urbain provoquent progressivement une gentrification, notamment dans les espaces centraux qui n'avaient pas encore été revalorisés. À l'inverse, la périphérie, qui fut attractive, se retrouve marginalisée dans les représentations et souvent dans les pratiques. Cette marginalisation est géographique du fait de la distance et du manque de cohérence

¹⁴⁰ Le rapport de Leonardo Benevolo de 1965 précise d'ailleurs que « seule la zone historique est considérée "ville" dans l'opinion commune, tandis que le demi-cercle périphérique conserve des caractéristiques suburbaines et subalternes » (ANDINA Paolo *et al.*, 1965, *op. cit.*, p. 14).

territoriale des lieux, et historique par la dévalorisation des lieux et des périodes de construction.

1.3. L'intégration des périphéries

La période de reconnaissance du « centre historique » est également une rupture en soi, à plusieurs échelles spatiales. Les années 1970 marquent à la fois l'affirmation de méthodes d'urbanisme et de restauration scientifiques, la création du ministère italien pour les biens culturels et environnementaux (1974), ou encore celle du Patrimoine mondial sous l'égide de l'Unesco (1972). Ce processus de globalisation à plus d'un titre marque l'extension des considérations patrimoniales à la périphérie proche, comme c'est le cas à Bologne lors de la révision complète du PRG approuvé en 1985 et rendu exécutif en 1989.

Dès les projets d'actualisation du PRG, la proche périphérie est qualifiée d'historique et se trouve détachée du reste de l'espace « hors-les-murs ». L'action de Virginio Merola, qui fut adjoint à l'urbanisme de 2004 à 2009, puis maire de Bologne de 2011 à 2021, marque un intérêt croissant pour le dépassement de la binarité centre / périphérie, ainsi que l'attestent le Plan structurel municipal (PSC) de 2008 et le Plan d'urbanisme général (PUG) de 2021. En affinant progressivement les délimitations spatiales qui articulent intégration de la périphérie et manifestations patrimoniales, l'espace urbain est également reconsidéré jusqu'à être assimilé à une « ville historique » pour reprendre l'expression utilisée depuis la municipalité de 2004 à Bologne. Cette étape supplémentaire montre l'intention des acteurs d'adopter une approche globale, laquelle correspond aux représentations élargies du fait patrimonial qui incluent des biens plus récents dont la morpho-typologie est parfois absente du centre (comme le patrimoine industriel, notamment). Cette évolution est soutenue par le *Codice dei beni culturali e del paesaggio* de 2004 (fig. 6), qui concentre et met à jour l'ensemble des normes législatives que comptait jusqu'alors l'Italie.

Les dynamiques géohistoriques rendent donc compte d'une évolution spatio-temporelle de notre terrain et de notre objet d'étude. Il devient dès lors possible de les modéliser par un séquençage de périodes et de lieux qui mette en évidence des phénomènes multiscalaires.

2. Modélisation des dynamiques géohistoriques

La figure 23 qui conclut ce chapitre est le résultat de l'identification d'événements et de leur organisation à partir d'échelles spatio-temporelles. Ensemble, ils permettent de mettre à jour des séquences géohistoriques adaptées à l'évolution du fait patrimonial à Bologne entre 1860 et 2021 qui intègre également les échelles nationales et internationales, offrant ainsi des pistes de généralisation.

2.1. Changements urbains et patrimoniaux jusqu'en 1909

Rendre compte des patrimonialités à une époque où le concept de patrimoine n'est pas encore fixé passe par l'analyse des normes et des décisions surtout locales en matière de conservation et de valorisation.

Cela passe par l'identification de monuments, souvent isolés, que les catégories artistiques et historiques notamment entendent valoriser. Cette identification est antérieure aux années 1860 de la même manière que les projets d'interventions urbaines ne correspondent pas parfaitement aux évolutions du *Risorgimento*. Nous supposons par ailleurs que la formation du corpus national s'inspire d'un corpus doxique que l'élite scientifique et politique tend à normaliser. Avant 1886 et l'adoption municipale du plan d'urbanisme, les influences urbanistiques et patrimoniales antérieures demeurent fortes. Le PRE 1889 donne finalement un cadre national aux projets locaux. Il permet de systématiser le recours aux normes promues par le nouvel État en stabilisant les initiatives des habitants. Son adoption en janvier 1886 représente donc une étape charnière dans la limitation de l'autonomie locale telle qu'elle pouvait exister dans la continuité des logiques pré-unitaires et au début des transformations urbanistiques d'ampleur à Bologne.

Concernant le fait patrimonial, si les lois de 1865 tracent de premières orientations, c'est l'invention de la tutelle étatique en 1902 et son renforcement pratique en 1909 qui constituent la césure. Celle-ci ouvre la voie à une progressive normalisation des opérations de démolition et de conservation durant la première moitié du XX^{ème} siècle marquée par la multiplication de la législation patrimoniale. Si la loi de 1902 demeure néanmoins dans la continuité des politiques amorcées en 1886 – dans la mesure où elle ne permet pas la remise en cause des travaux prévus par le PRE par exemple –, cette première inflexion est

poursuivie avec la loi de 1909 et, dans une autre mesure, la loi de 1939 qui renforce les contraintes. Au cœur de la période 1886-1939, la cohérence de la primauté donnée à la transformation voit à compter de 1902-1909 s'ouvrir une période de transition jusqu'aux années 1960.

Bien qu'il naisse dans un contexte de transition où le dilemme porte finalement sur la réalisation de l'omnipatrimonialisation, le patrimoine urbain apparaît déjà dans cette extension et dans l'expression de patrimonialités transversales qui s'affranchissent peu à peu d'une vision architecturale. Ce qui se joue alors, c'est d'une part l'émergence d'une conscience géographique et historique (au sens scientifique des termes), et d'autre part la conception globalisante de la culture et de l'environnement.

2.2. Ruptures et transitions : de 1909 aux années 1960

Comme nous l'avons identifié, le tournant des années 1940 constitue une étape importante de cette période de transition. Il marque notamment la fin du processus d'étatisation amorcé à Bologne autour de 1886 avec les lois de 1939 et de 1942. De plus, il constitue une inflexion patrimoniale à la suite des bombardements qui touchent Bologne entre 1943 et 1945. Ces derniers favorisent le tournant qui conduit à la rupture des années 1960 et à l'affirmation progressive du patrimoine urbain (fig. 9).

Avec les lois de 1902-1909, les réactions aux démolitions s'intensifient et s'appuient sur des arguments légaux qui favorisent l'intervention des acteurs du système étatique. La disparition de biens considérés comme patrimoniaux est progressivement vécue comme une atteinte à un cadre de vie, ce qui constitue un changement de représentations. La période suivant les années 1939-1943 accentue cette tendance du fait d'événements d'ampleur : destructions patrimoniales et réactions, accélération des modernisations lors de la reconstruction *post bellica*, critiques radicales favorables à une conservation élargie. Tout ceci génère le renversement du couple modernisation / patrimonialisation en faveur du second qui valorise l'espace central et exclut (ou ignore ?) le fait patrimonial des périphéries urbaines.

À Bologne, le virage urbanistique qui est adopté juste après l'adoption du PRG 1955 et qui aboutit à sa variante de 1969 est représentatif de la période. En outre, il accompagne les réflexions globales dont la loi de 1968 modifiant celle de 1942 sur l'urbanisme dans les

zones à caractère historique constitue le pendant national. De 1909 à 1972, date à laquelle ce dernier plan devient effectif, les pratiques et les représentations de l'espace et du patrimoine urbains se muent dans un intérêt croissant pour leur sauvegarde. Il s'agit là d'une période de diffusion des représentations et des pratiques nouvelles qui dynamisent l'extension patrimoniale.

Par ailleurs, la période allant de 1886 à 1972 voit un renforcement de l'autorité du système d'acteurs municipaux après sa stabilisation. En quelque sorte, les années 1960 achèvent cette tendance par la définition d'une méthode et d'un corpus patrimonial local.

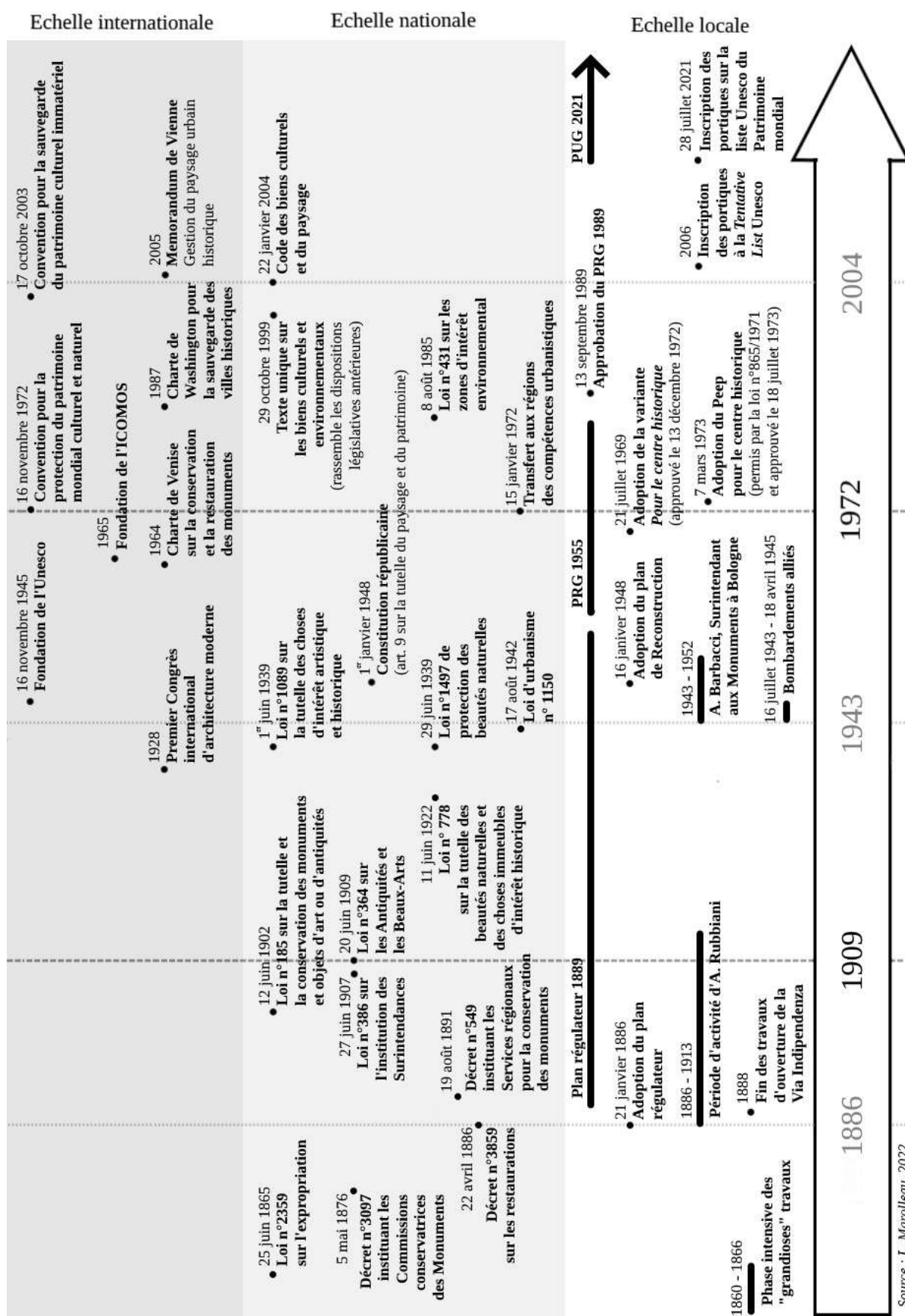
2.3. Depuis 1972 : l'ère du patrimoine ?

Le choix de l'année 1972 comme ouverture de la troisième période identifiée s'explique par les événements multiscalaires qu'elle concentre. À Bologne, il s'agit de l'application effective de la variante au PRG 1958 qui affirme les reproductions patrimoniale et territoriale. Mais cette année est aussi marquée par la décentralisation avec la constitution des collectivités territoriales régionales en 1970 et par la globalisation croissante des enjeux patrimoniaux par le biais de l'Unesco.

Nous choisissons également de subdiviser cette troisième période en constatant l'extension progressive des statuts patrimoniaux à de nouveaux lieux et à de nouvelles périodes. Le début du XXI^{ème} siècle constitue en cela une césure, et en particulier l'année 2004 qui correspond au vote du Code sur les biens culturels et au renouvellement de la majorité municipale de Bologne qui amorce la revalorisation urbanistique et patrimoniale de la périphérie. Les nouvelles valorisations, plus étendues spatialement et temporellement, accompagnent la mondialisation culturelle et la relativisation des conceptions eurocentrées avec la Convention Unesco de 2003. L'intérêt se porte alors sur une plus grande diversité de manifestations patrimoniales en même temps que l'activité touristique est encouragée à Bologne.

Pour finir, l'année 2021 fait figure d'événement géohistorique exemplaire puisqu'il s'agit à la fois du classement des portiques bolonais au Patrimoine mondial par l'Unesco et de l'adoption du nouveau plan d'urbanisme le PUG 2021. Elle tend à confirmer la glocalisation patrimoniale par la médiation des normes et des acteurs nationaux.

Figure n° 9 : Périodisation multiscale de la normalisation patrimoniale



Conclusion du chapitre III

L'espace urbain, en tant qu'espace vécu et support du patrimoine urbain, se trouve être à la fois un actant des patrimonialisations comme contexte socio-spatial et le résultat de l'affirmation des patrimonialités comme ensemble topographique. Les transformations (volontaires ou subies, irréversibles ou non) qui le concernent et qui touchent aux manifestations patrimoniales modifient leur spatialité ce qui n'est pas sans effet sur les représentations et les pratiques des acteurs. Pour autant, les interventions urbaines dont rendent compte les plans et les règlements d'urbanisme ne répondent pas systématiquement à des logiques apatrimoniales. Au contraire, elles peuvent confirmer le statut des édifices et des lieux, qu'ils soient ou non considérés comme des manifestations patrimoniales. L'outil urbanistique peut même représenter un moyen d'édicter de nouvelles normes statutaires qui complètent les dispositions légales et les labels institutionnels, comme c'est le cas de la variante au plan d'urbanisme *Pour le centre historique* de 1969.

Jusqu'à cette date, les manifestations patrimoniales deviennent progressivement urbaines à Bologne. Plus globalement, la décennie 1960 représente un tournant dans la géohistoire du patrimoine par l'affirmation de l'objet « centre historique » comme nouvelle forme de manifestation patrimoniale. Il symbolise la fin d'un processus réflexif et législatif dont les destructions de la Seconde Guerre mondiale et les reconstructions qui ont suivi constituent le principal catalyseur. Les patrimonialités conjuguent désormais monumentalité et eurythmicité ; elles intègrent progressivement des espaces plus distants des édifices anciens. Les critères matériels d'ancien et de moderne, et leurs pendants urbanistiques de centre et de périphérie, sont par ailleurs relativisés tandis que la diversité des manifestations patrimoniales est approchée sous le prisme de la ville historique.

Conclusion de la première partie

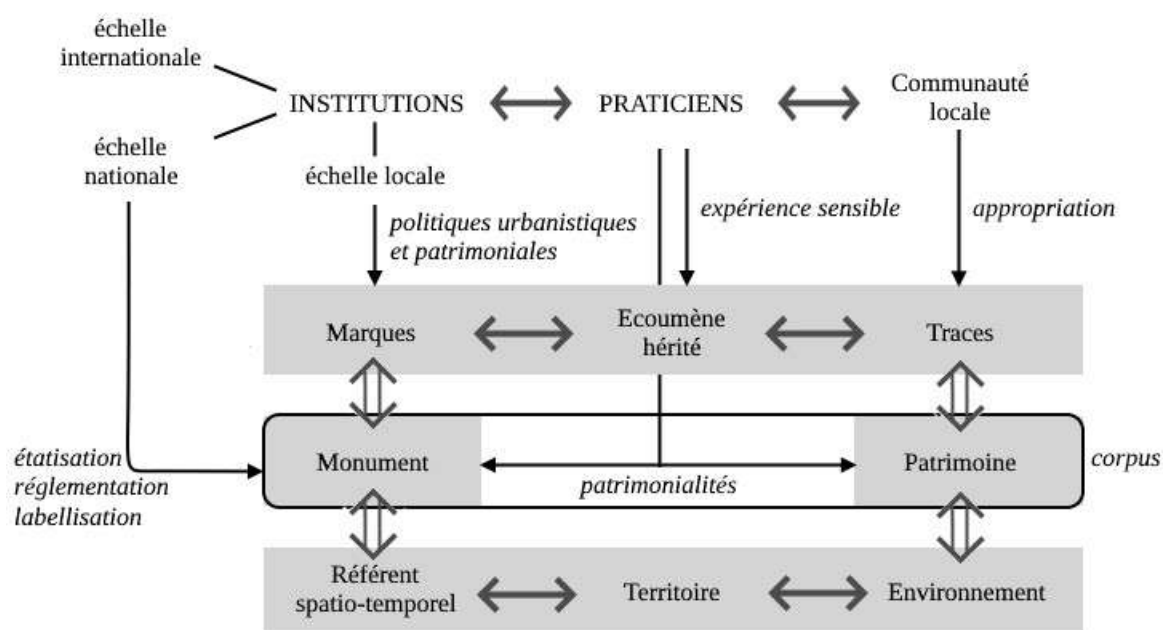
En suivant la méthode empirico-inductive et la démarche géohistorique, nous avons pu mettre en évidence une première trame de l'histoire du fait patrimonial. Le cas de Bologne a notamment pu montrer que la diversification des catégories de biens culturels provient à la fois de la diversité des acteurs et des évolutions des représentations dans le temps.

D'un côté, de nombreuses institutions jouent un rôle dans la définition et la gestion du patrimoine, depuis l'échelle locale de la municipalité jusqu'à l'échelle nationale de l'État, auxquelles s'est ajouté l'ensemble des acteurs qui participe au fonctionnement de l'Unesco. Chacun de ces trois systèmes est composé d'une variété de rôles depuis les professionnels et techniciens jusqu'aux responsables politiques ; ils entretiennent également différents rapports entre eux et avec les usagers du patrimoine. Il en résulte une diversité de statuts formant une première stratification sémiogénétique avec des corpus légaux, urbanistiques et labellisés. Ces acteurs interviennent également sur les objets concernés et ainsi participent à la morphogenèse des biens tels qu'ils sont hérités et reconnus. En particulier, des altérations peuvent advenir lors de modernisations mais aussi de pratiques de conservation. Nous avons ainsi pu envisager certaines formes de modernisations comme étant aussi des facteurs de continuité produite par des acteurs, favorisant par là des patrimonialisations. À l'inverse, les procédés de conservation (qui prennent tour à tour la forme d'interventions ou de normes) peuvent tout autant induire des logiques apatrimoniales lorsqu'elles s'accompagnent de transformations architecturales ou urbanistiques.

Les institutions ne sont cependant pas les seules impliquées dans ces évolutions. Les utilisateurs du patrimoine et en particulier les habitants du territoire jouent un rôle dans ces processus par leurs représentations, leurs pratiques et leur influence. Ils sont d'autant plus importants qu'ils constituent une grande variété d'acteurs. La fréquence de leur présence

sur l'espace concerné, leur catégorie socio-professionnelle ou encore leur usage du bien sont autant de critères pouvant faire évoluer les appréciations patrimoniales. En particulier, la pluralité des expériences sensibles et des pratiques conduit à appréhender selon deux types d'approches le patrimoine : d'abord sous l'angle du monument dont l'image isolée et ponctuelle émerge du total, ensuite sous celui de l'harmonie qui unit un contexte spatial donné. La complexification des pratiques et des représentations renforce la diversification des biens et participe à leur évolution sémiogénétique. Loin d'opposer les monuments au bâti ancien qui leur serait inférieur, les nouvelles patrimonialités recomposent les rapports entre ces deux formes patrimoniales et donnent à voir les mutations temporelles et spatiales du patrimoine. Dès lors, l'étude du contexte historique et géographique des biens semble être un moyen de mieux comprendre ces évolutions.

Figure n° 10 : Schéma synthétique des patrimonialisations à partir des rapports entre les acteurs et les composants du territoire



Réalisation : L. Marolleau, 2023

Comme l'illustre le schéma ci-dessus (fig. 10), l'écoumène hérité d'une communauté devient le support de patrimonialités par l'expérience de cet espace vécu et habité. Les praticiens y distinguent des traces du passé qui favorisent l'appropriation de l'espace vécu,

voire les marques qui symbolisent des événements, l'histoire de personnes illustres, ou encore le pouvoir d'une élite. L'expérience sensible de ce territoire permet d'en apprécier la composition, depuis l'environnement jusqu'aux émergences de certains composants qui font office de référents spatio-temporels. Les patrimonialités correspondantes distinguent les éléments du patrimoine (urbain ou non) et en particulier les monuments, isolés en tant qu'ils représentent des référents spatio-temporels pour cette communauté. Ce regard dialogique porté par les praticiens constitue le fondement des patrimonialisations.

Que ces dernières passent par l'expérience singulière des individus, par l'appropriation collective d'une communauté, ou par les décisions politiques locales et nationales, elles sont portées par les praticiens et les institutions chargées du patrimoine. En particulier, les politiques urbanistiques participent tant à rendre visible la monumentalité de biens et de sites qu'à prendre conscience de l'eurythmie des lieux. En ce sens, les transformations et les reproductions territoriales constituent des vecteurs de patrimonialisations. L'étatisation progressive du champ patrimonial constitue une autre dynamique d'ampleur de sélection et d'identification des biens culturels.

L'évolution des patrimonialités et du territoire, mais aussi de la communauté des praticiens et des institutions, accompagnent la diversification des rapports aux manifestations patrimoniales. Elles posent la question de la manière dont les biens reconnus et les patrimonialisations sont (re)considérés à l'occasion de ces transformations et de la façon dont la reproduction territoriale s'articule à ces changements.

DEUXIÈME PARTIE



Polytemporalité et polyspatialité patrimoniales

Dans une approche processuelle, les patrimonialisations sont le résultat de patrimonialités suivant l'évolution historique et géographique d'un territoire et d'une communauté. Le potentiel patrimonial d'un objet ou d'un lieu s'actualise selon des rapports temporels (passé / présent et présent / futur) et spatiaux (topiques et multiscalaires) qui permettent de dépasser l'opposition entre modernisation et conservation. Cette deuxième partie poursuit ainsi l'analyse de cette fabrique du patrimoine à partir des interactions entre les patrimonialités des acteurs et les transformations territoriales sur la période qui intéresse cette recherche. Cependant, elle s'emploie à questionner la complexification patrimoniale comme un indice d'un développement et d'un renouvellement des patrimonialisations. Le choix de se focaliser sur le cas d'un terrain permet de circonscrire l'étude à la grande diversité de situations qu'il est possible de constater à Bologne.

La diversification des manifestations patrimoniales pose la question de l'évolution des représentations et des pratiques conjointement à l'affirmation de nouveaux acteurs. Ces changements s'articulent également avec ceux que connaissent la société et l'espace urbain de Bologne. L'approche temporelle que nous adoptons conduit à nous interroger sur les effets de ces mutations sur l'identification du patrimoine. Parallèlement, l'accent mis sur l'inscription spatiale favorise une approche comparative à l'échelle de notre terrain.

Cette proximité entre le temps et l'espace qui provient de la démarche géohistorique choisie pour cette recherche révèle aussi la redéfinition du patrimoine. Il n'est pas seulement question de la diversification des biens mais aussi de la manière dont ils peuvent être pensés à différentes époques et dans différents rapports à leur environnement. Notre

analyse se fonde donc sur les historicités et les géographicités particulières des acteurs afin d'interroger les évolutions sémiologiques et morphologiques ainsi que leurs interactions. Le patrimoine est ainsi compris dans ses multiples rapports au temps et à l'espace.

Dès lors, ces polytemporalités et polyspatialités sont l'occasion de questionner le processus même de patrimonialisation. La complexification du patrimoine sous-entend que les logiques qui conduisent les acteurs à la diversification des biens évoluent. Plus que le résultat, nous souhaitons nous intéresser aux indices d'une diversification des formes de patrimonialisation. Nous entendons orienter nos analyses vers les rapports de ce processus avec le territoire en partant du principe que les transformations ne sont pas simplement temporelles mais aussi spatiales.

Les questionnements de cette deuxième partie portent donc sur ces articulations entre patrimoine, société, territoire, et sur leurs évolutions temporelles et spatiales. Dans quelle mesure les transformations socio-territoriales constatées entre 1860 et 2021 s'articulent-elles aux reproductions propres au champ patrimonial ? Comment interagissent-elles avec l'émergence de nouvelles patrimonialités et l'évolution des normes ? Dans quelle mesure la complexification patrimoniale se nourrit-elle des mutations territoriales autant qu'elle les influence ? De quelles façons les patrimonialisations se renouvellent-elles à partir de l'évolution des logiques spatio-temporelles des acteurs ? Comment l'action de ces derniers se réalise-t-elle en fonction des réseaux multiscalaires d'institutions, de professionnels, et de praticiens liés au patrimoine ?

Chapitre IV

La transmission des patrimonialisations

L'apparente continuité que les normes et les pratiques de conservation tendent à maintenir cache une rupture (Davallon, 2002 ; Rautenberg, 2003a). Celle-ci place davantage le patrimoine du côté de la (re)production : par exemple, celle du lien entre deux époques, celle des restaurations voire des reconstructions, ou encore celle du construit social dans le présent. La transmission qui est inhérente à la notion repose davantage sur un héritage, c'est-à-dire qu'elle se place du point de vue des acteurs qui reçoivent et choisissent ce qui est patrimonial. Ainsi, le reproduit est aussi soumis à des changements, plus ou moins importants selon le caractère durable ou volatile de ce que nous considérons : architecture, environnement spatial, représentations, pratiques ou discours.

Cette approche sociale du patrimoine tend à relativiser la linéarité de la transmission, que ce soit la continuité du passé vers le présent ou la projection du présent vers le futur. Elle permet également de nous interdire un certain millénarisme qui considérerait la fin du patrimoine par une omnipatrimonialisation homogène. Ce qui nous intéresse une fois de plus n'est pas tant la transmission des objets patrimoniaux que leur réception par les acteurs (Harrison, 2013), c'est-à-dire l'héritage des patrimonialisations comme évolution sémiogénétique du fait patrimonial.

Ce chapitre a pour objectif de préciser la nature de cet héritage. Pour cela, il considère autant le rôle des acteurs qui reçoivent un « état de fait » et sélectionnent le patrimoine que les évolutions qui conduisent à reproduire ou à transformer les biens culturels et le sens qui leur est attaché. Ce qui est défini comme héritage représente le produit de la réception diachronique et de sa progressive inscription dans une continuité temporelle (A). Or, les transformations qu'une telle production suppose ou masque peuvent contribuer à altérer son authenticité (B). Les acteurs sont donc en capacité d'agir sur le sens et la forme des objets : ces redéfinitions font émerger des manifestations patrimoniales qui enrichissent la façon dont le patrimoine est considéré (C).

A. L'héritage, un produit diachronique

Lorsque l'on considère la transmission des patrimonialisations, le point de départ demeure la perception d'une continuité par les acteurs. Or, le risque de rupture est grand : il peut résulter de l'ancienneté des objets qui favorise leur altération ou leur disparition, mais aussi de la croissante recomposition des identifications culturelles et sociales depuis la distinction entre l'histoire-mémoire et l'histoire-critique (Nora, 1984) jusqu'à la compression et l'accélération des rythmes de vie qui accompagnent le système productiviste et consumériste (Hartog, 2003 ; Balzani, 2004 ; Rosa, [2010] 2012).

L'héritage qui est constitué finalement par les acteurs est donc globalement issu d'un rapport diachronique que l'objet-interface rend possible (Balzani, 2015) et ce quelque soit la distance temporelle effective. Mais il résulte également de la production d'une continuité idéelle ou matérielle mettant de côté la nature accidentelle de la transmission. Nous souhaitons nous intéresser aux moyens auxquels les acteurs ont recours pour (re)produire leur héritage et à la place occupée par les habitants de Bologne dans ce processus.

1. Comment l'héritage fait-il sens ?

Pour que l'état de fait reçu soit considéré par les acteurs comme un héritage, il faut que la lecture (sélective) qu'ils en font soit porteuse de sens ; cela pose la question de la réception et de la reconnaissance des biens. La première dépend de configurations qui favorisent la visibilité de l'état de fait et son intérêt pour les acteurs : pour Wendy Griswold, cela provient à la fois de la persistance de l'objet dans le temps, de son adéquation avec le domaine culturel où il se trouve, du sens prêté au bien, de la légitimité produite par les spécialistes, et enfin du caractère collectif de la réception (Poulot, 2006 : 11). La reconnaissance, quant à elle, dépend des valeurs patrimoniales que les acteurs prêtent à l'objet hérité lors de sa réception (Davallon, 2018 : 14).

1.1. Érudition et vulgarisation

Pour réaliser la jonction temporelle entre les réalités diachroniques auxquelles appartient

L'objet hérité, des études historiques ont été menées par les acteurs à plusieurs époques.

Les plus anciennes à Bologne datent de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle et sont le fait d'érudits issus du courant romantique portés par un raisonnement à la fois historico-artistique et nationaliste (Bordone, 2002). D'un côté, il s'agit d'identifier et de valoriser l'héritage médiéval et renaissant dans un triple contexte d'intérêt archéo-ethnologique croissant, de modernisations urbaines, et d'unification culturelle de l'Italie. De l'autre, la mise en évidence d'une période associée à l'autonomie de la Commune bolonaise fait diachroniquement écho à l'indépendance de l'Italie unifiée, débarrassée des pouvoirs autrichien, papal et français (Berselli, 2010 ; Pécourt, [1993] 2011). Ces acteurs sont des constructeurs d'identité qui re-découvrent et ré-inventent le passé attaché à la ville (Balzani, 2007a). Ce sont principalement des personnalités politiques, universitaires, ou encore architectes (Muzzarelli, 2007) parmi lesquels les auteurs de notre corpus retiennent Giosuè Carducci (1835-1907), poète et professeur à l'université de Bologne à partir de 1860 (Roncuzzi *et al.*, 2007 ; Veglia, 2007), ou encore Corrado Ricci (1858-1934), élève du premier, historien de l'art et auteur d'un *Guide de Bologne* en 1881 (Varni, 2002). Cette élite donne à voir sa propre vision du passé : celle de la liberté municipale et de l'attractivité universitaire (Scolaro, 2004).

Ce courant néo-médiéval est accompagné de recherches archivistiques qui se développent à l'époque, suivant un courant plus « positiviste » (Checcoli, 2007 : 106). Des sources sont ainsi réunies sous la forme de fonds d'archives, sous l'impulsion en particulier du directeur de la bibliothèque de l'Archiginnasio, Luigi Frati (1815-1902), qui travailla à l'unification du catalogue. Parallèlement, des ouvrages sur le dialecte bolonais, les cultures et les traditions régionales, sont rédigés ; 139 des 2 110 thèses de la faculté des Lettres et Philosophie (à laquelle l'Histoire est rattachée) portent sur l'époque médiévale (*ibid.* : 111-112). Cette tendance est par ailleurs encouragée et accompagnée par des institutions nouvelles comme la *Deputazione di storia patria* régionale qui remplace les premières députations fondées par Luigi Carlo Farini. Cette activité et les publications consécutives permettent l'émergence et la diffusion conjointe de deux Moyen Âges : le premier, « vécu », est issu des impressions que la ville ancienne laisse à ces érudits, et le second, documenté, produit par la recherche historique et archéologique, dont les édifices sont le pendant matériel (Zucconi, 1997).

De la même façon, le recours aux sources est utilisé à partir des années 1960 par la municipalité bolonaise afin de soutenir la valorisation de la vieille ville et l'extension de la

préservation patrimoniale qu'elle défend. Ces recherches sont ici plus techniques, puisqu'à la recherche historique est associée une recherche architecturale et urbanistique. Ensemble, elles permettent de reconstituer le passé du bâti et les évolutions structurelles du tissu urbain et des constructions (Cervellati *et al.*, 1977 : 212-213). Le tout est fondé sur des plans et cadastres anciens, des archives documentaires et iconographies, des relevés architecturaux et des photographies, complétés par de nouvelles recensions photographiques y compris aériennes et la production de relevés des fronts de rues (*ibid.* : 73-102). Ici, la vulgarisation du savoir est très avancée : elle passe par des expositions – comme celle de 1970 sur *Bologne Centre Historique*, celle de l'hiver 1973 intitulée *Centre historique et futur de la ville*, ou encore celle de l'automne 1974 sur la *Conscience et connaissance de la ville* (Magrin, 2014) –, des visites guidées (Degli Esposti, 2007), des réunions publiques organisées par la municipalité, des affichages, des publications portant sur les méthodes, sur les outils, ou sur des interventions de conservation ponctuelles, en plus d'être relayée par les organes locaux du PCI et des journaux. L'héritage est dans ce cas le produit de l'articulation de la recherche scientifique et de la diffusion de ses résultats (Davallon, 2002) dans le but de faire adhérer les habitants aux vues de l'élite politique et universitaire. Cette logique est indissociable de la patrimonialisation d'ordre institutionnel bien que l'on passe d'une approche d'abord nationaliste à une approche locale¹⁴¹ (Rautenberg, 2012).

1.2. *Le sens par l'usage*

Bien qu'il soit très délicat de parler d'héritage « populaire » (Rautenberg, 2010), sa reconnaissance peut passer par l'habitude et en particulier par l'usage qui peut être fait des objets en question.

Les opposants aux différentes démolitions qui ont lieu durant la période de modernisation expriment fréquemment l'attachement des habitants à différents édifices de la ville. C'est le cas du journaliste Alfredo Testoni (1856-1931) qui témoigne dans un ouvrage consacré à la *Bologne qui disparaît* des évolutions conduisant par exemple à voir le nombre de rues avec des portiques diminuer au tournant des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles :

« Je ne sais pas m'imaginer Bologne sans portiques. Ceux-ci forment l'une des

141 Ainsi que le précise M. Rautenberg, si le processus d'étatisation est relativisé, le système étatique comme acteur ne disparaît pas (Rautenberg, 2012 : 240). Dans le cas italien, la Constitution affirme d'ailleurs à l'article 9 le rôle essentiel de la Nation dans la préservation du patrimoine.

principales attractions pour les visiteurs de notre ville et l'un des meilleurs agréments pour les habitants eux-mêmes, lesquels sont à juste titre affectueusement attachés aux portiques [...]. Ce n'est pas seulement parce qu'ils sont admirés par qui vient visiter Bologne qu'il est bon de conserver les portiques, mais pour nous, pour nous *Petroniani*, qui sommes des gens très attachés aux vieilles habitudes¹⁴² ».

Nous pourrions citer d'autres exemples plus brefs sur la démolition des murailles à partir de janvier 1902 qui ne rendent pas joyeux les habitants¹⁴³, ou sur « l'amour pour leur propre ville » (Tassinari, 1966 : 337) face à l'élargissement dans les années 1910 de la rue Rizzoli.

Cet attachement peut engendrer des mobilisations. Ainsi, à l'occasion du projet d'isolement de la tour Garisenda, alors entourée d'une chapelle et de boutiques, 200 habitants signent une pétition en 1870 pour affirmer leur volonté de conserver la chapelle renfermant une fresque ancienne¹⁴⁴ (Giordano, 2000 : 131-132). Dans la mesure où il est prévu de transposer le lieu de culte à quelques mètres (sur le flanc ouest de l'église voisine des S. Bartolomeo et S. Gaetano), la question ne porte pas fondamentalement sur la conservation du bien mais sur son maintien en l'état et *in situ*. Il semble qu'il s'agisse ici de l'expression d'une patrimonialité face à un héritage et à son usage religieux.

Si l'héritage est une construction collective qui peut réunir une diversité d'habitants, l'appropriation individuelle ne semble pas forcément fondée sur une érudition particulière. D'un côté, l'élite du XIX^{ème} siècle peut tirer la sienne de ses mobilités (I.B.3.2) qui lui donnent à voir des lieux différents auxquels elle peut comparer Bologne et en déduire éventuellement une valeur d'unicité. De l'autre, les habitudes liées aux pratiques et représentations du quotidien peuvent tout autant forger un rapport à des objets (Berque, 2007a) qui ne sont pas encore identifiés comme patrimoniaux.

Dans tous les cas, l'héritage reçu devient diachroniquement héritage lorsqu'il obtient le sens nécessaire pour qu'il perdure au présent dans une société qui se distingue temporellement du contexte de production de l'objet en question.

142 TESTONI Alfredo, 1905, *Bologna che scompare*, Il Resto del Carlino, Bologne, p. 17.

143 BACCHELLI Riccardo, 1929, « La demolizione delle mura », *La Strenna delle colonie scolastiche bolognesi*, n° 32, p. 4.

144 Le projet est évoqué par l'archevêché bolonais dans le deuxième quart du XIX^{ème} siècle, avant d'être présenté le 3 septembre 1869 au conseil municipal de Bologne ; l'expropriation n'est votée que le 23 novembre 1887 et commence en mai 1888 (ACCB, vol. 38, 1890, p. 42-43).

2. Rendre durable l'hérité

Afin de permettre la transmission effective de l'héritage produit, les acteurs peuvent tenter de le rendre durable. En d'autres termes, ils peuvent chercher à fixer leurs représentations volatiles provenant de manifestations objectives et subjectives.

2.1. La normalisation du patrimoine

L'ensemble des normes et des règlements qui encadrent les statuts patrimoniaux semblent peut-être être le facteur le plus évident de la transmission d'un héritage.

Les lois nationales, les décisions régionales et municipales, voire les labels internationaux, permettent de stabiliser les corpus patrimoniaux. Ils sont normalisés, c'est-à-dire qu'ils sont à la fois exemplaires et évidents : leurs manifestations sont représentatives de ce qu'est « le » patrimoine autant qu'elles en viennent à être considérées *a priori* comme patrimoniales. Ce renversement de l'ordre patrimonial tend ainsi à faire oublier le processus patrimonialisant antérieur qui a conduit à attribuer au bien son statut. Cela produit un semblant de normalité, laquelle est finalement questionnée à l'occasion des débats sur l'extension des statuts : les acteurs réfléchissent alors au rapport des objets avec les normes mais surtout ils projettent leur propre rapport au fait patrimonial. En effet, le corpus qui apparaît avec les premières classifications (les Monuments nationaux pour le cas italien) est légitime d'autant plus qu'il est « normal » : il relève de l'évidence pour les élites qui l'identifient et s'y identifient (Rautenberg, 2003a) et devient une convention.

À Bologne, la reconnaissance récurrente de certains biens culturels et l'émergence d'une typologie d'objets patrimoniaux sont révélatrices de l'effet des normes sur la fixation progressive d'un noyau autour duquel s'organise le corpus. Ainsi, parmi les édifices retenus de façon constante parmi les Monuments nationaux entre 1870 et 1877 (annexe 4), la totalité figure parmi l'inventaire publié par l'administration régionale du ministère de l'Instruction publique (MPI) en 1901¹⁴⁵. La quasi totalité est ensuite déclarée protégée selon la loi de 1909 par les notifications envoyées entre le mois de mars 1910 et le mois de janvier 1912. Seuls deux biens en sont exclus : il s'agit de la façade monumentale dite

145 Ce document fait suite à la circulaire n° 65 du 14 août 1898 (ICCD, « Elenco degli Edifici Monumentali in Italia del 1902 », *op. cit.*). Une compilation nationale est ensuite publiée en 1902 par le ministère.

« dei Banchi » et de l'ancien couvent des Chartreux reconverti en cimetière municipal¹⁴⁶. Globalement, la normalisation du patrimoine est donc continue et va en s'élargissant ; nous supposons que la mise à l'écart des deux biens sus-mentionnés est due à leur type (façade et non édifice, ensemble conventuel reconverti pour un usage funéraire). Dans tous les cas, les biens étatiques et ceux répertoriés comme faisant partie des Monuments nationaux permettent de tracer les contours culturels et historiques de la jeune nation, tout en promouvant un primo-label.

La normalisation comme patrimonialisation donne l'illusion d'un corpus objectif (Tilley, 2006). Elle l'érige au rang de tradition, bien qu'il s'agisse d'une construction (Hobsbawm, [1983] 2012) dont la portée historique et nationale révèle une étatisation du processus qui favorise la transmission d'un héritage particulier, considéré comme universel. Ce mode de patrimonialisation plus ancien est antérieur à la diversification des acteurs du patrimoine, bien qu'il continue d'exister en tant que tel par la suite (Rautenberg, 2012).

2.2. Le matériel comme incarnation de la continuité

Le deuxième facteur qui semble favoriser la continuité de l'héritage, c'est la conservation de son inscription matérielle et spatiale. L'enjeu est de fixer l'état de fait ou au contraire de le débarrasser des changements réalisés par des acteurs antérieurs.

Dès lors, la conservation passe souvent par des interventions. À Bologne, il s'agit de restaurations de plus en plus systématiques d'édifices d'origine médiévale conjointement aux recherches historiques réalisées. Elles sont souvent menées dans le cadre des institutions que le MPI réorganise régulièrement : d'abord sous l'autorité des Délégués régionaux ministériels dont les compétences initialement cantonnées à la compilation de l'inventaire des Monuments nationaux se voient progressivement élargies¹⁴⁷, puis à partir de 1891 sous la direction des Services régionaux pour la conservation des monuments, eux-mêmes remplacés par les Surintendances aux Monuments à compter de 1907. Raffaele Faccioli (1836-1914) qui dirige à Bologne ces administrations ministérielles de

146 La première est intégrée au corpus national le 14 juillet 1949 (ICCD, « Palazzo dei Banchi », *op. cit.*) et le second le 31 décembre 1983 (ICCD, « Convento della Certosa », *op. cit.*).

147 Depuis le décret ministériel du 27 novembre 1884 qui institue les Délégués, leur rôle a évolué dans la deuxième moitié des années 1880 lorsqu'ils obtiennent des prérogatives liées à la conservation (Bencivenni *et al.*, 1992) – jusqu'à ce que la fonction soit supprimée en 1891 car de fait intégrée aux Services régionaux.

1885 à 1902¹⁴⁸ a organisé plusieurs travaux de restauration comme ceux du complexe basilical de S. Stefano dès l'année 1876 et est intervenu en faveur de la conservation d'édifices anciens tel que le palais Grassi¹⁴⁹ (Antonini, 2001 ; Monari, 2001). Ces interventions sont cependant limitées au plus urgent par faute de moyens financiers et de personnel au sein des services concernés¹⁵⁰.

Les restaurations dépendent cependant des propriétaires : si l'État doit intervenir directement sur les complexes religieux confisqués à la suite du décret n° 3036 du 7 juillet 1866¹⁵¹, il revient aux Communes de procéder aux restaurations de leurs biens et aux particuliers d'en faire autant pour les leurs. Alfonso Rubbiani (1848-1913) assura ainsi nombre de travaux (carte n° 10) principalement confiés par des privés ou par la municipalité¹⁵². Parmi ses interventions sur des édifices monumentaux, relevons notamment celles sur la basilique S. Francesco à partir de l'année 1886 – confiée par l'archevêché une fois l'église redevenue propriété municipale –, du palais de la Mercanzia en 1889, du palais Re Enzo à partir de l'année 1905, ou encore du palais dei Notai en 1908 (Mazzei, 1981 ; Ranaldi, 2003 : 95).

Alfonso Rubbiani reprit également des projets non réalisés de Raffaele Faccioli comme c'est le cas pour la façade de S. Domenico restaurée en 1909 sur la base des ébauches de 1894, après la démolition des portiques en 1874 (Romeo, [1996] 2005 : 200). Ces réalisations sont prolongées notamment par l'activité du Comité pour Bologne historique et artistique (CBSA) fondé le 5 mai 1899 par des érudits locaux qui avaient l'habitude de se réunir dans les salons tenus par Francesco Cavazza (1860-1942), mécène à l'occasion de plusieurs travaux de restauration. On compte parmi les membres fondateurs l'ancien maire de Bologne Gaetano Tacconi (1829-1916) ou encore Alfonso Rubbiani et ses élèves (Marchetti, 1981 ; Bertozzi, 1997). La carte ci-dessous (carte n° 10) indique d'ailleurs l'ensemble des restaurations réalisées par ces derniers, souvent au sein du CBSA, la

148 Il est nommé au poste de Délégué le 12 janvier 1885 ; il est par ailleurs membre de la Commission conservatrice des Monuments et des Objets d'art et d'Antiquités de 1900 à 1912 (Bencivenni *et al.*, 1992).

149 FACCIOLI Raffaele, 1898, *Relazione dei lavori compiuti dall'Ufficio Regionale per la conservazione dei monumenti dell'Emilia dall'anno 1892 al 1897*, Zanichelli, Bologne, p. 18-19 ; Bologne, ASCBO, *Carteggio amministrativo*, XIII.3, 1899, fasc. *Palazzo ex Grassi in Via Marsala dichiarato Monumento Nazionale*, Lettre du directeur de l'Ufficio Regionale au maire de Bologne, 20 janvier 1899.

150 FACCIOLI Raffaele, 1898, *op. cit.*, p. VI-VIII.

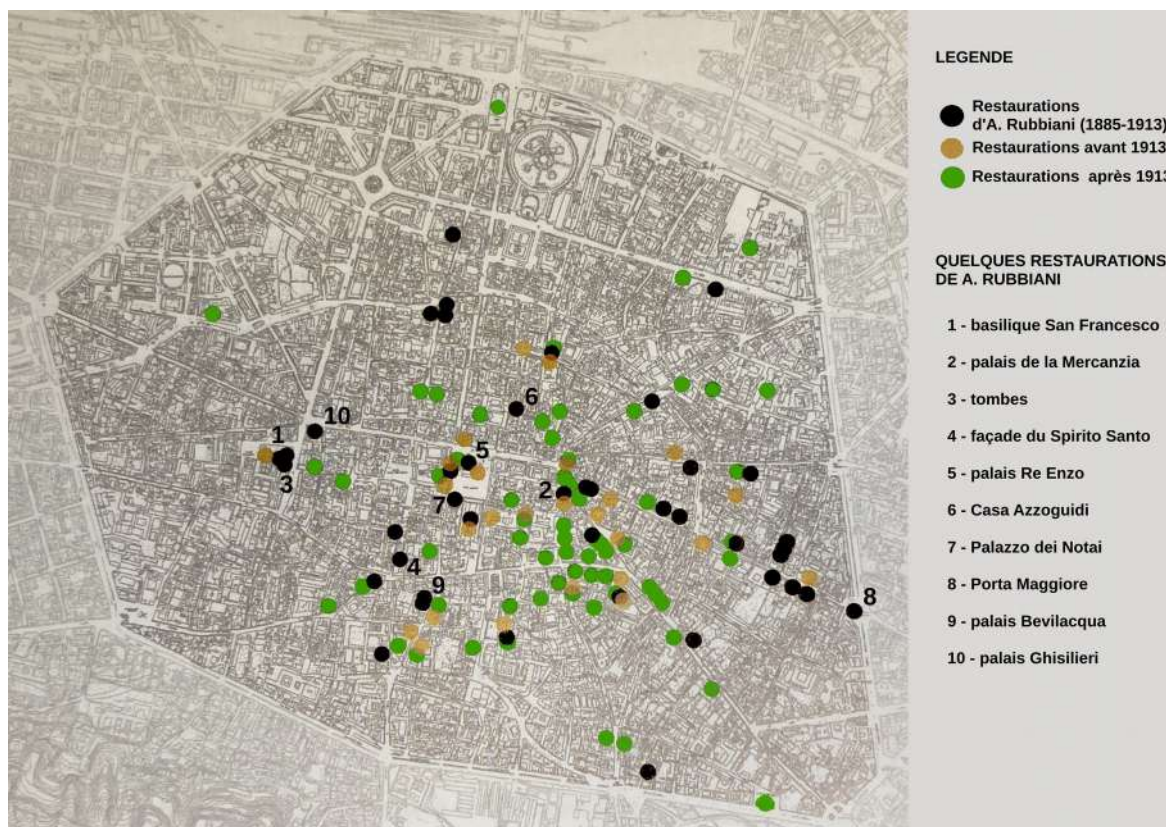
151 L'article 33 prévoit en effet que les complexes monumentaux et les objets qu'ils contiennent soient conservés par l'État.

152 Alfonso Rubbiani est par ailleurs membre de la Commission conservatrice des Monuments et des Objets d'art et d'Antiquités de 1889 à 1893 puis en 1909 et 1910, et Inspecteur aux fouilles et aux monuments de 1893 à 1909 (Bencivenni *et al.*, 1992).

majeure partie concernant des édifices résidentiels (Pozzi, 2015 : 98 ; Pretelli, 2015).

Carte n° 10 : Les restaurations de Rubbiani et de ses élèves¹⁵³ (1885-1960)

(échelle : 1 : 20 000)



Source : Elena Pozzi, à partir des écrits de Guido Zucchini (Pozzi, 2015 : 98) ; traduction et compléments de L. Marolleau.

L'ampleur de ces restaurations révèle l'importance pour leurs promoteurs de conserver des objets à une époque où les démolitions se multiplient. Il s'agit là d'une patrimonialisation qui ne dit pas encore son nom mais qui est déjà en acte, notamment par la valorisation érudite et les moyens de conservation. Tout comme la normalisation, les interventions qui visent à conserver les objets matériels donnent l'illusion de leur durabilité alors que celle-ci est produite par les acteurs, favorisant ainsi la présence continue des manifestations dans le temps.

¹⁵³ En noir sont indiqués les 42 travaux dirigés par Alfonso Rubbiani, tandis qu'en jaune sont représentés les 26 interventions inspirées de sa méthode de son vivant. En vert sont signalées les 63 restaurations réalisées par ses élèves après sa mort.

3. La légitimité des habitants

La production d'un héritage suppose également sa reconnaissance ce qui signifie le partage élargi d'une patrimonialité. Les habitants semblent dès lors être les plus légitimes pour l'identifier et pour amorcer la patrimonialisation des objets concernés.

3.1. Matérialiser une image urbaine

Si l'élite érudite de Bologne participe au XIX^{ème} siècle à faire émerger les consciences patrimoniales par ses recherches et ses écrits, elle dispose également de la capacité à rendre légitimes ses propres représentations (Rautenberg, 2003a). En d'autres termes, elle peut influencer les choix patrimoniaux.

Ainsi, à Bologne, les valorisations du patrimoine urbain d'origine médiéval et renaissant par le biais des nombreuses restaurations (carte n° 10) et publications dès le dernier tiers du XIX^{ème} siècle participent à ancrer dans l'imaginaire collectif une certaine identité de la ville. Par ces interventions, les membres de l'élite politique, culturelle ou scientifique transposent leurs représentations volatiles provenant de manifestations objectives et subjectives dans la matérialité architecturale et spatiale. Cette « matérialisation » (Mazzei, 2007 : 76-77) de leurs représentations part de l'état de fait comme suggestion originelle et se réalise dans l'héritage restauré comme support final. Cette forme de marquage spatio-temporel relaie un équivalent du « roman national » fondé sur sa déclinaison locale (Pagliani, 2000) autant qu'il donne à voir le capital économique, social, culturel et symbolique de l'élite en question.

La visibilité de ces biens ainsi patrimonialisés devient un enjeu (Staszak, 2020) pour exposer cette mémoire et la rendre performative (Watson *et al.*, 2010) autant que sa conservation permet le maintien d'un document progressivement historicisé (Emiliani, 1994). De plus, ces actions répétées dans l'espace et dans le temps (carte n° 10) construisent la légitimité de leurs représentations ce qui marginalise sinon efface les revendications alternatives (Rautenberg, 2003a ; Veschambre, 2008). Nos analyses portant sur des patrimonialités même plus récentes ne peuvent donc faire l'économie de l'étude des réalisations dans le champ patrimonial visant à rendre légitime un état hérité, et de leurs influences sur les représentations postérieures.

À Bologne, une telle entreprise s'apparente même à une politique volontariste menée par un groupe de défenseurs du patrimoine. Alfonso Rubbiani émet lui-même le souhait que se constitue un tel cercle :

« Il pourrait être utile au vrai décor urbain d'avoir une réunion de citoyens cultivés lesquels, en faisant valoir leurs influences personnelles, s'attacheraient à guider les nombreuses restaurations afin d'honorer l'histoire, d'éclairer la culture, d'embellir avec sérieux la ville » (Alunni, 2004 : 51¹⁵⁴).

La fondation du CBSA réalise en quelque sorte cet objectif. Néanmoins, il ne s'agit pas selon Alfonso Rubbiani de s'imposer aux autres, mais de les guider en faisant d'une certaine façon profiter à tous des privilèges de certains¹⁵⁵. Ainsi, en 1888, il obtient du couple royal lui-même l'autorisation d'isoler et de reconstruire les tombes monumentales des Professeurs du XIII^{ème} siècle à l'emplacement de l'ancien cimetière de S. Francesco (Rivani, 1963). Que l'objectif soit social comme semble le penser Alfonso Rubbiani ou davantage égoïste, l'élite dispose des capacités d'agir sur l'image même de la ville et par elle, elle influence ses contemporains et la postérité en rendant durable une représentation.

Il faut néanmoins préciser que nos sources mettent essentiellement l'accent sur les patrimonialisations de type *top-down*. En effet, elles ne laissent quasiment aucune place à l'expression de la majorité des habitants et leur présence ponctuelle ne nous conduit souvent qu'à formuler des hypothèses sur leurs propres patrimonialités. Par exemple, rien n'indique que les mobilisations précédemment évoquées contre l'isolement de la Garisenda ne soient la suite de réactions d'une partie de l'élite : nous ne connaissons en effet rien sur ces habitants ni sur leurs représentations. Par contre, il est certain que des membres de l'élite érudite comme Giosuè Carducci et Alfonso Rubbiani ont été impliqués dans la défense de la fresque, le premier car il est intervenu auprès du maire le 26 décembre 1869 pour réclamer la conservation *in situ* (Roncuzzi Roversi Monaco *et al.*, 2007 : 326) – c'est-à-dire avant la mobilisation –, le second car il figure parmi les signataires de la pétition¹⁵⁶ (Giordano, 2000 : 131-132). Il n'est donc pas possible d'affirmer qu'il s'agisse d'une action spontanée. Cependant, cette mobilisation des habitants s'oppose bien aux institutions.

154 Malgré nos recherches dans les archives du CSBA, il nous a été impossible de retrouver le document cité par l'autrice du fait d'un changement de catalogage. Nous ne savons pas à quelle date il a été écrit.

155 « L'art est un héritage innocent puisqu'il est pour tous, pour chacun d'entre nous » (RUBBIANI Alfonso, 1925d [1904], « Funzione sociale dell'arte », in RICCI Corrado (éd.), *Scritti vari editi e inediti*, Cappelli Editore, Bologne, p. 151).

156 Son nom n'est à l'époque pas encore associé aux restaurations du patrimoine architectural bolognaise.

3.2. *Élite locale vs. autorités nationales*

Au-delà d'une fracture entre l'élite et le reste de la population, il apparaît dans les sources et dans les études des auteurs de notre corpus que plusieurs polémiques opposent les habitants de Bologne aux autorités étatiques. Nous allons développer l'un des cas les plus emblématiques sur cette question : celui de la conservation des portes et des murailles du XIII^{ème} siècle.

La décision d'abattre l'enceinte fortifiée remonte aux discussions sur le PRE 1889 malgré l'opposition de certains habitants comme Alfonso Rubbiani¹⁵⁷. En effet, l'ensemble est d'autant plus voué à disparaître que ni les murs, ni les portes, ne sont alors inscrits sur la liste des Monuments nationaux¹⁵⁸. Cela conduit la Commission conservatrice des monuments à se déclarer incompétente sur leur préservation lors de l'étude du plan (Monari, 2005 : 155-156). À l'origine du vote pour commencer leur démolition à la suite de la réorganisation du paiement de l'octroi, Alberto Dallolio (1852-1935), maire de 1891 à 1902, entend

« tenir une voie médiane : [la majorité municipale] ne croit pas devoir procéder à une démolition immédiate de toute l'enceinte, mais seulement d'en démolir certains segments, et petit à petit lorsque s'en présente le besoin et l'opportunité, conservant tout ce qui peut vraiment intéresser l'histoire et l'art tout en restant compatible avec l'accroissement nécessaire de la ville » (Musiani, 2005 : 95).

À compter de l'inscription en 1902 des 12 portes sur la liste des Monuments nationaux publiée par le MPI (Monari, 2005 : 164), la polémique se subdivise entre d'un côté les prises de position sur les murs au fur et à mesure de leur démolition, et de l'autre côté les rapports de force entre la municipalité, les habitants, et les autorités ministérielles sur la question des portes. Ce sont ces derniers que nous choisissons d'aborder ici.

Le premier enjeu pour la mairie est d'acquérir ces portes afin de pouvoir les démolir. Celles-ci sont en effet passées sous la propriété de l'État (Musiani, 2005) et le projet de

157 Nous avons néanmoins davantage recensé de partisans aux démolitions de pans de murailles : 144 habitants en 1902 et 142 en 1903 appellent ainsi à ouvrir une partie des murs pour faciliter l'accès depuis la vieille ville au suburbain (Bologne, ASCBO, *Carteggio amministrativo*, XIII.2, 1902, fasc. *Mura Galliera – Mascarella*, Lettre au maire de Bologne, 17 janvier 1902 ; *ibid.*, fasc. *Tratto della mura di cinta della città decontro la via Savenella. Demolizione*, Lettre au maire de Bologne, 23 mars 1903).

158 Il convient également de préciser que cette démolition prend place dans un contexte où de nombreuses villes européennes ont déjà pris ce choix. À Bologne, le pamphlet *Mort aux murs* rédigé en 1878 par le Professeur de l'université Angelo Marescotti (1815-1892) indique que le sujet est ancien et les avis relativement unanimes (Preti, 2010 : 549).

rachat dans la deuxième moitié des années 1890 est ralenti par la volonté du MPI de s'assurer que la cession ne constitue pas un blanc-seing pour une démolition systématique (Monari, 2005 : 159-160). Le maire Alberto Dallolio s'empporte d'ailleurs contre les mauvaises intentions que lui prête l'administration ministérielle dans une lettre datée du 25 janvier 1901 par laquelle il refuse de s'engager par écrit à conserver toutes les portes :

« Moi, je ne pourrais [...] jamais accepter, et ce serait [...] une vaine obligation de stipuler la conservation absolue et inconditionnelle de toutes les portes que la municipalité acquerra du Domaine de l'État : je suis en revanche disposé à introduire au contrat la clause que la municipalité [...] ne procédera pas à la démolition des portes acquises sans qu'ait eu lieu le vote des organismes auxquels la loi confie la tutelle du patrimoine historico-artistique de la Nation » (*ibid.* : 160-161).

Cette négociation malgré les décisions ministérielles montre que ces dernières sont contestées par les autorités municipales à la faveur de procédures floues. Avant la législation de 1909, ces décisions sont prises au cas par cas de même que le patrimoine est établi sans cohérence ni règles prédéfinies. Quant à l'héritage, sa définition n'est pas évidente.

Cependant, les habitants semblent être en capacité d'imposer leurs représentations au MPI. Ainsi, la proposition faite par le maire de décider au cas par cas en dépossédant l'administration du ministère de son autorité est acceptée par le ministre malgré le refus de son représentant local, le directeur du Service régional pour la conservation des monuments de l'Émilie Raffaele Faccioli (*ibid.* : 161). La principale conséquence est la disparition partielle de l'héritage sur décision d'une élite d'habitants – qu'il s'agisse des propositions des élus et techniciens de la municipalité ou des votes d'experts. À la suite de l'avis localement unanime de ce groupe en faveur de la démolition de la porte San Mamolo, le MPI confirme par télégramme qu'il « n'a pas les moyens de s'opposer à l'abattement de la porte¹⁵⁹ ». Ainsi, malgré le classement comme Monument national et la loi de tutelle de 1902 qui conditionnent les transformations à l'avis ministériel, ce dernier se range finalement sur les décisions prises à Bologne ce qui revient à transférer du national au local la capacité de définir quel est le patrimoine hérité et comment le conserver.

Néanmoins, cette logique est déjà poursuivie par le MPI depuis les années 1890. En effet,

159 Bologne, ASCBO, *Carteggio amministrativo*, XIII.2, 1903, sous-fasc. *Porte di città. Quali siano da conservarsi. Porta d'Azeglio*, Lettre du préfet au maire de Bologne, 29 avril 1903.

la circulaire du 26 juin 1891 (modifiée par celle du 29 juin 1892) confie aux municipalités le soin de publier l'inventaire des édifices devant être soumis à une tutelle du fait de leurs valeurs artistico-historiques (Bencivenni *et al.*, 1992). Preuve peut-être qu'il ne s'agit pas d'une priorité des élus de l'époque¹⁶⁰, le directeur du Service régional pour la conservation des monuments réclame en 1899 la compilation d'un tel inventaire¹⁶¹, de même que le CBSA dans une lettre de janvier 1902¹⁶². C'est finalement la liste indicative proposée en 1901 par le Service régional¹⁶³ qui est reprise par le MPI faute de mieux en 1902.

Une partie des habitants de Bologne a donc pu définir le patrimoine local, soit en produisant la documentation et l'inventaire nécessaires à sa reconnaissance par la société et par les instances nationales, soit en transformant l'état hérité selon des logiques conservatrices ou au contraire apatrimoniales menant à la démolition. Dans les deux cas, les patrimonialisations avant 1909 sont locales, depuis la définition de l'héritage jusqu'à la protection et la valorisation des biens. Elles sont soumises sur le temps long aux évolutions des représentations des acteurs locaux malgré la progressive fixation du corpus par les acteurs du système étatique.

B. Conserver et transmettre : l'authenticité en question

La fabrique de l'héritage qui s'accompagne d'un récit orienté par les acteurs qui le produisent suggère de distinguer deux actions : conserver et transmettre. La première s'applique au maintien de ce qui est, voire à sa mise à l'écart (Balzani, 2015). Sa dynamique repose sur une inertie matérielle qui n'a *a priori* pas de fin. La seconde suppose une interaction sociale fondée sur un passage transitoire souvent inter-générationnel. Ce qui est transmis passe d'un groupe social à un autre, bien qu'il soit originellement étranger au destinataire. S'il y a conservation ici, c'est durant la transmission proprement dite, mais rien n'est dit de l'avant ni de l'après.

Nous avons donc trois dynamiques parallèles : « l'invention » – également au sens latin de découverte – depuis le présent d'un héritage ; la conservation matérielle qui suggère une continuité ; et la transmission reliant deux réalités sociales. Cette distinction nous permet

160 En 1895, seules 2 600 communes italiennes ont répondu au MPI (Bencivenni *et al.*, 1992 : 106).

161 Bologne, ASCBO, *Carteggio amministrativo*, XIII.3, 1899, Lettre du directeur R. Faccioli au maire de Bologne, 3 février 1899.

162 *Ibid.*, 1902, Lettre du président G. Tacconi au maire de Bologne, 9 janvier 1902.

163 UFFICIO REGIONALE PER LA CONSERVAZIONE DEI MONUMENTI D'EMILIA, 1901, *Elenco indicativo di edifici monumentali o di parti di monumenti esistenti nella regione emiliana*, Zanichelli, Bologne, p. 6.

de mettre en évidence à la fois leur articulation et leurs différences. À chaque fois, l'objectif semble de (re)produire une continuité qui ne va pas de soi car elle se tourne davantage vers le futur (Scolaro, 2004) et pose la question des transformations des traces héritées.

1. Les restaurations et la transmission des représentations

Les critiques portées contre les interventions à Bologne les comparent régulièrement à une falsification, considérant qu'elles ont pour effet de rétablir des édifices dans un état « qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné¹⁶⁴ » (Viollet-le-Duc, 1875 : 14). L'établissement d'un héritage est-il condamné à produire du faux ?

1.1. La restauration est-elle synonyme de conservation ?

Tout d'abord, la matérialisation et la conservation de l'héritage par l'intermédiaire de restaurations ne va pas de soi. Au contraire, leur mise en œuvre révèle le dilemme (Hassard, 2009) de toute restauration, prise entre

« deux aspects fondamentaux de l'œuvre d'art en tant qu'expression d'une conscience, pourtant prise dans l'histoire humaine » (Brandi, [1950] 1996a : 13).

En effet, d'après les théories développées par l'historien de l'art Cesare Brandi (1906-1988), si la restauration est une pratique esthétique qui concerne l'œuvre d'art, elle touche de façon concomitante au témoin d'histoire et l'altère par l'ajout de « nouveau sur le vieux » pour reprendre le titre d'un de ses articles paru en 1964. Dès lors,

« toute intervention sur l'œuvre est également une intervention sur la façon de transmettre l'œuvre elle-même dans le temps » (Brandi, [1964] 1996b : 36).

La restauration est donc par nature une action qui à la fois transforme et conserve l'héritage et agit donc sur la transmission de l'œuvre d'art autant que sur le document historique. En d'autres termes, cette intervention est certes ponctuelle mais ses effets sont durables et peuvent altérer l'œuvre comme expression d'une conscience humaine inscrite dans un contexte historique (Brandi, [1950] 1996a). Et cela est d'autant plus vrai pour

¹⁶⁴ La convocation fréquente de cette première phrase de l'article « Restauration » d'E. Viollet-le-Duc nous semble problématique dans la mesure où son isolement rendent ambigus les mots de l'auteur.

l'architecture dans la mesure où elle s'inscrit dans un complexe urbain également historique : si la pratique de restauration était mal réalisée, les édifices concernés seraient dès lors comme soustraits à ce dernier (Brandi, [1986] 1996e). C'est d'ailleurs cette conscience historique du monument qui conduit notamment à encadrer les restaurations¹⁶⁵.

Dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, cette pratique est considérée comme moderne (Viollet-le-Duc, 1875 : 14) dans la mesure où les chantiers du passé ne répondaient pas à des théories mais à des pratiques presque individuelles (Germann, 2004). Au contraire, la production de règles au XIX^{ème} siècle engendre des débats théoriques et pratiques (Coccolini, 1999a ; Fabbri, 1999 ; Casiello, [1996] 2005) qui font du sujet de la restauration une nouveauté sur fond d'oppositions sur la notion d'authenticité (Heinich, 2014). Des praticiens comme Eugène Viollet-le-Duc font alors figure à la fois de précurseurs et de modèles dans leur recherche d'encadrer les interventions (Froidevaux, 1982 ; Bressani, 2014 ; Verdier, 2014). Sa méthode, qui a influencé de nombreux praticiens qui lui sont contemporains, a pour objectif d'éviter deux types d'écueils : d'un côté, les transformations fondées sur des hypothèses et non sur des documents historiques ; de l'autre, la restauration homogène d'un état originel qui conduirait à effacer des modifications stylistiques postérieures qui demeurent intéressantes (Viollet-le-Duc, 1875).

Son interventionnisme s'oppose cependant aux théories ruskiniennes et morrisiennes qui lui sont contemporaines (Choay, [1992] 1996 : 114) et à celles portées par Camillo Boito en Italie à la fin du XIX^{ème} siècle (II.C.1.1). Les restaurations réalisées à Bologne s'inscrivent dans ces débats européens.

1.2. Les restaurations néo-gothiques à Bologne

Les interventions néo-gothiques qui commencent à Bologne dans le dernier quart du XIX^{ème} siècle relèvent également d'un contexte plus large de « renaissance gothique », comme l'a nommée Louis Grodecki, marquée par l'intérêt nouveau pour les édifices médiévaux (Grodecki, [1979] 1991a).

Elles s'inspirent selon plusieurs auteurs de notre corpus de la méthode rationaliste prônée par Eugène Viollet-le-Duc¹⁶⁶ (Scannavini, 2003 ; Zucconi, 2007 ; Hassard, 2009). D'autres

165 SCANNAVINI Roberto, 1970, « Il piano per il centro storico », in COMMUNE DE BOLOGNE, *Bologna Centro Storico. Catalogo per la mostra "Bologna/Centro Storico"*, Edizioni Alfa, Bologne, p. 165.

166 Alfonso Rubbiani est même surnommé « le Viollet-le-Duc italien » (Galeazzi, 2015 : 148) par le ministère de l'Instruction publique en 1908.

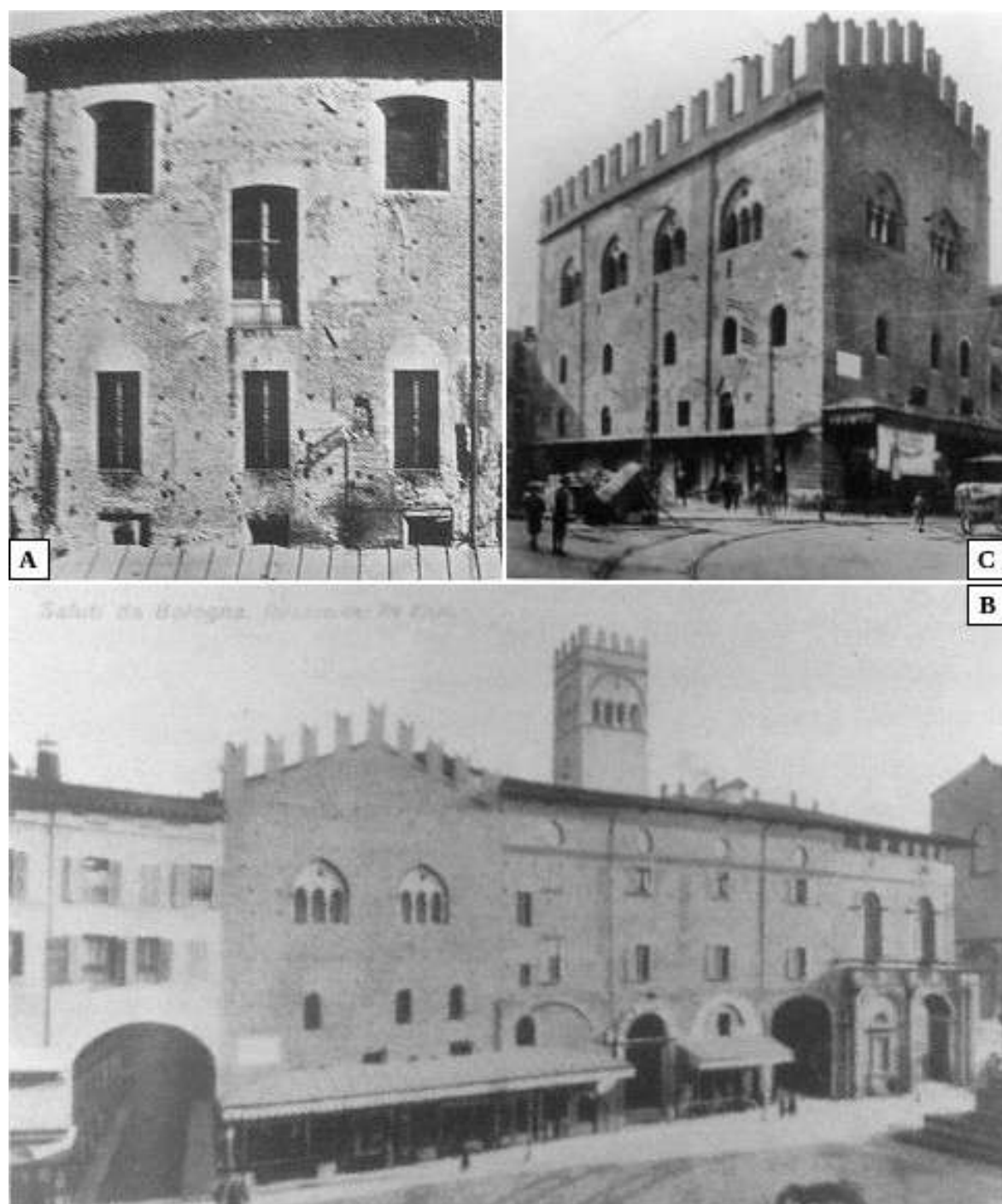
estiment au contraire que les réalisations portées par la figure emblématique d'Alfonso Rubbiani ont une origine endogène (Barbacci, 1963 ; Coccolini, 1995), étant d'ailleurs ponctuellement saluées par Camillo Boito (Galeazzi, 2015). Quoi qu'il en soit, le but d'Alfonso Rubbiani et des praticiens qui ont collaboré avec lui ou se sont inspirés de ses travaux est de restaurer des édifices anciens qui ont perdu leur apparence d'origine au fil des siècles. Pour cela, ils s'appuient sur des études architecturales (traces de portes, de fenêtres, etc.), architectoniques (structure des édifices) et archivistiques (descriptions, dessins, etc.) qui fondent scientifiquement leur pratique et confèrent à leurs réalisations cet aspect novateur (Zucchini, 1959 ; Barbacci, 1963 ; Antonini, 2001). Dans la mesure où l'objectif est de restituer un état primitif – qui a été réalisé originellement ou seulement pensé (Bercé, 1996 ; Casiello, [1996] 2005 : 24-25) –, leurs interventions sont aussi influencées par les représentations des membres de l'élite – et notamment à Bologne par celles d'intellectuels comme Giosuè Carducci (Albertazzi, 1986 ; Romeo, [1996] 2005 : 188-189).

Les documents ci-dessous permettent de se rendre compte des restaurations réalisées à l'époque. Il s'agit du rapprochement de trois photographies qui donnent à voir l'aspect du palais Re Enzo à plusieurs stades de sa restauration (achevée en 1913). En haut se trouve l'état avant l'intervention (fig. 11.A). En-dessous une carte postale représente une étape intermédiaire après le rétablissement de la façade vers 1905 (fig. 11.B). Enfin la dernière photographie figure l'état après l'ensemble des travaux articulant restauration architecturale et isolement urbanistique (fig. 11.C).

La comparaison des trois clichés donne à voir le pendant stylistique et artistique propre aux restaurations néo-gothiques. La toiture en tuile est notamment modifiée pour recréer les créneaux médiévaux : pour cela, les auteurs s'inspirent de l'environnement médiéval existant, le résultat donnant à voir la reconstitution d'un état supposé quant à la forme et la taille choisies (Zucchini, 1959 : 69). À l'inverse, il est possible de distinguer sur la façade de l'édifice avant restauration (fig. 11.A) les traces d'ouvertures qui servent à les reproduire durant la restauration (Ranaldi, 2003).

Le cas du palais Re Enzo est emblématique des restaurations néo-gothiques bolonaises dont l'ampleur à l'échelle de la ville (carte n° 10) répond à l'urgence face à la « masse de patrimoine historique à sauver » (Antonini, 2001 : 25). L'identification des biens est apparue comme un enjeu pour la sauvegarde d'édifices potentiellement menacés :

Figure n° 11 : Les étapes de la restauration néo-gothique du palais Re Enzo



Sources : les photographies 26.A et 26.C sont extraites de l'œuvre de G. Zucchini (1959 : 72-73) ; la carte postale (26.B) est issue de l'ouvrage de R. Giacomelli (1967 : 21).

Gaetano Tacconi, alors président du CBSA, demande ainsi à la municipalité de réaliser rapidement l'inventaire des édifices qui méritent d'être protégés comme réclamé par le MPI, afin de faciliter le travail de restauration du Comité¹⁶⁷.

Or ces restaurations actualisent la ville médiévale que les acteurs devinent à travers les traces du passé et ainsi elles rendent durables les représentations volatiles qu'ils avaient du patrimoine. Dès lors, cette pratique s'assimile davantage à une transmission qu'à une préservation matérielle des biens. Pour reprendre les mots de G. Zucconi,

« plus que de conservation *stricto sensu*, il serait mieux de parler de connaissance et de valorisation du patrimoine architectonique » (Zucconi, 1997 : 197).

Toutes ces restaurations participent donc à valoriser et à rendre visibles des formes architecturales et ornementales issues du passé à l'époque des modernisations urbaines. Ainsi, elles privilégient la transmission de représentations patrimoniales particulières à la conservation de l'hérité.

Les restaurations posent donc la question de ce qui doit passer à la postérité. D'un côté, il y a l'objet durable qui est à la fois trace de l'originel par son caractère ancien et trace du passé dont il témoigne comme document historique et œuvre d'art ; de l'autre, il y a le sens qui lui a été prêté par des individus et qui peut être transmis malgré sa volatilité.

2. L'authenticité du conservé et du transmis

Derrière ces débats sur les pratiques de restauration se cache la question de l'authenticité des biens que l'on conserve et de l'image que l'on transmet d'eux (Verdier, 2014). Bien que le terme ne soit pas employé à l'origine, l'importance des traces de l'ancienneté et des valeurs mémorielles qu'elles suggèrent sont discernables dès les écrits de John Ruskin et William Morris (Choay, [1992] 1996 : 115). Avant la production des théories contemporaines, les acteurs s'opposent donc à la fois sur la scientificité des interventions et sur la façon de donner à voir la distinction entre l'ancien et le restauré (Hassard, 2009) – en d'autres termes, sur la transmission de l'authenticité.

167 Bologne, ASCBO, *Carteggio amministrativo*, XIII.3, 1902, Lettre du président du CBSA G. Tacconi au maire de Bologne, 9 janvier 1902.

2.1. De la valorisation au risque de falsification

Des polémiques accompagnent ainsi les restaurations entreprises par Alfonso Rubbiani et le cercle – structuré par le CBSA – qui applique et s’inspire de sa méthode.

Les premières remontent aux interventions sur le palais de la Mercanzia en 1889 (Zucchini, 1959) et la façade de Spirito Santo en 1893 (Romeo, [1996] 2005) mais elles se concentrent principalement autour des travaux concernant le complexe formé par les palais Podestà et Re Enzo pour lesquels le CBSA sort vainqueur de l’appel à projet de 1907. En effet, dès l’année 1908, l’avocat Giuseppe Bacchelli (1849-1914) émet des réserves sur une partie des propositions alors que de nombreuses voix locales et nationales s’élèvent pour défendre le projet d’Alfonso Rubbiani (Galeazzi, 2015 : 143-147). L’architecte Giuseppe Ceri (1839-1925), bien qu’à l’origine seulement défavorable à la réalisation de créneaux au sommet du palais du Podestà (Romeo, [1996] 2005 : 193), finit également par devenir un opposant majeur des réalisations proposées par le CBSA (Galeazzi, 2015 : 149). Les débats prennent plus d’ampleur avec les échanges par articles interposés entre Alfonso Rubbiani et ses détracteurs (notamment sur le *Resto del Carlino*), sans compter les décisions d’institutions nationales liées au MPI appelées à trancher sur les projets comme le Conseil Supérieur des Antiquités et des Beaux-Arts¹⁶⁸.

Les discussions portent progressivement sur l’historicité des interventions voulues par le CBSA. D’un point de vue urbanistique, Giuseppe Bacchelli se préoccupe principalement des transformations concernant la façade donnant sur la place du Neptune. Il considère que la suppression du palais della Rota qui unissait les palais Re Enzo et du Podestà (fig. 11.B), tout comme le projet porté par Achille Casanova (1861-1948) de les relier par une succession d’arches (De Angelis, 2015), dénature le lieu (Scolaro, 2004). En effet, si le palais della Rota n’est pas contemporain des deux autres, il existait au moment où la place a été réalisée (Galeazzi, 2015 : 146) : d’une certaine façon, le démolir serait ne pas considérer l’unité du lieu et l’authenticité de l’environnement historique (bien que ces termes ne soient pas employés à l’époque).

Les années 1910 sont marquées par l’intensification des oppositions, notamment avec la multiplication des interventions de Giuseppe Ceri et le pamphlet « *Bas les pattes* » de nos monuments anciens de Giuseppe Bacchelli (devenu député en 1909). Il y dénonce entre

168 Le MPI autorise le projet le 25 octobre 1908 (Galeazzi, 2015).

autres des opérations produisant des édifices « *manomessi*¹⁶⁹ » (« altérés » ou « dénaturés »). Dès le 25 juillet 1910, des habitants manifestent aussi leur mécontentement à la vue des créneaux placés au sommet de l'angle sud-ouest du palais du Podestà¹⁷⁰ ce qui conduit à l'abandon du projet¹⁷¹. En 1913, un spectacle monté au théâtre Contavalli utilise comme toile de fond l'antique rue Mercato di Mezzo (aujourd'hui rue Rizzoli) transformée pour l'occasion en « via Merlato¹⁷² di Mezzo » par le caricaturiste Nasica (de son vrai nom Augusto Majani) : les édifices sont tous représentés en style néo-gothique surmontés de créneaux, détail ajouté jusqu'au sommet des lampadaires (fig. 12). Cette représentation satyrique laisse entendre que la reproduction de certaines ornements inspirées du Moyen Âge devait être largement discutée par les habitants et qu'une partie critiquait son ampleur exagérée.

Figure n° 12 : Dessin de la « Via Merlato di Mezzo » du caricaturiste Nasica



Source : TESTONI Alfredo, 1933, *Ottocento bolognese. Nuovi ricordi di Bologna che scompare*, Cappelli, Bologne, p. 40.

169 BACCHELLI Giuseppe, 1910, « *Giù le mani* » dai nostri monumenti antichi. *Note critiche sui progetti dei nuovi lavori al Palazzo del Podestà in Bologna*, Stab. Poligrafico Emiliano, Bologne, p. 21.

170 BARBACCI Alfredo, 1956, *op. cit.*, p.330

171 *Ibid.*, 134 ; voir également (Galeazzi, 2015 : 149).

172 Jeu de mot à partir des mots *mercato* (le marché) et *merlato* (crénelé).

Ces oppositions semblent démontrer que les restaurations néo-gothiques n’allaient pas de soi, bien que le « nouvel investissement de sens » (Lamy, 1993 : 51) qui est ici porté par une vision néo-médiévale soit inhérente à la patrimonialisation. La pratique se poursuit au-delà de la Première Guerre mondiale mais évolue (Pretelli, 2015). La critique des falsifications est quant à elle reprise par l’historien de l’art Roberto Pane (Zucchini, 1954-1955) et de nouveau à l’occasion de l’exposition *Alfonso Rubbiani : les vrais et faux historiques*¹⁷³ organisée à Bologne en 1981 (Zuconi, 2001b). Néanmoins, pour les auteurs des restaurations, l’enjeu était

« de redonner à la ville sa “physionomie authentique”, en œuvrant non seulement sur les nœuds principaux (les grandes constructions religieuses et municipales), mais aussi sur le bâti qui permet leur connexion (*ma anche sul connettivo edilizio*) » (*ibid.* : 45).

Dans la mesure où authentique signifie « historiquement original » (Eco, 1990 : 184), c’est-à-dire ce qui remonte aux acteurs de sa production, toute la question porte finalement sur la manière dont une reproduction peut s’identifier aux réalisations et aux projets des auteurs de l’œuvre altérée par le temps, respecter en d’autres termes la conscience artistique et technique d’une autre époque. Il nous semble dès lors qu’il existe trois positions concernant l’authenticité de ces restaurations : les non-interventionnistes qui mettent l’accent sur l’originel, c’est-à-dire sur ce qui remonte à l’époque de création et dont l’expression est l’ancienneté ; les interventionnistes qui privilégient la reproduction, dans la mesure où l’ancienneté est portée par une structure architectonique et par une morphologie architecturale, et ainsi cherchent à revenir à l’original de l’hérité ; les interventionnistes partisans d’une pluri-historicité de l’héritage considérant les transformations historiques d’un édifice comme autant d’états originaux qu’il faut formellement préserver (jusqu’à potentiellement effacer les traces de l’ancienneté).

De nouveau, nous retrouvons derrière cette question le rapport diachronique des acteurs avec différents moments du passé et sur les représentations qui depuis le présent orientent leurs choix. Les oppositions sur les pratiques de la restauration peuvent ainsi être considérées comme l’expression de débats sous-jacents sur l’hérité à conserver et sur l’héritage à transmettre. En d’autres termes, elles questionnent ce que peut être la patrimonialisation.

173 « Un faux historique concerne un document formellement authentique qui contient des informations fausses » (Eco, 1990 : 176).

2.2. Des conservations apatrimoniales ?

D'autres pratiques de conservation posent la question de l'authenticité et de la définition de l'héritage, notamment la distinction de la façade et de l'édifice.

Il faut rappeler pour commencer que les façades monumentales et ornementales des édifices sont produites pour masquer les murs « bruts » qui seraient sinon visibles depuis la rue – à Bologne, le cas de la façade incomplète de la basilique S. Petronio permet de s'en rendre compte. Suivant les représentations du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle, certains édifices ne sont pas considérés d'intérêt artistique en soi, mais seulement du point de vue de leur face extérieure : la façade. Il est donc relativement commun de dissocier cet élément de son support : l'église du Spirito Santo précédemment évoquée n'existe plus que par sa façade, et Giuseppe Bacchelli critiquait principalement les projets de restauration de celle du palais Re Enzo (mais pas les transformations intérieures).

Pourtant, cette dissociation peut poser problème. Le cas du palais della Zecca est en cela emblématique. Cet édifice est considéré au XIX^{ème} siècle comme historique dans la mesure où il abritait les ateliers permettant à Bologne de frapper sa monnaie (un privilège à l'époque médiévale). Il est d'ailleurs protégé après la notification le 22 décembre 1911¹⁷⁴ du *vincolo*. Or, dans le cadre des modernisations urbaines liées au PRE 1889, il est partiellement démoli afin de permettre l'élargissement de la rue Ugo Bassi à la fin des années 1920¹⁷⁵ : sa façade a cependant été conservée. Néanmoins, ses dimensions ne correspondant plus aux nouveaux édifices érigés, elle est déplacée sur un bâtiment d'une ruelle parallèle. Le choix a donc été fait de conserver la partie artistique de l'édifice afin qu'il serve de témoignage du privilège obtenu durant le Moyen Âge.

Or, le déplacement de la façade rend confus la perception de l'héritage. Ainsi, lorsque nous consultons la fiche du palais della Zecca sur le catalogue des biens mis sous tutelle, la photographie d'illustration utilisée correspond au nouvel édifice construit sur l'emplacement historique. En d'autres termes, la localisation historique est privilégiée à la façade ancienne qui est mise à l'écart (pour la deuxième fois après avoir été déplacée de l'axe principal à l'angle d'une ruelle peu fréquentée), les deux étant pourtant originelles et authentiques. Cela est la conséquence d'une pratique de conservation qui s'accompagne de démolitions et qui dissocie l'historicité de l'édifice liée à la façade (marque de sa valeur

174 ICCD, « Palazzo della Zecca », *op. cit.*

175 COMMUNE DE BOLOGNE, s. d., « Allargamento di via Ugo Bassi », *Cronologia di Bologna dal 1796 a oggi*, in *Bologna.online* [en ligne].

artistique et de sa visibilité dans l'espace urbain) de celle liée à son emplacement qui participe au sens donné à l'héritage. On ne trouve d'ailleurs sur aucun des deux bâtiments d'information permettant de marquer l'emplacement historique ni de comprendre l'historicité de la façade déplacée. En ce sens, il nous semble que cette conservation, dans la mesure où elle brouille le sens de l'héritage par le dédoublement de l'objet historique (sa localisation dissociée de sa façade) qui conduit à son invisibilisation, suit une logique apatrimoniale par laquelle les valeurs de l'objet lui sont soustraits. Elle conduit à une forme de rupture de la transmission.

Derrière les questions relatives à l'ancienneté, à l'originalité et à l'authenticité des objets conservés se trouvent toutes celles qui démontrent la complexité de la production d'un héritage. La distinction entre conservation et transmission permet également de considérer les pluralités des passages passé / futur de l'hérité.

3. Transmettre le disparu

L'hérité peut ainsi se prolonger au-delà de la conservation matérielle, notamment lorsque l'héritage comprend des biens culturels disparus partiellement ou totalement. Malgré leur ampleur potentielle, les démolitions et destructions d'édifices représentent des processus dialectiques qui peuvent paradoxalement permettre la réception et la reconnaissance du patrimoine.

3.1. La reproduction patrimoniale

C'est le cas des édifices qui ont été reconstruits à la suite des bombardements de la Seconde Guerre mondiale entre 1943 et 1945 à Bologne (III.A.2.2). Cette pratique semble s'émanciper des réflexions de la période précédente sur l'authenticité des restaurations pour favoriser la reproduction « *com'era e dov'era*¹⁷⁶ » (Treccani, 2008 : 11), c'est-à-dire « comme cela était et où cela était ».

Cette transmission « malgré tout » n'est pas uniforme. Certaines réalisations se veulent « à l'identique » quand d'autres s'apparentent davantage à des « restaurations reconstructrices » sans qu'aucune ne puisse remplacer exactement l'édifice passé – les

¹⁷⁶ Cette pratique remonte à la reconstruction à l'identique de la tour S. Marc à Venise, le clocher de la cathédrale éponyme qui s'est écroulé le 14 juillet 1902 (Treccani, 2008).

matériaux, les techniques, les plans diffèrent, et que dire des valeurs artistiques et d'ancienneté qui sont par définition uniques ? Ces interventions sont en soi une altération de l'état *ante bellum* et s'apparentent davantage à une recomposition qui associe vestiges, débris et réfections.

C'est le cas de la « restauration¹⁷⁷ » du palais de l'Archiginnasio et de son théâtre anatomique. Concernant le bâtiment, l'enjeu portait principalement sur la manière de rendre harmonieux la jonction entre les ailes indemnes et les parties orientale et méridionale détruites (fig. 7.B). Les formes architecturales et ornementales ont par exemple été reproduites, mais les blasons n'ont pas été repeints. Dans le théâtre, les sculptures sur bois retrouvées parmi les décombres ont été réutilisées afin d'être intégrées à la reconstitution de l'ensemble. Le recours à une teinte de bois plus claire pour compléter l'ornementation et les parois permet au visiteur actuel de distinguer facilement l'ancien du reproduit. Si l'ensemble patrimonial est conservé, il n'est cependant pas identique. Cela permet de rendre visible ce qui a disparu tout en conservant l'édifice dont on confirme le caractère patrimonial par la production d'un artefact dont l'authenticité repose sur la forme et le lieu, tandis que les reliques intégrées aux reconstructions témoignent de son ancienneté. Ensemble, elles permettent de transmettre une marque matérielle du bien altéré qui constitue le passage vers un autre régime d'authenticité qui ne se fonde plus sur l'originel (Morisset, 2009).

Au contraire, certaines recompositions profitent de la rupture qui rend possible la reconstruction pour favoriser des altérations. C'est le cas de l'intervention supervisée par Alfredo Barbacci concernant la basilique S. Francesco (fig. 7.A). Comme pour l'Archiginnasio, son objectif est d'agir rapidement afin de dégager des décombres les briques et ornements demeurés indemnes dans les effondrements. Les travaux qui commencent dès l'été 1943 entendent réemployer le matériel disponible. Mais Alfredo Barbacci profite également de l'occasion pour modifier l'état du bâtiment. Il choisit en effet de supprimer certains partis pris issus de la restauration d'Alfonso Rubbiani à la fin du XIX^{ème} siècle¹⁷⁸, déjà en partie critiqués et modifiés lors d'une « dé-restauration » dans les années 1920 (Romeo, [1996] 2005 : 198-200). Les interventions sur l'église passent ici par sa transformation afin de lui donner un aspect considéré comme

177 BARBACCI Alfredo, 1950, « Il restauro dell'Archiginnasio in Bologna », *Bollettino d'arte*, n° 35, p. 171-176 ; BARBACCI Alfredo, 1955, *op. cit.*

178 BARBACCI Alfredo, 1953, « La basilica di San Francesco in Bologna e le sue secolari vicende », *Bollettino d'arte*, n° 38, p. 69-75.

plus authentique car davantage conforme à l'original, et non par la conservation de l'état *ante bellum*. Cette flexibilité favorisée par le contexte exceptionnel que représente l'ampleur des destructions issues du conflit (Fantozzi Micali, 1998) participe à une rupture de transmission : l'édifice est certes conservé, mais son apparence modifiée efface à la fois une morphologie architecturale alternative et les traces de la restauration néo-gothique de la fin du XIX^{ème} siècle.

La reproduction du patrimoine lors des reconstructions d'après-guerre permet de favoriser la transmission des valeurs historique et artistique du bien malgré sa destruction. La conservation ne concerne plus seulement les traces de l'ancien ou celles du passé mais également les représentations volatiles des acteurs.

3.2. Marquer ce qui n'est plus

Face à la disparition de biens culturels, un nouveau régime d'authenticité (Morisset, 2009) peut également s'exprimer par le biais des panneaux indicatifs.

Les rues de Bologne disposent de plusieurs exemples de ces signes qui rappellent l'existence d'un édifice, qu'il ait été démoli dans la période qui nous intéresse ou bien avant. Ainsi, au niveau de l'actuel n° 19 de la rue Tagliapietre, une pierre sculptée indique la localisation d'une ancienne porte de la ville, le *serraglio di Val d'Aposa*, détruite en 1570 (fig. 13.A). Il s'agit là d'un exemple parmi d'autres plaques que les membres du CBSA ont déposé aux emplacements des portes disparues¹⁷⁹. Chacune est l'unique matérialisation d'un édifice disparu : elle est la marque d'un passé hérité qui inscrit dans l'espace à la fois les limites de la ville du XII^{ème} siècle et la muraille qui l'entourait – et dont les vestiges sont protégés depuis les années 1910-1911.

Ces inscriptions peuvent également signaler un édifice qui a existé là où un autre a finalement été bâti. C'est le cas au n° 31 de la rue Santo Stefano où se trouvait le Théâtre del Corso, détruit par les bombardements du 29 janvier 1944. La plaque municipale qui donne sur la rue mentionne l'« *ex Teatro del Corso* » et marque là encore la présence de l'édifice dont seule une porte originelle est toujours visible¹⁸⁰ (fig. 13.C). Dans

179 Il n'y a pas mention de la date du dépôt de l'inscription. Néanmoins, suivant la date de fondation du Comité, elle ne peut provenir que du XX^{ème} siècle.

180 S'y trouve également une deuxième inscription faisant référence au théâtre, déposée en 1956 par la *Famèja Bulgnèisa*. Celle-ci accompagne cependant une autre plaque dédiée au dramaturge bolonais Alfredo Testoni.

la mesure où la reconstruction de la façade partiellement détruite reprend la forme de l'original, cette inscription est aussi un moyen de dissiper toute ambiguïté sur l'authenticité du bien actuel tout en lui apportant une valeur patrimoniale dont l'origine n'est plus matérielle mais liée à l'emplacement et à une continuité toute volatile. L'édifice est d'ailleurs protégé depuis 1990¹⁸¹.

Figure n° 13 : Trois exemples de signalétiques



Source : L. Marolleau, 2023

De la même façon, une signalétique peut être utilisée pour marquer l'existence antérieure d'un édifice disparu sans que la nouvelle construction ne permette de l'identifier visuellement. C'est le cas au n° 45 de la rue Oberdan (fig. 13.B) : l'ancien oratoire, devenu

181 ICCD, « Teatro del Corso », *op. cit.*

au XIV^{ème} siècle une église¹⁸², puis désacralisé en 1808, a été remplacé en 1909 par l'actuel palais Baravelli dans le contexte des démolitions modernisatrices de l'époque. Ce cas recoupe les deux précédents puisqu'il fait apparaître un bien dont il ne reste plus rien, tout en apportant à l'édifice actuel la charge d'un héritage qu'il matérialise malgré lui. La signalétique devient dans tous les cas le substitut signifiant de ce qui n'est plus. Cette marque tend également à compenser l'authenticité perdue de l'héritage en rendant durable l'historicité et la patrimonialité des acteurs qui souhaitent par elle maintenir une forme de continuité. En d'autres termes, si la conservation matérielle n'est pas réalisée, la transmission concerne la part volatile du patrimoine : les valeurs et les représentations.

D'une certaine façon, nous pourrions élargir à d'autres manifestations la capacité à transmettre un héritage par le biais d'un substitut. C'est le cas des vestiges utilisés pour marquer l'emplacement historique d'un bien ou pour attester de son caractère artistique et culturel. Cela nous semble être le cas des façades conservées que nous évoquions précédemment. Ainsi, après le bombardement qui détruit le palais Ghisilieri (fig. 7.E) placé sous tutelle étatique depuis le 25 mars 1910, la partie est de sa façade est conservée *in situ* sur le nouvel édifice qui a été construit. Elle sert donc de relique qui témoigne tant de l'ancienneté du lieu que de la restauration néo-gothique d'Alfonso Rubbiani. De plus, elle constitue une marque qui rappelle l'emplacement d'un patrimoine perdu.

Conserver et transmettre ne sont donc pas des évidences dans la mesure où ce qui hérité est un état de fait matériel complexe composé de traces stratifiées du passé que des changements architecturaux et urbanistiques et des représentations ont fait évoluer. Ce sont deux actions volontaristes par lesquelles les acteurs matérialisent leur héritage. Celles-ci peuvent aller de la restauration de l'original jusqu'à la production intentionnelle de marques originales (les reliques) ou artificielles. Leur distinction fournissent des clefs de lecture pour mieux comprendre la diversité des interventions et les débats qui les accompagnent. Par un faisceau de signes et d'indications, l'héritage exprime alors les patrimonialités d'individus et de groupes sociaux. Les acteurs ne sont donc pas dans la simple réception mais dans la production d'une lecture du passé qu'ils peuvent inscrire dans l'espace et dans le temps. L'hérité devient alors héritage par une sélection sémiologique souvent restrictive de son propre parcours historique ; son authenticité ne provient pas seulement de son ancienneté mais aussi de son emplacement ou de son adéquation avec un original tel que les acteurs se le représentent.

182 Plusieurs noms sont connus, dont celui de S. Maria degli Annegati, en référence aux noyés repêchés dans le canal du Reno qui passe à proximité.

C. Un objet en évolution : les resémantisations patrimoniales

Les manifestations patrimoniales évoluent dans le temps selon les (re)définitions qu'en font les acteurs. Si leur part durable peut être modifiée, c'est surtout leur part volatile – le sens et les valeurs qui leur sont associés – qui se transforme dans la mesure où elle peut sans cesse être reproduite. Ce changement plus ou moins rapide et plus ou moins radical équivaut à une « resémantisation » (Perrin, 2009) laquelle peut avoir des effets sur la transmission ainsi que nous l'avons constaté.

Cette approche sémiologique rejoint la question géohistorique de l'évolution du processus patrimonialisant. En effet, il s'agit également de s'interroger sur les resémantisations comme des occasions pour les acteurs de s'approprier différemment un bien et ainsi de produire une nouvelle patrimonialisation. L'étude de la façon dont cette dernière s'articule avec l'héritage nous permet de rendre compte de l'histoire du fait patrimonial et de l'évolution des patrimonialités. Après un détour sur l'évolution du sens attribué au patrimoine et à la progressive émergence de la notion de patrimoine urbain, nous entendons examiner les phénomènes de redéfinition patrimoniale qui concernent des biens anciennement reconnus comme tels.

1. Les resémantisations, conséquences de représentations patrimoniales en évolution

Au-delà des questions propres à la transmission et à la conservation, l'idée même de patrimoine a historiquement évolué. Avec elle, les statuts qui attribuent aux biens concernés une valeur exceptionnelle se développent, tout comme les représentations, les corpus et les pratiques.

1.1. Des variations dans l'attente d'une structuration ?

Les représentations patrimoniales qui se constituent au XIX^{ème} siècle se concrétisent en des choix patrimoniaux qui nous semblent hasardeux (III.A.1.3) dans la mesure où ils ne dépendent pas d'une politique nationale constante. Au contraire, le fait de privilégier la délégation des décisions du national vers le local renforce la volatilité des choix patrimoniaux.

Avant la fixation du réseau technico-administratif du MPI et de son fonctionnement

périphérique à l'échelle locale, les acteurs municipaux semblent relativement libres de leurs décisions. Ainsi, après avoir proposé de suivre scrupuleusement les avis produits par les instances chargées de la protection du patrimoine local, et après avoir adressé à la *Deputazione di storia patria* des louanges lorsqu'elle s'exprime contre la conservation systématique de l'enceinte fortifiée¹⁸³, le maire de Bologne se plaint auprès du préfet de l'avis contraire à la démolition de la porte Maggiore¹⁸⁴. Cet avis lui semble d'autant moins légitime qu'il s'oppose à celui rendu par la Commission conservatrice des monuments :

« Je vous prie de bien vouloir me signifier quelle ligne de conduite doit suivre la municipalité face à ces deux résolutions contraires. Si je devais dire mon propre avis, il me semblerait que, avec tout le respect dû à la *Deputazione di storia patria*, le vote de la Commission conservatrice des monuments dût avoir la prédominance [...]. La *Deputazione di storia patria* n'est pas un doublon, inutile en ce cas, de la Commission elle-même. Comme il en résulte du décret d'institution du gouverneur Farini en date du 10 février 1860, elle a un autre champ d'action non moins important, à savoir celui des études historiques¹⁸⁵ ».

L'argument du maire n'est pas inintéressant. D'abord, il rappelle l'origine régionale de la *Deputazione*, décidée par le gouverneur de l'époque (III.A.1.2). Elle ne relève donc pas en soi du MPI. De plus, son rôle est initialement limité à la recherche contrairement à la Commission. Pour ces deux raisons, son avis ne serait donc pas contraignant. Cependant, sa stabilité dans le temps et son implantation locale lui ont sans doute valu de voir ses compétences officieusement élargies en même temps qu'elle acquerrait un certain prestige. Il n'en ressort pas moins que les élus de Bologne accueillent positivement ses décisions quand elles lui sont favorables et les dénigrent une fois qu'elles font obstacle à ses objectifs.

Ce respect à géométrie variable des avis des experts se confirme avec la majorité municipale suivante, laquelle ignore à plusieurs reprises les décisions des instances ministérielles de protection du patrimoine. Alors qu'à l'automne 1903 un bout de mur semble instable, les services techniques municipaux et le Service régional pour la conservation des monuments s'opposent sur la marche à suivre : l'Ingénieur en chef des premiers recommande la démolition quand le Directeur du second soutient la conservation

183 Bologne, ASCBO, *Carteggio amministrativo*, XIII.2, 1902, fasc. *Porte e mura della città*, lettre du maire A. Dallolio au président de la *Deputazione di storia patria* G. Carducci, 6 mars 1902.

184 Giosuè Carducci confirme en juin 1903 l'avis rendu par la *Deputazione* le 19 avril 1903 (*Ibid.*, 1903, fasc. *Porte e mura della città*, lettre du président de la *Deputazione di storia patria* au maire de Bologne, 15 juin 1903).

185 *Ibid.*, lettre du maire A. Dallolio au préfet de Bologne, 17 juin 1903.

et la consolidation¹⁸⁶. Bien que cette deuxième solution soit confirmée par la Commission conservatrice des monuments, la municipalité décide d'abattre le mur en question, suivant par là le conseil du préfet pour qui les murs, n'étant pas des Monuments nationaux, peuvent légalement être démolis¹⁸⁷. Dans un cas similaire concernant cette fois une porte, protégée, le maire écrit au MPI en 1904 afin de faire casser une décision prise par la Commission conservatrice des monuments. Parmi ses arguments, il considère que l'inventaire des Monuments nationaux « n'a qu'une valeur indicative¹⁸⁸ » : ce sont donc tous les outils liés à la politique nationale de protection du patrimoine qui sont niés par les acteurs du système municipal. Après le transfert de compétence que nous avons observé à l'occasion de la polémique sur la conservation des murailles de Bologne, la situation est donc passée du respect des instances à leur progressive remise en cause au fur et à mesure qu'elles optaient pour la conservation des portes voire de certains pans de mur. Paradoxalement, c'est à cette occasion que le ministère retrouve son autorité, en renouvelant la légitimité de la commission¹⁸⁹. À quelques années de la loi de 1909, cet épisode semble être le dernier exemple d'une telle opposition aux normes nationales.

Néanmoins, il existe des exemples plus tardifs qui illustrent de nouveau un décalage entre les objectifs de la municipalité et ceux des services ministériels de protection patrimoniale¹⁹⁰. Ainsi en 1948, la Surintendance aux Monuments écrit au maire de Bologne, Giuseppe Dozza, au sujet de la propagande électorale, y compris lumineuse, que certains partis entendent faire afficher sur les monuments protégés. Elle informe notamment l'édile que

« si le Front Populaire¹⁹¹ place leur emblème sur la Tour degli Asinelli, [certains partis politiques] placeront le leur sur d'autres édifices monumentaux de la ville : S. Petronio, etc.¹⁹² ».

186 *Ibid.*, sous-fasc. *Porta Aurelio Saffi già S. Felice*, Lettre de l'Ingénieur en chef au maire de Bologne, 30 septembre 1903 ; *ibid.*, Lettre du directeur du Service régional Tito Azzolini au maire de Bologne, 5 octobre 1903.

187 *Ibid.*, Lettre du préfet au maire de Bologne, 20 octobre 1903.

188 *Ibid.*, 1904, fasc. *Porte e mura della città*, Lettre du maire E. Golinelli au Ministre de l'Instruction Publique, 8 mars 1904.

189 *Ibid.*, Lettre du Ministre de l'Instruction Publique au maire de Bologne, 20 mai 1904.

190 La question des portes revient, notamment entre 1953 et 1957, lorsque la municipalité tente d'obtenir l'autorisation de détruire l'avant-corps qui prolonge la tour de la porte San Donato afin de réorganiser le carrefour selon le projet du PRG 1955, ce malgré un premier refus de la Surintendance aux Monuments (*ibid.*, XIII.1.1, 1954, Lettre du Surintendant R. Niccolà au maire de Bologne, 23 juin 1954).

191 Il s'agit de la liste d'union Front démocratique populaire, réunissant communistes et socialistes, lors de l'élection parlementaire d'avril 1948.

192 *Ibid.*, XIII.1, 1948, Lettre de la Surintendance aux Monuments de l'Émilie au maire de Bologne, 11 mars 1948.

Cette utilisation des principaux biens culturels de la ville comme des supports peut s'expliquer dans la mesure où leurs dimensions permettent de rendre visibles les appels au vote (fig. 14). Or, cet usage est en décalage avec l'avis de la Surintendance qui s'estime préoccupée face à

« l'abordage menaçant des plus insignes monuments, qui se verraient transformés, même temporairement, en panneaux publicitaires, avec un dommage malheureux pour le décor urbain et peut-être pour eux-mêmes¹⁹³ ».

Certes, la municipalité est dans son droit, mais les représentations des monuments en question ne sont pas les mêmes. D'un côté, ils apparaissent comme des édifices parmi d'autres s'ils peuvent recevoir un quelconque affichage¹⁹⁴. De l'autre, les épargner d'un usage abusif signifie leur conférer un statut de l'ordre de l'exceptionnel qui semble ne pas être encore partagé de tous au sortir de la Seconde Guerre mondiale.

Si nous ne disposons pas de la réponse de la municipalité à la demande d'interdiction d'affichage électoral sur ces édifices patrimoniaux, nous avons pu constater sur des photographies datant de 1953 – cinq ans plus tard – que de nouveau pour les élections parlementaires, les partis politiques de tous bords exposent leur appel au vote sur la tour Asinelli (fig. 14) et sur les monuments de la Piazza Maggiore¹⁹⁵. De même, un cliché de 1951 pris lors de l'élection municipale donne à voir une des anciennes portes de la ville, la porte Maggiore, recouverte d'affiches et de panneaux électoraux¹⁹⁶. Ainsi donc, même après l'institution d'une administration stable et d'une législation renforcée, les élus locaux peuvent prendre des libertés avec les avis rendus.

Dans la mesure où leurs décisions ne correspondent pas exactement aux politiques et aux représentations patrimoniales promues par les administrations gouvernementales, les acteurs du système municipal ralentissent la normalisation voire menacent la durabilité de l'hérité. Même si après la loi de 1909 cela se fait dans une moindre mesure, la différence de patrimonialités et la volatilité du sens prêté aux statuts patrimoniaux indique qu'il n'y a pas d'évidence patrimoniale et que demeure l'opposition entre deux systèmes d'acteurs détenteurs d'une légitimité concurrente. Il nous semble que cette volatilité est favorisée par

193 *Idem*.

194 Sur la figure 29, on remarque ainsi qu'un bâtiment à gauche est flanqué d'une publicité pour une marque de boisson, parallèle intéressant que suggère cette photographie.

195 POLI Marco (éd.), 2016, *Mi ricordo Bologna 1945-1970*, vol. 2, Minerva, Bologne, p. 132-133.

196 *Ibid.*, p. 128-129.

Figure n° 14 : Vue de la tour Asinelli lors de la campagne électorale de 1953



Source : Walter Breveglieri, 1953 (POLI Marco, 2016, *op. cit.*, p. 139).

des représentations propres à singulariser des édifices plutôt qu'à les inscrire dans un ensemble plus vaste selon les deux macro-catégories précédemment identifiées (II.A.3.3). Tout n'est donc pas réglé dans les années 1950 – débat sur l'affichage électoral, sur le PRG 1955 (III.B.2.2) – et même quelques habitants en 1956 appellent ponctuellement à détruire des édifices protégés¹⁹⁷. Comme le suggérerait notre proposition de périodisation (fig. 9), le tournant se situerait plutôt aux alentours des années 1960 bien que la transition se poursuive ensuite.

1.2. L'évolution des représentations des habitants

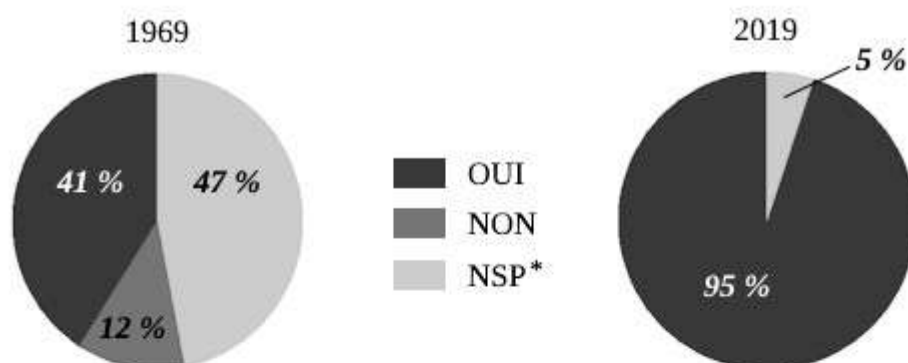
L'émergence d'une conception patrimoniale intégrant les patrimoine et paysage urbains nous semble provenir de la longue évolution de deux représentations. La première concerne la popularisation des idées partisans de la conservation du patrimoine ancien et du tissu urbain, dans la continuité et le renforcement des réactions aux nombreuses démolitions que l'exécution du PRE 1889 provoque dans la première moitié du XX^{ème} siècle ainsi qu'à l'ampleur des destructions durant la Seconde Guerre mondiale.

La deuxième porterait sur le passage de l'ancien à l'historique. L'*ancien*, c'est ce qui révèle une durée continue depuis l'époque de production jusqu'au présent. Il s'agit donc d'une marque visible, qui s'oppose au neuf. Par extension, elle est souvent opposée au moderne. L'*historique*, qui dépend d'un rapport diachronique permettant de comprendre des événements du passé au sein d'une chronologie, c'est-à-dire au sein d'une succession logique, ne vient pas véritablement résoudre cette opposition ancien / moderne. Au contraire, les débats sur les modes de conservation de l'ancien, et en creux sur les modes de modernisation, proviennent du surgissement de l'analyse historique. Par contre, l'historicité des objets les relie à un contexte, et donc à un ensemble d'objets qui leur sont contemporains, à des styles artistiques, à des lieux, à des paysages, etc. Le passage de l'ancien à l'historique accompagne le passage de conceptions matérielles qui singularisent une construction à des représentations élargies à un espace (des lieux, leur mise en réseau, leur aménagement par les acteurs) et à une période (des événements, leurs relations temporelles, leurs influences sur les acteurs).

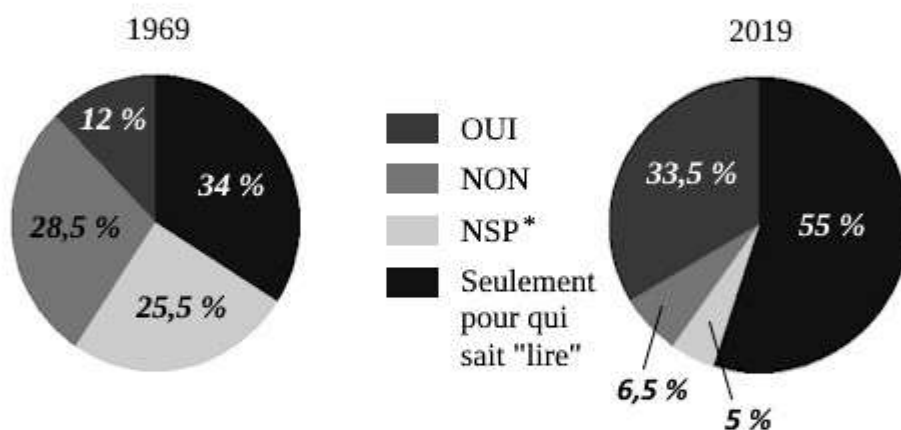
197 Bologne, ASCBO, PRG 1955, I-2, *Osservazioni aventi carattere generale e particolare*, P. G. n° 57.

Figure n° 15 : Évolution des représentations de l'historicité

Pensez-vous que le centre historique représente un lien avec le passé, un moyen de rappeler le chemin que l'Homme a fait jusqu'à aujourd'hui ?



Pensez-vous que les palais, les rues, les maisons, les places, racontent l'histoire mieux qu'un livre ?



Pensez-vous que :

- A - le passé est enterré, n'a pas d'importance ;
- B - le futur naît aussi de la méditation sur l'expérience du passé ;
- C - ne se prononce pas.



* : ne se prononce pas

Source : L. Marolleau, 2020
(Di Nallo, 1970)

Ainsi que le montrent les résultats de l'enquête réalisée en 1969, les habitants considéraient déjà le passé dans un rapport diachronique au présent et exprimaient leur intuition d'une historicité de la ville et de son patrimoine ancien (fig. 15). En 2019, cette tendance s'impose de façon massive : 95 % des habitants ayant répondu à notre enquête estiment que « le centre historique représente un lien avec le passé » et que l'avenir est le fruit d'un rapport diachronique à ce passé. Cela s'explique notamment parce qu'il est considéré comme un site historique pour 81 % des enquêtés. Mais cela est également dû aux édifices et aux lieux de cet espace qui raconteraient mieux l'histoire que les livres selon 88,5 % des réponses – bien que les 2 tiers de celles-ci précisent qu'il faut avant tout savoir « lire » ces témoignages urbains (fig. 15). Pourtant, seuls 8 % des habitants interrogés en 1969 estiment que cet ensemble leur provoque un sentiment lié à l'histoire¹⁹⁸ alors qu'il s'agit de la réponse la plus donnée en 2019 (24,5 %).

Les changements de représentations qui accompagnent les transformations urbaines favorisent la reconnaissance du patrimoine urbain. Les édifices anciennement protégés sont ainsi sauvegardés avec leur environnement en même temps que le bâti non-monumental est intégré au champ patrimonial.

2. Le changement de sens du « patrimoine mineur »

Nous souhaitons nous arrêter sur ces édifices aux caractéristiques non-monumentales, souvent à fonction résidentielle, qui sont progressivement reconnus comme un héritage par les acteurs du patrimoine. L'objectif est de pouvoir expliquer le basculement qui conduit à leur intégration à un corpus patrimonial urbanistique.

2.1. La priorité au « décor urbain »

Les démolitions touchant le non-monumental s'expliquent dans un contexte où il paraît nécessaire aux acteurs d'améliorer la beauté esthétique de la ville de Bologne. L'action de moderniser passe par le souci de ce qui est nommé à l'époque le « *decoro urbano* ».

Les travaux « grandioses » initiés dans les années 1860 se fondent ainsi sur l'objectif

198 DI NALLO Egeria, 1970, *op. cit.*, p. 220. Le choix des habitants en 1969 se porte davantage sur le plaisir esthétique et l'attachement affectif avec 22 % chacun (*idem*), lesquels comptent encore pour respectivement 15,6 % et 12,5 % des réponses en 2019.

d'embellir la ville (Alaimo, 1990 : 50). Celui-ci passe par des transformations du tissu urbain, par le pavement des rues et des portiques, par la construction de trottoirs. L'intérêt des acteurs porte également sur les édifices de la ville : à cette époque,

« Gouvernement et Communes comprenaient la nécessité de grandioses œuvres bâties ; le souffle de la liberté alimentait et insufflait partout l'ardent désir de ce bien-être [...]. Mais entre nous quel était alors la situation (*il terreno*) ? [...] Depuis longtemps, chaque art à Bologne était grandement tiré vers le bas, principalement l'architecture [...] : le manque de monuments le prouve¹⁹⁹ ».

Ce constat de la part de l'un des architectes municipaux de l'époque, Antonio Zannoni (1833-1910), donne à voir une ville qui ne répond pas aux critères des contemporains. Certains projets relatifs à la future Via Indipendenza soulignent par exemple que si Bologne est pourvue de constructions somptueuses, elle souffre de leur éparpillement²⁰⁰. L'impression d'une ville non-monumentale provient de la dispersion des palais et des églises, et de leur alternance avec des bâtiments plus modestes.

Dès lors, l'élite de l'époque lui attache une image dépréciative :

« [elle] passe pour une ville des moins intéressantes de notre péninsule pour tout ce qui concerne l'ornementation (*ornato*) et sa partie architectonique²⁰¹ ».

Dès lors, la commission chargée de préparer le plan d'urbanisme adopté en 1886 se donne

« pour principaux objectifs ceux de prévoir [...] à l'amélioration des conditions de décorum et ensuite de circulation²⁰² (*viabilità*) ».

De même, en 1919, l'élargissement de l'axe formé par les rues Rizzoli-Ugo Bassi est fondé sur la nécessité de ne pas porter préjudice au décor urbain²⁰³ et de remplacer un bâti urbain insalubre par des édifices « *decorosi*²⁰⁴ ». Moderniser, c'est donc avant tout rendre l'aspect global de la ville de Bologne plus attrayant, ce qui passe par une rénovation de la voirie et du bâti.

Les habitants semblent tout à fait partager cet objectif urbanistique. Dans l'ensemble des

199 ZANNONI Antonio, 1880, *Sulle opere di architettura di Coriolano Monti in Bologna*, s. é, s. l., p. 2.

200 Bologne, ASCBO, *Carteggio amministrativo*, IV.1.A, 1862, fasc. *Strada di comunicazione tra il centro di città e la stazione della ferrovia*.

201 *Ibid.*, Projet de Marco Manini, 7 janvier 1861.

202 *Ibid.*, XIII.6, 1885, fasc. *Piano regolatore e di ampliamento della città di Bologna*, Rapport de l'ingénieur en chef des services municipaux Edoardo Tubertini, 10 juillet 1885.

203 *Ibid.*, XIII.1.1, 1919, fasc. *Piano Regolatore. Allargamento di via Rizzoli e delle strade e piazze adiacenti*, Communiqué de la majorité municipale, 11 janvier 1919.

204 *Ibid.*, fasc. *Piano Regolatore nella via Ugo Bassi*, Délibération du conseil municipal, 23 mai 1919.

documents consultés entre 1860 et 1909, aucune lettre adressée à la municipalité par des particuliers ne s'émeut de la disparition du bâti ancien. Leurs auteurs n'abordent que des questions pratiques sur les expropriations et les litiges financiers éventuels. Certains résidents s'expriment au contraire en faveur des démolitions comme ces 11 signataires d'un courrier datant de 1860 réclamant l'abattement de l'ancienne porte de la rue San Vitale appartenant aux murs du XII^{ème} siècle – l'un des trois exemples de *torresotto*, ces portes surmontées d'une tour, qui nous est parvenu. Ils souhaitent ainsi ajouter

« aux œuvres grandioses d'ornement et de lustre de la ville [...] une autre œuvre bien que très modeste : à savoir, la démolition du torresotto de la-dite rue [...] qui [...] ôte lumière, air, et d'une certaine façon salubrité au tronçon qui depuis le torresotto va jusqu'aux tours²⁰⁵ ».

Envisagé par la municipalité, l'édifice est sauvé pour une raison purement pragmatique : la propriétaire s'y oppose, ne sachant où loger ailleurs dans son appartement la cuisine qui se trouve alors dans la tour²⁰⁶. Ce n'est que par la suite que la municipalité commande à un érudit une enquête sur l'histoire de l'édifice²⁰⁷ ; dans un premier temps, c'est encore les questions liées au décor urbain, d'une part, et à l'hygiène, d'autre part, qui prévalent.

Ces initiatives extra-institutionnelles se multiplient sur la période et de nombreux projets qui n'ont finalement jamais vu le jour sont conservés dans les archives municipales. Les mêmes arguments y sont employés, comme dans ce projet de deux figures des instances patrimoniales locales soumis en 1917 en vue de démolir et moderniser les rues à l'ouest de la basilique S. Petronio :

« aux raisons liées à l'hygiène, au décor [urbain], et on pourrait presque [ajouter] je dirais à la décence, s'ajoutent celles liées à la grande utilité obtenue par la mise en valeur de cette zone très centrale²⁰⁸ ».

Les représentations que nous pouvons lire comme patrimoniales poursuivent un objectif hygiéniste qui peut conduire à rendre invisibles sinon à nier les valeurs des édifices concernés. Mais les transformations ayant pour but d'améliorer le décorum peuvent aussi conduire à restaurer et à conserver les édifices anciens monumentaux qui contribuent davantage à la beauté de la ville selon les acteurs de l'époque.

205 *Ibid.*, XVII.1, 1861, fasc. *Torresotto antico che cavalca la via San Vitale*, Lettre au maire de Bologne, 13 novembre 1860.

206 *Ibid.*, Lettre de la comtesse Cornelia Rofsi Martinetti, 7 janvier 1861.

207 *Ibid.*, Lettre du maire-adjoint à l'Art et au Bâtiment, 22 janvier 1861.

208 *Ibid.*, XIII.1.1, 1917, fasc. *Piano Regolatore*, Achille Casanova et Attilio Evangelisti, *Progetto di sistemazione del centro di Bologna fra la Piazza V.E. e la via D'Azeglio*, 30 octobre 1917.

2.2. Le bâti comme ressource

L'autre explication qui permet de comprendre la démolition quasi-systématique du bâti ancien, c'est qu'il constitue une ressource.

Sa conservation en l'état peut donc nuire à la jouissance du bien si la valeur patrimoniale – autre ressource – n'est pas en mesure de compenser sa valeur immobilière ou spéculative. Au-delà, l'ensemble de l'espace urbanisé est un lieu de vie et de résidence : l'amélioration du cadre de vie ne passe pas seulement par celle du décorum, mais également par l'assainissement qui demeure un enjeu jusqu'à une époque tardive (III.B.3.1). Pour les résidents de quartiers défavorisés et délabrés, la démolition peut constituer un avantage en termes d'hygiène en ce qu'elle accompagne la rénovation des quartiers comme c'est le cas à proximité des fortifications dont nous avons déjà parlé²⁰⁹.

De plus, par la démolition, une nouvelle ressource apparaît : le travail. En effet, les chantiers génèrent de l'activité qui participe à endiguer le chômage alors croissant. La société du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle ne repose pas sur la stabilité de l'emploi et les classes laborieuses sont soumises à une précarité tant journalière que saisonnière (Zangheri, 1986). À cela s'ajoutent les conséquences des crises économiques et des conflits armés qui conduisent à l'augmentation du chômage, et celles liées à l'exode rural qui voit des ouvriers agricoles se convertir dans le bâtiment à l'époque des premiers grands travaux (Masulli, 2010). Les tensions sont alors nombreuses : des chômeurs provenant de communes alentour entendent profiter de l'occasion pour trouver un travail²¹⁰, d'autres viennent se mêler aux ouvriers sans avoir été embauchés afin de prendre part aux chantiers et obtenir un salaire²¹¹. Ces événements prennent place dans le contexte des grandes grèves des années 1900, lesquelles marquent profondément les classes dirigeantes bolonaises (Preti, 2010) et notamment les majorités municipales d'Union Populaire du maire républicain Enrico Golinelli (1902-1904), puis du maire socialiste Francesco Zanardi (1914-1919). Dans le communiqué du Conseil municipal publié par le journal *Il Resto del Carlino* le 12 janvier 1919, l'achèvement quasi-total des travaux d'élargissement de la rue Rizzoli est notamment justifié par le choix « de vouloir donner du travail aux ouvriers sans

209 Certains habitants les considèrent être « des nids de souris, des murailles informes, des instruments opposés à la civilisation et à l'hygiène (*incivili ed antigienici*) » (BACCHELLI Riccardo, 1929, « La demolizione delle mura », *op. cit.*, p. 5).

210 Ce à quoi s'oppose expressément la municipalité (Bologne, ASCBO, *Carteggio amministrativo*, XIII.2, 1903, fasc. *Porte della città*, Lettre du maire au préfet de Bologne, 25 février 1903).

211 Cela a eu lieu au moins à deux reprises durant l'hiver 1902 (*ibid.*, 1902, fasc. *Varie*, Lettre de l'Ingénieur en chef au maire de Bologne, 5 mars 1902).

emploi » (Tassinari, 1966 : 346). Les votes municipaux favorables aux démolitions sont donc à replacer dans ce contexte socio-économique confinant de nombreux habitants dans la précarité et faisant parfois évoluer les priorités politiques²¹².

La non-conciliation apparente entre les aspects sociaux et patrimoniaux reposerait plutôt sur des questions économiques et financières. Des opposants aux démolitions d'ampleur pointent du doigt les intérêts économiques et financiers que certains acteurs mettent sous silence lorsqu'ils prônent les modernisations. C'est le cas notamment de la Société des Ingénieurs dont les membres bénéficient indirectement de la situation, dans la mesure où ils tirent profit des reconstructions (Benassi Capuano, 2001). La partialité de ce regroupement professionnel, pourtant appelé à donner son avis sur le bien-fondé des projets, est par ailleurs dénoncée par le journal *L'Avvenire d'Italia* le 24 mai 1917 à l'occasion des débats sur l'élargissement de la rue Rizzoli (Tassinari, 1966 : 340-341). La finalisation de ces travaux, validée par la municipalité socialiste malgré l'opposition initiale, est là encore due à des raisons économiques. Il apparaît notamment que la somme proposée par l'État pour racheter les édifices patrimoniaux (100 000 liras) ne puisse pas compenser la rupture éventuelle du contrat de vente estimé entre 600 000 et un million de liras par les opposants (Tassinari, 1966), d'autant que l'acquéreur se trouve être la Province de Bologne... alors dirigée par une majorité socialiste (Penzo, 2001 : 188).

La tendance à démolir le bâti non-monumental de Bologne s'inscrit donc dans un contexte économique et social qui dépasse les questions patrimoniales, voire qui oppose ces deux réalités considérant que l'un peut être conservé tandis que l'autre peut sinon doit être détruit pour des raisons esthético-hygiénistes ou pour des raisons socio-économiques souvent corrélées (III.A.1.1).

212 C'est le cas des élus socialistes qui s'opposent d'abord à l'élargissement de la rue Rizzoli dans les années 1900 avant de s'y résoudre (Penzo, 2001). Cependant, si Riccardo Bacchelli (1891-1985) reproche aux municipalités inscrites à gauche les démolitions a-patrimoniales, notamment celles d'Alberto Dallolio et d'Enrico Golinelli (BACCHELLI Riccardo, 1929, *op. cit.*, p. 4-7), il en oublie que les grands travaux de démolition du XX^{ème} siècle sont déduits des projections du PRE 1889 adopté durant la mandature de Gaetano Tacconi, représentant de la droite historique italienne et l'un des fondateurs du CBSA.

2.3. Restaurations et valorisations

L'intégration du bâti « mineur » au champ patrimonial est finalement réalisée à Bologne par la politique urbanistique du PCI à l'occasion du plan spécifique *Pour le centre historique* de 1969 (II.A.2.3).

Encouragé par la législation des années 1960²¹³, ce plan prend sa source dans les travaux engagés par l'adjoint à l'urbanisme Giuseppe Campos Venuti au début de la décennie (I.A.1.3). Celui-ci échange avec les architectes Leonardo Benevolo et Ludovico Quaroni dès l'année 1961²¹⁴ pour prévoir le travail de recensement des fronts de rue et d'évolution du tissu urbain. Ces études sont menées en partenariat avec la faculté d'architecture de l'Université de Florence²¹⁵. Elles sont ensuite intégrées comme l'une des six études sectorielles accompagnant la préparation du Plan intercommunal (PIC) durant la session du Conseil municipal du 27 juillet 1962²¹⁶. Pier Luigi Cervellati qui a participé à ces recherches précise qu'elles ont principalement porté sur l'analyse « du processus constitutif du bâti mineur » (Cervellati *et al.*, 1977 : 87). Parallèlement, en 1963, les normes d'intervention dans la vieille ville de Bologne évoluent pour contraindre de respecter les méthodes de restauration urbanistique à des fins de conservation, ce qui permet de revenir sur les prévisions sur PRG 1955 dans l'attente d'un plan spécifique (Scannavini, 2001 : 10). Ces dispositions qui marquent le tournant des politiques urbanistiques à Bologne s'articulent avec l'ensemble des débats et des avancées législatives qui accompagnent la reconnaissance du patrimoine urbain (II.C.2.2), et en particulier des centres historiques (Campos Venuti, 2008 : 88). Elles permettent la valorisation du bâti urbain comme composante patrimoniale à part entière.

Le « monument-environnement », pour reprendre l'expression de Gustavo Giovannoni, intègre à Bologne le champ patrimonial au sein d'un corpus urbanistique défini par le plan *Pour le centre historique* de 1969. Ce dernier le considère sous deux aspects (Cervellati *et al.*, 1977 : 70-71). De manière directe, la municipalité établit un contrôle sur les

213 La loi n° 167 du 18 avril 1962 autorise les Plans de constructions sociales (Peep) étendus aux centres historiques par la loi n° 865 du 22 octobre 1971 avec droit d'expropriation, et les révisions de la loi urbanistique favorise leur protection, d'abord avec la loi n° 765 du 6 août 1967 puis avec celle n° 1187 du 19 novembre 1968.

214 Bologne, ASCBO, *Assessore Giuseppe Campos Venuti*, b. Campos 61-65, lettre de L. Benevolo et L. Quaroni à G. Campos Venuti, 29 septembre 1961.

215 BENEVOLO Leonardo, 1973, « C'è un programma per il centro storico di Bologna », in BENEVOLO Leonardo, *Le avventure della città*, Laterza, Rome, p. 101-108.

216 ACCB, vol. 111, 1962, verb. 78, OdG. 140, « Ricerche e studi di carattere urbanistico relativi al comprensorio di Bologna, interessato dal Piano regolatore intercomunale », p. 1494-1496.

interventions de restauration de la majorité des édifices résidentiels qui ne sont pas placés sous la tutelle du MPI et notamment sur les petites maisons étroites des quartiers populaires demeurés insalubres. D’abord avec la menace de les exproprier, puis par le biais de négociations à partir de 1975, les propriétaires sont invités à signer des conventions où ils s’engagent à entreprendre les restaurations des édifices tout en gelant les loyers pour une durée de 15 à 20 ans minimum²¹⁷. Dans le cadre du plan pour le logement dit *Peep Centro storico*, les architectes municipaux réalisent dans les années 1970 la réhabilitation du bâti de 5 quartiers²¹⁸ parmi les 13 définis comme prioritaires (carte n° 9) en conservant l’aspect des édifices. Ces premières interventions provoquent leur généralisation dans les années 1980-1990, à la fois sous l’impulsion des propriétaires²¹⁹ et du nouveau PRG 1989 – notamment pour la rue du Pratello en 1994 et le quartier de l’ancien Ghetto juif en 1996 (Vincenzi, 1993 ; Società Centri Commerciali, 1996). L’administration communale a donc incité et encadré la restauration à l’échelle de quartiers, étendant de façon analogue les valeurs patrimoniales définies nationalement pour les biens culturels.

La mise en œuvre du plan conduit à réhabiliter les quartiers insalubres de la ville par la conservation de leurs caractéristiques architectoniques et urbanistiques. C. De Angelis, l’un des architectes ayant œuvré aux travaux de la rue San Leonardo notamment, nous a expliqué avoir de cette façon réalisé des œuvres architecturales « sans signature », c’est-à-dire sans création. Cet assainissement ou « rénovation conservatrice » (*risanamento conservativo*) vise deux objectifs : assainir (*risanare*) le quartier en procurant aux édifices toutes les commodités nécessaires à son habitabilité (sanitaires notamment) et conserver les volumes, le type de façade, le type de portique ou encore les jardins (fig. 16), autant que les catégories socio-professionnelles qui y vivaient par le gel des loyers. Ces constructions, relativement nombreuses et communes à Bologne, sont ainsi patrimonialisées puisqu’elles sont pleinement intégrées à un plan général de restaurations – au même titre que les monuments anciennement reconnus – qui conserve l’ensemble de leurs caractéristiques esthétiques et morphologiques.

217 CERVELLATI Pier Luigi, 1975, « Valutazione e comparazione dei costi sociali e delle incidenze economiche in funzione sia della conservazione integrata dei centri storici che della realizzazione di nuove zone di espansione, tenuto conto delle possibilità offerte dall’intervento dei poteri pubblici », in COMUNE DE BOLOGNE, *Conoscenza e coscienza della città. Una politica per il centro storico di Bologna*, s. e., Bologne, p. 119-120.

218 CERVELLATI Pier Luigi, SCANNAVINI Roberto, DE ANGELIS Carlo, NANNELLI Paolo, 1979, *Risanamento conservativo del centro storico di Bologna*, Comune di Bologna, Bologne, p. 51-109.

219 *Ibid.*, p. 111-117.

Figure n° 16 : Photographies des édifices de la rue Santa Caterina avant et après leur réhabilitation



Source : Cervellati *et al.*, 1977 : 180-181.

Parallèlement, le plan de 1969 entend protéger le bâti non-monumental en conférant aux conseils des différents quartiers le soin de maintenir les destinations des édifices, c'est-à-dire les fonctions qu'ils disposaient à son entrée en vigueur. Ainsi, la municipalité contrôle de manière indirecte l'usage qui est fait de ces constructions, notamment pour ce qui est des fonctions résidentielles et commerciales. Articulée au gel des loyers, cette mesure permet d'éviter la spéculation sur le bâti ancien : l'objectif est de rendre « compétitifs » (Cervellati *et al.*, 1977 : 141) les coûts des interventions²²⁰ et de convaincre la population de ne pas déménager vers de nouveaux appartements de la périphérie. L'enjeu est d'éviter ce que Pier Luigi Cervellati, l'adjoint au maire en charge de la mise en œuvre du plan, appelle « la ghettoïsation forcée des citadins » (Quilici *et al.*, 1985 : 32) et leur « ségrégation territoriale²²¹ » par un éloignement contraint du centre-ville – ce que nous nommerions aujourd'hui la gentrification – mais aussi d'éviter l'étalement urbain et l'artificialisation des sols ainsi qu'il a pu nous l'expliquer dans nos entretiens. Ce contrôle

220 La construction de nouveaux logements est estimée plus coûteuse que la restauration. En effet, la première nécessite, en plus de l'urbanisation primaire – qui comprend l'édification et l'aménagement de l'espace –, une urbanisation seconde – par le développement de services et d'espaces récréatifs (Cervellati *et al.*, 1977).

221 CERVELLATI Pier Luigi, « Introduzione », in CLARONI Claudio (dir.), 1972, *Piano per il centro storico. Stato delle abitazioni e struttura della popolazione*, s. e., Bologne, p. III.

indirect est un moyen de « rendre public²²² » le bâti urbain concerné, c'est-à-dire de « produire » du logement social pensé comme une sorte de pendant à la patrimonialisation de ces maisons populaires.

L'innovation politique portée à Bologne par le PCI à compter des années 1960-1970 démontre tant le dépassement de l'opposition de l'ancien et du moderne (III.B.3.2) que l'évolution des représentations patrimoniales en général. Elle accompagne un courant d'idées qui considère le patrimoine d'abord comme un ensemble homogène qui englobe évidemment les édifices non-monumentaux, et ensuite comme un élément essentiel à la société où le bâti résidentiel est interdépendant des constructions historico-artistiques anciennement reconnues. Ces représentations ne remplacent pas les précédentes mais s'y superposent.

3. Succession et accumulation de nouvelles patrimonialisations

Au-delà de l'évolution des représentations et de l'intérêt nouveau envers certaines manifestations patrimoniales, la resémantisation peut conduire à leur patrimonialisation. Lorsqu'elle s'applique à des biens anciennement reconnus, elle constitue une redéfinition de son caractère patrimonial. Ce phénomène parfois appelé « patrimonialisation seconde » (Gravari-Barbas, 2012 : 391) par les auteurs de notre corpus doit cependant être analysé par rapport à l'histoire patrimoniale de l'objet en question et du contexte qui l'engendre.

3.1. Les restaurations néo-gothiques, entre patrimonialisation nouvelle et seconde

Les interventions néo-médiévales qui transforment certains édifices selon le style néo-gothique nous semblent constituer un exemple complexe de patrimonialisation pouvant conduire à redéfinir le patrimoine existant.

Il faut tout d'abord distinguer deux types de réalisations parmi celles attribuées à Alfonso Rubbiani et à ses successeurs. Les restaurations peuvent en effet avoir été

222 P. L. Cervellati utilise en réalité un néologisme, la « publicisation », construit à la manière du terme « nationalisation » pour signifier la mise sous contrôle public ainsi que l'extrait nous l'explique : « *Assicurando comunque il controllo pubblico, la pubblicizzazione, almeno per un arco temporale sufficientemente lungo, dell'aggregato urbano già costruito* » (CERVELLATI Pier Luigi, 1975, *op. cit.*, p. 119), que nous traduirions par : « s'assurant quoiqu'il en soit le contrôle public, la publicisation, au moins pour un arc temporel suffisamment long, de l'agregat urbain déjà construit ».

exécutées sur des édifices déjà stylistiquement identifiables et historiquement reconnus. Parmi eux, on note de nombreux biens sur lesquels est intervenu Alfonso Rubbiani (églises, palais) ; ceux-ci sont d'ailleurs placés sous tutelle ministérielle dès les années 1910 ce qui intègre de fait les restaurations (Frabboni, 2015). Une autre catégorie comprend ceux comme le palais Re Enzo dont les traces étaient ténues voire effacées par des transformations passées, et pour lesquels les interventions ont conduit à modifier radicalement leur aspect hérité. Dans ce cas, la pratique est ambivalente dans la mesure où elle relève d'un style à part entière qui se développe alors en Europe (Zucconi, 2007 ; Nottoli, 2013) et qui associe la conservation du bien à la valorisation de la pratique artistique du restaurateur (Balzani, 2007a). Dans les deux cas néanmoins, l'héritage est composé de la structure édifiée héritée, des marques reproduites à partir des traces découvertes, des compléments documentés par les fonds archivistiques, et de l'éventuelle homogénéisation du tout à partir des représentations des acteurs et de l'histoire à laquelle ils s'identifient.

Plusieurs témoins de l'époque ont documenté cette transformation architecturale de la ville, notamment Guido Zucchini (1882-1957), architecte et disciple d'Alfonso Rubbiani. Il a notamment fait publier les photographies d'édifices avant et après leurs restaurations ce qui donne à voir les changements opérés. Nous avons sélectionné parmi elles deux clichés concernant la Casa Pasi qui se situe sur la place où se dresse la Mercanzia (fig. 17). Au centre du premier se trouve le bâtiment en question, dont Guido Zucchini fait la description, précisant son caractère apparemment banal :

« la façade de cette maison ne montrait aucun signe d'ancienneté : au-dessus d'un portique surmonté d'un architrave avec des pilier en style *bugnato* s'ouvraient d'ordinaires fenêtres rectangulaires : le mur était recouvert de crépis. Pourtant, d'anciens dessins rappelaient que le portique par le passé était en poutres de bois : les examens permirent la découverte aux deux étages de l'édifice des fenêtres en arc brisé. Il a fallu de longs et délicats travaux pour redonner à la pittoresque façade son ancienne beauté et pour rendre visible ce qui restait d'ancien²²³ ».

La vue du second cliché laisse en effet penser à d'importants travaux (fig. 17). La façade a été restaurée, laissant apparaître les briques du mur ; les fenêtres et les portes ont été transformées selon le style néo-gothique ; des corniches ont été reconstituées sous les ouvertures ; le portique en pierre enfin a été remplacé par son équivalent en bois dont la

223 ZUCCHINI Guido, 1954, « L'opera del Comitato per Bologna storica e artistica », in AA. VV., 1999, *Centenario del Comitato per Bologna Storica e Artistica*, Pàtron Editore, Bologne, p. 72.

forme copie celle de modèles présents ailleurs dans la ville et dans la documentation archivistique. Les changements apportés à l'aspect des édifices concernés par ces restaurations font apparaître un bien tout à fait nouveau par le style architectural et par la matérialisation de son historicité. Les interventions concernent également les bâtiments contigus : l'édifice de gauche a connu une transformation similaire (on aperçoit d'ailleurs la trace ancienne des arcs brisés des fenêtres sur la première photographie) ; quant à celui de droite, l'avancée qui surmontait un portique a été démolie afin de rendre davantage visible la tour médiévale.

Figure n° 17 : Photographies de l'état de la Casa Pasi (au centre) avant et après sa restauration



Source : Zucchini, 1959 : 124-125.

Cette transformation stylistique des édifices entre 1924 et 1928 (Zucchini, 1959 : 119) indique une patrimonialisation. La valorisation néo-médiévale et les interventions néo-gothiques conduisent en effet à conserver des édifices qui étaient voués à la démolition d'après le PRE 1889 (carte n° 6). Celui-ci prévoyait l'ouverture d'une nouvelle perspective qui aurait permis de relier visuellement la tour Asinelli et le palais de la Mercanzia (Tassinari, 1966 : 339) : le projet de restauration est donc soumis à la municipalité en 1917

en réaction au risque de disparition (Taddei, 2001 : 156). Il reçoit le soutien de Luigi Corsini (1863-1949), Surintendant aux Monuments de l'époque (Pretelli, 2015 : 128), malgré des oppositions notamment portées par la Société des Ingénieurs²²⁴. La matérialisation de l'historicité de l'édifice conduit donc à sa sauvegarde : la restauration prévue puis réalisée a constitué à la fois une valorisation et la justification de la conservation. C'est en cela qu'il s'agit d'une patrimonialisation.

Par ailleurs, ce n'est plus l'état hérité de la Casa Pasi qui est protégé mais bien le résultat de la restauration. Cette patrimonialisation particulière contient une double réalisation, qui mêle le bien culturel produit par la mise à jour de son origine historique, et le marquage en lui-même qui atteste des pratiques d'intervention. D'un côté, l'actualisation des caractéristiques disparues permet la valorisation des objets et par là les acteurs peuvent favoriser leur patrimonialisation. De l'autre, le résultat donne à voir un style architectural qui transforme l'aspect hérité. Un même édifice est donc composé de traces héritées et de marques néo-gothiques : son origine est historiquement médiévale autant que l'œuvre est le fruit d'un style artistique reproduit au XX^{ème} siècle. En d'autres termes, dès cette époque, les restaurations font coïncider l'aspect des édifices avec leur passé historique tel que les acteurs se le représentent. Les transformations durables que cette valorisation engendre portent en elles une confusion entre l'état hérité et l'état reproduit. Elles conduisent à renouveler les représentations des biens même anciennement reconnus comme patrimoniaux et à faire de l'état conservé et transmis la nouvelle manifestation patrimoniale. C'est dans cette double nature du bien que se constitue la patrimonialisation seconde : ce n'est plus l'hérité qui est patrimonialisé mais sa transformation.

Les restaurations néo-gothiques accompagnent donc la patrimonialisation de nouveaux biens et favorisent la resémantisation des manifestations patrimoniales existantes.

3.2. La resémantisation comme surplus patrimonial

Le phénomène de patrimonialisation seconde tel que nous l'avons abordé est caractérisé par la succession chronologique. Nous nous sommes par ailleurs demandé si, pour un même bien culturel, le chevauchement temporel de deux patrimonialisations était possible, considérant le processus comme cyclique et non linéaire (Morisset, 2009). En partant des

²²⁴ Bologne, ASCBO, *Carteggio amministrativo*, XIII.1.1, 1917, lettre de la Société des Ingénieurs au maire de Bologne, 25 avril 1917.

constats et des analyses menées au cours de ce chapitre, nous avons déduit trois autres types de patrimonialisation seconde que nous assimilons davantage à un surplus de sens conféré à des objets anciennement reconnus comme biens culturels (Balzani, 2015 : 12).

Le premier type porte sur le croisement de deux corpus. En 1969, la définition urbanistique du patrimoine conduit à superposer deux représentations : celle des monuments et celle du patrimoine urbain. Considérer les édifices monumentaux comme des biens parmi d'autres ne remplace pas leur singularité qui a conduit des acteurs à les patrimonialiser. Cependant, considérer leur inscription dans des lieux permet de complexifier leurs représentations au moyen d'une resémantisation de leur manifestation patrimoniale – ils passent de l'isolement à l'articulation avec leur environnement. Cette patrimonialisation est seconde au sens de la chronologie, mais elle s'ajoute à la précédente.

Un deuxième type est constitué par la coïncidence d'un patrimoine durable et d'un patrimoine « immatériel » dont le premier est le témoin. Ainsi, la mise sous tutelle, réalisée ou réaffirmée, au XXI^{ème} siècle de certains biens restaurés par Alfonso Rubbiani et ses successeurs permet aux acteurs de considérer leur pratique comme un élément historique qui participe au passé de Bologne et à l'histoire des arts (Frabboni, 2015). Ce bien que nous pourrions qualifier d'immatériel est néanmoins matérialisé dans la mesure où son résultat est inscrit durablement dans l'objet restauré. La manifestation patrimoniale est dans ce cas double : il est possible d'y voir l'édifice conservé par la restauration, et l'œuvre stylistique qui est emblématique de représentations et de pratiques d'une époque. Ce double rapport diachronique permet de lire différemment la patrimonialisation seconde déjà identifiée à partir de la superposition de deux redéfinitions.

Un dernier type nous permet de nouveau de différencier ces deux patrimonialisations qui se succèdent dans le temps et qui remplacent les anciennes ou s'y ajoutent : c'est le changement de périmètre utilisé pour définir une manifestation patrimoniale. Le passage de représentations monumentales à celles privilégiant des ensembles définis d'après la topographie ou d'après la typologie (II.A.3.3) favorise cette évolution. Ainsi, alors que le MPI choisit de mettre sous tutelle chacune des églises qui forment le complexe basilical S. Stefano de manière isolée en 1912, une nouvelle notification en 1985 adopte une approche différente et considère le complexe conventuel comme un « “unicum” harmonieux²²⁵ ». De même, en 1987, l'espace public allant de la place de Porta Ravegnana

225 ICCD, « Chiesa della Trinità », *op. cit.*, Lettre du ministère pour les Biens culturels et environnementaux au recteur de la basilique (annexe 3), 15 juillet 1985.

où se situent les deux tours jusqu'à celle de la Mercanzia est considéré comme mis sous tutelle pour maintenir l'environnement des édifices attenants²²⁶. Au-delà, certains biens se sont vus associer dans les représentations d'autres objets ou des étendues : le fait de parler des deux tours plutôt que des tours Asinelli et Garisenda révèle une approche inclusive qui met en relation deux objets jusqu'à les fondre en une nouvelle entité. Cet ensemble topographique résulte de représentations portant sur des étendues comme c'est le cas de certains sites patrimoniaux comme la Piazza Maggiore. Ces configurations prouvent que les manifestations patrimoniales sont recomposées selon les associations privilégiées par les acteurs, chacune permettant d'ajouter du sens aux biens pris individuellement.

Ces redéfinitions patrimoniales conduisent à un cas particulier de patrimonialisation seconde : dans chacun des trois types proposés, le sens de la manifestation patrimoniale concernée évolue en se complexifiant, mais elle ne change pas radicalement. Pour traduire cette continuité qui ne s'oppose pas à l'évolution des représentations mais produit un « surplus », nous proposons d'utiliser le terme de « *sur-patrimonialisation* ». Il s'agit selon nous d'une conséquence liée au passage de conceptions centrées sur la monumentalité à celles privilégiant l'étendue du patrimoine urbain.

226 ICCD, « Palazzo della Mercanzia », *op. cit.*, Décret du ministère pour les Biens culturels et environnementaux, 15 avril 1987.

Conclusion du chapitre IV

L'héritage résulte de la valorisation des caractéristiques artistiques et historiques d'un bien reçu et reconnu par des acteurs ; cette valorisation conduit à la production d'une continuité. Étant artificielle, celle-ci représente en fait une rupture. L'héritage n'est donc pas la trace du passé mais la marque d'un présent qui se projette vers le futur à travers deux actions : la conservation et la transmission. Celles-ci permettent la reproduction d'un état original avéré ou supposé.

Les représentations des acteurs peuvent conduire à transformer l'hérité reçu. Si le sens de l'objet évolue, cette resémantisation peut avoir des conséquences matérielles, en particulier dans le cas de restaurations qui tendent à matérialiser de façon plus ou moins homogène ces représentations. Cela démontre les inégales capacités des acteurs à pouvoir diffuser sinon imposer leurs représentations jusqu'à les rendre durables, les élever au rang de patrimoine, voire à les constituer sous forme de normes à différentes échelles.

Dans tous les cas, l'héritage n'est pas une évidence ce qui relativise aussi les interventions qui le transforment ou le substituent dans le cas particulier où la guerre conduit à reconstruire. Il est avant tout une marque qui tire sa légitimité des acteurs de sa production et de sa transmission, de sa patrimonialisation qui permet son partage et sa conservation, et des traces topiques et morphologiques de son ancienneté. Ensemble, elles lui confèrent plus ou moins d'authenticité (Morisset, 2009).

Son caractère patrimonial provient à la fois des traces réinvesties, des marques créées et de la production d'un surplus de sens qui peuvent conduire à une patrimonialisation seconde – remplacement des représentations antérieures – ou à une surpatrimonialisation – enrichissement des représentations antérieures. Ces variations confirment que l'évolution n'est ni linéaire ni conclusif et que le processus relève de logiques polytemporelles (Marolleau, 2024).

Chapitre V

Les extensions patrimoniales : une pluripatrimonialisation

Si l'évolution des patrimonialités et les resémantisations patrimoniales conduisent à re-patrimonialiser voire à sur-patrimonialiser des biens culturels anciens, elles provoquent également de nouvelles patrimonialisations. Cette tendance à l'extension a conduit des auteurs de notre corpus à entrevoir une logique du « tout-patrimoine ». Dans un premier temps, les critiques portées dès les années 1980 contre cette extension opposent un patrimoine ancien et un autre plus populaire et donc « petit » (Davallon, 2018 : 16). Cette vision dépréciative a depuis été scientifiquement dépassée, en particulier autour des travaux récents concernant l'omnipatrimonialisation (Gravari-Barbas, 2014).

Suivant notre approche géohistorique qui met l'accent sur la diversité des redéfinitions patrimoniales et de leurs extensions, ce chapitre a pour but d'éclairer la distinction entre les différentes patrimonialisations constatées et les rapports diachroniques et synchroniques qui existent entre chacune. Dans un contexte de mondialisation et de mise en concurrence des territoires qui conduit ces derniers à utiliser les manifestations patrimoniales comme des moyens de se rendre attractifs (Fagnoni, 2013a), il nous semble à la suite de L. Morisset qu'il faille parler de « partout-patrimoine » (Morisset, 2018 : 290). L'enjeu est d'insister sur le caractère pluriel des formes et des logiques spatio-temporelles que revêt le processus. L'utilisation du néologisme de « pluripatrimonialisation » (Marolleau, 2024) est un moyen de questionner d'un point de vue géohistorique la diversité de ces extensions temporelles et spatiales, jusqu'à construire une typologie des patrimonialisations tout au long du chapitre.

Leur pluralité provient à la fois de l'extension des statuts (issus des normes établies) autant que du renouvellement des représentations et des corpus (A). Elle aboutit en particulier à reconsidérer les manifestations patrimoniales urbaines en passant des biens architecturaux à différentes réalités topographiques qui leur sont liées (B). La pluripatrimonialisation conduit à identifier des processus d'extension patrimoniaux combinés ou en cascade qui constituent des tournants dans la géohistoire du fait patrimonial à Bologne (C).

A. Resémantisations patrimoniales et extensions des statuts

Le patrimoine ne s'étend pas de lui-même : la multiplication des manifestations patrimoniales résulte avant tout d'une extension des patrimonialités. Leur transcription normative a elle-même une incidence sur les statuts et sur les conventions sociales qui tendent à se cristalliser parallèlement à la valorisation des corpus patrimoniaux. Du fait de l'évolution des représentations des acteurs, les critères de reconnaissance ainsi que les textes législatifs et réglementaires sont donc modifiés afin d'intégrer de nouvelles formes patrimoniales. Or, ces changements participent également au renouvellement sémiologique qui redéfinit les biens culturels existants. Il devient alors possible de distinguer plusieurs formes d'extension des statuts patrimoniaux qui participent en retour à modifier les représentations des acteurs.

1. Des normes aux représentations

Le placement de nouveaux objets et lieux sous statut patrimonial est le résultat à la fois de normes établies par des experts et par les institutions et celui de représentations individuelles et collectives que les habitants notamment produisent.

1.1. L'extension des normes : vers une complexification ?

La reconnaissance de nouvelles manifestations patrimoniales passe avant tout par la production législative du début du XX^{ème} siècle.

Rappelons tout d'abord que la loi de 1909, en employant un vocabulaire englobant et en qualifiant les manifestations de « choses » (Balzani, 2007b), favorise l'extension des statuts patrimoniaux vers des biens de formes et de natures variées. Cette terminologie conservée en 1939 (III.A.2.1) demeure jusqu'à l'emploi de l'expression « biens culturels » suggérée par la Commission Franceschini à la fin des années 1960 (II.C.2.1) – mais inscrite dans la législation seulement au moment du regroupement de toutes les lois relatives au patrimoine dans le texte unique du 29 octobre 1999 (Sciullo, 2003a ; Cossu, 2005). La loi n° 1089 de 1939 permet par la suite un tournant notable avec une mise à

l'écart d'appellations antérieures comme « Antiquités » ou « Beaux-Arts » qui insistent sur l'ancienneté ou sur l'esthétique.

D'un certain point de vue, la loi n° 688 du 23 juin 1912 qui étend ces dispositions aux villas, aux parcs et aux jardins, constitue la suite logique de cet élargissement sémiologique. Complétée par la loi n° 778 du 11 juin 1922 *Pour la tutelle des beautés naturelles des immeubles d'intérêt historique particulier*, les deux textes sont finalement intégrés à la loi n° 1497 du 29 juin 1939 sur la *Protection des beautés naturelles* (II.C.2.2). Il s'agit là des prémices d'une extension concrète des statuts sur des types de biens différents, situés à l'écart des villes d'art – en particulier à Bologne sur les collines au sud, là où se situent des villas et des jardins. La variante au PRG 1955 spécifique à l'espace collinaire est d'ailleurs produite parallèlement à celle portant sur la vieille ville : après une progressive protection de l'espace sur l'impulsion du ministère de l'Instruction publique et de la Surintendance aux Monuments de Bologne²²⁷, la variante pour la préservation des collines est votée le 30 mai 1969²²⁸.

La période allant de 1909 à 1939 favorise donc l'extension des statuts patrimoniaux. La conservation de cette législation sous la République permet la poursuite de cet élargissement durant toute la deuxième moitié du XX^{ème} siècle.

1.2. Des normes aux patrimonialités : l'influence sur les représentations

Cette évolution des normes encourage l'extension des représentations patrimoniales des acteurs. Ceux-ci reprennent à la fois les lois mais aussi le système de valeurs qu'elles contiennent. L'échantillon de lettres rédigées par des habitants en 1956²²⁹ lors de la consultation citoyenne autour du PRG 1955 (I.B.2.2) atteste cette appropriation.

Afin de rendre légitimes leurs argumentations, certains s'appuient sur des publications relevant du champ historique et artistique. Or, ces critères patrimoniaux sont les deux principaux contenus dans l'intitulé de la loi n° 1089 de 1939 (*Tutelle des choses d'intérêt artistique et historique*). Ce recours n'est donc pas anodin mais permet plutôt de convoquer la législation en vigueur. Par ailleurs, l'institution de la Surintendance aux Monuments est également convoquée dans 18 lettres, et son travail se retrouve explicitement utilisé

227 Bologne, ASCBO, PRG 1955, IV.1, 1969, b. 3, *Variante al Piano regolatore generale. Relazione generale*.

228 *Ibid.*, *Approvazione della variante al vigente PRG relativa alla zona collinare*.

229 *Ibid.*, I-2, *Osservazioni aventi carattere generale e particolare*.

comme argument d'autorité dans 26 lettres notamment par la mention du *vincolo*. Trois d'entre elles sont particulièrement intéressantes car elles citent même les extraits du décret ministériel qui fixe le statut patrimonial des édifices concernés²³⁰. En plus de la loi, c'est tout le système institutionnel et ses normes qui peuvent servir d'argument d'autorité et de moyen de rendre légitime l'expression d'une patrimonialité.

Pour en revenir aux publications portant sur les champs historiques et artistiques, certaines sont citées à plusieurs reprises : c'est le cas de *Cose notabili della città di Bologna* de Giuseppe Guidicini qui date de 1873²³¹, ou encore de la revue *La Mercanzia*²³². D'autres alimentent les descriptions savantes des habitants bien que les sources soient tues : par exemple, au sujet des édifices cultuels de la paroisse de S. Pietro, un auteur décrit

« la cour intérieure [...] formée des grands arcs du portique de la maison du quatorzième siècle, surmontée sur trois côtés par de très élégantes petites loggias à colonnes et arcs construites en 1400 et attribuées à Pagno di Lapo, donc de remarquable valeur artistique²³³ ».

Les critères historiques et artistiques sont ainsi convoqués par le biais de dates, de références à des personnalités (notamment des artistes de renom), ce qui rend la description finalement plus technique. Ici, ce ne sont pas tant les institutions que les professionnels qui servent d'argument d'autorité.

De façon analogue, les habitants s'appuient sur la loi d'urbanisme n° 1150 de 1942 qui appelle au « respect des caractères traditionnels » (art. 1) des localités concernées (III.A.2.1). Certains citent directement cet extrait²³⁴ comme pour rappeler le cadre légal à l'administration municipale, quand d'autres font simplement référence à la loi. Par exemple, un groupe de 18 habitants et propriétaires de la rue Rialto insiste sur le fait que les démolitions signeraient

« la destruction complète du caractère de la rue [...], c'est-à-dire de cette couleur locale que la loi d'urbanisme voudrait justement préserver²³⁵ (*tutelare*) ».

Dès lors, les habitants dénoncent les « innovations », comme le projet de portique *ex novo*

230 Il s'agit de la Casa Guerma-Redenti (*ibid.*, n° 273), du palais Zambeccari rue Carbonesi (*ibid.*, n° 492) et d'un bâtiment du Largo Respighi (*ibid.*, n° 692).

231 *Ibid.*, n° 215, 261, 273, 274 et 339.

232 *Ibid.*, n° 179, 209, 261 et 274.

233 *Ibid.*, n° 215.

234 *Ibid.*, n° 174, 179, 271 et 274.

235 *Ibid.*, n° 342.

au croisement des rues Mascarella et Innerio²³⁶, et les démolitions

« de certains secteurs de la ville, spécialement du centre, qui sont caractéristiques soit par l'architecture, soit par des éléments historiques, soit par certains *aspects traditionnels* [...], et ce pour ne pas perturber l'harmonie et le ravissement de certains point de la ville²³⁷ ».

La loi de 1942 est ici convoquée de manière transversale dans la mesure où la tradition se mêle à l'historico-artistique et donc à la législation patrimoniale de 1939. Les habitants composent dans ces lettres un argumentaire à partir des normes légales et institutionnelles afin de réclamer la protection de biens que le projet de PRG en 1955 entendait démolir (carte n° 7).

1.3. La permanence d'une axiologie ancienne

Cependant, le système de valeurs auquel les habitants ont recours dans leurs lettres indique que la critériologie employée mêle les références aux normes récentes et à une axiologie plus ancienne – notamment à des critères ambivalents que les professionnels et les législateurs peuvent proscrire (Heinich, 2009).

Convoqué dans 49 lettres de notre échantillon (soit environ une lettre sur cinq), le critère d'ancienneté (*antico, vecchio*) figure parmi les critères plus employés. Il semble être adapté à Bologne qui « est une ville très ancienne qui se distingue justement par ses vieilles rues²³⁸ ». Son usage favorise la mise en avant de la mesure du temps qui passe, donnant à voir tour à tour la rareté et l'authenticité des biens. L'historique et l'ancien sont d'ailleurs associés dans 18 lettres, mais les emplois qui les rendent substituables sont rares. Inversement, seules 5 lettres utilisent à la fois les critères portés sur l'ancienneté et l'artistique²³⁹.

Il arrive cependant que ce critère soit utilisé négativement, pour dévaloriser. Ainsi, le responsable d'un magasin demande à ce que la municipalité repense la percée d'un passage entre la place Aldrovandi et la ruelle Bianchetti afin que soit plutôt abattue une

236 *Ibid.*, n° 33.

237 *Ibid.*, n° 501 (nous soulignons).

238 *Ibid.*, n° 297.

239 Une famille qui considère que « les rues, ruelles (*vicoli*) et petites voies (*viuzze*) de Bologne [sont] intouchables pour des motifs artistiques ou d'ancienneté » (*ibid.*, n° 4).

« construction très vieille et de peu de valeur²⁴⁰ ». L'ancienneté n'apporte ici aucune plus-value : le critère esthétique peut donc prendre le pas sur celui de l'ancienneté si l'édifice considéré n'est pas perçu comme historique. Cette ambivalence indique que si les habitants ont conscience de la continuité temporelle rendue visible par les édifices et le tissu urbain, le critère de l'ancienneté n'est pas suffisant pour soutenir la conservation d'un bien. Pour cette raison, il s'agit d'un critère transversal et non d'une valeur en soi.

De façon analogue, le jugement de valeur esthétique est ambivalent et peut ne pas apparaître comme suffisant aux yeux des acteurs de l'époque. Au sujet de la tour Prendiparte, un habitant souligne d'un côté le risque qu'

« en mettant à nu trois côtés de la tour [...] on altère substantiellement un environnement [...] provoquant une altération préjudiciable (*dannosa*) au rapport hauteur-tour largeur-place²⁴¹ ».

Nous retrouvons ici un intérêt pour l'esthétique globale. À l'inverse, l'institution étatique *Deputazione di Storia Patria* pour la province romagnole précise que son opposition aux démolitions autour de cette même tour n'est exprimée

« pas tant pour des raisons esthétiques, mais parce que peut apparaître le doute que toute la partie de la tour soit rendue si peu épaisse au niveau des murs latéraux (*sia talmente assottigliata alle pareti dei fianchi*) qu'elle doive être refaite²⁴² ».

L'avis est ici davantage technique, porté par des professionnels qui ne s'appuient pas (uniquement) sur des arguments d'ordre esthétique, demeurant conscients de leur insuffisance pour justifier ou non d'une préservation patrimoniale (Heinich, 2009). La perception de l'aspect conduit à un jugement relativement subjectif qui peut aboutir à la transformation comme à la conservation.

Pour convaincre les administrateurs municipaux de la légitimité de leurs observations, les habitants ont donc recours à différents critères. Plusieurs sont assimilables aux normes légales de l'époque, quand d'autres plus transversaux (ancienneté, beauté) viennent appuyer les premiers. Ils sont néanmoins révélateurs d'une demande d'extension des statuts patrimoniaux afin de protéger des biens que la loi ne reconnait pas comme tels.

240 *Ibid.*, n° 19.

241 *Ibid.*, n° 169.

242 *Ibid.*, n° 110.

2. L'extension des statuts patrimoniaux

L'extension des statuts correspond à l'application des normes à une diversité nouvelle de manifestations du fait patrimonial. Les acteurs normalisent donc progressivement de nouvelles catégories de biens culturels issus de nouvelles époques (Choay, [1992] 1996 : 155). Ainsi que nous pouvons également l'observer sur la figure 2, cette extension chrono-typologique accompagne une extension topographique du fait de la localisation des nouveaux objets (Gravari-Barbas, 2012 : 375).

2.1. L'extension chrono-typologique

L'intégration progressive de nouvelles périodes au sein du champ patrimonial semble être une conséquence d'un intérêt historique qui s'étend avec le passage naturel du temps.

Le corpus étatique actuel concerne une grande diversité de périodes (carte n° 1). Au-delà des époques médiévales et renaissantes qui occupaient les acteurs du patrimoine du *Risorgimento*, des objets issus de l'époque moderne et de l'époque contemporaine se trouvent parmi les biens auxquels s'applique le *vincolo*. Parmi eux, des édifices ont déjà été cités comme la Casa Galvani ou le stade municipal. Y figurent également des constructions de l'époque industrielle comme la première Manufacture de Tabac qui s'était développée dans la vieille ville de Bologne à la place d'un ancien couvent, mise sous tutelle en 1986²⁴³, ou encore l'ancien four à pain municipal aujourd'hui reconverti en Musée d'art moderne (MAMbo) et placé sous *vincolo* en 2020²⁴⁴ – tous les deux datant du début du XX^{ème} siècle.

L'extension des statuts vers de nouvelles périodes historiques est ancienne, dans la mesure où des bornes chronologiques sont inscrites dans les normes édictées. Ainsi, le décret du 27 novembre 1884 qui institue les Délégués régionaux ministériels précise à l'article 1 que l'inventaire doit se faire « des temps plus anciens à tout le XVII^{ème} siècle » (Bencivenni *et al.*, 1992 : 57). Les premières lois des années 1900 qui réduisent l'exclusion historique aux 50 dernières années permettent déjà d'intégrer tout un pan historico-artistique au corpus patrimonial national, ce qui constitue une extension typologique fondée sur une logique

243 ICCD, « Ex Manifattura tabacchi », *op. cit.*

244 ISCR, « Ex Forno del Pane – Museo d'Arte Moderna di Bologna », *op. cit.* Il figure parmi les biens inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco en 2021 (carte n° 13, n° 12).

temporelle. Par ailleurs, les acteurs peuvent hiérarchiser d'une certaine façon les périodes historiques, comme lorsque la porte Maggiore doit être démolie à l'occasion des travaux sur les murailles : si les ornements du XVIII^{ème} siècle et antérieures sont détruites²⁴⁵, les restes du XIII^{ème} progressivement mis au jour sont finalement conservés²⁴⁶. L'extension des statuts patrimoniaux et l'intégration de nouvelles périodes dépendent des représentations des acteurs (et de leur historicité).

Cette extension statutaire permet également d'intégrer de nouveaux styles architecturaux qui rendent plus complexe l'image urbaine de Bologne. Au-delà de l'identité néo-médiévale que les interventions néo-gothiques ont participé à diffuser, des édifices réalisés sous d'autres influences artistiques lors de la modernisation de la ville sont peu à peu protégés. Certains l'ont été plus récemment, comme le palais de la Banque d'Italie en 1976²⁴⁷ avec ses ornements grotesques aux plafonds des portiques labellisés Unesco en 2021 (carte n° 13, n° 9), ou le palais Ronzani de style Art nouveau qui abritait le cinéma Modernissimo et protégé à partir de 1994²⁴⁸. D'autres au contraire le sont très tôt, comme le palais de la Caisse d'épargne de Bologne en style éclectique, dont la notification date de 1927²⁴⁹.

Cette extension chrono-typologique semble être plurielle, mêlant les types historiques et artistiques. Elle apparaît comme le principal moteur de l'intégration de nouveaux biens aux corpus patrimoniaux existants. Nous pourrions même considérer qu'il s'agit d'un processus antérieur à notre sujet, dans la mesure où la reconnaissance patrimoniale de la période médiévale correspond déjà au passage d'un intérêt pour les Antiquités classiques (romaines et grecques notamment) aux Antiquités nationales (Choay, [1992] 1996 : 54-56).

2.2. D'autres extensions typologiques

L'extension typologique ne se réduit cependant pas à cette logique temporelle. Ainsi, de façon analogue, les statuts ont aussi été étendus vers un ensemble d'édifices « modestes, ni

245 Bologne, ASCBO, *Carteggio amministrativo*, XIII.2, 1904, fasc. *Porte e mura della città*, rapport de R. Faccioli, A. Gatti et A. Rubbiani pour la *Deputazione di storia patria*, s. d.

246 *Ibid.*, Lettre du Ministre de l'Instruction publique au maire de Bologne, 20 mai 1904. Elle est restaurée en 1909 par Alfonso Rubbiani dans un état considéré comme original, après une proposition du CBSA qui craint toujours sa démolition à nouveau proposée en conseil municipal en décembre 1906 (*Ibid.*, 1907, Lettre du CBSA au maire de Bologne, 8 janvier 1907).

247 ISCR, « Palazzo della Banca d'Italia », *op. cit.*

248 ISCR, « Palazzo Ronzani », *op. cit.*

249 ICCD, « Palazzo della Cassa di Risparmio », *op. cit.*

mémoriaux ni prestigieux » (*ibid.* : 155) qui constituent de nouvelles catégories de patrimonialisations produites à partir du bâti monumental.

Il s'agit principalement de constructions à usage résidentiel. Certaines maisons sont notamment mises sous tutelle pour les personnages illustres qui y ont vécu, comme celle occupée de 1861 à 1876 par Giosuè Carducci au n° 20 de la rue Broccaindosso, finalement protégée en 1963²⁵⁰. Là encore, cette extension pourrait être le résultat d'une dilution progressive de deux origines de la notion de patrimoine. D'abord, elle s'inscrit dans la continuité de la diversification des objets remémoratifs, depuis les monuments intentionnels (au sens premier) jusqu'aux monuments architectoniques (les édifices monumentaux) – glissement qui nous semble déjà être de l'ordre d'une extension typologique au tournant des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles (Bencivenni *et al.*, 1987 : 33). Ensuite, elle accompagne le passage de l'intérêt pour les traces de familles régnantes et de leur « généalogie mythique » (Chastel, 1986 : 407) jusqu'au récit national (Leniaud, 2002 : 45-56). Ce phénomène se décline parallèlement au sein de chaque territoire à partir de l'élite locale.

Mais c'est dans le cadre de la variante au PRG 1955, le plan spécifique *Pour le centre historique* de 1969, que cette extension est la plus visible à Bologne. Son objectif est la sauvegarde du tissu urbain par la définition de règles locales contraignantes (*vincolo*). Il s'agit de dépasser le seul intérêt historico-artistique par la prise en compte de la typologie du bâti et des fonctions attribuées (Cervellati *et al.*, 1977). Ses auteurs distinguent ainsi quatre types : des structures architectoniques exceptionnelles ; des structures complexes et vastes qui associent plusieurs bâtiments et cours intérieures ; des structures plus étroites et profondes avec des jardins en arrière-cour ; enfin des structures mixtes²⁵¹. Ces édifices sont ensuite répartis parmi six catégories de conservation (Schmid, [1976] 1977b) distinguées selon le niveau de contraintes et le type d'intervention appliqués²⁵² (carte n° 11).

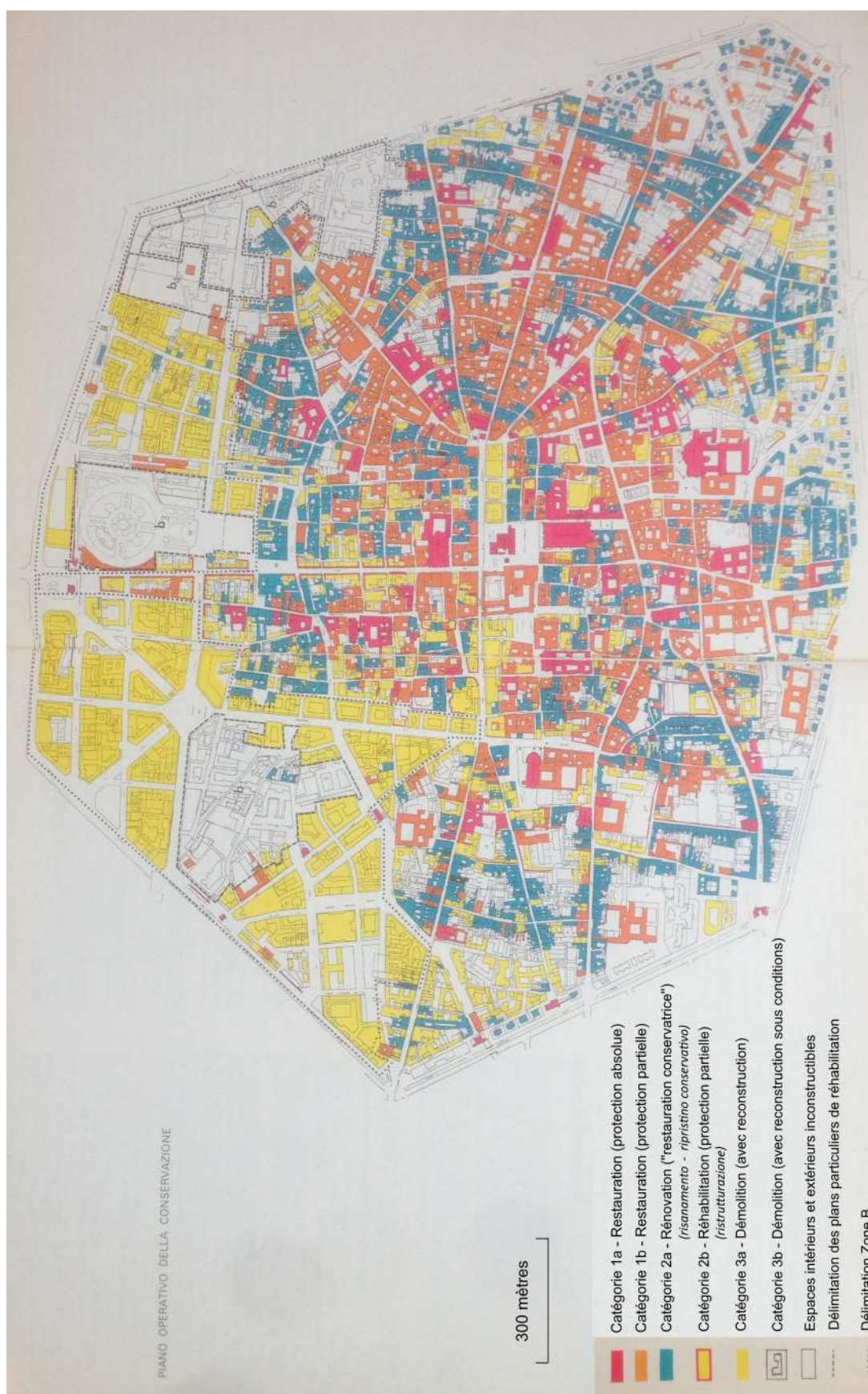
Parmi ces dernières, les deux premières catégories s'appliquent à des édifices dont la valeur artistique est reconnue et qui sont soumis à une restauration dite scientifique,

250 ISCR, « Casa di via Broccaindosso, 20 », *op. cit.*

251 Bologne, ASCBO, PRG 1955, IV-1, b. 1 et b. 2 ; Commune de Bologne, 1970, *Bologna Centro Storico*, *op. cit.*, p. 168-172 ; BENEVOLO Leonardo, 1973, *op. cit.*, p. 107.

252 ASSESSORATO ALL'EDILIZIA PUBBLICA, 1972, *PEEP Centro Storico. Relazione sui criteri e sulla metodologia d'intervento*, Comune di Bologna, Bologne ; CERVELLATI Pier Luigi *et al.*, 1979, *op. cit.*

Carte n° 11 : Plan de la conservation typologique
(extrait de la variante Plan pour le centre historique de 1969)



Source : Commune de Bologne, 1970, *Bologna Centro Storico*, op. cit., p. 174-175 ;
traduction : L. Marolleau, 2020.

suivant notamment les chartes de restauration et les théories de Camillo Boito ou Cesare Brandi (IV.A.3.1). Ces catégories 1a et 1b (en rouge et orange sur la carte n° 11) sont distinguées par la portée du *vincolo* qui peut être absolue pour la première, et partielle pour la seconde (notamment pour adapter l'édifice à sa destination fonctionnelle²⁵³). À l'inverse, les deux dernières catégories concernent les édifices pouvant être démolis car ne présentant aucun intérêt reconnu²⁵⁴. L'intervention 3a vise à préserver le tissu urbain en imposant la reconstruction après démolition (en jaune), reconstruction qui n'est pas automatique pour le bâti classé en 3b (en blanc), notamment pour permettre le réemploi fonctionnel de l'espace.

Pour en revenir à l'extension typologique en question, elle concerne les catégories 2a et 2b²⁵⁵. Leur objectif est de conserver la typologie architecturale et fonctionnelle du bâti, ce qui passe par le maintien des caractéristiques structurelles qui le relie au tissu urbain et la sauvegarde de son apparence extérieure (Cervellati *et al.*, 1977 : 120-123). La majorité des biens classés en 2a relève d'un usage résidentiel (éventuellement associé à des commerces au rez-de-chaussée) et correspond aux maisons étroites des quartiers populaires (en bleu sur la figure 33). La municipalité favorise ainsi la conservation d'une nouvelle typologie d'édifices en dépassant les questions architecturales que la législation nationale prend déjà en considération (IV.C.2.3). L'outil utilisé est la réglementation urbanistique, laquelle permet de préserver le tissu urbain (à la fois les lots bâtis et le maillage des espaces de circulation). Quant à l'approche typologique, elle offre la possibilité de mettre en œuvre la sauvegarde élargie tout en tenant compte des spécificités de chaque catégorie d'édifices.

L'extension typologique semble donc être le résultat d'un élargissement critériologique et normatif, temporel ou non. Elle peut conduire à enrichir un corpus existant ou à en produire un nouveau qui se développe de façon parallèle aux précédents.

2.3. L'extension topographique

Les extensions des statuts patrimoniaux intéressent également des objets situés dans des lieux qui n'étaient jusqu'alors pas concernés par les questions patrimoniales.

Le résultat des extensions statutaires donne à voir l'intégration de lieux se trouvant aux

253 CERVELLATI Pier Luigi, SCANNAVINI Roberto (dir.), 1973, *Interventi nei centri storici*. Bologna : politica e metodologia del restauro, Il Mulino, Bologne, p. 116-118.

254 *Ibid.*, p. 122-124.

255 *Ibid.*, p. 120-122.

marges des premières mises sous tutelles. Pour Bologne, il s'agit tout d'abord de certains quartiers périphériques au sein de la vieille ville où sont concentrés des édifices qui ne sont pas considérés comme des structures architectoniques exceptionnelles – notamment le bâti résidentiel « mineur » reconsidéré en 1969 (carte n° 11). Ensuite, l'extension concerne la périphérie suburbaine notamment au nord des voies de chemin de fer et à l'est de la vieille ville (carte n° 6). En 1956, un propriétaire décrit son édifice situé au nord-est de l'espace urbain comme une

« construction ancienne avec une cour intérieure et un parc arboré [qui] manifeste un caractère d'intérêt artistique et culturel²⁵⁶ ».

Cet habitant a donc recours à des critères classiques pour considérer un bien qui ne se trouve pas dans l'espace de la vieille ville. Il estime par ailleurs que la transformation des alentours de l'édifice porterait atteinte à cet état de fait auquel il attache des valeurs toutes patrimoniales. Enfin, de façon plus récente, tout un réseau d'édifices et de sites à l'échelle de la province est intégré, déclinant les exemples monumentaux et typologiques dans des lieux éloignés des villes au passé historique et artistique prestigieux²⁵⁷.

Cette extension est encore accrue par l'intégration des biens naturels et paysagers aux corpus patrimoniaux (Della Valentina, 2011 ; Cammelli, 2014). À Bologne, il s'agit principalement des collines situées au sud de la ville, concernées par une variante au PRG 1955 spécifique²⁵⁸. Déjà en 1956, une famille prie la municipalité de ne pas permettre la construction aux abords de leur terrain situé à la cime de la colline de Paderno, notamment parce que la zone « est sujette à la protection paysagère au sens de la loi du 29 juin 1939²⁵⁹ ». Par la suite, dans le cadre de la décentralisation, les régions produisent également des plans paysagers territoriaux qui étendent et diversifient considérablement les normes de protection patrimoniales et les espaces concernés – ce qui est encore renforcé par la loi n° 431 de 1985 qui fait passer la législation d'une approche esthétique du paysage à une approche structurelle (Mezzetti, 2014).

L'extension des statuts patrimoniaux est donc plurielle. Elle favorise l'intégration d'une diversité quantitative et qualitative de biens, et la diversification ou la multiplication des corpus qui correspondent à deux dynamiques d'extensions patrimoniales. Pour reprendre les catégories de N. Heinich (2009 : 197), nous utilisons par la suite deux formes

256 Bologne, ASCBO, *PRG 1955, I-2, Osservazioni aventi carattere generale e particolare*, P. G. n° 498.

257 ISCR, *op. cit.* ; Bologna Welcome, 2023, « Bologna. Carte touristique de la métropole » [en ligne].

258 Bologne, ASCBO, *PRG 1955, IV-1, b. 3 et b. 4*.

259 *Ibid.*, I-2, *Osservazioni aventi carattere generale e particolare*, P. G. n° 448.

d'extensions (typologique et topographique) considérant que le chronologique relève de la première.

3. Le renouvellement des représentations par « l'habitude »

Parallèlement à la question des statuts et des corpus normés, la pratique des lieux peut contribuer à diversifier les représentations des acteurs par l'affirmation de patrimonialités alternatives. Ces dernières peuvent être anciennes comme nous l'ont montré certaines polémiques (IV.A.3.2) ; mais leur diffusion élargie et leur partage par des collectifs d'acteurs permettent d'accompagner voire d'accentuer une extension déjà en cours.

3.1. Les pratiques touristiques comme indices de l'extension patrimoniale

Il est possible de déceler de premières extensions par l'analyse des pratiques des touristes et des visiteurs. Cette dernière permet notamment de comparer les lieux touristiques aux corpus patrimoniaux établis à une époque donnée.

Bologne reçoit des visiteurs depuis longtemps. À l'époque renaissante, son attractivité lui venait notamment de son Université et s'étendait à l'échelle européenne (Dolcini, 2007) comme l'attestent encore aujourd'hui certains toponymes comme la ruelle Alemagna, ou des édifices comme le Collège d'Espagne (XIV^{ème} siècle). Progressivement, les visiteurs de villes d'art lui reconnaissent une valeur équivalente à celle des grandes villes italiennes (Ricci, 2008). Aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, Bologne est également intégrée aux circuits du Grand Tour²⁶⁰ : on s'y rend pour ses académies, pour ses œuvres d'art, et les visiteurs comme Stendhal déjà cité remarquent certains édifices comme les portiques et les deux tours (Bertrand, 2005 : 113). En 1881, Corrado Ricci fait publier le plus ancien guide de la ville que nous avons pu consulter²⁶¹ (Muzzarelli, 2007), lequel propose un itinéraire très détaillé pour découvrir des édifices, places et musées de Bologne.

Cet ouvrage est intéressant car la sélection patrimoniale qu'il opère dépasse le corpus des Monuments nationaux de l'époque. Ceux-ci sont souvent mis en évidence par des sortes de

260 Dans son étude des récits-guides français de l'époque, G. Bertrand montre qu'elle fait partie des 5 villes italiennes qui y sont les plus documentées (Bertrand, 2005).

261 Celui-ci a par la suite été réédité dans les années 1930 (RICCI Corrado, ZUCCHINI Guido, 2023, *Guida di Bologna*, Minerva, Bologne).

fiches historico-artistiques avec lesquelles alternent des informations sur les lieux et les édifices devant lesquels passe le visiteur. Pour Corrado Ricci, l'enjeu est de ne pas suivre l'organisation des guides ordinaires qui omettent volontairement des lieux de peu d'intérêt :

« Cependant, nous n'avons pas à suivre cette règle. Un guide bien fait doit satisfaire les exigences des plus exacts et scrupuleux visiteurs, et c'est pour cela que dorénavant nous ne cesserons de décrire entre un monument et l'autre, suivant ainsi où nous porte l'itinéraire, tous ces lieux qui pourraient d'une certaine manière intéresser un chercheur²⁶² ».

Ainsi, après 50 pages réservées à des monuments centraux depuis la Piazza Maggiore jusqu'à la basilique S. Domenico, l'auteur choisit d'élargir le corpus au-delà de l'attendu. Ce point de vue presque exhaustif sur la ville, propre à intéresser l'élite européenne érudite, donne à voir un patrimoine bien plus étendu que dans les normes qui s'établissent alors. Il est intéressant de noter que cette annonce correspond au moment où l'itinéraire éloigne le visiteur des axes principaux et des points de repère monumentaux emblématiques de Bologne. Dès lors, ce parcours urbain est l'occasion de développer l'intérêt pour des sortes de marges patrimoniales qui participent d'un environnement. Le fait de partir du regard du promeneur conduit à s'intéresser à ce qui entoure les monuments et anticipe d'une certaine façon l'extension typologique des statuts patrimoniaux.

Par ailleurs, Corrado Ricci ajoute à l'ouvrage une seconde partie réservée aux « monuments suburbains²⁶³ ». Celle-ci s'étend sur une quarantaine de pages soit 17 % du guide : il s'agit donc d'un ensemble secondaire mais non négligeable du patrimoine considéré comme lié à Bologne. Cette invitation au cheminement à l'extérieur des murailles nous permet de considérer que la pratique touristique, parce qu'elle dépasse les limites de la vieille ville, participe déjà à la fin du XIX^{ème} siècle à l'extension topographique.

3.2. Vers le patrimoine urbain

Les représentations des habitants qui pratiquent quotidiennement l'espace urbain sont également intéressantes pour entrevoir l'extension renforcée par le passage d'un régime de

262 RICCI Corrado, 1881, *Guida di Bologna*, Zanichelli, Modène, p. 58.

263 *Ibid.*, p. 197-237.

patrimonialité à un autre.

Les auteurs des lettres en 1956 tiennent compte des lieux et de leur environnement dans leurs analyses du plan d'urbanisme, faisant ainsi état de représentations qui reflètent leur connaissance pratique de l'espace et leur appropriation du tissu urbain (Marolleau, 2020a). Un groupe de 10 résidents de Bologne considère par exemple que « la décision de respecter l'unité environnementale de la rue Nosadella a été sage²⁶⁴ ». D'un avis contraire, un habitant estime qu'il faut plutôt élargir cette rue afin d'éviter « de rendre hybride le vieil et compact quartier, au style uniforme, de la rue Saragozza²⁶⁵ » que le PRG 1955 prévoit de transformer ponctuellement par la succession de segments modernes et anciens. Dans les deux cas, bien que les rues à conserver ne soient pas les mêmes, les Bolognais ont conscience de l'importance de préserver certains quartiers et certaines rues qui constituent en eux-mêmes des ensembles harmonieux et de qualité. Le fait qu'ils s'opposent sur les lieux à modifier nous semble renforcer l'idée, d'une part, que les habitants expriment ici des patrimonialités individuelles et, d'autre part, que les quartiers urbains concernés forment un tout urbanistique difficilement dissociable dans la mesure où chaque partie se vaudrait plus ou moins²⁶⁶.

Cette unité environnementale est exprimée par certains auteurs qui identifient des caractéristiques de l'espace urbain de Bologne. Un groupe de 9 habitants s'oppose ainsi à l'élargissement de leur rue, considérant que le nouveau plan d'urbanisme

« ôte une des principales caractéristiques de Bologne, dont le centre doit conserver le style de l'ancienne ville, tant du côté artistique que du côté urbanistique et architectonique [...]. Bologne a pour caractéristique des maisons basses en pierre vive ou recouvertes de crépis aux couleurs rougeâtres. Substituer ces maisons par des immeubles de plusieurs étages et de style moderne d'un côté, sans toucher aux maisons au style des siècles passés de l'autre côté, constituerait une horrible dissonance (*stonatura*), gravement préjudiciable à l'esthétique²⁶⁷ ».

Bien qu'ils citent par ailleurs quelques édifices à conserver au sens de la loi de 1939, les auteurs de cette lettre assimilent principalement Bologne au bâti non-monumental, à ces maisons déjà mentionnées précédemment qui se retrouvent dans de nombreux quartiers et qui constituent une identité visuelle assimilée à la ville héritée. S'ajoutent également « les

264 Bologne, ASCBO, *PRG 1955*, I-2, *Osservazioni aventi carattere generale e particolare*, P. G. n° 70.

265 *Ibid.*, n° 188.

266 Un habitant pose ainsi la question de savoir pourquoi sa rue devrait être élargie et pas d'autres, alors que « des rues plus étroites il y en a des centaines à Bologne » (*ibid.*, n° 268).

267 *Ibid.*, n° 237.

vieilles rues, les ruelles fraîches caractéristiques²⁶⁸ » de Bologne. Nous pourrions multiplier les exemples qui insistent de la même façon, à l'échelle de rues, de quartiers ou de la vieille ville, sur l'unité du bâti et de l'environnement urbain²⁶⁹.

Dans la mesure où des transformations ponctuelles provoqueraient une « dissonance » insupportable, les habitants insistent explicitement ou implicitement sur l'harmonie actuelle des lieux permise par ces maisons omniprésentes, voire « communes²⁷⁰ ». Ainsi que l'exprime l'un d'eux, ils se conforment

« au mouvement aujourd'hui largement en cours et toujours plus invoqué par l'opinion publique de conserver non seulement les monuments les plus célèbres, mais aussi les constructions qui, bien intégrées dans un complexe urbain et participant à le caractériser, sont le témoignage d'un passé également révolu et en conservent les vestiges remarquables, héritage de divers siècles lointains²⁷¹ ».

Il rend ici compte de l'évolution des patrimonialités : au-delà des monuments, c'est tout un ensemble diversifié d'édifices que ses contemporains appellent à conserver, leur reconnaissant à la fois une valeur environnementale (elles sont intégrées au tout) et une historicité qui permet le lien diachronique avec des époques antérieures. En d'autres termes, ils considèrent la valeur du patrimoine urbain.

Chose intéressante, ces représentations étendues intègrent certains quartiers anciens du suburbain. C'est le cas notamment du quartier-jardin à l'ouest de la vieille ville, « toute recouverte de villas, de maisons pourvues de jardins (*villini*) et d'habitations qui ne dépassent pas les quatre étages²⁷² ». Plusieurs habitants de la rue Mezzofanti écrivent à la municipalité pour rappeler que

« ces copropriétés furent en effet construites [...] et harmonisées dans la continuation du caractère édifié préexistant [...] : par conséquent même les caractéristiques du bâti des copropriétés en question et de leurs appartements furent choisies (*avvennero*) avec la conviction que les attributs de la zone demeuraient à l'avenir²⁷³ ».

L'harmonie de l'ensemble est un atout majeur pour le quartier et ses habitants l'identifient à un certain nombre de caractéristiques architecturales et environnementales. Cette unité

268 *Ibid.*, n° 479.

269 Voir les 45 lettres suivantes : *ibid.*, n° 28, 75, 110, 116, 125, 148, 155, 157, 159, 170, 172, 174, 179, 203, 204, 207, 233, 245, 268, 271, 273, 274, 280, 290, 297, 339, 342, 344, 348, 351, 391, 393, 402, 406, 501, 503, 507, 528, 536, 567, 631, 637, 638, 655, 693.

270 *Ibid.*, n° 339.

271 *Ibid.*, n° 179.

272 *Ibid.*, n° 482 (mais aussi 483 et 484).

273 *Ibid.*, n° 178.

doit être conservée dans le temps alors même que le PRG 1955 prévoit la construction à l'ouest « de gratte-ciels altérant complètement le caractère architectonique et environnemental de la “cité-jardin”, toujours conservé par les précédents plans d'urbanisme²⁷⁴ ». Ces habitants revendiquent ici une patrimonialité tournée vers la reconnaissance d'un patrimoine urbain relativement récent (le quartier date du début du XX^{ème} siècle) et extérieur à l'espace ancien d'ordinaire convoqué dans les lettres de 1956. Il ne s'agit donc pas d'une spécificité de la vieille ville mais bien de représentations qui évoluent et suivent les extensions typologique et topographique alors en cours.

En plus de prouver l'appropriation de normes collectives par les habitants de Bologne, cet échantillon témoigne du passage à un autre « régime de qualification », pour reprendre le terme de N. Heinich (2009 : 193-194), où le typique semble supplanter l'unique. Les monuments sont à protéger, mais la loi s'en charge déjà ; dès lors, l'intérêt porte sur ce qu'elle ne considère pas, à savoir les édifices aux caractéristiques typologiques proches des biens culturels reconnus et ceux qui contribuent à donner à la ville un aspect caractéristique. L'extension semble se réaliser en rapport avec ces monuments, en tant qu'ils sont des référents patrimoniaux déjà établis. D'une certaine façon, la typicité nous suggère également un changement d'échelle : l'unicité se déplace du bien architectural à la rue, au quartier, et finalement au tissu urbain de la vieille ville.

L'extension des représentations et des normes patrimoniales qui conduisent à inclure de nouvelles manifestations au corpus existant ou à en produire de nouveaux s'est réalisée en trois temps à Bologne et plus généralement en Italie. Elle concerne d'abord les pratiques des habitants et des touristes dès la fin du XIX^{ème} siècle qui s'intéressent à des objets et à des lieux parfois confinés aux marges. En effet, l'extension hors-les-murs suivie notamment par Corrado Ricci n'est pas sans rappeler les premiers indices de mises en série du patrimoine par des experts dans les inventaires des Monuments nationaux des années 1970 (II.B.2.1). Puis, à partir du début du XX^{ème} siècle, l'établissement et l'enrichissement des normes permettent la progressive extension des statuts et l'identification du corpus national légal. Enfin, dans l'après-guerre, une troisième extension portée de nouveau par les praticiens et en partie influencée par les statuts normés favorise l'intégration progressive aux corpus patrimoniaux de tout un patrimoine urbain (notamment à Bologne avec le plan *Pour le centre historique* de 1969). Ces évolutions sont aussi bien révélatrices d'une pratique de l'espace et d'une appropriation des lieux et des

274 *Ibid.*, n° 482 (mais aussi 483 et 484).

biens, que d'une influence réciproque des acteurs institutionnels et des praticiens locaux.

B. Des patrimonialisations intensives aux patrimonialisations extensives

L'évolution des normes et des représentations favorise le passage de logiques patrimoniales intensives – centrées sur des objets initialement monumentalisés – à des logiques extensives – spatialisées et qui tendent vers le patrimoine urbain. Nous souhaitons ici revenir sur ce changement en analysant d'une part la transition de l'un à l'autre, et d'autre part la diversité des logiques sous-tendant les patrimonialisations.

Celles-ci s'expriment par des pratiques d'intervention architecturales ou urbanistiques, mais aussi par des discours qui matérialisent les représentations des habitants. Elles permettent de nous questionner sur l'articulation des extensions avec le corpus préexistant, sur la bascule progressive d'un régime de patrimonialité à un autre, et sur les différentes logiques qui participent à la pluripatrimonialisation.

1. L'extension des pratiques de valorisation patrimoniale

Afin de matérialiser la patrimonialisation des biens culturels identifiés, les acteurs ont eu recours à des pratiques de valorisation interventionnistes. Propres à souligner ou à produire le caractère monumental, elles témoignent déjà du passage d'un régime de patrimonialité intensif à celui plus extensif.

1.1. Retour sur la restauration comme mode de patrimonialiser intensif

Sans reprendre les questionnements qui sont liés aux restaurations (IV.B.1), il convient de souligner quelques conclusions précédemment tirées qui montrent que cette pratique accompagne les patrimonialisations intensives.

Premièrement, ces interventions concernent des édifices singuliers. L'objectif est de les valoriser par la conservation et la mise en évidence des caractéristiques qui les rendent spécifiques. La pratique se concentre donc sur un bien culturel en particulier, parfois sans tenir compte du décalage que la restauration peut produire entre celui-ci et son environnement : l'un ou l'autre peut en conséquence paraître plus ancien ou dévalorisé par

comparaison (II.C.2.1). Quoiqu'il en soit, l'enjeu est de confirmer la monumentalité des édifices (II.B.2.2).

Deuxièmement, les restaurations peuvent aboutir à matérialiser des valeurs liées aux styles artistiques ou aux périodes historiques qui ont permis de reconnaître un intérêt à l'édifice concerné (IV.A.3.1). Là encore, il s'agit d'intensifier leur signification par l'intervention sur des traces ou par l'ajout de marques signifiantes afin de rendre évidentes les raisons qui ont conduit à la patrimonialisation du bien concerné. Ces transformations peuvent conduire à la production de l'héritage comme dans le cas de certaines restaurations néo-gothiques (IV.C.3.1).

Pour toutes ces raisons, il nous semble que les restaurations constituent des valorisations accompagnant voire produisant le patrimoine en se concentrant sur des objets singularisés, préférant l'intensification patrimoniale à son extension.

1.2. Les valorisations scénographiques : l'extension par l'urbanisme ?

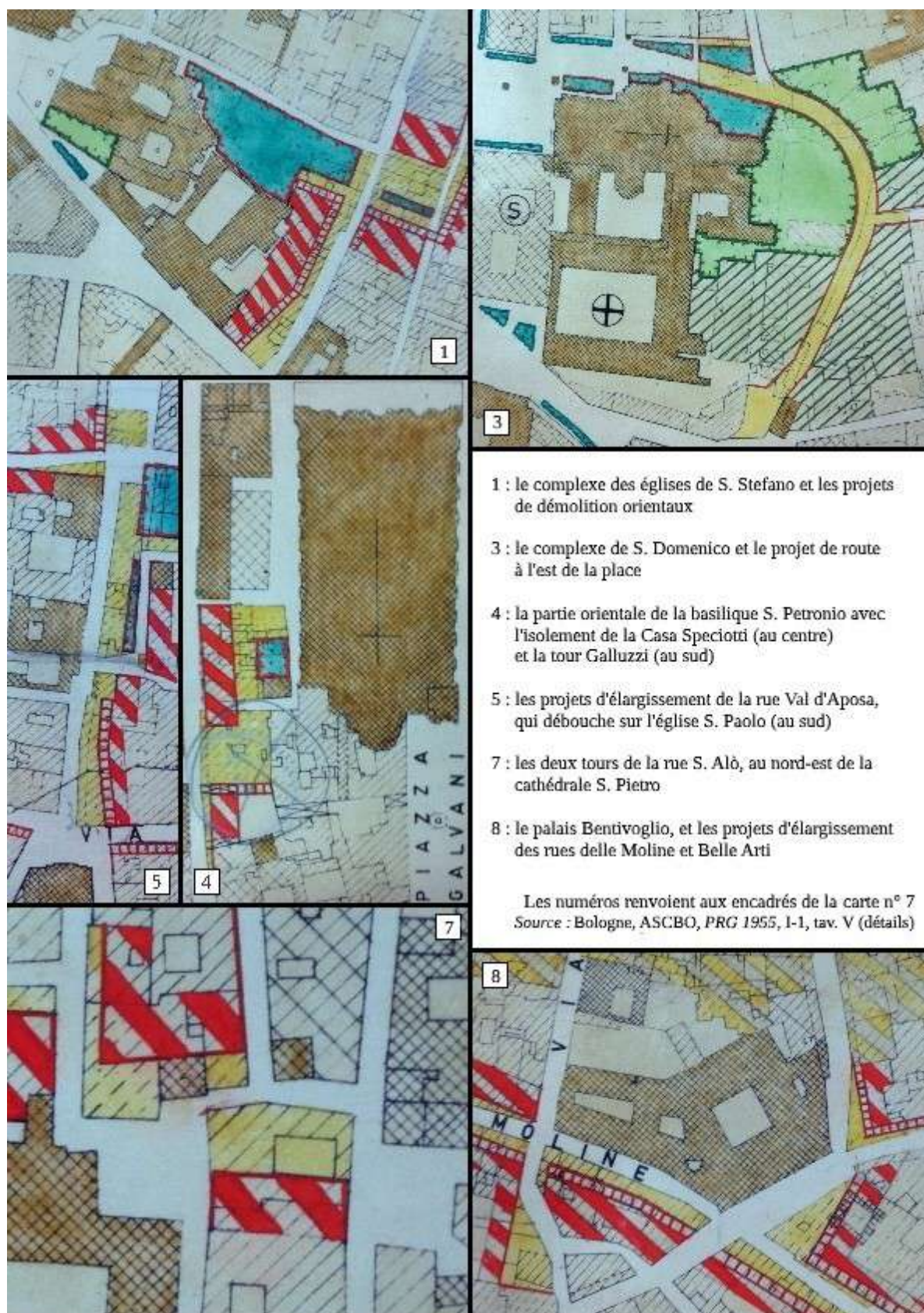
En tant qu'il constitue une première affirmation du patrimoine (III.B.3.2), le plan d'urbanisme projeté en 1955 permet d'observer la façon dont sont intégrés les édifices monumentaux aux politiques de la ville. Pour cela, nous souhaitons analyser les 8 valorisations de manifestations patrimoniales mises en évidence par les auteurs du PRG (III.B.2.2) que nous avons identifiées sur le *Plan de la ville comprise dans l'enceinte des anciens murs* (carte n° 7).

Nous pouvons les classer en trois types d'interventions. Le premier, employé uniquement pour la façade de l'ancienne église du Spirito Santo (carte n° 12), prévoit son déplacement afin qu'elle soit « convenablement aménagée et entourée²⁷⁵ (*sistemata e ambientata*) ». Les autres types se rapportent à ce que les auteurs du plan nomment des « ouvrages de démolition et d'isolement²⁷⁶ ». Nous distinguons les isollements proprement dits – c'est-à-dire les interventions qui visent à débarrasser les parois d'un édifice des constructions qui l'entourent – des mises en perspective qui visent à élargir ou aligner les rues pour qu'elles orientent le regard vers tel ou tel monument. Ainsi, la création d'espaces verts au nord-est de la basilique S. Stefano comme au sud-est de S. Giovanni in Monte (carte n° 12, n° 1 et n° 2) ou les démolitions tout autour de la Casa Specioti (carte n° 12, n° 4) ont pour but de

275 *Ibid.*, I-1, UFFICIO TECNICO COMUNALE, 1955, *op. cit.*, p.47.

276 *Idem.*

Carte n° 12 : Exemples d'aménagements de valorisation prévus par le PRG 1955



faire apparaître ce qui était caché à la vue des passants. Au contraire pour les églises S. Paolo et S. Maria della Vita (carte n° 12, n° 5 et 6) ou bien le palais Bentivoglio (carte n° 12, n° 8), l'enjeu réside plutôt dans les transformations des rues Val d'Aposa, de' Musei, et Belle Arti (respectivement) pour donner de nouveaux angles de vues et de nouveaux reculs sur les façades des bâtiments, qui d'ordinaire ne peuvent s'observer qu'à peu de distance. En cela, le PRG 1955 se situe dans la continuité des pratiques urbanistiques du XIX^{ème} siècle (III.B.2.3) qui visent à mettre en évidence la monumentalité des édifices comme le prévoyait le PRE 1889 pour le complexe des palais du Podestà et Re Enzo (IV.B.1.2) ou l'alignement paysager des deux tours avec la Mercanzia (carte n° 8).

Ces interventions peuvent par ailleurs combiner les pratiques d'isolement et de mise en perspective. Autour des jardins privés et publics qui devaient faire apparaître l'abside de l'église S. Domenico – isolement – est ainsi prévue une nouvelle rue « entourant et valorisant le complexe²⁷⁷ » – mise en perspective (carte n° 12, n° 3). Les tours Prendiparte et Guidozagni de la rue Sant'Alò, quant à elles, seraient ponctuellement isolées – partiellement pour la première tandis que la seconde reste en l'état. Le résultat permettrait d'embrasser par un même regard les deux constructions, ce qui relèverait d'une mise en perspective par leur association visuelle (carte n° 12, n° 7). Cette complémentarité des travaux est due à l'objectif commun des trois types d'interventions identifiés : améliorer la scénographie des biens en question.

Si le projet prévoit des incisions dans le tissu urbain ancien, il vise surtout la valorisation urbanistique des biens et donc leur intégration à l'environnement bâti. Il nous semble que cette approche est plus étendue qu'au XIX^{ème} siècle, quand les pratiques étaient isolées et ponctuelles. L'enjeu n'est plus seulement le monument mais l'aménagement du cadre pour qu'il participe à la valorisation des objets. La scénographie passe en effet par le paysage, par l'association des différents composants édifiés, et non par la démolition systématique. Ces interventions participent aux prémices d'une extension des représentations patrimoniales : les référents spatiaux qui structurent les lieux sont valorisés à la fois par un ensemble – ils s'additionnent localement – et par l'agencement de cet ensemble – par la mise en relation spatiale de ses composants. L'approche urbanistique permet de passer de représentations des édifices dans l'absolu à une approche relativiste qui, suivant une logique spatiale, considère le patrimoine urbain.

277 *Idem.*

2. Trois logiques spatiales d'extension patrimoniale

L'extension des statuts patrimoniaux et des représentations concernant les biens édifiés accompagne la complexification patrimoniale. Dans les lettres de 1956 (I.B.2.2), les habitants expriment notamment l'évolution des patrimonialités du monumental à l'harmonie du tout. À partir de leurs discours, il est possible d'identifier plusieurs types d'extensions.

2.1. L'harmonie des lieux comme extension patrimoniale

L'expression d'un jugement de valeur esthétique par les habitants ayant participé à la consultation citoyenne de 1956 porte non seulement sur des édifices mais aussi sur les ensembles qui les entourent.

Ces jugements de valeur concernent 29 % des lettres de notre échantillon. Il est cependant rare que les habitants s'arrêtent à constater la beauté des biens (cela concerne cinq lettres)²⁷⁸ : ils effectuent plutôt la description de leur état. La terminologie est variée car elle exprime une perception qui ne requiert pas un vocabulaire spécifique²⁷⁹ : le terme « esthétique » est le plus utilisé (près d'une lettre sur 6), suivi de l'adjectif *decoroso* et du substantif *decoro* (22 lettres), et du terme « harmonie » (18 lettres). Ces derniers en particulier témoignent de l'extension des patrimonialités dans la mesure où ils s'appliquent au décor urbain et à une forme d'équilibre à l'échelle de places, de rues ou de quartiers. Le jugement de valeur esthétique porte alors sur un groupe de constructions souvent associé à un lieu.

Lorsqu'ils ne se limitent pas à décrire l'architecture, les habitants s'intéressent au rapport qu'entretiennent entre eux les composants de l'espace urbain. L'intervention prévue autour de l'église S. Paolo au bout de la rue Val d'Aposa (carte n° 12) est ainsi « préjudiciable (*dannosa*) au décor urbain (*decoro cittadino*) pour les œuvres d'art qui vont être sacrifiée²⁸⁰ ». Ces œuvres sont ici des édifices dont l'auteur vante les valeurs architecturales et la façon dont elles enrichissent l'environnement du lieu. De même, le propriétaire d'une

278 Bologne, ASCBO, PRG 1955, I-2, *Osservazioni aventi carattere generale e particolare*, P. G. n° 170, 172, 280, 479, et 701.

279 De la constatation d'un aspect, aux mises en évidence d'une élégance, les habitants utilisent un large éventail d'approches de l'esthétique. D'après les travaux de J. Schlanger, cette valeur tient principalement de la perception, et serait donc para-cognitive (Heinich, 2009 : 252-523).

280 Bologne, ASCBO, PRG 1955, I-2, *Osservazioni aventi carattere generale e particolare*, P. G. n° 492.

agence immobilière s'interroge sur le futur édifice « d'architecture contemporaine qui, s'alignant sur le même côté que la Casa Savini, interrompt ce jeu de masses²⁸¹ ». À ce dernier participe notamment

« la construction voisine dont cette société est propriétaire qui ferme et encadre la façade gothique en permettant la mesure de ses proportions²⁸² (*proporzionandola nelle sue misure*) ».

Ici, c'est le rapport entre les différents édifices – celui de l'agence immobilière et la Casa Savini notamment – qui produit l'effet esthétique du fait de leurs justes proportions volumiques. La beauté n'est pas tant celle des constructions que la composition d'ensemble. La contiguïté des objets et l'agencement des lieux provoque l'effet esthétique.

Dès lors, les biens en eux-mêmes peuvent ne pas avoir de valeurs particulières : c'est le tout qui représente un intérêt. S'opposant à une percée pour fluidifier le trafic, des habitants estiment que le résultat dénaturerait

« une rue unique en son genre, [laquelle] ne se verra certainement pas flanquée de maisons de trois ou quatre étages, comme elles le sont actuellement dans la zone, mais d'immeubles à plusieurs étages et aux caractéristiques totalement différentes de celles des environs²⁸³ ».

Des objets et des lieux sans intérêt intrinsèque en viennent donc à être associés au patrimoine par la définition d'une sorte de zone tampon dont les attributs participent à sa valorisation. Cette extension répond à une *logique aréolaire* partant du bien patrimonialisé et s'étendant sur un espace. Cette logique spatiale a déjà été observée par l'évolution du périmètre de biens patrimonialisés (IV.C.3.2) ou encore par l'intégration aux corpus doxiques de places ou de rues (II.A.2.3). Elle correspond à une première extension topographique vers le patrimoine urbain.

2.2. La patrimonialisation en réseau

En plus de l'environnement proche, les habitants associent entre eux des édifices éloignés lorsqu'ils disposent de caractéristiques similaires.

Ainsi, au-delà de la beauté esthétique, une seconde beauté dite artistique est identifiée par

281 *Ibid.*, n° 567.

282 *Idem.*

283 *Ibid.*, n° 233.

les auteurs des lettres. Employés dans les mêmes proportions (38 lettres utilisent le terme « esthétique », et 39 celui « artistique »), ces deux aspects du beau ne recouvrent pas les mêmes réalités – ce qui explique pourquoi ils se retrouvent conjointement utilisés par les mêmes auteurs dans seulement 11 lettres. Lorsqu’il est question d’art, les auteurs qualifient des édifices architecturaux singuliers²⁸⁴ ou des œuvres invisibles depuis la rue. Des habitants évoquent ainsi des décorations internes – fresques, éléments sculptés – dont ils relèvent les qualités artistiques²⁸⁵.

Cet emploi n’est pas neutre comme nous l’avons dit, puisque le critère artistique est un critère normatif pour l’établissement du *vincolo* (III.A.2.1). Il exprime donc une valeur reconnue officiellement. Son recours est alors un moyen pour les habitants de rapprocher tel et tel édifice de ceux déjà protégés et ainsi d’obtenir leur sauvegarde sur un fondement légal. Une habitante anticipe par exemple la mise sous tutelle de son bien que le projet d’urbanisme entend alors démolir²⁸⁶. Une autre explique que la perte de sa maison prévue dans le PRG 1955 impacterait tout le corpus, puisqu’il

« existe au premier et au deuxième étage dans les chambres donnant sur la rue, des peintures remarquables du XVI^{ème} et du XVII^{ème} siècle aux plafonds qui sont indiquées dans les vieux guides de la ville de Bologne ; leur destruction porterait une grave atteinte à la conservation du patrimoine artistique de la ville²⁸⁷ ».

Dans la mesure où ce qui est artistique tombe sous le coup de la loi, la définition d’un bien comme tel exprime une patrimonialité qui se veut déjà reconnue. La conservation réclamée s’identifie ici à une patrimonialisation de tout ou partie de ces édifices.

Le recours à la valeur historique en parallèle de l’artistique est un moyen de renforcer cette association des édifices au corpus patrimonial existant, qui confirme un choix volontaire de les faire correspondre aux normes établies. Dans près d’un cas sur deux, l’artistique est articulé à l’historique dans les discours (22 lettres sur les 50 qui utilisent ces termes). Par exemple, des habitants dénoncent un projet urbanistique « de destruction de l’historique et, indiscutablement, artistique et caractéristique centre de la vieille et glorieuse ville²⁸⁸ ».

L’emploi des critères historico-artistiques peut dès lors s’attacher à des étendues (« toute une zone de hautes valeurs (*pregi*) historiques et artistiques, et pour cela caractéristique de

284 « La maison du sept rue Guido Reni qui a des beautés remarquables » (*ibid.*, n° 701) ; « la belle architecture en voûtes et en arcs » (*ibid.*, n° 172).

285 *Ibid.*, n° 75, 215, 410 (notamment).

286 *Ibid.*, n° 528.

287 *Ibid.*, n° 695.

288 *Ibid.*, n° 693.

la vieille Bologne²⁸⁹ ») ou à des édifices (« un complexe de constructions de valeur historique et artistique élevée²⁹⁰ »). Leur portée va même jusqu'à recouvrir tout l'espace urbain, comme lorsque les propriétaires de l'édifice au croisement des rues San Vitale et San Giuseppe Petroni affirment que ce dernier « fait partie du patrimoine de la Bologne historico-artistique²⁹¹ ». D'autres ne font que rappeler qu'une notification de mise sous tutelle a déjà été prononcée par les services ministériels sur le fondement des normes nationales :

« le complexe de l'église et du couvent de S. Maria dei Servi, comprenant le quadriportique [...] a été reconnu et proclamé monument de grande qualité historique et artistique, et assujetti comme tel aux dispositions de la loi du 1^{er} juin [19]39 n° 1089²⁹² ».

Les habitants convoquent donc les valeurs historiques et artistiques dans le but d'assimiler des objets aux biens culturels déjà protégés. Il s'agit d'une logique cette fois *réticulaire* : la patrimonialisation est revendiquée sur la base d'une similarité entre ce qui est mis sous tutelle et ce qui devrait l'être, voire d'une solidarité entre chacune des manifestations patrimoniales ainsi identifiées. De la sorte, ils transposent à des constructions non-patrimoniales les catégories normatives classiques, ce qui correspond à une extension typologique des patrimonialisations à de nouveaux biens (et non à des lieux en tant que tels).

2.3. Le patrimoine significatif : une approche territoriale

Ces logiques patrimoniales conduisent à un intérêt croissant pour le patrimoine urbain et donc pour des ensembles qui ne sont pas forcément spatialement contigus. Les habitants revendiquent dans ces cas une typicité locale. Par exemple, à propos de la rue Guido Reni, un habitant souligne son « caractère de vieille rue résidentielle “aristocratique” bolonaise²⁹³ ». Ici, il n'est pas tant question d'insister sur l'ancienneté de la rue, ou sa formation sous l'impulsion de l'élite sénatoriale locale, que de mettre en exergue ce qui la rend à la fois particulière et commune. Des propriétaires s'émeuvent qu'une

289 *Ibid.*, n° 148.

290 *Ibid.*, n° 172.

291 *Ibid.*, n° 103 et 104. Toute la zone autour de la place Aldrovandi est d'ailleurs pleine « de hautes qualités historiques et artistiques » (*ibid.*, n° 148).

292 *Ibid.*, n° 276.

293 *Ibid.*, n° 179.

« part aussi *traditionnelle* de Bologne doive presque disparaître et que sa ligne en soit tellement modifiée jusqu’à effacer complètement ce *visage* et cette *caractéristique* qui l’ont rendue célèbre²⁹⁴ ».

D’autres, comparant deux îlots de constructions, encensent ces « formes et dimensions *typiquement* bolonaises qui *s’harmonisent*²⁹⁵ ». Et nous pourrions multiplier les exemples évocateurs de « la poésie de la tradition²⁹⁶ », formule empruntée à des habitants qui rend bien compte de cet entremêlement de signifiants qui font de Bologne ce qu’elle est. Le vocabulaire utilisé insiste à la fois sur l’aspect ancien hérité – selon le principe de continuité que contribue à produire le recours à la tradition par exemple – et sur l’unicité de la composition qui doit donc être conservé comme un tout – pour préserver sa singularité et l’harmonie de l’ensemble (Marolleau, 2020a).

Les critères cherchent à rappeler que la vieille ville est une somme de composants unis par des caractéristiques communes, ce qui rend réciproquement l’exemple qu’ils isolent comme significatif du tout (Heinich, 2009 : 241-244). Ces caractéristiques participent à la définition du territoire de Bologne et permettent aux habitants de s’y identifier. Cette défense d’une totalité harmonieuse – qui poursuit de nouveau une extension topographique – suit une *logique globale* par laquelle tout un espace est considéré comme patrimonial du fait de la répétition sérielle ou analytique de certains composants – pour reprendre la typologie de N. Heinich.

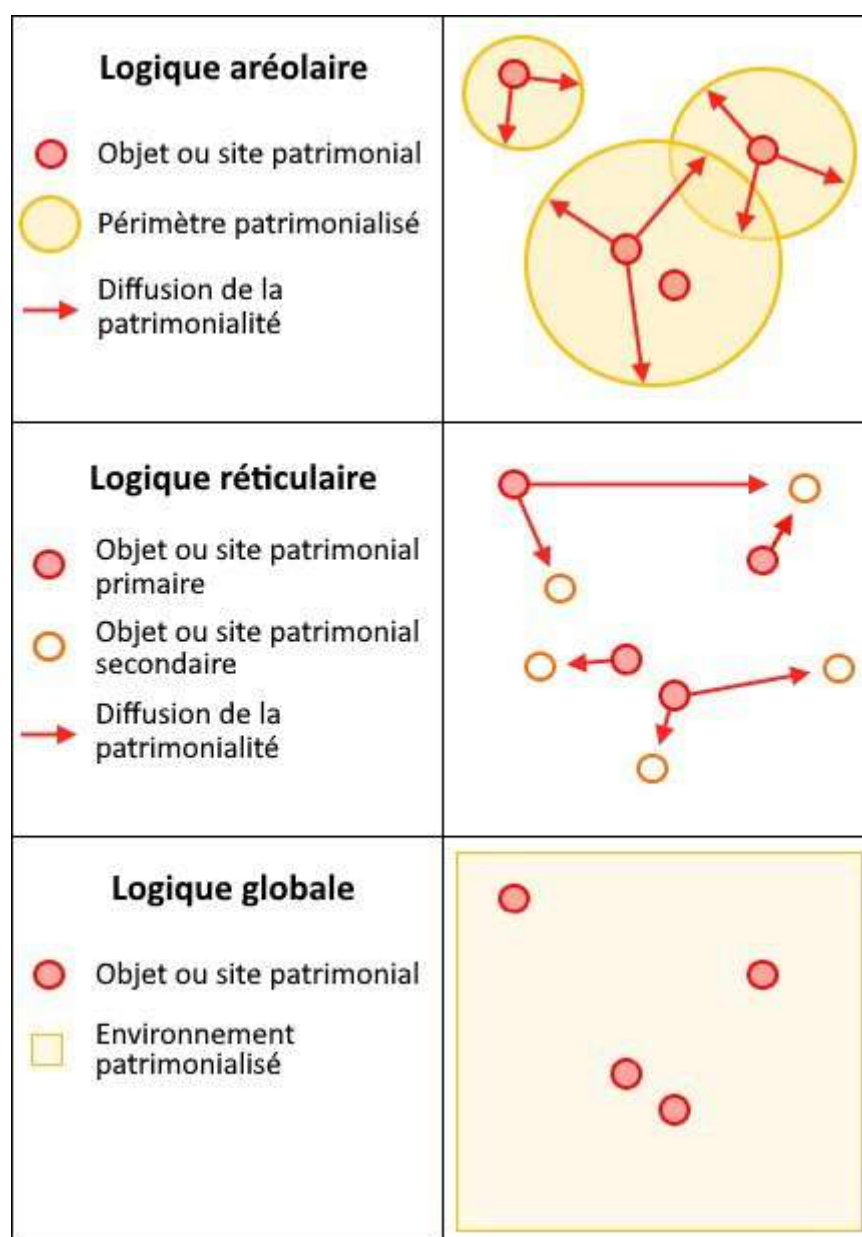
Ces trois logiques spatiales (fig. 18) favorisent la patrimonialisation des alentours des objets anciennement patrimonialisés (« primaires ») soit d’objets similaires (extension typologique) soit d’un environnement élargi (extension topographique) à partir des pratiques et des représentations des acteurs. Elles permettent d’appréhender la constitution des corpus doxiques et l’influence que les patrimonialités générées localement peuvent avoir sur la diversification des corpus normés, et réciproquement.

294 *Ibid.*, n° 479 (nous soulignons).

295 *Ibid.*, n° 586 (nous soulignons).

296 *Ibid.*, n° 402.

Figure n° 18 : Trois logiques géographiques d'extension des patrimonialisations



Réalisation : L. Marolleau, 2022

3. Les rapports entre l'intensif et l'extensif

Ces logiques spatiales qui sous-tendent différentes extensions patrimoniales dans l'espace urbain s'articulent aux biens culturels anciens ainsi que nous avons ponctuellement pu l'observer. Dès lors, une certaine dialectique associe les édifices monumentaux faisant partie du corpus national à leur pendant urbain. Elle nous permet de préciser les rapports entre ces deux groupes au moment où s'expriment les représentations appelant à une patrimonialisation étendue à l'échelle de la ville.

3.1 Extensions hiérarchiques et extensions rhizomiques

Au sein d'un même lieu, les édifices monumentaux n'ont pas le même rapport au reste du bâti urbain dans le cadre des extensions topographiques.

De façon relativement classique, la logique aréolaire est une extension qui fonctionne selon le principe de la *diffusion*. Depuis des référents spatio-temporels, l'intérêt des acteurs et possiblement les statuts patrimoniaux sont étendus à ce qui les entoure. Les lieux patrimoniaux qui en résultent sont donc composés d'un centre et d'une périphérie, d'un monument et de son environnement (fig. 18). À propos du quartier du Quadrilatère à l'est de la monumentale Piazza Maggiore, un couple d'habitants explique par exemple que :

« ce sont des zones qui, bien que ne contenant pas de monuments de valeur artistique particulière, créent autour de certains d'eux [ceux de la Piazza Maggiore dans ce cas] "l'environnement", nécessaire présumé pour faire de ceux-ci le centre d'une atmosphère qui les soutient, les valorise, les immerge dans leur temps²⁹⁷ ».

L'approche est donc relative, dans la mesure où les composants du lieu sont considérés rétrospectivement comme patrimoniaux par la présence d'un référent central. En d'autres termes, sans le référent de départ, sans le bien culturel ancien, la diffusion n'aurait pas existé, ou du moins l'extension n'aurait pas été la même.

Ce n'est pas le même rapport spatial qui est observé par la logique globale. De la même façon que pour la précédente, l'extension provoque la production de lieux patrimoniaux qui intègrent le bâti non monumental. Cependant, le centre a disparu : le processus est

297 *Ibid.*, n° 631.

pensé comme réalisé d'un bloc (fig. 18) dans la mesure où chaque composant est interdépendant de l'autre. La logique spatiale de l'extension n'est donc plus *hiérarchisée* comme c'était le cas pour la diffusion aréolaire, c'est-à-dire que l'ensemble produit n'est plus pensé d'après les lieux entourant des monuments. Il nous semble être davantage typologique, comme résultat d'une analyse qui révèle la typicité du lieu ou des lieux. La logique spatiale globale conduirait plutôt à une extension *rhizomique*, horizontale.

Ces deux logiques d'extension par rapport au corpus constitué – hiérarchique et rhizomique – révèlent deux rapports dialectiques qui associent les deux régimes de patrimonialité, permettant le passage d'un patrimoine intensif à un patrimoine extensif.

3.2. La logique réticulaire, une extension ambivalente

La troisième logique spatiale nous semble être plus complexe dans la mesure où elle associe extension du corpus patrimonial et approche ponctuelle – par l'identification de biens et de sites, et non d'étendues. Pour reprendre les catégories de N. Heinich (2009 : 197), il ne s'agit donc plus d'ensembles topographiques mais bien typologiques.

La plupart du temps, ces édifices se distinguent par leurs caractéristiques proches, lesquelles permettent d'identifier un ensemble. Nous avons ainsi montré que les habitants avaient recours à des critères établis par les normes pour faire reconnaître la patrimonialité de tel ou tel édifice. Le fait de signifier une similarité permet en effet d'élargir le corpus de proche en proche à partir de critères morphologiques, stylistiques ou historiques. Pour défendre la conservation d'un édifice, un habitant décrit par exemple

« une construction typique d'“alors”, avec un large escalier et des reliefs à colonnettes de style baroque, d'intérêt historique bolonais indiscutable, avec le caractéristique “puits” dans la cour intérieure²⁹⁸ ».

En dehors des éléments morphologiques (l'escalier, le puits) et stylistique (le baroque), le bâtiment tire sa valeur de la typicité de ces composants, du fait qu'ils soient présents ailleurs à Bologne. Il serait donc logique que ces caractéristiques patrimonialisées par ailleurs le soient également ici afin de préserver une harmonie locale. De façon analogue, un habitant conteste le projet d'isolement de la tour Prendiparte (carte n° 12) car

« la démolition partielle des constructions autour de la tour ne correspond pas à la

298 *Ibid.*, n° 170.

caractéristique habituelle des autres tours bolonaises (tour de la rue Fossalta, tour de la Timo, tour de la Coroncia, etc.) lesquelles se trouvent toutes comprises dans des constructions de façon à mettre en relief leur hauteur²⁹⁹ ».

De nouveau, c'est l'harmonie de l'ensemble des tours de la ville et de la manière dont elles s'intègrent au tissu urbain qu'il s'agit de conserver par la sauvegarde du contexte urbain de chacune. La logique réticulaire à laquelle les habitants de Bologne ont recours nous semble relever d'une extension rhizomique puisque des séries d'objets distants dans l'espace mais aux caractéristiques proches sont compris ensemble – et doivent être traités de façon équivalente en termes de tutelle et de conservation.

Nous pourrions néanmoins considérer une seconde logique réticulaire qui serait davantage hiérarchique. Pour reprendre l'exemple des tours de Bologne, celles-ci ont d'autant plus été conservées que les deux tours monumentales Asinelli et Garisenda sont des symboles anciens de la ville ; dans les années 1870, ce sont d'ailleurs les seuls exemples de tours médiévales intégrés à la liste des Monuments nationaux (annexe 4). Considérer que les tours forment un tout³⁰⁰ passe par un transfert de valeurs depuis l'exemple emblématique et monumental jusqu'aux équivalents plus modestes. De même, si certaines églises, couvents, portiques, palais sénatoriaux, sont considérés depuis les années 1870 et sans doute avant comme des biens culturels majeurs, les exemples similaires sont progressivement intégrés selon un rapport *synecdochique*. Cette logique réticulaire fonctionne cette fois selon une extension hiérarchique (de la partie au tout) et diverge de la seconde logique réticulaire, rhizomique, qui suit un rapport davantage *morphologique*.

Finalement, notre analyse permet de distinguer deux types d'extensions topographiques suivant une logique spatiale (aréolaire et globale) et deux formes d'extensions typologiques (synecdochique et morphologique). Les critères qui y conduisent sont d'une part le rapport des biens les uns aux autres (hiérarchique ou rhizomique) et la manière dont le corpus se constitue (par la typologie ou par la topographie). Ces extensions permettent de cerner la manière dont les statuts et les représentations témoignent du passage d'un régime de patrimonialité à un autre et à des qualifications délaissant l'intensif pour l'extensif. Une fois de plus, cette montée en généralité induite de nos terrains historique et géographique donne à voir la pluralité du processus de patrimonialisation et la manière dont ses formes s'articulent temporellement et spatialement. Cela nous conduit à

299 *Ibid.*, n° 503.

300 C'est le cas par exemple avec le programme « Tours et ville médiévale » de 1995 (Scannavini, 2001).

questionner leur succession ou leur combinaison synchronique.

C. Des extensions cascadantes et combinées

Les patrimonialisations s'articulent selon des logiques spatiales et temporelles. Cela conduit soit à intégrer au corpus de nouveaux biens, soit à redéfinir le sens donné aux biens anciennement patrimonialisés. Dans le premier cas, il faut questionner le rapport entre les biens « primaires » et « secondaires » – hiérarchique (aréolaire ou synecdochique) ou rhizomique (morphologique). Dans le second cas, la resémantisation peut être due à une simple évolution diachronique des représentations des acteurs qui transforme le sens initial du bien ou à un surplus de sens qui s'y ajoute – la logique spatiale globale peut d'ailleurs participer de l'une comme de l'autre. Ces différents cas de figure peuvent se succéder, se superposer, voire se combiner dans des formes plus complexes telles que la production de corpus patrimoniaux parallèles.

L'analyse géohistorique nous semble être de nouveau l'outil adéquat pour mettre en évidence cette histoire des patrimonialisations diachroniques et synchroniques. Néanmoins, il serait délicat d'en proposer une synthèse globale tant les strates patrimoniales se multiplient et varient d'un bien à l'autre et d'une époque à l'autre. Face à la recomposition presque constante d'un processus évolutif et multiforme, nous avons choisi de donner à voir cette pluripatrimonialisation au sein de périodes déterminées qui nous paraissent représentatives de cette diversité.

1. La pluripatrimonialisation sous l'impulsion néo-gothique

La première que nous identifions, du fait de son ampleur spatio-temporelle, correspond à la production du corpus d'inspiration néo-médiévale. Les manifestations patrimoniales, inventées ou redéfinies, participent à un ensemble systémique qui enrichit chacun de ses composants.

1.1. La logique plurielle de la patrimonialisation néo-gothique

La pluripatrimonialisation, aux premiers temps de l'unification italienne, combine

différentes facettes du processus. Il nous semble déjà devoir distinguer deux temps dans l'ensemble des patrimonialisations constatées à Bologne entre les années 1860 et les années 1910.

Le premier est la conséquence de l'intérêt que les acteurs de l'époque leur portent. Favorisées par des représentations néo-médiévales et nationalistes, les recherches archivistiques menées par des professionnels (plus ou moins autodidactes) et des universitaires conduisent à la production d'ouvrages et à la réalisation de restaurations qui valorisent les biens concernés. Comme ces derniers sont souvent déjà reconnus comme patrimoniaux, voire ont déjà été restaurés en ce sens dans la première moitié du XIX^{ème} siècle (Zucchini, 1959), il s'agit pour beaucoup d'une simple valorisation. Néanmoins, la transformation radicale de leur aspect va bien au-delà : ainsi, la façade de S. Martino est restaurée en 1879 par Giuseppe Modonesi dans le style du XIV^{ème} siècle alors même que l'édifice ne date que de la fin du XV^{ème} siècle (*ibid.* : 36). Ces restaurations – très critiquées en 1959 par Guido Zucchini qui rapporte par exemple les modifications opérées sur la basilique S. Stefano (*ibid.* : 26-33 et 104-105) et sur la tour de l'Horloge du palais communal d'Accursio (*ibid.* : 44) – représentent dans pareils cas autant de patrimonialisations secondes dans la mesure où les caractéristiques des biens en question ont évolué de façon durable, altérant leur transmission et le témoignage historique qu'ils représentaient.

Néanmoins, cette émulation renforce progressivement le mouvement néo-médiéval local, notamment renouvelé sous l'impulsion d'Alfonso Rubbiani et, à partir des années 1900, du CBSA (Coccolini, 1999b). Les transformations prennent de l'ampleur à la fois dans l'espace par la multiplication des chantiers (IV.A.2.2), et dans le temps par la mise au point d'une méthode de restauration qui vise à remettre à jour les caractéristiques stylistiques originales des biens architecturaux (IV.B.1.2). Les patrimonialisations secondes sont nombreuses au sens où des édifices historiques revêtent par ces interventions les marques artistiques de l'époque médiévale et renaissante³⁰¹. Ponctuellement, comme pour la restauration dans la fin des années 1900 du palais du Podestà qui conduit à l'invention du palais Re Enzo (Ranaldi, 2003), de nouveaux biens sont intégrés au corpus par leur restauration. En effet, ce dernier est inexistant dans les listes de Monuments nationaux avant 1909. Il connaît donc une patrimonialisation dès sa réalisation au point de devenir un

301 Alfonso Rubbiani et le CBSA peuvent d'ailleurs reprendre à leur compte des projets antérieurs, comme c'est le cas pour la restauration des créneaux du palais du Podestà (IV.B.2.1) et de ses fenêtres en bifore qui apparaissaient déjà dans les travaux de Raffaele Faccioli (Monari, 2001 : 314).

modèle emblématique de la matérialisation d'une époque et d'un style. Cette dernière constitue une véritable *patrimonialisation néo-gothique*, première ou seconde selon les cas.

L'ensemble de ces réalisations constituent par ailleurs une surpatrimonialisation par la transmission et la conservation des pratiques néo-gothiques typiques de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle à Bologne (IV.C.3.2). Bien qu'elle constitue une conséquence que nous pourrions considérer comme involontaire de la part des acteurs des restaurations, elle participe de l'analyse de la pluripatrimonialisation qui nous permet de distinguer cette période comme un ensemble temporel cohérent du point de vue de l'histoire du fait patrimonial.

1.2. La tendance à l'homogénéisation et l'enchaînement patrimonial

Parallèlement à ces édifices prestigieux, des constructions non-monumentales sont peu à peu concernées par cette patrimonialisation néo-gothique.

À partir de 1902, le CBSA conduit en effet une série de restaurations sur le modèle des réalisations précédentes auprès de bâtiments des rues Galliera, Santo Stefano, San Vitale, Strada Maggiore, etc. (Zucchini, 1959 : 59). Le fait d'intervenir sur des biens qui ne sont pas des monuments nous permet d'identifier le début du XX^{ème} siècle comme le tournant qui conduit à la première extension de nouveaux biens. Celle-ci est de type synecdochique dans la mesure où les manifestations patrimoniales reproduites résultent certes de documentations et de traces du passé présentes sur l'édifice, mais également d'une similarité avec des éléments architecturaux au centre des représentations à Bologne. La matérialisation des représentations des acteurs favorise ici la patrimonialisation de biens historiques par leur valorisation artistique.

De façon analogue, les restaurations des bâtiments situés entre la tour Asinelli et la Mercanzia, parmi lesquels la Casa Pasi (IV.C.3.1), conduisent à leur patrimonialisation bien que ces édifices ne présentent à l'époque « rien de remarquable » (Zucchini, 1959 : 119). Leur valorisation n'a d'autre objectif que de permettre leur conservation, et ainsi la sauvegarde de l'environnement des monuments : elle équivaut donc à une extension de type aréolaire puisque c'est leur localisation qui justifie l'intervention des acteurs. Dans ce cas, la pluripatrimonialisation néo-gothique s'étend bien au-delà des biens culturels établis et de ceux dont les traces permettaient encore d'entrevoir leur ancienneté.

Tableau n° 6 : L'enchaînement pluripatrimonial néo-gothique

Production de l'héritage	Intérêt néo-médiéval et nationaliste	Recherches documentaires et architecturales	Valorisations : publications et restaurations
Nouvelle image urbaine	Renforcement des représentations néo-gothiques et multiplication spatio-temporelle des travaux de restauration		
Patrimonialisations	Patrimonialisations secondes (<i>transformations</i>)	Patrimonialisations primaires (<i>extensions aréolaire et synecdochique</i>)	Surpatrimonialisation (<i>style néo-gothique</i>)
Mise en œuvre	Restaurations et transformations urbanistiques		

Réalisation : L. Marolleau, 2023

En somme, les restaurations inspirent de nouvelles restaurations, engendrant de nouvelles patrimonialisations. Ce fonctionnement « en cascade » se fonde sur des interventions intensives, mais leur multiplication provoque l'extension systémique du processus. Cela est rendu possible par l'impression d'une homogénéité stylistique de la ville qui en résulte. La mise en réseau de ces biens culturels nouveaux a des conséquences sur l'image urbaine et sur les représentations transmises à la postérité (De Angelis, 2015). En d'autres termes, la pluripatrimonialisation est en soi un catalyseur du processus.

2. Le plan de 1969 : une « omnipatrimonialisation plurielle »

Le plan *Pour le centre historique* a pour objectif patrimonial d'intégrer l'ensemble du tissu urbain de la vieille ville aux politiques de conservation et de transmission existantes. Le choix d'associer les contraintes de restaurations architecturale et urbanistique permet la formation d'un corpus patrimonial communal articulé avec le corpus national existant et l'extension typologique des statuts. En cela, le plan suit une logique du « tout-patrimoine » qui passe par une pluralité de patrimonialisations.

2.1. Vers la patrimonialisation de l'urbain

Le plan de 1969 s'inscrit dans un contexte de progressive reconnaissance du patrimoine urbain par le biais de l'espace « centre historique ». Celui-ci est peu à peu considéré comme un tout urbanistique.

Nous avons déjà évoqué l'émergence théorique du patrimoine urbain (II.C.2.2) notamment dans l'après-guerre. Cette période coïncide avec des reconstructions critiquées à la fois pour la disparition définitive de biens monumentaux démolis (III.A.2.3) et pour les plans urbanistiques exceptionnels et ordinaires qui poursuivent l'élargissement des rues anciennes et la transformation du bâti :

« ces rues, ces places, ces zones à détruire ou à réaménager constituent presque toujours des agrégats d'architecture “mineure”, agréables du fait du tracé varié, de la couleur vive, du clair-obscur des portiques et des avancées architecturales (*sporti*), qui leur confère son caractère pittoresque (*la pittorescità*) ; pour les cours, les loggias, les escaliers, les jardins qui en ornent l'intérieur, pour quelque édifice intéressant du point de vue de l'histoire de la ville³⁰² ».

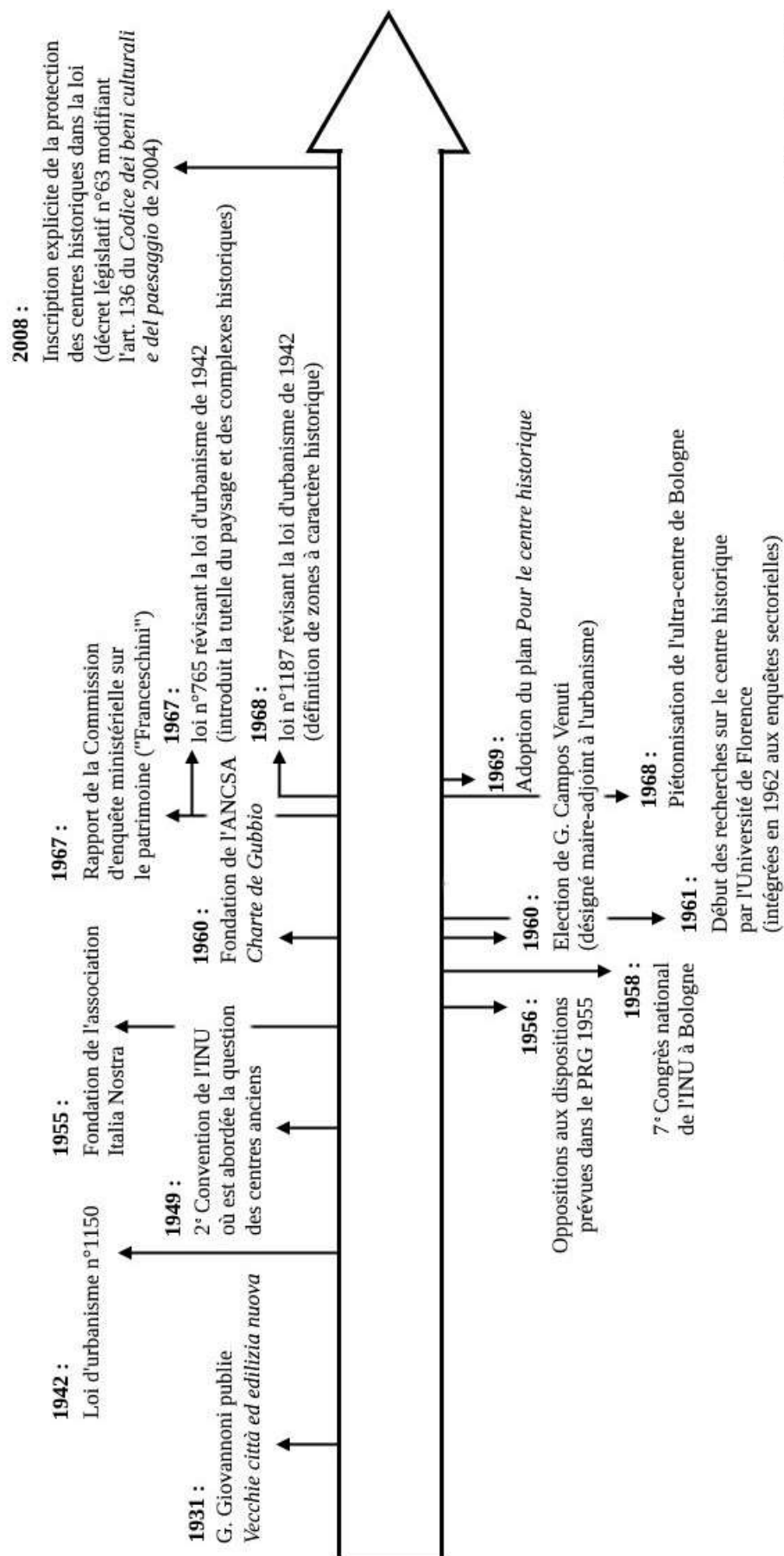
Figurant parmi leurs farouches opposants, Alfredo Barbacci décrit ici le patrimoine urbain dans son caractère à la fois sériel et typique. Son objectif est de créer un réveil citoyen en faveur de la conservation et d'un changement de politique urbaine à l'époque du vote du PRG 1955. Il anticipe le tournant opéré par Giuseppe Campos Venuti (IV.C.2.3), réalisé par son successeur Armando Sarti (Vietti *et al.*, 2012) et développé par Pier Luigi Cervellati à qui revient la mise en œuvre du plan à partir de 1970 sans qu'il soit pourtant chargé de l'urbanisme. Cette période qui marque la transition vers la conservation (III.B.3.2) permet la prise de conscience de l'urgence de la situation :

« Si par *conservare* on entend maintenir, épargner, un objet ou une chose qui pourrait s'altérer ou se gâter, éviter finalement les ravages, les dommages, *salvare* s'utilise pour ce qui est en péril, qui risque d'être perdu irrémédiablement. L'usage des deux termes à la fin des années 1950 signifia le passage d'une volonté de conservation à l'exigence d'une sauvegarde [...] des biens culturels – et en particulier des biens immobiliers, centres historiques et consorts – véritablement en très grand danger³⁰³ ».

302 BARBACCI Alfredo, 1958, « Bologna che scompare », *Strenna della Famèja bulgnèisa*, n° 4, p. 16.

303 COMMUNE DE BOLOGNE, 1975, *Conoscenza e coscienza della città. Una politica per il centro storico di Bologna*, s. e., Bologne, p.107.

Figure n° 19 : Chronologie de la reconnaissance du patrimoine urbain jusqu'en 1969



Source : L.Marolleau, 2022

L'évolution des représentations patrimoniales qui est ici évoquée explique les raisons du tournant politique à Bologne mais également le passage d'un régime de patrimonialité à un autre. Les années 1955-1969 concentrent ainsi les principales étapes locales et nationales qui constituent cette transition (fig. 19) dans un contexte où la poursuite des transformations urbaines a aggravé la situation du patrimoine urbain.

Le plan *Pour le centre historique* de 1969 constitue donc à la fois l'aboutissement local de réflexions et d'évolutions à différentes échelles spatio-temporelles, et la rupture qui conduit à une extension patrimoniale via la formation d'un corpus urbanistique propre.

2.2. L'articulation de deux types patrimoniaux

L'extension patrimoniale typologique que les acteurs réalisent autour de 1969 mêle à la fois des catégories de restaurations monumentales classiques et leur transposition sur les manifestations patrimoniales précédemment considérées comme « mineures ».

À l'échelle architecturale, nous avons mis en évidence le rapport analogique entre la restauration scientifique qui est le propre des biens historico-artistiques anciennement établis et la rénovation conservatrice mise au point pour sauvegarder et adapter aux besoins liés à l'hygiène les petites maisons des quartiers insalubres de la ville. Ce rapprochement qui prend en compte la diversité des situations grâce à l'approche typologique – et qui évite ainsi de mettre sur le même plan des édifices très différents – constitue néanmoins une patrimonialisation du bâti résidentiel qui se retrouve un peu partout dans l'espace urbain de la vieille ville. Cette invention patrimoniale correspond à une extension rhizomique qui vise à maintenir un ensemble de biens. Dans la mesure où elle résulte d'une diffusion adaptée des critères de restauration, elle se rapproche du type morphologique par la mise en réseau horizontale de composants similaires du tissu urbain.

À l'échelle urbanistique, cette patrimonialisation primaire s'articule à la redéfinition du bâti monumental au sein de chaque quartier du centre-ville. Dans cette perspective, les auteurs du plan identifient ce qu'ils nomment des *contenitori* (« conteneurs ») :

« un néologisme [...] pour indiquer, déjà par le mot, au sens strict, l'utilisation potentielle des palais et des couvents présents en grand nombre à l'intérieur de la ville historique » (De Angelis, 1987 : 242).

Ceux-ci sont à la fois considérés du point de vue de l'étude typologique comme des

complexes architectoniques récurrents dans l'espace urbain, et du point de vue de leur fonction comme des édifices souvent publics et parfois inutilisés – et qui peuvent donc être destinés à de nouveaux usages. De la même manière que les maisons sont réhabilitées d'après leur fonction résidentielle, ces « complexes-conteneurs » (Cervellati *et al.*, 1977 : 213) civils et religieux sont restaurés d'après une destination sociale à l'échelle d'un quartier (voire de la commune).

Cependant, cette destination est aussi le résultat d'une analyse urbanistique structurelle qui permet de les considérer comme des « pôles d'agrégation³⁰⁴ » historiques autour desquels le tissu urbain s'est constitué³⁰⁵. En d'autres termes, les auteurs du plan considèrent que la formation morphologique de ces complexes et des quartiers qu'ils ont contribué à agréger est la conséquence de l'activité citadine et de son évolution au fil du temps. Ces « conteneurs » sont également des « générateurs » (Marcelloni, 1974 : 66) : d'un côté, ils représentent des lieux de vie attractifs à l'échelle du quartier, et de l'autre, ils participent à structurer le quartier comme espace vécu. Cette dialectique exprime bien la polarisation qu'ils génèrent et le lien indissociable tissé avec leur environnement. Ce nouveau type d'extension patrimoniale est ici topographique bien qu'il contienne une logique temporelle. Elle engage une relation dynamique entre les différents composants du tissu urbain. Ce que mettent en avant les auteurs du plan, c'est le rôle de la société dans la transformation et la reproduction de son territoire urbanisé.

La logique qui porte cette patrimonialisation à l'échelle d'un quartier polarisé est *sociale*, car c'est de l'habiter que provient la nécessité de conserver le tissu édifié et les fonctionnalités urbaines. Cette représentation de l'espace est également à l'origine de la conservation élargie du patrimoine urbain qui devient le pendant de la ville en tant qu'il participe de ce système d'organisation humaine : il n'est plus considéré comme un simple décor urbain. Selon ce nouveau paradigme, les monuments sont tour à tour nommés « éléments émergents³⁰⁶ » – en tant qu'ils sont dotés de caractéristiques monumentales indiscutables qui en font des édifices particuliers – et « biens culturels ». Cette expression relativement nouvelle à l'époque permet de considérer, au-delà de la manifestation patrimoniale durable, sa valeur pour la société :

« Sauver les biens culturels représenta, généralement, la récupération de cette culture

304 SCANNAVINI Roberto, 1970, « Il piano per il centro storico », *op. cit.*, p. 164.

305 CERVELLATI Pier Luigi, SCANNAVINI Roberto (dir.), 1973, *op. cit.*, p. 139-143.

306 SCANNAVINI Roberto, 1970, *op. cit.*, p. 164.

qui était précisément l'expression des biens culturels³⁰⁷ ».

Dans cet extrait, Pier Luigi Cervellati distingue l'objet empirique du sens social (la culture) qui lui confère une tout autre dimension. Dès lors, les habitants se trouvent être à la base de toute politique patrimoniale puisqu'une fois la restauration réalisée, ils font exister les « conteneurs » en les utilisant à des fins sociales : écoles, maisons de quartier, établissements culturels (théâtre, cinéma, musée, bibliothèque), universitaires³⁰⁸ (siège des différentes facultés, chambres étudiantes), pour ne citer que les principales (Cervellati *et al.*, 1977). Cette appropriation est le but de la politique portée par la municipalité dans les années 1970³⁰⁹ où le patrimoine urbain naît d'un rapport analogique avec les monuments et où ces derniers sont valorisés dans un rapport analogique avec la société.

Le plan de 1969, par l'orientation qu'il a donné aux politiques poursuivies dans les années 1970 et au-delà³¹⁰ (Scannavini, 2001), a donc inauguré une période représentative de la pluripatrimonialisation qui associe différentes représentations du processus (du point de vue architectural, spatial et social).

2.3. La patrimonialisation d'un monument unique

L'évolution des représentations a conduit à ce principe « de la restauration conservatrice intégrale³¹¹ » que nous avons pu analyser. Il permet par ailleurs la formation d'une nouvelle strate patrimoniale.

En effet, l'autre patrimonialisation prévue explicitement par le plan est destinée à l'espace « centre historique ». Ce dernier représente une nouvelle manifestation patrimoniale : un

307 COMMUNE DE BOLOGNE, 1975, *op. cit.*, p. 107.

308 La déconcentration de l'activité universitaire par le biais des « conteneurs » est d'abord abandonnée à la suite des mouvements étudiants de la fin des années 1970 avant d'être en partie reprise dans le nouveau PRG 1989 (De Angelis, 1987 ; Piccinini, 1987). La diffusion a d'abord lieu par la restauration et la réutilisation des palais Hercolani (École des Sciences politiques) ou encore Malvezzi-Campaggi (Faculté de Droit), puis par les interventions des années 1990 comme dans l'ancien couvent de S. Giovanni in Monte (Département d'Histoire) ou dans le quartier de l'ancien port sur le canal Navile (Disciplines des arts, de la musique et du spectacle – DAMS).

309 Qualifiée de « révolutionnaire », son objectif est transposé par P. L. Cervellati sous la forme d'une double équation : « conserver = connaître = programmer » (COMMUNE DE BOLOGNE, 1975, *op. cit.*, p. 108-109), laquelle exprime l'interrelation entre le couple conservation-transmission, le couple valorisation-vulgarisation, et les politiques publiques qui mêlent enjeux patrimoniaux, urbanistiques et sociaux.

310 Cela passe notamment par les plans de récupération urbaine des années 1980, par la production d'un nouveau PRG présenté en 1985, puis par la multiplication des restaurations dans la seconde moitié des années 1990 (avant l'an 2000, lorsque Bologne figure parmi les capitales européennes de la culture).

311 CERVELLATI Pier Luigi, 1970c, « Una società antica per una società nuova », in COMMUNE DE BOLOGNE, 1970, *op. cit.*, p. 9.

objet à l'échelle de la ville qui correspond à un tout urbain et patrimonial. Ici, les auteurs du plan suivent une logique spatiale globale qui considère l'espace davantage que les différents composants architectoniques qui forment le tissu urbain de la zone – sauf sous l'angle des « émergences » et des « conteneurs ». Ce niveau correspond à une surpatrimonialisation au sens où la localisation des différents édifices dans l'espace « centre historique » leur donne un surplus de valeur.

Tableau n° 7 : L'enchaînement pluripatrimonial de la patrimonialisation urbanistique

Production de l'héritage	Intérêt croissant pour les centres historiques	Recherche sectorielle sur la vieille ville	Corpus national en cours d'extension
Nouvelle image urbaine	Valorisation progressive du patrimoine urbain		
Patrimonialisations	Patrimonialisations secondes (monuments)	Patrimonialisations primaires (extension morphologique)	Surpatrimonialisation (extension globale)
Mise en œuvre	Plan de conservation Conteneurs	Rénovations conservatrices	Nouvelle manifestation patrimoniale

Réalisation : L. Marolleau, 2023

Plus qu'une somme de biens, il s'agit d'un tout uni. La formule employée à l'époque par la municipalité considère que « le centre historique est un monument unique, une authentique œuvre d'art, un musée³¹² » – bien que ce plan ne puisse être réduit à une muséification dans la mesure où il comporte un volet social et où sa « restauration est entendue comme un élément vital pour le tissu social entier de la ville et du territoire régional³¹³ ». L'invention de cette nouvelle manifestation patrimoniale lui confère en effet une monumentalité (II.B.2.3) du fait de son identification à part qui justifie le plan spécifique de 1969, bien qu'il s'entende à l'échelle de l'espace urbain de Bologne.

312 *Ibid.*, p. 20.

313 *Idem.*

Conclusion du chapitre V

La multiplication du nombre et du type de manifestations patrimoniales à Bologne nous permet d’identifier une pluripatrimonialisation qui mêle redéfinitions des biens culturels anciens, invention de nouveaux patrimoines, et sur-ajout de sens. Cette diversité est à la fois le résultat de patrimonialités étendues, d’extensions statutaires suivant la production de nouvelles normes, et de la formation de nouveaux corpus institutionnels. À chaque fois, les acteurs font évoluer leurs représentations selon deux gradients : le rapport des biens anciennement patrimonialisés à ceux qui ne le sont pas et le rapport réciproque des nouvelles manifestations à celles déjà établies. Grâce à eux, nous avons identifié 10 types différents de patrimonialisations relevant d’une logique intensive ou extensive (tab. 8).

Tableau n° 8 : Synthèse de la typologie de patrimonialisations constatées

	Rapport au collectif	Rapport aux biens culturels anciens		
		Chronologique	Hierarchique	Rhizomique
Intensif	Monumentalité	Mémorielle	Architecturale	Urbanistique
Extensif	Typicité	Historique	Réticulaire synecdochique	Réticulaire morphologique
		Artistique		
	Topicité	Polarisée	Aréolaire	Globale

Réalisation : L. Marolleau, 2023

Par ailleurs, nos sources ont mis en évidence que le caractère extensif des patrimonialités des habitants et des touristes remontait au moins au dernier tiers du XIX^{ème} siècle, que nous considérons les séries dans les inventaires des Monuments nationaux (1870) ou le guide de la ville de Corrado Ricci (1881). De façon analogue, certains habitants de Bologne dès 1956 se représentent le patrimoine à l’échelle de quartiers ou de la totalité de la vieille

ville. Cela signifie que le changement de régime de patrimonialité qui privilégie l'harmonie du patrimoine urbain est déjà amorcé bien en amont des années 1960. Le renouvellement des patrimonialisations ne peut être contenu à la seconde moitié du XX^{ème} siècle.

À ce point de notre démonstration, il est possible de préciser la chronologie proposée à la fin du troisième chapitre (fig. 9). La période antérieure à 1886 qui voit conjointement se développer les transformations modernisatrices de la ville et les restaurations d'édifices est le théâtre de premières patrimonialisations extensives – principalement fondées sur la typicité des biens. Leur partielle transcription dans la loi en 1902-1909 accélère cette diversification. De la même façon, si les démolitions de la fin du XIX^{ème} siècle et leur poursuite jusqu'après la Seconde Guerre mondiale renforcent les patrimonialités fondées sur les lieux et l'inscription spatiale des biens, les extensions topographiques semblent leur être antérieures. En effet, les restaurations néo-gothiques à Bologne proviennent des représentations du mouvement néo-médiéval à l'échelle de la ville (IV.A.1.1). Les patrimonialisations reposeraient donc sur des logiques extensives dès le début de la période que couvre notre thèse, par l'articulation entre l'intérêt pour le monumental et la reconnaissance finalement ancienne d'une harmonie locale.

Chapitre VI

Médiations et systèmes patrimoniaux

Les patrimonialisations, en tant que processus sociaux, se fondent sur des acteurs qui conservent, transmettent, valorisent, redéfinissent ou encore étendent les normes et les représentations. Ils tiennent alors le rôle de médiateurs ainsi que nous avons déjà pu l'entrevoir au cours des analyses précédentes, qu'elles concernent les resémantisations temporelles (chapitre IV) ou les recompositions spatiales des objets (chapitre V). Ce chapitre poursuit leur étude en associant la variation des échelles spatiales à celles temporelles. L'objectif est d'affiner la périodisation proposée à la fin du chapitre III.

Par ailleurs, la question des médiations permet d'insister sur les interactions entre les acteurs. En effet, malgré les fonctions ou les rôles privilégiés que peut tenir une certaine élite (qu'elle soit économique et politique ou experte et institutionnelle), les habitants sont pleinement intégrés à ces processus dans la mesure où ils sont, dans une logique *top-down*, les destinataires des médiations, ou au contraire les instigateurs d'échanges avec des institutions nationales ou internationales dans une logique *bottom-up*. L'analyse de ces doubles rapports pose à la fois la question des influences entre les trois systèmes d'acteurs identifiés – municipalité, État, Unesco (tab. 3) – et celle de la prise en compte des praticiens – habitants dans leur diversité en premier lieu, mais aussi touristes et visiteurs.

Du point de vue de la multiscalarité spatiale, la reconnaissance et la visibilité du patrimoine sont le résultat d'interactions au sein d'institutions ou d'une élite donnée et des moyens mis en œuvre par les acteurs locaux pour se rendre attractifs à différentes échelles (A). Les médiations, qu'elles soient davantage temporelles, spatiales, ou les deux à la fois, fonctionnent elles-mêmes en réseau, au sein des différents systèmes d'acteurs institués et des différentes communautés qui partagent la pratique des biens (B). Nous pouvons en déduire différents systèmes spatio-temporels de relations entre acteurs pour représenter les médiations participant aux patrimonialisations et l'évolution dans le temps de ces rapports entre les échelles temporelles et spatiales (C).

A. Interactions et médiations à différentes échelles spatiales

Comme nous l'avons plusieurs fois constaté, les acteurs des patrimonialisations ne sont pas isolés. Identifier leurs interactions, c'est aussi comprendre les jeux d'échelle et les mobilités qui interviennent dans les processus d'identification de l'héritage et de normalisation en vue d'être transmis.

De façon évidente, l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial représente l'archétype de ces articulations multiscalaires spatiales. Néanmoins, il ne faudrait pas restreindre au cas particulier du label de l'Unesco les jeux d'échelle accompagnant les patrimonialisations. Si les interactions mondialisées se développent, le rôle des acteurs nationaux et locaux demeure important, notamment pour des raisons structurelles. Nous sommes ainsi parti de l'analyse de cas portant sur les rapports multiscalaires historiques des acteurs avant de développer celui de la labellisation au Patrimoine mondial.

1. Les interactions multiscalaires : un phénomène ancien

Bien que les mobilités et les échanges aient été plus limités dans le passé, nous pouvons constater des phénomènes de visibilisation, de valorisation, voire de patrimonialisation catalysés par les rapports entre les différentes échelles spatiales. Ces interactions vont de l'influence du « regard extérieur » (Gravari-Barbas, 2012 : 372) jusqu'à des médiations intentionnelles.

1.1. Les échanges dans le nouvel État italien

L'élite du *Risorgimento* favorise déjà les échanges nationaux (I.B.3.2). Peu nombreux, issus de catégories sociales et culturelles proches, ses membres se côtoient. En effet, ce sont

« des hommes qui fréquentèrent les mêmes cercles et qui appartenrent aux organismes institutionnels locaux et nationaux : plusieurs furent élus au Sénat, créant de cette façon une forte connexion entre le pouvoir central et la ville. Des érudits comme Giovanni Gozzadini [1810-1887], Antonio Montanari [1811-1898] ou même Carducci,

également grâce à leur rôle de sénateur, mirent en œuvre des projets culturels en ville et lancèrent des initiatives par certains aspects pionnières » (Checcoli, 2007 : 99-100).

Les mobilités entre Bologne et le pouvoir central turinois, florentin, puis romain³¹⁴ qui accompagnent leurs fonctions politiques permettent de révéler les interactions existant entre les législateurs et les acteurs des politiques patrimoniales locales, dans la mesure où il s'agit parfois des mêmes personnes. Ainsi, Giosuè Carducci est élu conseiller municipal à Bologne d'octobre 1869 au mois de juillet 1872, puis député de 1876 à 1880, avant d'être de nouveau conseiller municipal d'octobre 1886 à septembre 1902, conseiller provincial de 1892 à 1902, et enfin sénateur à compter de l'année 1890 (Checcoli, 2007). La proximité élitare qui s'en suit n'a de pareille que la concentration des pouvoirs décisionnels qu'elle leur confère.

Le fait que les membres de cette élite se côtoient au sein des institutions nationales et municipales permet aux acteurs locaux d'influencer jusqu'au ministère. Par exemple, les tractations entre la municipalité de Bologne et le ministère de l'Instruction publique (MPI) pour l'acquisition des portes de la ville se soldent finalement sur un transfert des prises de décision du centre vers la périphérie (IV.A.3.2). Or, l'administration gouvernementale accepte cette proposition sous la pression du Secrétaire d'État (*sottosegretario*) Enrico Panzacchi (1840-1904) lequel, en plus d'être directement en lien avec le ministre de l'Instruction publique Nunzio Nasi, est alors également membre de la Commission conservatrice aux monuments à Bologne et ainsi se fait le relais de l'exigence municipale (Monari, 2005 : 161). De même que les préfets président également cette commission, ces relais font figure de médiateurs biscalaires en plus d'être des médiateurs temporels.

Ce rôle de médiateur est d'autant plus important que certains acteurs sont en capacité d'influencer les choix patrimoniaux du fait de leur présence sur le temps long dans les instances décisionnaires. Par exemple, la fonction de commissaire au sein de la Commission conservatrice des monuments, composée de 9 à 10 membres entre 1881 et 1907, n'est occupée sur cette période que par 19 personnes différentes, pour une durée moyenne de 11 ans (Bencivenni *et al.*, 1992). Cette inertie malgré le renouvellement des membres (élus par les autorités municipales et nationales) témoigne du prestige et de l'influence des personnalités choisies. Or, sur la même période se sont succédé 15 ministres de l'Instruction publique et 11 maires à Bologne : la stabilité temporelle de la

314 La capitale du royaume d'Italie a d'abord été Turin jusqu'en 1865, puis Florence, jusqu'à l'annexion de Rome en 1871.

commission favorise ses membres notamment dans les relations entre la périphérie et l'administration patrimoniale centrale représentée par le ministère. Cette reproduction de l'élite-experte se constate dans d'autres strates du système étatique³¹⁵, ainsi que dans d'autres entités liées au patrimoine³¹⁶.

1.2. Une patrimonialisation culturelle ?

Les liens qu'entretiennent cette élite politique et culturelle dépassent également l'échelle nationale dès le XIX^{ème} siècle.

En effet, les inspirations néo-médiévales que partage une partie de cette élite proviennent initialement des idéaux du romantisme allemand, eux-mêmes s'inscrivant dans un courant européen qui s'intéresse au style gothique depuis la Renaissance (Germann, 2004). La valorisation du Moyen Âge est un processus qui remonte quant à lui au XVIII^{ème} siècle au sein de la noblesse européenne : il apparaît alors comme un modèle de liberté par rapport au pouvoir royal centralisé (Bordone, 2002). Repris par l'élite anglaise, cet intérêt rencontre les questions stylistiques et favorise la mode du *Revival* qui étudie et reproduit les formes artistiques médiévales (Hassard, 2009), à l'origine du courant néo-gothique qui se diffuse dans toute l'Europe au cours du XIX^{ème} siècle (Choay, [1992] 1996).

Cette rétrospective à l'échelle européenne nous permet de tirer deux conclusions. Premièrement, l'objet « Moyen Âge » (documenté ou imaginé) est relativement récent à l'époque, ce qui renforcerait notre hypothèse d'un patrimoine médiéval placé du côté de la modernité (III.B.1.3). Deuxièmement, elle révèle que les décisions prises par l'élite italienne de l'époque sont une déclinaison nationale de représentations qui sont influencées par ce contexte culturel européen autant qu'elles y participent (Poisson, 2002). Dans la mesure où des échanges existent de longue date entre les élites européennes, il semble qu'il faille comprendre de manière globale les interactions à l'origine des premières politiques patrimoniales en articulant les médiations à plusieurs échelles.

315 Comme à la direction du Service régional pour la conservation des monuments de l'Émilie où Tito Azzolini, ancien Inspecteur aux fouilles et aux monuments, par la suite commissaire provincial, remplace en 1902 Raffaele Faccioli, lui même ancien délégué ministériel et commissaire provincial (Bencivenni *et al.*, 1992).

316 Pour reprendre son exemple, Giosuè Carducci rejoint la *Deputazione di storia patria* en 1863, présidée par le sénateur Giovanni Gozzadini depuis 1860 ; il en prend lui-même la présidence à partir de 1887 (Bertoni, 1987). De façon analogue, de nombreux membres du CBSA ont également été élus municipaux à Bologne (Francesco Cavazza par exemple) voire maires (comme Gaetano Tacconi et Alberto Dallolio) ce qui explique en partie la facilité avec laquelle cette association a parfois pu obtenir la direction de travaux de restauration et leur financement (IV.A.2.2).

Il existe donc une longue histoire de circulations intellectuelles internationales qui influence la fabrique du patrimoine.

2. La co-production de la candidature Unesco des portiques de Bologne

À l'autre borne chronologique de nos travaux, la labellisation Unesco offre l'exemple d'une procédure mondialisée qui engage un jeu multiscalaire de patrimonialisations. Standardisé, le processus d'inscription d'un bien sur la liste du Patrimoine mondial comporte une importante phase de candidature durant laquelle les acteurs échangent et font évoluer leur vision du patrimoine.

2.1. Les dialogues nationaux

Le premier niveau de lecture de la production de la candidature bolonaise est national : il s'agit d'interactions, déjà intenses, entre les acteurs des différentes institutions relevant des systèmes d'acteurs nationaux et municipaux (I.B).

L'État y joue un rôle central. En effet, c'est l'administration nationale qui décide d'inscrire sur les listes indicatives de l'Unesco les sites dont elle compte un jour soumettre la candidature – première étape qui remonte dans le cas de Bologne à l'année 2006. Celle-ci est ensuite portée par le ministère de la Culture et le ministère des Affaires étrangères, en relation avec l'Ambassadeur italien à l'Unesco (Brumann, 2015). Ce dernier représente la véritable cheville ouvrière articulant les échelles nationale et internationale.

Le système d'acteurs associé à la municipalité dispose également d'un poids important, dans un contexte où l'étatisation du champ patrimonial est progressivement relativisée et déconcentrée (Rautenberg, 2012). Ainsi, c'est avec le maire de Bologne Virginio Merola (2011-2021) que le processus de candidature est relancé à partir de 2013 par une série de projets préparatoires. Ces derniers associent de nombreux acteurs locaux. Des recherches historiques sont réalisées avec l'Université de Bologne, des collectes de fonds pour amorcer les restaurations ont été organisées auprès des habitants, les services techniques municipaux et des consultants extérieurs sont mobilisés pour préparer le dossier final. Les travaux historiques et technico-administratifs réalisés à cette occasion (qui s'assimilent quelque peu à ceux réalisés autour du plan *Pour le centre historique* de 1969) font

intervenir de multiples secteurs de l'administration municipale, depuis les services techniques urbanistiques au secteur des travaux publics qui s'occupe de l'entretien du patrimoine communal. Cette activité locale révèle le rôle majeur du système d'acteurs municipaux dans l'établissement d'un vaste réseau d'experts et de praticiens.

La mise en relation des acteurs permet la poursuite des échanges multiscalaires jusqu'au dépôt de la candidature le 30 janvier 2020. Les rapports entre les acteurs des systèmes étatique et municipal conduisent à faire évoluer le projet initial (Marolleau, 2024), dont les principales étapes ont été reconstituées lors d'un entretien que nous a accordé l'adjointe à l'Urbanisme et à la Ville historique de la municipalité bolonaise de l'époque, Valentina Orioli³¹⁷ (annexe 3). Localement, il était notamment question de faire candidater l'ensemble du centre ancien, ainsi que des portiques incontournables de la périphérie, soit 42 km d'arcades³¹⁸ sur les 62 km que comptent la ville. Or, ce choix d'un patrimoine-territoire a évolué sous l'impulsion de l'État : la municipalité a en effet dû composer avec le ministère de Culture qui a imposé la présentation d'un patrimoine sériel :

« Le choix de faire un site sériel à l'origine nous a été inspirée par le ministère qui, quand nous avons décidé d'achever, de terminer en somme le parcours de candidature, nous a suggéré – ou mieux, nous a dit, très clairement – de ne pas faire candidater tout le centre historique [...]. Et donc, ils nous ont un peu poussé dans cette direction du site sériel. Et nous, nous avons accepté cette indication ; je dois dire qu'en élaborant le site sériel, moi, j'ai été convaincue que c'était le bon choix » (annexe 3).

Le bien, organisé autour de 12 sections, dépeint la diversité typologique des portiques. Celle-ci tient compte des matériaux (bois, pierre), de l'époque de construction (du XII^{ème} au XX^{ème} siècle), des techniques employées (bâti populaire, façade artistique), et de la topicité (à l'intérieur de l'enceinte fortifiée du XII^{ème} siècle, de celle du XIII^{ème} siècle, ou en périphérie du fait de l'urbanisation récente).

La candidature des portiques résulte d'une co-production nationale. Elle implique les services administratifs et techniques des systèmes nationaux et municipaux, et associe des experts et des praticiens locaux et nationaux. Si sur le plan technique, seule la municipalité de Bologne peut définir le périmètre et les composants du bien, sur le plan politique néanmoins, la nature du corpus a été imposée selon un rapport *top-down*.

317 Cet entretien s'est déroulé le 20 juillet 2021, une semaine avant que l'Unesco ne rende sa décision finale.

318 CINECA, 2013, *I Portici di Bologna candidati al riconoscimento di "Patrimonio dell'umanità" dell'Unesco* [en ligne].

2.2. Une candidature aux critères internationaux

Ce choix concernant la nature du corpus est en fait le résultat d'interactions avec les acteurs inter-nationaux.

Premièrement, le bien tel qu'il est pensé par les ministères italiens répond en réalité aux exigences de l'Unesco vis-à-vis des États comme l'Italie qui voient leurs candidatures limitées du fait du grand nombre de biens déjà inscrits³¹⁹. Les restrictions envisagées depuis les résolutions de la 12^e Assemblée générale de 1999³²⁰ sont de plusieurs ordres : temporelle (une candidature nationale autorisée par an), typologique (l'Unesco recommande notamment de favoriser des catégories de sites moins inscrites, ce qui n'est pas le cas des centres historiques³²¹), et territoriale (concrètement, les candidatures issues de pays peu représentés dans le corpus Unesco sont privilégiées³²²). Le choix pour Bologne d'un patrimoine en série, formant un réseau sur le territoire, est donc stratégique, et indique l'influence des instances internationales sur les orientations prises par les acteurs relevant du système national³²³. Il s'agit ici d'une modification *a priori* de la candidature pour correspondre aux attentes de l'institution qui statue.

Or, le bien finalement présenté a évolué une deuxième fois, *a posteriori*, c'est-à-dire après des dialogues entre les acteurs italiens et les représentants de l'Unesco. En effet, la municipalité a reçu la visite en septembre 2020 de l'inspecteur Olivier Poisson de l'Icomos (Marolleau, 2024). Cette ONG détient un rôle consultatif auprès de l'Unesco, et son avis après étude du dossier et du bien est une étape essentielle de la candidature en tant que préalable à la décision d'inscription. Or, ses membres ont exprimé des doutes sur les limites du bien retenu :

« après la visite de O. Poisson, nous avons eu une longue discussion avec l'Unesco sur l'intérêt de la candidature. Et je dois dire que c'est une discussion qui n'a pas tant été

319 Pour tout ceci, voir les textes d'orientation de l'Unesco (UNESCO, 2019, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* [en ligne]).

320 UNESCO, 1999, *Douzième Assemblée générale des États parties à la Convention concernant la protection du Patrimoine mondial, culturel et naturel. Compte rendu des travaux* [en ligne].

321 Par exemple, la candidature italienne de 2020, la ville de Padoue, a également été présentée à travers une série de huit fresques peintes entre 1302 et 1397.

322 D'ailleurs, les candidatures collectives de sites transnationaux qui associent des pays moins représentés avec des pays qui le sont davantage permettent de contourner la limitation temporelle. C'est pourquoi en 2021, la ville italienne de Montecatini Terme a été candidate en figurant parmi les sites transnationaux des « grandes villes d'eau d'Europe ».

323 C'est ce que nous confirme V. Orioli : « par rapport à l'Italie, il y a déjà de nombreux centres historiques qui sont Patrimoine Unesco, et ce n'est pas une politique dans l'intérêt de notre État de proposer la candidature de centres historiques » (annexe 3).

impulsée par O. Poisson que par le Comité Icomos. [...] Dans le sens où ils ont tous dit que selon eux la valeur universelle n'est pas remise en question – ce qui est certainement positif – mais ils ont jugé que la candidature de douze parties n'était pas la chose la plus correcte. Ils ont soutenu que nous aurions dû proposer la candidature de toute la ville ou du moins d'une partie bien plus importante de la ville » (annexe 3).

Cet avis de l'Icomos semble relativiser les recommandations de l'Unesco autant qu'il s'oppose aux objectifs de l'État italien. Il propose néanmoins de revenir sur une première sélection qui fragmentait considérablement l'espace en isolant les portiques des édifices et des sites qui se trouvent à proximité (comme des églises ou des palais médiévaux et renaissants). La municipalité a donc répondu en élargissant le bien au-delà du périmètre spatial initial (annexe 3). L'Icomos a également, concernant le périmètre temporel, suggéré de privilégier des édifices issus de l'époque de formation des portiques – excluant de fait certains choix de la sélection initiale comme celui de la Barca, situé dans un quartier populaire périphérique construit dans les années 1960, dont la forme lui vaut le surnom de « train » (carte n° 13) :

« Et puis ils ont dit [...] que nous aurions dû proposer la candidature – dans la mesure où les portiques naissent au Moyen Âge – nous aurions dû choisir de faire une candidature toute centrée sur le Moyen Âge. [...] Selon moi, il était très intéressant [...] de pouvoir choisir des échantillons qui arrivent jusqu'à la période contemporaine, donc proposer une vision de la tutelle qui porte aussi sur la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, ce que nous faisons déjà. Par exemple, dans notre plan urbanistique, nous ne parlons plus de “centre historique” : nous parlons de “ville historique”. Donc être cohérent avec cette vision, ça veut dire proposer aussi des objets contemporains comme objets protégés (*di tutela*). [...] Faire un projet à la Barca sur l'Unesco, pour nous, c'est très important ; ça veut dire faire participer des citoyens qui normalement ne sont pas associés à ces projets » (annexe 3).

Si les modifications concernant le périmètre temporel n'ont pas été retenues par la municipalité comme l'explique Valentina Orioli, l'intégration des environs de plusieurs sections de portiques au dossier corrigé à la fin de l'année 2020 a eu pour but de faire davantage correspondre le corpus aux attentes de l'Icomos, dont le rôle ne saurait être sous-estimé (Djament *et al.*, 2012 ; Meskell *et al.*, 2015b).

La définition du bien a donc été influencée par la médiation d'acteurs exogènes et internationaux.

3. La multiscalarité : quels effets sur les manifestations patrimoniales ?

Dans le cas des portiques de Bologne, les agents exogènes jouent le rôle de médiateurs et de catalyseurs de l'identification d'un corpus patrimonial. Leur étude permet d'étudier les patrimonialisations au-delà du système étatique, tout en considérant que l'étatisation du processus demeure fondamentale dans la fabrique du patrimoine. Ces dynamiques patrimoniales, parallèles aux décisions nationales et locales, influencent en retour ces dernières. Quel est dès lors leur impact sur les reproductions et les transformations patrimoniales et territoriales à Bologne ?

3.1. Le label Unesco : la patrimonialisation des objets et des lieux ?

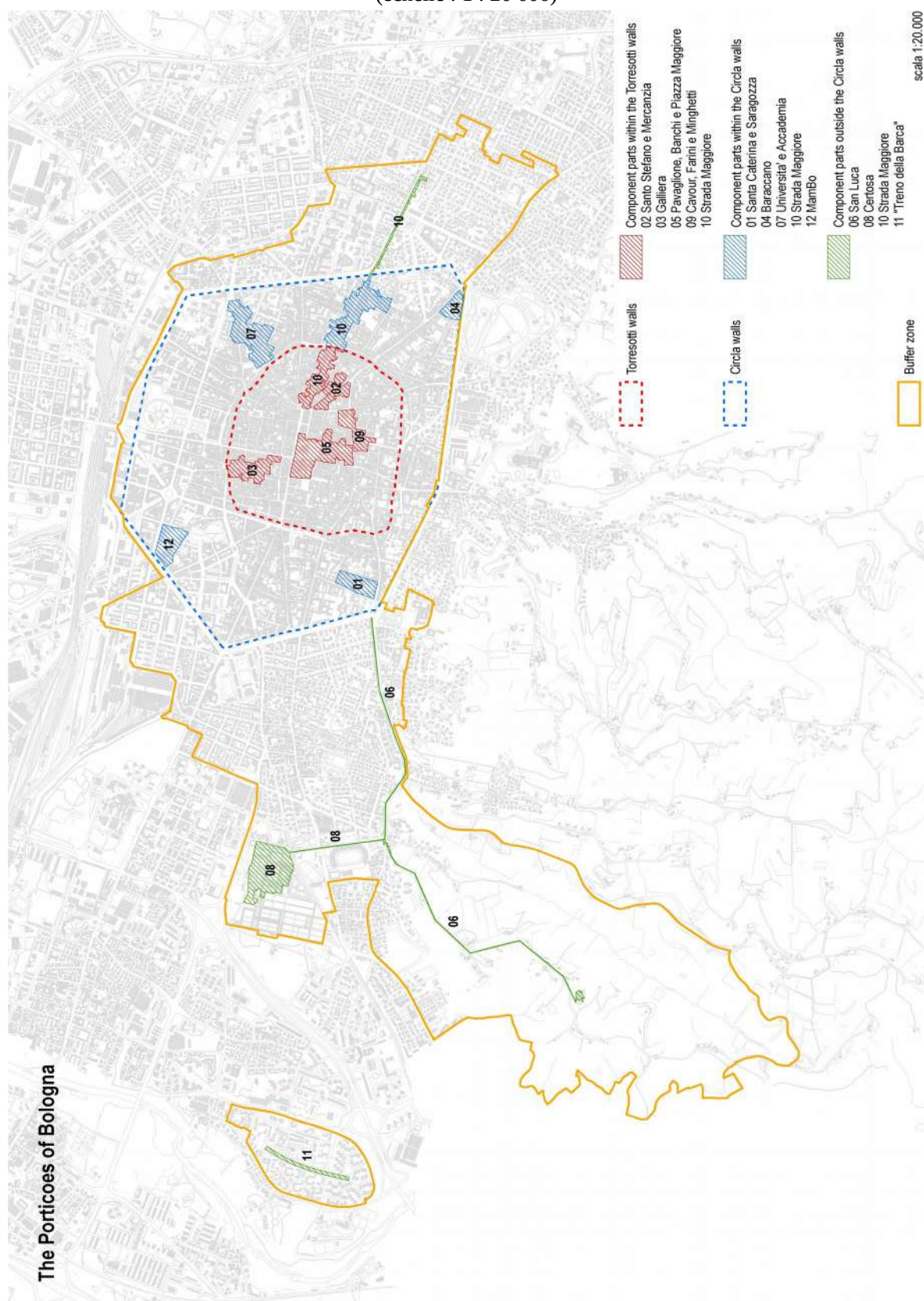
La modification du périmètre du bien sur la base des recherches et des consultations réalisées par la municipalité et des exigences nationales et internationales correspond à des étapes de l'évolution des représentations associées au bien. Nous sommes passés d'un ensemble aréolaire, l'espace « centre historique », à un corpus réticulaire, une série de 12 îlots doublée d'une zone tampon qui comprend la vieille ville et une partie étendue de la périphérie (carte n° 13). Par ailleurs, l'élargissement suggéré par l'Icomos permet de passer d'un réseau de portiques isolés de leur environnement à un réseau polymorphe composé de portions linéaires, de places, et d'ensembles édifiés ; on retrouve des sites patrimoniaux comme la Piazza Maggiore et ses proches environs (carte n° 13, n° 05), des complexes monumentaux comme l'ancien monastère des Chartreux qui accueille la partie historique du cimetière municipal (carte n° 13, n° 08), voire des quartiers entiers, notamment celui de l'Université (carte n° 13, n° 07).

Cette nouvelle sélection inscrite au Patrimoine mondial en juillet 2021³²⁴ relève davantage du réseau polycentrique autour d'édifices à portiques et de leurs environnements édifiés prestigieux. Malgré la volonté municipale de diversifier le corpus, il met encore en valeur l'héritage médiéval et renaissant correspondant aux premières patrimonialisations qu'a connues Bologne. Au-delà, la vieille ville concentre 75 % du corpus (carte n° 13). Le choix de trois sections de portiques à l'extérieur de celle-ci et le prolongement après la venue de

324 Unesco, 2021, *Rapport des décisions adoptées lors de la 44e session du Comité du patrimoine mondial (Fuzhou (Chine) / Réunion en ligne)*, [en ligne].

Carte n° 13 : Sites du bien en série inscrit sur la liste du Patrimoine mondial

(échelle : 1 : 20 000)



Source : COMMUNE DE BOLOGNE, 2021, *The Porticoes of Bologna*.
Additional information (february 2021), p. 4.

L'Icomos d'une quatrième section (carte n° 13, n° 10) permettent néanmoins de promouvoir une protection à l'échelle de la ville historique bien que le corpus contemporain soit inclus de façon marginale à travers l'exemple du « train » de la Barca (carte n° 13, n° 11). Quant à l'espace collinaire autour du portique de S. Luca, son inscription n'est pas envisagée même si une partie non négligeable figure dans la zone tampon au sud-ouest³²⁵.

La candidature comporte une réflexion sur la nature et la définition topographique du bien patrimonial. Le corpus ainsi généré met en relation des lieux et des édifices précédemment dissociés. Cette nouvelle impulsion patrimonialisante est une caractéristique de la patrimonialisation (Gravari-Barbas, 2012 : 391) qui permet de reconsidérer les manifestations patrimoniales locales et leurs interactions par leur mise en réseau via le label. Ce dernier matérialise les processus de surpatrimonialisation (IV.C.3.2) et de patrimonialisation (avec l'exemple de la Barca) ayant eu lieu au cours de la candidature (Marolleau, 2024).

3.2. Avant le label : les effets de la candidature sur les biens patrimoniaux

Ce processus de candidature a largement impacté les manifestations patrimoniales concernées, notamment par la valorisation du patrimoine local.

Cela est notamment passé par la multiplication des projets et des interventions de restauration en rapport avec la candidature des portiques. Les édifices de la Piazza Maggiore ont été tour à tour concernés par ces travaux : le palais Re Enzo en 2018, le palais d'Accursio en 2019-2020, le palais dei Notai en 2021-2022, etc. Ce fut également le cas des portiques de la rue Zamboni, du quadriportique de S. Maria dei Servi et de son prolongement latéral, ou encore des 3,796 km du portique de S. Luca. Pour ce dernier, les projets remontent à 2013 quand la municipalité promeut l'initiative « Adopte une arcade », et « Adopte une fresque » l'année d'après, avec pour objectif de récolter des fonds pour leur restauration. En 2019, elle met en avant le portique de la Barca en dévoilant son projet d'interventions et de développement des activités culturelles locales³²⁶.

325 Il convient de préciser que l'Icomos a rendu en 2023 un *carte n° 13* avis incitant à élargir plusieurs composants du bien Unesco. Si des modifications mineures sont suggérées pour la rue Santa Caterina (carte n° 13, n° 01), l'extrémité sud de la rue Santo Stefano (carte n° 13, n° 04), ou encore pour la réunion des sites de la Mercanzia (carte n° 13, n° 02) et de la Strada Maggiore (carte n° 13, n° 10) en une seule zone, la proposition majeure concerne l'espace autour de la basilique S. Luca et de sa colline. Cf. UNESCO, 2023, « Report of the Joint World Heritage Centre. ICOMOS Advisory mission to the Porticoes of Bologna (Italy). 12-16 June 2023 », *The Porticoes of Bologna*, p. 15 [en ligne].

326 LEPORE Matteo, 2019, « Prendiamo cura del Treno della Barca », *matteolepore.it* [en ligne].

Cette question des restaurations n'est pas anecdotique. Lorsque nous échangeons en 2019 avec l'adjointe Valentina Orioli, elle évoquait les problèmes des travaux d'entretien que certains habitants refusaient de financer et que légalement la municipalité ne pouvait engager. En effet, les portiques sont un objet particulier à Bologne, puisqu'ils appartiennent aux propriétaires des édifices qu'ils soutiennent (souvent divisés en plusieurs lots) bien que leur usage (la circulation) soit public. Les charges liées à l'entretien ordinaire, ou aux restaurations extraordinaires, reviennent donc aux privés, même lorsque les dégradations et l'usure proviennent des passants, des clients de boutiques, ou encore des terrasses installées par les bars ou les restaurants. En 2021, un compromis a été trouvé après l'obtention de financements : une fois les travaux réalisés par la municipalité, les entretiens courants à suivre resteraient aux frais des propriétaires³²⁷. La candidature est donc un moyen pour les acteurs locaux de réfléchir et d'actualiser ce que Valentina Orioli nomme un plan de gestion par le biais d'expérimentations autour de « projets emblématiques (*progetti-bandiera*) » :

« [en Italie], nous avons une planification principalement basée sur la protection physique, sur la restauration, l'assainissement (*risanamento*), une série de catégories qui ont d'ailleurs été inventées à Bologne. Et peut-être que nous ne travaillons pas sur la gestion de l'espace public. Donc pour moi, ça m'intéressait au contraire d'utiliser l'Unesco comme un instrument pour mettre en valeur l'espace public, promouvoir une gestion partagée » (annexe 3).

Si le système de préservation de la vieille ville de Bologne et de la plupart des biens inscrits est déjà très poussé, la candidature a été utilisée comme un moyen d'engager une réflexion d'ampleur sur les réglementations de partage de l'espace, l'encadrement et la promotion de l'entretien ordinaire par le biais notamment d'une application coordonnée par la Surintendance aux biens culturels, et le financement de restaurations extraordinaires. La candidature a donc représenté un enjeu pour les acteurs locaux et en particulier pour la municipalité qui engage à l'occasion une nouvelle valorisation du bien par la gestion de l'espace public auquel appartiennent les portiques.

D'une certaine façon, nous pourrions même considérer à la suite de Valentina Orioli que la décision finale de l'Unesco de labelliser est secondaire dans la mesure où la nature du bien et la planification urbaine sont définis en amont, intensifiant à cette occasion les échanges

327 « Ces dernières années nous avons travaillé un peu avec des financements, nous avons cherché par exemple à travailler sur la propreté des murs, en demandant ensuite aux propriétaires, une fois que les murs sont nettoyés, de continuer à les conserver » (annexe 3).

entre acteurs locaux³²⁸. La candidature a engagé une valorisation nouvelle des biens et leur réappropriation par les acteurs locaux. La question de la gestion, qui passe par celle du partage de l'espace public dans le cas des portiques, indique que la labellisation est un processus glocal qui dépasse la question patrimoniale. La municipalité de Bologne l'a utilisée comme un moyen pour traiter de l'habiter et des rapports entre les différents utilisateurs du centre-ville³²⁹ : les résidents, les étudiants, les travailleurs pendulaires, ou les touristes.

3.3. Au-delà du label : visibilité et diversification patrimoniales par le tourisme

Les effets engendrés sur les manifestations patrimoniales par les rapports entre les différentes échelles spatiales dépassent ainsi l'activité propre à l'Unesco (Cameron, 2016). À Bologne, elles concernent le tourisme, avant même l'obtention du label. Les médiations à destination des touristes ont en effet un rôle à jouer dans la mesure où elles servent à valoriser des objets et des lieux patrimoniaux en donnant aux visiteurs les codes nécessaires pour décrypter la composition et le sens du corpus patrimonial et à rendre la ville plus attractive.

Les biens culturels sont ainsi mis en scène afin d'être distingués par les touristes et les excursionnistes et d'orienter leur regard. Dès l'aéroport de Bologne, des photographies géantes de la ville sont mises en évidence sur les murs des couloirs, préparant le visiteur à ce qu'il va pouvoir voir. Cette anticipation visuelle est accompagnée par des versions plus stylisées comme celle de la *skyline* composée des principaux édifices bolonais et d'un gratte-ciel contemporain (fig. 20). Une fois dans les rues de la ville, plus de 350 panneaux

328 À la question de savoir ce qui manquerait à la municipalité au bout du processus de candidature si le site n'était pas sélectionné par l'Unesco, V. Orioli nous a répondu : « Selon moi... Je te le dis comme ça : peut-être rien de substantiel. C'est-à-dire, je pense que quoiqu'il en soit la candidature de Bologne est aboutie... C'est un peu un label d'un certain point de vue, comme obtenir un prix à la ligne d'arrivée. Mais il arrive à un moment où la ville de toute façon est mûre pour avoir ce prix, parce qu'elle fait déjà des choses, et ces choses, nous, nous les faisons déjà quoiqu'il arrive. C'est clair que si la candidature à l'Unesco aboutit aussi, c'est un moyen pour rendre évident un parcours, donc c'est important » (annexe 3).

329 « Les plans des centres historiques [...] ont très bien fonctionné pour ce qui concerne la préservation physique (*il recupero fisico*) des édifices. Mais aucun n'est allé jusqu'à la préservation physique des espaces publics [...]. Et surtout dans les villes qui sont très fréquentées comme Bologne où tu as des publics variés – parce que tu as des résidents, tu as des touristes, tu as des étudiants, tu as une population de *city user* de différentes sortes – [...] l'idée d'avoir un plan de gestion, un *management plan*, qui te permette de faire quelques expérimentations sur la façon dont moi j'utilise l'espace public et comment je cherche à orienter les différents groupes qui utilisent l'espace public, c'est pour moi un des centres d'intérêt de la candidature. » (annexe 3).

explicatifs³³⁰ se trouvent aux abords des sites historiques (parcs, canaux, places) ou directement posés sur les édifices pour résumer leur histoire ou évoquer les biens qu'ils contiennent. Réalisé en 1997 et progressivement complété depuis 2005 avec la publication de 9 itinéraires touristiques au fil de ces écriteaux, ce projet est aussi représentatif de la typologie des touristes de l'époque : les informations sont écrites en italien, à une période où les flux touristiques étaient plus réduits et aux deux-tiers composés de nationaux (fig. 3). Ils constituent néanmoins des marques signalétiques de la présence du patrimoine local, participant à le mettre en évidence aux côtés d'autres moyens de mise en scène comme l'éclairage nocturne de certains monuments urbains (Choay, [1992] 1996 : 160).

Figure n° 20 : La skyline de Bologne présente dans l'aéroport de la ville



Source : L. Marolleau, 2022

L'office de tourisme, nommé *Bologna Welcome*, dispose également de matériel de vulgarisation sous la forme de dépliants et de plans qui indiquent tant des édifices

³³⁰ Voir le blog de l'historienne de l'art qui a dirigé les recherches historiques : NALDI Milena, 2016, « 23 Nuovi Cartigli per la Città di Bologna » [en ligne].

remarquables que des activités culturelles (théâtres, musées, bibliothèques municipales). Son site Internet promeut par ailleurs les localités des environs de Bologne ainsi que des sites naturels, des sentiers piétons et cyclables, le tout dans les 90 km à la ronde³³¹. La diversification des visiteurs et des pratiques touristiques semble s'accompagner d'une valorisation variée des activités disponibles localement. Ces documents sont de l'ordre de la médiation multiscalaire, dans la mesure où ils orientent les visiteurs vers des lieux et des édifices qui ont été sélectionnés par les locaux. L'attractivité touristique conduit d'une part à mettre en avant une sélection d'édifices patrimoniaux par leur signalisation dans l'espace, mais également à promouvoir la diversification des activités touristiques à l'échelle d'un territoire bien plus étendu que le centre édifié ancien. Cela permet d'un côté de fixer le patrimoine, et de l'autre d'associer le corpus de biens culturels historique à des objets et des lieux situés aux marges des espaces touristiques habituels afin de les intégrer aux flux³³².

Que ce soit dans un contexte de mobilités internationales ou de flux mondialisés, les acteurs, en tant que médiateurs, agissent tant sur la valorisation et la resémantisation des biens culturels concernés à l'échelle locale que sur leur visibilité et leur reconnaissance à l'échelle globale. D'une certaine façon, la patrimonialisation néo-gothique complète et accompagne la patrimonialisation nationaliste qui caractérise la période d'unification italienne, de la même manière que la labellisation par l'Unesco favorise le « surclassement » (Fabre, 2010) des composantes du corpus anciennement patrimonialisés.

B. Les médiations, de la production d'un héritage à sa transmission

Les processus dialogiques qui composent les patrimonialisations impliquent des acteurs qui tiennent le rôle de transmetteurs des patrimonialités. Mis en évidence par l'analyse diachronique et glocale, le rôle-clef de ces médiateurs est un catalyseur qui multiplie les strates du processus de fabrique du patrimoine et favorise la transmission de l'hérité.

Pour Jean-Michel Leniaud, les médiations représentent le passage de l'appropriation à la production d'une convention, lequel permet les patrimonialisations (Leniaud, 1992). Il met en avant la diversité des médiateurs, depuis l'État qui définit le patrimoine national et le normalise, jusqu'à l'ensemble des acteurs qui valorisent les objets patrimoniaux (usagers,

331 Bologna Welcome, 2021, « Cosa visitare a Bologna e dintorni », [en ligne] ; *ibid.*, 2023, « Itinéraires verts », [en ligne] ; *ibid.*, « Bologna. Carte touristique de la métropole », [en ligne].

332 Il est encore trop tôt pour analyser les retombées du label « Patrimoine mondial » sur la mise en tourisme des sites concernés, d'autant que notre sujet s'arrête à l'année 2021.

associations, collectivités, experts, lobbies). La médiation correspond dans ce dernier cas à la diffusion d'une norme et d'une patrimonialité. Or cette dernière peut en elle-même être considérée « comme une médiation [...] entre l'univers individuel et subjectif de l'expérience et l'univers collectif et symbolique de la patrimonialisation » (Watremez, 2008 : 16). Il s'agit donc d'un processus pluriel et collectif.

Les médiations ne sont pas forcément ponctuelles et isolées, mais fonctionnent par la mise en réseau des acteurs et l'articulation de plusieurs médiateurs. L'étude des transmissions patrimoniales nous permet ainsi de distinguer plusieurs catégories de médiations.

1. Des médiations en chaîne : l'exemple du PCI à la fin des années 1950

L'exemple des réflexions urbanistiques et patrimoniales au sein du PCI à la fin des années 1950 met en évidence les relations réticulaires tissées entre les différents acteurs, institutionnels ou non, des médiations.

1.1. Les enjeux au sein du PCI

Faire face aux nombreuses victoires électorales d'après-guerre de la Démocratie chrétienne et à son hégémonie aux scrutins nationaux représente un enjeu politique de taille pour le PCI. Ses membres sont d'autant plus mis en difficulté que la violence étatique au sein de l'URSS se perpétue au-delà du régime stalinien dans un contexte de guerre froide³³³ qui conduit le Premier secrétaire du PCI Palmiro Togliatti à prôner une « voie italienne au socialisme » (Baldissara, 1994 ; Ravagnani, 1994 ; Vittoria, 2006). Celle-ci participe à faire évoluer les politiques soutenues par le parti : si le consensus autour du « bon gouvernement » d'équilibre des finances du maire communiste Giuseppe Dozza et du projet d'urbanisme bolonais de 1955 est unanime lors du Comité fédéral bolonais réuni le 1^{er} juin 1956 après la reconduction de la majorité³³⁴, la convention organisée le 12 juillet 1958 à Rome par le Comité central s'y oppose indirectement.

Celle-ci réunit des architectes, des administrateurs et des dirigeants communistes qui proposent de dépasser les politiques jusqu'alors mises en pratique. D'une part, l'étalement

333 Notamment à la suite de la répression par Nikita Khrouchtchev de l'insurrection hongroise à l'automne 1956.

334 Rome, Fondazione Gramsci, *Archivi del PCI*, 1956, MF 444, *Verbale della riunione di comitato federale*, feuillets 1777-1840.

urbain est contesté, notamment par l'urbaniste Giuseppe Campos Venuti qui émet l'idée de cesser « l'industrialisation du logement³³⁵ ». D'autre part, le responsable de la Section des collectivités territoriales, Aldo Natoli, appelle à participer au Congrès de l'INU qui a lieu à Bologne du 25 au 28 octobre 1958, en particulier en s'intéressant à la question des centres historiques qui s'impose progressivement en Italie notamment avec la « Charte de Gubbio » de septembre 1960 (II.C.2.2). Dès lors, l'objectif des participants à la réunion est de guider une réorientation plus globale des politiques mêlant urbanisme et sauvegarde patrimoniale. Ses membres s'intéressent notamment à Bologne dans la mesure où elle constitue une sorte de vitrine pour le PCI en tant que ville communiste la plus importante du bloc occidental dans un contexte de guerre froide (Schmid, [1976] 1977a ; Baldissara, 1994), du fait de sa démographie et de son rôle institutionnel (chef-lieu de la province émilienne, et future capitale régionale). À travers eux, le Comité central du PCI use de son autorité pour influencer les décisions des élus et techniciens bolonais appartenant à la génération précédente (Anderlini, [1983] 1990). Les politiques patrimoniales à venir à Bologne peuvent donc être considérées comme le résultat de médiations spatiales (fig. 21).

La mise en réseau des acteurs romains et bolonais passe par la médiation de Giuseppe Campos Venuti. Favorable au courant réformiste keynésien au sein du PCI et aux idées urbanistiques émergentes (Campos Venuti, 1993). Il est sciemment « parachuté » (Quilici *et al.*, 1985 : 41) à Bologne sur la proposition du député Mario Alicata, alors membre de la direction du parti communiste, et de Renato Zangheri, membre du PCI à Bologne³³⁶. Du fait des oppositions politiques locales à propos du PRG 1955 durant les élections de 1956 et de l'évolution des représentations au sein du PCI, son objectif est de corriger les orientations urbanistiques de l'administration bolonaise prévues par le nouveau plan d'urbanisme. Il est donc un représentant du Comité central romain, difficilement intégré à la liste du PCI pour les élections municipales de novembre 1960 comme le raconte un conseiller municipal de la Démocratie chrétienne élu à l'époque :

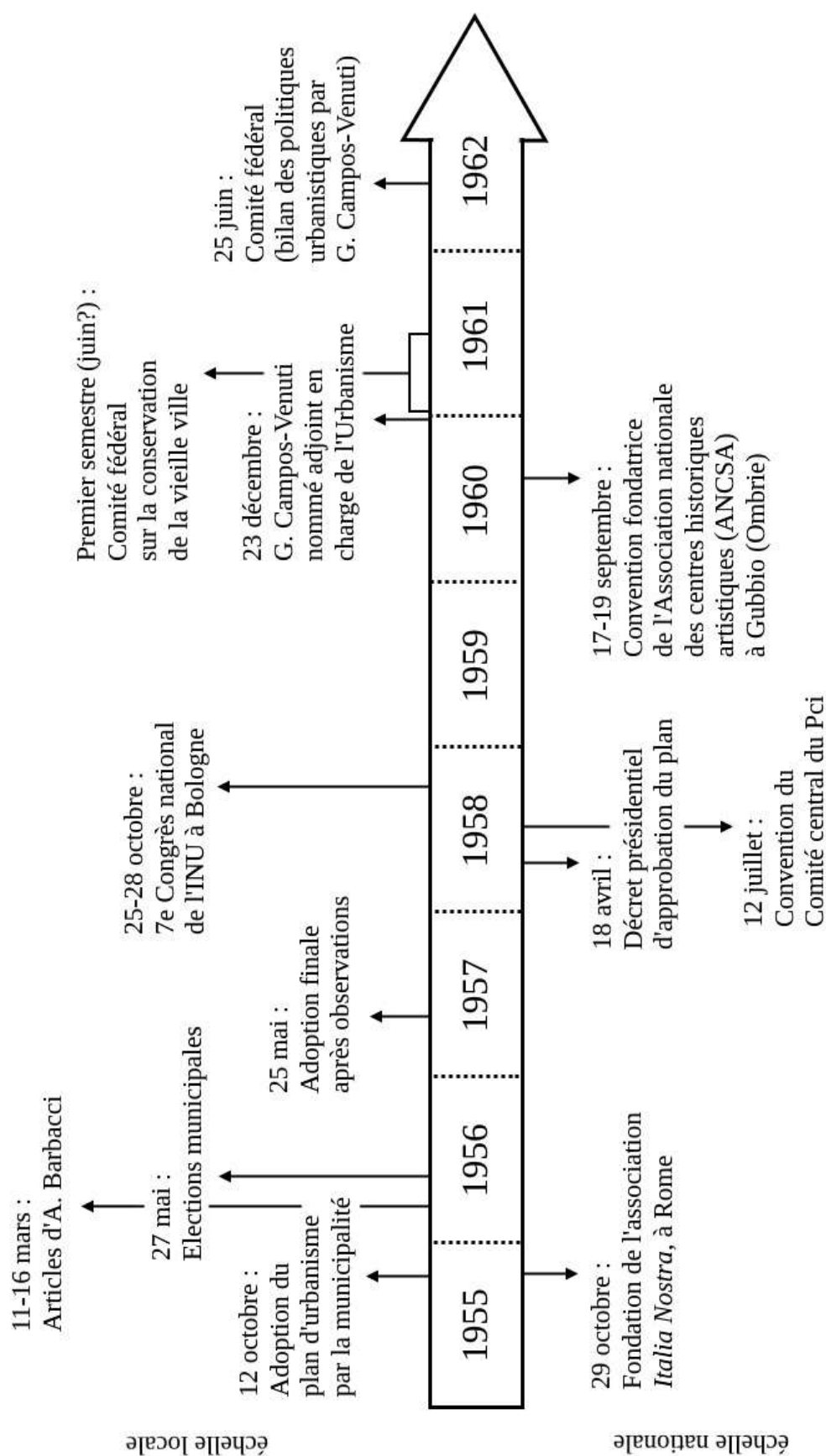
« Personne à Bologne ne savait qui il était, et malgré l'effort du parti et l'obéissance des cadres et de la base endoctrinée, il fit d'abord partie des non-élus. Les circonstances donnèrent les moyens à la “nouvelle vague” [en français] de débarquer du Conseil un ancien du parti, l'avocat Leonida Casali, lequel obéit et donna sa démission, mais en protestant vivement³³⁷ ».

335 *Ibid.*, 1958, MF 453, *Verbale del convegno*, feuillets 2109-2116.

336 CAMPOS VENUTI Giuseppe, 2010, « L'urbanista e l'amministratore. Dialogo con Giuseppe Campos Venuti », in BOARELLI Mauro *et al.* (dir.), *Bologna al bivio. Una città come le altre ?*, Edizioni dell'asino, Rome, p. 120.

337 DEGLI ESPOSTI Gianluigi, 1966, *Bologna PCI*, Il Mulino, Bologne, p. 194.

Figure n° 21 : Frise chronologique de la remise en cause des politiques urbanistiques et patrimoniales à Bologne (1955-1962)



Source : L. Marolleau, 2022

Cette entrée au conseil municipal après la démission forcée du colistier est effective le 7 décembre 1960³³⁸. Giuseppe Campos Venuti obtient directement la charge d'adjoint à l'urbanisme le 23 décembre³³⁹ : il joue dès lors le rôle de médiateur d'une part entre le centre romain du PCI et la fédération provinciale bolonaise, et d'autre part entre les théories urbanistiques privilégiant le « centre historique » portées notamment par l'INU (reprises par le PCI romain) et le système d'acteurs municipaux en charge de ces questions (fig. 21).

Giuseppe Campos Venuti joue ici le rôle de « facilitateur » (Bortolotto, 2015) dans la mesure où il représente un intermédiaire entre ces deux groupes au sein du même parti politique.

1.2. L'intervention de Campos Venuti : une médiation réticulaire

Ce fonctionnement d'apparence *top-down* ne rend cependant pas compte de la diversité des rapports entretenus au sein du PCI qui ont favorisé l'évolution des politiques urbanistiques, par le biais notamment des politiques patrimoniales.

De prime abord, Giuseppe Campos Venuti apparaît comme l'agent d'une forme de mise sous tutelle de l'administration bolonaise par le Comité central du PCI. Dans le bilan de son action dressé le 25 juin 1962 à l'occasion d'un Comité fédéral, il critique devant ses pairs le manque de courage politique de certains membres de l'administration locale à l'occasion de l'application du PRG 1955 qu'il considère à l'opposé de leurs convictions³⁴⁰. Il y dénonce :

« les correspondances insuffisantes entre la ligne générale du parti [...] et son application concrète dans la politique de planification urbanistique. Et en particulier [...] les insuffisances caractéristiques de la situation bolonaise³⁴¹ ».

Et plus avant, il condamne de façon explicite :

« les résistances à l'application pratique de notre ligne politique, résistances qui se

338 ACCB, vol. 108, 1961, verb. 1, OdG. 1, p. 2-3.

339 *Ibid.*, verb. 2, OdG. 1, p. 20.

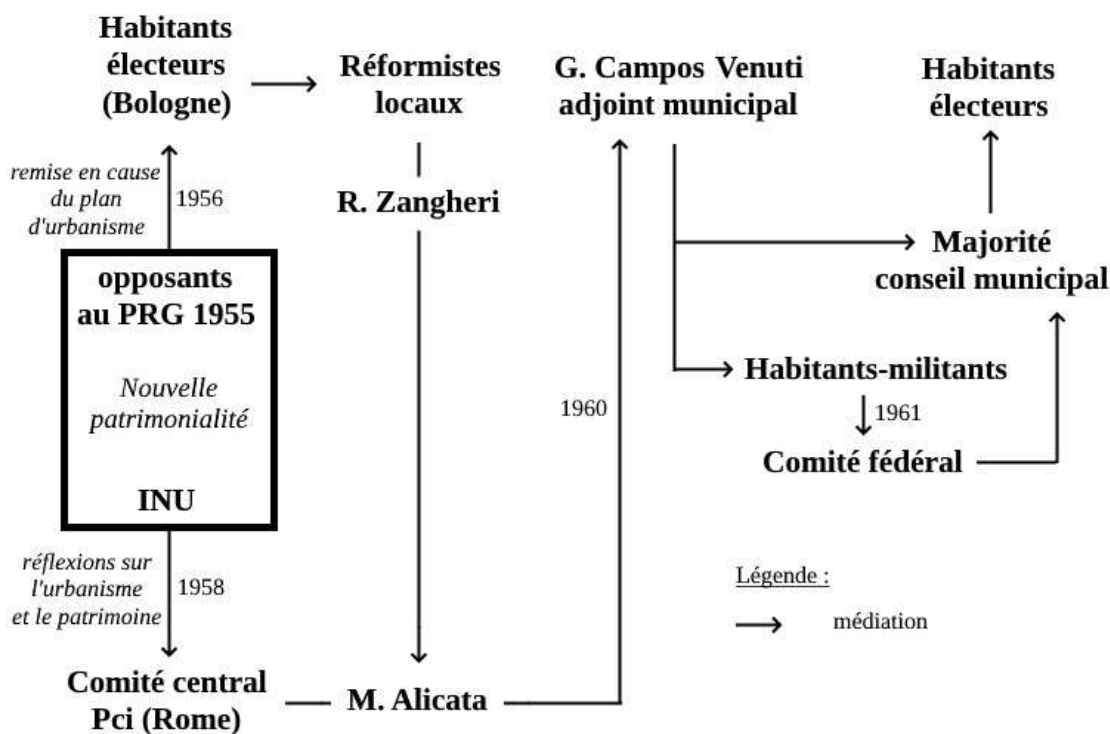
340 « Moi, jeune communiste, je ne comprenais pas comment même Bologne, symbole de mon parti car l'unique ville importante restée avec un maire communiste, se donnait un plan ouvertement de droite » (CAMPOS VENUTI Giuseppe, 2010, *op. cit.*, p. 120). Voir aussi : DEGLI ESPOSTI Gianluigi, 1966, *op. cit.*, p. 212.

341 Bologne, FGER, PCI, *Comitato federale, Verbali*, 1962, « Relazione del compagno Giuseppe Campos Venuti al Comitato federale del 25 giugno 1962 », p. 7.

rôle hégémonique de l'idéologie³⁴² ».

une autre facette de l'action de Giuseppe Campos Venuti à Bologne.

Figure n° 22 : Schéma d'une chaîne de médiations



Source : L.Marolleau, 2022

342 *Ibid.*, p. 8-9.

343 CAMPOS VENUTI Gisuseppe, 2010, *op. cit.*, p. 124.

344 Il évoque notamment le ressentiment de certains anciens administrateurs locaux, et les tentatives de le calomnier (Bologne, FGER, *PCI, Comitato federale, Verbali*, 1962, « Relazione del compagno Giuseppe Campos Venuti al Comitato federale del 25 giugno 1962 », p. 12).

En effet, les documents et les études que nous avons consultés portent principalement sur son rôle effectif d'administrateur municipal en tant qu'urbaniste réformiste (Gabellini, 1988). Les médiations préalables ne peuvent être que reconstituées, suivant les aléas des lacunes des sources. Elles sont souvent évoquées *a posteriori* par Giuseppe Campos Venuti, comme dans le discours devant le Comité fédéral de 1962. Au détour d'un entretien, il fait ainsi référence à son activité de médiation auprès des habitants :

« Je devais convaincre une ville qui depuis le premier citoyen [le maire] jusqu'au dernier était convaincue que le centre historique serait rasé et certainement pas sauvé ni rénové. Et alors, me demandai-je, qui sont ceux qui comptent le plus dans le PCI ? Les ouvriers, et alors je devrai convaincre les ouvriers³⁴⁵ ».

Il expose ici sa stratégie de médiation : avec l'appui de la base du Parti, il pourrait plus facilement toucher l'administration locale, et certainement en particulier ces responsables locaux qui ont opposé une résistance à ses idées. Cela est d'autant plus déterminant que le PCI représente à l'époque une communauté structurante dans une société à forte proportion ouvrière : plus de 10 % de la population de Bologne y est encartée dans les années 1950 (Finzi *et al.*, 1986 : 231-232 ; Varni, 2013). Finalement, cette approche réticulaire articule le médiateur principal, les médiateurs secondaires que sont les ouvriers qui décident de l'appuyer, et les membres du PCI local encore peu convaincus :

« Il y avait dans la majorité municipale deux ou trois ouvriers, avec l'un d'eux [...] j'étais particulièrement ami. Ensemble, nous mîmes sur pied un petit groupe de militants communistes des principales entreprises bolonaises et avec eux nous commençâmes à faire des promenades le soir dans les rues du centre historique. [...] J'allai chez [Guido] Fanti, secrétaire de la Fédération communiste, et lui demandai d'organiser un Comité fédéral sur la question du centre historique ; c'était un si grand défi que je voulais un mandat politique du parti, il ne m'était pas suffisant d'être adjoint³⁴⁶, d'avoir l'autorisation de la majorité. Fanti pensait qu'il s'agissait pour moi d'un suicide politique, mais à la fin il convoqua le Comité fédéral ; j'y fis la présentation, en demandant la sauvegarde et la réhabilitation du centre historique et en argumentant sur pourquoi je les voulais. Première intervention, un ouvrier ; deuxième intervention, un ouvrier ; troisième intervention, un ouvrier : tous d'accord. À ce

345 CAMPOS VENUTI Giuseppe, 2010, *op. cit.*, p. 125.

346 Nous n'avons pas pu trouver le compte-rendu de ce Comité fédéral bolonais dans les archives du PCI, ni dans les archives municipales. D'après les dires de Giuseppe Campos Venuti dans cet entretien, nous pouvons le situer chronologiquement en 1961, entre son élection et sa victoire idéologique en 1962 (fig. 21).

moment même les intellectuels s’y rangèrent : la classe ouvrière avait compris et les intellectuels n’avaient pas fait bonne figure³⁴⁷ ».

Cet extrait met en évidence plusieurs médiateurs au sein du réseau du PCI : le Comité fédéral bolonais, qui appuie les politiques locales ; l’urbaniste expert qui tente de diffuser les idées nationales de l’INU et du Comité central ; le colistier ouvrier qui lui permet d’accéder au réseau ouvrier local ; le groupe militant donnant accès à un ensemble plus large d’ouvriers ; ces adhérents communistes ouvriers et habitants de Bologne qui appuient dans leurs interventions individuelles les propos de l’expert auprès du Comité fédéral. Ce moment constitue une étape essentielle dans l’évolution des représentations locales, par l’association de l’expertise et du nombre. Il marque l’achèvement d’une chaîne de médiations au cours de laquelle les acteurs du patrimoine sont mis en réseau (fig. 22).

Les médiations ne peuvent donc se résumer à une personne au contact de blocs. Il s’agit de processus complexes où s’articulent des médiateurs, issus d’échelles temporelles et spatiales différentes, et aux qualités variées. En cela, ce sont des processus collectifs qui associent logiques *top-down* et *bottom-up* (Gravari-Barbas, 2012 : 385).

1.3. Les habitants : les oubliés des médiations ?

Cet exemple montre l’implication des habitants, au-delà du rôle des acteurs institutionnels, des professionnels et des élus. Plus encore, d’après le témoignage de Giuseppe Campos Venuti, la préservation du patrimoine urbain de Bologne a été rendue possible par leur intermédiaire, et en particulier par ceux membres du PCI.

La première étape est la transmission par le médiateur des valeurs de l’espace « centre historique ». Il s’agit pour Giuseppe Campos Venuti de faire évoluer leurs représentations, dans la mesure où les ouvriers

« n’avaient pas un bon souvenir de ces maisons du centre, dans lesquelles plusieurs avaient grandi entre les souris et les rats, comme ils me racontaient. “Ces maisons vont être détruites”, disaient-ils³⁴⁸ ».

Ici, il n’est pas question d’utiliser les normes comme un argument d’autorité auprès des habitants : le discours semble davantage porter sur le bâti « mineur », sur les quartiers résidentiels qui ne font pas partie du corpus protégé par les lois nationales. L’action de

347 CAMPOS VENUTI Gisuseppe, 2010, *op. cit.*, p. 125.

348 *Idem.*

Giuseppe Campos Venuti apparaît à la fois comme une valorisation d'édifices jugés ordinaires et comme une vulgarisation auprès des ouvriers de ces valeurs. L'enjeu de ces promenades urbaines est de provoquer l'identification des habitants avec cette forme de patrimoine :

« À la fin surgit l'orgueil de classe et les camarades ouvriers se convainquirent :
« Nous recueillerons l'étendard culturel que la bourgeoisie laissa tomber, tant elle fait
se dégrader le centre historique, mais nous, classe ouvrière dirigeante du futur, nous
saurons le restaurer et le conserver pour nos enfants et petits-enfants »³⁴⁹ ».

Malgré la formulation romancée, ce témoignage rend compte du travail de conviction mené sur le terrain par Giuseppe Campos Venuti auprès des habitants de Bologne, dans l'optique de faire d'eux des co-médiateurs auprès des instances locales du PCI. Il s'appuie autant sur des collectifs préexistants – composé de personnes qui se côtoient sur leur lieu de travail et au sein des diverses instances partisans – qu'il constitue une communauté fondée sur l'attachement au patrimoine urbain.

Lorsqu'il évoque ces habitants, Giuseppe Campos Venuti insiste sur leur importance pour les projets qu'il compte mener. En effet, la préservation

« serait autrement née seulement de la conscience d'une minorité élitiste ; la politique de sauvegarde du centre historique devint ainsi un grand choix majoritaire de l'administration populaire bolonaise³⁵⁰ ».

Lorsqu'on lui demande s'il s'agit d'une tentative d'urbanisme participatif, il répond : « plus participatif qu'il n'y paraît ! Participatif et déterminé³⁵¹ ». Si les habitants sont donc pour lui incontestablement essentiels dans le processus patrimonialisant, ils sont mentionnés au cours d'une anecdote³⁵² qui entend tourner en dérision les cadres du PCI qui n'ont pas su anticiper la conservation du centre ancien. Malgré leur importance, ils sont marginalisés de fait par les sources ; leurs paroles sont réduites au silence et désindividualisées dans le témoignage. Les interventions de chaque ouvrier sont présentées comme équivalentes, et lorsque Giuseppe Campos Venuti leur donne la parole, c'est par le biais d'une envolée lyrique. Dès lors, il devient difficile de mesurer le niveau de co-construction de la patrimonialité dans les échanges entre les habitants et le médiateur. L'ellipse temporelle dans laquelle ils se perdent rend d'ailleurs compte d'une logique

349 *Idem.*

350 FURLAN Paola, 2004, *Intervista a Giuseppe Campos Venuti*, p. 3 [en ligne].

351 CAMPOS VENUTI Gisuseppe, 2010, *op. cit.*, p. 125.

352 Giuseppe Campos Venuti parle d'« un exemple amusant » (*ibid.*, p. 124).

narrative de type *top-down*. Il semble qu'il s'agisse là de la construction *a posteriori* du rôle de médiateur. Dans ce cas, la médiation correspond à une forme d'occultation de certains acteurs : ceux qui jouissent d'une position légitime parlent à leur place.

Les habitants peuvent disposer d'un rôle fondamental dans les patrimonialisations, ainsi que dans les médiations qui les accompagnent. Pourtant, ce rôle est instrumentalisé, minimisé voire ignoré dans la plupart de nos sources.

2. Des catégories de médiations

Nous souhaitons à présent esquisser une catégorisation des médiations à partir de celles que les études de cas présentées précédemment ont pu révéler.

2.1. Les médiations temporelles

La question patrimoniale réside d'abord dans les rapports entre les échelles temporelles. Les premiers médiateurs sont ceux qui créent l'héritage et organisent sa transmission.

À partir de là, les médiations participent à la reproduction sociale. Le fait de tisser le lien passé-présent, par le biais notamment de la mémoration (II.B.2.3), contribue à donner à la société des repères qui l'ancrent dans une histoire malgré les évolutions qu'elle peut subir (Grataloup, 2015). De façon analogue, la transmission est en elle-même une autre médiation temporelle, celle-ci dirigée vers le futur, qui vise à projeter la société dans un avenir et à lui assurer un sentiment de continuité. L'enjeu du lien présent-futur est de figer des valeurs, des représentations, voire des pratiques existantes à un instant *t*. Les médiations temporelles ne concernent pas uniquement l'aspect volatile, mais également les objets et les lieux patrimoniaux en tant que manifestations physiques. La reproduction vise ici à maintenir la durabilité du patrimoine, par le biais de plusieurs modes de conservation : des différentes catégories de restaurations (IV.B.1) jusqu'à la reconstruction à l'identique d'objets disparus (IV.B.3.1). La continuité se compose donc de la transmission de la part volatile des biens culturels, et de la conservation de leur part durable.

Cet ensemble de médiations peut s'accumuler dans le temps, au fur et à mesure que l'héritage les intègre, jusqu'à peser sur les acteurs ultérieurs. L'adjointe Valentina Orioli nous a notamment parlé de la difficulté de faire évoluer la manière de raconter l'histoire

patrimoniale locale :

« Il existe un récit de la ville qui est le même depuis des années. [...] Il y a un court-métrage des années 1950 qui s'appelle *Guida per camminare all'ombra* [...] : c'est un film produit à Bologne par un documentariste important qui s'appelle Renzo Renzi [...] où on raconte la ville et on parle des portiques. Et déjà là, il y a un récit d'auto-célébration de la ville, centré sur la signification des portiques. Puis dans les années 1970 sort un documentaire [...] de Roversi³⁵³, où là aussi on parle de la ville égalitaire, il est très politique et centré sur les portiques. Donc cette narration, alimentée aussi par les études, les recherches faites par l'Université, c'est une narration qui a 50 ans » (annexe 3).

Lorsque nous lui demandons s'il existe un patrimoine politique qui pèse sur son action, elle évoque notamment la continuité depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale des acteurs issus du même ensemble politique, et celle des politiques de préservation patrimoniale :

« Oui, selon moi, oui. C'est-à-dire que la continuité politique, d'un côté, te laisse un héritage très important, de l'autre, c'est aussi un récit très stratifié que toi, à chaque fois, tu dois, comment dire, "forer" ; tu dois chercher à le rompre si tu veux dire des choses au moins en partie neuves » (annexe 3).

Il existe donc des médiations temporelles, dirigées vers le passé et vers le futur, qui visent soit à produire un héritage à partir de l'existant et de composants anciens sélectionnés parmi les strates historiques, soit à vouloir transmettre les représentations sociales d'un collectif, qu'il soit co-produit ou qu'il s'impose du fait de la légitimité des médiateurs.

2.2. Médiations et expertises

Dans le contexte de notre sujet, les médiations reposent également sur des experts, qu'ils soient des professionnels (urbanistes, architectes, historiens de l'art) ou qu'ils possèdent une fonction qui rende légitimes leurs représentations.

Ceux-ci participent dès lors à la valorisation de biens. Il s'agit d'un processus sémiogénétique visant à donner du sens (scientifique, symbolique) à des qualités immédiates (esthétique, monumentalité) afin d'accroître leur reconnaissance. Les valeurs ainsi produites peuvent se muer en une convention (Leniaud, 1992) qui normalise les statuts patrimoniaux. Elles sont le fondement d'une autre médiation qui consiste en la

353 DI CARLO Carlo (réal.), *Bologna*, 1975 (39min), [en ligne], à partir de textes de Roberto Roversi.

diffusion des patrimonialités ainsi produites et favorise l'accessibilité des biens culturels identifiés. Cette forme de vulgarisation peut être ponctuelle ou inscrite dans le temps long, notamment par le biais d'une muséification du patrimoine et de la production de matériels explicatifs destinés à la publication ou à l'inscription *in situ*.

Par ailleurs, les médiateurs experts sont également appelés à porter la voix des groupes souhaitant faire reconnaître leur patrimoine. En cela, ils représentent des institutions ou sont auprès d'elles les intermédiaires de communautés locales. Ils peuvent occuper une fonction officielle comme c'est le cas de l'inspecteur de l'Icomos Olivier Poisson, ou être désignés comme un interlocuteur privilégié dans l'exemple de Giuseppe Campos Venuti. Les surintendants ou les ambassadeurs sont d'autres exemples de ces médiateurs qui permettent l'articulation des différents systèmes d'acteurs institutionnels (tab. 3). En cela, ils peuvent être considérés comme des « facilitateurs » (Bortolotto, 2015) qui permettent les interactions entre les différentes échelles spatiales et qui aident à formaliser à la fois les patrimonialités et les collectifs auxquels ils s'adressent – par l'enrichissement et la diversification de l'« avoir » (Maguet, 2011) qui les soude.

Ils peuvent cependant être des médiateurs occultants. Ainsi, dans le cadre des candidatures auprès de l'Unesco, les travaux de Christoph Brumann ont révélé que, même après la Convention de 2003, le Comité du Patrimoine mondial et les instances associées à l'Unesco privilégient de loin les médiateurs issus de l'échelle nationale aux communautés locales (Brumann, 2015). Cette communauté d'experts et de diplomates issus des États membres éclipse ainsi les autres acteurs dans l'attribution du label international, d'autant plus que les collectifs locaux sont souvent définis par des termes englobants (« habitants » ou « ouvriers »). Comme représentants, ils jouent un rôle dans l'invisibilisation de certains acteurs notamment locaux (Waterton *et al.*, 2010), voire dans l'occultation de leurs patrimonialités (Sagnes, 2000).

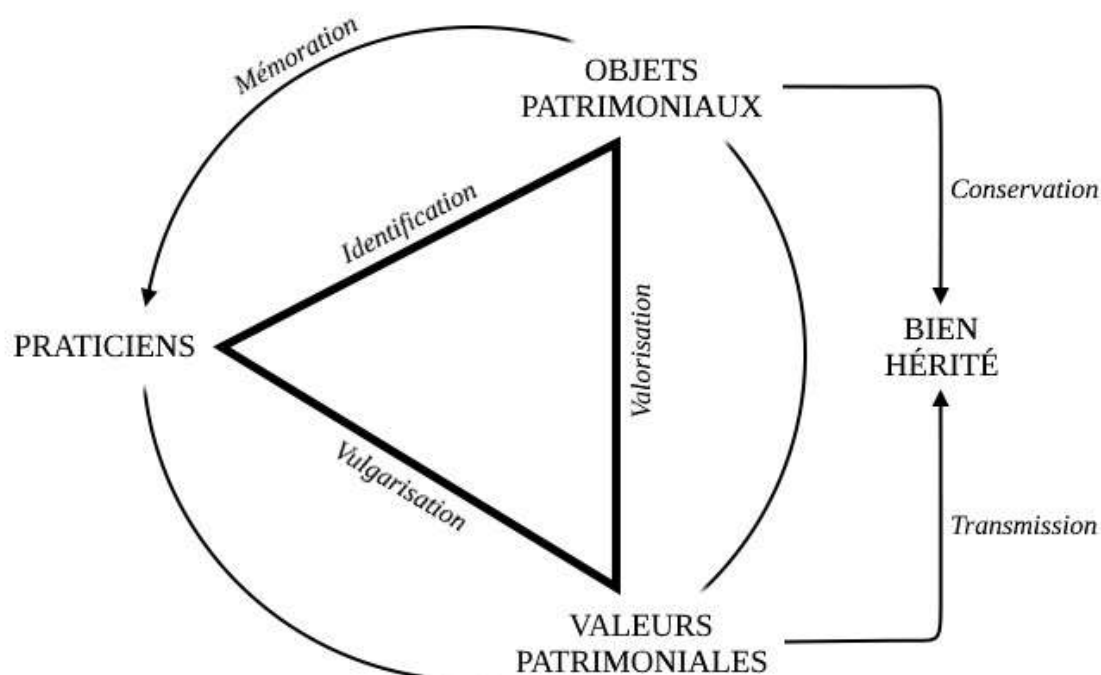
2.3. Patrimonialisations et reproduction sociale

Les médiations sont des processus complexes, dans la mesure où un même médiateur peut opérer dans différentes directions complémentaires.

Premièrement, les médiateurs participent à définir un corpus d'objets, des valeurs, et un collectif de praticiens : cette étape essentielle est marquée par des choix, dont le pendant est l'exclusion potentielle de certains éléments. Cela passe par le processus de *mémoration*,

lors duquel les acteurs construisent leurs représentations par l'interface des objets (fig. 23). Deuxièmement, ils associent les ensembles définis précédemment par trois processus de médiation : la *valorisation*, par lequel les médiateurs enrichissent les manifestations durables du patrimoine de leur pendant volatile ; la *vulgarisation*, qui permet de diffuser les valeurs auprès des praticiens et ainsi de conforter l'intérêt des biens culturels pour le groupe ; l'*identification* des individus à une communauté de partage, dont le patrimoine valorisé constitue l'incarnation. Ensemble, ces médiations favorisent l'adhésion à la société par le biais de valeurs et d'éléments culturels donnés, qui sont des marqueurs de sa reproduction. Troisièmement, ces composants durables et volatiles sont *conservés* et *transmis* en tant que bien hérité : ces deux médiations ancrent la société dans une filiation qui se veut continue autant qu'elle est sélective et porteuse de sens (fig. 23).

Figure n° 23 : Schéma synthétique des formes de médiations



Réalisation : L.Marolleau, 2022

Les différentes médiations identifiées accompagnent donc le processus patrimonialisant par le biais d'acteurs qui font office de catalyseurs, de chevilles ouvrières, ou de diffuseurs, articulant les savoirs et les groupes sociaux.

C. Les systèmes de patrimonialisations

À partir de l'identification des chaînes de médiations à différentes échelles, et leur évolution dans le temps, nous proposons de modéliser des systèmes d'acteurs qui permettent de synthétiser les interactions accompagnant les patrimonialisations. Dans une approche géohistorique, ces systèmes spatio-temporels évoluent au fur et à mesure des transformations des statuts patrimoniaux – par le biais des législations et réglementations – et des représentations liées aux différents régimes de patrimonialité. Ils prennent en compte la variation des échelles spatiales depuis 1860 jusqu'aux années 2020.

La succession chronologique de ces systèmes permet de mettre en évidence les rapports entre les institutions et entre les corpus patrimoniaux qu'elles produisent. Elle favorise également l'identification des permanences et des changements qui participent à la définition de périodes au cours desquelles les médiations générant des patrimonialisations sont continues. Cela contribue à préciser la périodisation proposée précédemment (fig. 9).

L'enjeu est de donner à voir le rôle des acteurs locaux dans leurs rapports aux acteurs et aux représentations issues des échelles nationales et internationales sur le temps long, tout en questionnant leur rôle malgré l'étatisation du patrimoine sous le royaume d'Italie et la récente mondialisation culturelle de la notion de patrimoine.

1. L'influence du système municipal et l'étatisation du patrimoine

L'étatisation des questions patrimoniales est un processus relativement long, qui dans le contexte de Bologne a duré depuis les premières dispositions de 1860 du gouverneur local jusqu'aux lois de 1902-1909 (fig. 6). Elle correspond donc en creux à une période d'initiatives locales dans la mesure où l'instabilité des institutions ministérielles et le manque d'outils législatifs et réglementaires laissent notamment le champ libre aux acteurs du système municipal.

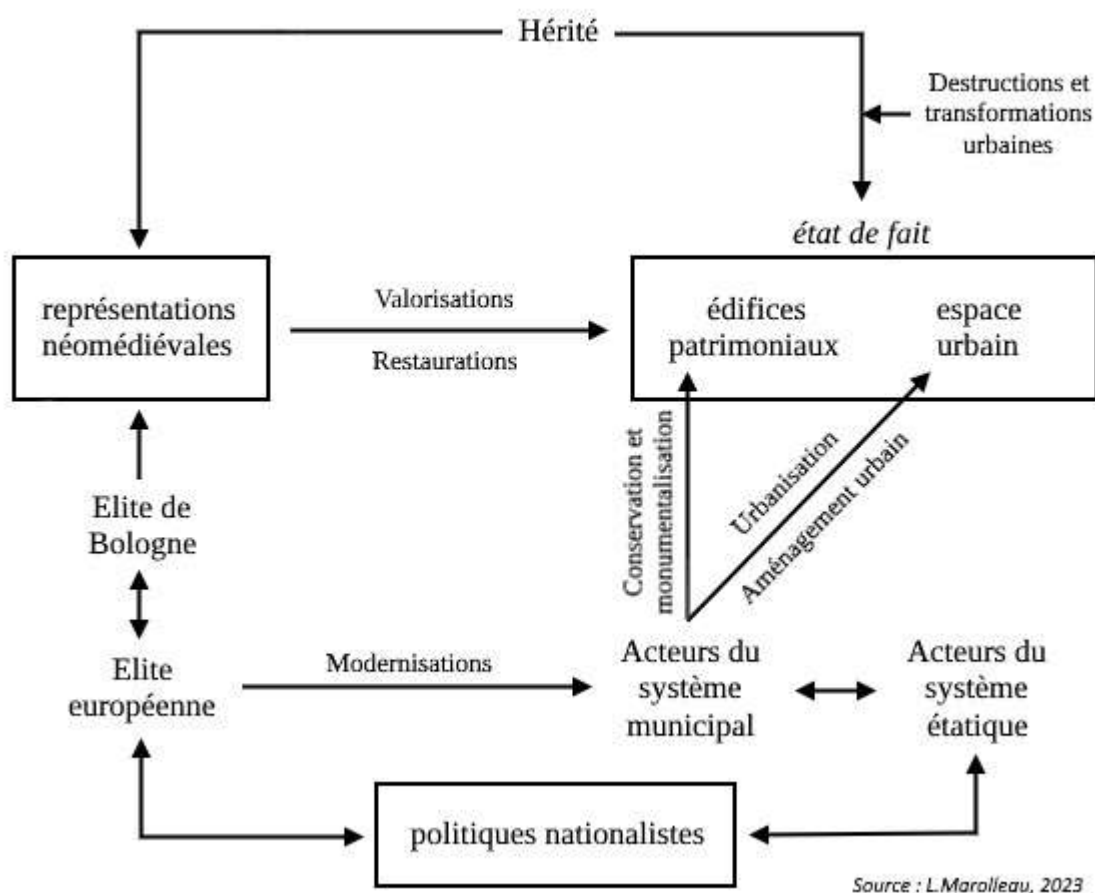
1.1. L'initiative locale des patrimonialisations

Les habitants de Bologne sont *de facto* les seuls à pouvoir mener une « politique patrimoniale » systémique dans les premières décennies du royaume d'Italie.

Ainsi que nous avons pu le voir précédemment, il ne s'agit pas à proprement parler d'une

politique mais plutôt d'une double valorisation du décor urbain : dans une approche urbanistique, il s'agit de l'aménagement projeté qui intègre les édifices anciens et récents aux voiries et aux constructions nouvelles ; dans une approche architecturale, la deuxième valorisation passe par la restauration afin de redonner leur lustre à des biens issus des époques médiévales et renaissantes. Dans la mesure où ces deux opérations poursuivent initialement un même objectif, elles peuvent s'appliquer de façon successive ou concomitante aux mêmes objets. Cela est d'autant plus vrai que l'élan patrimonial est insufflé par l'élite bolonaise – propriétaire, riche, cultivée, en contact avec l'élite nationale et européenne – qui à travers les moyens administratifs et techniques municipaux peut façonner la ville selon ses représentations, qu'elles soient modernes ou néomédiévales (IV.A.3.1). Le choix de démolir ou de conserver et valoriser constitue le fondement de cette « politique patrimoniale » (fig. 24).

Figure n° 24 : Système spatio-temporel de patrimonialisations polarisé par les acteurs locaux



Les acteurs issus du système étatique ne sont pas absents des patrimonialisations alors en cours. Si leurs décisions s'inscrivent également dans le contexte européen porté sur les questions de modernisation et de restauration, elles constituent progressivement le cadre normatif qui organise le nouveau royaume par le biais de textes réglementaires et de nouvelles institutions. Pourtant, elles ne sont pas en mesure de remplacer les initiatives locales. Dans un premier temps, cela est dû à l'absence de législation patrimoniale spécifique : les seuls documents qui prévalent sont alors issus des États pré-unitaires – dans le cas de Bologne, les États du Pape. Ainsi en 1863, le préfet de Bologne écrit à la municipalité pour rappeler les normes prescrites par le *Chirographe de Pie VII* de 1802 et par l'édit Pacca de 1820³⁵⁴ (II.B). Parallèlement, les seules institutions qui existent sont issues des décisions de gouverneurs locaux comme Luigi Carlo Farini à l'époque de la transition vers l'Unité. À l'échelle de l'Italie, il n'existe donc pas de politique patrimoniale harmonisée³⁵⁵, ce qui renforce d'autant plus les acteurs locaux qui occupent les postes dans les commissions et les députations et qui s'inscrivent dans une continuité normative locale. Enfin, et au-delà du manque de moyens financiers et techniques, les institutions ministérielles progressivement mises en place peuvent souffrir de leurs réorganisations successives et de la fragmentation inter-ministérielle (III.A.1.2) et intra-ministérielle des compétences – entre inspecteurs et commissaires par exemple (Dalla Negra, 1986), mais aussi entre les instances locales, voire entre elles et le MPI.

Dès lors nous pouvons considérer que les acteurs locaux, et en particulier ceux du système municipal bolonais, concentrent la quasi-totalité des capacités d'action en matières patrimoniales, notamment dans les années 1860 et 1870 (Grifoni, 1986) et de manière plus cohérente à partir de 1886 avec le vote du plan d'urbanisme.

1.2. Le progressif basculement du municipal au national

L'étatisation constatée relève d'un déplacement du rôle décisionnel du local vers l'État.

À partir de l'année 1881 et jusqu'en 1891, la réorganisation par étapes du MPI le conduit à affirmer progressivement son contrôle sur les questions patrimoniales. Cela concerne tout d'abord les interventions sur les édifices avec le début des prescriptions concernant les restaurations, notamment avec la circulaire *Sur les restaurations des édifices monumentaux*

354 Bologne, ASCBO, XII.3.3, 1863, Lettre du préfet au maire de Bologne.

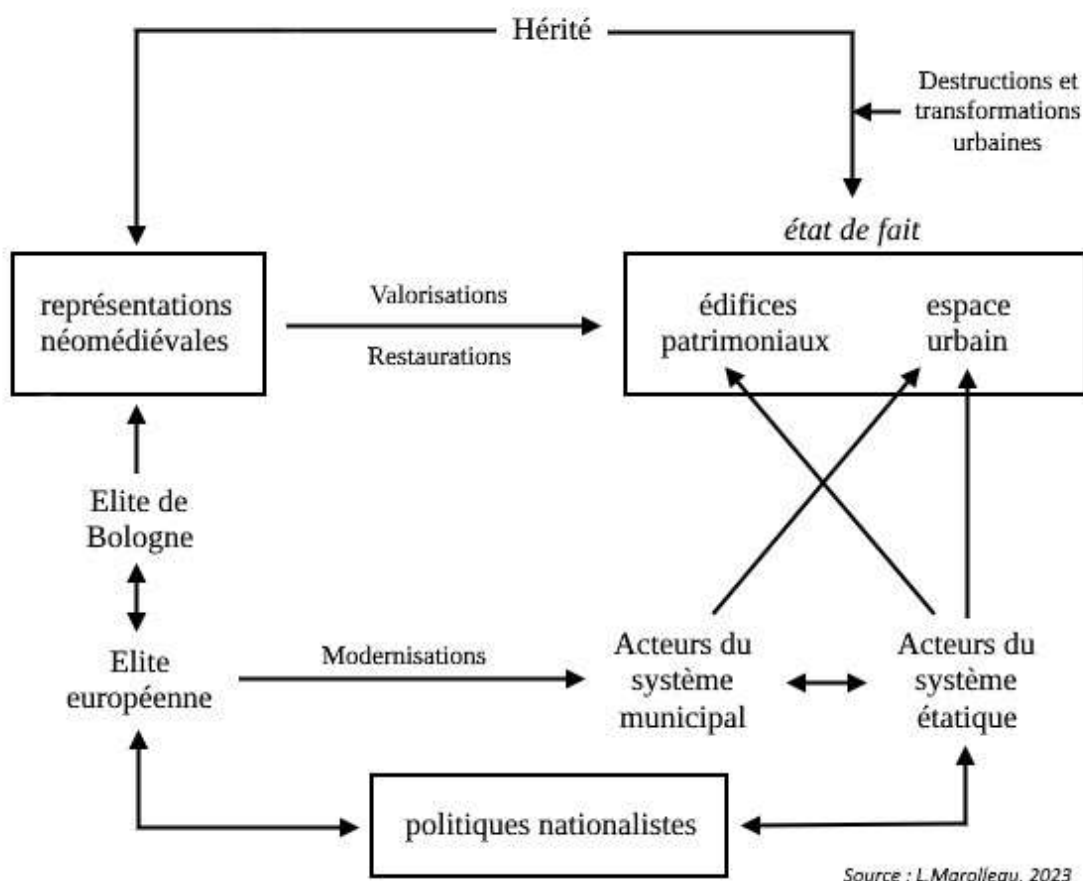
355 Jusque dans la deuxième moitié des années 1870, certaines provinces italiennes ne disposent pas encore de commissions en la matière (Grifoni, 1986).

du 21 juillet 1882 et la concentration des compétences au sein des institutions dépendantes du MPI aux dépends du Génie Civil (Dalla Negra, 1986). Ensuite, son renforcement passe par la formation et la stabilisation d'un réseau technico-administratif dont les instances locales servent de relais périphériques à l'administration ministérielle centrale. Les Services techniques régionaux permettent ainsi, à compter de 1891, de renforcer le rôle des organismes centraux. Ce sont finalement les Surintendances créées à la suite de la loi du 12 juin 1902 sur la tutelle – d'abord avec le règlement de 1904 puis avec la loi n° 386 du 27 juin 1907 – qui favorisent la continuité de l'action ministérielle dans la mesure où elles sont pérennisées jusqu'à nos jours (exception faite de quelques réorganisations mineures). La centralisation des compétences par le MPI participe amplement du processus d'étatisation qui passe par des services techniques et administratifs périphériques locaux.

À ce maillage étatisé répond la normalisation du patrimoine qui s'est réalisée notamment en 1902-1909, puis a été complétée jusqu'en 1939. La législation permet d'imposer aux acteurs locaux un cadre national qui non seulement harmonise des pratiques et des corpus, mais qui en plus s'impose aux initiatives locales précédentes. Les compétences urbanistiques des municipalités finissent en outre par ne plus se substituer au vide législatif dans le domaine patrimonial tandis que la loi d'urbanisme de 1942 affirme à la fois la centralité du ministère des Travaux publics et des ministères compétents (fig. 25). Le respect du « caractère traditionnel » des villes est d'ailleurs totalement placé sous la tutelle ministérielle (III.A.2.1).

En d'autres termes, l'étatisation du champ patrimonial s'est articulée autour de deux processus complémentaires. D'une part, une centralisation de l'activité d'expertise qui a eu pour effet d'accroître le contrôle des professionnels locaux et de les placer sous l'autorité du MPI à partir des années 1880 et surtout des années 1890. D'autre part, une nationalisation de la définition des biens patrimoniaux depuis les Monuments nationaux des années 1870 à la tutelle ministérielle au début du XX^{ème} siècle. Conséquence des décisions des législateurs, cette nationalisation a permis la production de normes communes qui s'imposent aux précédentes – d'autant plus aisément que la loi de 1909 se veut englobante. Cependant, le développement de l'arsenal législatif patrimonial jusqu'en 1939 indique que l'étatisation se poursuit en réalité au cours du XX^{ème} siècle. Le système d'acteurs de la patrimonialisation que nous proposons (fig. 25) se met donc en place progressivement et s'oppose ponctuellement à l'organisation précédente (fig. 24).

Figure n° 25 : Système spatio-temporel de patrimonialisations étatisé



1.3. La permanence de l'autorité patrimoniale locale

Les habitants demeurent au cœur des décisions patrimoniales, y compris une fois les lois de 1902-1909 entrées en vigueur.

Cela passe tout d'abord par le poids des acteurs locaux dans les organismes ministériels périphériques. À Bologne, des experts du patrimoine – comme Raffaele Faccioli ou Alfonso Rubbiani (IV.A.2.2) – cumulent dans le temps et dans les instances un rôle décisionnaire. Cette stabilité malgré les variations de l'organisation ministérielle a dû conforter leur influence. Celle-ci est aussi renforcée par le rôle de personnes-ressources sur les questions patrimoniales que peuvent tenir ces experts aux yeux des autorités locales. Le fait qu'ils se voient confier de nombreux travaux de restauration, comme c'est le cas pour Alfonso Rubbiani puis pour les membres du CBSA, est révélateur de cette influence (Coccolini, 1999b ; Frabboni, 2015). Enfin, de façon analogue, les Services techniques

municipaux disposent d'une autorité auprès des élus locaux à la fois comme techniciens et comme connaisseurs du territoire. Dans les documents d'archives, ils représentent les principaux relais d'information pour la municipalité et là encore jouissent de la stabilité de leur organisation.

Au-delà, la municipalité conserve une autorité concernant les questions patrimoniales. Bien que la loi de 1909 soit censée favoriser l'unité patrimoniale en confirmant le rôle des acteurs du système municipal dans la désignation des biens culturels (art. 3) en plus de la tutelle ministérielle, les contestations du maire de Bologne vis-à-vis de la protection de certains édifices se poursuivent dans les années 1910. Après la question des murailles de la ville, les travaux d'élargissement de la rue Rizzoli sont l'occasion pour deux majorités successives de démolir des édifices pourtant considérés comme dignes d'être conservés par des institutions ministérielles – mais non inscrites dans l'inventaire. D'abord en 1913, et malgré les avis contraires de plusieurs habitants et de l'administration ministérielle locale³⁵⁶, l'ancienne Casa dei Merciai est finalement démolie³⁵⁷. De même en 1919, la démolition de deux tours médiévales avec l'accord du MPI résulte d'un long bras de fer entre la mairie et les experts des instances ministérielles (Taddei, 2001). Les acteurs du système municipal détiennent donc une marge de manœuvre relativement importante même au-delà de la loi de 1909.

Ainsi, depuis les années 1860 jusqu'au début du XX^{ème} siècle, la gestion des biens patrimoniaux se fait sur fond de tensions entre d'un côté les volontés centralisatrice et nationaliste du nouvel Etat italien et de l'autre côté l'influence des autorités locales qui détiennent une expertise du territoire et une capacité d'intervention supérieures. Si les lois sur la tutelle étatique du patrimoine conduisent finalement à réserver ces compétences au MPI, elles ne privent pas définitivement la municipalité bolognaise de son influence

2. Vers le dédoublement de l'autorité patrimoniale

La centralisation des compétences patrimoniales ne remet pas en cause les compétences des acteurs locaux en la matière. Tout au plus, elle les encadre et les relativise. Dès lors, ces acteurs revendiquent leur légitimité, tirée de pratiques antérieures à l'étatisation et de l'expertise qu'ils détiennent comme habitants. À Bologne, ils confortent même leur

356 Bologne, ASCBO, XIII.1.1, 1913, Lettre de la Commission provinciale pour la conservation des monuments au maire de Bologne, 18 juin 1913.

357 *Ibid.*, Compte-rendu de la réunion de la majorité municipale, 24 juin 1913.

position en affirmant leur rôle complémentaire.

2.1. Un intérêt municipal tardif pour les questions patrimoniales ?

Le MPI délègue la production de l'inventaire des biens culturels dès 1891 aux municipalités (IV.A.3.2). Or, à Bologne, les élus n'entérinent ce rôle qu'en révisant le règlement municipal concernant les constructions en juillet 1907³⁵⁸. Ce délai semble suggérer le manque d'intérêt pour les questions patrimoniales dans un contexte où la conservation peut être vue comme un obstacle à la modernisation (IV.C.1.1).

Cette modification des réglementations municipales intervient alors que de nouvelles discussions sur la législation patrimoniale prévoient de remplacer la loi de 1902 (Balzani, 2007b). C'est certainement dans ce contexte que le ministère des Travaux publics, qui doit valider pareil règlements, insiste pour que l'article soit entièrement supprimé à l'approche du vote d'une nouvelle loi (celle de 1909). En réaction, le rapport réalisé en amont d'un nouveau vote pour faire correspondre la réglementation aux demandes ministérielles est l'occasion pour le maire Giuseppe Tanari (1852-1933) de se faire le défenseur du patrimoine et du rôle en la matière des acteurs du système municipal :

« Un autre long débat a occupé la majorité à propos des art. 6 et 7, celle-ci retenant que, pour autant que le Gouvernement veuille se saisir des principales décisions (*avocare a sè la maggiore ingerenza*) en matière de tutelle des Monuments, elle doit pourtant laisser aux Municipalités une certaine compétence (*facoltà*) qui ne soit pas minime, mais qui complète plutôt l'action du Gouvernement lui-même, dans la mesure où les Municipalités ont le moyen de connaître avec plus de facilité que les Services gouvernementaux ce qui y est important et qui est digne d'être conservé sur leur propre territoire³⁵⁹ ».

Mettant en garde contre une centralisation trop importante, l'administration municipale revendique sa légitimité à définir ce qui entre dans le champ patrimonial. Finalement, les élus de Bologne votent la suppression de l'article en question, à la condition

« que si la nouvelle Loi sur les Antiquités et les Beaux-Arts [...] qui doit modifier en partie et compléter celle du 12 juin 1902 sur la tutelle des Monuments ne satisfait pas aux aspirations légitimes de la Municipalité, celle-ci repropose les-dits articles³⁶⁰ ».

358 *Ibid.*, XII.4.1, 1910, COMMUNE DE BOLOGNE, *Regolamento edilizio*, 1909, p. 16.

359 *Ibid.*, p. 7.

360 *Ibid.*, p. 7-8.

Le débat ne semble pas advenir de nouveau dans la mesure où l'initiative de l'inventaire revient à l'autorité municipale avec la loi de 1909. À Bologne, c'est Guido Zucchini, l'un des membres du CBSA, qui est chargé par la municipalité de le produire³⁶¹. Ce choix, qui confirme l'expertise de cette association, est aussi celui d'un disciple d'Alfonso Rubbiani. De cette manière, les acteurs du système municipal se placent dans la continuité des réalisations conservatrices réalisées depuis la deuxième moitié des années 1880, souvent avec l'aval de l'administration locale. Il ne s'agit dès lors pas véritablement d'un intérêt tardif, mais plutôt d'une institutionnalisation et d'une normalisation, via l'échelle nationale, des décisions municipales antérieures.

Ainsi, la municipalité ne s'enferme pas dans une posture de contestation mais tire partie des décisions gouvernementales afin d'affirmer son rôle complémentaire.

2.2. La prise en compte d'un nouveau régime de patrimonialité

Cette situation est néanmoins bouleversée par deux évolutions qui marquent la première moitié du XX^{ème} siècle.

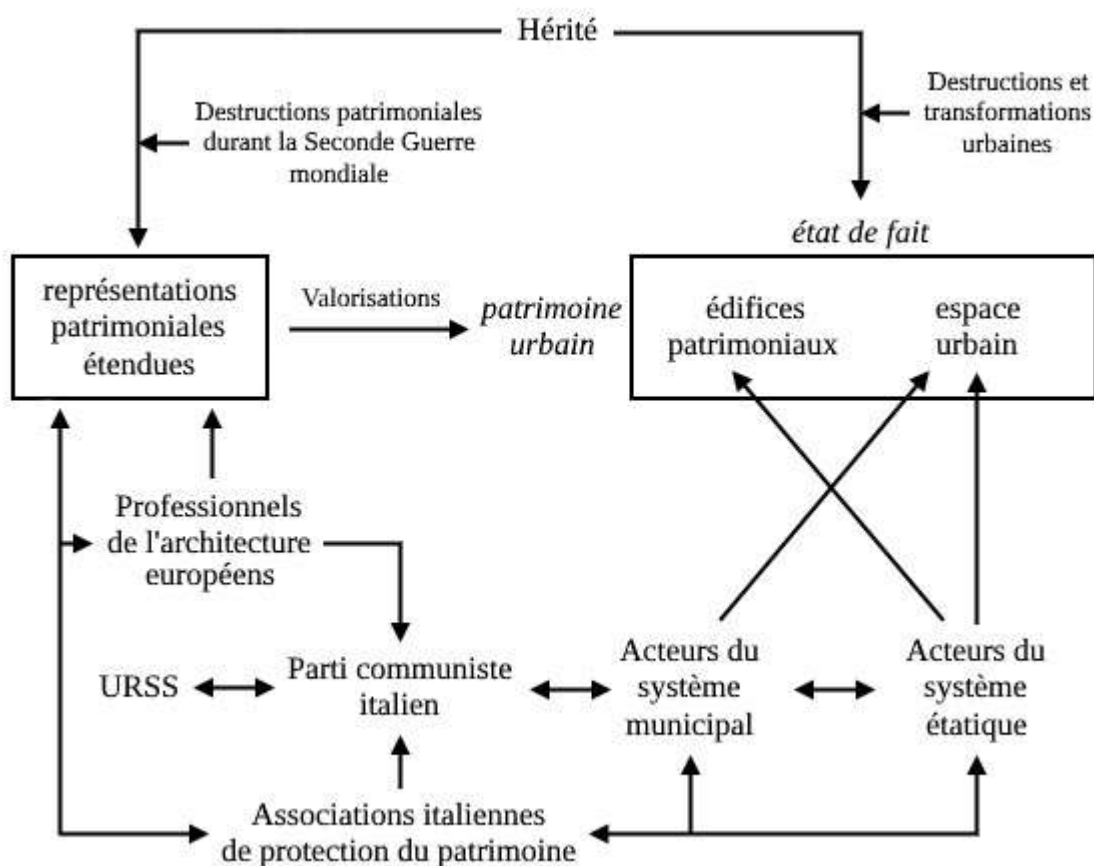
Premièrement, la période fasciste met un terme aux initiatives concurrentes que les municipalités pouvaient prendre vis-à-vis du pouvoir étatique. Cela passe notamment par la fin de l'élection des municipalités avec la loi n° 237 du 4 février 1926 pour les remplacer par une administration sous l'autorité d'un Podestà nommé par le gouvernement. Dès lors, bien que les politiques urbanistiques locales continuent de porter atteinte aux édifices anciens qui ne sont pas mis sous tutelle, le rôle des habitants en tant que tel est fortement contraint (Penzo, 2009) quand les acteurs nationaux renforcent leur main-mise sur certains projets comme c'est le cas de la percée de la rue Roma, aujourd'hui rue Marconi (Sintini, 2016 : 101). La continuité des politiques de modernisation permet néanmoins la poursuite des restaurations, en particulier néo-gothiques (Pozzi, 2015), et donc la conservation de certains biens. Cette période renforce par ailleurs la centralisation des compétences patrimoniales jusqu'à la loi de 1939 qui limite le droit de propriété et par là renforce les institutions vis-à-vis des habitants (III.A.2.1).

Deuxièmement, de nouvelles représentations patrimoniales voient le jour, tournées vers le patrimoine urbain (fig. 26). Celles-ci proviennent à la fois de réflexions antérieures notamment portées en Italie par Gustavo Giovannoni, et d'une réaction face aux

361 *Ibid.*, Lettre du chef des Services techniques municipaux F. Boriani au maire de Bologne, 16 mai 1910.

destructions issues de la Seconde Guerre mondiale, lesquelles renforcent un mouvement préexistant lors des démolitions « modernisatrices ». Les dégâts causés par les bombardements des Alliés sont déjà mis en scène par la République sociale italienne (le régime sous contrôle allemand de B. Mussolini créé au nord de l'Italie) durant la guerre³⁶². Par le biais d'affiches, de timbres et d'ouvrages spécifiques, les autorités montrent l'état des édifices monumentaux comme la Mercanzia ou l'Archiginnasio après leur destruction afin de servir la propagande nazie (Ciancabilla, 2010). La reconstruction d'après-guerre et les nouvelles altérations qu'elle provoque (III.A.2.3) viennent encore alimenter les critiques réclamant une approche étendue du patrimoine.

Figure n° 26 : L'évolution du système spatio-temporel et des représentations patrimoniales après la Seconde Guerre mondiale



Source : L. Marolleau, 2023

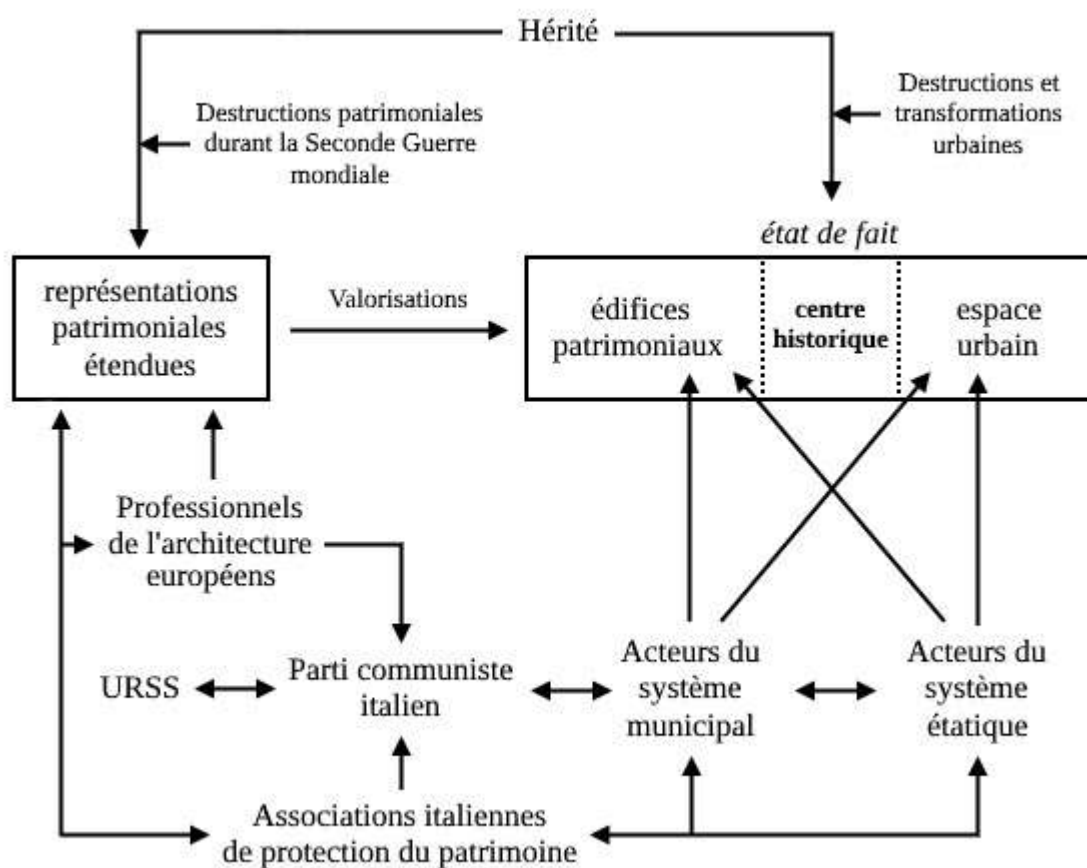
362 Rome, ACS, ACC, 1943-1945, MFAA, fasc. 235 *DO's Keller*, Lettre du lieutenant-colonel John Bryan Ward Perkins au capitaine Deane Keller, 7 août 1945 ; *ibid.*, fasc. 259 *Ancient Monuments of Italy*, Lettre du général William Lecel Lee au commandement général états-unien, 13 septembre 1945.

Ce nouveau régime de patrimonialité est porté à partir de la deuxième moitié des années 1950 par l'organe central du PCI, sous l'influence d'une part des professionnels de l'architecture et des associations de protection du patrimoine dont certains membres du parti se font les relais, et d'autre part de la volonté de faire de Bologne une vitrine de la bonne gestion communiste à l'Ouest (fig. 26) – d'autant plus après la poursuite de la dictature dans l'URSS de Nikita Khrouchtchev (VI.B.1.1).

2.3. L'émergence du « centre historique »

L'apparition dans ce contexte de la notion de « centre historique » sous l'impulsion de professionnels de l'architecture et de l'urbanisme aboutit au renforcement de l'autorité municipale qui utilise ses compétences urbanistiques à des fins patrimoniales.

Figure n° 27 : La dualité du système spatio-temporel de patrimonialisations



D'abord avec le PRG 1955 et davantage encore par la politique de valorisation progressivement mise en place à Bologne par Giuseppe Campos Venuti dans les années 1960 (III.B.3.2), l'urbanisme devient le levier d'action municipal permettant de protéger la vieille ville. Le tournant conservateur des années 1960 est amplifié par l'application de la variante *Pour le centre historique* dans les années 1970 par Pier Luigi Cervellati (IV.C.2.3). D'une certaine façon, l'intégration dans la loi d'urbanisme en 1967 et 1968 d'une protection de « zones » et de « complexes » historiques (III.A.2.1) est largement dépassée par les acteurs du système municipal de Bologne qui définissent un centre historique déjà élargi au-delà des limites des murailles du XIII^{ème} siècle (Cervellati *et al.*, 1977 : 106-107). Cette patrimonialisation nouvelle permet de constituer un corpus patrimonial parallèle à celui reconnu par l'administration nationale (fig. 27).

Les années 1960 produisent donc, à la croisée des politiques nationales et municipales, un nouvel objet patrimonial qui recouvre une partie de l'espace urbain et intègre l'ensemble des édifices patrimoniaux alors reconnus dans cet espace. Il est donc le résultat d'influences passées et contemporaines, d'acteurs issus de l'échelle locale comme nationale – monde associatif, professionnels, PCI, acteurs du système étatique (par le biais de lois et de la commission ministérielle « Franceschini »). En somme, un bien culturel de constitution et de nature géohistorique.

3. Vers un renouveau patrimonial ?

Depuis les années 1970, les évolutions législatives nationales et les politiques municipales successives n'ont pas fondamentalement bouleversé le système spatio-temporel de patrimonialisations établi dans les années 1960 (Scannavini, 2001) mais l'ont plutôt confirmé jusqu'aux années 2000³⁶³. Les années 2010 et 2020, marquées par la croissante attractivité touristique de Bologne, la labellisation Unesco et l'instauration du nouvel outil urbanistique (le PUG), sont-elles susceptibles de provoquer un changement ?

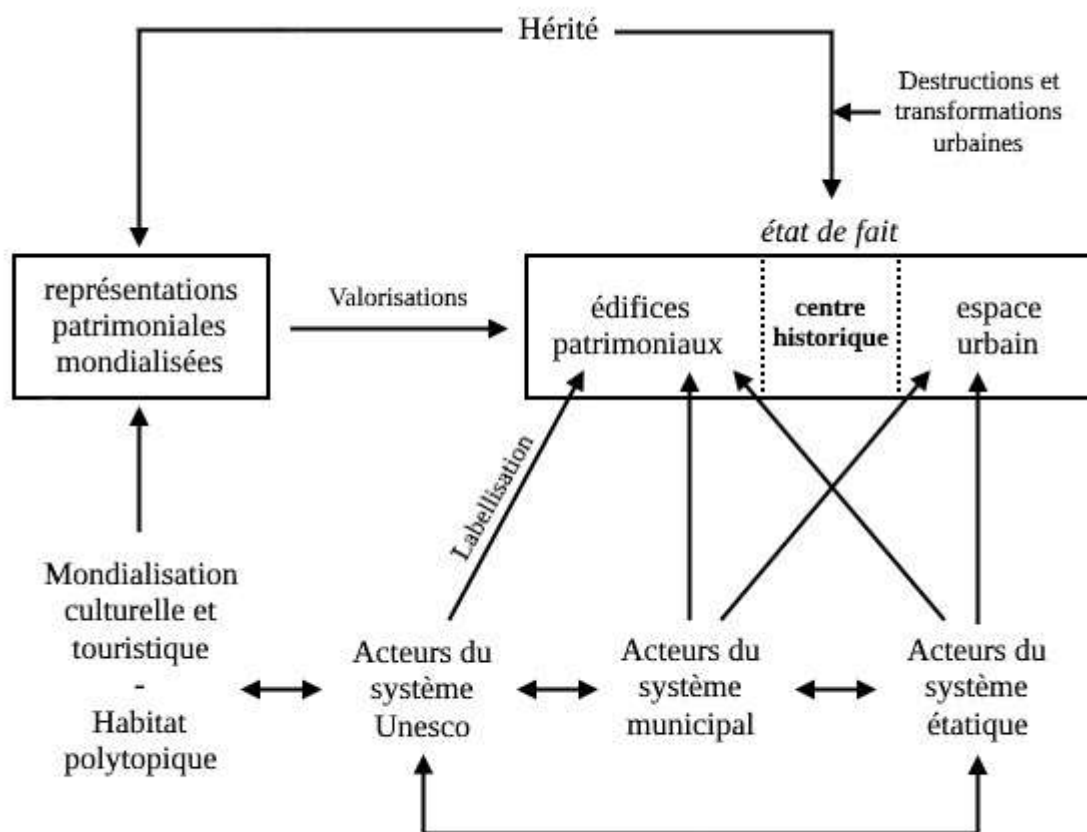
3.1. La labellisation Unesco et la redéfinition patrimoniale

La principale transformation patrimoniale provient de la constitution d'un nouveau corpus

363 Que ce soit notamment avec les plans de « récupération » urbaine des années 1980, avec la loi régionale n° 20 du 24 mars 2000 de l'Émilie-Romagne qui inclut la gestion des centres historiques, ou encore avec la modification en ce sens du *Codice dei beni culturali e del paesaggio* en 2008.

à Bologne, à travers le label du Patrimoine mondial. Celui-ci ne représente cependant que la partie visible d'une entrée progressive de la commune dans la mondialisation culturelle et touristique.

Figure n° 28 : Système spatio-temporel de patrimonialisations mondialisé



Source : L. Marolleau, 2023

Le tournant apparaît dans les années 1970, d'une part avec la création du label porté par l'Unesco, et d'autre part avec la volonté des administrations municipales et régionales communistes de diversifier les pratiques touristiques et de les diffuser sur tout le territoire de l'Émilie-Romagne, y compris sur les collines et dans les villes d'art (Berrino, 2011). L'enjeu porte alors sur la protection des ressources naturelles et environnementales et du patrimoine historique et artistique³⁶⁴ (Dalmas *et al.*, 2021), doublé d'une réflexion sur les aménagements nécessaires à l'accueil des touristes³⁶⁵. Le tourisme de masse, d'abord

364 Bologne, FGER, PCI, *Comitato Regionale Emilia-Romagna, Commissioni, sezioni e gruppi di valore*, n° 285, *Turismo*, 1967-1977, « 8 punti per una politica di valorizzazione del settore turistico », s. d., p. 5.

365 *Ibid.*, n° 286, *Turismo*, 1978-1984, « Piattaforma regionale sur turismo », 1980.

concentré après la Seconde Guerre mondiale sur la côte adriatique, ne parvient pas soudainement à Bologne. Si les flux touristiques y ont doublé entre 1938 et 1953³⁶⁶, le nombre d'arrivées demeure relativement stable depuis le début des années 1970 jusqu'au début des années 1990³⁶⁷ avant l'accélération du phénomène dans les années 2000 et surtout 2010 (fig. 3). Longtemps demeurée aux marges des flux mondialisés, la ville fait partie des 9 capitales européennes de la culture en 2000 et connaît au XXI^{ème} siècle un tournant économique et touristique soutenu tant par sa métropolisation que par sa gastronomie, et finalement par son patrimoine avec le classement des portiques comme Patrimoine mondial.

Le système spatio-temporel qui sourd de cette nouvelle configuration inclut les acteurs du système Unesco parmi les trois groupes-médiateurs à l'origine de la définition des manifestations patrimoniales à Bologne (fig. 28). Néanmoins, l'ensemble des représentations les concernant se trouvent affectées par la mondialisation des patrimonialités : les mobilités accélérées, l'évolution des modes d'habiter et les politiques en faveur de l'attractivité touristique de la ville entraînent une nécessaire visibilisation des manifestations patrimoniales, laquelle comporte une inévitable sélection pour rendre lisible le corpus. Le choix des 12 segments de portiques suivant une typologie spatio-temporelle en est un exemple. Cette mondialisation tend à figer certaines représentations par leur diffusion à l'international, tout en étant porteuse de potentielles transformations du corpus antérieur.

Quelles que soient les rapports entre les différentes échelles spatiales qui découlent de cette nouvelle configuration, les facteurs exogènes se trouvent renforcés. Nos échanges avec les habitants montrent déjà qu'ils sont sources de tensions nouvelles non plus dirigées vers l'État mais vers les acteurs mondialisés. Elles opposent principalement les habitants à la massification du tourisme et à la concentration des pratiques touristiques sur certaines activités (gastronomie, vestimentaire) et dans certains lieux (les principaux axes économiques du centre-ville).

366 D'après les chiffres disponibles, le nombre d'arrivées passe d'environ 177 000 à 354 494, dont 14,7 % d'étrangers en 1953 (Roversi, 1955 : 119).

367 Elles passent de 581 113 arrivées en 1970 (Bologne, FGER, *PCI, Comitato Regionale Emilia-Romagna, Commissioni, sezioni e gruppi di valore*, n° 285, *Turismo*, 1967-1977, « Movimento turistico nella regione negli anni 1969 e 1970 per province ») à 583 312 en 1992 (COMMUNE DE BOLOGNE, 2022, *I numeri di Bologna metropolitana* [en ligne]).

3.2. Perspectives d'évolutions : premiers constats et hypothèses

Il serait délicat de dresser le bilan du classement Unesco intervenu seulement à l'été 2021, d'autant que ses effets peuvent en partie être considérés comme des « conséquences inattendues » (Cameron, 2016). Cependant, il est possible de formuler quelques hypothèses d'évolution à partir des effets de « l'entrée dans la mondialisation » de Bologne.

Celle-ci passe tout d'abord par la transformation des activités économiques locales. Dans un contexte de libéralisation économique, les espaces publics se spécialisent progressivement autour d'activités commerciales : les édifices de l'ultra-centre de Bologne accueillent aujourd'hui des enseignes internationales et mondialisées, notamment dans la Via Indipendenza et de plus en plus dans les rues autour de la Piazza Maggiore. La présence touristique provoque également l'augmentation du nombre d'activités de restauration à destination d'un public toujours plus international. Des collectifs d'habitants organisent plusieurs mobilisations pour pousser la municipalité à utiliser l'article 4 du décret législatif n° 222 du 25 novembre 2016 afin d'interdire les activités économiques incompatibles avec la tutelle et la valorisation du patrimoine local (Orioli, 2019). Parallèlement, le nombre d'appartements mis en location sur des plate-formes de *Bed & breakfast* augmente au point de provoquer la réaction d'habitants et d'étudiants ne parvenant pas à trouver de logement. Nous avons suivi le collectif étudiant Lâbas à l'automne 2018 qui a fini par obtenir une discussion sur le sujet avec les élus municipaux³⁶⁸ – bien que le problème se pose encore à l'automne 2023. Ces effets-retours du tourisme mondialisé entretiennent le risque de voir l'espace « centre historique » être isolé du reste de l'espace urbain à cause de son attractivité, et de se développer une tourismophobie locale (Gay, 2024) dont les prémises sont déjà observables localement.

De plus, la loi régionale n° 24 du 21 décembre 2017 ouvre la voie à des transformations au sein de l'espace « centre historique » dérogeant aux règles de conservation qu'elle réaffirme pourtant (Montanari, 2019). Elle permet en effet d'identifier et de démolir

« les parties du centre historique privées de caractères historico-architectoniques, culturels et mémoriels (*testimoniali*), dans lesquelles sont admises [...] des interventions directes de réutilisation et de régénération urbaine [...] pour l'élimination des éléments incongrus et pour l'amélioration de la qualité urbanistique

368 La discussion a eu lieu le 29 novembre 2018 (commission « Sanità, Politiche sociali, Sport, Politiche abitative », ordre du jour n° 385/2018). Par la suite, la municipalité a décidé de rejoindre le réseau de villes comme Barcelone ou Paris qui souhaitent limiter la mise en location sur de telles plate-formes.

et édiflée des tissus urbains » (art. 32.7).

Bien qu'encadrées par la législation nationale, la réglementation régionale et les politiques municipales, ces dispositions pourraient conduire à modifier le tissu urbain hérité à des fins économiques et touristiques notamment, en d'autres termes au profit d'acteurs exogènes et d'une certaine minorité d'habitants. Là encore, il est délicat d'évaluer les effets de la loi régionale sur le patrimoine ; nous pouvons seulement relever qu'elle suscite des inquiétudes auprès de certains acteurs, notamment de l'ancien adjoint chargé du plan *Pour le centre historique*, Pier Luigi Cervellati (Montanari, 2019).

D'un certain point de vue, le corpus Unesco, encore polarisé par le centre ancien de Bologne, ne saurait véritablement ni déconcentrer l'activité touristique ni éviter les projets de transformation ponctuelle. Cela est d'autant plus probable que tous les portiques de Bologne – concentrés pour des raisons historiques dans les limites de la vieille ville – bénéficient en soi du classement. En effet, aucune signalisation matérielle ne permet de distinguer les segments retenus de ceux faisant partie de l'espace tampon alentour. Néanmoins, ce réseau de 12 portions de territoire labellisées pourrait servir de base à une visibilité et une diversification accrue des manifestations patrimoniales mises en tourisme, notamment auprès des touristes internationaux. L'actuel maire de Bologne Matteo Lepore avait déjà longuement vanté durant son précédent mandat d'adjoint à la Culture et au Tourisme les mérites d'un secteur qui s'est diversifié, valorisant la culture et la production artistique locale³⁶⁹. Le principal enjeu nous semble résider dans l'adéquation entre cette attractivité croissante et la qualité de vie de toutes les catégories d'habitants. Cela passe sans doute par une réflexion sur la manière de comprendre cette attractivité à l'échelle nationale et surtout à l'échelle locale – auprès des touristes et des visiteurs, mais également des habitants intéressés par l'histoire de la ville et les activités culturelles. Il s'agirait également d'orienter les bénéfices tirés de la labellisation vers le corpus urbain conservé dans les années 1960 pour coupler les politiques touristiques et culturelles aux politiques liées au logement.

Finalement, le rôle majeur des acteurs locaux issus du système municipal semble s'être confirmé à travers le temps, y compris pendant la période fasciste qui coïncide avec une nouvelle étape en termes d'étatisation du patrimoine. En effet, les acteurs locaux sont à chaque fois à l'avant-poste sur les questions patrimoniales, que ce soit dans une logique de reproduction ou de transformation. Les deux ruptures déjà observées (les années 1900 et

369 Voir les publications sur son blog personnel à ce sujet, et notamment : LEPORE Matteo, 2019, « Il turismo ha salvato Bologna » [en ligne].

les années 1960) ne sont que l'occasion de confirmer le rôle croissant de l'urbanisme dans la sauvegarde des objets et des lieux. Par cet outil, les acteurs du système municipal abordent la patrimonialisation sous l'angle d'un nouveau régime de patrimonialité étendu au-delà des monuments singuliers qui participe sans doute à l'affirmation du patrimoine urbain. La labellisation par l'Unesco des portiques de Bologne accompagne l'évolution mondialisée de la dernière période (depuis les années 1970, et davantage depuis les années 2000). Il serait intéressant d'évaluer à l'avenir les changements et les permanences qui accompagnent le nouveau système de patrimonialisation – si tant est qu'il constitue une véritable rupture du schéma précédent et non une simple reconfiguration.

Conclusion du chapitre VI

Les médiations participent aux patrimonialisations et permettent à des acteurs extérieurs au territoire d'agir sur la reconnaissance et la définition des biens culturels. Cela concerne d'abord les acteurs du système étatique, en constitution entre les années 1860 et 1900. À compter des années 1970, leur rôle se déplace en partie à l'échelle internationale en lien avec l'Unesco dont l'Italie est un « État partie ». Ces rapports entre l'échelle locale – constituant l'échelon principal – et les échelles intra- et internationales peuvent normaliser des représentations antérieures issues des habitants, voire les renforcer – notamment à travers ce que nous avons désigné par le terme de surpatrimonialisation (IV.C.3.2) –, ou bien constituer de nouvelles patrimonialisations dans le cadre notamment des patrimonialisations (Gravari-Barbas, 2012).

L'étude de ces médiations permet de mettre l'accent sur le rôle des acteurs, et notamment des habitants impliqués dans des relations globales et diachroniques. Ils participent, comme co-médiateurs ou au sein de chaînes de médiations, à diffuser des représentations et des normes, lesquelles enrichissent leurs corpus doxiques. Les acteurs privilégiés – souvent réunis sous le terme d'élite – profitent d'une légitimité qui ne peut être dissociée des habitants qu'ils influencent ou sur lesquels ils s'appuient pour gagner en autorité. Dans le cadre des médiations, cette posture est le résultat de négociations et de rapports de force qui peuvent être institués ou qui peuvent permettre de renverser l'ordre existant (comme dans l'exemple de Giuseppe Campos Venuti). La conservation et la transmission, comme médiations à part entière, sont également à comprendre comme une volonté des acteurs présents de vouloir figer leurs représentations au futur et par là de les imposer à différentes échelles temporelles.

Conclusion de la deuxième partie

L'analyse géohistorique a permis de comprendre la diffusion des patrimonialités et l'histoire des patrimonialisations comme des processus à la fois sociaux, spatiaux et temporels. Elles constituent des cycles d'extension quantitative et qualitative de statuts à de nouvelles formes de manifestations. Comme cycle sémiogénétique, le processus de patrimonialisation comprend également la redéfinition des biens, affectant le sens qui leur est prêté mais aussi leurs représentations morphogénétiques.

Les reproductions qui concernent les objets du patrimoine sont aussi déduites des évolutions que connaît le territoire. Ces changements provoquent en effet des réactions conservatrices qui prônent la sauvegarde des biens menacés. Néanmoins, dans la mesure où le patrimoine est un marquage, il naît aussi de transformations. Sa fabrique passe ainsi par des interventions architecturales et urbanistiques parfois conséquentes (isolement, restauration néo-gothique pour ne retenir que celles que nous avons observées). Or les patrimonialités des acteurs et leur développement sont influencés par ces modifications. Ces dernières peuvent ainsi renforcer la monumentalité attribuée aux objets ou encore accroître les représentations harmonieuses associées aux lieux. Elles favorisent enfin les articulations entre ces deux approches en soulignant l'interdépendance entre monument et environnement et leur enrichissement réciproque.

Le renouvellement des patrimonialisations provient en outre des normes produites par les acteurs institutionnels. Celles-ci fixent et précisent progressivement des statuts, des pratiques, et des règles d'intervention et de valorisation. Là encore, leur production s'effectue en réaction aux transformations constatées, mais également à l'influence des représentations partagées au sein d'un groupe social et à l'étatisation croissante qui conduit à faire évoluer la répartition des compétences à différentes échelles. Il est à noter que ces changements sociaux et réglementaires concernent le patrimoine tout comme l'urbanisme

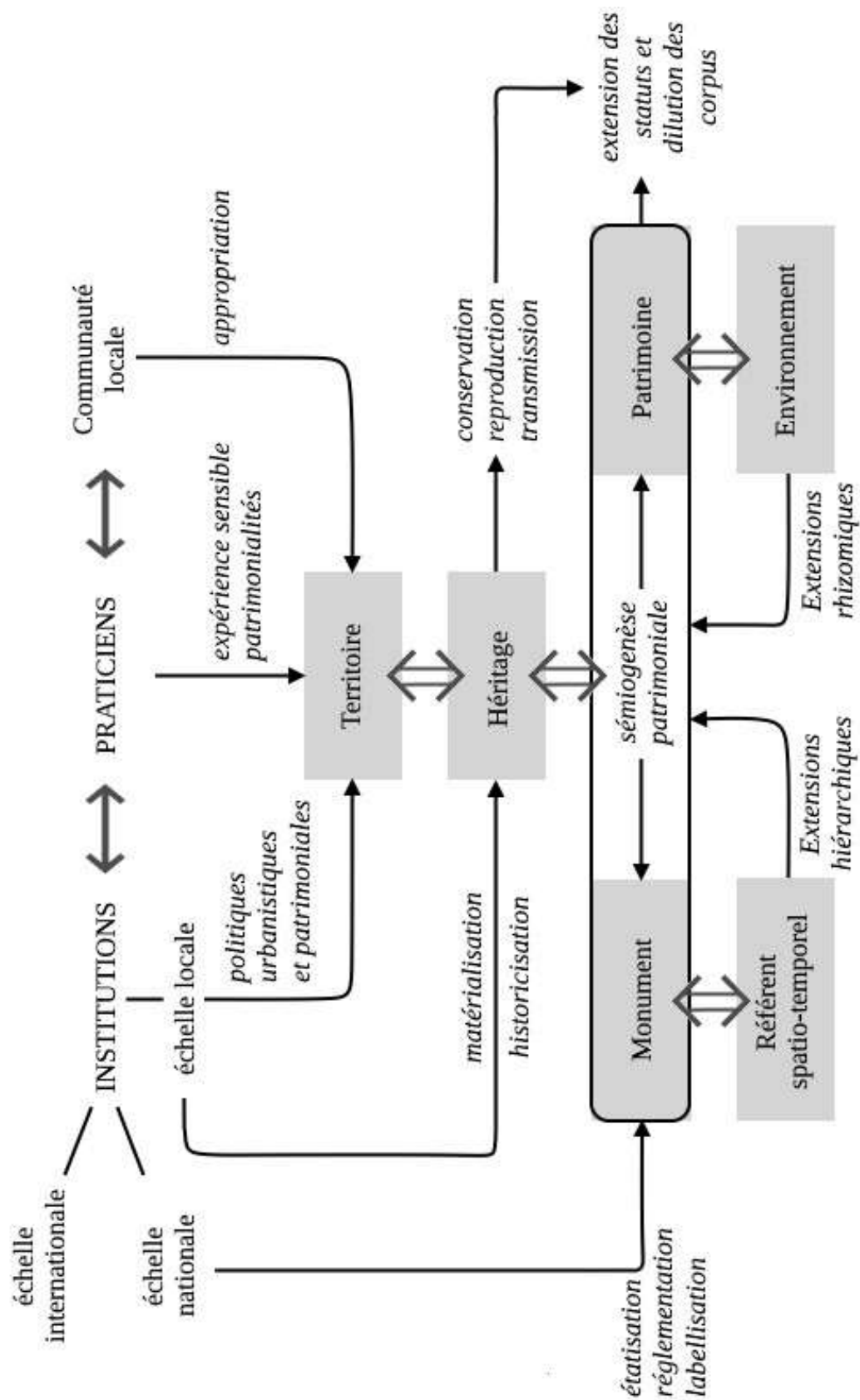
et l'aménagement du territoire, ainsi que l'organisation de l'État et des collectivités territoriales.

Dans la mesure où les compétences qui s'articulent à la gestion du patrimoine sont variées, il convient d'opérer une approche réticulaire des acteurs. Les évolutions observées proviennent notamment de médiations entre les différents systèmes institutionnels (municipaux, nationaux et internationaux) et de leurs interactions avec les habitants, les praticiens (parmi lesquels les touristes), les associations (notamment de professionnels comme l'INU), et les groupes qui composent ces catégories. L'entrée par la mise en réseau conduit à inclure les rapports multiscalaires, depuis les influences propres à la genèse de la Nation italienne, jusqu'aux échanges internationaux comme au sein des courants européens tels que le néo-médiéval ou l'haussmannisation, ou à la stratification de labels à laquelle participe l'Unesco.

Finalement, la complexification patrimoniale résulte de ces interconnexions entre acteurs issus de différentes échelles spatio-temporelles et des transformations socio-territoriales observées sur la durée. Le renouvellement des patrimonialisations suit dès lors différentes logiques liées aux modalités d'aménagement des biens et aux appropriations qui accompagnent l'expérience sensible du territoire concerné (fig. 29). Elles associent des logiques intensives favorisant la monumentalité des biens jusqu'à des logiques extensives fondées sur des harmonies et des similarités à différentes échelles (la rue, le quartier, la ville, la commune). Leurs évolutions et leurs reproductions donnent à voir différents rapports des acteurs aux lieux et aux périodes historiques qui révèlent aussi différentes façons d'aborder leur territoire. Comme le résume le schéma ci-dessous, l'historicisation et la matérialisation représentent en ce sens l'accomplissement d'un rapport temporel où la continuité entretenue par la conservation ou la reproduction des biens et la transmission de représentations devient l'invention d'un héritage selon le principe de la filiation inversée (Davallon, 2000).

Parallèlement, le processus de patrimonialisation s'actualise dans un rapport à l'espace. De l'expérience de l'espace hérité émerge l'héritage et le territoire auquel les praticiens s'identifient. Les représentations des praticiens aboutissent à fixer ou changer l'emprise spatiale de la société comme les pratiques et l'aménagement des lieux ; conserver, reproduire, transmettre, sont également des actions spatialisées. De plus, l'espace est un vecteur de patrimonialisations dans la mesure où il favorise la diffusion des différentes

Figure n° 29 : Schéma synthétique de la complexification patrimoniale



Réalisation : L. Marolleau, 2023

formes de patrimonialité. Les extensions sont topographiques, ou prennent la forme d'une mise en réseau typologique d'objets et de lieux, qui conduisent à faire évoluer les statuts patrimoniaux et à inclure de nouvelles catégories d'objets dans les corpus définis (fig. 29).

Le patrimoine apparaît d'un côté comme une forme de tradition sociale qui matérialise la réussite d'un groupe à feindre la continuité de l'héritage et à masquer les resémantisations qui le reproduisent. De l'autre, la diversité polyspatiale et l'articulation polytemporelle des formes prises par le processus de patrimonialisation correspond à la redéfinition et à la reproduction d'un cadre de vie qui devient territoire. Ce qui est transmis est une recomposition stratifiée résultant d'un double rapport d'identification et de valorisation de biens, de lieux, d'ensembles, établi par une communauté de praticiens.

TROISIÈME PARTIE



Approches territoriales du patrimoine

Les patrimonialisations qui se multiplient parallèlement aux modernisations de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle sont protéiformes et s'articulent les unes aux autres. Elles suivent les représentations des habitants, en particulier d'une certaine élite décisionnaire, et celles inspirées par le contexte national, européen ou mondial de l'époque dont elles dépendent. En cela, le processus et ses réalisations tendent à se conformer à une *doxa* et à des normes, et à former une certaine image urbaine du patrimoine de Bologne.

Ce rapport territorial qui se dessine entre les manifestations patrimoniales et la commune bolonaise est la conséquence des rapports entretenus par les habitants avec leur espace vécu. Ces rapports résultent autant des géographicités des acteurs (Grataloup, 2015 : 76) que de leurs historicités. D'un côté, les dynamiques spatiales auxquelles ils participent permettent la genèse d'un territoire, lequel se trouve d'un autre côté inscrit dans une continuité temporelle qui favorise la reproduction diachronique de leur communauté voire de leur société. Dans quelle mesure l'étude des patrimonialités et des patrimonialisations peut-elle contribuer à une meilleure compréhension des reproductions et des transformations spatio-temporelles d'un territoire ? Comment les représentations du patrimoine et du territoire s'enrichissent-elles ?

De plus, questionner ces rapports sous l'angle patrimonial conduit à appréhender le processus d'identification sous-jacent (Brubaker, 2001). En effet, le territoire est à la fois le résultat géohistorique de l'identification des individus à une communauté locale et le moyen de cette identification dans la mesure où elle se réalise par le biais d'interfaces qui se trouvent être ses composants culturels. Dès lors, le processus de territorialisation (et son

contraire) a pu être rapproché de celui de patrimonialisation (Di Méo, 1994 ; Djament, 2015a). Dans une approche géohistorique, les reproductions qui favorisent l'émergence du territoire sont ainsi équivalentes à celles qui permettent la réception, la reconnaissance et la transmission des manifestations patrimoniales, formant ce qui nous semble relever d'une même logique patrimoniale et territoriale. Dans quelle mesure les processus d'identification et de territorialisation s'articulent-ils avec les patrimonialisations ? Comment la fabrique du patrimoine permet-elle le renouvellement de la gestion du territoire ?

Afin d'organiser cette analyse, nous avons choisi de partir de deux macro-interfaces : le paysage et l'espace « centre historique ». Chacun associe deux formes de géographicités : le premier, en tant que marque visible et produite, relie le milieu et le territoire ; le second est quant à lui à la jonction entre le territoire et l'espace (vécu, urbain, etc.). Chacun est également issu des historicités des acteurs, à la fois parce qu'ils sont temporellement stratifiés et parce qu'ils connaissent des dynamiques diachroniques évolutives. Par la mise en évidence de leurs relations avec le fait patrimonial, nous entendons poursuivre notre analyse des rapports des acteurs aux manifestations patrimoniales et au processus de patrimonialisation que ces deux macro-interfaces révèlent.

Chapitre VII

Reproductions géohistoriques du paysage et patrimoine diffus

Les reproductions patrimoniales et territoriales sont indissociables du paysage. Ce dernier unit en effet les différentes manifestations patrimoniales entre elles au sein d'un système qui mêle perceptions de ses composants, expériences d'un habitat et représentations d'un territoire (Scatasta, 1970). Le paysage est à la fois un ensemble de signifiants – la réalité territoriale –, de signes – les représentations de ces signifiants – et de signifiés – les valeurs et les discours expliquant les signes (Vallega, 2001). Il correspond donc autant à une connaissance médiatisée du monde (Sautter, 1979 ; Cauquelin, 1990) qu'à un moyen d'exprimer les relations spatiales (Tilley, 1994).

Dans la continuité de l'intérêt pour la conservation de certains objets patrimoniaux, pour la diffusion de certaines représentations et pour la beauté du décor urbain, la préservation du paysage semble être un sujet originellement associé aux biens culturels³⁷⁰. Il dépend en effet autant des patrimonialisations que des logiques apatrimoniales, les unes comme les autres ayant contribué à le changer selon toutes les nuances que comportent les modes d'interventions architecturales et urbaines – depuis la démolition sans conservation des traces du passé jusqu'à la conservation totale *in situ*, en passant par la conservation d'une mémoire graphique ou écrite, le déplacement (qui isole du contexte architectonique et spatial, sorte de muséification), ou encore la restauration. Le paysage permet par ailleurs d'accéder à « l'esprit des lieux » (Turgeon, 2009) comme médiation par laquelle les acteurs se représentent et s'identifient à un passé ou une culture donnée.

Ce chapitre a pour but d'analyser la production du paysage et ses effets sur la diffusion du patrimoine à partir du cas de Bologne. Notamment, nous souhaitons montrer qu'il est autant le résultat d'une structure héritée qu'un produit issu des représentations (A) générant la valeur patrimoniale du paysage et sa sémiogenèse (B). Il constitue également le lien qui unit un patrimoine diffus à un territoire donné par un rapport de conformité (C).

370 Citons le cas de l'Association nationale pour les paysages et les monuments pittoresques d'Italie qui est fondée en 1906 et dont le siège se trouve alors à Bologne (Della Valentina, 2011 : 65).

A. Un paysage structuré et structurant

Le paysage est un objet d'étude notamment cher aux géographes pour les rapports qu'il permet d'analyser entre une société et son territoire (Cueco, 1995 ; Bertrand, 1995). Sa déclinaison urbaine est une composition visuelle et spatiale qui mêle bâti et étendues artificialisées (Masbouni, 2002). À l'échelle de la ville, ses continuités et ses ruptures permettent d'identifier des ensembles spatiaux (des lieux, des quartiers) et temporels (marques de l'ancienneté, formes stylistiques) plus ou moins cohérents. Il est également un cadre contextuel qui participe du territoire habité et qui contribue à former les représentations et les pratiques des acteurs (Cullen, 1961). Il constitue parallèlement un composant territorial qui structure l'espace urbain en général, et les manifestations patrimoniales en particulier.

C'est ce rôle qui nous semble indissociable du processus de patrimonialisation que nous comptons aborder dans un premier temps, en dissociant dans l'ordre les rapports du paysage à la ville, aux manifestations patrimoniales qui la composent et aux habitants qui la pratiquent.

1. Le paysage urbain comme structure de la ville

Le paysage urbain est indissociable de la ville, à la fois comme étendue édifiée, comme réseau de lieux et comme territoire pensé et vécu. Nous souhaitons brièvement analyser ce rapport et ses conséquences sur les représentations patrimoniales.

1.1. Structures architectoniques et urbanistiques

Comme d'autres villes, celle de Bologne contient des constructions et des aménagements qui représentent la structure du tissu urbain, c'est-à-dire à la fois son squelette et sa forme.

Certains ensembles architectoniques y sont autant le résultat que l'origine de l'aggrégation socio-urbaine à l'échelle d'un quartier (V.C.2.2). C'est le cas notamment des complexes religieux constitués de lieux de culte (églises, chapelles) et de lieux de vie (monastères bénédictins notamment, couvents) dont le maillage est très dense à Bologne. Cette

présence spatiale en fait autant des structures architectoniques typiques de la ville que des structures urbanistiques à l'origine de l'organisation du tissu urbain et du réseau de rues actuel. Ces pôles d'agrégation participent autant au paysage qu'ils ont contribué à le produire.

D'autres signifiants à l'échelle de la ville disposent d'une récurrence qui en font des formes architectoniques ordinaires. C'est le cas des palais sénatoriaux renaissants (Cuppini, 1974) ou encore des petites maisons protégées par le plan *Pour le centre historique* de 1969 : ensemble, ils constituent le tissu urbain et contribuent à caractériser les représentations urbaines de Bologne. À ces éléments s'ajoutent, le long de l'édifié, les portiques de la ville dont l'effet structurant est produit par leur présence ancienne – ils sont rendus obligatoires par l'administration locale en 1288³⁷¹ (Bocchi, 2015) – et leur nature ambivalente : d'un point de vue vertical, ils constituent la base d'une façade, quand d'un point de vue spatial, ils abritent un espace de circulation. La répétition architecturale de cette forme spécifique génère un *continuum* urbanistique qui met en série les arcades et les passages qu'elles couvrent (Marolleau, 2020b : 368). L'alternance et la récurrence de ces différents composants dans l'espace urbain dessinent une structure tant architectonique qu'urbanistique constitutif d'un paysage.

Ces éléments émergents ou répétés donnent à voir l'organisation globale de la ville. Ils apparaissent comme les éléments d'une structure paysagère qui a orienté l'urbanisation et ses différentes temporalités.

1.2. L'unité spatio-temporelle du paysage

Ces particularités locales sont par ailleurs génératrices de sens pour les praticiens de l'espace.

Ces composants peuvent par exemple connoter l'unité de ce qui est vu. À Bologne, les portiques sont en cela un cas intéressant car leur répétition dans l'espace donne l'image d'une voirie et d'un bâti unifiés alors même que différents types de portiques peuvent se succéder. D'une autre façon, la multiplication de symboles et d'objets comme des fresques ou des ornements architecturaux les hissent au rang de caractéristiques locales et permettent ainsi de suggérer l'unité de l'espace. C'est le cas en particulier de l'utilisation

371 À l'origine, il s'agit d'une construction abusive sur l'espace public qui fut tour à tour tolérée et interdite avant la fin du XIII^{ème} siècle pour finalement être imposée (Bocchi, 2015 ; Marolleau, 2020b).

de couleurs chaudes pour revêtir les murs des édifices de Bologne quand ceux-ci ne disposent pas simplement de briques apparentes. Le praticien de l'espace peut percevoir une unité visuelle qui n'est plus tout à fait la répétition de complexes architectoniques et de formes architecturales, mais plutôt la diffusion d'éléments qui deviennent le signe d'une harmonie.

Parallèlement, l'accumulation de traces du passé, qu'elles soient ou non édifiées, permet de suggérer aux acteurs l'ancienneté de l'ensemble. C'est le cas de certaines ornementsations comme les créneaux situés au sommet des édifices médiévaux, les armoiries (en particulier papales), les fresques ornementales laïques ou de nature religieuse, mais aussi d'éléments architecturaux comme les encorbellements (des avancées sur la rue de la partie supérieure des bâtiments dépourvues de portiques), les fenêtres en bifores (l'ouverture est séparée par une colonnette en deux vitres), ou encore les colonnes votives surmontées de statues. Chacune de ces traces est le témoin d'une diachronie : l'édifice ou le lieu apparaissent comme anciens. Considérés ensemble, ils sont autant d'effleurements du passé qui structurent le paysage comme signe historique en soi. De façon plus linéaire, les portes monumentales et les vestiges des murailles des deux enceintes successives donnent à voir les limites spatio-temporelles de l'extension urbaine de Bologne. Ces traces sont à la fois les témoins de la production chronologique du paysage et les clefs de lecture quant à sa formation et à son organisation topographiques au sein de la ville (suburbain inclus).

Ces déductions reposent néanmoins sur des représentations. Pour reprendre le cas des marques néo-gothiques employées pour la restauration des façades de certaines églises comme S. Francesco ou S. Martino, celles-ci donnent à voir la récurrence d'un style artistique. Concrètement, les ornements utilisés et l'apparence globale de la façade d'un édifice particulier le rapprochent des autres par une mise en réseau sensible fondée sur le constat visuel de similarités entre deux édifices. Or, cette association produite par les praticiens de l'espace peut devenir le signe d'une harmonie urbaine, qui elle-même peut conduire à l'interpréter comme la preuve d'une production contemporaine de ces biens – alors même qu'ils ont été construits et restaurés à des époques différentes, par des acteurs différents (V.C.1.1). De façon analogue, le recours à des pavés (de différentes formes par ailleurs) pour les rues, qu'il s'agisse d'une reproduction de l'héritage³⁷² ou d'une restauration récente – comme dans la rue du Pratello ou dans l'ancien Ghetto juif (Vincenzi, 1993 ; Società Centri Commerciali, 1996) – contribue à enrichir les représentations de la ville et à

372 ASSESSORATO AL TRAFFICO E ALLA VIABILITÀ, 1992, *Il problema della conservazione delle pavimentazioni litiche nel centro storico della città di Bologna*, Comune di Bologna, Bologna.

l'assimiler à un espace ancien inscrit dans une continuité temporelle qui serait ininterrompue jusqu'au présent³⁷³ (Cullen, 1961). Cette unité historique et géographique – reproduction supposée du paysage dans le temps et répétition effective du paysage dans l'espace – favorise la représentation d'un héritage qui serait le pendant volatile des manifestations patrimoniales architecturales et urbanistiques.

En ce sens, le paysage de la vieille ville de Bologne dispose d'une capacité structurante puisqu'il provoque chez les praticiens de l'espace le sentiment d'un tout harmonieux ancien. C'est un actant de la patrimonialisation : la mise en réseau d'éléments signifiants par la pratique de l'espace constitue un faisceau de signes dont les acteurs déduisent une unité spatio-temporelle et la nécessité de le reproduire.

2. Le paysage comme structure du patrimoine : les impossibles transformations ?

Le fait que le paysage constitue une structure diachronique et que les acteurs figent à travers lui leurs représentations le conduit à pouvoir influencer les patrimonialisations. Dès lors, les changements le concernant deviennent un enjeu patrimonial dans la mesure où ils ont des conséquences sur les biens culturels et les patrimonialités. Ils constituent des innovations qui peuvent les valoriser ou leur porter atteinte.

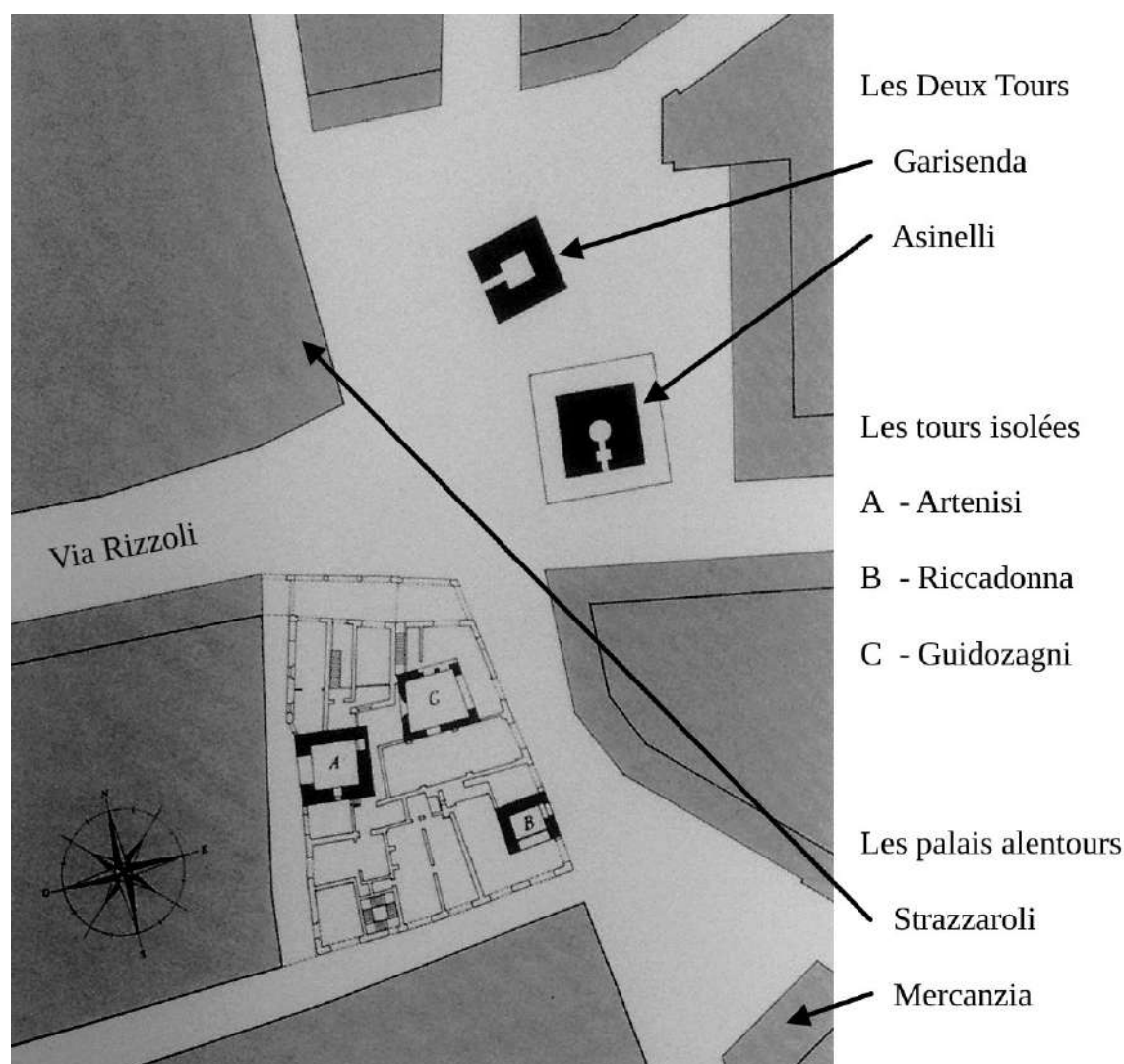
2.1. La découverte d'un nouveau patrimoine et l'enrichissement du paysage

Le premier cas que nous avons pu observer est l'irruption d'objets anciens dans le paysage à l'échelle de la rue. C'est notamment le cas lors des travaux d'élargissement de la rue Rizzoli projetés par Raffaele Faccioli durant les premières modernisations des années 1860 (Taddei, 2001 : 145). Intégrés au plan de 1889, confirmés en 1909, ils sont achevés avec les dernières constructions en 1928 (Monari, 1994). Leur lente mise en œuvre s'explique par les questionnements qu'ils posent quant à la place du patrimoine ancien.

Ces interventions urbanistiques sont en effet l'occasion d'une transformation radicale de

373 Il faut rappeler que la majorité des pavements des rues comme des portiques est réalisée au cours des « grandioses travaux » des années 1860 (Voir par exemple les relevés de dépenses disponibles en archives : Bologne, ASCBO, *Carteggio amministrativo*, XIII.6, 1863, fasc. *Lavori straordinari e grandiosi*).

Carte n° 14 : Plan de la situation des « cinq tours » durant les années 1910



Source : Roversi, [1989] 2011 : 354.

cette partie centrale de la vieille ville qui met à jour de nouveaux objets anciens. Ainsi, à proximité des tours Asinelli et Garisenda, trois autres tours médiévales sont identifiées et isolées lors de la démolition d'un ensemble de bâtiments. Deux se trouvent être solidaires des murs donnant sur les rues (carte n° 14, A et B) et une troisième est découverte au milieu (carte n° 14, C). Dès 1909, Alfonso Rubbiani co-signe un projet d'aménagement alternatif qui vise la conservation des tours Artenisi et Riccadonna, ainsi que leur isolement afin de les associer visuellement aux deux tours monumentales et au palais de la Mercanzia qui surplombe la place attenante³⁷⁴. La progression des travaux depuis l'autre bout de la

³⁷⁴ *Ibid.*, XIII.1.1, 1910, RUBBIANI Alfonso, *Di una via Direttissima fra le Piazze Centrali e le Due Torri e di un'altra tra le Due Torri e la Stazione Ferroviaria*, 6 juin 1909.

rue, puis la Première Guerre mondiale, ralentissent l'exécution des projets et viennent reporter la démolition des tours. Ces retards favorisent l'émergence de débats entre professionnels, érudits et élus, relayés par voie de presse (Tassinari, 1966 ; Taddei, 2001).

Deux camps s'opposent alors sur la façon de considérer le nouvel état de fait hérité des démolitions et la présence d'édifices médiévaux. L'un des fervents partisans de la conservation, Giorgio Del Vecchio (1917), défend notamment le 8 mai 1916 dans le journal *Il Resto del Carlino* ces

« tours qui auprès du palais des Marchands [la Mercanzia] et des *Interpolatori* [palais Strazzaroli] témoignent encore de la beauté et de la force du Moyen Âge bolonais » (Tassinari, 1966 : 338).

Selon son appréciation, ces constructions sont des documents historiques qui permettent de rendre compte du passé médiéval de la ville. Il les associe aux palais situés au nord et au sud, certainement parce qu'elles correspondent aux représentations idéalisées de l'époque et ajoutent de la valeur au paysage qu'elles participent à composer et à l'environnement des monuments.

Les défenseurs de la conservation des tours semblent avoir permis que le processus de patrimonialisation soit même amorcé. La visite du Conseil supérieur des Beaux-Arts à Bologne, début septembre 1917, conduit ses membres à proposer le rachat par l'État des tours Artenisi et Riccadonna. Ainsi que l'explique l'un des experts missionnés :

« Ce serait la plus grande profanation de l'art italien qui serait commise en démolissant les deux tours. Personnellement, j'étais naturellement hostile à leur maintien, que j'estimais être un acte de bigoterie artistique. Mais aujourd'hui que je les ai examinées et que j'ai vu combien elles s'harmonisent merveilleusement avec la belle place, je crois nécessaire qu'elles demeurent inaltérées. Elles formeront ainsi la plus belle et historique place de Bologne » (Tassinari, 1966 : 345).

Dans cet extrait, outre la confirmation que la conservation patrimoniale est l'inverse de l'évidence pour certains membres des institutions qui en sont chargées – au contraire, l'expert y est « naturellement » opposé dans un premier temps –, il apparaît que ce n'est pas en elles-mêmes que les tours sont considérées. Leur intérêt principal semble provenir de leur inscription dans un environnement. Cette potentielle place est certes « historique », mais elle est aussi « belle » et harmonieuse : le paysage qui a été modifié par la démolition participe en retour à appuyer les raisons en faveur de la sauvegarde des tours anciennes.

Plus encore, il ajoute de la valeur à ses composants dans la mesure où le résultat de l'innovation paysagère surpasserait l'état antérieur en termes esthétiques et historiques.

La patrimonialité des partisans de la conservation intègre le paysage comme élément majeur du maintien de l'héritage ancien, ce qui demeure cohérent vis-à-vis de l'intérêt alors porté pour le décor urbain (IV.C.2.1). Or, c'est bien son évolution qui conduit à la patrimonialisation amorcée des tours, dans la mesure où la transformation du paysage renforce les représentations néo-médiévales des habitants et des experts nationaux. Leur enrichissement commun participe à la valorisation des manifestations reconnues par un groupe comme patrimoniales.

2.2. La transformation de l'héritage et la lutte contre les innovations

Les innovations paysagères peuvent néanmoins être perçues comme des altérations : elles remettent en cause les représentations que les habitants et les praticiens ont des biens culturels anciens.

Du côté occidental de la rue Rizzoli, les travaux d'isolement du complexe composé des palais du Podestà et Re Enzo posent la question de la conservation de certains biens architecturaux et de l'environnement urbanistique. En mars 1911, un habitant écrit spontanément à la municipalité pour alerter sur la démolition d'une construction historique attenante aux palais et soumettre un projet de restauration qu'il a lui-même imaginé³⁷⁵. En mai de la même année, le CBSA juge de son côté que l'isolement doit être repensé dans le but

« de faire concorder les exigences du nouvel aménagement décidé [par la municipalité] avec certains respects envers la tradition et le caractère typique de la ville. [...] Que ne soit pas convertie en place tout le second lot de constructions [...] comme indiqué dans le plan d'urbanisme, mais qu'elle soit partiellement reconstruite de façon que par son *plan* et la *stature* des nouvelles constructions elle satisfasse à

375 « Dans les différents projets d'aménagement du centre de la ville, il n'a pas été tenu compte d'un édifice historique [...]. Sur cet édifice existent encore une Porte monumentale (on peut lire sur sa frise *Societas Merciariorum*), deux piliers en bossage avec des chapiteaux riches de griffons et d'écus héraldiques ; puis en haut de la façade subsiste également un reste de fenêtre à bifore très élégante de forme absolument singulière, car tout à fait différente des autres existant à Bologne. Je serais d'avis qu'on dût conserver cette partie de la construction, en l'isolant et en complétant ses ornements selon le style de l'époque qui semble être du XVI^{ème} siècle. [...] Je me permets de présenter respectueusement à Votre Seigneurie le brouillon, joint à cette lettre, d'un projet [de restauration] » (*ibid.*, 1911, fasc. *Piano regolatore. Allargamento di via Rizzoli*, Lettre d'Alfonso Bertolazzi au maire de Bologne, 10 mars 1911).

l'intention de maintenir un environnement conforme au groupe du palais du Podestà³⁷⁶ ».

Les adhérents du Comité estiment par cet avis que les transformations prévues, parce qu'elles modifient l'environnement – et donc le paysage –, portent atteinte à la typicité locale ; plus précisément, la création d'une place n'est pas conforme au monument que l'on souhaite ainsi valoriser. Dans leur réponse, les Services municipaux estiment au contraire que la reconstruction d'édifices (en plus d'être légalement impossible) soustrairait les palais de la vue depuis la rue³⁷⁷. La question du paysage est ici directement liée aux décisions de modernisation et représente un argument de défense du caractère patrimonial d'un lieu et d'un complexe monumental.

De façon analogue, à l'autre bout de la rue Rizzoli, la volonté de conserver les anciennes tours découvertes est considérée comme dangereuse pour les deux tours monumentales. C'est notamment l'avis initial des membres du Conseil supérieur des Antiquités et des Beaux-Arts dépendant du ministère de l'Instruction publique parmi lesquels se trouvent Camillo Boito et Corrado Ricci : il semble qu'ils préfèrent « à une possible falsification à la Viollet-le-Duc [...] le remède extrême de la démolition » (Taddei, 2001 : 152). Ici, le faux historique n'est pas lié à l'inauthenticité des édifices puisque les trois tours sont effectivement héritées de la période médiévale : il résulterait plutôt de l'innovation constituée par un nouvel environnement et un nouveau paysage associant les cinq tours (fig. 30). En effet, la taille des édifices découverts (20 mètres environ) diffère de celle des deux autres (environ 50 et 100 mètres) : les opposants à la conservation voient ces trois tours comme des édifices mineurs, sans valeurs, en somme incomparables aux biens existant³⁷⁸ (Tassinari, 1966 : 344).

Pourtant, de nombreux opposants à la sauvegarde des tours Artenisi et Riccadonna – la troisième étant dans un état qui conduit à sa démolition anticipée (*ibid.* : 337) – souhaitent paradoxalement faire également évoluer le paysage urbain. En effet, ils portent un projet d'ouverture d'une place permettant de relier visuellement le palais de la Mercanzia aux

376 *Ibid.*, Lettre du CBSA au maire de Bologne, 30 mai 1911.

377 *Ibid.*, Note du directeur du service chargé du plan d'urbanisme au maire de Bologne, 17 juin 1911. En 1913, la démolition de l'édifice de la Société des Marchands et des autres bâtiments est définitivement décidée par la municipalité (*ibid.*, 1913, fasc. *Piano regolatore. Allargamento della via Rizzoli e delle strade e piazze adiacenti*, Compte-rendu de la réunion de la majorité municipale, 24 juin 1913).

378 *Ibid.*, 1917, fasc. *Allargamento della via Rizzoli e delle strade e piazze adiacenti*, Lettre de la Société des Ingénieurs au maire de Bologne, 25 avril 1917.

Figure n° 30 : Photographie du paysage issu des démolitions en cours³⁷⁹



Source : Roversi, [1989] 2011 : 359.

379 Vue des tours Guidoagni (au centre) et Riccadonna (à droite) avant la fin des démolitions. En arrière plan, sont visibles à gauche les deux tours Garisenda et Asinelli, et à droite l'ensemble des maisons dites Reggiani dont fait partie la Casa Pasi.

tours Asinelli et Garisenda par la démolition des maisons dont fait partie la Casa Pasi (IV.C.3.1), en partie sauvées par l'avis du MPI en 1912 (Taddei, 2001 : 152). Cet objectif est pourtant toujours poursuivi en 1917 notamment par la Société des Ingénieurs³⁸⁰ (IV.C.2.2). Or, il s'agirait là aussi d'une innovation paysagère que nous pourrions également considérer comme une falsification dans la mesure où les deux monuments qui se feraient face par la démolition n'ont jamais été spatialement unis.

La mort de Camillo Boito conduit à la nomination au Conseil supérieur des Antiquités et des Beaux-Arts de Gustavo Giovannoni, lequel parvient à influencer ses collègues et à temporairement renverser la situation en faveur de la conservation des édifices découverts. Finalement, un choix de compromis est réalisé sans satisfaire aucun camp : si la place n'est pas ouverte, la démolition des petites tours est actée le 11 mars 1919³⁸¹ (*ibid.* : 152-157). Les acteurs décisionnaires de l'époque (à l'échelle nationale et locale) ont donc finalement pris parti pour la conservation du paysage hérité plutôt que pour celle des édifices anciens. La solution choisie, qui est une voie intermédiaire aux deux propositions, évite de modifier la scénographie des lieux tout en préservant inaltéré l'héritage constitué.

Dans un contexte de modernisations urbaines, la sauvegarde du paysage constitue souvent le pendant de la conservation des manifestations patrimoniales. Cependant, ces deux objectifs peuvent aussi s'opposer. Le choix de privilégier l'environnement et son organisation visuelle nous semble un indice que l'héritage paysager peut être un bien culturel en lui-même, une sorte de manifestation patrimoniale à part entière, ou *a minima* une structure qui conditionne le corpus patrimonial.

2.3. Le monument sans l'environnement : un patrimoine altéré ?

Les transformations urbaines de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle ont été entreprises sans questionner explicitement le rapport entre le paysage et ses composants patrimoniaux, bien que l'aspect visuel puisse conduire à le préserver comme héritage. Avec le renforcement des représentations liées au patrimoine urbain, ce sujet constitue davantage un enjeu pour les acteurs de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle.

380 *Ibid.*, 1917, fasc. *Allargamento della via Rizzoli e delle strade e piazze adiacenti*, Lettre de la Société des Ingénieurs au maire de Bologne, 25 avril 1917.

381 Le vote du Conseil supérieur des Antiquités et des Beaux-Arts semble contraint dans la mesure où la décision dénonce l'acte de vandalisme que constituent ces démolitions (Taddei, 2001 : 157), mais qui résout une situation bloquée depuis 1911-1912.

Ainsi, un habitant en 1956 considère que l'isolement de la tour Prendiparte (carte n° 12) constituerait une innovation d'autant plus regrettable que la majorité « des autres tours bolonaises [...] se trouvent toutes comprises dans des constructions³⁸² » (V.B.3.2). D'une certaine façon, la transformation du paysage urbain entourant cet édifice l'isolerait des autres biens de type équivalent en plus de l'isoler localement. Pouvons-nous supposer qu'elle ne ferait plus partie de l'ensemble des « tours bolonaises » si elle se trouve débarrassée des bâtiments attenants ? L'auteur de la lettre ne va pas jusque là, mais le problème est soulevé.

Cette question occupe les acteurs du patrimoine dans les années 1960 à la suite de la démolition en janvier 1961 de l'édifice situé en face du palais Bentivoglio (Marolleau, 2020b : 361). Le terrain vague qui en résulte constitue une altération notable du paysage dans la mesure où il offre au promeneur une profondeur de vue qui n'existait pas auparavant, laquelle participe à une nouvelle scénographie des lieux :

« Depuis quelques temps, un coin caractéristique de la ville offre au passant un point de vue inédit et surprenant. Combien de Bolonais sont-ils en mesure de préciser, du premier coup d'œil, quel est ce palais et où se trouve-t-il ? Probablement, plusieurs concitoyens pourraient même, à juste titre, mettre en doute qu'un tel palais soit un édifice de Bologne³⁸³ ».

Dans cet extrait d'un article de journal commentant la démolition, l'accent est mis sur la situation urbaine inhabituelle qui émerge des démolitions. Le paysage est si exceptionnel que des habitants pourraient ne pas reconnaître les lieux, voire douter qu'il soit de Bologne. Cela signifie d'une part que l'ouverture d'une perspective a permis la (re)découverte³⁸⁴ de la façade du palais – il s'agit ici d'une valorisation par sa meilleure visibilité. D'autre part, la situation témoigne de l'existence d'une typicité paysagère caractéristique de la ville, indissociable des représentations que les habitants ont de leur territoire au point que son altération provoque un sentiment d'étrangeté voire d'extra-territorialité.

Cette opposition entre l'exceptionnalité et l'extranéité du paysage sous-tend les débats qui voient le jour entre 1966 et 1968 (*ibid.* : 361-362). À l'époque, la Surintendance aux

382 Bologne, ASCBO, PRG 1955, I-2, *Osservazioni aventi carattere generale e particolare*, P. G. n°503.

383 *Ibid.*, Assessore Giuseppe Campos Venuti, b. Centro Storico, « Facciamo sopravvivere il Palazzo Bentivogli », *L'Avvenire*, 8 janvier 1962.

384 « Les Bolonais ont découvert depuis quelques semaines combien la façade du XVI^{ème} siècle du palais Bentivoglio est belle » (*ibid.*, « La corsa alle aree fabbricabili continua a minacciare il centro storico », *Stasera*, 14 avril 1962).

Monuments a rendu un avis favorable à la reconstruction afin de « ne pas altérer l'harmonie de l'environnement historico-artistique³⁸⁵ ». Ainsi, elle prend en compte l'évolution des représentations et intègre une approche plus urbaine du patrimoine ; elle confirme que les qualités de l'objet passent par le regard et la composition des lieux. Lors d'une réunion publique organisée à Bologne en juin 1968 et rapportée par le journal *Il Resto del Carlino*, les trois membres de la commission chargée par la municipalité d'émettre un rapport sur la question³⁸⁶ débattent sur les solutions à adopter (*ibid.* : 363). Si l'urbaniste Fernando Clemente (1917-1998) propose l'étude d'un plan spécifique au quartier, l'historien de l'art Giulio Carlo Argan (1909-1992) et l'ancien Surintendant local Alfredo Barbacci s'opposent sur la question de la reconstruction. Alors que le premier y est défavorable³⁸⁷, le second estime au contraire que

« la majeure partie des palais bolonais [...] se donnent à voir par une perspective tangentielle : ils sont en effet alignés le long de la rue, souvent plutôt étroite, ce qui n'enlève rien à leur beauté³⁸⁸ ».

D'une certaine façon, cet avis est similaire à celui évoqué pour la tour Prendiparte en 1956 : il existe un paysage caractéristique propre, ici, aux palais sénatoriaux et qui valorise non pas les monuments pris individuellement mais les palais de Bologne comme ensemble typologique à part entière. Sa disparition altère le patrimoine non en lui-même mais dans son rapport au tout.

La préservation du paysage correspond à une forme de valorisation qui ne provient pas de la monumentalité mais des configurations topographiques. Il s'agit donc une double structure : la première, urbaine, relève de l'agencement harmonieux des lieux – c'est l'environnement – ; la seconde, paysagère, dépend des représentations des praticiens et du regard qu'ils portent sur ces lieux – qui permettent la définition d'une typologie et l'identification de celle-ci à la ville. La première est durable et participe au patrimoine urbain quand la seconde est volatile car relative aux acteurs.

385 *Ibid.*, « Edificio o giardino nell'area davanti a palazzo Bentivoglio ? », *L'Avvenire*, 10 août 1966.

386 ACCB, vol. 123, 1967, verb. 81, OdG. 430, « Incarico ad un gruppo di consulenza dello studio del problema relativo alla sistemazione urbanistica di un'area antistante il Palazzo Bentivoglio », p. 1232-1234.

387 « Dans l'espace déterminé par les monuments anciens [...], il ne peut ni ne doit émerger une architecture moderne. Quant à l'architecture d'imitation ancienne, il s'agirait d'un faux » (Bologne, ASCBO, *Assessore Armando Sarti*, b. Centri Storici, « Tecnici in contrasto su palazzo Bentivoglio », *Il Resto del Carlino*, 22 juin 1968).

388 *Idem.*

3. Le paysage, entre représentations et structure mentale

Le paysage n'est cependant pas qu'une réalité spatiale. C'est également une rhétorique au sens où il représente un cadre mental qui le définit *a priori* d'après des « formes symboliques » (Cauquelin, 1990). Cela concerne également le cas de Bologne, dans la mesure où son paysage urbain résulte d'une narration codifiée et où sa réalité locale particulière s'organise autour de référents spatio-temporels saillants (VI.B.2.1).

3.1. Les récits structurants

La production narrative du paysage accompagne notamment le mouvement néo-médiéval de la fin du XIX^{ème} siècle (IV.A.1.1), lui-même héritier des représentations artistiques modernes. La diversité des œuvres contribue à multiplier les images qu'elles produisent et fixent.

Tout d'abord, la ville est donnée à voir par le biais d'iconographies. Celles-ci peuvent s'inscrire dans la tradition des représentations de vues où l'artiste recompose le paysage³⁸⁹. Des édifices sont tour à tour déplacés, tronqués ou agrandis pour pouvoir « en montrer le plus grand nombre possible » (Ricci, 2008 : 508). Cette artificialisation par l'art se constate également dans des mises en scène plus symboliques, notamment lorsqu'il s'agit pour un peintre de donner un contexte spatial à son œuvre par le biais d'éléments synecdochiques comme les tours Asinelli et Garisenda dans le cas de Bologne. Cette tradition est poursuivie par la suite avec les premiers plans urbains du XVI^{ème} siècle³⁹⁰ où les édifices représentés relèvent davantage de la vraisemblance que de l'exactitude, de la perception narrative que du réel. Avec l'émergence des outils cartographiques, l'iconographie prend une tournure moins imagée et une finalité plus technique sinon marchande³⁹¹ (*ibid.* : 520-522).

La production du paysage passe ensuite par des écrits universitaires. Nous pouvons retenir parmi eux les travaux de l'historien Giovanni Gozzadini (1810-1887) qui a publié la première monographie sur les tours de Bologne, participant à leur valorisation comme un

389 BRIGHETTI Antonio, 1979, *op. cit.*

390 *Idem.*

391 En 1711, un plan est réclamé par le personnel de l'Ornementation (*Ornato*) local afin de permettre l'entretien de la voirie ; or, c'est à la même époque que sont produits les premiers ouvrages décrivant l'espace selon le potentiel lucratif des lieux et la composition sociologique des habitants (Ricci, 2008 : 522).

tout ancien et caractéristique de la ville par leur nombre (Rivani, 1966 ; Roversi, [1989] 2011). Il est également connu pour avoir conduit localement des fouilles archéologiques et avoir pris part aux recherches documentaires en amont des restaurations des années 1870 (Zucchini, 1959). Par elles, il a donc contribué à l'historicisation et à l'identification d'un paysage-type qui a ensuite été reproduit par les matérialisations néo-gothiques.

La genèse des représentations paysagères est enfin déduite de récits de fiction, notamment dans la continuité des courants romantiques qui considèrent une forme de consubstantialité entre le territoire paysager et ses monuments édifiés (Zucconi, 1997). Nous pouvons citer en exemple les œuvres du poète Giosuè Carducci (Giansante, 2011). Ce dernier s'appuie à la fois sur son expérience du paysage urbain et sur ses connaissances issues des recherches universitaires de l'époque pour façonner une représentation idéalisée de Bologne ainsi que le montre l'un de ses poèmes :

« Dans le clair hiver sourdent les sombres tours de Bologne, / et la colline, blanchie de neige, rit au-dessus. / C'est l'heure suave où le soleil mourant salue / les tours et ton temple, ô divin Pétrone ; / caressent les créneaux des tours tant d'ailes séculaires, / et du solennel temple la cime solitaire. / Le ciel brille dans le froid tel un diamant scintillant ; / et l'air s'étend comme un voile d'argent / sur le forum, faisant légèrement les contours des édifices anciens disparaître / qu'érige obscurs le bras armé des ancêtres. / Le soleil s'attarde d'un regard sur les hauts sommets / avec un mélancolique sourire violacé, / qui dans la pierre sombre et la brique vermeille / semble l'âme des siècles éveiller, / et suscite dans l'atmosphère glacée comme un triste désir / de rouges mois de mai, de chaudes soirées de parfum embaumées, / quand les femmes gracieuses sur la place dansaient / et que les consuls aux côtés de rois vaincus revenaient. / Comme lui, la fuyante Muse rit au vers où tremble / un vain désir de la beauté ancienne³⁹² ».

Se focalisant sur une vue en hauteur de la Piazza Maggiore où se trouve la basilique S. Petronio, le poète donne à voir un paysage en partie fantasmé. D'un côté, il est le *medium* permettant de s'imaginer les événements historiques passés par le biais des lieux et des objets anciens. De l'autre, il devient une muse qui permet le souvenir reproduit d'un passé principalement médiéval. Dès lors, ce qu'observe Giosuè Carducci n'est pas tout à fait réel mais constitue plutôt son « vain désir de la beauté ancienne » : par exemple, en dehors de l'Asinelli et de l'Arengo (située derrière le palais du Podestà), les tours

392 Nous proposons ici une traduction du poème (CARDUCCI Giosuè, « Nella piazza di San Petronio », *Odi barbare*, in BARBERI SQUAROTTI Giorgio (éd.), *Poesie*, Garzanti, Milan, 1999, p. 427-429).

médiévales ne disposent pas de créneaux. Au contact de l'imaginaire médiéval, le paysage contemporain se transforme donc et laisse apparaître les représentations qui sont contemporaines au poète et qui vont guider par la suite les restaurations néo-gothiques.

Ces narrations participent à faire émerger une certaine lecture du paysage, laquelle plonge ses racines dans des représentations contextualisées, rendues d'autant plus durables, légitimes et structurantes que la recherche historique les enrichit.

3.2. *Le paysage, une production touristique*

Parallèlement, le paysage est le produit de regards exogènes et de matériels touristiques (modernes ou plus anciens). Y contribuent notamment les habitants et les praticiens de l'espace qui viennent visiter Bologne.

Cette attractivité ancienne (V.A.3.2) permet la diffusion de descriptions de la ville dans les récits de voyage d'une part et la mise en image de certains de ses composants caractéristiques, notamment sous la forme de vues et de cartes (Ricci, 2008). Rendue attractive par une certaine vision romantique intéressée par la culture méridionale, Bologne voit néanmoins son image se métamorphoser dans le dernier quart du XVIII^{ème} siècle :

« Sa structure urbaine, louée durant des siècles comme grandiose, commence à apparaître ancienne, étroite, inadaptée au “cours” des carrosses toujours plus volumineux ; d'élégants, accueillants et joyeux, les portiques se font irréguliers, menaçants, fréquentés par des mendiants, des détrousseurs et des prostituées ; celle qui fut la célèbre école de peinture devint froidement académie [...] ; et l'université à laquelle le nom de Bologne s'unissait pour toujours fut jugée provinciale et dépassée » (*ibid.* : 524).

Il est intéressant de constater combien ce revirement des représentations rejoint celles de l'élite locale du XIX^{ème} siècle (III.A.1.1), laquelle partage les mêmes idées « progressistes » que les visiteurs du siècle précédent et ainsi voit dans la ville héritée le chaos qu'il convient de rendre fonctionnel (Guidicini, 1970). Quoiqu'il en soit, les jugements de valeur négatifs portés sur Bologne et son paysage urbain participent à leur transformation.

Afin de valoriser la ville aux yeux des visiteurs, le guide touristique de Corrado Ricci de 1881 propose une sélection de biens et de sites typologiquement et topographiquement

étendus (V.A.3.2). Il participe néanmoins à la fixation des itinéraires, des lieux et des panoramas dignes d'être observés :

« Les guides de poche devinrent des formules consacrées (*formule consolidée*), des manuels qui indiquaient ce qui devait être vu et ce qui ne le devait pas, fournissant des informations pratiques et stabilisant les itinéraires désormais célébrés et traditionnels. Devenus paramètres, ils obligeaient le touriste à reconnaître plutôt qu'à découvrir des lieux et des arrivées désormais fixes » (Domenicali, 2002 : 59).

La recension de biens participe à l'invisibilisation voire à la dévalorisation de ce qui n'est pas répertorié, de même que l'itinéraire exclut autant certaines rues que certaines représentations plus ou moins scénographiques. La production de cartes postales puis la diffusion de photographies privilégiant le monumental incitent également à visualiser de manière uniforme le paysage et son patrimoine (Staszak, 2020).

Cette fixation *a priori* est toujours actuelle malgré la multiplication des matériels et la diffusion d'images par les touristes eux-mêmes sur les réseaux sociaux et des sites à vocation touristique. La consultation des visuels publiés sur le site touristique Tripadvisor ou sur les réseaux sociaux de la municipalité de Bologne comme Instagram permet de constater que les clichés se concentrent sur des monuments, principalement ceux de la Piazza Maggiore, la basilique S. Luca et les tours Asinelli et Garisenda. Les représentations produites autour de l'activité touristique et la mise en image ont donc également participé à homogénéiser – et réduire – le paysage de Bologne.

Ce dernier résulte donc des représentations des habitants. La narration qui se constitue a été transmise par différents médiateurs spatio-temporels jusqu'à orienter les regards des praticiens de l'espace et les pratiques de transformation ou de conservation patrimoniales. Tout ceci participe à la reproduction d'une structure diachronique qui contraint l'évolution effective du paysage et de ses représentations. En cela, il s'agit d'une composition qui mêle différentes strates historiques et différents types de modernisations (III.B.1.3) auxquels s'ajoute la transmission des narrations universitaires, fictionnelles, touristiques, mais aussi politiques et culturelles. Tour à tour structurant et structuré, le paysage semble ainsi constituer une manifestation patrimoniale en lui-même, à la fois héritée et considérée comme un héritage.

B. Le paysage, une manifestation patrimoniale indissociable de la ville

Les formes paysagères matérialisent et symbolisent un rapport diachronique qui témoigne de l'histoire de (re)productions et de transformations topographiques. Celle-ci peut être lue par les acteurs selon deux temporalités : une première tournée vers le passé qui considère ce rapport comme un héritage, lequel devient structurant à un instant t ; une seconde tournée vers le futur qui tend à le conserver en l'intégrant à la planification urbanistique et territoriale. Ces deux approches sont le pendant d'une double nature du paysage : d'un côté, il est une somme de composants qui de fait est intégrée aux politiques patrimoniales, quand de l'autre il constitue un environnement indissociable du tout patrimonial que les politiques en particulier urbanistiques tendent d'encadrer.

À travers l'étude de sa normalisation contraignante qui progressivement conduit à le considérer comme une manifestation patrimoniale à part entière (le code législatif italien de 2004 l'associe d'ailleurs dès le titre aux biens culturels), puis de son interdépendance avec le patrimoine diffus local, nous souhaitons finalement rendre compte du rapport dialectique entretenu par les acteurs entre le paysage et le territoire de Bologne.

1. La normalisation du paysage

De même que la continuité de l'héritage architectural et urbanistique est une construction, le paysage résulte d'un état hérité progressivement soumis à des réglementations qui ont conditionné à la fois sa reproduction et sa transformation. Le rôle des acteurs et en particulier des habitants est également déterminant dans cette normalisation et dans son articulation avec la structure urbaine, patrimoniale et mentale que représente le paysage.

1.1. La fixation a priori du paysage

L'évolution du paysage est contrainte d'abord par les règlements municipaux conditionnant la transformation architecturale et la construction de nouveaux édifices.

Ces textes sont historiquement encadrés par la loi n°2248 du 20 mars 1865 et le décret n°2321 du 8 juin de la même année, lorsque le nouveau royaume amorce l'harmonisation de la législation italienne. Ils sont également complétés par les normes d'exécution des plans d'urbanisme créés toujours en 1865 ; ces deux outils sont par la suite intégrés à la loi

d'urbanisme n°1150 de 1942. Cette dernière prévoit que les municipalités doivent fixer, par exemple, la hauteur minimale et maximale des bâtiments selon des zones pré-définies, la taille des cours et des espaces intérieurs, les avancées sur les rues et les places, et l'aspect des constructions (art. 33). Les textes réglementaires ainsi produits permettent aux administrations locales d'agir sur le paysage et de conditionner son apparence.

Néanmoins, pareils règlements existent bien avant cette période. À Bologne, les documents consultés en archives attestent en 1860 d'un *Règlement d'ornementation et de police municipale*, lequel court depuis 1836 en conformité avec les législations pré-unitaires dans les États du Pape. La municipalité entend même l'actualiser en 1861³⁹³ après l'annexion de la ville au royaume d'Italie. Dès le printemps 1860, le nouveau maire Luigi Pizzardi (1815-1871) rappelle à ses concitoyens par le biais d'un affichage l'existence d'une telle réglementation et sa nécessaire application³⁹⁴.

Au-delà des dispositions de chaque texte produit aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, leur continuité permet de figer sur le temps long un certain aspect de la vieille ville. Par exemple, le sol des portiques doit être recouvert d'un pavement « à la Vénitienne³⁹⁵ » selon l'article 28 du règlement de 1910 – disposition maintenue par les trois modifications des années 1920, reprise en 1934³⁹⁶ et au-delà. L'affiche qui est placardée dans les rues de Bologne en 1860 par la municipalité souligne quant à elle l'importance des couleurs :

« Le Règlement d'Ornementation porte les prescriptions et les attentions à observer pour le respect des teintes à donner aux façades externes des édifices. Étant d'intérêt majeur pour l'aspect (*decoro*) de la Ville que pareilles normes (*ordinamenti*) soient pleinement tenues en vigueur tant pour harmoniser entre elles les différentes couleurs que pour les adapter à la diversité des matériaux avec lesquels les parois externes sont construites, nous croyons d'autant plus raisonnable de les rappeler à présent à la connaissance du Public [...] : 1. Ne seront pas admises d'autres teintes [...] qui ne ressemblent pas vraiment à des matériaux de maçonnerie, comme la pierre de taille (*macigni*), la brique cuite, etc.³⁹⁷ ».

Les choix chromatiques pour les façades sont donc réglementés dès 1836 à Bologne

393 Bologne, ASCBO, *Carteggio amministrativo*, XVII.1, 1861, fasc. *Commissione incaricata di rivedere e modificare i Regolamenti d'Ornato e di Polizia Municipale*.

394 *Ibid.*, 1860, Affiche d'un « avis » du maire L. Pizzardi, 25 mai 1860.

395 *Ibid.*, *Tecnico*, fasc. 2 *Regolamento edilizio*, COMMUNE DE BOLOGNE, 1910, *Regolamento edilizio e disposizioni del regolamento d'igiene che riguardano l'igiene del suolo e delle abitazioni*, Regia Tipografia, Bologne.

396 *Ibid.*, COMMUNE DE BOLOGNE, [1934 ?], *Regolamento edilizio e principali norme del regolamento d'igiene che riguardano le abitazioni*.

397 *Ibid.*, XVII.1, 1860, Affiche d'un « avis » du maire L. Pizzardi, 25 mai 1860.

(De Angelis *et al.*, 1988) dans le but de préserver une harmonie visuelle. Cette dernière impose principalement de reproduire d'une part les couleurs chaudes qui rappellent la brique, ou de donner à voir la pierre de taille des palais sénatoriaux. Le règlement favorise ainsi la reproduction chromatique quel que soit le matériau utilisé, ce qui impose une forme de continuité entre le passé et le futur. Il existe néanmoins des variations temporelles : si en 1910 les auteurs recommandent seulement que la coloration soit *decorosa* (belle du point de vue de l'aspect de la ville), les autorités fascistes restreignent les libertés en la matière en imposant la validation des nuances choisies par la municipalité pour les édifices se trouvant dans la vieille ville³⁹⁸.

Les dispositions semblent également enjamber les ruptures historiques. Ainsi dans l'après-guerre, le respect des normes paysagères est clairement rappelé :

« ne peuvent pas être utilisées des teintes qui contrastent avec l'aspect esthétique de l'environnement et du paysage alentour. Le maire peut [...] ordonner de faire de nouveau ou de rénover les enduits, les colorations, les vernissages³⁹⁹ ».

On assiste donc à une continuité et à une extension des dispositions contraignant le paysage depuis le début de la période qui intéresse notre sujet jusqu'à la période contemporaine. Les règlements étendent progressivement leur champ d'action et intègrent notamment les rideaux des fenêtres, les vitrines, ou bien les enseignes. Ceux produits au XXI^{ème} siècle, encore plus complets⁴⁰⁰, prévoient selon les législations en vigueur des plans spécifiques ; nous pouvons notamment citer le programme *Bologna più bella* qui diffuse la réglementation chromatique en proposant aux particuliers des facilités et des aides financières pour l'entretien et la restauration des portiques et des façades (Bravo *et al.*, 2008 ; Armaroli *et al.*, 2021).

1.2. De la doxa à la norme

Néanmoins, l'encadrement de ces différents composants de l'espace urbain ne signifie pas que le paysage soit conservé. Au contraire, des transformations peuvent être imposées dans le but de maintenir une harmonie locale.

C'est le cas notamment des portiques de Bologne, aujourd'hui considérés comme une

398 *Ibid.*, *Tecnico*, fasc. 2 *Regolamento edilizio*, COMMUNE DE BOLOGNE, [1934 ?], *op. cit.*, art. 20.

399 *Ibid.*, fasc. 5, *Norme tecniche per l'attuazione del PRG*, COMMUNE DE BOLOGNE, [1954 ?], *Regolamento edilizio*, art. 57.

400 Voir notamment : UFFICIO TECNICO COMUNALE, 2021, *Regolamento edilizio* [en ligne].

spécificité telle qu'elle puisse aboutir à leur inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco. Or, le témoignage du journaliste A. Testoni prouve que leur conservation relève d'un acte volontaire puisqu'en 1905 il déplorait encore leur disparition progressive (IV.A.1.2). Il salue d'ailleurs dans un autre passage du même texte le choix des autorités « de vouloir des portiques sur les [deux] côtés de la nouvelle Via Indipendenza qui depuis la gare ferroviaire conduit au centre de la ville⁴⁰¹ ». Cette décision provient notamment des discussions préparant le plan d'urbanisme de 1889 qui posent la question de la reproduction de cette forme architecturale. Il est alors convenu qu'à moins de raisons particulières :

« ceux-ci seraient construits sur les deux côtés des nouvelles rues ou au moins sur l'un d'eux, pour ainsi, en plus de présenter un avantage pour le transit public, que soit conservé le type de la Ville⁴⁰² ».

Par cette décision, les membres de la commission de travail sur le PRE 1889 reconnaissent comme une caractéristique de Bologne les portiques et choisissent en conséquence de reproduire cette forme architecturale le long des rues modernisées (percées ou élargies), imposant ainsi que les constructions neuves en disposent. Le débat revient en 1911 lorsque les Services techniques municipaux s'opposent à intégrer des portiques dans les nouvelles constructions de la rue Rizzoli avant de devoir s'y résoudre sous la pression d'associations locales d'habitants (Taddei, 2001 : 160, n. 45). D'une certaine façon, les acteurs de l'époque ont patrimonialisé cette forme architecturale et ont contribué à transmettre une certaine image urbaine malgré les transformations prévues. Le maintien de ce paysage de Bologne est ici une construction qui passe par la normalisation d'une morphologie (Marolleau, 2020b) afin qu'il corresponde aux représentations des acteurs. En d'autres termes, les normes sont ici déduites de la *doxa* des résidents : le sens qu'ils confèrent à ce qu'ils voient devient performatif et fixe en retour les signifiants composant le paysage (Vallega, 2001).

Dès lors, ces réglementations peuvent être considérées non seulement comme la reproduction d'un existant (Rautenberg, 2003b) mais aussi sa modification sous l'impulsion de représentations. Outre les portiques, les couleurs imposées sont en quelque sorte inventées en 1836, notamment le rouge assimilé à l'époque médiévale alors que les parois pouvaient plutôt être recouvertes de « décorations polychromes géométriques ou

401 TESTONI Alfredo, 1905, *op. cit.*, p. 17.

402 Bologne, ASCBO, *Carteggio amministrativo*, XIII.6, 1885, fasc. *Piano regolatore e di ampliamento della città di Bologna*, Rapport de l'Ingénieur en chef Edoardo Tubertini, 10 juillet 1885.

figurées » (De Angelis *et al.*, 1988 : 25) dont le goût évoluait selon les périodes. Les volumes des constructions qui ne sont pas des biens culturels sont également soumis à des hauteurs et des largeurs minimales et maximales en fonction des rues (art. 12 en 1910) qui peu à peu évoluent. Par exemple, les règlements des années 1920-1930 relèvent la taille des édifices des rues les plus larges (des percées modernes donc) à 27 mètres de haut⁴⁰³ au lieu de 23 auparavant. Dans les lettres que les habitants adressent à la municipalité en 1956 pour remettre en cause certains aspects du PRG 1955, le changement des contraintes volumiques est souvent mis en discussion et nombreux sont les habitants qui réclament le maintien de l'harmonie antérieure des lieux⁴⁰⁴. En d'autres termes, cette fixation *a priori* du paysage n'est pas tant synonyme de sa conservation que de sa production, bien que cette dernière soit inspirée des signifiants dont les résidents et les praticiens ont l'habitude. Mais c'est de leurs représentations que proviennent les textes qui une fois de plus feignent la continuité de l'héritage et matérialisent les images urbaines des habitants.

Le paysage résulte donc d'une dialectique moderne qui mêle reproduction de l'existant et projection de représentations. Il est une co-construction signifiante et signifiée par laquelle les acteurs recomposent l'état hérité.

1.3. Le paysage comme bien patrimonial

Le paysage est fixé dans le cadre des dispositions prévues par les réglementations locales. Il est également progressivement défini par les législations nationales.

Les lois de 1922 et 1939 prévoient la mise sous tutelle de ce qui est alors considéré comme un ensemble de « beautés naturelles » (V.A.1.1). La reconnaissance du paysage en tant que tel provient notamment de la Commission Franceschini qui remet en cause la législation existante :

« On s'est ainsi rendu compte à l'épreuve des faits que la loi de tutelle du 29 juin 1939 n°1947 était inadéquate [...]. Pour revoir les lois et les instruments d'intervention, il faut avant tout se référer non plus à la définition fragmentaire des “beautés naturelles” contenues dans la loi de 1939, considérées sur la base des choses immeubles isolées (*singole*), mais à une conception plus moderne et étendue qui comprenne non

403 *Ibid.*, *Tecnico*, fasc. 2 *Regolamento edilizio*, COMMUNE DE BOLOGNE, [1934 ?], *op. cit.*

404 *Ibid.*, PRG 1955, I-2, *Osservazioni aventi carattere generale e particolare*, P. G. n°169, 178, 237, 543.

seulement le paysage naturel, mais aussi celui agraire et urbain⁴⁰⁵ ».

Avec ce rapport ministériel, le paysage apparaît véritablement dans sa diversité. La distinction ainsi réalisée – qui est aussi une extension du naturel à l’artificialisé – permet de dissocier l’idée de paysage de celle de nature ; elle contribue à considérer la diversité du premier et l’irruption de l’activité humaine dans la seconde.

Pourtant, l’intégration du paysage dans la législation n’advient que plus tard, par la loi n°431 du 8 août 1985. Avec celle-ci « en une seule nuit [...], le territoire national mis sous tutelle [...] passait de 18 % à 47 % » (Mezzetti, 2014 : 15). Elle confie notamment aux régions le soin de produire des plans paysagers et des normes complémentaires qui s’imposent aux municipalités. Loin des premières définitions législatives, le paysage passe d’élément esthétique à structure territoriale (*idem*). C’est finalement dans les années 2000 qu’il est associé aux biens culturels par son introduction dans le Texte unique de 1999, puis dans le *Codice* de 2004 (Cammelli, 2014).

Parallèlement, à l’échelle internationale, l’évolution a été similaire. En effet, si la Convention pour la protection du patrimoine mondial de l’Unesco du 16 novembre 1972 considère à la fois les éléments culturels et naturels, ce n’est qu’en 1992 qu’est reconnu un « paysage culturel » (Bouchenaki, 2009) qui permet de le dissocier de la « nature ». En 2005, le *Mémorandum* de Vienne distingue tout particulièrement les paysages urbains historiques (De Albuquerque *et al.*, 2009). La reconnaissance du paysage passe donc là encore par l’abandon des représentations anciennes qui opposent la culture et la nature (Harrison, 2015a) jusqu’à son rapprochement avec l’ensemble des biens culturels.

2. Le paysage dans les représentations des habitants

Dans les études menées jusqu’à présent, le paysage de Bologne est assimilé à des constructions et à des aménagements « fréquents » dans l’espace urbain ou bien à des référents spatio-temporels monumentaux eux-mêmes représentatifs d’un ensemble synecdochique. D’une certaine façon, il transparaît dans les représentations urbaines et patrimoniales des habitants. Nous avons donc voulu préciser les contours de cette image urbaine à partir d’éléments typologiques (fréquents et représentatifs).

405 BARBACCI Alfredo, ASTENGO Giovanni, « Incontro con gli architetti e gli urbanisti », in FRANCESCHINI Francesco (dir.), 1967, *op. cit.*, vol. 2, p. 408.

2.1. Le paysage face aux édifices monumentaux

Pour cela, nous nous sommes notamment fondés sur une partie de l'enquête sociologique réalisée à la fin des années 1960 portant sur l'espace « centre historique » de Bologne. Celle-ci a déjà permis de mettre en évidence que des caractéristiques de l'espace urbain relevaient d'une patrimonialité diffuse (II.A.1.3) qui se perpétuait jusqu'au XXI^{ème} siècle (II.A.3.3). Au-delà, elle proposait aux enquêtés de rendre compte de leurs représentations à partir de trois clichés du photographe Paolo Monti (1908-1982) : une vue depuis la partie occidentale de la rue Mirasole, une autre depuis la partie nord de la place Malpighi qui donne sur l'abside de la basilique S. Francesco, et enfin un détail de la façade du palais Davia Bargellini pris depuis le quadriportique de S. Maria dei Servi⁴⁰⁶. Cette approche par des images privées de contexte et sans légende nous semble avoir pour intérêt de proposer aux habitants de s'exprimer sur des lieux et un paysage, tout en donnant l'occasion au chercheur d'étudier les liens qu'ils tissent avec d'autres exemples similaires à Bologne.

Les vues proposées ont semble-t-il été choisies selon une approche typologique qui reflète celle du plan *Pour le centre historique* contemporain de l'enquête. Si nous nous intéressons aux manifestations patrimoniales que les photographies donnent à voir, la première est un ensemble de petites maisons à portiques issu de l'un des quartiers populaires que la municipalité entend rénover et conserver, la seconde est une église au style néo-gothique (restaurée notamment par Alfonso Rubbiani), la troisième est un palais sénatorial renaissant réutilisé comme musée. Si à présent nous nous focalisons sur les espaces visibles, le premier représente une rue étroite, le second s'inscrit sur une place qui offre une perspective sur un référent spatio-temporel, quand le dernier donne l'impression fréquente à Bologne de ne pas avoir le recul nécessaire pour observer la façade du palais depuis la rue (une colonne du portique en face à l'édifice faisant irruption sur le cliché). Ces vues sont donc à la fois révélatrices d'un ensemble de biens culturels locaux (fréquents et représentatifs) et d'une diversité de paysages et d'angles d'observation. Nous avons réalisé, pour l'enquête que nous avons conduit autour de l'année 2019, des photographies similaires à celles de Paolo Monti pour pouvoir faire apparaître les couleurs et prendre en compte les restaurations réalisées depuis les années 1970 (annexe 2).

La vue sur l'abside de la basilique S. Francesco est sans doute, en 1969 et 2019, celle qui aboutit à des réponses plus homogènes. C'est à la fois le lieu qui est le mieux identifié à la

406 DI NALLO Egeria, 1970, *op. cit.*, p. 225-227.

question « reconnaissez-vous le lieu représenté en photographie ? » : respectivement 93 %⁴⁰⁷ et 91 % des enquêtés nomment l'édifice ou la place, voire les tombes monumentales qui se trouvent au premier plan. Les éléments représentés évoquent aux habitants des thématiques équivalentes pour les deux échantillons : la religion, le style gothique et l'histoire médiévale, les tombes – qui réfèrent davantage à la mort en 1969 quand elles rappellent plutôt les professeurs de droit qui y reposent en 2019. Dans une moindre mesure, le palais Davia Bargellini demeure identifié par 59 % des enquêtés en 2019 lesquels mentionnent son nom mais aussi sa localisation et sa fonction muséale. Ce taux montait à 70 % en 1969, mais de nombreuses confusions sur sa localisation ou son nom sont commises⁴⁰⁸ ce qui nous fait supposer que les réponses exactes doivent plutôt être dans les mêmes proportions que de nos jours. À la question de reconnaître les éléments architectoniques de l'édifice, les habitants sont là encore constants : la majeure partie se concentre sur les atlantes, sur le portail d'entrée, sur les fenêtres et sur le style classique de l'architecture, sur la puissance de la famille qui l'a fait construire. Ces deux édifices monumentaux sont donc globalement bien identifiés par les habitants de Bologne.

Les réponses en 1969 et 2019 fournissent peu d'éléments concernant le paysage. Cela vient tout d'abord des questions dont la formulation invite davantage à considérer l'édifié plutôt que le lieu : l'étroitesse de la rue suggérée sur la photographie du palais n'est ainsi pas identifiée, comme au contraire l'isolement de la basilique réalisé à la fin du XIX^{ème} siècle qui renforce la profondeur de vue déjà permise par la place-rue Malpighi et sa continuité au nord avec la rue Marconi percée au milieu du XX^{ème} siècle. Néanmoins, trois enquêtés en 2019 précisent que le palais Bargellini leur rappelle d'autres édifices similaires qui correspondent à ce style. Un autre va jusqu'à évoquer « l'unité du panorama de Bologne ». Notons également que parmi les 41 % d'habitants qui ne reconnaissent pas le palais, certains le confondent avec d'autres⁴⁰⁹ : le Tribunal, la Préfecture, ou encore le palais municipal de la Piazza Maggiore. Un seul enquêté considère que le palais constitue un hapax dans le paysage local (« c'est l'un de ces édifices les moins bolonais qui me vient à l'esprit »). Si la bonne reconnaissance de la basilique concentre les réponses sur le monument, celles autour du palais s'en émancipent ponctuellement et donnent à voir quelques tentatives de mise en réseau des édifices locaux. Il conviendrait de poursuivre

407 DI NALLO Egeria, 1970, *op. cit.*, p. 226.

408 *Ibid.*, p. 227.

409 Les confusions sont moindres concernant la basilique S. Francesco (trois enquêtés considèrent qu'il s'agit de S. Domenico ou de S. Stefano) et proviennent de jeunes personnes (20 à 22 ans) récemment arrivées à Bologne. Celles concernant le palais sont plus intéressantes car elles proviennent également de natifs de Bologne (de 49 et 80 ans).

dans une future recherche ces pistes de travail afin de questionner davantage les habitants à partir de suggestions visuelles – par le biais de photographies mais aussi de promenades urbaines.

2.2. Paysage et patrimoine urbain

Les résultats sont tout autre concernant la photographie de la rue Mirasole : l'absence de marqueurs de monumentalité semble laisser plus libre cours aux commentaires des enquêtés qui s'émancipent de la vue proposée (et même du cadre réflexif auquel elle peut conduire).

Cela est notamment dû au fait que les habitants ne parviennent pas à identifier le lieu. Les auteurs de l'enquête de 1969 ne donnent pas de précision sur les réponses : ils remarquent seulement qu'elles sont variées, les habitants croyant souvent reconnaître une rue à proximité de leur lieu de résidence⁴¹⁰. En 2019, seules 2 réponses identifient correctement la rue et 63,4 % des enquêtés admettent ne pas la reconnaître. Pour les autres, une partie préfère ne pas se prononcer quand d'autres avancent une réponse erronée, citent tout un quartier⁴¹¹ ou affirment connaître le lieu sans le nommer. Si le quartier San Vitale est le plus cité (notamment la rue Broccaindosso), suivi des quartiers Irnerio, de l'ancien ghetto ou de la rue du Pratello, aucune réponse ne concerne le quartier Solferino ou les rues adjacentes à Mirasole. Certains enquêtés vont jusqu'à indiquer que les confusions sont inévitables dans la mesure où ces rues « sont toutes les mêmes », « ne se distinguent pas beaucoup entre elles », où l'exemple donné est « similaire à plein d'autres rues par ailleurs typiquement bolonaises », « typique du centre-centre », voire « trop typique » pour permettre son identification. Pour certains, elle suscite donc un souvenir, une impression de déjà vu, du fait de sa typicité. Celle-ci nous semble révéler à la fois l'appropriation d'un espace vécu et l'intérêt pour le paysage urbain local.

S'ils ne peuvent pas la nommer, il ne fait aucun doute que cette rue se trouve à Bologne. En 2019, il s'agit même d'un lieu caractéristique de la ville pour 69,4 % des enquêtés, alors qu'ils n'étaient que 50 % à en dire de même pour la basilique S. Francesco, et 45,5 % pour le palais Bargellini. Au-delà, la question d'identifier la rue n'a pas laissé indifférents les habitants. Certains ont par exemple interrompu notre questionnaire pour faire des

⁴¹⁰ *Ibid.*, p. 225.

⁴¹¹ Contrairement à l'autre enquête, les réponses portent sur des lieux qui ne sont pas proches de l'adresse de résidence des habitants concernés.

recherches d'images sur Internet ou se sont lancés par la suite dans des promenades dans la ville jusqu'à la retrouver. Plusieurs l'associent à leur maison voire à Bologne, ce qui nous semble également être des marques d'une appropriation et d'une typicité. Il est par ailleurs intéressant de noter que malgré les réhabilitations des années 1970 et suivantes, ce type de rue conduise à la même typologie de caractéristiques qu'en 1969⁴¹². Elle est associée tour à tour à un symbole du passé (10 réponses insistent sur l'histoire, 3 sur l'ancienneté, en s'appuyant parfois sur des souvenirs d'enfance), à une zone d'insécurité contraire au confort moderne (où les gens urinent, se droguent, où dorment des sans-abris, où se trouvent des voleurs), à un symbole de la pauvreté lié aux quartiers populaires, et à un lieu à préserver (58,7 % des enquêtés rejoignent cette affirmation et 85,1 % considèrent que les réhabilitations des années 1970 ont été une bonne chose). Nous retrouvons encore ici les éléments qui conduisent à reconnaître ce paysage comme typique (à la fois comme un bien à protéger et un produit lié à l'histoire de la ville) et vécu.

La typicité provient également de caractéristiques architectoniques diffuses dans le paysage urbain. Les enquêtés insistent dans 22 réponses sur les portiques, indissociables du paysage de Bologne comme l'ont déjà mis en avant les deux enquêtes (II.A.1.3) et les documents historiques. De même, 8 réponses sont liées aux rues étroites et aux petites maisons quand 14 autres insistent sur les couleurs, dont une qui se focalise sur les toits qui n'apparaissent pourtant pas sur la photographie. L'image de cette rue conduit donc les habitants à se projeter au-delà du lieu représenté : il semble que plusieurs réponses concernent en réalité Bologne tout entière à travers la mémoire de rues similaires connues – d'où les réponses citant des quartiers précis de la ville – et des vues panoramiques largement diffusées – notamment celle des toits en tuile. Cette forme de généralisation à partir d'un exemple typique nous donne accès à une construction sensible et collective du paysage associé à Bologne.

Si le paysage tendait à s'effacer devant les édifices monumentaux, la vue de la rue Mirasole provoque plutôt l'effet inverse. Bien qu'elle ne soit pas identifiée par les habitants, elle est typique des rues étroites de la ville et stimule l'imaginaire par le biais du paysage urbain local.

412 *Ibid.*, p. 225-226.

2.3. Le patrimoine diffus : un révélateur des patrimonialités paysagères ?

Ce passage du typique vers le paysage est provoqué par le passage d'un cas particulier à des éléments similaires qui constituent un ensemble typologique et topographique cohérent.

Composé de formes architectoniques et d'ornementations urbaines, cet ensemble est progressivement reconnu par les différentes extensions typologiques locales (V.A.3.1 et V.B.3.2), globalement protégé par les plans d'urbanisme depuis 1969 et provient donc de la conservation voire de la reproduction de ce qui peut être considéré comme un patrimoine. Dans la mesure où il n'est pas défini comme un corpus stable, il n'est pas identifié en tant que tel. Néanmoins, par la pratique des lieux, ces éléments présents en quantité et répartis dans l'espace concerné permettent l'assimilation d'objets, de lieux et de paysages similaires : les portiques, les fresques, les couleurs, la forme des rues, la succession des différentes hauteurs des habitations, etc. Ici, c'est toute la question de ce que font les acteurs de ce qui est vu qui est posée : il y a ce qui est visible et ce qui ne l'est pas, ce que le regard voit ou rend invisible, le discours produit sur ce qui est vu, et enfin la performativité de ce discours comme effet retour sur les phénomènes visuels (Smith, 2006 ; Watson *et al.*, 2010). Pour reprendre l'exemple de la rue Mirasole, les toits de Bologne, invisibles sur la photographie, le deviennent par le regard d'un enquêté ; les couleurs ou les portiques peuvent être isolés comme des éléments caractéristiques quand d'autres réponses les comprennent sous l'appellation « maison », elle-même compris dans celle de rue étroite ; certains habitants voient l'insécurité et le délabrement quand d'autres remarquent la beauté et insistent sur les valeurs. Nous choisissons donc de parler de *patrimoine diffus* pour réunir ces différents composants du patrimoine urbain qui, par leur nombre et leur répartition dans l'espace, peuvent constituer des ensembles typologiques par le biais de représentations fondées sur l'expérience visuelle – et qui appartiennent dès lors au corpus doxique.

Ces éléments, du fait de leur répartition dans l'espace, participent à caractériser le paysage. Comme nous l'avons vu par exemple avec l'analyse de l'assimilation de Bologne à l'époque médiévale, ils l'influencent également dans la mesure où les représentations peuvent être performatives : les acteurs cherchent à matérialiser ce qu'ils pensent voir. De plus, lorsque plusieurs détails issus du patrimoine urbain sont convoqués pour lire un paysage donné, ils viennent se superposer à ce dernier et d'une certaine façon le modifient

cette fois dans le simple fait de regarder : leur sélection relève déjà d'une analyse qui influence ce qui est vu. Ce visuel qui se fonde sur le paysage tout en le dépassant c'est l'image urbaine. Celle-ci est une construction selon la dialectique visible / invisible qui place au hors-champ ce qui ne correspond pas aux représentations des acteurs (Zamant, 2019) appliqué ici à l'environnement patrimonial. Par elle, l'observation conduit à la connotation d'un ensemble qui repose sur un rapport métonymique dans lequel la partie ne se substitue néanmoins pas au tout mais le contient en tant qu'elle est typique. Ainsi, la rue Mirasole fait penser à d'autres rues équivalentes et au-delà chacune de ses caractéristiques (comme les portiques, les couleurs ou les formes) favorise la projection vers d'autres exemples du même espace urbain : cette juxtaposition d'images résulte d'une *compression paysagère* par laquelle la rue devient représentative du tout et où le paysage particulier devient évocateur d'autres paysages.

Ce processus visuel nous semble d'un côté banaliser les lieux du patrimoine urbain de Bologne au profit du paysage typique. En ce sens, il pourrait être révélateur d'une patrimonialité qui attesterait, au-delà de la normalisation législative depuis les années 1980, d'une patrimonialisation du paysage à proprement parler. Néanmoins, les interférences entre le paysage et les images urbaines produites rendent délicates, en l'état de notre recherche, sa reconnaissance. Il est préférable de le considérer comme un bien doxique que les acteurs peuvent souhaiter préserver dans la mesure où il est évocateur de la ville et de son histoire. Facteur d'images, il est porteur d'une mémoire sociale reproduite qui donne l'illusion d'une pseudo-contiguïté temporelle avec le passé (Zerubavel, [2003] 2005). Ces représentations peuvent par ailleurs être normalisées et transposées dans la réglementation locale sous l'impulsion de la législation nationale. Elles permettent également aux praticiens et aux habitants de constater les caractéristiques typiques de la ville dont la somme est assimilable à un patrimoine diffus produit et reproduit localement.

C. La patrimonialisation par le paysage : le patrimoine conforme

Dans la mesure où il est à la fois un cadre global territorial et une manifestation locale du patrimoine, le paysage constitue une composition et un composant des patrimonialités des acteurs. Du fait de son rôle structurel, il est une source d'images qui permet aussi l'identification du territoire par le biais d'une typicité locale. En d'autres termes, il est révélateur du rapport que les acteurs entretiennent avec un espace qu'ils se sont appropriés.

Le paysage comme *medium* participe à constituer les patrimonialités. Les acteurs relèvent par lui les liens qui existent entre un territoire et ses composants typiques. Cette relation contribue à la fabrique du patrimoine par un rapport patrimoine / territoire qui met en réseau des biens et des sites parfois éloignés mais rassemblées par des caractéristiques proches. Cette relativité patrimoniale au sein d'un système réticulaire territorialisé constitue ce que nous nommons le *patrimoine conforme*. À partir de cette expression, nous entendons questionner les rapports entre les composants patrimoniaux et le cadre global paysager et analyser les changements et les reproductions urbaines à l'échelle du territoire.

1. Le néo et le neuf : la reproduction du paysage

Le premier indice de conformité nous semble provenir des interventions des acteurs visant à la reproduction du paysage local. Cela passe par la transformation de l'héritage et le marquage des édifices restaurés ou nouvellement bâtis à partir de représentations locales (VI.A.3) et diachroniques. Ce double rapport permet de distinguer par ailleurs les constructions qui composent à partir des formes traditionnelles (néo-gothique et néo-classique) de celles qui s'en inspirent avec davantage de liberté.

1.1. De l'imitation stylistique à la reproduction paysagère

Nous avons déjà analysé la manière dont le courant néo-médiéval a participé à la diffusion des représentations et à l'homogénéisation des signifiants au tournant des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles (V.C.1.2). Or, son influence va au-delà des interventions de restauration pour également concerner les nouvelles constructions.

Ainsi, dans la nouvelle Via Indipendenza se trouvent des façades imitant le style gothique comme sur la portion comprise entre les rues perpendiculaires Marsala et dell'Orso. Les portiques des deux côtés reprennent la colonnade en brique et les frises en terre-cuite (fig. 31.A) ; sur la partie orientale de la rue, les édifices imitent également les fenêtres ogivales, certaines en bifore. Un peu plus au nord dans la même rue, un édifice achevé en 1889 dispose d'une façade réalisée en briques rouges, les arches des portiques sont de forme ogivale et les fenêtres en bifore. Initialement, il devait s'agir d'une église ; la forme

Figure n° 31 : Photographies de constructions de composition néo-gothique
(A : Via Indipendenza, n°26 à 34 ; B : palais Coppini-Mazza)



Source : L. Marolleau, 2023

actuelle a par la suite été repensée pour adapter l'édifice à des fonctions laïques (Bettazzi, 2015 : 38). Ces exemples⁴¹³ sont des réalisations *ex novo* : il ne s'agit donc pas de restaurations néo-médiévales mais des bâtiments neufs qui copient un style ancien. Ces compositions parfois éclectiques sont obtenues à partir de détails matériels et morphologiques considérés comme représentatifs par les architectes de l'époque (De Angelis, 2015 : 19).

Par ailleurs, il est intéressant de noter que d'autres constructions relèvent de compositions éclectiques néo-médiévales bien qu'elles se trouvent en dehors de ce contexte spatio-temporel. C'est le cas du palais Coppini-Mazza projeté en 1926 et réalisé à proximité du boulevard périphérique sud-est dans un quartier édifié au tournant des XIX et XX^{ème} siècles (fig. 31.B). Les murs font de nouveau apparaître la brique, les fenêtres sont en ogive, une frise surmonte l'édifice sous la toiture : malgré ces signes d'ancienneté, aucun de ces éléments ne remonte au Moyen Âge. D'autres exemples contemporains et plus tardifs suivent également ces choix stylistiques, qu'ils soient construits ou reconstruits après la Seconde Guerre mondiale (Frabboni, 2015). Ils se trouvent pourtant spatialement et temporellement dissociés de l'environnement néo-gothique : ce dernier influence donc des réalisations au-delà de ses limites spatio-temporelles ordinaires.

Le neuf peut donc se rendre conforme aux représentations des habitants, que ces dernières correspondent au style d'une époque ou qu'elles répondent au besoin d'identification des acteurs à un paysage. En ce sens, les nouvelles constructions s'harmonisent avec l'héritage tel qu'il est produit par le courant néo-médiéval et avec les formes médiévales « charriées » par le paysage hérité.

1.2. La reproduction néo-classique

À la même époque, certains acteurs des modernisations défendent cependant la diffusion d'autres marques paysagères. C'est notamment le cas de la reproduction d'un style néo-classique.

À l'occasion du concours pour la percée d'une nouvelle voie reliant la Piazza Maggiore à la gare, Coriolano Monti (III.A.1.1) soumet la proposition finalement lauréate. Celle-ci

413 Nous pourrions aussi citer les Instituts universitaires d'Anatomie et de Physique situés au bout de la rue Imerio, achevés en 1907, inspirés des réalisations d'Alfonso Rubbiani, et déclarés d'intérêt culturel selon la loi de 1939 le 19 juillet 1982 (Frabboni, 2015 : 282-283).

s'appuie notamment sur les démolitions déjà prévues à l'entrée de la future artère de la partie orientale du palais Vignoli datant du début du XIX^{ème} siècle (Gottarelli, 1978 : 65) pour permettre l'alignement de la rue sur la largeur originelle de la place San Pietro (face à la cathédrale). De la façade occidentale du palais sont conservés les portiques, tandis que l'ensemble est rehaussé ; chaque niveau suit une succession stylistique depuis la colonnade dorique des arches héritées, en passant par les colonnes ioniques en relief, jusqu'aux chapiteaux corinthiens des étages nouvellement créés⁴¹⁴. Cette composition éclectique s'inspire des œuvres du XVI^{ème} siècle comme en témoigne la façade latérale du palais de la Dogana située à proximité rue Oleari (fig. 32.A), ou encore le palais Malvezzi De' Medici situé au 13, rue Zamboni (fig. 32.B). Ce même style est issu de formes architecturales classiques de l'Antiquité grecque et romaine :

« [Coriolano Monti] était d'avis que comme la Grèce a été la professeure (*maestra*) de Rome, et cette dernière celle du XVI^{ème} siècle, nos constructions doivent s'ériger de la même façon sur les fondements de cette époque [...] : du XVI^{ème} siècle doit sortir l'architecture usuelle, *le XVI^{ème} siècle moderne*⁴¹⁵ ».

Ce néo-classicisme qui n'est pas une réfaction mais une réinterprétation d'un courant stylistique passé – comme l'est d'ailleurs le néo-gothique pour l'art gothique médiéval – est reproduit dans les différentes réalisations locales de Coriolano Monti. Des dessins de ses projets pour la façade du Théâtre municipal de Bologne ou pour celle du palais Guidotti de la rue Farini datés de 1863 montrent que l'auteur utilise des formes et une organisation quasiment identiques (Gresleri, 2001 : 34). L'édifice proposé pour ouvrir la future Via Indipendenza devient donc le modèle-type de toutes les nouvelles constructions issues des « grandioses travaux » de l'époque qui ont lieu sous sa direction.

En plus du style néo-gothique, le style néo-classique constitue un autre exemple de diffusion de formes architecturales qui relie l'ancien au moderne au sein d'un paysage harmonisé. Outre les colonnes, les couleurs employées par Coriolano Monti reprennent celles du palais de la Dogana (fig. 32.A) ; les corniches au sommet des fenêtres du premier étage alternent quant à elles les formes arrondies et triangulaire qu'il est possible d'observer sur le palais de la rue Zamboni (fig. 32.B). Quant au palais Ratta Agucchi que Coriolano Monti a réalisé rue Farini (fig. 32.C), les peintures sur la façade produisent une sorte de trompe-l'œil qui donne l'impression de relief qui n'est pas sans rappeler le

414 ZANNONI Antonio, 1880, *op. cit.*, p. 6-7.

415 *Ibid.*, p. 11.

Figure n° 32 : Comparaison de constructions renaissantes et néo-classiques
(A : le palais Dogana ; B : le palais Malvezzi De' Medici ;
C : le palais Ratta Agucchi réalisé par Coriolano Monti)



Source : L. Marolleau, 2023.

bossage issu du maniérisme que nous retrouvons sur de nombreux palais sénatoriaux comme celui des Bevilacqua (fig. 1.C). L'activité de l'ingénieur et architecte a donc ouvert la voie à la production en série de façades néo-renaissantes au goût néo-classique, reproduisant et diffusant des formes issues d'exemples architecturaux anciens visibles à Bologne (Bettazzi, 2015 : 36). En ce sens, les constructions sont conformes au type local et contribuent à conserver l'harmonie des lieux.

Ici, le neuf est le résultat d'une autre sensibilité, relevant également de la composition stylistique inspirée d'autres morphologies anciennes. Ce second courant « néo » produit une image urbaine parallèle à celle du néo-gothique qui se diffuse et marque le paysage.

1.3. L'influence des formes anciennes sur les constructions récentes

La production de bâtiments neufs durant la période de la reconstruction après-guerre et au-delà peut enfin être l'occasion de composer avec des éléments typiques de l'ancien qui caractérisent la ville de Bologne.

Ce lien de conformité peut être simplement suggéré. Ainsi, dans le quartier de l'Université, des immeubles construits après la Seconde Guerre mondiale au sud de la rue Belmoro font face aux édifices rationalistes du deuxième quart du XX^{ème} siècle abritant la Faculté de biologie. Si les formes, les volumes et les styles sont très différents, les nouveaux édifices reprennent néanmoins l'association des briques et des teintes ocre-jaune (fig. 33.A). Inversement, la similitude peut relever d'un acte volontaire des architectes qui assument une sorte de filiation. Plusieurs édifices construits dans la vieille ville après la Seconde Guerre mondiale s'inspirent ainsi de morphologies médiévales. C'est le cas du siège de l'Enpas rue des Mille, réalisé entre 1956 et 1957 par l'architecte Saverio Muratori (Orlandi, 2007). L'édifice

« reprend la forme en Y des anciens portiques en bois, la brique rouge du bâti médiéval, et les créneaux des palais néo-gothiques les plus emblématiques de Bologne » (Marolleau, 2020b : 366).

La reproduction de formes et l'usage de matériaux qui composent le paysage ancien représentent une forme d'infusion du courant néo-gothique dans les réalisations architecturales de l'époque de la reconstruction. Cette tendance serait un moyen de maintenir une certaine continuité passé / présent à une époque où les destructions et

démolitions ont transformé le paysage urbain. Par la production de marques paysagères copiées sur les modèles médiévaux, les acteurs perpétuent d'une certaine façon l'héritage par sa reproduction actualisée.

Figure n° 33 : Des constructions récentes harmonisées avec leur environnement⁴¹⁶



Source : L. Marolleau, 2023.

Cette pratique se poursuit après les reconstructions et notamment lors des restaurations depuis les années 1970 jusqu'aux années 2000. Par exemple, les travaux entre 1998 et 2002 dans le quartier de l'ancienne aire portuaire du canal Navile (Gelsomino *et al.*, 2003 : 62-65) ont conduit à réintégrer au reste du tissu urbain cet ancien pôle économique proto-industriel où se trouvaient notamment le grenier à sel du XVIII^{ème} siècle, les anciens abattoirs municipaux, l'ancienne Manufacture des Tabacs, et l'ancien four à pain municipal (Scannavini, 2001). Dans la continuité des pratiques de récupération socio-patrimoniale par le biais de conteneurs (V.C.2.2), les restaurations permettent la conservation des formes

416 A : l'immeuble de construction récente (après-guerre) ; B : la partie centrale de l'édifice universitaire datant des années 1930.

paysagères industrielles⁴¹⁷ ou leur reproduction avec notamment la construction *ex novo* de cheminées (Ingersoll, 2003). Elles sont également l'occasion pour les acteurs de la Commune de diffuser nouvellement des marques paysagères typiques de Bologne. L'architecte municipal Roberto Scannavini qui a dirigé l'ensemble de ces interventions réalise même à l'une des entrées du quartier une version actualisée des anciennes maisons à portique de la ville. Sur le modèle de la Casa Isolani située dans la Strada Maggiore (fig. 34.A), l'édifice est composé d'un portique aux piliers très élevés, des briques sont utilisées sur l'ensemble de la partie basse et des rideaux rouges sont intégrés rappelant à la fois ceux qui se trouvent çà et là dans la vieille ville et les couleurs chaudes habituelles de Bologne (fig. 34.B). Parce que ces éléments constituent des marques paysagères qui évoquent les traces présentes ailleurs dans l'espace, ils contribuent à perpétuer une continuité paysagère non seulement temporelle mais aussi spatiale.

Figure n° 34 : Photographies de la Casa Isolani et d'une inspiration récente



Source : L. Marolleau, 2019.

417 L'ancien grenier à sel est actuellement le siège de l'association LGBTQI+ de Bologne, l'ancien four à pain a été reconverti en musée d'art contemporain (le MAMbo), d'autres lieux accueillent la cinémathèque municipale et des pôles universitaires comme le DAMS ; des résidences étudiantes et à destination des personnes du troisième âge ont également été réalisées (Gelsomino *et al.*, 2003).

La production dans le neuf de formes issues du bâti hérité favorise une reproduction de l'ancien qui provoque la mise en scène synthétique (II.B.1.2) et la compression du paysage de Bologne que nous pourrions qualifier de spatio-temporelle. Cela contribue à faire de certaines formes, de certains volumes, de certaines couleurs, des caractéristiques typiques associées à la ville et à son histoire. Ces éléments deviennent le symbole du bâti urbain selon un rapport métonymique fondé sur leur multiplication quantitative.

2. La cristallisation du paysage

La reproduction et la conservation du paysage provoquent sa cristallisation. Dans la mesure où il s'agit de processus antérieurs aux politiques patrimoniales, sa normalisation à la fin du XX^{ème} siècle vient davantage confirmer et accélérer une tendance déjà en cours. La cristallisation favorise en tout cas le rapport de conformité qui passe par la production d'images-types.

2.1. La fabrique photographique de l'image urbaine

Dès son utilisation au XIX^{ème} siècle, la photographie est à la fois un moyen de rendre compte du paysage et de cristalliser, par le choix du visible et de l'invisible, un visuel particulier.

À Bologne, ce recours accompagne les modernisations et les restaurations qui touchent la ville. Elles documentent autant l'ampleur des transformations qui signent la mise en œuvre d'un progrès industrialisé que la disparition d'un paysage et son progressif remplacement. En d'autres termes, elles représentent le témoignage du paysage passé et la valorisation du paysage présent considéré comme un futur. Cela passe notamment par l'intérêt pour le monumental depuis les frères Leopoldo, Giuseppe et Romualdo Alinari au début de notre période jusqu'à Achille Villani et son fils Vittorio dans les années 1930-1950⁴¹⁸ (Zannier, 1993). Le paysage devient donc un palimpseste au sens propre – les interventions des acteurs y ont effacé certaines traces pour en produire de nouvelles – et la photographie donne accès à ce qui n'est plus visible. Ainsi, les clichés réalisés avant et après les travaux contribuent à cristalliser le paysage par la production d'une double image urbaine qui sert

418 Voir également les photographies numérisées disponibles en ligne issues des fonds de la Fondazione Alinari per la Fotografia (URL : <https://www.alinari.it/it/>).

les représentations temporelles à la fois passéistes et futuristes des acteurs. L'outil photographique accompagne donc la narration que nous analysons précédemment et participe à l'effet structurel dans la mesure où l'image fonctionne sur la ressemblance du signifiant et du signifié (Staszak, 2020) : les clichés sont encore aujourd'hui utilisés pour valoriser le patrimoine local lors d'expositions ou lors d'affichages urbains temporaires comme pour orner les barrières autour de chantiers.

Cette cristallisation du paysage en fait également un outil de la patrimonialisation. Alfonso Rubbiani coopère par exemple avec des photographes comme Pietro Poppi (1833-1914), Angelo Bolognesi (1873-1947) ou encore Luigi Lanzoni (1845-1914) pour préparer et visualiser les travaux de restauration qu'il compte réaliser, venant ainsi compléter les dessins d'architectes (Varignana, 1993 ; Alunni, 2004 ; Manzi, 2004). Au-delà de l'architecture, c'est l'environnement de l'objet qui est concerné à travers l'isolement de certains édifices (comme S. Francesco ou le palais Re Enzo), voire l'ensemble de la ville. Lorsqu'il défend dans les années 1880 la conservation des murailles de Bologne (IV.A.3.2), Alfonso Rubbiani considère également le patrimoine à l'échelle urbaine. Ainsi, en tant que membre de la Commission conservatrice des monuments, il estime que les murs et les portes ne sont pas des biens indépendants les uns des autres, mais qu'ils représentent ensemble

« toute une histoire de l'architecture militaire depuis le Moyen Âge jusqu'à notre époque et de faits mémorables de notre glorieuse commune [...]. Et tou[t] doi[t] être conserv[é], parce que la pluralité, dans ce cas, constitue en soi la monumentalité⁴¹⁹ »
(Monari, 2005 : 158).

Cette pluralité qui fait le monument situe le patrimoine à l'échelle de l'espace urbain – conception qui s'ajoute aux questions d'héritage historique liés aux événements qu'il évoque ou de témoignage d'un art militaire. Dès lors, elle nous semble faire émerger par la pratique de l'espace et l'expérience du paysage des représentations tournées vers le patrimoine diffus.

Au-delà, ce recours au paysage comme moyen et comme fin de la matérialisation du Moyen Âge idéalisé des acteurs produit une troisième image urbaine. Celle-ci correspond davantage à cet imaginaire néo-médiéval qui influence les transformations paysagères sans que celles-ci ne correspondent totalement aux représentations. Néanmoins, les acteurs

419 Extrait de la réunion de la Commission conservatrice des monuments du 26 juin 1899.

« construisirent un système de visualisation et définirent un “projet” d’image qui coïncidait avec l’idée contemporaine de ville, de monument, que les historiens de l’art entendaient donner à ces espaces, fournissant des images bien “rigoureuses”, mais en même temps interprètes d’une culture, d’un goût, d’une idéologie » (Zannier, 1993 : 48).

Si les restaurations concernent des objets isolés, le paysage progressivement transformé selon les représentations des acteurs devient le vecteur à la fois d’une patrimonialité et d’une historicité (tournée vers un passé fantasmé) nouvelles à destination des praticiens de l’espace. Les édifices sont quant à eux observés selon un rapport de conformité désormais fondé sur des marques visibles. Par l’image urbaine idéalisée, cet imaginaire qui transcende le réel est transmis dans le temps et ses effets sont reproduits (V.C.1.2). Nous pourrions ainsi considérer que les inspirations de formes anciennes revisitées que nous constatons dans les constructions récentes constituent des réalisations syncrétiques conformes aux différentes images urbaines existantes.

Le paysage est donc le point de départ de sa cristallisation par les acteurs en plusieurs images urbaines qui correspondent à différentes manières de visualiser l’espace urbain et son patrimoine et à différentes temporalités. Celles-ci accompagnent les reproductions et les transformations locales ainsi que l’extension des patrimonialisations.

2.2. Le paysage, facteur de l’omnipatrimonialisation du centre historique ?

Un autre exemple confirme une patrimonialisation par le paysage : il s’agit de la reconnaissance du patrimoine urbain dans les années 1960 par la municipalité de Bologne.

En amont de la production de la variante de 1969, le paysage semble être à l’origine des patrimonialités urbaines et des principes de sauvegarde. Tout d’abord, c’est par des promenades dans Bologne que Giuseppe Campos Venuti parvient à convaincre les ouvriers de l’intérêt de la conservation du bâti ancien (VI.B.1.2). Ensuite, l’enquête sectorielle chargée de soumettre à la municipalité un rapport sur l’espace « centre historique » et sur les moyens de sa protection utilisent en partie des relevés sur le terrain, notamment des fronts de rue (IV.C.2.3). Finalement, l’équipe municipale et en particulier Pier Luigi Cervellati (alors adjoint au maire chargé du trafic avant d’être chargé d’appliquer le plan *Pour le centre historique*) décident de la piétonnisation de la

Piazza Maggiore et des rues adjacentes en 1968, ce qui constitue la première étape⁴²⁰ pour transformer le paysage patrimonial et valoriser à travers lui le patrimoine⁴²¹.

Cette proximité entre les politiques locales de conservation du patrimoine urbain et le paysage transparait également avec le choix d'accompagner la présentation de la variante de 1969 d'un recensement photographique de la ville de Bologne par le photographe Paolo Monti (Monti, 1976 ; Cervellati, 1993b). Accompagné de Pier Luigi Cervellati et du directeur de la Pinacothèque Andrea Emiliani (1931-2019), ils organisent la réalisation du projet, d'abord du printemps à l'été 1969 puis dans le courant des années 1970-1972 (Ceccarelli, 1993 ; Emiliani, 1995). Par la multiplication des perspectives et des parcours possibles, c'est la pratique ordinaire de l'espace qui est ainsi représentée et considérée comme le moyen de connaître Bologne et son « tissu artistique » (Monti *et al.*, 1970 : 56). Les prises de vues latérales intègrent en effet les édifices dans le contexte urbain des rues et donnent ainsi à voir le paysage depuis le regard du passant : elles permettent de mettre sur un même pied d'égalité les rues et leurs bâtiments tout en offrant une vision en trois dimensions (Cervellati, 1995). Parmi l'ensemble des 8 000 clichés, quelques vues panoramiques favorisent aussi la valorisation des toitures et de l'unité du patrimoine urbain. Quant aux focalisations sur les détails d'ornementations peintes ou sculptées, elles rendent visible le patrimoine diffus de Bologne. Ce recensement qui privilégie les vues ordinaires permet à la fois d'unifier le paysage de Bologne et de cristalliser les représentations qui mettent en évidence ses similarités architecturales et ornementales en vue d'étendre les manifestations patrimoniales à l'espace urbain ancien.

L'objectif poursuivi est également de valoriser le patrimoine urbain ancien comme dans l'exposition *Bologna Centro Storico* de 1970 qui présente ces clichés (Monti *et al.*, 1970). Celle-ci attire plus de 200 000 visiteurs en trois mois (Cervellati, 2002) ce qui conduit la municipalité à en organiser de nouvelles dans les années suivantes ainsi que des visites d'édifices monumentaux (Degli Esposti, 2007). Elle constitue donc un appui de taille pour mener les politiques urbanistiques et patrimoniales locales. Plus largement, elle participe à l'objectif des élus de mieux faire connaître leur ville aux auteurs des plans et aux habitants, convaincus qu'il s'agissait de la première étape à la planification et en l'occurrence à la conservation de cet espace (Cervellati, 1995).

420 P. L. Cervellati nous a expliqué lors d'un entretien (tab. 2) que le choix de commencer la valorisation patrimoniale par la piétonnisation était d'abord motivé par une raison financière, la mesure étant peu coûteuse pour la municipalité.

421 ASSESSORATO AI PROBLEMI DEL TRAFFICO E DELLA VIABILITÀ, s. d [1968 ?], *Sulla pedonalizzazione delle Piazze Maggiore e Nettuno e delle vie D'Azeglio e Pignattari*, Comune di Bologna, Bologne.

Néanmoins, ce paysage est toujours une image urbaine, là encore idéalisée. Les rues sont en effet débarrassées du trafic routier durant le temps de la photographie et la signalisation routière et publicitaire est retirée (Zannier, 2007). Les clichés de Paolo Monti donnent donc à voir une représentation – celle des partisans de la variante de 1969 – qui est en même temps une projection vers ce que pourrait être la ville :

« Ses photos mettent en évidence l'image de la ville tant dans sa formation historique que dans celle qu'elle aurait pu avoir si le plan de conservation avait été réalisé. Les photos reproduisent ce que l'on peut saisir (voir) en observant directement les lieux photographiés mais, en même temps, elles indiquent le possible aménagement futur de ces mêmes lieux. L'absence des automobiles, le nettoyage du mobilier urbain, incompatibles avec les formes historiques, l'insistance (*sottolineatura*) sur les détails de construction et de décoration ainsi que la perspective coupée des images, ne témoignent pas de la réalité de la ville historique (dont on peut faire des relevés, des classifications et des photographies comme pour le reste) mais anticipent plutôt la solution projetée des travaux de restauration conservatrice (*restauro conservativo*) » (Cervellati, 1995 : 17-18).

Nous retrouvons ici la photographie comme outil de narration qui mêle les temporalités tournées vers le passé (le tissu urbain ancien privé des transformations modernes), vers le futur (le projet urbanistique de 1969), et vers le présent où se produit l'image urbaine idéalisée. Mais parallèlement, c'est bien le paysage qui est mis en avant et qui sert l'omnipatrimonialisation de l'espace désigné comme le « centre historique ».

C'est peut-être à cette époque que s'opère le tournant depuis sa mise en image vers une forme d'« iconisation » (Staszak, 2020) d'un paysage cristallisé et quasi-interchangeable du fait de la compression spatio-temporelle : les images rendent ses déclinaisons similaires et ses composants doivent lui être conformes pour être reconnus (comme dans les cas précédemment développés du palais Bentivoglio ou des couleurs des maisons). Le paysage est bien le *medium* pour les acteurs qui identifient à travers lui les valeurs patrimoniales de l'urbain et conçoivent la territorialisation du patrimoine (Alunni, 2004).

3. L'harmonisation du paysage au-delà des ruptures historiques

L'iconisation du paysage et la territorialisation de l'architecture et du patrimoine provoquent conjointement une harmonisation des représentations associées à Bologne. Des images urbaines peuvent devenir des marques du territoire qui gommant la diversité du paysage et du patrimoine locaux.

3.1. Des ruptures paysagères rendues invisibles ?

La commune de Bologne est composée d'une diversité de paysages, depuis les collines du sud jusqu'à la plaine au nord. Au sein de l'espace urbain, les différentes temporalités et les différents régimes d'urbanisation ont marqué à leur manière la morphologie et l'aménagement des lieux, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la vieille ville. De plus, les reconstructions qui ont suivi les modernisations et surtout les bombardements de la Seconde Guerre mondiale ont provoqué de nouvelles ruptures paysagères au sein d'un espace anciennement homogène. Ainsi que le montrent les photographies ci-après (fig. 35), la jonction entre les quartiers modernes et les édifices anciens est frontale, suivant la ligne des démolitions des années 1950 (ici, à l'est de la rue Marconi). Le passage abrupt des petites maisons colorées prolongées par des portiques bas aux immeubles monolithiques et hauts donne à voir un double paysage.

Pourtant, malgré ces multiples ruptures, la territorialisation de l'architecture amorcée par le courant néo-médiéval et poursuivie à l'échelle patrimoniale dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle a produit des images urbaines qui effacent cette diversité paysagère. L'iconisation qui se perpétue dans les images utilisées de nos jours pour représenter la ville tend à harmoniser les représentations. Cet effet est d'autant plus visible de nuit : les éclairages publics sont davantage tournés vers des édifices patrimoniaux iconiques : monumentaux, anciennement patrimonialisés et souvent issus des représentations néo-médiévales. D'une certaine façon, ils font en retour disparaître le reste du bâti, d'autant plus que les projecteurs ne peuvent pas être tournés vers des constructions à usage résidentiel afin de ne pas y gêner les habitants.

Figure n° 35 : Exemples de rupture paysagères dans la vieille ville de Bologne⁴²²



Source : L. Marolleau, 2023.

⁴²² Les photographies représentent deux vues de la jonction entre la rue Marconi et sa parallèle, la rue Polese (A et B), ainsi que la Casa Galvani déjà évoquée dans le deuxième chapitre, située rue Marconi (C).

3.2. L'harmonisation du neuf et de l'ancien : les marques paysagères en périphérie

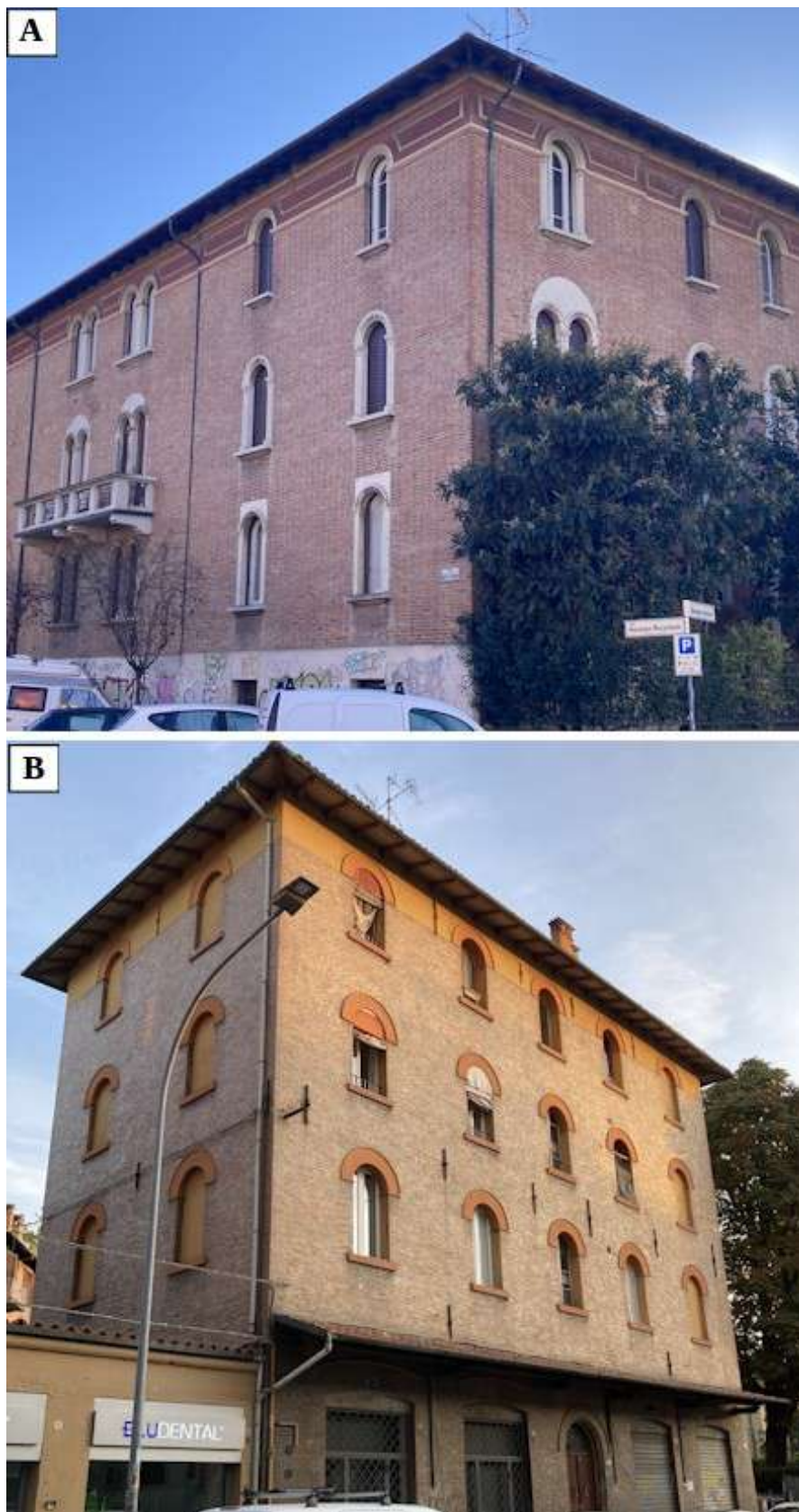
Les périphéries urbaines ne sont pas uniformes (Masboungi, 2002) : certains édifices qui s'y trouvent sont eux-mêmes hérités et font partie intégrante de l'ancien. Par ailleurs, les paysages urbains y sont très différents qu'il s'agisse de quartiers ouvriers du début du XX^{ème} siècle, de quartiers-jardins avec de petites villas ou d'ensembles plus récents réalisés après la Seconde Guerre mondiale. Globalement, les constructions issues de l'étalement urbain rompent avec la reproduction architecturale inspirée des édifices hérités.

Certains facteurs conduisent néanmoins à cette reproduction, notamment les normes urbanistiques mais aussi les représentations néo-gothiques. Des édifices du suburbain et des collines reprennent ainsi des formes traditionnelles inspirées de l'ancien, qu'elles remontent là encore au début du XX^{ème} siècle – comme plusieurs maisons situées au sud-est de la ville dans la rue Mezzofanti (fig. 36.A) – ou qu'elles soient ultérieures à la Seconde Guerre mondiale – comme cet édifice du nord-est au 4, rue de la Concorde (fig. 36.B). Les modifications peuvent se faire sur le temps long, comme la villa Tamba qui remonte au XVIII^{ème} siècle, modifiée en style néo-gothique en 1889 pour donner à l'édifice l'aspect d'un château médiéval, finalement entourée de nouvelles extensions réalisées dans les années 1950 qui reprennent les formes des créneaux (Frabboni, 2015). Récemment, certains architectes s'inspirent de cette tradition locale comme Pier Luigi Cervellati qui réalise dans les années 1990 un bâtiment industriel au nord-est de la ville (10, rue Mattei) qui reproduit les codes architecturaux anciens : brique, portiques en Y, etc. (Orlandi, 2007).

De façon analogue, la municipalité favorise la diffusion encore dans les années 1990-2000 d'une certaine image urbaine. L'ensemble de constructions réalisées sur l'espace de l'ancienne desserte ferroviaire le long de la rue Zanolini réutilise les briques et les portiques. Même chose pour les réalisations rue Larga où est prévue

« l'organisation de l'espace comme une extension en continuité avec la ville [...] qui repropose certaines caractéristiques de l'espace urbain traditionnel (types de bâtis et portiques) sans toutefois renoncer à des choix innovants qui tiennent compte des nouvelles exigences métropolitaines » (Gelsomino *et al.*, 2003 : 66).

Figure n° 36 : Exemples d'harmonisation stylistique en périphérie⁴²³



Source : L. Marolleau, 2023.

423 Les formes caractéristiques du néo-médiéval sont à la fois la frise sous la toiture, l'arrondi des fenêtres (voire le recours aux bifores) ; la brique est également utilisée.

Les constructions aux hauteurs variées (de 3 à 5 étages) permettent également de créer l'impression d'un tissu urbain qui serait le résultat de plusieurs phases d'agrégation similaire à celle qui est héritée dans les espaces anciens de la ville. L'objectif affiché est d'aller vers la reproduction d'un bâti typique afin de favoriser les connexions et l'unité des différents quartiers par le biais d'une identité visuelle (*ibid.* : 70).

Que ce soit par l'action de particuliers ou par des politiques publiques d'aménagement de l'espace, les différents acteurs des transformations urbaines ont donc favorisé la reproduction d'une typicité architecturale et architectonique. Ils ont ainsi permis de dépasser les limites spatiales originelles des caractéristiques morphologiques traditionnelles de Bologne. Au-delà des espaces urbains anciens, les acteurs ont prolongé ce rapport métonymique en harmonisant certaines constructions du siècle dernier avec le bâti hérité et composé qui se trouve dans les limites de la vieille ville. Il n'est plus question ici de rendre conformes de nouvelles constructions avec un espace ancien mais de diffuser dans les périphéries de l'espace urbain des caractéristiques considérées comme typiques. Cette façon de se représenter le patrimoine passe par le biais des images urbaines et patrimoniales produites. Elle donne à voir un *paysage métaphorique* qui incarne à lui seul la ville de Bologne en tant qu'il concentre les caractéristiques patrimoniales et esthétiques qui l'identifient en retour au territoire. Cette représentation du patrimoine par l'image vient compléter les approches analytiques et spatiales que nous avons jusqu'à présent prises en compte.

Conclusion du chapitre VII

Nous avons pu identifier trois relations principales entre le paysage et le patrimoine. Premièrement, il est un moyen de rendre visible la patrimonialité des biens et des sites concernés. À l'échelle des lieux, le paysage se confond en partie avec l'environnement qui participe à l'extension et à la valorisation patrimoniales. À l'échelle de l'espace communal, il permet de rapprocher entre eux des composants et de constituer des corpus typologiques. Parallèlement, le paysage donne à voir tout un ensemble de signes qui constituent le patrimoine diffus d'un espace comme autant de marques de son ancienneté et de son authenticité. Il participe donc à mettre en valeur l'état hérité et les structures qui ont guidé sa morphogenèse.

Deuxièmement, les représentations qui proviennent du paysage lui confèrent un rôle d'actant structurel. Il peut notamment être une marque d'une typicité par le rapport métonymique entre les composants d'un même espace qu'il favorise. Cela peut conduire à soutenir les extensions patrimoniales topographiques et typologiques telles que nous les avons analysé à Bologne. Les patrimonialités qui sous-tendent ces patrimonialisations peuvent néanmoins être contraintes par la mise en image d'un certain paysage (typique et reproduit) et le choix des acteurs de privilégier un patrimoine conforme à un corpus pensé comme un tout homogène. Le paysage subit également cette conformité par la cristallisation de ses formes, dont le pendant est une extension par harmonisation.

Ce processus nous permet d'identifier des paysages comme des manifestations patrimoniales en tant que telles. Reproduites, considérées comme typiques, elles peuvent devenir des métaphores territoriales qui poursuivent à Bologne l'extension du rapport des objets au territoire depuis la territorialisation architecturale du néo-gothique en passant par la territorialisation du patrimoine par l'urbanisme des années 1960-1970. La mise en image de ces paysages patrimoniaux en fait des icônes. Mais contrairement à la monumentalisation des édifices, celle-ci conduit à la compression spatio-temporelle du paysage qui invisibilise la diversité territoriale – qu'il s'agisse des espaces ruraux ou des espaces relevant de régimes d'urbanisation différents. Ce processus valorise d'autant plus les manifestations patrimoniales conformes qui sont mis en scène par des images-types.

Chapitre VIII

Comment définir un centre historique ?

Du fait des extensions plurielles des patrimonialisations et de l'harmonisation d'un paysage devenu la synthèse des qualités patrimoniales des lieux pratiqués, les acteurs ont peu à peu identifié des « centres historiques » comme celui de Bologne dans les années 1960.

Cette appellation recoupe plusieurs réalités. Il s'agit tout d'abord d'une manifestation patrimoniale à part entière (V.C.2.3). Celle-ci recouvre globalement un espace hérité, celui de la vieille ville qui existait avant l'urbanisation contemporaine liée à l'industrialisation (II.C.1.2 et III.B.1.3). Le centre historique constitue ensuite un espace vécu, habité, pratiqué, qui comprend un ensemble d'activités et de services. Là encore, il s'agit d'un héritage : celui du centre ancien c'est-à-dire un espace urbain aux fonctions nodales héritées et renforcées par un développement radiocentrique que l'étalement urbain n'a pas remis en cause⁴²⁴ (Panella, 1978). Il est intégré à des dynamiques spatiales tant par sa contiguïté avec les espaces alentours que par les flux multi-directionnels qui le parcourent. Il se présente enfin sous un rapport géohistorique avec l'espace géographique en général, et ses périphéries spatio-temporelles en particulier. Sa formation est dynamique – sans pour autant être réduite à une stratification spatio-temporelle – et indissociable de l'organisation du milieu et du territoire à différentes échelles.

Dans un premier temps, ce chapitre a pour but d'étudier l'évolution de la notion de « centre historique » afin de pouvoir analyser sa transcription spatiale dans le cas de Bologne (A). Puis, il entend considérer les différents niveaux d'historicité et de patrimonialité qui composent cette portion de territoire (B). Enfin, l'objectif est d'esquisser une lecture réticulaire du centre historique par le biais de hauts-lieux et de pôles patrimoniaux (C).

424 Plus précisément, on passe d'une logique d'agrégation avec le développement des faubourgs (lesquels sont progressivement intégrés dans l'enceinte fortifiée) à une logique d'urbanisation volontairement extensive (qui demeure focalisée sur la construction résidentielle avant d'engager la diversification fonctionnelle du suburbain). La logique polycentrique ne trouve son essor que dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle comme c'est le cas à Bologne avec la déconcentration vers les quartiers proposée par Giuseppe Dossetti en 1956 (Zacchini, 1976 ; Tesini, 1986 ; Galligani, 2004 ; Ulshöfer, 2019).

A. Développement spatio-temporel du « centre historique »

L'expression « centre historique » est considérée comme un néologisme dans les années 1950-1960 (Volpiano, 2019a) qui gagne progressivement les dictionnaires et les encyclopédies notamment italiennes dans les années 1970 (Gambi, 1984). Elle apparaît au moment où la « réanimation des centres anciens » (Ferial, 2015) devient un enjeu des politiques publiques et des réflexions théoriques et pratiques des professionnels de l'urbanisme⁴²⁵ afin de préserver la centralité urbaine dans un contexte d'étalement de l'espace urbain. La notion associe donc dès le début plusieurs aspects relatifs au territoire de la ville et à ses temporalités. Elle demeure encore associée aux réflexions sur la durabilité des espaces urbains (Rodwell, 2007).

Cet espace particulier, questionné d'après son historicité et sa géographicité, nous semble permettre d'appréhender « l'historité » (Grataloup, 2015) des acteurs en ce qu'il donne à voir le rapport dialectique entre sa reproduction territoriale et ses changements socio-culturels (Salin, 2002 ; Bidou-Zachariasen, 2003). À travers l'étude de l'émergence de l'expression et de la notion qu'elle recouvre, nous entendons proposer une première définition appliquée du « centre historique » à partir du modèle bolonais.

1. La genèse d'un espace patrimonial

Le centre historique est un objet ambivalent, à la fois entité architecturale et patrimoniale à part entière et portion d'un espace urbain (Alleruzzo Di Maggio, 1982 ; Rodwell, 2007). Dès lors, sa reconnaissance a été réalisée suivant ces deux approches. Pour chacune, il est question de rompre avec les représentations fragmentées que l'arsenal législatif italien a rendues durable entre 1909 et 1939 – notamment par la distinction des « choses » d'intérêt artistique et historique avec d'autres types de manifestations. L'enjeu est d'appréhender le centre historique comme un patrimoine étendu dans l'espace et dans le temps.

425 En 1951, le 8^e Congrès International d'Architecture Moderne (CIAM) était par exemple consacré au « cœur de la ville » (Rogers, 1952).

1.1. La reconnaissance d'une spécificité urbanistique

Les premiers outils qui permettent de réaliser une politique de sauvegarde des centres anciens proviennent du champ d'action urbanistique.

La loi d'urbanisme de 1942 ignore les centres historiques. Cependant, elle demeure également le seul fondement légal pour les acteurs dans les années d'après-guerre. Bien qu'elle constitue une innovation majeure à l'époque, la variante *Pour le centre historique* de Bologne en 1969 est initialement pensée par Leonardo Benevolo dans les limites de cette loi « en attente de nouveaux instruments⁴²⁶ ». C'est également le cas des plans d'urbanisme de Giovanni Astengo, précurseur en la matière : d'abord le PRG pour la ville d'Assise, réalisé entre 1955 et 1958, et celui contemporain pour la ville de Gubbio (Volpiano, 2019a). Le renouvellement législatif espéré par les spécialistes de l'époque n'advient pas véritablement car la loi de 1942 est seulement actualisée en 1967 dans l'attente d'être réécrite : c'est la-dite « loi-pont » qui reconnaît néanmoins les complexes historiques (III.A.2.1).

Le tournant urbanistique advient avec la loi n°457 du 5 août 1978. Cette dernière introduit en effet à l'article 28 des « Plans de requalification » (*Piani di recupero*) qui visent à considérer les interventions sur l'existant comme autre chose que de la construction neuve. Cette loi constitue ainsi « la première tentative d'adaptation de l'ensemble du système de planification, construit principalement d'après un urbanisme d'expansion » (Bravo *et al.*, 2008 : 4). À Bologne, ce nouvel outil permet de prolonger et de redéfinir la variante de 1969. En effet, le *Peep Centro storico* est remplacé par 13 plans spécifiques de requalification adoptés le 23 avril 1980⁴²⁷ ouvrant la voie à de nouvelles interventions⁴²⁸. Ce renouvellement des outils urbanistiques – complété en 1992 par la loi n°179 sur le bâti résidentiel – offre aux municipalités de nouvelles possibilités d'interventions bien qu'elles ne soient pas réservées aux centres anciens et favorisent à Bologne l'approfondissement du laboratoire urbanistique local.

Après l'établissement des régions en 1970 auxquelles sont confiées les compétences urbanistiques, ces collectivités territoriales assument un rôle central concernant la définition et la préservation des centres historiques (Simonati, 2019). En particulier,

426 ANDINA Paolo *et al.*, 1965, *op. cit.*, p. 11.

427 ACCB, vol. 160, 1980, verb. 75, OdG. 217, « Piano per il Centro Storico. Adeguamento normativo alla legge n°457/1978 e alla legge regionale 47/1978 », p. 897-905.

428 Bologne, ASCBO, PRG 1955, VI.5.

l'Émilie-Romagne encourage la diffusion du modèle de Bologne. La loi régionale n°2 de 1974 incite les communes à réaliser l'inventaire et l'étude de leurs centres anciens – notamment par la création de l'Institut des biens culturels régional (IBC) – et y suspend les interventions qui n'auraient pas été encadrées par des plans spécifiques ; elle développe par ailleurs cette loi durant les décennies suivantes en intégrant notamment le cadre national des requalifications (Gambi, 1984 ; Bravo *et al.*, 2008). D'une certaine façon, les lois régionales émiliennes favorisent la reconnaissance de l'expérience réalisée à Bologne comme un exemple novateur à suivre en l'absence de législation nationale spécifique.

Il s'agit donc ici d'une reconnaissance pratique des centres historiques qui passe par l'action urbanistique. La variante *Pour le centre historique* figure parmi les modèles expérimentaux que l'évolution législative permet de compléter et de diffuser au fur et à mesure.

1.2. Une nouvelle manifestation patrimoniale

Parallèlement, cet espace urbain particulier est peu à peu considéré comme un tout unique, une manifestation patrimoniale à part entière.

Cette évolution est d'abord une question de représentations et de patrimonialités. Amorcée lors des réflexions contemporaines aux reconstructions durant le conflit⁴²⁹, elle est le résultat d'études menées par des universitaires et des professionnels, plus ou moins vulgarisées auprès du grand public. Nous avons déjà évoqué le rôle de Leonardo Benevolo à Bologne, ou de Giovanni Astengo à Assise notamment (plan publié en 1958 dans la revue *Urbanistica*). C'est également le cas de la variante *Pour le centre historique* de 1969 du fait de la publicité qu'en ont fait les acteurs du système municipal bolonais parmi lesquels Pier Luigi Cervellati⁴³⁰ (IV.A.1.1).

Le rapport en 1967 de la Commission ministérielle (présidée par Francesco Franceschini) affine l'approche théorique de cette manifestation patrimoniale (II.C.2.1). Les centres historiques sont alors considérés comme des biens culturels environnementaux, ce qui est relativement nouveau à l'époque. D'une part, cette représentation rompt avec la distinction entre les monuments et la ville ; d'autre part, elle permet d'identifier un monument unique

429 La mise en garde de Gustavo Giovannoni en 1943 contre l'accélération des transformations (II.C.2.2) pourrait être étendue à d'autres intellectuels de l'époque (Fantozzi Micali, 1998).

430 BENEVOLO Leonardo, 1973, *op. cit.*

pour reprendre l'expression utilisée à Bologne⁴³¹. L'ambivalence de cet objet-espace demeure néanmoins (Volpiano, 2019a : 95). Il est par exemple convoqué lorsque le rapport traite des biens culturels monumentaux en tant qu'il représente leur environnement – le terme utilisé n'est cependant plus centre historique mais « centre ancien » (Barbacci, 1967 : 429). Se distinguent ici deux façons de considérer la même manifestation patrimoniale dont nous avons déjà relevé l'existence : soit comme une somme de composants, soit comme un tout composé (II.C.2.3). La totalité du centre ancien est un produit architectural hérité quand le centre historique est une « unité culturelle⁴³² » présente.

Cette nouvelle manifestation patrimoniale demeure néanmoins considérée d'un point de vue urbanistique – notamment par le recours aux plans d'urbanisme⁴³³. Sa véritable mention dans la législation concernant les biens culturels ne remonte qu'à l'actualisation en 2008 du *Codice* de 2004 (Malo, 2019 : 12). Auparavant, la Cour constitutionnelle avait cependant déjà déduit leur sauvegarde de l'article 9 de la Constitution en 1990 et 1992 (*ibid.* : 15). La véritable définition des centres historiques, hormis à l'échelle municipale dans les plans urbanistiques existant, provient de l'échelle régionale. À la suite de la législation du Lazio qui est la première région en décembre 1999 à clarifier l'utilisation de l'expression « centre historique », l'Émilie-Romagne l'introduit à son tour dans la loi n°20 du 24 mars 2000 (Bravo *et al.*, 2008 ; Simonati, 2019). Entre l'affirmation des patrimonialités et des politiques urbanistiques dans l'après-guerre et leur transcription légale, il s'est donc écoulé une trentaine d'années – le rapport de la Commission ministérielle de 1967 n'ayant pas été repris par la législation des années 1970.

1.3. Une notion polysémique

En partant des représentations du centre historique qui insistent tour à tour sur ses composants architecturaux, sur son espace urbain ou sur son unité culturelle, nous proposons une grille de lecture permettant de comprendre à la fois les différentes étapes historiques qui mènent à sa reconnaissance et la diversité des manières d'appréhender sa nature complexe (tab. 10). Celle-ci permet de croiser différents niveaux d'analyse de cet

431 Elle est notamment relayée par la municipalité. Voir par exemple : COMMUNE DE BOLOGNE, 1979, *Palazzo Ghisilardi : un problema di restauro*, s. e., Bologne, p. 3 ; COMMUNE DE BOLOGNE, 1980, *Come si restaura a Bologna : una casa in Borgo Polese*, s. e., Bologne, p. 3.

432 FRANCESCHINI Francesco (dir.), 1967, *op. cit.*, vol. 1, p. 71.

433 *Ibid.*, p. 76-77.

espace particulier.

Tout d'abord, elle permet de distinguer trois approches de l'urbanité. Certaines représentations se concentrent ainsi sur l'espace édifié, notamment lorsqu'il s'agit de s'intéresser au bâti monumental, ou lorsque ces conceptions intègrent le non-monumental et les ornements et les aménagements urbains. D'autres s'appuient sur une approche plus élargie qui part du tissu urbain comme l'interrelation de plusieurs maillages, incluant le bâti mais aussi les espaces de circulation ; ici, c'est la pratique et non plus le statique qui fait le centre historique, ce qui permet d'inclure d'un côté les acteurs comme sujets et de l'autre leurs rapports sensibles à cet espace. Un dernier ensemble de représentations comprend la notion à l'échelle de tout l'espace urbain, considérant l'espace vécu mais aussi les rapports géographiques qui le sous-tendent (tab. 9).

Tableau n° 9 : Typologie des représentations du centre historique

Approches de l'urbanité	Produit ancien	Espace habité	Bien culturel
Espace édifié	Agrégat polarisé	Lieux	Monument unique
Espace vécu	Environnement pittoresque	Cadre de vie	Paysage typique
Espace urbain	Centre ancien	Centre-ville	Unité patrimoniale

Réalisation : L. Marolleau, 2023

Partant ensuite de ces trois catégories, nous avons procédé à leur subdivision en nous intéressant aux caractéristiques prépondérantes de cet espace : son ancienneté, son habitabilité et sa patrimonialité (tab. 9). En tant que production ancienne, l'espace édifié est le résultat d'agréations autour de pôles fonctionnels (V.C.2.2) et autour d'un noyau urbain historique et progressivement étendu par les acteurs. L'ensemble du tissu urbain constitue un environnement pittoresque (II.C.2.3) suscité autant par l'eurythmie de l'ancien que par les différentes temporalités que les morphologies urbaines rendent visibles. À l'échelle de l'espace urbain, il s'agit du centre ancien comme somme de composants.

Tableau n° 10 : Synthèse sémio-génétique de la notion de « centre historique »

Représentation	Composant	Enjeu de conservation	Principales étapes citées dans nos travaux
Produit ancien	Agrégat historique	Patrimoine dans une approche urbanistique	- 1931 : <i>Vecchie città ed edilizia nuova</i> , de G. Giovannoni - 1942 : loi d'urbanisme (« caractère traditionnel ») - 1967 : loi-pont (« complexes historiques, monumentaux »)
	Environnement	Interdépendance des composants et des lieux	- 1967 : rapport de la Commission Franceschini (II.C.2.1) - 1978 : loi sur les plans de requalification (<i>recupero</i>)
	Centre ancien	Question du rapport synchronique avec la modernité	- Différents essais d'auteurs européens (C. Sitte, P. Lavedan) - Restaurations néo-gothiques et transformations urbaines - 1913 : concept du <i>diradamento</i> de G. Giovannoni (II.C.1.2)
Habitat	Lieux	Contexte urbain historique des monuments	- 1942 : loi d'urbanisme (zones à normes spécifiques) - 1968 : actualisation de la loi d'urbanisme (« zones à caractère historique, environnemental, paysager »)
	Cadre de vie	Mettre fin aux démolitions spéculatives (accrues depuis les destructions de la WWII)	- 1949 : 2 ^e convention de l'INU (II.C.2.2) - 1958 : plan d'urbanisme de la ville d'Assise par G. Astengo - 1960 : fondation de l'ANCSA, charte de Gubbio (II.C.2.2)
	Centre-ville	Partie intégrante de la ville contemporaine	- 1951 : 8 ^e Congrès International d'Architecture Moderne - 1965 : rapport de L. Benevolo pour Bologne - 1968 : piétonnisation de la Piazza Maggiore et ses alentours - 1972 : <i>Peep Centro storico</i>
Bien culturel	Monument unique	Restauration et sauvegarde à l'échelle de l'urbain	- 1954 : reconnaissance des « centres monumentaux » par l'Unesco (Convention de La Haye) - 1965 : typologie d'interventions (rapport de L. Benevolo) - 1969 : plan <i>Pour le centre historique</i>
	Paysage urbain	Reconnaissance d'un bien culturel	- 1957 : 6 ^e convention de l'INU (<i>Difesa e valorizzazione del paesaggio rurale e urbano</i>) - 1967 : rapport de la Commission Franceschini (VII.B.1.3)
	Unité patrimoniale	Reconnaissance du site « centre historique »	- Définitions dans les lois régionales (VIII.A.1.2) - 2008 : intégration à la législation nationale

Réalisation : L. Marolleau, 2023

En tant qu'habitat, le centre historique est composé de lieux identifiés comme des unités spatiales notamment à partir des composants édifiés – et parmi eux, les référents spatio-temporels monumentaux – et des espaces tels que les places ou les parcs. Ils constituent le cadre de vie dans lequel les habitants évoluent et forment ensemble le centre-ville comme dans le cas de Bologne, c'est-à-dire un pôle urbain du fait de la concentration des activités et la diversité des fonctions – bien que ce caractère monocentrique ne soit « pas une règle absolue » (Rogers, 1952 : 69).

Il s'agit enfin d'un bien culturel complexe. Si nous le considérons du point de vue de l'édifié, nous pourrions reprendre à notre compte l'expression de « monument unique » (V.C.2.3) en partant du principe que cet espace est monumentalisé et patrimonialisé du fait de l'interdépendance des objets qui le composent. Pour les acteurs qui en font l'expérience, la patrimonialité de l'espace concerné est connotée en particulier par le paysage en tant que manifestation patrimoniale. Il donne notamment à voir la typicité des lieux, leur fréquence dans l'espace, et participe à la production d'images ainsi que nous l'avons analysé dans le chapitre précédent. À l'échelle de l'urbain, le centre historique constitue néanmoins une unité patrimoniale à part entière fondée à la fois sur l'unité urbaine monumentale et sur la typicité paysagère.

Pour finir, nous avons proposé dans la grille de synthèse ci-dessus un rappel des différentes étapes de reconnaissance du centre historique à partir de chaque entrée typologique (tab. 10). Le résultat met en lumière la diversité des temporalités qui montrent que les différentes approches de la notion ne sont pas successives mais se sont construites au fur et à mesure selon des filiations conceptuelles variées à l'échelle nationale et internationale (Volpiano, 2019a).

2. La question des limites spatio-temporelles du centre historique de Bologne

D'après l'analyse que nous suivons, la définition de cet espace singulier repose sur plusieurs approches. Elle dépend à la fois des représentations des acteurs, qu'elles portent sur son urbanité ou sa patrimonialité, et des dynamiques géographiques qui participent de cet espace urbain.

2.1. La morphogenèse et ses représentations

Le centre historique est d'abord le fruit d'un rapport diachronique : l'espace produit sur le temps long constitue également un héritage pour les acteurs.

Au début de la période qui concerne cette thèse, en 1860, la ville de Bologne est circonscrite par les murailles des XIII^{ème} - XIV^{ème} siècles. Ces dernières dessinent donc les limites spatiales de la ville héritée. À celles-ci s'ajoutent des limites encore visibles *intra-muros*. Il s'agit notamment des murailles antérieures (romaines et médiévales) dont les traces héritées de fortifications demeurent présentes qu'elles soient édifiées (éléments de murs, portes anciennes dites *torresotti*) ou non (les places-rues qui forment des élargissements de la voirie ancienne et trahissent la présence ancienne des fossés). Par ailleurs, l'étude de l'agrégation morphologique du bâti indique une évolution depuis le noyau central d'origine romaine : d'un agglomérat dense, le tissu urbain englobe de plus en plus des espaces verts et des cours intérieures. Ce changement est dû aux variations du maillage des rues qui s'étendent en rayon à partir du plan géométrique originel (Scagliarini, 2005 ; Bocchi, 2007). Les constructions suivent ces axes donnant naissance à des îlots urbains davantage triangulaires avec en leur centre plus d'espaces libres ; les petites maisons étroites par exemple apparaissent en raison de l'allongement du bâti à partir des rues et conduisent jusqu'aux jardins (Cervellati *et al.*, 1977 : 112-113). L'ensemble du tissu urbain et du maillage des rues témoigne ainsi de l'évolution spatio-temporelle de la ville.

Ces marques d'une urbanisation progressive matérialisent l'historicité des lieux et des édifices qui s'y trouvent. Elles participent également à définir cet espace aux yeux des praticiens qui font l'expérience de ses variations géohistoriques, au point que la loi régionale de l'Émilie-Romagne de 2000 considère les centres historiques comme des

« tissus urbains de formation ancienne qui ont maintenu reconnaissables leur structure édifiée (*insediativa*) et la stratification des processus de leur formation » (art. A-7, c. 1).

Cette définition *a posteriori* part du constat des acteurs. Elle n'est pas théorique mais pratique, et surtout inductive. Elle s'appuie davantage sur la visibilité des limites, sélectionnant *de facto* des espaces antérieurs à l'accélération industrialisée de l'urbanisation (III.B.1.3) telle qu'elle advient notamment en Italie au XX^{ème} siècle. En

d'autres termes, la loi distingue deux espaces-temps en officialisant le recours aux étapes d'urbanisation suivant une approche analogue à celle employée lorsqu'il s'agissait d'opposer l'ancien et le moderne (II.C.1.2).

La morphogenèse de l'espace du « centre historique » est le résultat d'une urbanisation tour à tour planifiée et guidée par l'emprise spatiale et le maillage de la voirie existantes. Elle se concentre autour d'un noyau urbain ancien. Les strates de cette histoire urbaine contribuent à générer les représentations des acteurs qui en retour agissent sur l'aménagement urbain.

2.2. Au-delà du centre ancien : le bâti historique

Pourtant, les définitions de l'espace « centre historique » peuvent dépasser les limites que l'agréat ancien dessine.

Ainsi, les acteurs du système municipal proposent à l'occasion du plan *Pour le centre historique* de 1969 une extension de cet espace hors des limites des anciennes murailles :

« la délimitation physique du centre historique [...] comprend non seulement tout le territoire compris à l'intérieur des boulevards périphériques (*i viali di circonvallazione*) qui suivent le périmètre des murailles, mais aussi les noyaux conventuels et les bourgs externes, sans oublier les structures à portiques des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles : le portique de San Luca et le portiques des Alemanni » (Cervellati *et al.*, 1977 : 107).

Les auteurs du plan n'entendent pas abandonner la limite des murailles (carte n° 15) qui demeure à la fois une marque de plusieurs ruptures (historique, urbaine, parfois paysagère) et la limite d'un espace qui constitue la majeure partie du corpus patrimonial local que le plan entend sauvegarder. Néanmoins, l'extension permet d'inclure des constructions anciennes dont l'origine est antérieure au développement de la périphérie et à l'étalement urbain, évitant une approche uniquement « archéologique » (Secchi, 2000 : 80) de cet espace.

Carte n° 15 : L'espace « centre historique » selon les auteurs du plan de 1969⁴³⁴



Source : Cervellati *et al.*, 1977 : 106.

Parmi ces constructions, trois types d'édifices sont identifiés. Tout d'abord, des bâtiments isolés anciens comme des églises et des couvents ou des villas. La majorité se situent sur les collines au sud (carte n° 15) : c'est le cas par exemple des complexes religieux de S. Michele in Bosco et de S. Paolo in Monte, ou de la villa Aldini ; une partie de ces édifices sont compris sur la partie basse au contact de l'espace urbain hérité, comme la villa Spada à l'ouest de la porte Saragozza. Ensuite, des portiques anciens sont intégrés au plan. Reliant certains complexes religieux à la vieille ville, ils ont notamment contribué à fixer l'agrégation urbaine hors-les-murs. C'est le cas à l'ouest du portique de S. Luca conduisant à la basilique homonyme et de celui menant au cimetière de la Certosa (ancien couvent des Chartreux), et à l'est du portique des Alemanni qui court jusqu'au couvent du sanctuaire de S. Maria Lacrimosa (suivant la rue Mazzini) et perpendiculairement du portique Des Mendians qui longe l'hôpital Sant'Orsola. Enfin, quelques îlots urbains de formation ancienne sont concernés au-delà des

« portes Saragozza, S. Mamolo, Castiglione, Maggiore, S. Vitale et S. Donato, qui peuvent être considérées comme partie intégrante de l'agglomérat lui-même » (Cervellati *et al.*, 1977 : 103).

434 En jaune est représenté « la délimitation physique du centre historique » (Cervellati *et al.*, 1977 : 107). L'échelle de la carte n'est pas indiquée par les auteurs (1 : 20 000 ?).

Ces marques de l'ancienneté situées hors de la vieille ville, contemporaines de certains édifices qui s'y trouvent, constituent des témoignages historiques à la fois typique des catégories monumentales (églises, villas) et indissociables du centre ancien (les portiques matérialisent des connexions). En un sens, les auteurs du plan de 1969 ne font que normaliser une intégration au corpus patrimonial de biens déjà protégés au sens des lois patrimoniales de 1939, que ce soit sur les choses d'intérêt historique ou sur les « beautés naturelles » des villas et de leurs jardins.

Les lois régionales récentes reprennent également cette extension hors-les-murs. Ainsi, l'article définitionnel proposé par la collectivité d'Émilie-Romagne adopte un point de vue élargi sur cet espace qui semble se vouloir englobant :

« [Ces tissus urbains] sont constitués du patrimoine bâti, du réseau de voirie, des espaces non-édifiés et d'autres constructions historiques. Sont assimilés (*equiparati*) aux centres historiques les agglomérats et noyaux non-urbains d'intérêt historique remarquable, ainsi que les aires qui en constituent l'intégration historique environnementale et paysagère » (art. A-7, c. 1).

Ce second élément de définition permet la diversification typologique des biens inscrits au sein de l'espace de la vieille ville. Il favorise également le dépassement de limites spatio-temporelles pour intégrer le bâti historique extérieur aux limites anciennes de l'espace urbain sur le schéma déjà proposé en 1969 à Bologne par l'intermédiaire des axes de circulation et des espaces sans constructions. Par ailleurs, la reconnaissance d'espaces ruraux habités où la concentration démographique est historiquement inférieure aux espaces urbains semble ouvrir la voie à une extension diversifiée de la notion vers d'autres formes de sites « centres historiques ». Le Plan structurel municipal (PSC) prévu par cette loi régionale est d'ailleurs l'occasion pour les élus et l'administration de Bologne de redéfinir cet espace et d'élargir le champ de la sauvegarde héritée du plan *Pour le centre historique*. La voirie est par exemple intégrée à la tutelle locale, notamment à travers l'axe historique de la *via Emilia* considéré comme structurant, et les espaces non-bâties sont soumis à de nouvelles réglementations de préservation. De plus, les destinations d'usage liées aux activités présentes sont réglementées afin de protéger les fonctions résidentielles, artisanales et commerciales (de proximité) du centre historique⁴³⁵.

Ce dernier n'est donc pas seulement assimilé à un espace dense de formation ancienne. Il apparaît au contraire que dès l'époque de sa genèse la notion prend en compte des éléments

435 UFFICIO TECNICO COMUNALE, 2008, *Piano Strutturale Comunale* [en ligne].

de l'espace rural historique dans l'héritage urbain, d'abord essentiellement sous la forme du bâti avant d'intégrer le non-édifié. Cet *espace édifié historique* se confond avec les constructions anciennes, plus denses avant le XX^{ème} siècle dans le centre de gravité spatial de la société locale, et plus réticulaires et fragmentées dans sa périphérie.

3. Essai de définition géohistorique

Nous souhaitons proposer une première définition du centre historique à partir de l'exemple de Bologne. Pour cela, nous nous appuyons sur une analyse morphogénétique de l'espace édifié et sur l'étude géohistorique des dynamiques spatiales, notamment la centralité et la concentration des fonctions dans cet espace. L'enjeu est de permettre la synthèse des réflexions conceptuelles qui ont conduit à l'émergence de la notion, et de soumettre une approche méthodique de la notion afin que celle-ci puisse être appliquée à d'autres cas d'étude.

3.1. Une centralité polyfonctionnelle historique

Le centre ancien constitue dans ce contexte un invariant du centre historique. La reproduction de sa centralité par le biais des politiques et des représentations successives des acteurs confirme et perpétue son attractivité.

Ainsi à Bologne, l'espace « centre historique » concentre les flux. D'après les résultats de notre enquête sociologique (annexe 2), 27,5 % des habitants ne vivant pas dans cet espace s'y rendent quotidiennement et ce taux monte à 72,5 % en prenant en compte les enquêtés qui affirment y aller au moins une fois par semaine. À titre de comparaison, 14,8 % se rendent tous les jours dans un quartier de la périphérie (autre que leur lieu de résidence), 44,34 % au moins une fois par semaine, et 14,8 % déclarent ne jamais se déplacer hors du centre historique lorsqu'ils demeurent à Bologne. Ces différences nous semblent indiquer que les mobilités pendulaires locales sont davantage dirigées vers le centre historique (Bovini, 2008) : 18,2 % des enquêtés précisent ainsi se rendre dans cet espace pour le travail et 16,5 % pour les études⁴³⁶. Au-delà, il s'agit d'un espace qui concentre les activités

436 En 2001, 63 053 personnes se rendaient quotidiennement dans le centre historique pour le travail ou pour les études (respectivement 65 % et 35 % d'entre eux) ; à l'inverse, 12 007 personnes le quittaient pour travailler (82 %) ou étudier (18 %) dans le périurbain (Bovini, 2008 : 23).

culturelles : un habitant sur trois affirme s'y rendre dans ce but, 19 % pour aller en bibliothèque, 14,9 % pour assister à des conférences – et 99 % des enquêtés se le représentent comme un centre touristique. De plus, 42,15 % des enquêtés déclarent s'y promener, ce qui nous semble être à la fois un indice de leurs patrimonialités et de leur conscience du cadre de vie que cet espace représente et la mise en évidence de sa fonction commerciale dans la mesure où près d'un répondant sur trois s'y rend pour réaliser des achats, 19,9 % pour faire du lèche-vitrine et 17,4 % pour des services à la personne. Il s'agit donc d'un centre urbain polyfonctionnel (résidentiel, culturel, productif, commercial, universitaire, touristique et de loisirs).

Cette concentration de certaines activités et fonctions qui génèrent l'attractivité de l'espace n'est pas récente (Panella, 1978). Elle est en partie héritée de l'absence de périurbain avant la seconde moitié du XX^{ème} siècle et des flux déjà dirigés vers la ville de l'époque pour les transactions marchandes (à travers notamment les marchés et la concentration de l'artisanat), pour l'activité universitaire et pour les visites touristiques (V.A.3.2). D'une certaine façon, la construction de portiques hors-les-murs matérialise des flux liés notamment à des activités religieuses (fêtes et processions, présence de mendiants) qui attestent des connexions entre la ville et des espaces aménagés du suburbain voire de l'espace rural. Plus tard en 1969, 78,5 % des enquêtés insistaient sur les activités culturelles qui se trouvaient dans le centre historique, et 35,5 % sur les commerces ; 89 % estimaient qu'il avait une fonction touristique⁴³⁷. Cet espace peut donc être considéré comme un *centre urbain historique* au sens où sa centralité est ancienne, ce qui implique autant la concentration des activités, des fonctions et des résidents que l'attractivité des flux à plusieurs échelles.

3.2. Reproduction de la centralisation

Cependant, si l'espace central est favorisé par son histoire, la reproduction de sa position est en partie un choix des acteurs (Secchi, 2000) résultant d'abord des modernisations puis des rénovations conservatrices que Bologne a connues.

Ainsi, Pier Luig Cervellati estime que la municipalité de Bologne, à travers le plan *Pour le centre historique* dont il était chargé de l'application, choisit d'intervenir dans cet espace en le considérant comme « une partie intégrante et inaliénable de la ville moderne »

437 DI NALLO Egeria, 1970, *op. cit.*, p. 216.

(Cervellati, 1983 : 9), refusant ainsi d'adopter une vision romantique où le but serait de sacraliser une relique du passé. Les politiques locales ont conduit à sauvegarder les fonctions urbaines au-delà des objets (Alessandri, 1974 ; Tanter, 1979) – sans pour cela aboutir à une muséification – et ainsi à conserver l'urbanité d'un espace dont les limites deviennent floues avec la disparition de la dichotomie ville / campagne.

De même, nous pouvons considérer que la piétonnisation de la Piazza Maggiore et de ses rues adjacentes à partir de 1968, et l'extension de cette politique jusque dans les années 2000, a contribué à maintenir sinon à renforcer la centralité de la vieille ville (Maccaferri *et al.*, 1970 ; Piccinato, 1978 ; Ferial, 2015). En effet, elle s'est accompagnée de nouveaux aménagements comme des parkings desservant le centre historique, de l'émergence d'un nouveau cadre de vie destiné prioritairement aux piétons, d'une meilleure identification des rues commerçantes, ou encore de la collusion entre loisir de promenade et activité économique (le lèche-vitrine)⁴³⁸. L'ensemble profite par ailleurs à un groupe social composé de propriétaires qui participent aux politiques municipales et investissent dans leur intérêt pour la réhabilitation du bâti urbain (Maccaferri *et al.*, 1970). Depuis les interventions de modernisation, les acteurs locaux, publics et privés, ont ainsi contribué à (re)produire la centralité de cet espace et à maintenir, développer, ou diversifier, les activités et les fonctions qui s'y trouvent, favorisant également la reproduction d'une

« conception pyramidale de la ville selon laquelle le centre ancien est destiné à conserver son rôle de centre physique et fonctionnel » (*ibid.* : 118).

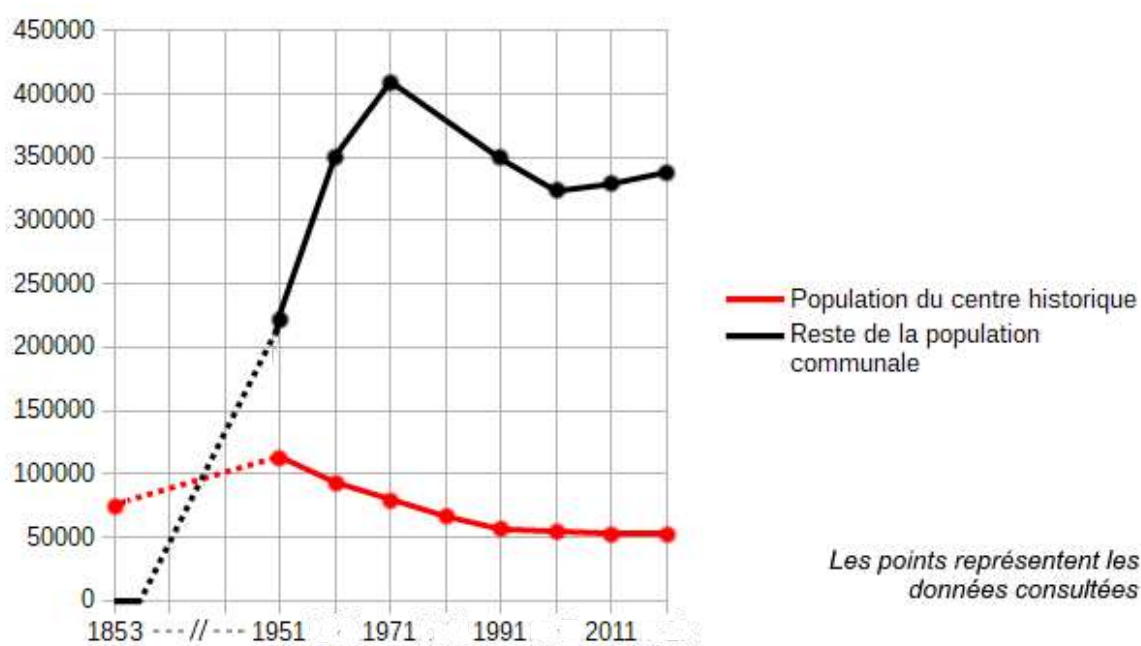
Cet exemple nous semble indiquer que, s'il existe une centralisation historique autour d'un noyau urbain que nous pourrions assimiler à la Piazza Maggiore, les interventions des acteurs durant la période historique que couvre nos travaux permettent de maintenir l'attractivité et la position centrale de cet espace.

Néanmoins, ces dernières évoluent entre les années 1860 et le début du XXI^{ème} siècle. Dans les limites de la vieille ville, le centre historique est ainsi moins peuplé de nos jours (fig. 37). En 1853, cet espace qui coïncidait alors avec la majeure partie de l'espace urbain comptait 74 416 résidents, ce qui faisait de Bologne la deuxième ville la plus peuplée après Rome dans les États pontificaux, jouissant d'un solde migratoire positif (Zangheri, 1986). Après la Seconde Guerre mondiale, le nombre d'habitants dans le centre historique atteint

438 ASSESSORATO AI PROBLEMI DEL TRAFFICO E DELLA VIABILITÀ, s. d [1968 ?], *op. cit.*

113 671 en 1951⁴³⁹, nombre qui est divisé par deux en 1991 pour se stabiliser depuis autour des 55 000 habitants (Alessi *et al.*, 1996 ; Bovini, 2008). Cette baisse n'est d'abord pas due à une diminution de l'attractivité démographique de Bologne dont le solde migratoire reste positif jusqu'à nos jours⁴⁴⁰, mais à son détournement vers le suburbain et le périurbain (fig. 37). À la suite des politiques locales favorisant l'étalement urbain (III.A.1.1), le centre historique ne représente déjà plus qu'un tiers de la population de la commune en 1951⁴⁴¹, taux qui passe à 14 % en 1991 et 13,7 % en 2021.

Figure n° 37 : Évolution démographique de deux portions de l'espace communal



Sources : Zangheri, 1986 ; Bovini, 2008 ; Commune de Bologne, 2022, « Popolazione residente per età al 31 dicembre – serie storica », *I numeri di Bologna metropolitana [en ligne]*.
Réalisation : L. Marollean, 2023

Nos travaux nous ont également permis d'identifier d'autres évolutions qui touchent à l'attractivité de l'espace « centre historique ». En 1969, 45 % des habitants répondant à l'enquête sociologique affirment alors s'y rendre pour avoir accès aux services publics ; ce taux tombe à 9 % en 2019. Si cela est sans doute dû à la dématérialisation croissante des

439 CERVELLATI Pier Luigi, 1972, *PEEP Centro Storico. Relazione illustrativa generale dell'assessore all'edilizia pubblica*, Comune di Bologna, Bologne, tav. 2.

440 *Ibid.*, tav. 2 (pour la période 1951-1971) ; COMMUNE DE BOLOGNE, 2022, « Movimento e calcolo della popolazione residente dal 1974 nella città metropolitana di Bologna », *I numeri di Bologna metropolitana [en ligne]* (pour la période 1986-2021).

441 CERVELLATI Pier Luigi, 1972, *op. cit.*, tav. 4.

démarches et à la fermeture des accueils physiques, l'explication peut en partie venir de la déconcentration des services administratifs notamment municipaux vers le suburbain. Ces derniers se sont en partie transférés au palais Bonaccorso inauguré en 2008 au nord de la vieille ville, le siège historique situé sur la Piazza Maggiore étant réservé aux élus et aux événements locaux et à une partie des musées communaux. Cette évolution conclut une perspective esquissée dans les années 1950-1960 pour déplacer le centre directionnel vers le nord (AA. VV., 2004) avec les premiers projets de requalification du quartier industriel du canal Navile (Cervellati *et al.*, 1977 : 110) et la création du quartier de la Fiera et du périphérique (D'Attore, 1986). Cependant, cette déconcentration est limitée et demeure dans l'immédiate périphérie du centre ancien (carte n° 16) qui confirme ainsi sa centralité historique, les flux liés aux fonctions qui s'y trouvent restant notables.

La concentration des interventions urbanistiques et politiques sur l'espace de la vieille ville depuis les années 1860 a contribué à reproduire et renouveler localement sa centralité et son attractivité. Nous pourrions élargir cette conclusion aux échelles provinciale, régionale, voire nationale dans la mesure où Bologne cumule des fonctions politiques et administratives multiscalaires et constitue un pôle pour les mobilités (I.B.3.2) et les activités économiques.

3.3. Trois rapports géohistoriques au territoire

De ces différentes analyses, nous pouvons considérer que l'organisation géographique de l'espace municipal de Bologne est globalement reproduit entre 1860 et 2021. Cela est révélateur d'une appropriation pratique de l'espace qui est héritée et transmise par les acteurs autant que de l'identification d'un territoire polarisé par ce centre historique.

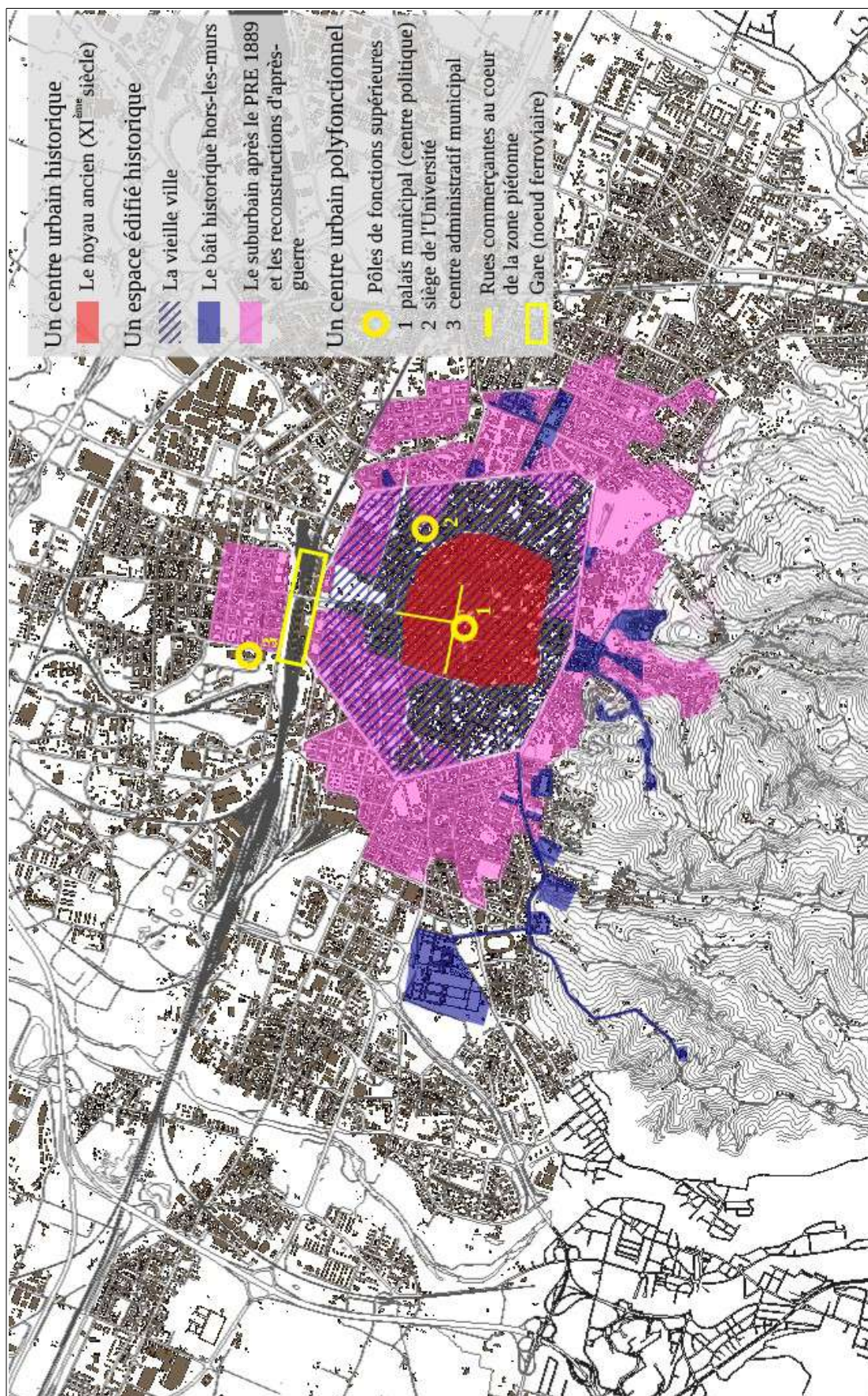
Sa définition géohistorique peut passer par la synthèse des différents constats géographiques dressés (carte n° 16). Premièrement, il existe un bâti historique qui a connu de multiples extensions souvent radiocentriques, y compris durant l'accélération de l'étalement urbain à partir des années 1890 jusqu'à l'adoption de la variante générale au PRG 1955 en 1970. Cela indique un ancrage territorial fort par l'étendue de cet espace édifié, la reproduction de ses limites spatio-temporelles et la visibilité des constructions anciennes. Deuxièmement, bien que de nouveaux espaces suburbains et périurbains se développent, l'évolution de l'attractivité de Bologne n'empêche pas la centralité de la ville héritée. Celle-ci est notamment confortée par les collines au sud et l'installation de la gare

et des voies ferroviaires au nord qui contraignent en partie l'urbanisation à suivre un axe est-ouest (carte n° 1). Les dynamiques spatiales qui structurent le territoire sont ainsi reproduites dans le temps et le centre géographique de l'espace urbain demeure fixé à un axe nord-sud dont le point méridional serait la Piazza Maggiore (carte n° 16). Troisièmement, la concentration historique des fonctions urbaines n'est pas remise en cause par le développement urbain périphérique. Le centre historique de Bologne semble en ce sens en partie résulter de l'historicisation d'un « centre coordinateur » (Gambi, 1984 : 94) élargi avec l'apparition de nouveaux lieux aux fonctions propres comme le quartier universitaire ou le nœud ferroviaire national. Hormis le déménagement du centre administratif municipal, les grands projets des années 1960-1970 de déconcentration du quartier universitaire ou du quartier économique (vers le nord-est) n'ont pas eu les effets escomptés.

La représentation cartographique (carte n° 16) semble confirmer la reproduction de l'attractivité du centre ancien. Tout d'abord, les différentes phases d'agglomération urbanistique autour du noyau médiéval (en bleu et en rose sur la carte) rendent compte de l'attractivité démographique centrée sur le tissu urbain ancien. Précisons également que la ville héritée connaît dans un premier temps une densification (fig. 37) liée à une urbanisation interne et à l'arrivée de populations pauvres qui s'installent dans ses quartiers insalubres (III.B.3.1). Au-delà, l'étalement urbain initié à partir du PRE 1889 suit les premières extensions pré-industrielles hors-les-murs (principalement sur l'axe est-ouest, et au sud). À l'inverse, l'aspect géométrique du quartier nord de la Bolognina donne à voir sa planification de type *top-down*, derrière le site ferroviaire qui constitue un obstacle à l'urbanisation et une forme de marginalisation des ouvriers.

Ensuite, l'attractivité du centre est liée aux mobilités pendulaires et aux flux touristiques. En ce sens, la situation de la gare conforte la ville héritée et son aménagement pensé depuis 1860 selon un axe nord-sud allant jusqu'à la Piazza Maggiore (III.A.1.1) : son développement lui confère le rôle de point nodal reliant le nord italien (Milan, Venise) au sud (Rome, Ancône) qui demeure essentiel pour le réseau actuel de lignes à grande vitesse. Aux échelles locale et régionale, elle polarise les mobilités journalières grâce à sa position métropolitaine et aux réseaux de transports ferroviaire et autoroutier (qui contournent Bologne par le nord, moins densément urbanisé). À l'échelle nationale et internationale,

Carte n° 16 : Définition géohistorique de l'espace « centre historique » à Bologne (échelle 1 : 40 000)



Fond de carte : UFFICIO TECNICO COMUNALE, 2021, « Disciplina del piano. Per orientarsi », *Piano Urbanistico Generale* [en ligne]. Réalisation : L. Marolleau, 2023 (à partir des analyses documentées issues de nos travaux).

ces mêmes réseaux renforcent son attractivité tout comme la présence de l'aéroport Marconi au nord-ouest (éloignement dû là encore à l'emprise spatiale importante du site) qui accélère l'attractivité touristique de la ville (I.B.3.2). Le choix de construire une liaison par navette automatique entre la gare et l'aéroport (inaugurée en novembre 2020) pourrait renforcer un effet-tunnel qui profite encore à la centralité de la ville héritée.

Le centre urbain historique de Bologne demeure de nos jours un espace attractif qui concentre la majeure partie des activités économiques, les services et les fonctions supérieures. Le passage de la vieille ville au centre historique est facilité par cette reproduction spatio-temporelle. Cet espace spécifique est caractérisé par un fort niveau de centralité et d'urbanité qui conduit à sa reproduction par des rapports géohistoriques au territoire – attractivité des flux, concentration démographique, agglomération de l'urbanisation, polarisation fonctionnelle, etc.

B. Gradients d'historicité

Notre première approche du centre historique nous a conduit à une définition partant principalement du concept urbanistique et géographique de « centre ». Or, son rapport aux dynamiques spatiales peut être historicisé – et réciproquement, la géographicit   (Besse, 2009) de l'espace est    comprendre selon une approche diachronique.

Sa mise en relation avec son territoire, et en particulier avec sa p  ri  rie historique, participe    une logique de patrimonialisation topographique et typologique qui s'  tend    partir d'un centre. Nous souhaitons d  s lors poursuivre le questionnement sur ces rapports territoriaux en analysant les patrimonialit  s et les historicit  s des acteurs confront  s aux espaces concern  s. L'enjeu est de d  terminer si la centralit   concerne   galement la valeur historique et comment cela prend corps dans l'espace.

1. Le centre historique comme g  osymbole historique

Inscrit dans ses rapports au territoire, le centre historique est tour    tour abord   par les acteurs comme un hapax territorial local et comme un composant de l'espace urbain. En le consid  rant dans sa double nature de totalit   architecturale et de tout urbain, nous souhaitons articuler les analyses morphog  n  tique et s  miog  n  tique afin de mieux

préciser les représentations qui lui sont attachées.

1.1. De l'héritage matérialisé au référent spatio-temporel

L'espace ainsi hérité est également approprié par les acteurs de son urbanisation et de son aménagement. La morphologie urbaine est alors indissociable de la sémiogenèse du centre historique.

Avec la projection d'une urbanisation extensive, sa planification dans les années 1880 et finalement sa réalisation périphérique qui se poursuit après-guerre⁴⁴², l'espace urbain hérité passe du statut de (vieille) ville à celui de centre ancien (III.C.1.1). Néanmoins, il demeure délimité d'abord par les fortifications (dont la partie interne s'érige jusqu'aux années 1900), puis par le boulevard qui a été aménagé à leur place (Callari Galli, 2008) :

« A l'endroit des murs et des fossés ne fut pas aménagée une ceinture verte, comme quelqu'un l'avait même proposé⁴⁴³, mais un anneau de larges voies, flanquées la plupart du temps de petits immeubles (*palazzine*). Il en découle un signe identifiable sur chaque plan qui a perpétué la *forma urbis* du XIII^{ème} siècle à l'intérieur de la ville élargie » (Ricci, 1980 : 144).

D'une certaine façon, les projets d'aménagement de l'espace libéré par les murailles n'ont pas altéré la marque spatiale qui distinguait la partie centrale et la partie périphérique de l'espace urbain. La reproduction de cette distinction héritée est par ailleurs déjà dénoncée par Alfonso Rubbiani, partisan de la conservation des murs (IV.A.3.2), dès les premiers travaux de démolition : il anticipe notamment les nouvelles constructions et la formation à travers elles d'une « quasi-continuité d'édifices⁴⁴⁴ » formant une sorte de nouvelle muraille. Les acteurs ont donc contribué à reproduire et à matérialiser les limites héritées de Bologne tant par les logements neufs que par le tracé du boulevard.

Cette césure matérielle continue entre l'hérité et le moderne structure en retour les

442 Bien que la nouvelle orientation urbanistique promue et mise en pratique par Giuseppe Campos Venuti à Bologne ait pour principal objectif le ralentissement de l'étalement urbain, des zones d'urbanisation intensives à proximité de l'urbain existant sont prévus en parallèle du PIC autour du plan de logements sociaux (Peep) adopté par la municipalité le 21 juin 1963 (ACCB, vol. 112, 1963, verb. 73, OdG. 943, « Adozione del Piano per le aree da destinare all'edilizia economica e popolare in base alla legge 18 aprile 1962, n° 167 », p. 1070-1101) grâce à la récente loi n°167 du 18 avril 1962 (Campos Venuti, 1967 ; Quilici *et al.*, 1985 ; Campos Venuti, 1993).

443 Il s'agit d'Alfonso Rubbiani (RUBBIANI Alfonso, 1982 [1902], « Discorso (inascoltato) per la conservazione delle mura di Bologna », in MARABINI Claudio (éd.), *Bologna sacra e profana. Saggi, cronache e fantasie*, Massimiliano Boni Editore, Bologne, p. 110-111).

444 RUBBIANI Alfonso, 1982 [1902], *op. cit.*, p. 109.

représentations des acteurs qui pratiquent l'espace et observent la morphologie urbaine par le biais d'iconographies (depuis les vues surélevées aux photographies aériennes). En témoignent par exemple les productions cartographiques qui se succèdent dans le temps : celles-ci tendent à renforcer l'existence d'un centre historique par l'isolement de cet espace, notamment sur les plans d'urbanisme (cartes n° 7 et n° 9). Rien d'étonnant donc que la coïncidence des limites de cet espace avec celles de la vieille ville soit admise par 75 % des habitants ayant répondu à notre enquête, confirmant une tendance déjà marquée en 1969. À l'époque, ce taux s'élevait à 53 % tandis que 43 % des interrogés identifiaient encore le centre historique à la Piazza Maggiore et à ses proches alentours⁴⁴⁵ – ils ne sont plus que 22 % de nos jours ce qui atteste une évolution et non une continuité des représentations. Les propositions alternatives que les enquêtés pouvaient formuler en 2019, postulant une extension vers le suburbain ancien voire des collines, représentent quant à elles moins de 3 % des réponses. La matérialisation d'une limite spatio-temporelle ne saurait être dissociée de la façon dont les acteurs se représentent la géographie et l'histoire de la ville, tout comme cette matérialisation résulte elle-même de représentations – en d'autres termes, le signifiant influence le signifié, et réciproquement.

Ce qui est considéré comme le centre historique résulte conjointement d'une morphogenèse et d'une sémiogenèse, dont la reproduction et la transmission s'appuient sur des traces héritées. Ensemble, elles participent peu à peu à générer un repère spatio-temporel.

1.2. Monumentalisation spatiale d'un patrimoine territorial

D'une certaine façon, le processus qui conduit à l'identification de cet espace correspond à une *monumentalisation* – à la production d'un monument (II.B.2.3).

De même que Gustavo Giovannoni parlait de « monument-environnement » (II.C.2.1) pour qualifier le patrimoine urbain, nous pourrions considérer que le centre historique est un *monument-territoire*. Il est en effet considéré comme une forme éminente de l'espace urbain, à la fois comme centre ancien qui a pu structurer l'organisation et les représentations du territoire et comme une manifestation patrimoniale spatiale indissociable des éléments périphériques : l'extension des patrimonialisations a principalement été dirigée depuis cet espace (V.B.2.3) au point d'engendrer une

445 DI NALLO Egeria, 1970, *op. cit.*, p. 215.

reproduction patrimoniale qui touche les édifices et le paysage (VII.C.3). Dans le cadre de ce rapport qui parmi d'autres le relie au territoire alentour, l'identification du centre historique à un espace encore séparé du reste du tissu urbain par un boulevard automobile favorise les représentations de monumentalité spatiale, de même que son environnement urbain (les édifices ou le maillage des rues) renforce son rôle de référent spatio-temporel.

Cette monumentalisation spatiale n'est pas sans lien avec la concentration des monumentalités dans l'espace du centre historique. En effet, 8 des 10 lieux ou édifices significatifs les plus cités en 2019 se situent dans cet espace tandis que 10 % des réponses en tout y sont extérieures (carte n° 5) parmi lesquelles des éléments édifiés (la basilique S. Luca et ses portiques, S. Michele in Bosco) ou naturels (les collines et les Jardins Margherita). Cette proportion semble équivalente à celle de 1969 où deux réponses sur les 24 résultats donnés par les auteurs de l'enquête sont hors-les-murs (carte n° 4). Cette concentration de marquages patrimoniaux et culturels qui participe à conférer à cet espace une fonction culturelle et touristique favoriserait également son émergence comme le « noyau territorial » (Bonnemaison, 1981) identifié par les acteurs en tant qu'il est emblématique d'une culture locale.

Selon cette approche culturelle, chacun des lieux et des objets qui constituent la diversité des manifestations patrimoniales contribuent à en faire un géosymbole, c'est-à-dire un système spatial qui « prend aux yeux de certains peuples et groupes ethniques⁴⁴⁶, une dimension symbolique qui les conforte dans leur identité » (*ibid.* : 256), laquelle est perçue par les habitants notamment dans leur rapport au patrimoine. Par ailleurs, l'identification de ce géosymbole à un espace reconnaissable à des paysages et à des limites spatiales visibles renforce sa monumentalité spatiale.

1.3. L'espace à haute reproduction historique

Pourtant, cet espace monolithique n'est pas historiquement homogène : en témoignent les transformations que nous avons pu analyser jusqu'à ce point du manuscrit qui constituent une urbanisation et une densification dans l'espace ancien. Il convient donc d'étudier les subdivisions que les acteurs ont pu réaliser au sein de cet espace dénommé « centre historique ».

446 Le géographe Joël Bonnemaison utilise le terme d'ethnie au sens de « groupe culturel » (1981) que nous pourrions associer aux « communautés d'avoir » (Maguet, 2011) qui se caractérisent par la convivialité autour d'une culture commune et non par la filiation biologique.

Bien que certains contemporains des grands travaux conduits à Bologne depuis la fin du XIX^{ème} siècle aient critiqué les démolitions et leurs conséquences en termes d'altérations du tissu et du paysage urbains⁴⁴⁷, la distinction formelle entre un espace traditionnel et un espace modernisé remonte à Bologne aux études conduites entre 1962 et 1965 sous la direction de Leonardo Benevolo (I.A.1.3). Elles permettent notamment de définir

« deux tissus urbains hétérogènes, correspondant aux zones où la ville historique – bien qu'altérée – a conservé son organisation particulière, et à celle où la mise en œuvre du plan de 1889 y a superposé un autre type de ville⁴⁴⁸ ».

Ces deux parties coexistantes de la vieille ville constituent ce que le rapport nomme la zone historique et la zone restructurée. La variante *Pour le centre historique* de 1969 qui s'appuie sur ces analyses distingue notamment par le biais de la catégorie d'intervention 3a (carte n° 11) les édifices qui se situent dans l'espace hérité mais qui sont d'origine récente. L'arc nord-ouest que dessinent les quartiers où la présence des constructions modernes (I.A.1.3) est la plus dense a ainsi subi des démolitions étendues quasi-systématiques, principalement à la suite des destructions de la Seconde Guerre mondiale (Ravagnani, 1994 ; Fantozzi Micali, 1998 ; Campos Venuti, 2008). Il constitue un ensemble à part, rassemblé de façon schématique sous la forme d'une zone dite B (délimitée par une ligne pointillée sur la carte n° 11). Celle-ci se distingue de la zone A, laquelle correspond à la partie de l'espace qui concentre le plus de composants hérités dans la mesure où les démolitions y ont plutôt été ponctuelles. Nous pouvons considérer que cette dernière coïncide avec l'espace où la conservation et la reproduction architecturales et urbanistiques de l'hérité ont été diachroniquement les plus importantes.

Cette bipartition de l'espace « centre historique » – qui demeure indicative en 1969 dans la mesure où il n'est pas question de démolir les édifices de la zone B (restructurée) pour reproduire un quelconque état antérieur – a été transmise à travers les plans d'urbanisme successifs (soit le PRG 1989, le PSC de 2008 et le PUG de 2021). Les zones que chacune des versions qui suivent l'ensemble de variantes au PRG 1955 reprennent ne sont cependant pas identiques. Ainsi, les auteurs du PRG 1989 définissent deux zones similaires à celles précédemment fixées (dans l'arc nord-ouest également) mais leurs délimitations varient ponctuellement. Cela nous semble dû à la définition de la zone plus moderne, laquelle relativise les modernisations pour insister sur les reconstructions suivant la

447 Nous renvoyons aux constats précédemment évoqués, dressés notamment par Alfonso Rubbiani et le CBSA, ou par les institutions locales de conservation du patrimoine.

448 ANDINA Paolo *et al.*, 1965, *op. cit.*, p. 47.

Seconde Guerre mondiale :

« la zone A1, constituée du résultat des altérations du plan de reconstruction de 1948 et, dans une moindre mesure, du plan d'urbanisme de 1889⁴⁴⁹ ».

La rupture urbanistique est donc déplacée vers la période des bombardements et celle de la reconstruction d'après-guerre (1943 à 1960 environ lorsque les interventions dans le centre historique sont suspendues) ainsi que l'expose Giuseppe Campos Venuti (2008 : 89), l'un des concepteurs du nouveau plan d'urbanisme de Bologne. En 2008, le PSC définit une zone 1 qualifiée de « noyau de formation ancienne⁴⁵⁰ » dont les limites varient de nouveau. Au nord-ouest, les délimitations empruntent autant aux plans de 1969 et de 1989 ; mais l'innovation réside dans l'exclusion de plusieurs îlots du sud-est. Par ailleurs, la zone restructurée héritée du rapport de 1965 est subdivisée en trois parties qui s'ouvrent sur le suburbain du début du XX^{ème} siècle : les quartiers-jardins, le tissu compact et le tissu compact spécialisé⁴⁵¹. Au-delà des distinctions concernant cette partie ancienne et transformée de la ville qui évoluent selon les définitions des acteurs, les auteurs des plans identifient une zone centrale ancienne qui s'est maintenue dans le temps. Celle-ci constitue ce que nous nommons un espace à haute reproduction historique.

L'identification relativement permanente par les acteurs de cette zone particulière du centre historique participe à la valorisation de cet espace comme monument urbain et comme géosymbole territorial. Néanmoins, ses marges demeurent floues : suivant les boulevards, la bipartition paraît davantage fragmentée dans les années 2000, favorisant l'ouverture au-delà de ces limites héritées. Cette évolution accompagne les extensions chrono-typologiques du patrimoine qui relativisent des interventions un temps considérées comme des ruptures et participent à la reconnaissance des périphéries du centre historique.

2. L'intégration des périphéries spatio-temporelles

Si le rapport de 1965 et sa traduction urbanistique en 1969 constituent une première fragmentation interne au centre historique, le PSC en introduit une deuxième par l'élargissement spatial de ce que les auteurs nomment les « environnements

449 MATTIOLI Giancarlo, MATULLI Roberto, SCANNAVINI Roberto, CAPPONCELLI Paolo (dir.), 1985, *Bologna : una città per gli anni '90. Il progetto del nuovo piano regolatore generale*, Marsilio Editori, Venise, p. 77.

450 UFFICIO TECNICO COMUNALE, 2008, *op. cit.* [en ligne].

451 Cette nouvelle organisation urbanistique est conservée par les auteurs du PUG.

historiques⁴⁵² ». Cette évolution correspond à l'intérêt pour ce que les acteurs du système municipal de Bologne considèrent être la « ville historique », notion qui entend redéfinir les rapports entre le centre historique hérité et le reste du territoire communal.

2.1. Du centre à la ville historique

Ce dépassement du centre historique est relativement contemporain de l'émergence même de la notion, dans un contexte de tension entre une définition commune (les limites héritées des enceintes) et une définition plus scientifique qui prend en compte des typologies urbaines et spatio-temporelles.

Concrètement, les auteurs de la variante de 1969 considèrent l'espace « centre historique »

« comme une agrégation de différentes unités morphologiques dont le tracé était globalement perceptible à travers le rapport pouvant être déterminé entre : *le contour limite* de la structure urbaine : les murailles ; *le tissu édifié* constitué de l'ensemble continu des habitations ; *les émergences architectoniques*, ces grands édifices publics de la sphère sociale et les vides des places, pivot de tout le collectif urbain⁴⁵³ ».

Cette approche nous semble comporter plusieurs éléments d'ouverture du centre historique vers une notion moins monolithique. Tout d'abord, et contrairement aux représentations communément partagées, sa définition ne saurait se résumer à une limite tracée entre deux espaces, y compris lorsque celle-ci est héritée, visible et a été reproduite sur le temps long par des iconographies – ce qui pourrait en faire une image refuge. Le fait de relativiser l'importance de cette ligne permet de rendre moins évidente la constitution d'un bloc spatial. Parallèlement, l'étendue urbanisée ancienne peut être continue mais ne permet pas à elle seule de distinguer un espace singulier notamment parce que ses marges et sa fragmentation rendent sa délimitation plus complexe qu'il n'y paraît (carte n° 15). Si le centre historique conserve son rôle de référent spatio-temporel urbain, les acteurs sortent ainsi d'une posture uniquement réceptive où l'héritage transmis s'imposerait univoquement aux représentations postérieures.

Ensuite, cet extrait prouve que les auteurs de la variante de 1969 ne se limitaient pas aux seuls édifices à restaurer ou réhabiliter. Par exemple, R. Scannavini assimile les places aux émergences architectoniques. Cet aspect du plan souvent mis à l'écart participe à

452 UFFICIO TECNICO COMUNALE, 2008, *op. cit.*

453 SCANNAVINI Roberto, 1970, « Il piano per il centro storico », *op. cit.*, p. 163.

l'approche typologique de ses auteurs qui considèrent les fonctions urbaines. Bien que cette voie n'ait pas été aussi développée dans les années 1970 (Scannavini, 2001), elle permet d'envisager certains sites et étendues à la manière des édifices monumentaux et de diversifier hors-les-murs les lieux à associer au centre comme les axes de circulation historique dont la *via Emilia* constitue l'exemple emblématique le plus ancien, repris au XXI^{ème} siècle comme un composant territorial structurel du PSC. Elle s'inscrit par ailleurs dans la logique de la subdivision zone A / zone B qui inclut les places et les rues. Cet intérêt pour la morphogenèse structurelle et environnementale de l'espace (V.C.2) nous semble également constituer un moyen de favoriser une approche dialogique qui puisse intégrer l'ensemble de l'espace urbain.

Les auteurs de la variante de 1969 adoptent donc une approche du centre historique qui n'est pas uniquement géométrique. Celle-ci est cohérente avec la subdivision en zones de cet espace qui permettait déjà de reconnaître la diversité de ses composants. Elle constitue une première étape vers l'intégration de marges spatio-temporelles.

2.2. Espaces historiques hors du centre historique

Cette ouverture vers la périphérie accompagne la diversification patrimoniale de l'époque et les extensions typologiques et topographiques qui en résultent.

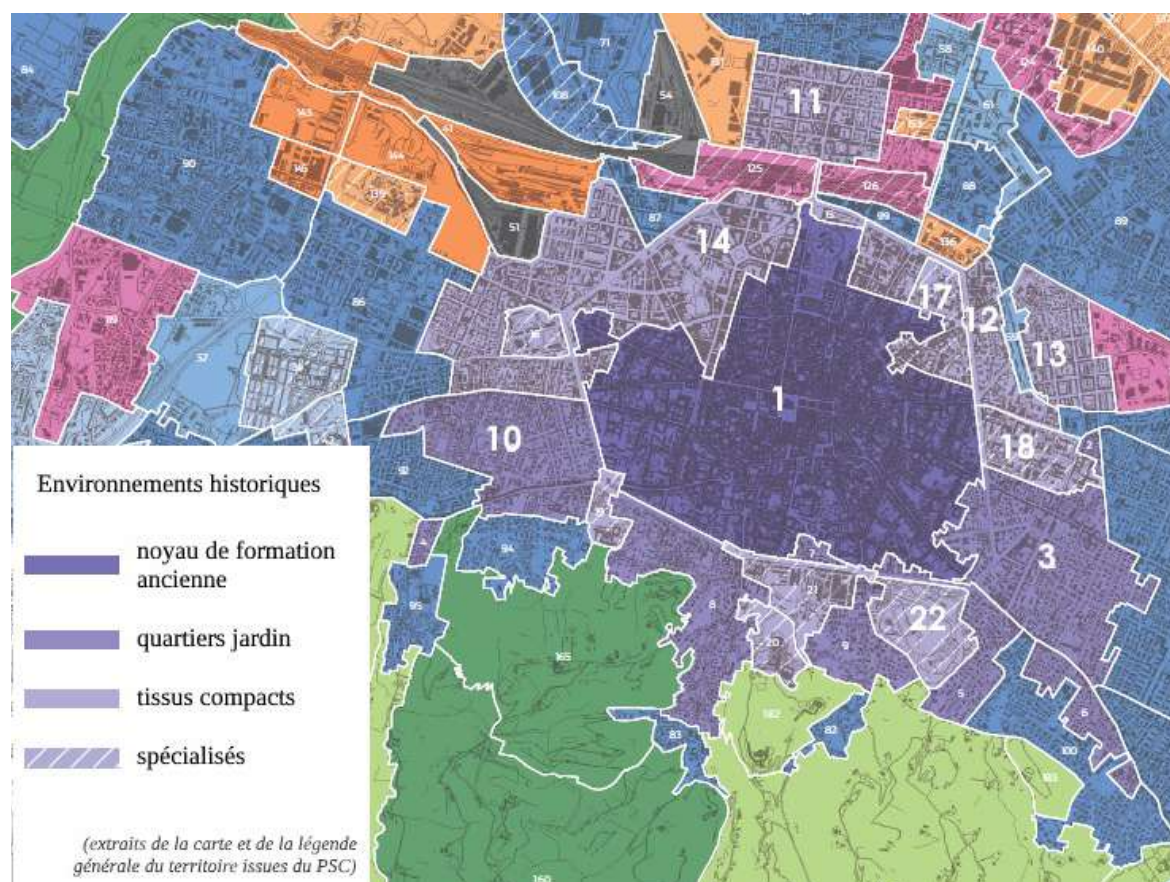
La notion de ville historique utilisée au XXI^{ème} siècle par la municipalité de Bologne lui permet de revendiquer ces extensions et de les appliquer à l'espace urbain :

« Au-dehors de ce noyau [de formation ancienne], se développe la “ville historique”, constituée par des additions successives de parties qui possèdent une identité précise du point de vue de la morphologie et de l'aménagement. Sa délimitation suit (et distingue les unes des autres) la succession des expansions établies par le plan régulateur et d'extension de 1889 » (Orioli, 2019 : 115).

L'espace suburbain formé à partir de l'étalement urbain initié au XIX^{ème} siècle qui se greffe sur les établissements plus anciens déjà identifiés en 1969 est le principal bénéficiaire de cette extension. Lui non plus ne représente pas un bloc monolithique : sa diversité est mise en avant, selon les trois types d'espaces prévus par le PSC et l'identification d'îlots urbains typologiquement homogènes à l'échelle de quartiers (carte n° 17).

Carte n° 17 : Extrait de la classification urbanistique issue du PSC⁴⁵⁴

(échelle 1 : 20 000)



Source : UFFICIO TECNICO COMUNALE, 2008, « Le Regole. Classificazione del territorio », *Piano Strutturale Comunale*

Cette extension des représentations historiques et patrimoniales constitue le pendant urbanistique des extensions typologiques et topographiques impulsées par les évolutions législatives. Certains îlots urbains définis dans le PSC sont d'ailleurs déjà identifiés par les habitants de Bologne dans le corpus de lettres de 1956 : c'est le cas autour de la rue Mezzofanti⁴⁵⁵ (V.A.3.1) au sud-est (carte n° 17, n° 3), ou encore autour de la rue Turati au sud-ouest⁴⁵⁶ (carte n° 17, n° 10). Dans ces deux exemples situés parmi les quartiers-jardins, il s'agit globalement d'édifices bourgeois tendant vers la propriété individuelle sous la forme de petites villas (*villini*) séparées de jardins arborés. Le second⁴⁵⁷ ensemble compris

454 Certaines numérotations ont été agrandies lorsqu'elles sont convoquées dans le manuscrit.

455 Bologne, ASCBO, *PRG 1955*, I-2, *Osservazioni aventi carattere generale e particolare*, P. G. n° 178, 482, 483, 484, .

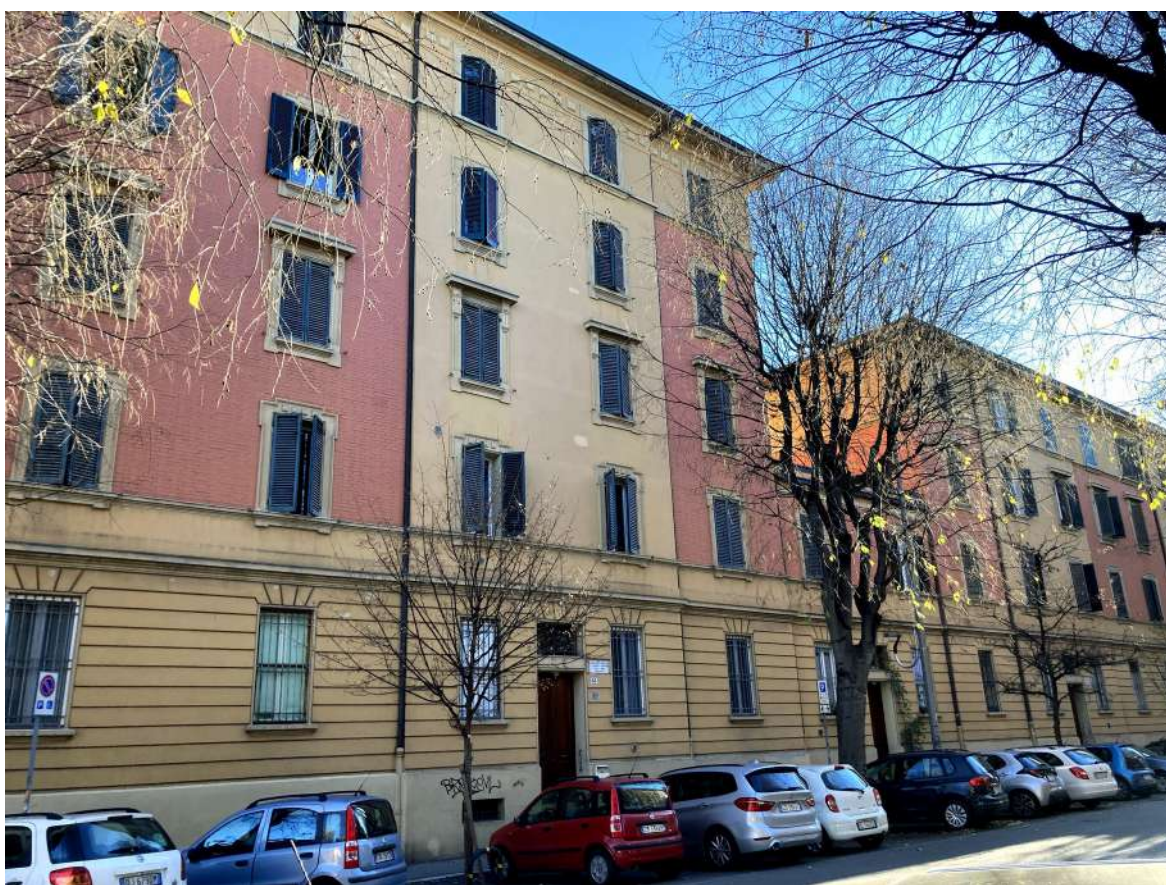
456 *Ibid.*, n° 543.

457 Les îlots spécialisés, identifiés par fonctions homogènes comme le quartier universitaire (carte n° 17, n° 17), celui de l'hôpital Sant'Orsola (carte n° 17, n° 18) ou les Jardins Margherita (carte n° 17, n° 22), ont été considérés séparément.

sous la dénomination de « tissus compacts » est plus diversifié. Il peut notamment renvoyer à des réaménagements d'après-guerre issus des années 1940-1950 ou à des constructions populaires prenant la forme de petits⁴⁵⁸ immeubles qui donnent accès à

« quatre étages en plus du grenier et de la cave et devrai[en]t donner des logements de deux ou trois pièces pour huit familles, deux pour chaque étage » (Cervellati *et al.*, 1977 : 281).

Figure n° 38 : « Habitations pour les ouvriers » du quartier Cirenaica de Bologne⁴⁵⁹



Source : L. Marolleau, 2023.

Ces établissements produits en série sur un modèle-type d'édifice se situent principalement dans le nord avec le quartier de la Bolognina (carte n° 17, n° 11) où plus de 1 000

458 L'un des objectifs poursuivis est de ne pas trop faire d'étages pour ne pas multiplier les familles logées : leur accumulation est en effet considérée notamment comme un risque pour l'hygiène (Cervellati *et al.*, 1977 : 281), laquelle reste l'un des enjeux initiaux de l'étalement urbain.

459 Vue du 63, rue Paolo Fabbri (ex-rue Tripoli) bâti par la Società Anonima Cooperativa per la costruzione e il risanamento di case per gli operai.

logements ont été construits entre 1906 et 1914, ainsi que dans les quartiers Cirenaica⁴⁶⁰ (carte n° 17, n° 13) à partir des années 1910 (Cesari *et al.*, 1976 ; Cervellati *et al.*, 1977 : 286-288). Ces deux arcs formant le suburbain représentent cette nouvelle aggrégation historique qui est aujourd'hui considérée par les acteurs du système municipal comme un prolongement du centre historique.

De plus, le choix d'identifier des sous-ensembles sous la forme d'îlots ou de quartiers permet aux auteurs d'insister sur leur homogénéité. Par ce biais, l'intégration des marges spatiales du centre historique offre la possibilité de ne plus tenir compte du tracé des boulevards périphériques et ainsi de considérer davantage les temporalités de l'urbanisation et des modernisations. Par exemple, les constructions autour de la rue Dante au sud-est de la vieille ville de Bologne se situent sur un ancien espace non-édifié en 1860 ; leur édification est donc contemporaine des édifices bâtis de l'autre côté du boulevard, ce qui explique leur réunion au sein d'une même zone (carte n° 17, n° 3). En 1931, le géographe Umberto Toschi (1897-1966) excluait également cet îlot urbain de la vieille ville en déduisant de ses analyses fonctionnelles et historiques des quartiers de Bologne qu'il appartenait au quartier-jardin de la ville nouvelle (Toschi, 1933). De même, la zone nord-ouest qui a connu les bombardements de la Seconde Guerre mondiale et les reconstructions des années 1940-1950 est placée au sein d'un même tissu compact⁴⁶¹ (carte n° 17, n° 14). Des quartiers restructurés du centre ancien peuvent ainsi être reliés à des espaces situés hors du centre historique. Ce rapprochement spatial est également la marque d'une cohérence historique et fonctionnelle ancienne : elles proviennent en partie des périodes d'urbanisation issues du PRE 1889, mais aussi des traces des destructions de la guerre.

L'intégration des périphéries spatio-temporelles comprend une extension urbanistique qui vise à désenclaver le centre historique et à relire la composition du territoire à l'aune d'une historicisation du suburbain et de son intégration au corpus patrimonial et urbanistique local.

460 La Cyrénaïque est le nom remontant à l'Antiquité d'une région lybienne colonisée par l'Italie à partir de 1911. La construction du quartier homonyme qui se trouve à Bologne est contemporaine de l'établissement du protectorat. Les rues portent des noms également évocateurs : rue Tripoli (fig. 38), rue Libye, etc.

461 Une partie était déjà rattachée par U. Toschi à l'un des trois quartiers populaires proches de la gare et ce bien avant la Seconde Guerre mondiale (Toschi, 1933).

3. Vers une dilution du centre historique ?

Le passage du centre à la ville historique pour les acteurs du système municipal permet à la fois d'intégrer à l'espace patrimonial des biens qui selon la logique des patrimonialisations extensives se trouvent être de plus en plus distants de la vieille ville, et de reconsidérer la bipartition centre / périphérie héritée de la période de modernisations et d'urbanisation à Bologne. Que reste-t-il donc du « centre historique » et comment peut-on considérer cette notion à l'aune de l'évaporation partielle de ses limites ?

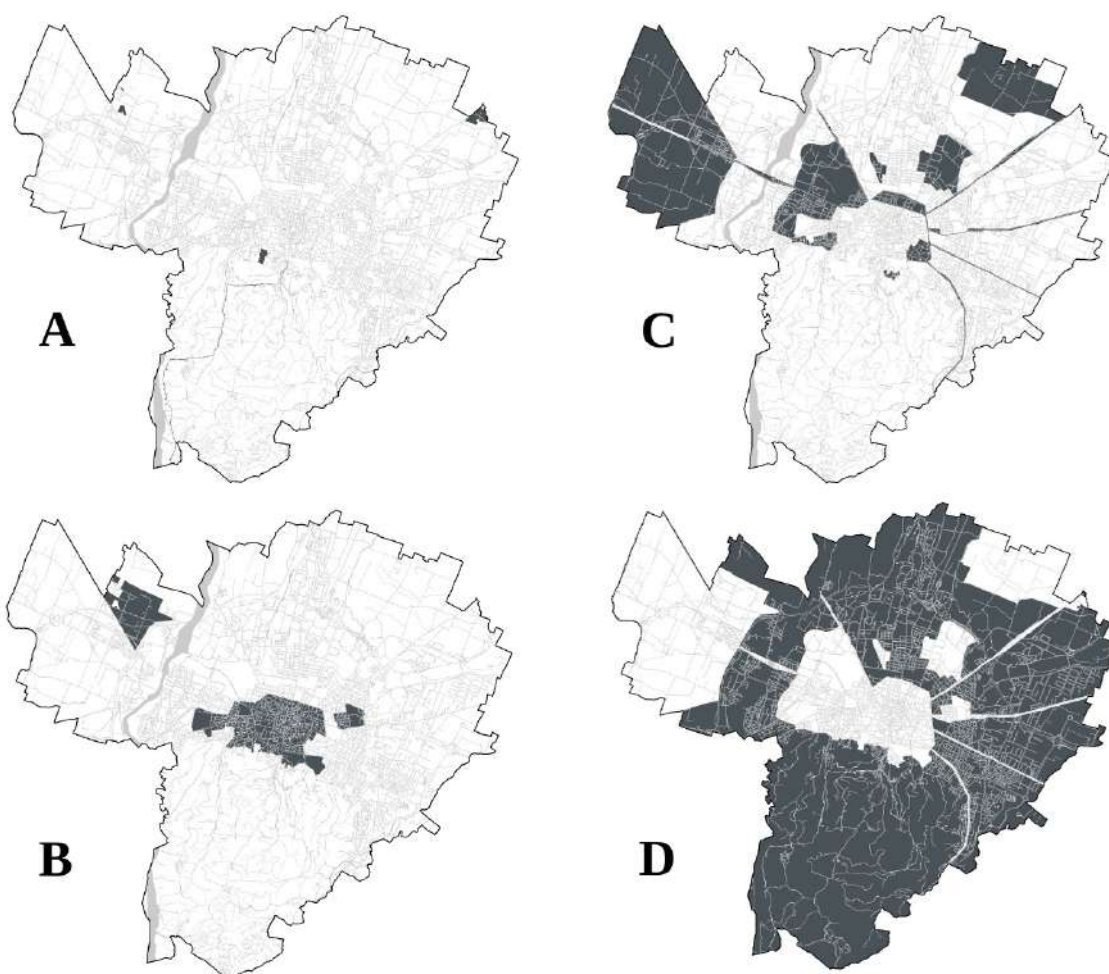
3.1. D'une logique de seuils aux gradients patrimoniaux

Cette redéfinition récente de l'organisation de l'espace patrimonial et de ses représentations s'apparente à une politique d'inclusivité à l'échelle du territoire qui confirme et valorise le processus de patrimonialisation extensive tout en constituant d'une certaine façon le pendant de ce que les auteurs du plan *Pour le centre historique* ont menées à l'échelle de la vieille ville.

Les acteurs du système municipal actuel mettent ainsi en avant la diversité des héritages du passé et des formes de manifestations patrimoniales locales. Le PUG de 2021, nouveau plan d'urbanisme dans la continuité du PSC de 2008, recense ainsi les différentes contraintes (*vincoli*) qui s'appliquent sur le territoire communal et en particulier les témoignages (au sens de trace) historiques et archéologiques. Ces contraintes concernent certes des édifices, mais également des étendues et des réseaux comme ceux de la voirie ou des canaux⁴⁶². Les dispositions suivent quant à elles différents textes, depuis la loi nationale du *Codice dei beni culturali e del paesaggio* de 2004 jusqu'aux règles urbanistiques héritées des plans passés et renouvelées par le PUG de 2021, en passant par le *Plan territorial paysager régional (Piano territoriale paesistico regionale)* de l'Émilie-Romagne de 1993. Ensemble, elles constituent différents niveaux de protections spatiales et normatives spécifiques à la commune de Bologne. Leur composition forme un système patrimonial territorial bien au-delà des limites du centre historique.

462 UFFICIO TECNICO COMUNALE, 2021, « Schede dei vincoli », *Tavola dei vincoli*, p. 76-96 [en ligne].

Carte n° 18 : Extraits du PUG concernant les sites et zones archéologiques⁴⁶³
(échelle : 1 : 100 000)



Source : UFFICIO TECNICO COMUNALE, 2021, « Schede dei vincoli », *Tavola dei vincoli*, p. 78-86.

Cet élargissement se retrouve dans chaque composant du système patrimonial et territorial du PUG. Ainsi, les zones archéologiques sont distinguées selon leur caractère « avéré et significatif » (*aree di accertata e rilevante consistenza archeologica*) ou leur plus ou moins fort potentiel archéologique (carte n° 18). Le croisement des quatre cartes ci-dessous permet de recouvrir finalement toute la commune selon des degrés différents. Les niveaux de protection suivent donc une logique topographique extensive qui demeure progressive du point de vue typologique. La hiérarchisation en deux catégories de la voirie historique selon les fonctions contemporaines qu'elles occupent suit également une logique de diffusion patrimoniale – par des axes qui pénètrent la périphérie – associée à plusieurs niveaux d'intégration⁴⁶⁴. Enfin, les édifices sont répartis selon 5 catégories : une première,

463 La carte A correspond aux sites archéologiques « avérés et significatifs » ; les cartes B à D représentent les zones à potentiel archéologique, depuis le plus élevé jusqu'au plus faible.

464 *Ibid.*, p. 95-96.

les biens culturels, relèvent de la législation nationale⁴⁶⁵ ; les quatre autres, réunies sous la dénomination « édifices d'intérêt », se répartissent selon l'ancienneté de leur construction et leur valeur – relevant d'un intérêt historico-architectonique ou culturel et de témoignage⁴⁶⁶. Croisés, ces différents niveaux et applications de la préservation patrimoniale déduits du système normatif multiscalair s'étendent ainsi à toute la superficie de la commune, en intégrant les espaces ruraux et plus généralement les paysages. Cette inclusivité au-delà du centre historique permet d'éviter son isolement mais aussi toute rupture spatiale scindant le territoire.

Néanmoins, une disjonction territoriale demeure entre le centre historique et les espaces alentours. Elle est héritée des évolutions du paysage, de la concentration de biens culturels répondant aux normes nationales, mais aussi de l'opposition de l'ancien et du moderne qui remonte à la période de transformations urbaines dix-neuviémistes. Elle est également reproduite, notamment sous l'effet des représentations de monumentalité de cet espace, nourries en partie par les représentations et les interventions patrimonialisantes néo-gothiques et celles des années 1960-1970. Cette logique de seuil qui distingue le centre historique, le suburbain ancien, puis moderne, jusqu'à un périurbain censé être principalement récent semble reléguée au second plan dans le PUG pour lui préférer une logique par gradients. Plus précisément, les nouvelles représentations urbanistiques sont le résultat de la combinaison de plusieurs catégorisations spatio-temporelles du territoire : elles permettent donc d'affiner chaque distinction par seuils en rendant l'ensemble plus progressif et en soulignant la continuité, voire l'interpénétration spatio-temporelle déjà amorcées avec le PSC (carte n° 17). Elle permet en outre d'aborder le patrimoine de façon systémique en associant le ponctuel et l'étendu, de même que le plan *Pour le centre historique* privilégiait le patrimoine urbain comme un diffuseur de valeurs à partir de pôles monumentaux (V.C.2.2).

Au passage du centre à la ville historique correspond un passage d'une logique de seuils univoque à celle de gradients par le croisement des grilles de lectures du territoire. Cela favorise la mise en relation du centre et de sa périphérie.

465 *Ibid.*, p. 91-92.

466 *Ibid.*, p. 89-90.

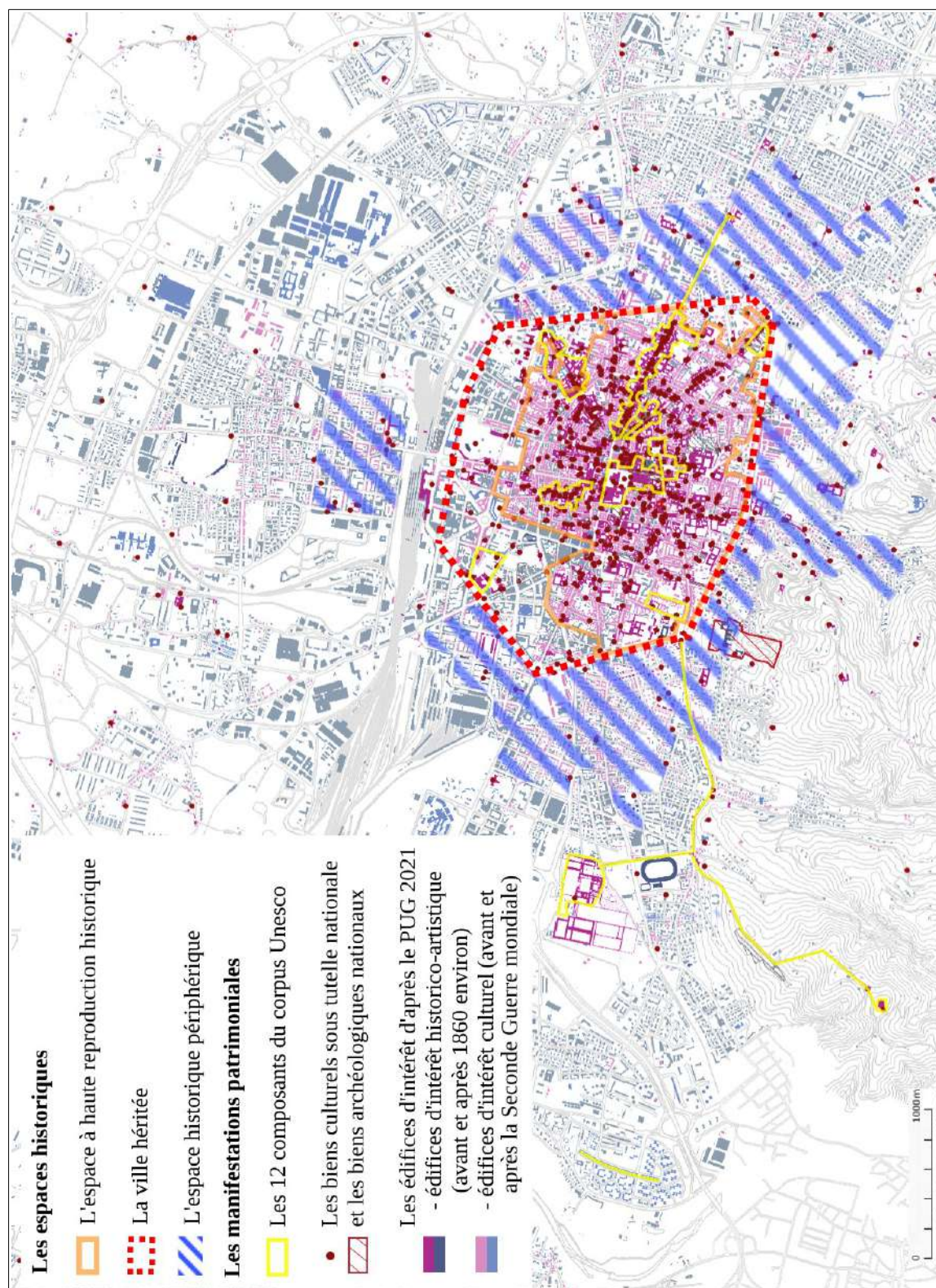
3.2. *Historicité et patrimonialité diffuses*

À partir des analyses réalisées, nous entendons compléter et affiner la représentation cartographique du centre historique précédemment réalisée (carte n° 16) en suivant notamment la logique de gradients.

Son application conduit à questionner davantage les limites spatiales du centre historique. Nous avons retenu deux critères pour établir notre gradient qui suivent la double nature de cette portion du territoire : d'une part, la concentration de manifestations patrimoniales issues des corpus normés institutionnels dans la mesure où la singularité de ces sites et biens peut permettre la reconnaissance d'ensembles topographiques et typologiques qui ont une réalité spatiale ; d'autre part, la morphogenèse de l'espace urbain telle que nous l'avons analysée (carte n° 16). Ces deux axes permettent d'articuler les régimes de patrimonialité et d'urbanisation, et ainsi d'associer l'historicisation des biens culturels à celle de l'urbain. Le couple patrimonialité des composants / ancienneté de la composition répond aussi au couple de représentations territoriales comme un total (une somme) ou comme un tout (une unité). Le résultat (carte n° 19) rend compte de la diffusion des représentations patrimoniales, de la fragmentation de l'ancien et des interpénétrations urbaines.

La cartographie permet de mieux se rendre compte de la dilatation des limites du centre historique. Les limites de la vieille ville, habituellement admises comme coïncidant avec le centre historique, ne constituent plus une rupture entre deux espaces. Cela est dû à une morphogenèse mixte qui suit deux temporalités : celle de l'extension qui remonte au XIII^{ème} siècle et celle de l'urbanisation qui a subi des variations jusque dans les années 1950 (carte n° 1). Le recours à l'expression de « ville historique » par les acteurs actuels du système municipal de Bologne permet d'étendre cet espace jusqu'à un seuil peut-être plus marqué, à savoir les limites de l'extension urbaine issue de la planification du PRE 1889. Pourtant, la recomposition cartographique de ce seuil est théorique dans la mesure où l'étalement urbain rend délicat l'observation de ruptures lors de l'expérience pratique de l'espace ; il en va de même pour l'espace à haute reproduction historique dans la mesure où les ruptures paysagères notamment sont estompées par des représentations encore focalisées sur les limites visibles de la vieille ville (VII.C.3.1). Ces trois seuils théoriques constituent donc les différentes limites spatio-temporelles qui composent la ville historique.

Carte n° 19 : Les différents gradients d'historicité du territoire central de Bologne (échelle : 1 : 40 000)



Fond de carte : UFFICIO TECNICO COMUNALE, 2021, « Disciplina del piano. Per orientarsi », *op. cit.*
Réalisation : L. Marolleau, 2023

Suivant une lecture analytique par gradients, l'espace à haute reproduction historique représente la densité de manifestations patrimoniales la plus élevée et l'agglomérat urbain le plus ancien. Cela est visible à la fois par la concentration de biens culturels sous tutelle nationale, par la présence du plus grand nombre de biens labellisés par l'Unesco (8 composants sur 12, dont deux partiellement) et par la concentration d'édifices d'intérêt historico-artistique et culturel (carte n° 19). Parmi ces derniers, cet espace rassemble notamment les formes les plus anciennes qu'elles soient antérieures aux transformations urbaines d'ampleur initiées dans les années 1860 ou aux productions architecturales d'après la Seconde Guerre mondiale. Les limites choisies afin de faciliter la lecture de la carte sont issues du croisement des différentes bipartitions urbanistiques relevées dans les plans locaux depuis 1969 : il s'agit de la portion de la vieille ville qui est constamment représentée comme la zone historique centrale (carte n° 19). Le fait de l'identifier sert à rappeler que cette permanence territoriale est également le résultat de représentations qui ont conduit à la conservation et à la reproduction de ses composants.

L'espace qui l'entoure associe une partie de la vieille ville pré-industrielle qui fait la jonction avec la périphérie historique précédant l'étalement urbain d'une part et les extensions hors-les-murs anciennes d'autre part. La lecture par gradients estompe là encore les limites traditionnelles : cet espace est caractérisé par une densité moyenne de manifestations patrimoniales, qu'il s'agisse de biens culturels, d'édifices labellisés (trois composants du corpus Unesco et deux partagés avec l'espace à haute reproduction historique) ou du bâti d'intérêt (carte n° 19). Si sa morphogenèse est relativement récente (postérieure aux années 1880 voire aux reconstructions des années 1940-1950), ses formes urbaines sont variées ce qui peut être également considéré comme la marque d'une urbanisation récente composée de transformations successives. Les limites de cet espace complétant la « ville historique » pourraient constituer théoriquement un seuil ; cependant, l'affaiblissement de la densité de manifestations patrimoniales demeure progressive à ses marges (carte n° 19), de même que l'étalement urbain en tâche d'huile – puis sa planification polycentrique dans les années 1960 avec le premier plan Peep – interdit toute subdivision linéaire de l'espace.

En somme, la diffusion territoriale de l'historicité et des patrimonialités institutionnelles conduisent à remettre en cause les limites habituellement admises du centre historique. Tout d'abord, l'analyse donne à voir le résultat des patrimonialisations extensives et la « ville historique ». Cette dernière constitue un outil pour l'aménagement et la gestion

territoriale qui entend dépasser le centre historique. Or, ce dernier n'est pas simplement un concept urbanistique : il est aussi une manifestation patrimoniale. Il possède donc une existence à part entière dans les représentations des praticiens à travers l'image harmonieuse et cohérente qui lui est associée. Son assimilation à la vieille ville le renforce du fait des caractéristiques urbaines héritées dont elle dispose, lesquelles contribuent à lui donner une matérialité architecturale et spatiale. En d'autres termes, si la ville historique peut être un moyen de renouveler l'approche urbanistique de l'ancien espace urbain, elle ne peut se substituer totalement au centre historique.

Notre recherche a ensuite permis d'identifier une zone historique considérée comme un noyau par les acteurs. Cet espace à haute reproduction historique est un objet défini par son historicité et sa centralité : il concentre les patrimonialités si nous considérons les manifestations patrimoniales normées, mais aussi les caractéristiques relatives à l'ancienneté (centre ancien) et à l'urbanité (centre urbain historique). En d'autres termes, cet espace correspond à la définition géographique d'un centre historique. Avec l'approche patrimoniale et urbanistique, il s'agit de la troisième manière d'aborder cette expression. L'exemple de Bologne montre à quelle point la proximité voire la superposition de ces réalités peuvent conduire à des confusions.

C. Dynamiques patrimoniales du territoire

L'approche par gradients a permis d'insister sur l'intégration territoriale en fonction des manifestations patrimoniales. Il s'agit également d'un moyen de dépasser la fixité des limites spatiales produites et transmises par les acteurs et d'envisager la diversité des extensions patrimoniales. Enfin, elle permet de donner à voir le territoire sous l'angle du patrimoine et de mieux cerner les liens entre la formation du premier et du second.

Il est désormais possible de nous intéresser aux dynamiques spatiales en se focalisant sur les questions patrimoniales. Cela passe notamment par l'articulation des patrimonialisations comme processus extensifs avec la composition territoriale, afin de mettre en évidence de nouveaux rapports patrimoniaux et territoriaux.

1. Les concentrations patrimoniales à Bologne

En croisant les différentes patrimonialités mises en évidence au cours de nos travaux, nous pouvons chercher à dégager des manifestations patrimoniales de Bologne qui concentrent les patrimonialités des acteurs. L'objectif est à la fois d'intégrer à notre étude des gradients d'historicité (carte n° 19) les représentations des praticiens, et développer les analyses diachroniques concernant les corpus doxiques (carte n° 5) en les comparant aux corpus normés et à leurs évolutions.

1.1. Reproductions et transmissions patrimoniales

En croisant l'évolution des corpus doxiques et normés, plusieurs biens semblent voir leurs valeurs patrimoniales reproduites ou transmises dans le temps.

Suivant les premières analyses réalisées (II.A.2.2), 16 manifestations patrimoniales sont citées tant dans l'enquête sociologique de 1969 que dans celle que nous avons pu réaliser 50 ans plus tard⁴⁶⁷ (carte n° 5). Parmi elles, 15 apparaissent également dans les premiers inventaires de Monuments nationaux dressés dans les années 1870 (annexe 4) : nous intégrons le complexe formé par les palais du Podestà et Re Enzo dans la mesure où ils sont souvent associés dans les représentations récentes et où le second n'était pas encore visible ni restauré à la fin du XIX^{ème} siècle ; nous excluons cependant la porte Saragozza qui n'apparaît pas dans les premiers inventaires (sa réalisation datant des années 1850) bien qu'elle soit ajoutée à l'inventaire du Service régional pour la conservation des monuments de 1901⁴⁶⁸. Les manifestations patrimoniales telles que se les représentent les habitants de Bologne en 1969 et en 2019 sont anciennes et leurs valeurs patrimoniales dégagées dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle (au moins) ont été globalement transmises jusqu'à nos jours (II.A).

Pourtant, certaines ont également connu une ou plusieurs patrimonialisations secondes. Plusieurs ont ainsi été concernées par les restaurations inspirées du courant néo-médiéval de la fin du XIX^{ème} ou du début du XX^{ème} siècle (tab. 11), et notamment les basiliques

467 Dans la mesure où ne connaissons pas la proportion d'enquêtés qui ont retenu chaque bien en 1969, il est délicat d'exclure les moins fréquemment évoqués de notre enquête.

468 UFFICIO REGIONALE PER LA CONSERVAZIONE DEI MONUMENTI D'EMILIA, 1901, *op. cit.*, p. 6.

Tableau n° 11 : Évolutions et transmission des patrimonialités (1870-2021)

Manifestation patrimoniale	Enquêtes 1969-2019	Inventaires 1870-1877	Patrimonialisations secondes	Unesco
Tours Asinelli et Garisenda	X	X		Asinelli (n°10)
S. Luca et son portique	X	X	Associé au centre historique (1969)	Composant à part entière (n°6)
S. Petronio	X	X		Piazza Maggiore (n°5)
S. Stefano	X	X	Matérialisation (à partir de 1876)	Composant principal (n°2)
Fontaine du Neptune	X	X		Piazza Maggiore (n°5)
Archiginnasio	X	X	Artefact partiel (après-guerre)	Piazza Maggiore (n°5)
Podestà et Re Enzo	X	X	Matérialisation (1905-1913)	Piazza Maggiore (n°5)
Accursio	X	X	Matérialisation (à partir de 1876)	Piazza Maggiore (n°5)
S. Domenico	X	X		
S. Francesco	X	X	Matérialisation (à partir de 1886) Artefact (après-guerre)	
S. Pietro	X	X		
Palais Poggi	X	X		Composant principal (n°7)
S. Maria dei Servi	X	X		Strada Maggiore (n°10)
Mercanzia	X	X	Matérialisation (1889) Artefact partiel (après-guerre)	Composant principal (n°2)
S. Giacomo	X	X		
Porte Saragozza	X			

Réalisation : L. Marolleau, 2023

S. Stefano et S. Francesco, ainsi que les palais de la Mercanzia, d'Accursio (palais municipal) et Re Enzo qui ont vu leur apparence transformée par ces interventions. Des manifestations patrimoniales ont également été concernées par les reconstructions suivant la Seconde Guerre mondiale, comme la basilique S. Francesco, le palais de la Mercanzia ou encore celui de l'Archiginnasio (IV.A.3.1). Les 16 biens sont par ailleurs concernés par le plan de 1969 – et la basilique de S. Luca qui ne se trouve pas dans la vieille ville lui est rattachée par extension (carte n° 15). Pour ces manifestations patrimoniales en particulier, leurs représentations ont d'autant pu évoluer entre les bornes chronologiques de notre thèse que l'objet ou son rapport au territoire ont été modifiés par les acteurs.

Enfin, une partie non négligeable de ces 16 biens a été concernée par la labellisation de l'Unesco. Si seule la basilique S. Luca et son portique constituent un composant du corpus à part entière, 11 biens se trouvent dans les lieux concernés. La majorité (5) sont inclus dans la zone autour de la Piazza Maggiore. Par ailleurs, si l'église de S. Maria dei Servi constitue un maillon majeur des portiques de la Strada Maggiore, la tour Asinelli a été associée à cette rue bien qu'elle ne dispose pas véritablement de portiques – quand la tour Garisenda se trouve exclue du corpus. La labellisation indique une autre forme de continuité dans les patrimonialités des acteurs qui complète ce tableau non-exhaustif issu de notre recherche (tab. 11).

Les résultats de ce croisement des corpus doxiques et normés semblent indiquer un mouvement de convergence des patrimonialités des habitants et des conventions institutionnelles. Cela s'explique sans doute par l'émergence des questions patrimoniales comme choix d'une élite et d'une nation diffusé et rendu légitime par vulgarisation et valorisation. Malgré les extensions périphériques qui accompagnent la diffraction des patrimonialisations et les évolutions connues depuis les premiers inventaires, leur « centre historique » a eu tendance à se cristalliser.

1.2. La transmission des représentations au champ touristique

Ces manifestations patrimoniales qui semblent majeures tant pour les habitants que pour les institutions patrimoniales (nationales et internationales) sont-elles également concernées par l'attractivité touristique ?

[illegible]

MUSEES		ARCHITECTURE ET MONUMENTS		LIEUX DE SPECTACLE		AUTRES LIEUX D'INTERÊT		
01	Pinacothèque Nationale / CS	20	Musée Ducati / LR	40	Certosa – Cimetière monumental / MO	60	Théâtre Manzoni / CA	
02	Musée Civique Archéologique / D4	21	Collection d'Art moderne Lancani / CS	41	Église San Michele in Bosco / MO	61	Théâtre Europaodrammatico / LT1	
03	Musée Civique Medievale / CA	22	Musée de Palais Poggi / CS	42	Fontaine de Neptuno / D4	62	Théâtre Colognieri / MO	
04	Collection Contemporaines d'Art / D4	23	Musée de la Communication "Mille Voci Mille Suoni" / LR	43	Les Deux Tours Aivelli et Garisenda / D4	63	Théâtre Arena del Sole / B4	
05	Maison Morandi / E6	24	Musée d'Accursio / D4	44	Palais d'Accursio / D4	64	Théâtre Duse / ES	
06	Musée Morandi / B2	25	Musée Historique du Soldat de plomb "Mario Massaccesi" / NT1	45	Palais des Bianchi / D4	65	Centre théâtral "La Solifera" / B2	
07	MAMBO – Musée d'Art Moderne de Bologna / B2	26	Musée Historique de la Tapisserie "Vittorio Zucchi" / MO	46	Palais des Podesta / D4	66	Teatri di Villa / LR	
08	Musée pour la Mémoire d'Ustica / LT10	27	Basilique – Sanctuaire San Domenico et Tombes des Gossolani / E4	47	Palais du Notaire et Palais du Roi Enzo / D4	67	Théâtre Altemani / MT1	
09	Musée International et Bibliothèque de la Musique / D5	28	Basilique – Sanctuaire Santo Stefano / D5	48	Palais de l'Archiginnasio – Bibliothèque, Théâtre anatomique et Salle Stabat Mater / D4	68	Théâtre Dehon / M1	
10	Musée d'Art Industriel et Galerie David Buggiellini / D5	29	Basilique San Francesco et Tombes des Gossolani / B2	49	Basilique de la Mercanzia / D4	69	Théâtre Dehon / CS	
11	Musée du Risorgimento et Maison Museo Carducci / E6	30	Basilique San Giacomo Maggiore / E4	50	Palais et Cour Isolani / D5	70	Théâtre Riboldi et – Casa delle Culture e dei Teatri / LT10	
12	Musée du Patrimoine Industriel (ancienne briquetterie Galotti) / LT10	31	Basilique San Luca / M9	51	Palais Pepoli Campogrande / D4	71	Jardin Margherita / FS,6	
13	Musée de l'Histoire de Bologna / D5	32	Basilique San Petronio / D4	52	Portique de San Luca et Arc du Michelozzo / M9	72	Parc Cassiani / M2	
14	Palais Faia-Palais des Expositions / CA	33	Basilique Santa Maria dei Servi / D5	53	Sanctuaire Corpus Domini ou Église de la Sainte / E3	73	Parc Gedi / M1	
15	Musée juif / CA	34	Bibliothèque Salubrosa / D4	54	Sanctuaire Santa Maria della Vita et "Lamentations sur le Christ mort" de Niccolò dell'Arca / D4	74	Parc de la Montagnola / A4	
16	Collection Tagliavini d'anciens instruments à clavier / CS	35	Cathédrale métropolitaine San Pietro / CA	55	Théâtre Comunale / CS	75	Parc San Pellegrino / M9	
							76	Parc de Villa Aldovrandi Mazzacorta / NT1
							77	Parc de Villa della Rose / M9
							78	Parc de Villa Ghigi / M10
							79	Parc de Villa Sestini / M9

425

À première vue, il semble que la réponse soit positive si nous considérons le plan proposé par l'Office de tourisme de Bologne (carte n° 20). En effet, la grande majorité des biens se retrouvent cités parmi les biens et sites à voir, à l'exception de la porte Saragozza qui est exclue des listes et des signes cartographiques du document ; notons également que le palais Poggi apparaît parmi les musées et non les « architectures et monuments ». Au contraire, certaines manifestations patrimoniales sont mises en évidence sur ce document à destination des touristes. Les deux tours sont représentées en rouge par un pictogramme sur le plan, ce qui semble confirmer leur statut de référent spatial (voire temporel). Elles font également partie d'un itinéraire de « trois heures » suggéré en rouge aux visiteurs : les 8 étapes sélectionnées recouvrent également les biens de la Piazza Maggiore bien que ce soit le site qui est mis en avant, comme pour la basilique S. Stefano associée à la place homonyme ou S. Giacomo Maggiore dont les portiques illustrent la zone universitaire ; l'Archiginnasio et S. Domenico sont quant à eux explicitement valorisés (carte n° 20). Ce parcours « clef-en-main » contribue à la visibilité de certaines manifestations patrimoniales qui deviennent dès lors des étapes incontournables pour les praticiens souhaitant découvrir Bologne.

Si nous considérons le rôle de médiation et de hiérarchisation des documents touristiques, nous pouvons également distinguer d'autres biens et sites incontournables d'après le guide de 1881 de Corrado Ricci. Bien que l'itinéraire principal ne soit pas explicitement indiqué aux lecteurs, l'auteur réalise une distinction entre trois ensembles. Si nous avons déjà dissocié à sa suite l'espace de la vieille ville et l'espace qui lui est périphérique (V.A.3.2), nous pouvons également déduire de sa lecture des choses à voir prioritairement à Bologne. Premièrement, l'ouvrage entreprend un tournant lorsque l'auteur annonce qu'il va offrir une vision la plus exhaustive possible aux lecteurs : en effet, plutôt que de l'écrire dès le début du guide, cette précision n'arrive qu'après le début de l'itinéraire⁴⁶⁹. Ce dernier conduit depuis la place du Neptune en passant par la Piazza Maggiore et l'Archiginnasio jusqu'à l'église S. Domenico⁴⁷⁰ : il s'agit donc d'une sélection centrée autour de l'ultra-centre de la ville de l'époque. Ce décalage nous fait supposer que Corrado Ricci lui-même souhaitait mettre en évidence des œuvres majeures et centrales, pour ensuite donner la possibilité aux visiteurs plus exigeants de multiplier les lieux d'intérêt. Deuxièmement, certaines manifestations patrimoniales sont valorisées par des illustrations. Si la majeure partie se concentrent dans l'itinéraire principal, deux monuments sont figurés par la suite :

469 RICCI Corrado, 1881, *op. cit.*, p. 58.

470 *Ibid.*, p. 3-49.

la Mercanzia et les deux tours. Là encore, cette visibilisation constitue un biais de lecture et l'expression d'une patrimonialité particulière qui provoque la distinction entre des biens principaux et secondaires⁴⁷¹ (tab. 12).

Ces documents touristiques démontrent l'intérêt continu pour certains lieux et édifices de Bologne, également présents dans les corpus institutionnels et doxiques.

1.3. Typologie de la concentration des patrimonialités

À partir des analyses précédentes, nous pouvons identifier plusieurs critères qui permettent à ces manifestations patrimoniales de concentrer les patrimonialités.

Tout d'abord, ce sont des biens anciens dont les valeurs patrimoniales sont reconnues dès la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. Cette double ancienneté favorise l'historicisation et la valorisation de l'hérité. Ensuite, ces valeurs ont été transmises jusqu'à nos jours. Cette reproduction patrimoniale conforte une certaine impression de continuité qui n'est pas sans participer au renforcement des représentations liées à cet héritage. Les patrimonialisations secondes qui ont pu concerner ces manifestations patrimoniales sont variées – transformations matérielles et / ou urbaines notamment dans le cadre de modernisations, de restaurations, de matérialisations des représentations ou d'artefacts, d'intégration à de nouveaux corpus. Elles ont favorisé les dynamiques spatiales et temporelles qui ont accompagné voire enrichi la transmission. Enfin, les biens en question connaissent une valorisation touristique par le biais de documents médiateurs qui les rendent visibles et attractifs pour des acteurs exogènes au territoire. Ces trois critères (ancienneté, transmission sémiogénétique, valorisation) semblent être des indices de la concentration spatio-temporelle des patrimonialités.

Afin d'analyser leurs différences, nous proposons une catégorisation typologique des 16 manifestations patrimoniales retenues jusqu'à présent (tab. 12). Pour cela, nous prenons en compte ce qui les distingue : leur double ancienneté, les patrimonialités des habitants, l'intégration aux corpus national et municipal – bien que trois biens se situent en-dehors de l'espace à haute reproduction historique, à savoir la porte Saragozza, le palais Poggi, et la basilique S. Luca et son portique. Les variations sont davantage visibles concernant

471 Précisons que la porte Saragozza est citée comme un point de repère et non comme un édifice d'intérêt : « En montant vers la porte Saragozza par la rue des murs » (*ibid.*, p. 172).

Tableau n° 12 : Hauts-lieux du patrimoine de Bologne par catégories

Manifestation patrimoniale	Inventaires 1870's	Patrimonialisations secondes	Tourisme	Unesco
S. Stefano	X	Matérialisation	Secondaire Principal	Composant principal (n°2)
Archiginnasio	X	Artefact	Principal Principal	Piazza Maggiore (n°5)
S. Petronio	X		Principal Secondaire	Piazza Maggiore (n°5)
Accursio	X	Matérialisation	Principal Secondaire	Piazza Maggiore (n°5)
Fontaine du Neptune	X		Principal Secondaire	Piazza Maggiore (n°5)
Podestà et Re Enzo	X	Matérialisation	Principal Secondaire	Piazza Maggiore (n°5)
Mercanzia	X	Matérialisation Artefact	Principal Secondaire	Composant principal (n°2)
Tours Asinelli et Garisenda	X		Principal Principal	Asinelli (n°10)
S. Luca et son portique	X	Associé au centre historique	Secondaire Secondaire	Composant à part entière (n°6)
Palais Poggi	X		Secondaire Musée	Composant principal (n°7)
S. Maria dei Servi	X		Secondaire Secondaire	Strada Maggiore (n°10)
S. Domenico	X		Principal Principal	
S. Giacomo	X		Secondaire Principal	
S. Francesco	X	Matérialisation Artefact	Secondaire Secondaire	
S. Pietro	X		Secondaire Secondaire	
Porte Saragozza				

L'intégration au corpus Unesco qui atteste d'une reconnaissance institutionnelle de la patrimonialité du bien jusqu'en 2021, voire de son renouvellement par cette forme de surpatrimonialisation. De même, la valorisation touristique passée et présente donne à voir les médiations patrimoniales depuis les habitants vers les praticiens exogènes : elles participent à figer les représentations des premiers et à déterminer une hiérarchisation des biens locaux. Le tableau ci-après reprend le précédent en ajoutant l'intérêt touristique comme principal (visibilisation accrue dans les documents) ou secondaire (visibilisation limitée) en distinguant pour chaque bien les résultats de l'étude du guide de 1881 (ligne supérieure) et ceux de la carte touristique de 2021 (ligne inférieure).

La première catégorie entend réunir les manifestations patrimoniales intégrées au corpus Unesco qui jouent ou ont joué un rôle principal dans la valorisation touristique locale. Si des nuances existent au sein de ce premier ensemble, il n'en reste pas moins que ces biens demeurent incontournables pour les habitants et les institutions locales, nationales et internationales. Ajoutons que les deux tiers de ces manifestations patrimoniales ont été concernées par des patrimonialisations secondes remarquables depuis 1860.

Les deux catégories suivantes semblent esquisser des pistes d'évolutions des patrimonialités. Celle constituée de la basilique de S. Luca, du palais Poggi et de l'église S. Maria dei Servi a pour point commun d'être aux marges de l'activité touristique : la première du fait de sa distance de l'espace à haute reproduction historique, les deux autres sans doute pour leurs valeurs – le palais est surtout connu pour avoir hébergé l'université de Bologne depuis le XVIII^{ème} siècle, quand S. Maria dei Servi jouit principalement d'une forme particulière avec les quadriportiques à son entrée. Néanmoins, leur intégration au corpus Unesco pourrait permettre de les rendre davantage attractifs pour les visiteurs et les touristes, et ainsi d'intégrer la première catégorie de biens. En revanche, celle constituée des églises S. Domenico et S. Giacomo Maggiore – et auxquelles nous pourrions peut-être, et dans une moindre mesure, ajouter la tour Garisenda – ne sont pas concernés par la labellisation : là encore, nous nous questionnons sur les effets de cette forme d'exclusion, dans la mesure où ces biens sont mis en avant dans les matériels touristiques et pourraient se retrouver marginaliser à l'avenir des représentations exogènes.

La dernière catégorie peut être subdivisée en deux groupes. En premier lieu, la basilique S. Francesco et la cathédrale S. Pietro qui sont des édifices reconnus à Bologne, mais dont la visibilité internationale est réduite. La première capitalise d'une certaine façon sur les nombreuses restaurations qui l'ont concerné et qui ont participé à la rendre visible

localement. La seconde souffre d'un manque de visibilité jusque dans le paysage local du fait de son alignement avec la Via Indipendenza et la disparition de place adjacente dans les années 1860-1880 : sa monumentalité est donc réduite par l'absence de perspective urbaine. En second lieu, la porte Saragozza semble à part, depuis son absence des premiers inventaires au XIX^{ème} siècle jusqu'à son exclusion du corpus Unesco bien qu'elle soit située entre le portique de S. Luca et le début de la portion de la rue Saragozza qui en font partie.

Hormis cette dernière, les manifestations patrimoniales concentrent trois types de patrimonialités : celles issues des habitants, mesurées par les enquêtes sociologiques (où les 10 lieux ou monuments les plus cités par les habitants en 2019 soit 22 % du total représentent pourtant près de 72,5 % des mentions) ; celles issues des institutions suivant les statuts et les corpus produits ; celles issues de la valorisation, notamment touristique, dans la mesure où elle les rend visibles à plusieurs échelles.

2. Les polarisations patrimoniales à Bologne

L'espace de la vieille ville voit donc des objets et plus largement des lieux concentrer les valeurs historiques et patrimoniales. Ce phénomène provoque une différenciation hiérarchique qui semble s'affirmer et se transmettre dans le temps. Dès lors, dans une approche spatialisée et territoriale, nous pourrions en déduire des pôles patrimoniaux qui attirent les représentations des acteurs et étudier leur évolution temporelle.

2.1. Le centre patrimonial ancien

À partir du tableau n° 12, il est possible d'identifier à Bologne un centre patrimonial. Concentré entre la Piazza Maggiore, la place Santo Stefano et les deux tours, il rassemble les biens culturels dont les valeurs ont été transmises et reproduites depuis au moins la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle.

Ces manifestations patrimoniales jouissent d'abord d'une double ancienneté. Situées dans les limites de la ville du XII^{ème} siècle, leur production remonte à l'époque médiévale ou renaissance. De plus, leur reconnaissance patrimoniale est stable depuis les premiers inventaires des années 1870 – ce qui laisse supposer qu'elle est encore antérieure. De façon

corrélée, elles constituent ensuite des archétypes monumentaux comme premiers Monuments nationaux, mais aussi parce que les édifices en question sont concernés par les premières restaurations néo-médiévales. Guido Zucchini qui a contribué à les documenter évoque plusieurs de ces biens, comme les portiques du palais du Podestà qui sont restaurés dès les années 1830 suivis des travaux de réouverture des fenêtres de l'étage autour de 1887, la Mercanzia qui connaît deux restaurations stylistiques d'ampleur à la fin des années 1830 puis en 1889, la création du quadriportique de S. Maria dei Servi remontant aux années 1852-1855, les palais Isolani restaurés en 1854 et 1877, ou encore le complexe de S. Stefano qui est transformé à partir de 1876. Le fait qu'elles soient amorcées dans les années 1830 est un indice supplémentaire de l'ancienneté des représentations patrimoniales et de la concentration des valeurs sur ces objets.

Dans ce centre patrimonial ancien se trouvent par ailleurs deux places qui concentrent elles-mêmes des biens patrimoniaux majeurs : les Piazza Maggiore et place Santo Stefano. La première focalise les représentations des acteurs de façon ancienne grâce à la présence d'édifices monumentaux et dont la monumentalité et l'ancienneté ont notamment été reproduites à l'occasion des restaurations néo-gothiques qui les ont parfois matérialisées. De façon analogue, la place où se situe la basilique S. Stefano a connu plusieurs interventions du même ordre dès les années 1850 et jusqu'à la fin du XX^{ème} siècle lorsqu'elle retrouve sa morphologie originelle (Scannavini, 1991). Jouissant de leur proximité, ces lieux patrimoniaux coïncident également avec le noyau historique de la ville médiévale – pôle politique pour la Piazza Maggiore et pôle religieux pour le complexe conventuel lequel serait contemporain de Petronio, le premier évêque de la ville.

Concernant la première, les représentations se sont progressivement détournées de la place comme un espace pour se concentrer sur les édifices qui s'y trouvent. En 1969, les résultats de l'enquête sociologique montrent que les habitants associent la Piazza Maggiore à un espace dont ils font l'expérience pratique (52 %) : ils évoquent par exemple les pigeons qui s'y trouvent, les jeux des enfants, les gens qui y discutent, les manifestations qui y sont organisées. Pour 28 % des répondants, c'est la spatialité qui prévaut à travers son étendue ou son organisation. Ce ne sont finalement que 26 % des enquêtés qui l'associent directement à un édifice monumental⁴⁷². Or, ce taux monte à 52,9 % en 2019. Si la place a connu des évolutions depuis les années 1960 (piétonnisation en 1968 qui a pu marquer les représentations des habitants lors de la première enquête), les édifices qui l'entourent

472 Pour l'ensemble de ces résultats, voir : DI NALLO Egeria, 1970, *op. cit.*, p. 223.

représentent au contraire une constance qui concentre davantage les représentations dans la période récente. Elle demeure un « lieu de rencontre » et un espace destiné aux personnes dans notre enquête (les habitants évoquent les chanteurs de rue, les gens qui s’y promènent, les projections cinématographiques estivales, etc.) mais cette image semble être devenue secondaire : cette évolution témoigne de nouveau de l’évolution des patrimonialités et également d’une forme de monumentalisation qui rejoint celle du centre historique et qui marque la hiérarchisation patrimoniale et spatiale. Pour ces raisons, nous pourrions considérer que la Piazza Maggiore notamment, mais aussi d’autres lieux comme la place Santo Stefano, constituent des hauts lieux qui font figure de pôles patrimoniaux.

2.2. Une polypolarisation géohistorique ?

Par cette autre approche géographique du patrimoine de Bologne, nous pouvons analyser l’évolution spatiale du territoire pour identifier des polarisations qui permettent d’articuler la concentration des représentations patrimoniales avec les différentes extensions des patrimonialisations.

Notre lecture du système patrimonial local reprend la typologie des extensions (tab. 8) selon laquelle une partie de ces extensions proviennent de patrimonialités hiérarchisées. Dans une logique chronologique et rhizomique, l’extension est partie du monumental jusqu’au typique ; dans une approche proprement hiérarchique, l’extension passe à la fois par la reconnaissance de l’exemplaire jusqu’à son extension vers le typologique, et par l’identification d’un centre jusqu’à son aire périphérique.

Plusieurs pôles patrimoniaux peuvent ainsi être identifiés (carte n° 21). Historiquement, le premier correspond au centre patrimonial ancien formé par la concentration des premiers Monuments nationaux historiques et artistiques. Il s’agit d’un pôle chronologique à partir duquel les extensions se sont réalisées par l’extension des statuts ou par l’association synecdochique. Néanmoins, des pôles secondaires anciens peuvent être mis en évidence et notamment la Piazza Maggiore. Celle-ci représente un « lieu attribut » (Debardieux, 1995 : 99) dans la mesure où ce lieu est au cœur de la mise en image du paysage et du territoire de Bologne – notamment comme forme monumentale du site patrimonial urbain. La place a d’une part historiquement contribué à polariser les extensions patrimoniales en tant qu’elle dispose d’un rôle structurel sur le centre ancien de la ville ; d’autre part, elle polarise les représentations patrimoniales anciennes jusqu’à attirer l’activité touristique depuis

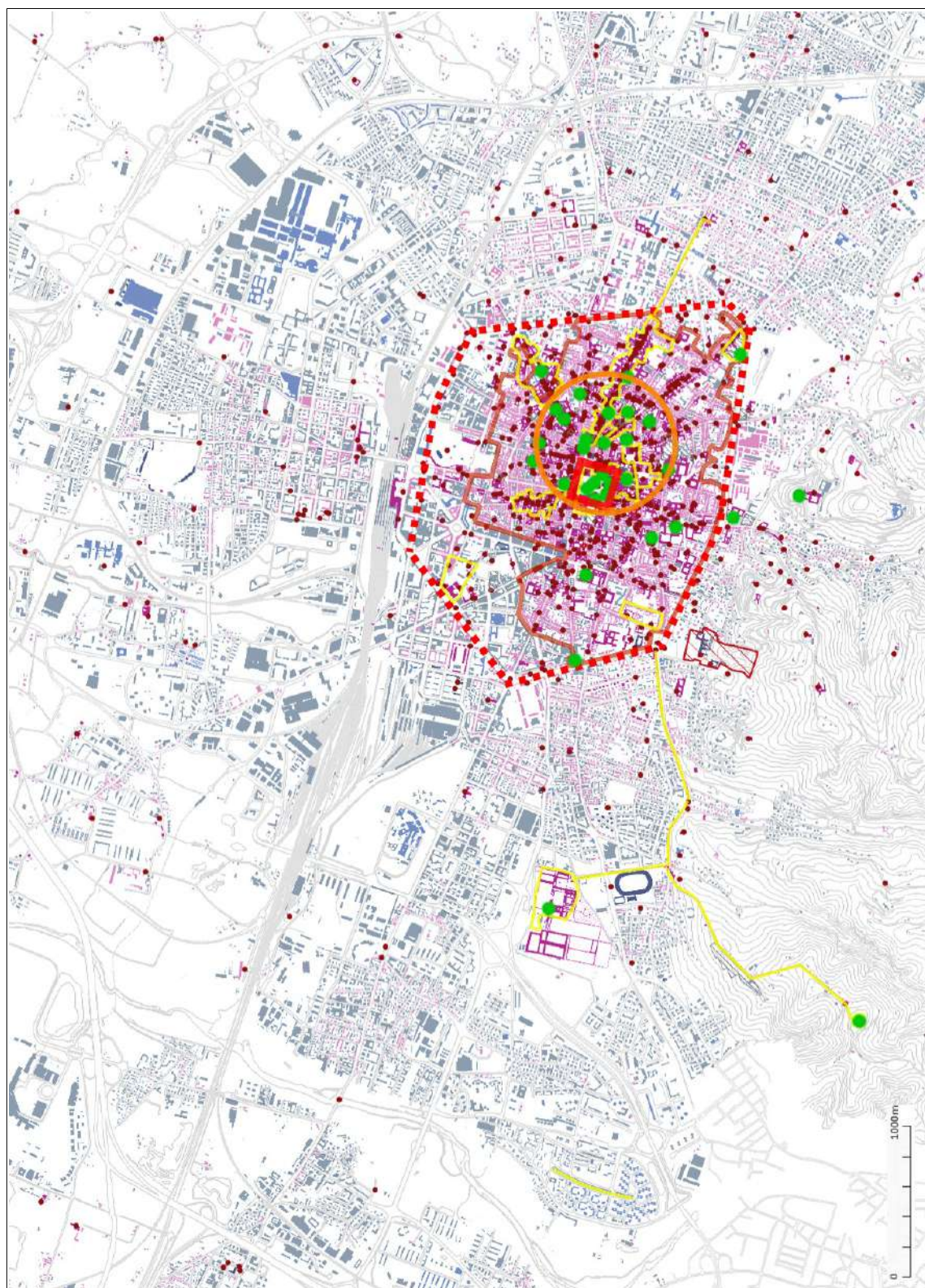
l'époque de Corrado Ricci jusqu'à nos jours.

Le troisième pôle coïncide avec l'espace à haute reproduction historique qui correspond à la plus forte densité patrimoniale du territoire local. Si sa formation et son identification dépendent en partie des pôles anciens, il représente aujourd'hui le noyau à partir duquel la lecture « patri-territoriale » en gradients s'organise. Il contribue donc largement à diffuser les patrimonialités et à maintenir parallèlement une organisation hiérarchique du territoire. La vieille ville de Bologne dans son ensemble pourrait donc être légitimement considérée comme un quatrième pôle patrimonial qui constitue à la fois la ville héritée et le pôle urbain actuel des acteurs. Sa monumentalisation comme manifestation patrimoniale à part entière renforce ces statuts. Soulignons pourtant que des pôles secondaires hors-les-murs existent comme la basilique S. Luca et son portique (tab. 12).

Ces pôles patrimoniaux n'ont ni la même origine, ni la même dimension. Certains sont issus des représentations des acteurs eux-mêmes : la Piazza Maggiore et la vieille ville qui disposent de limites claires renforcent leur fonction polarisatrice des valeurs et des représentations patrimoniales. Les deux autres proviennent de l'analyse géohistorique et permettent de mettre en perspective l'organisation du territoire telle que les acteurs l'exposent. Ce hiatus s'explique par l'identification d'une part de limites topographiques liées à l'expérience pratique et spatio-temporelle du territoire quand nos travaux permettent de faire émerger des limites analytiques géohistoriques. Il met également en évidence une évolution des représentations qui pourrait nous faire émettre l'hypothèse que la ville historique telle que portée par la municipalité actuelle puisse un jour devenir un troisième stade de polarisation. En un sens, ce territoire connaît une polypolarisation bien qu'elle semble relativement concentrique et évolutive.

Les pôles patrimoniaux de Bologne concentrent les valeurs historiques notamment, et plus largement patrimoniales, grâce à la densité de biens culturels reconnus par la société locale. Cela conduit à attirer les patrimonialités des acteurs en général, ce que confirment tant les représentations et les pratiques touristiques que la multiplication des statuts nationaux et des labels internationaux dans ces différents pôles. Cette organisation hiérarchique du système patrimonial local a des effets sur la structure du territoire par la diffusion des représentations (extensions des patrimonialisations) et sur l'aménagement et la mise en image de ces pôles. Ces différentes polarisations expliquent par ailleurs l'organisation en gradients patrimoniaux du territoire et la valorisation des biens situés aux abords des pôles.

Carte n° 21 : Les polarisations patrimoniales du territoire de Bologne (échelle : 1 : 40 000)



Fond de carte : UFFICIO TECNICO COMUNALE, 2021, « Disciplina del piano. Per orientarsi », *op. cit.*
Réalisation : L. Marolleau, 2023.

Les pôles patrimoniaux

-  La Piazza Maggiore
-  Le centre patrimonial ancien
-  L'espace à haute reproduction historique
-  La ville héritée, pôle urbain

Les manifestations patrimoniales

-  Les Monuments nationaux de Bologne en 1870
-  Les 12 composants du bien en série inscrit à l'Unesco
-  Les biens culturels sous tutelle nationale
-  Les biens archéologiques nationaux
- Les édifices d'intérêt historico-artistique (d'après le PUG 2021)
 -  - avant 1860 (environ)
 -  - après 1860 (environ)
- Les édifices d'intérêt culturel (d'après le PUG 2021)
 -  - avant la Seconde Guerre mondiale
 -  - après la Seconde Guerre mondiale

Conclusion du chapitre VIII

À la suite de nos analyses, nous pouvons définir le centre historique selon trois approches. Il s'agit premièrement d'une manifestation patrimoniale à part entière, dont les limites dépendent des représentations géohistoriques des acteurs. Ces dernières sont autant liées à l'histoire des dynamiques spatiales comme l'urbanisation ou les centralités urbaines, qu'à la concentration ancienne de biens culturels. Deuxièmement, il s'agit d'un moyen d'analyser le tissu urbain ancien et la manière de l'intégrer aux politiques urbanistiques et territoriales. Cette approche est progressivement étendue à des quartiers distincts de la vieille ville. Ce changement d'échelle vers la prise en compte de la « ville historique » traduit un renouvellement de l'aménagement et de la gestion du territoire. Troisièmement, le centre historique est un objet géographique caractérisé par la centralité des valeurs historiques. Celle-ci peut être mesurée à partir des espaces qui concentrent les patrimonialités, les statuts et les labels patrimoniaux. Cette zone à haute reproduction historique est donc marquée par une forte densité de biens et de sites patrimoniaux et par une forte continuité territoriale dans le temps.

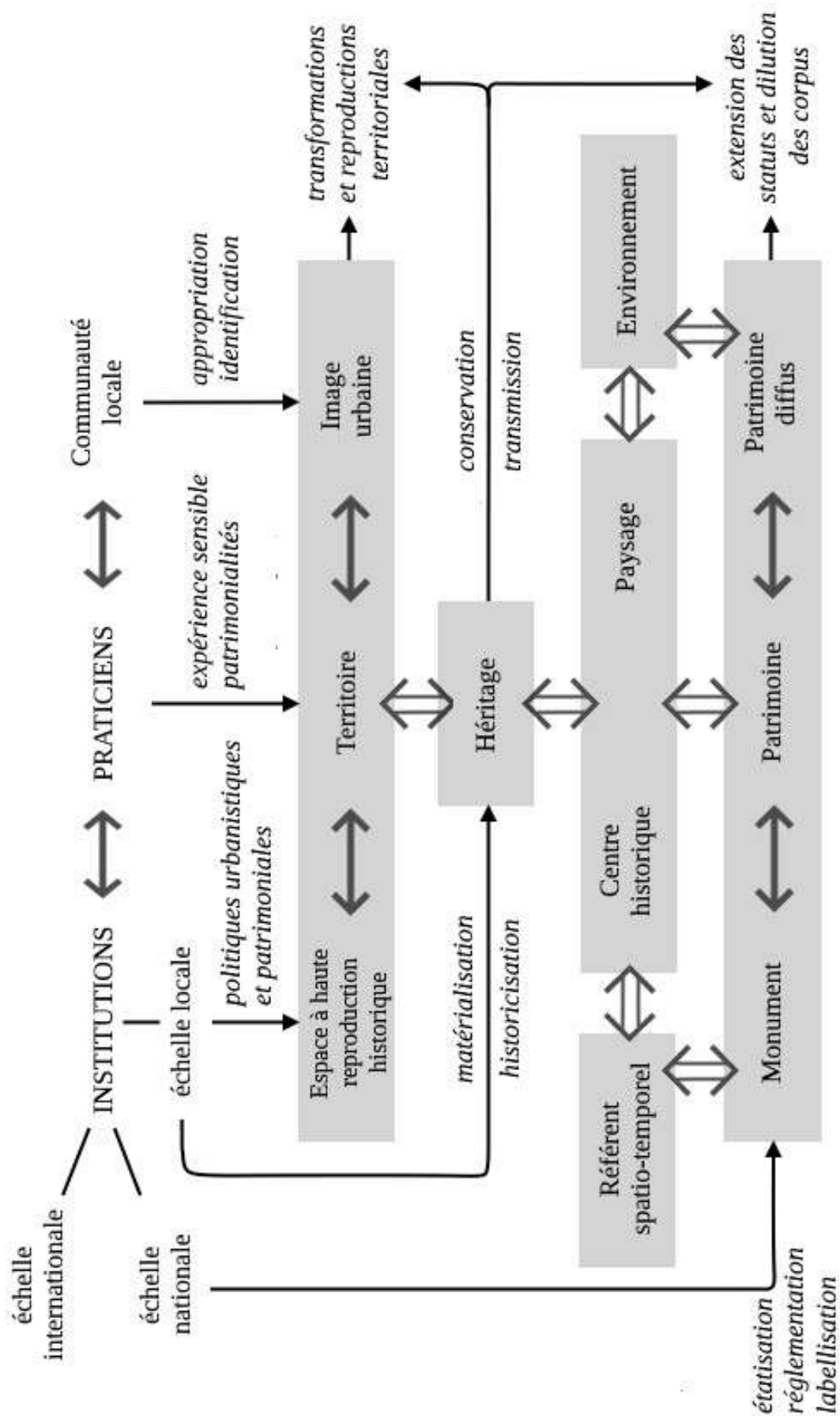
À Bologne, la co-existence de ces définitions et de leur traduction spatiale est en partie reconnue par les acteurs. Historiquement, les politiques urbanistiques définissent trois ensembles : la vieille ville, elle-même subdivisée d'après l'ampleur des transformations, et sa périphérie ancienne qui permet récemment d'intégrer de nouveaux espaces. Ces distinctions constituent le premier pas vers l'identification des pôles patrimoniaux qui s'articulent les uns aux autres au sein d'un même territoire et contribuent aux extensions étudiées. Néanmoins, ces définitions analytiques ne sauraient effacer des limites qui ont permis matériellement et / ou idéellement de définir un objet spatial et patrimonial nouveau dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Celui-ci a accompagné le passage d'un régime de qualification monumental à un intérêt croissant pour l'harmonie et la typicité locale. L'intégration du territoire municipal à l'histoire du fait patrimonial passe par l'élargissement des limites de la ville historique, mais aussi par une lecture par gradients de sa composition.

Conclusion de la troisième partie

Si elles constituent un élément central de la reproduction territoriale, les patrimonialisations participent également aux transformations du territoire. Cela passe notamment par ses extensions qui conduisent à mettre en réseau différents espaces provenant de différentes périodes d'urbanisation (carte n° 1). La manière dont les acteurs se représentent des lieux influence les aménagements du territoire, en particulier pour rendre conformes le paysage et ses composants avec l'image qu'ils en ont. Les distinctions spatio-temporelles préexistantes peuvent dès lors s'atténuer, leurs limites peuvent se mouvoir, et de nouvelles connexions peuvent s'établir entre les quartiers. Les acteurs s'identifient à leurs représentations liées à un territoire donné tout comme des objets, des lieux et des panoramas sont identifiés à un territoire lorsqu'ils rejoignent ces mêmes représentations.

L'intérêt pour la modernisation de l'espace central ancien a par ailleurs permis à Bologne le maintien de sa centralité et de sa valeur. La reconnaissance d'un espace patrimonial nommé « centre historique » conduit à offrir une plus-value aux parties conservées de la vieille ville pré-industrielle (antérieure à l'étalement urbain). Il devient à la fois un repère spatio-temporel qui le monumentalise et une référence paysagère à l'origine de l'image du territoire. Le croisement entre urbanité et patrimonialité permet néanmoins de révéler plusieurs types de pôles patrimoniaux à l'intérieur même de ce centre historique, et notamment un centre patrimonial ancien et un espace à haute reproduction historique. Si le premier est défini d'après la densité et la diversité de biens culturels qui le composent, le deuxième est délimité en fonction de la reproduction géohistorique. Ce dernier espace est une marque de la continuité socio-territoriale qui le distingue des quartiers récents et qui favorise l'identification des acteurs aux lieux (fig. 39).

Figure n° 39 : Schéma synthétique des rapports géohistoriques entre patrimoine et territoire



Réalisation : L. Marolleau, 2023

Devenus patrimoniaux autant que symboliques, ces espaces et paysages anciens sont également des vecteurs de transformation territoriale. Outre la reproduction *ex-nihilo* de formes traditionnelles inspirées de l'héritage hors de ses limites spatio-temporelles, les acteurs étendent les patrimonialisations et les labellisations vers des objets et des lieux plus récents en suivant les codes de l'ancien. D'une part, le centre historique constitue un espace qui polarise les représentations patrimoniales ainsi que les pratiques qui leur sont liées. De l'autre, il est la référence permettant d'établir la typicité des lieux. Il concentre donc les enjeux d'aménagement et de gestion du territoire : contre les risques de fragmentation entre l'ancien et le moderne, il est utilisé comme un pivot de la continuité territoriale. À Bologne, la polarisation patrimoniale du territoire est due à la vieille ville qui a conservé sa centralité. Cet espace constitue un modèle de territorialisation du patrimoine et de patrimonialisation du territoire. Au-delà, le paysage et le centre historique constituent les interfaces moteurs des transformations et des reproductions territoriales.

Pourtant, les extensions patrimoniales s'assimilent en ce sens à des formes de déterritorialisation. L'intégration des marges peut constituer une homogénéisation qui déplacerait ailleurs la fragmentation territoriale sur la base de l'aspect ou de l'intérêt patrimonial. Les politiques en la matière doivent donc réussir à multiplier les pôles patrimoniaux afin de privilégier l'intégration réticulaire des périphéries. La territorialisation passe notamment par la diversification topo-typologique du patrimoine comme mode d'extension au cœur du couple reproduction / transformation.

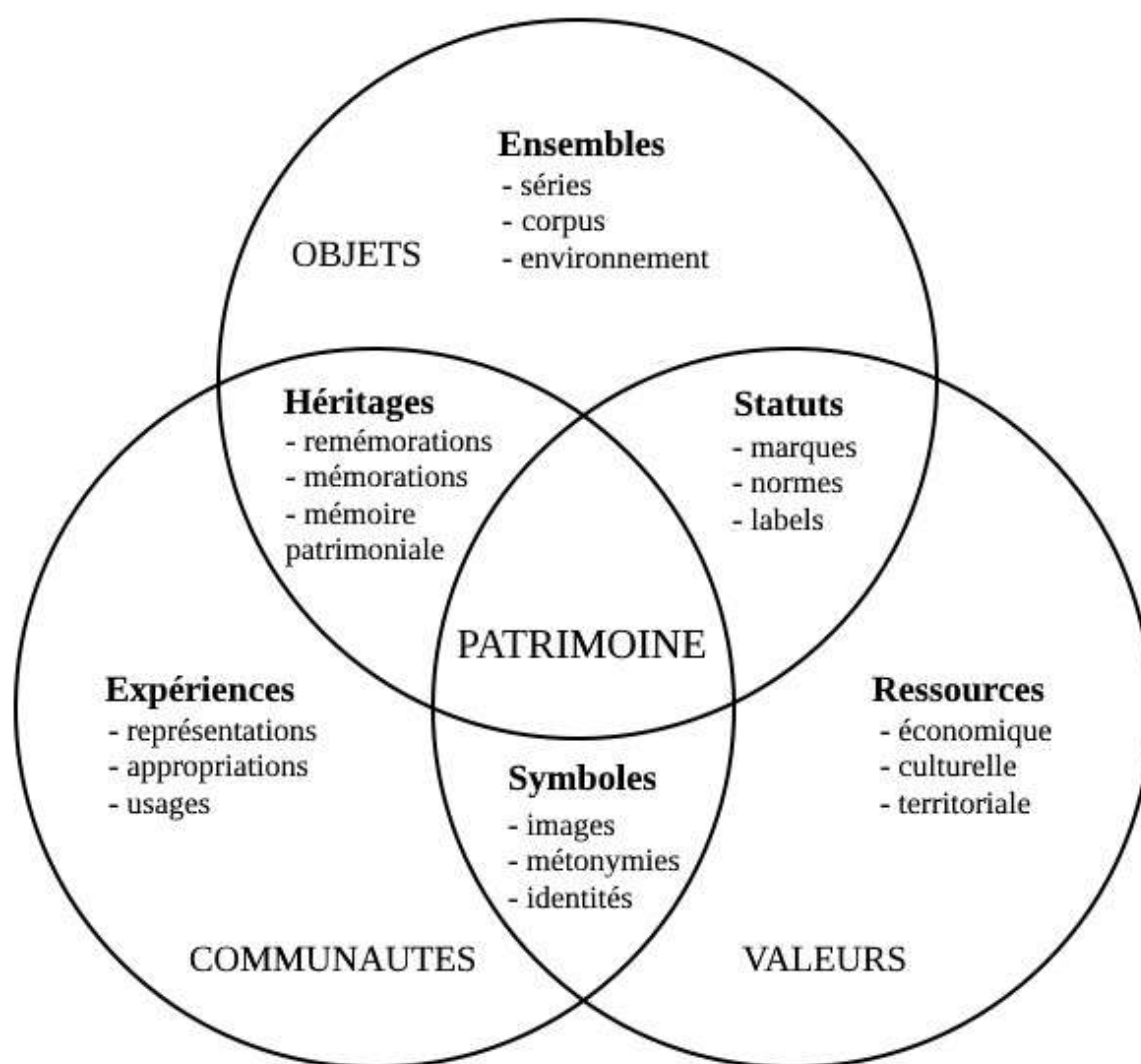
CONCLUSION GÉNÉRALE

La complexification du patrimoine

Cette recherche a abordé la question du renouvellement de la notion de patrimoine. La multiplication des acteurs, la diversification des types d'objets concernés, et l'enrichissement sémiologique issu de l'histoire et de la géographie des biens culturels, sont à l'origine de la complexification constatée.

Comme l'illustre le schéma synthétique ci-après, le patrimoine recouvre un grand nombre de catégories d'objets. Leur diversification forme des ensembles de corpus de biens, voire des séries. De façon plus diffuse, ils participent à un environnement plus élargi qui suggère l'harmonie des lieux hérités. Considérés par une communauté comme un héritage, ces objets représentent à la fois une trace du passé et une production mémorielle du présent. Ce pendant volatile à sa matérialité se transmet dans le temps, constituant la mémoire patrimoniale (Morisset, 2009), complétée par des resémantisations qui complètent sa sémiologie. Les biens patrimoniaux s'enrichissent donc individuellement et collectivement de leurs interconnexions et de ces redéfinitions sur le temps long. Si les objets se situent à la fois dans une double temporalité et une double spatialité (deux contextes spatio-temporels), leur sens est également double. Cela passe d'un côté par les expériences qu'en ont les praticiens, lesquels se représentent, s'approprient et utilisent les biens qui leur sont accessibles (fig. 40). De l'autre, des ornements, des écrits ou encore des éléments de la monumentalité relient les objets aux productions et aux transformations issues de périodes révolues. Ensemble, ces caractéristiques sont à l'origine de l'hétérologie spatio-temporelle du patrimoine (Guillaume, 1980 ; Morisset, 2009).

Figure n° 40 : Schéma de conceptualisation du patrimoine



Réalisation : L. Marolleau, 2023

De plus, la reproduction et l'évolution du sens attribué aux biens sont des indices de leur valeur. Le patrimoine constitue ainsi une ressource culturelle partagée et une ressource économique, marchande ou spéculative. Il est aussi un outil pour l'aménagement et la gestion d'un territoire. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si l'élargissement des limites des corpus patrimoniaux apparaît dès les débats provoqués par les modernisations urbaines, qui ont renouvelé les représentations de la ville. Ces valeurs peuvent parfois s'opposer ou s'articuler. Ainsi, la patrimonialisation est d'abord utilisée comme valorisation culturelle des objets et de l'urbain dans le but d'enrayer la spéculation foncière. À partir des années 1970, la marchandisation des loisirs finit cependant par augmenter leur valeur économique et accélère l'extension patrimoniale. Pour autant, le patrimoine dispose de

statuts qui le distinguent des autres objets. Des normes ou des labels peuvent souligner son caractère exceptionnel, de même que la production de marques valorise ses qualités. Enfin, la valeur du patrimoine est symbolique. Il favorise par exemple la production d'images qui se substituent aux lieux ou aux paysages. Par elles, il devient représentatif d'un territoire et d'une société, voire d'ensembles patrimoniaux par des rapports métonymiques entre la partie et le tout. Sa portée symbolique en fait donc un accumulateur spatio-temporel sémiologique qui peut faciliter les liens d'identification des acteurs à un groupe, à une histoire, à une culture ou encore à un espace.

Comme le résume le schéma ci-dessus (fig. 40), le patrimoine est un objet social complexe. La complexification qui est à l'œuvre aboutit à multiplier les logiques et les déroulements des patrimonialisations.

Les patrimonialisations : processus aux dynamiques complexes

L'étude géohistorique des patrimonialisations dans le cas de Bologne a permis de mettre en évidence l'histoire du fait patrimonial local entre 1860 et 2021. Celle-ci suit l'évolution des patrimonialités et le développement des corpus de biens culturels qui révèlent le rôle des acteurs institutionnels et des praticiens, parmi lesquels les habitants, des professionnels ou des visiteurs. À partir de nos travaux nous pouvons dégager une analyse globale du processus de patrimonialisation.

Cette recherche a permis d'insister sur la fabrique stratifiée du patrimoine qui résulte de sa reproduction spatio-temporelle. Chaque manifestation patrimoniale voit en premier lieu les traces de sa durabilité être conservées par le biais de restaurations, de transformations, et d'inscriptions spatiales qui ont une incidence plus ou moins forte sur les biens et les sites en eux-mêmes. En deuxième lieu, les rapports des acteurs à l'héritage sont variés et polytemporels : les individus et les groupes n'ont pas le même regard sur les objets et le sens qui leur est prêté peut évoluer dans le temps. La production de l'héritage a donc elle aussi une histoire qui accompagne les reproductions patrimoniales et qui participe à renouveler les marques volatiles de la patrimonialité. En troisième lieu, les définitions conventionnelles du patrimoine évoluent et se multiplient dans le temps : la stratification réglementaire observée dans la période récente à Bologne fait écho à la multiplication de normes, de statuts et de labels à plusieurs échelles. Si les corpus de biens demeurent globalement réticulaires, le patrimoine n'apparaît plus dans sa dimension archipélagique.

Les connexions entre les différentes strates produisent des pôles qui concentrent et diffusent les valeurs patrimoniales dans le temps et dans l'espace.

Le processus de patrimonialisation dépasse la période de définition voire de matérialisation des biens, de même qu'il s'étend au-delà de leur normalisation et de leur valorisation intra-communautaire. Il se poursuit diachroniquement par des médiations historiques provenant autant de l'état de fait hérité qui devient un actant que des discours holistes qui influencent les représentations des acteurs. Spatialement, il est également porté par des médiations géographiques, notamment par le biais du paysage qui est une production autant qu'un interface écouménal favorisant la mise en scène voire la mise en image du patrimoine. Les dynamiques spatiales peuvent aussi constituer des moteurs de la patrimonialisation, comme dans le cas de la centralité urbaine devenue centralité historique et patrimoniale à Bologne. Si les acteurs eux-mêmes peuvent être des médiateurs sociaux favorisant les échanges entre différents groupes et différentes échelles spatiales, les médiations historiques et géographiques sont enrichies par les reproductions et les transformations patrimoniales et territoriales. Elles fonctionnent alors comme des effets-retours dans la mesure où les composants de l'écoumène jouent le rôle d'interface spatio-temporel praticiens / praticiens.

Ces évolutions qui accompagnent les patrimonialisations s'ajoutent aux changements de rapports au patrimoine rendus par la notion de régimes de patrimonialité. Le couple monumentalité / eurythmicité vient alors compléter d'autres binômes – durable / volatile (Cirese, 2002), légitime / populaire (Rautenberg, 2003), marques / traces (Veschambre, 2008), *unicum* / *typicum* (Heinich, 2009), indice / icône (Navarro, 2015) – qui donnent à voir tant le glissement conceptuel que la complémentarité processuelle à l'œuvre au cours de l'histoire des patrimonialisations. Ce changement suit l'évolution des régimes d'historicité (Hartog, 2003) – auxquels nous semblent concourir les régimes d'authenticité et de qualification – et de géographicité (Besse, 2009) – associés notamment aux régimes d'urbanisation, voire d'habiter. Les reproductions et les évolutions sociales, territoriales et patrimoniales agissent ainsi sur les patrimonialisations.

La fabrique du patrimoine est donc à la fois révélatrice de rapports sociaux au territoire et du fonctionnement systémique des patrimonialisations.

La pluripatrimonialisation comme lecture géohistorique

Nos travaux ont mis à jour le développement en système des patrimonialisations à la fois en termes de médiations spatio-temporelles et en termes d'extensions suivant plusieurs temporalités et spatialités. Cette pluripatrimonialisation associe évolutions intensives et extensives notamment par le biais de dynamiques spatiales associant changements et reproductions. L'orientation de l'analyse vers les différentes formes prises par le processus de patrimonialisation constitue un apport de cette thèse.

La diversification des régimes de patrimonialité, d'authenticité et de qualification représente la bascule depuis les patrimonialisations intensives vers des formes extensives. L'étude analytique de la pluripatrimonialisation est notamment rendue possible par la distinction entre le durable et le volatile qui permet de considérer l'objet et le bien, c'est-à-dire de distinguer la matérialité d'une part et les sens et les limites spatio-temporelles qui déterminent les manifestations du patrimoine de l'autre. La proposition de distinguer plusieurs formes prises par le processus (fig. 40) vise trois objectifs. Premièrement, elle offre un outil pour mieux cerner la complexification constatée en soulignant les logiques qui peuvent enrichir les patrimonialités des acteurs. Deuxièmement, il s'agit d'articuler les patrimonialités centrées sur le monument et celles tournées vers l'environnement, et au-delà d'approcher le caractère réticulaire du patrimoine. Enfin, la typologie permet d'analyser le système patrimonial composé d'extensions combinées. Qu'elles se succèdent chronologiquement, s'imbriquent de façon hiérarchique, ou se déploient sans ordre préconçu, les patrimonialisations constituent un ensemble patrimonial interconnecté, stratifié et polarisé.

Cette pluripatrimonialisation favorise la multiplication et l'étoffement des corpus. Ceux-ci peuvent être figés par des normes, qu'elles produisent des catégories patrimoniales distinguant par exemple des objets ou des éléments dits « naturels » ou qu'elles les regroupent sous une même appellation (d'abord « choses », puis « biens culturels et paysagers » dans le cas italien). La multiplication des acteurs peut engendrer une stratification de nature réglementaire lorsque l'État et les collectivités territoriales s'opposent ou se partagent des compétences patrimoniales. Il est à noter que les biens édifiés et paysagers disposent d'une double nature qui les inscrit également dans l'espace géographique ce qui les soumet aux décisions et aux dynamiques propres à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire. Finalement, des labels réunissent sous de nouveaux corpus des biens pouvant être déjà reconnus, autant qu'ils participent à la fabrique de nouveaux

patrimoines.

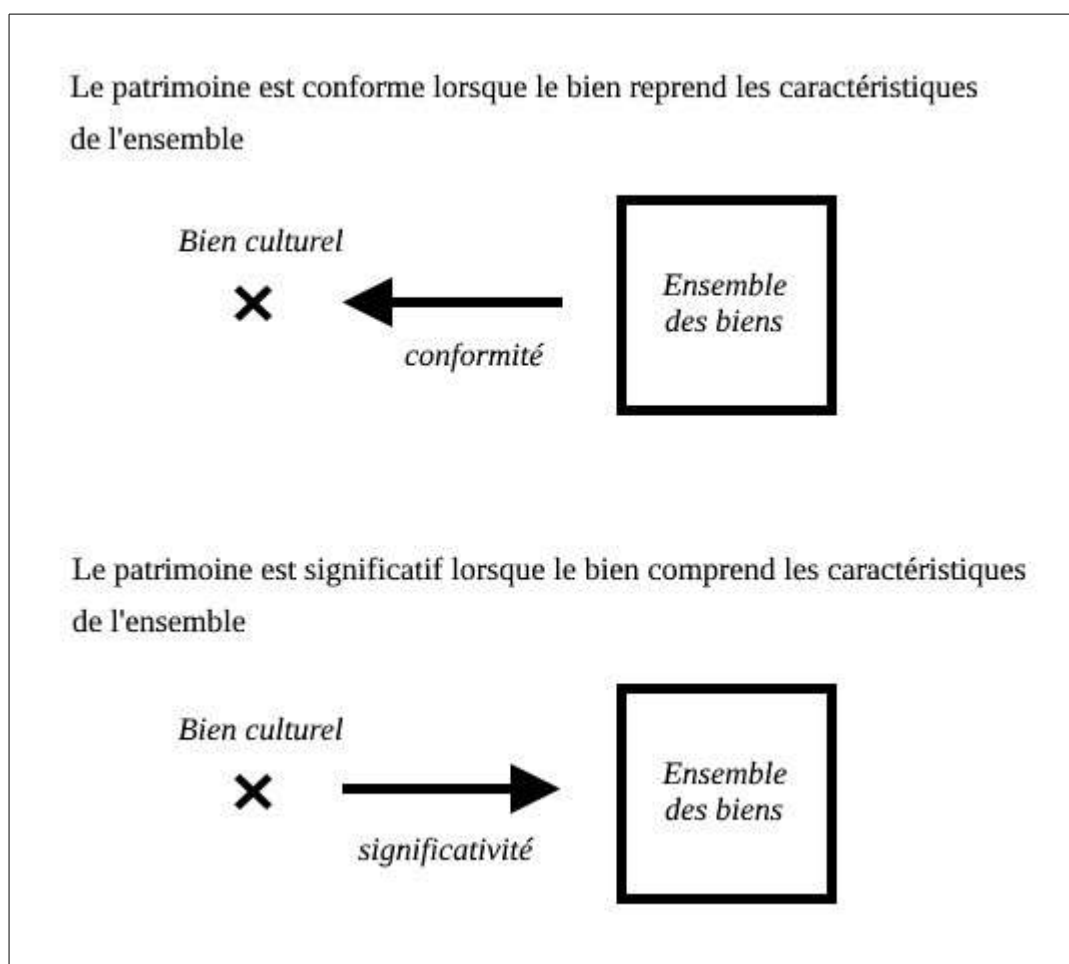
Parallèlement, les représentations et les pratiques individuelles des habitants et des touristes enrichissent ces ensembles de « choses à voir » qui peuvent servir de base à une plus ou moins temporaire doxa patrimoniale. Ainsi, la géographie des patrimonialisations permet de considérer ces extensions à l'aune des régimes d'urbanisation et d'habiter : l'urbanité des lieux, les mobilités des acteurs, leurs représentations et pratiques, conduisent à diversifier les ensembles patrimoniaux typologiques et topographiques. S'il est une ressource, le patrimoine est aussi un objet du quotidien pour les habitants qui en font l'expérience régulière, se l'approprient et lui donnent une valeur qui ne correspond pas toujours aux statuts patrimoniaux. Les corpus doxiques sont donc eux-mêmes complexes en plus d'être volatiles et évolutifs. Ils participent pleinement aux dynamiques de transformation et de reproduction que connaît le patrimoine.

L'émergence de manifestations patrimoniales nouvelles telles que le paysage ou le centre historique participe à ces extensions géohistoriques. Leur formation sur le temps long est soumise à des aléas successifs au gré de la reconnaissance progressive de leurs composants culturels et des transformations qu'ils subissent. En ce sens, ces manifestations sont structurantes dans les processus de patrimonialisation. Elles sont aussi révélatrices des systèmes patrimoniaux formés de réseaux de sites et de biens culturels dont les connexions proviennent des représentations typologiques, topographiques et métaphoriques des acteurs. Du fait de cette proximité métonymique, elles incarnent également le territoire et servent d'interface entre celui-ci et les biens et sites patrimoniaux qui s'y trouvent. En particulier, elles permettent l'existence de liens de conformité et de significativité qui unissent le particulier au tout et réciproquement (fig. 41), participant ainsi à unifier la diversité des composants du système patrimonial. Mais surtout, ces manifestations patrimoniales questionnent les rapports historiques et géographiques qui sous-tendent les patrimonialisations : d'une part la stratification diachronique et synchronique du patrimoine, et d'autre part les rapports entre les dynamiques territoriales héritées et celles qui dépendent de l'unification nationale puis des flux mondialisés.

Considérer les évolutions diachroniques et synchroniques des patrimonialisations est un moyen d'appréhender les représentations et les identifications constitutives du territoire. Le réseau spatio-temporel interconnecté formé par les manifestations patrimoniales relie l'aménagement territorial et la reconnaissance des biens culturels. Ces derniers incarnent pour les acteurs des interfaces socio-culturelles – pour s'identifier à un groupe social,

présent ou passé – et géohistoriques – notamment en vue de définir un territoire malgré les transformations diachroniques et les dynamiques spatiales (Grataloup, 2015). Dès lors, le processus de patrimonialisation tend moins au tout-patrimoine qu'à l'affirmation d'un plus grand nombre de patrimonialités. Cette approche nous a aussi permis de définir géographiquement le centre historique au sein du territoire et de le distinguer de la manifestation patrimoniale homonyme.

Figure n° 41 : Schéma des rapports de conformité et de significativité



Réalisation : L. Marolleau, 2023

L'identification de la pluripatrimonialisation sert ainsi l'analyse de la complexification et de la diversification patrimoniale. Elle incite également à l'étude des réseaux et des systèmes qui composent l'ensemble patrimonial d'un territoire.

Patrimoines en série

À l'exemple des portiques de Bologne inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco, les biens sériels constituent une catégorie patrimoniale en essor. L'identification de ces ensembles typologiques et topographiques renouvelle l'approche des politiques patrimoniales et la manière dont les acteurs se représentent le patrimoine.

Ces biens sont par définition discontinus : ce qui les unit correspond à des caractéristiques partagées, quelle que soit l'échelle à laquelle ils sont considérés. Bologne constitue un modèle d'étude de ces séries de par la diversité des biens de ce type qu'elle comprend. Cela va du patrimoine diffus composé d'ornementations, de formes architecturales, ou de couleurs, jusqu'aux séries monumentales de tours ou de palais. À la manière des portiques, ces séries peuvent être typologiquement variées en fonction des périodes historiques, des styles artistiques ou des quartiers concernés. Leur analyse participe à la compréhension du fait patrimonial et de sa complexification.

La mise en série constitue une forme reconnue de mise en réseau des biens culturels. Les biens sériels contribuent à l'analyse des connexions au sein des ensembles patrimoniaux. En effet, les inventaires, les corpus, les labels, produisent aussi des séries de biens retenus pour des caractéristiques précises. Il s'agit d'un usage ancien comme le prouvent les inventaires les plus anciens consultés dans le cadre de nos travaux ou les premiers guides touristiques qui déterminent des itinéraires et donc des connexions inter-patrimoniales. Une lecture multiscalaire de ce phénomène conduit à identifier plusieurs échelles de réseaux et donc plusieurs séries qui s'articulent les unes aux autres. Des similarités à l'échelle régionale peuvent conduire à rapprocher les patrimoines de différents territoires. De même, la définition d'un corpus de biens nationaux constitue une série à l'échelle de l'État. Dès lors, il est possible de lire le patrimoine comme un système interconnecté dont l'extension typologique et topographique contribue à densifier le caractèreériel : association d'objets « mineurs » aux biens monumentaux, identification de manifestations patrimoniales qui rassemblent des séries d'objets comme la place, le quartier, la vieille ville, le paysage.

Penser les patrimoines en série, c'est aussi prendre en compte les évolutions de la mémoire patrimoniale et les rapports entre le système patrimonial et le territoire. L'approche sérielle offre ainsi une base de réflexion sur l'intégration des marges, la gouvernance et la gestion déconcentrée, la mise en réseau des espaces, l'identité culturelle polytopique et inclusive.

Perspectives de la recherche

Plusieurs perspectives de recherche se dessinent à partir de l'identification des pluripatrimonialisations.

Tout d'abord, il nous semble que nos travaux peuvent avoir une application pratique locale. En effet, les municipalités sont confrontées à un héritage patrimonial qui est certes une ressource mais qui peut également produire une forme d'inertie territoriale. D'un côté, les biens reconnus constituent des points fixes spatio-temporels qui peuvent se confronter à l'évolution des patrimonialités. Questionner les reproductions géohistoriques permettrait de valoriser des représentations, des objets et des lieux écartés de ce qui est compris comme l'héritage. L'enjeu serait de favoriser le renouvellement du patrimoine local en organisant l'extension des corpus par des politiques municipales de valorisation concertée. D'un autre côté, l'analyse des pluripatrimonialisations pourrait conduire à diversifier les approches et les biens dont disposent le territoire. Afin de contribuer au développement socio-économique, nos travaux pourraient fournir des pistes de travail pour essaimer l'attractivité patrimoniale et les activités culturelles. Il s'agit également d'accompagner les politiques d'aménagement et de gestion du territoire pour valoriser des lieux marginalisés situés dans le centre ou dans sa périphérie, densifier les réseaux entre quartiers voire avec des communes voisines, et intégrer aux politiques locales des acteurs qui pourraient en être éloignés, notamment dans les marges urbaines.

Nous pourrions ensuite poursuivre cette extension des horizons par une analyse des liens entre les patrimonialisations et les territorialisations à différentes échelles spatio-temporelles. Il pourrait s'agir d'une étude des représentations littéraires ou graphiques qui préfigurent ou accompagnent la définition culturelle et territoriale de l'État italien au XIX^{ème} siècle. Cela permettrait notamment de mettre en évidence les patrimonialités holistiques qui s'affirment alors et qui structurent les représentations, les pratiques, et les évolutions postérieures. Plus récemment, la question du territoire émilien voire celui de la région permettrait d'analyser les liens intra-régionaux qui font de Bologne un modèle local. La pluripatrimonialisation pourrait nous conduire à questionner la manière dont ce modèle et les acteurs bolonais influencent les systèmes municipaux et régionaux. La constitution de territoires intermédiaires aux échelles municipale et nationale pourrait nous permettre d'affiner notre lecture des extensions patrimoniales notamment.

Dans la continuité de cette piste de travail, et dans la mesure où notre recherche sur les

représentations des praticiens n'a pu être suffisamment développée du fait de la pandémie, l'une des perspectives serait enfin d'approfondir les enquêtes auprès des habitants et des touristes. La richesse des analyses permises par la comparaison diachronique des enquêtes sociologiques et par l'étude des courriers des habitants de 1956 nous conforte dans notre projet de développer la question des patrimonialités. La première approche pourrait être d'interroger par quartiers les rapports entre patrimoine et territoire des résidents. L'enjeu serait d'affiner les applications pratiques de nos résultats notamment pour les acteurs du système municipal actuel et ainsi de contribuer à promouvoir des politiques publiques inclusives à l'échelle de la commune en termes de valorisation du patrimoine à l'échelle de la rue ou du quartier. La seconde approche, centrée sur les représentations des touristes, servirait également une application locale et serait un moyen d'envisager la diversification des mises en tourisme du patrimoine de la ville historique. L'objectif de déconcentration et de mise en réseau des territoires à l'échelle régionale rejoint cette perspective touristique afin de diffuser l'activité pour éviter le développement de la tourismophobie et répartir les ressources.

Sources

ARCHIVES

Bologne, ARCHIVIO STORICO COMUNALE DI BOLOGNA.

Carteggio amministrativo

- XVII *Strade e Fabbricati*, rubrique 1 *Provvidenze generali* (1860-1861)
- IV *Arte ed Edilità*, section 1 *Opere di utilità e pubblico decoro*, rubrique A *Stradali* (1862)
- XII *Edilità*, rubrique 3 *Ornato*, section 3, *Monumenti ed oggetti antichi* (1863)
- XIII *Opere pubbliche*, rubrique 1 *Stradali*, section 2 *Strade comunali in città* (1863-1885)
- XIII *Opere pubbliche*, rubrique 6 *Oggetti diversi* (1885-1910)
 - fasc. *Piano regolatore edilizio e di ampliamento della città*
- XIII *Opere pubbliche*, rubrique 3 *Monumenti* (1899-1902)
- XIII *Opere pubbliche*, rubrique 2 *Passeggi, giardini, mura e porte della città* (1900-1908)
- XIII *Opere pubbliche*, rubrique 1 *Strade e Piazze*, section 1 (1909-1920)
- XII *Edilità*, rubrique 4 *Ornato*, section 1 *Regolamento* (1910)
- XII *Edilità*, rubrique 4 *Ornato*, section 3 *Licenze per la conservazione di ornati e di oggetti d'antichità* (1909-1942)
- IX *Milizie*, rubrique 7 *Oggetti diversi* (1943-1945)
- XIII *Opere pubbliche*, rubrique 1 *Strade e Piazze*, section 4 *Strade e Piazze di Città* (1944)
- XIII *Opere pubbliche*, rubrique 1 *Strade e Piazze*, section 2 (1945)
- XIII *Opere pubbliche*, rubrique 1 *Strade e Piazze*, section 4 *Piano di ricostruzione* (1948)
- XIII *Opere pubbliche*, rubrique 3 *Monumenti, lapidi commemorative* (1943-1969)
- XIII *Opere pubbliche*, rubrique 1 *Strade e Piazze*, section 1 *Piano Regolatore e di Risanamento* (1943-1974)

Piano Regolatore Generale 1955

- Série I, *Piano regolatore generale*
 - sous-séries 1 à 3
- Série III, *Rete stradale e tessuto edificato*
 - sous-séries 1, 3 et 4
- Série IV, *Piani di salvaguardia*
 - sous-série 1
- Série V, *Variante generale al PRG 55*
 - sous-série 1, b. 2
- Série VI, *Variante generale « Per il recupero urbano »*
 - sous-séries 1 et 5

Hors fonds administratif

- Assessore Armando Sarti
 - *Centri direzionali e grandi impianti* (1969)
 - *Centri Storici* (1967-1969)
 - *Corrispondenza* (1965-1968)
- Assessore Elio Bragaglia
 - *Centri Storici* (1983)
- Assessore Giuseppe Campos Venuti
 - *Campos 61-65*
 - *Centro Storico* (1962-1963)
 - *Corrispondenza* (1960-1966), *PRG*
 - *Corrispondenza personale* (1961-1963)
 - *Peep – Residenziale* (1961-1963)
 - *PIC – Comprensorio Bologna* (1961-1963)
 - *Urbanistica – Architettura* (1961-1962)

- Assessore Pier Luigi Cervellati
 - *Associazione Centri Storici*
 - « *Bologna* » *Centro Storico* (1975-1976)
 - *Centri Storici* (1975-1977)
 - Consiglio d'Europa, *Symposium n° 2* (1974)
 - *Mostra Centro Storico* (1970)
 - *Urbanistica-Edilizia* (1970-1977)
- Palazzo del Podestà
- Serie Stipulazione, 1904
 - fasc. *Atto di Donazione*
- Sindaco Renzo Imbeni
 - b. Discorsi Imbeni (1987)
- Tecnico
 - fasc. 2, *Regolamento edilizio*
 - fasc. 3, *Regolamento edilizio*
 - fasc. 5, *Norme tecniche per l'attuazione del PRG*
 - fasc. 7
- Tecnico varie

Bologne, BIBLIOTECA COMUNALE DELL'ARCHIGINNASIO.

Raccolte iconografiche [consultation des documents numérisés]

Bologne, FONDAZIONE CINETECA DI BOLOGNA.

Archivio fotografico

- Sezione Bologna
 - Miscellanea Bologna '800
 - Fondo Paolo Monti

Bologne, FONDAZIONE GRAMSCI EMILIA-ROMAGNA.

PCI – Federazione di Bologna

- Comitato Federale
 - b. 61, *Note del Comitato federale* (1960-1962)
 - sous-série *Verbali* (1962)
- Comitato Regionale Emilia-Romagna
 - b. 239, *Pianificazione urbanistica* (1963-1967)
 - b. 285, *Turismo* (1963-1964, 1967-1977)
 - b. 286, *Turismo* (1978-1984)
 - b. 415, *Federazioni, Bologna* (1953-1956)
 - b. 417, *Federazioni, Bologna* (1960-1961)
- Congressi nazionali
 - b. 1, fasc. 3 (1956) [PCI, 1957, *VIII Congresso del Partito Comunista italiano*]

Guido Fanti

- Corrispondenza
 - b. 1, *Corrispondenza varia*

Bologne, UFFICIO TECNICO.

Piano di Ricostruzione

Florence, FONDAZIONE ALINARI PER LA FOTOGRAFIA.

Fratelli Alinari (1854-1920) [consultation de photographies numérisées]

- Stamperia d'Arte Alinari

Fratelli Alinari I.D.E.A. Spa [consultation de photographies numérisées]

- Archivio Studio fotografico Villani

Rome, ARCHIVIO CENTRALE DELLO STATO.

Allied Control Commission [consultation de microfiches numérisées]

- Headquarters Allied Commission, MFAA [10000_145]
 - fasc. *Damage to mon's – Reports* [7] = bobine 148D
 - fasc. *Italian State Personnel Connected with MFAA* [10] = bobine 148D
 - fasc. *Preservation of Monuments 1943-1945* [17] = bobine 278E
 - fasc. *Region IX Emilia* [82] = bobine 151D
 - fasc. *Bologna General* [87] = bobine 152D
 - fasc. *Bologna – Minor Reports* [88] = bobine 152D
 - fasc. *Maj. Croft-Murray* [154] = bobine 201B
 - fasc. *Maj. De Wald* [155] = bobine 201B
 - fasc. *Final Regional Reports* [218] = bobine 204B
 - fasc. *DO's Maj. BELL* [228] = bobine 204B
 - fasc. *DO's KELLER* [235] = bobine 204B
 - fasc. *DO's PINSENT* [240] = bobine 204B
 - fasc. *MFAA Publications* [241] = bobine 204B
 - fasc. *MFAA Publicity* [242-1] = bobine 204B
 - fasc. *Ancient Monuments of Italy* [259-260-262] = bobine 205B
 - fasc. *List of Protected Monuments Part I* [283] = bobine 207.1B

- fasc. *Safeguarding + Protecting Cultural Material* [297] = bobine 198C
- fasc. *Protection of Monuments. Possible future* [298] = bobine 198C
- fasc. *Protection of Monuments. Top Level Italian* [300] = bobine 198C

**Ministero della Pubblica Istruzione. Direzione generale Antichità e Belle Arti.
Archivio generale (1860-1890)**

- Musei e gallerie (Divisione seconda) 1860-1890 (I° versamento)
 - b. 367, *Monumenti nazionali*, fasc. Bologna
 - b. 434, fasc. 117

Rome, FONDAZIONE GRAMSCI.

Regioni ER-BO (1955), MF 429

- fasc. 1508 Reg.
- fasc. 1508 BO

Regioni ER-BO (1956), MF 444

- fasc. 1508 Reg. BO I (gennaio/giugno)
- fasc. 1508 Reg. BO II (luglio/settembre)

Regioni e province ER. - Bologna (1957), MF 449

- fasc. 27 maggio 1957
- fasc. 17 giugno 1957

Regioni e province ER. - Bologna (1958), MF 455

- fasc. 10 febbraio 1958

Sezioni Lavoro (1958), MF 453

- Enti Locali
 - *Verbale del convegno tenutosi il 12 luglio 1958*

- Sezione Culturale
 - *Piano di lavoro (autunno '58 – primavera '59)*

Regioni e province E.R. Bologna (1959), MF 461

- feuillets 2406 et 2409

Sezione di Lavoro (1959), MF 459

- Enti Locali
 - fasc. 8 gennaio 1959

Singoli (1960), MF 475

- MASI Giacomo (Bologna)

Sezione di Lavoro (1960), MF 468

- Enti Locali

Regioni e province ER Bologna (1960), MF 471

- fasc. 3 giugno 1960
- fasc. 4 agosto 1960
- fasc. IX Congr. Provinciale

Regioni e province ER. Bologna (1961), MF 480

DOCUMENTS TECHNIQUES, ADMINISTRATIFS ET LÉGISLATIFS

AA. VV., 1861-1931, *Raccolta ufficiale delle Leggi e dei Decreti del Regno d'Italia*, Istituto Poligrafico dello Stato, Rome.

———, 1946-1986, *Raccolta ufficiale delle Leggi e dei Decreti della Repubblica Italiana*, Istituto Poligrafico dello Stato, Rome.

———, 1987-2021, *Raccolta ufficiale degli Atti Normativi della Repubblica Italiana*, [dernière consultation en ligne le 26/08/2022].

URL : <https://www.gazzettaufficiale.it/ricerca/pdf/ruan/0/0?reset=true>

ANDINA Paolo, BENEVOLO Leonardo *et al.*, 1965, *Indagine settoriale sul centro storico*, Comune di Bologna, Bologne.

ASSESSORATO ALL'EDILIZIA PUBBLICA, 1972, *PEEP Centro Storico. Relazione sulle previsioni di spesa occorrente per l'attuazione del piano di acquisizione delle aree ed immobili, per il risanamento conservativo ai fini di edilizia economica e popolare, leggi 18.4.1962 n° 167 – 22.10.1971 n° 865*, Comune di Bologna, Bologne.

———, 1972, *PEEP Centro Storico. Norme urbanistiche edilizie per la esecuzione del piano*, Comune di Bologna, Bologne.

———, 1972, *PEEP Centro Storico. Relazione sui criteri e sulla metodologia d'intervento*, Comune di Bologna, Bologne.

CERVELLATI Pier Luigi, 1972, *PEEP Centro Storico. Relazione illustrativa generale dell'assessore all'edilizia pubblica*, Comune di Bologna, Bologne.

CLARONI Claudio (dir.), 1972, *Piano per il centro storico. Stato delle abitazioni e struttura della popolazione*, s. e., Bologne.

COMMUNE DE BOLOGNE, 1861-1984, *Atti del Consiglio Comunale di Bologna*, 173 volumes.

———, 1985-2021, « Atti del Consiglio comunale », *Atti e provvedimenti*, [dernière consultation en ligne le 12/10/2023].

URL : <https://www.comune.bologna.it/governo/atti-provvedimenti>

- , 2020a, *The Porticoes of Bologna. Executive summary*, [dernière consultation en ligne le 11/07/2024]. URL : <https://whc.unesco.org/document/181035>
- , 2020b, *The Porticoes of Bologna. Additional Information (november 2020)*, [dernière consultation en ligne le 11/07/2024].
URL : <https://whc.unesco.org/document/185391>
- , 2021, *The Porticoes of Bologna. Additional Information (february 2021)*, [dernière consultation en ligne le 11/07/2024].
URL : <https://whc.unesco.org/document/185391>
- FACCIOLI Raffaele, 1898, *Relazione dei lavori compiuti dall'Ufficio Regionale per la conservazione dei monumenti dell'Emilia dall'anno 1892 al 1897*, Zanichelli, Bologne.
- , 1901, *Relazione dei lavori compiuti dall'Ufficio Regionale per la conservazione dei monumenti dell'Emilia dall'anno 1898 al 1901*, Zanichelli, Bologne.
- FRANCESCHINI Francesco (dir.), 1967, *Per la salvezza dei beni culturali in Italia. Atti e documenti della commissione d'indagine per la tutela e la valorizzazione del patrimonio storico, archeologico, artistico e del paesaggio*, Casa Editrice Colombo, Rome, 3 volumes.
- ICCD, *Catalogo generale dei Beni Culturali*, [dernière consultation en ligne le 25/09/2023]. URL : <https://catalogo.beniculturali.it/>
- ISCR, *Vincoli in rete*, [dernière consultation en ligne le 25/09/2023].
URL : <http://vincoliinrete.beniculturali.it/VincoliInRete/vir/utente/login>
- MINISTERO DELL'INTERNO, 2022, « I Prefetti di Bologna », *Prefettura – Ufficio territoriale del governo di Bologna*, [dernière consultation en ligne le 8/11/2023].
URL : <https://www.prefettura.it/bologna/>
- SACCHETTI Gualtiero, 1885, *Relazione della Giunta al Consiglio circa il Piano edilizio regolatore e di ampliamento della città*, Regia Tipografia, Bologne.
- UFFICIO REGIONALE PER LA CONSERVAZIONE DEI MONUMENTI D'EMILIA, 1901, *Elenco indicativo di edifici monumentali o di parti di monumenti esistenti nella regione emiliana*, Zanichelli, Bologne.

UFFICIO TECNICO COMUNALE, 1889, *Piano edilizio regolatore e di ampliamento della città di Bologna*, [dernière consultation en ligne le 18/08/2023].

URL : https://www.rapu.it/ricerca/scheda_piano.php?id_piano=131

———, 1897, *Varianti al piano regolatore e d'ampliamento di Bologna*, [dernière consultation en ligne le 18/08/2023].

URL : https://www.rapu.it/ricerca/scheda_piano.php?id_piano=132

———, 1908, *Piano particolareggiato esecutivo per l'apertura di una strada da piazza dei Tribunali a via Vascelli*, [dernière consultation en ligne le 18/08/2023].

URL : https://www.rapu.it/ricerca/scheda_piano.php?id_piano=133

———, 1911, *Piano particolareggiato esecutivo per l'ampliamento degli Istituti Universitari*, [dernière consultation en ligne le 18/08/2023].

URL : https://www.rapu.it/ricerca/scheda_piano.php?id_piano=135

———, 1929, *Varianti ed aggiunte al piano regolatore edilizio e di ampliamento per la città di Bologna*, [dernière consultation en ligne le 18/08/2023].

URL : https://www.rapu.it/ricerca/scheda_piano.php?id_piano=136

———, 1946, « Relazione tecnica », *Piano di Ricostruzione*, [dernière consultation en ligne le 16/02/2021]. URL : https://www.rapu.it/ricerca/pdf/2_1037.pdf

———, 1955, *Piano Regolatore Generale della città di Bologna. Relazione*, Comune di Bologna, Bologne.

———, 2003, *Regolamento Edilizio*, [dernière consultation en ligne le 26/11/2019].

URL : <http://urp2.comune.bologna.it/Regolamentoedilizio/regolamentoediliziopub.nsf>

———, 2008, *Piano Strutturale Comunale*, [dernière consultation en ligne le 5/07/2022].

URL : [http://dru.iperbole.bologna.it/pianificazione?filter=Piano%20Strutturale%20Comunale%20\(PSC\)](http://dru.iperbole.bologna.it/pianificazione?filter=Piano%20Strutturale%20Comunale%20(PSC))

———, 2021, *Piano Urbanistico Generale*, [dernière consultation en ligne le 5/07/2022].

URL : <http://dru.iperbole.bologna.it/piano-urbanistico-generale>

———, 2021, « Disciplina del piano. Per orientarsi », *Piano Urbanistico Generale*, [dernière consultation en ligne le 22/01/2024].

URL : <http://sitmappe.comune.bologna.it/pugviewer/#!/app/map/default>

———, 2021, *Tavola dei vincoli*, [dernière consultation en ligne le 5/07/2022].

URL : <http://dru.iperbole.bologna.it/pianificazione/tavola-dei-vincoli>

———, 2021, *Regolamento Edilizio*, [dernière consultation en ligne le 18/08/2023].

URL : [http://dru.iperbole.bologna.it/pianificazione?filter=Regolamento%20Edilizio%20\(RE\)](http://dru.iperbole.bologna.it/pianificazione?filter=Regolamento%20Edilizio%20(RE))

UNESCO, 2023, « Report of the Joint World Heritage Centre. ICOMOS Advisory mission to the Porticoes of Bologna (Italy). 12-16 June 2023 », *The Porticoes of Bologna*, [dernière consultation en ligne le 19/06/2024].

URL : <https://whc.unesco.org/document/204418>

PUBLICATIONS INSTITUTIONNELLES

ASSESSORATO AI PROBLEMI DEL TRAFFICO E DELLA VIABILITÀ, s. d [1968 ?], *Sulla pedonalizzazione delle Piazze Maggiore e Nettuno e delle vie D’Azeglio e Pignattari*, Comune di Bologna, Bologne.

ASSESSORATO AL TRAFFICO E ALLA VIABILITÀ, 1992, *Il problema della conservazione delle pavimentazioni litiche nel centro storico della città di Bologna*, Comune di Bologna, Bologne.

ASSESSORATO ALLA PROGRAMMAZIONE, CASA E ASSETTO URBANO, 1981, *Centro civico San Leonardo, quartiere Irnerio. Recupero di un contenitore storico. Risanamento conservativo del centro storico di Bologna*, Comune di Bologna, Bologne.

CAMPOS VENUTI Giuseppe, 1962, « Politica urbanistica comunale a Bologna. Orientamenti programmatici », *Bollettino d’informazione dell’attività municipale*, [1ère éd. : 1961, *Bologna. Rivista del Comune*, n° 1].

CERVELLATI Pier Luigi, 1970a, « 16 settembre 1968 : l’isola pedonale capovolge l’uso della piazza », in COMMUNE DE BOLOGNE, 1970, *Bologna Centro Storico. Catalogo per la mostra “Bologna/Centro Storico”*, Edizioni Alfa, Bologne p. 198-205.

- , 1970b, « I piani regolatori del 1889 e del 1955, la variante del 1969 », in COMMUNE DE BOLOGNE, 1970, *Bologna Centro Storico. Catalogo per la mostra “Bologna/Centro Storico”*, Edizioni Alfa, Bologna, p. 40-45.
- , 1970c, « Una società antica per una società nuova », in COMMUNE DE BOLOGNE, 1970, *Bologna Centro Storico. Catalogo per la mostra “Bologna/Centro Storico”*, Edizioni Alfa, Bologna, p. 9-20.
- CERVELLATI Pier Luigi, SCANNAVINI Roberto, BOTTINO Felicia, 1970, « Il ruolo dei centri storici di pianura nel quadro regionale », in COMMUNE DE BOLOGNE, 1970, *Bologna Centro Storico. Catalogo per la mostra “Bologna/Centro Storico”*, Edizioni Alfa, Bologna, p. 274-284.
- CERVELLATI Pier Luigi, SCANNAVINI Roberto (dir.), 1973, *Interventi nei centri storici. Bologna : politica e metodologia del restauro*, Il Mulino, Bologna.
- CERVELLATI Pier Luigi, SCANNAVINI Roberto, DE ANGELIS Carlo, NANNELLI Paolo, 1979, *Risanamento conservativo del centro storico di Bologna*, Comune di Bologna, Bologna.
- COMMUNE DE BOLOGNE, 1970, *Bologna Centro Storico. Catalogo per la mostra “Bologna/Centro Storico”*, Edizioni Alfa, Bologna.
- , 1975, *Conoscenza e coscienza della città. Una politica per il centro storico di Bologna*, s. e., Bologna.
- , 1979, *Cinque anni di lavoro : che cosa ha fatto il Comune di Bologna per il risanamento del centro storico da quando ha iniziato nel 1974 a realizzare interventi di restauro conservativo a tutto il 1979*, s. e., Bologna.
- , 1979, *Palazzo Ghisilardi : un problema di restauro*, s. e., Bologna.
- , 1980, *Come si restaura a Bologna : una casa in Borgo Polese*, s. e., Bologna.
- , 1980, *Un centro dello spettacolo : il recupero dell’Arena del Sole*, s. e., Bologna.
- , 1980, *Per il recupero urbano. Programma di qualificazione funzionale per le zone produttive e di riuso per il patrimonio edilizio esistente*, s. e., Bologna.
- , 1992, *Il problema della conservazione delle pavimentazioni litiche nel centro storico della città di Bologna*, s. e., Bologna.

- , 1999, *Bologna 1995-1999. I servizi, le opere e i progetti realizzati dal Comune*, s. e., Bologne.
- , 2021, *I portici di Bologna, candidatura UNESCO*, [dernière consultation en ligne le 28/08/2021]. URL : <http://comune.bologna.it/portici/>
- , 2022, « Progetto europeo ROCK », *Iperbole*, [dernière consultation en ligne le 11/10/2023]. URL : <http://comune.bologna.it/servizi-informazioni/progetto-europeo-rock>
- , 2022, *I numeri di Bologna metropolitana*, [dernière consultation en ligne le 15/04/2022]. URL : inumeridibolognametropolitana.it
- , s. d., *Edifici, Giardini e Canali*, [dernière consultation en ligne le 16/08/2022]. URL : <https://www.bibliotecasalaborsa.it/bolognaonline/i-cartigli-di-bologna-edifici-storici-giardini-e-canali>
- , s. d., *Cronologia di Bologna dal 1796 a oggi* [dernière consultation en ligne le 29/06/2023]. URL : <https://www.bibliotecasalaborsa.it/bolognaonline/cronologia-di-bologna/>
- CONSEIL DE L'EUROPE, 2009, *Le patrimoine et au-delà*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- DI NALLO Egeria, 1970, « Il centro storico come racconto popolare », in COMMUNE DE BOLOGNE, *Bologna Centro Storico. Catalogo per la mostra "Bologna/Centro Storico"*, Edizioni Alfa, Bologne, p. 206-228.
- FONDAZIONE PER L'INNOVAZIONE URBANA, 2011-2017, *Di nuovo in centro*, [dernière consultation en ligne le 27/06/2023]. URL : <http://www.fondazioneinnovazioneurbana.it/bologna/nuovo-centro>
- GABELLINI Patrizia, 2008, « Un progetto urbanistico per la città storica », in EVANGELISTI Francesco, ORLANDI Piero, PICCININI Mario (dir.), *La città storica contemporanea*, Edisai, s. l., p. 94-98.
- ICOMOS, 1931, *La Charte d'Athènes pour la Restauration des Monuments Historiques*, [dernière consultation en ligne le 6/10/2018]. URL : <https://www.icomos.org/fr/chartes-et-normes/179-articles-en-francais/ressources/charters-and-standards/425-la-charte-dathenes-pour-la->

———, 1975, *Charte Européenne pour le patrimoine architectural*, [dernière consultation en ligne le 6/10/2018].

URL : <https://www.icomos.org/fr/ressources/chartes-et-normes/179-articles-en-francais/ressources/charters-and-standards/427-charte-europeenne-pour-le-patrimoine-architectural-1975>

MARI Andrea, 2009, *Manifattura delle Arti*, Minerva Edizioni, Bologne.

MATTIOLI Giancarlo, MATULLI Roberto, SCANNAVINI Roberto, CAPPONCELLI Paolo (dir.), 1985, *Bologna : una città per gli anni '90. Il progetto del nuovo piano regolatore generale*, Marsilio Editori, Venise.

MATULLI Roberto, 1989, « Ambiente e sviluppo », *Bologna Futura. Conferenza di programma dei comunisti bolognesi*, FrancoAngeli, Milan, p. 105-135.

MINISTERO DELLA PUBBLICA ISTRUZIONE, 1902, *Elenco degli Edifici Monumentali in Italia*, Tipografia ditta Ludovico Cecchini, Rome.

ORLANDI Giorgio, 1989, « Produrre e consumare cultura a Bologna. Le politiche del Partito Comunista », *Bologna Futura. Conferenza di programma dei comunisti bolognesi*, FrancoAngeli, Milan, p. 179-195.

RESTELLI Carla, VENTURA Manuela (dir.), 2011, *100 e più anni in città fra piani urbanistici e opere pubbliche. Dagli archivi tecnici la trasformazione dell'Arena del Sole*, Comune di Bologna, Bologne.

SCANNAVINI Roberto, 1970, « Il piano per il centro storico », in COMMUNE DE BOLOGNE, *Bologna Centro Storico. Catalogo per la mostra "Bologna/Centro Storico"*, Edizioni Alfa, Bologne, p. 163-188.

SEGRETARIO REGIONALE PER L'EMILIA-ROMAGNA DEL MINISTERO DELLA CULTURA, *Patrimonio culturale dell'Emilia-Romagna*, [dernière consultation en ligne le 08/09/2023]. URL : <https://www.patrimonioculturale-er.it/webgis/>

UNESCO, 1954, *Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec Règlement d'exécution*, [dernière consultation en ligne le 6/10/2018].

URL : <https://www.unesco.org/en/legal-affairs/convention-protection-cultural-property-event-armed-conflict-regulations-execution-convention>

- , 1972, *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, [dernière consultation en ligne le 27/07/2021].
URL : <https://whc.unesco.org/fr/conventiontexte/>
- , 1999, *Douzième Assemblée générale des États parties à la Convention concernant la protection du Patrimoine mondial, culturel et naturel. Compte rendu des travaux*, [dernière consultation en ligne le 24/08/2022].
URL : <https://whc.unesco.org/fr/sessions/12GA>
- , 2003, *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, [dernière consultation en ligne le 27/07/2021].
URL : <https://ich.unesco.org/fr/convention>
- , 2019, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, [dernière consultation en ligne le 24/08/2022].
URL : <https://whc.unesco.org/fr/orientations/>
- , 2021, *Rapport des décisions adoptées lors de la 44^e session du Comité du patrimoine mondial (Fuzhou (Chine) / Réunion en ligne)*, [dernière consultation en ligne le 24/08/2022]. URL : <https://whc.unesco.org/archive/2021/whc-21-44com-18-fr.pdf>
- , 2021, *Les portiques de Bologne*, [dernière consultation en ligne le 24/08/2022].
URL : <https://whc.unesco.org/fr/list/1650>

MÉMOIRES ET TÉMOIGNAGES

- BACCHELLI Giuseppe, 1910, « *Giù le mani* » *dai nostri monumenti antichi. Note critiche sui progetti dei nuovi lavori al Palazzo del Podestà in Bologna*, Stab. Poligrafico Emiliano, Bologne.
- BACCHELLI Riccardo, 1929, « *La demolizione delle mura* », *La Strenna delle colonie scolastiche bolognesi*, n° 32, p. 1-7.
- BARBACCI Alfredo, 1946, « *Dati e proposte per la reintegrazione del patrimonio artistico emiliano danneggiato dalla guerre* », *Convegno regionale emiliano per la ricostruzione edilizia, 9-10 settembre 1946*, s. e., Bologne.

- , 1950, « Il restauro dell'Archiginnasio in Bologna », *Bollettino d'arte*, n° 35, p. 171-176.
- , 1953, « La basilica di San Francesco in Bologna e le sue secolari vicende », *Bollettino d'arte*, n° 38, p. 69-75.
- , 1955, « Il restauro del Teatro anatomico dell'Archiginnasio di Bologna », *Bollettino d'arte*, n° 40, p. 269-274.
- , 1956, *Il restauro dei monumenti in Italia*, Istituto Poligrafico dello Stato, Rome.
- , 1957, « I restauri della Mercanzia di Bologna », *Bollettino d'arte*, n° 42, p. 341-344.
- , 1958, « Bologna che scompare », *Strenna della Famèja bulgnèisa*, n° 4, p. 15-21.
- , 1971, *Il volto sfregiato. Monumenti, centri antichi, bellezze naturali, paesaggi*, Tamari Editori, Bologne.
- , 1977, *Monumenti di Bologna. Distruzioni e restauri*, Cappelli Editore, Bologne.
- BENEVOLO Leonardo, 1973, « C'è un programma per il centro storico di Bologna », in BENEVOLO Leonardo, *Le avventure della città*, Laterza, Rome, p. 101-108 [1ère éd. : 1969, *Sette giorni*, n° 107].
- CAMPOS VENUTI Giuseppe, 2010, « L'urbanista e l'amministratore. Dialogo con Giuseppe Campos Venuti », in BOARELLI Mauro, LAMBERTINI Luca, PERROTTA Mimmo (dir.), *Bologna al bivio. Una città come le altre ?*, Edizioni dell'asino, Rome, p. 119-136.
- , 2011, *Un bolognese con accento trasteverino. Autobiografia di un urbanista*, Pendragon, Bologne.
- CINECA, 2013, *I Portici di Bologna candidati al riconoscimento di "Patrimonio dell'umanità" dell'Unesco*, [dernière consultation en ligne le 26/07/2022].
URL : <https://www.cineca.it/area-stampa/comunicati-stampa/i-portici-di-bologna-candidati-al-riconoscimento-di-patrimonio>
- DEGLI ESPOSTI Gianluigi, 1966, *Bologna PCI*, Il Mulino, Bologne.

- DEL VECCHIO Giorgio, 1917, « Per le torri di Bologna », *Rivista mensile del T.C.I.*, n° 10.
- FAGGIOLI Laura, 2004, *Bologna minore. Ricordi di via S. Leonardo e dintorni*, Costa Editore, Bologne.
- FURLAN Paola, 2004, *Intervista a Giuseppe Campos Venuti*, [dernière consultation en ligne le 12/10/2019].
URL : <https://www.comune.bologna.it/storiaamministrativa/people/detail/36230>
- LEPORE Matteo, 2019-2021, Blog personnel de Matteo Lepore, [dernière consultation en ligne le 25/02/2021]. URL : matteolepore.it
- NALDI Milena, 2016, « 23 Nuovi Cartigli per la Città di Bologna », Blog personnel de Milena Naldi, [dernière consultation en ligne le 16/08/2022].
URL : <https://milenanaldiblog.wordpress.com/2016/04/13/23-nuovi-cartigli-per-la-citta-di-bologna/>
- REVERBERI RIVA Umberto, 1958, « Turismo a Bologna », *Strenna della Famèja bulgnèisa*, n° 4, p. 206-208.
- RUBBIANI Alfonso, 1925a, « Borgo San Pietro », in RICCI Corrado (éd.), *Scritti vari editi e inediti*, Cappelli Editore, Bologne, p. 63-69 [1^{ère} éd. : 1882, *Strenna*].
- , 1925b, « Mattutino », in RICCI Corrado (éd.), *Scritti vari editi e inediti*, Cappelli Editore, Bologne, p. 83-93 [1^{ère} éd. : 1889, *Lettere ed Arti*, n° 8].
- , 1925c, « Della nuova casa in piazza Nettuno », in RICCI Corrado (éd.), *Scritti vari editi e inediti*, Cappelli Editore, Bologne, p. 93-100 [1^{ère} éd. : 1892, *Il Resto del Carlino*, 27 janvier].
- , 1925d, « Funzione sociale dell'arte », in RICCI Corrado (éd.), *Scritti vari editi e inediti*, Cappelli Editore, Bologne, p. 151-153 [1^{ère} éd. : 1904].
- , 1925e, « Restauro di San Francesco », in RICCI Corrado (éd.), *Scritti vari editi e inediti*, Cappelli Editore, Bologne, p. 163-165 [1^{ère} éd. : 1910].
- , 1981, « Di Bologna riabbellita », in SOLMI Franco, DEZZI BARDESCHI Marco (éd.), *Alfonso Rubbiani : i veri e i falsi storici*, Galleria comunale d'arte moderna di Bologna, Bologne, p. 603-615 [1^{ère} éd. : 1913 (1901 ?), *Proemio alla Cronaca dei restauri e rabbellimenti in Bologna dall'anno MCMI compilata a cura*

- del Comitato per Bologna storico-artistica e di prossima pubblicazione*, s. e., s. l.].
- , 1982, « Discorso (inascoltato) per la conservazione delle mura di Bologna », in MARABINI Claudio (éd.), *Bologna sacra e profana. Saggi, cronache e fantasie*, Massimiliano Boni Editore, Bologne, p. 97-114 [1^{ère} éd. : 1902, « Per le mura di Bologna », *Adunanza della R. Deputazione di Storia Patria*, 16 février].
- STENDHAL, 1973, *Rome, Naples et Florence*, in DEL VITTO Victor (éd.), *Voyages en Italie*, Gallimard, Paris, p. 285-592 [1^{ère} éd. : 1826].
- TESTONI Alfredo, 1905, *Bologna che scompare*, Il Resto del Carlino, Bologne.
- , 1933, *Ottocento bolognese. Nuovi ricordi di Bologna che scompare*, Cappelli Editore, Bologne.
- VAMOS Lele (éd.), 2014, *Hai studiato a Bologna se... Memorie universitarie del popolo di Facebook*, Pendragon, Bologne.
- ZANNONI Antonio, 1880, *Sulle opere di architettura di Coriolano Monti in Bologna*, s. e, s. l. [1^{ère} éd. : *Alla memoria del Comm. Coriolano Monti Ingegnere Architetto – Omaggio*, G. Boncompagni e C., Pérouse].
- ZUCCHINI Guido, s. d., *Bologna*, Istituto italiano d'arti grafiche, Bergamo.
- , 1954, « L'opera del Comitato per Bologna storica e artistica », in AA. VV., 1999, *Centenario del Comitato per Bologna Storica e Artistica*, Pàtron Editore, Bologne, p. 269 et suivantes.

PUBLICATIONS POLITIQUES ET ÉLECTORALES

- DOSSETTI Giuseppe, 1956, *Libro Bianco su Bologna*, s. e., s. l.
- LISTA DUE TORRI, 1950, *Un libero comune, una città più bella e più grande*, s. e., s. l.
- , 1956, *Perchè Bologna avanzi sulla strada della pace, della libertà e del benessere, Vota Due Torri, Vota P.C.I.*, s. e., s. l.
- , 1960, *Tutti i cittadini democratici e antifascisti attorno al loro Comune per l'avvenire di Bologna. Con Dozza e Due Torri quattro anni di lavoro fecondo per la democrazia, il progresso economico e civile*, s. e., s. l.

PUBLICATIONS TOURISTIQUES

BOLOGNA WELCOME, 2021, « Cosa visitare a Bologna e dintorni », [dernière consultation en ligne le 30/08/2023]. URL : <https://www.bolognawelcome.com/>

———, 2021, « Bologne. Carte touristique » [dernière consultation en ligne le 30/08/2023].

URL : <https://www.bolognawelcome.com/fr/informations/telechargements>

———, 2023, « Bologna. Carte touristique de la métropole », [dernière consultation en ligne le 30/08/2023].

URL : <https://www.bolognawelcome.com/fr/informations/telechargements>

———, 2023, « Itinéraires verts », [dernière consultation en ligne le 30/08/2023].

URL : <https://www.bolognawelcome.com/fr/informations/telechargements?tab=Itin%C3%A9raires%20verts>

FOSCHI Paola, 2005, *Bologna a spasso. Opuscolo guida alla conoscenza degli edifici storici di Bologna, attraverso i cartigli di informazione storico-artistica*, Comune di Bologna, Bologne.

RICCI Corrado, 1881, *Guida di Bologna*, Zanichelli, Modène.

RICCI Corrado, ZUCCHINI Guido, 2023, *Guida di Bologna*, Minerva, Bologne [1^{ère} éd. : 1930, Zanichelli].

ICONOGRAPHIES ET ŒUVRES ARTISTIQUES

BRIGHETTI Antonio, 1979, *Bologna nelle sue stampe. Vedute e piante scenografiche dal Quattrocento all'Ottocento*, Garisenda, Bologne.

CARDUCCI Giosuè, 1999, *Odi Barbare*, in BARBERI SQUAROTTI Giorgio (éd.), *Poesie*, Garzanti, Milan, p. 399-500 [1^{ère} éd. : 1877].

COMELLI Giovanni Battista, 1914, *Piante e vedute della città di Bologna*, Stab. Tipografico U. Berti e C., Bologne.

EMILIANI Andrea, ZANNIER Italo (dir.), 1993, *Il tempo dell'immagine. Fotografi e società a Bologna 1880-1980*, Seat, Turin.

GIUDICI Corinna (dir.), 2004, *C'era due volte. Fondi fotografici e patrimonio artistico*, Minerva Edizioni, Bologne.

POLI Marco (éd.), 2016, *Mi ricordo Bologna 1945-1970*, Minerva, Bologne, 2 volumes.

VARIGNANA Franca (dir.), 1993-1997, *Coscienza urbana e urbanistica tra due millenni*, Grafis Edizioni, Bologne, 2 volumes.

JOURNAUX ET REVUES

Avanti !, 1961-1975.

L'Avvenire, 1968-1977.

L'Avvenire d'Italia, 1961-1968.

Bologna Incontri. Mensile dell'Ente Provinciale per il Turismo di Bologna, 1971-1986.

Corriere della Sera, 1970-1977.

La Mercanzia, n° 7-8, 1970.

Il Resto del Carlino, 1961-1983.

L'Unità, 1961-1983.

Bibliographie

- AA. VV., 2004, *I quartieri e il decentramento. Bologna 1956-1975*, Fondazione Cassa di Risparmio, Bologne.
- ADAMOLI Ippolita, 1995, « Basilica di San Francesco in Bologna : interventi », *Strenna Storica Bolognese*, n° 45, p. 9-20.
- AGOSTI Aldo, 1999, *Storia del PCI*, Laterza, Rome-Bari.
- AICARDI Nicola, 2000, « Le régime juridique des biens culturels en Italie », in COSTA Sandra (dir.), *Patrimoine et législation : l'expérience de l'Italie et de la France. Actes de la journée d'étude du 12 mars 1998*, Les cahiers du CRHIPA, Grenoble, p. 73-87.
- ALAIMO Aurelio, 1990, *L'organizzazione della città. Amministrazione e politica urbana a Bologna dopo l'Unità (1859-1889)*, Il Mulino, Bologne.
- ALBERTAZZI Alessandro, 1986, « Per lo sviluppo di Bologna l'impegno di Carducci », in AA. VV., *Il 150° anniversario della nascita di Giosuè Carducci. Sala consiliare di Palazzo d'Accursio, 16 dicembre 1985*, Comune di Bologna, Bologne, p. 11-22.
- ALCAUD David, 2007, « Patrimoine, construction nationale et inventions d'une politique culturelle : les leçons à tirer de l'histoire italienne », *Culture et Musées*, n° 9, p. 39-68, [dernière consultation en ligne le 1/10/2019].
URL : https://www.persee.fr/doc/pumus_1766-2923_2007_num_9_1_1427
- ALESSANDRI Giovanni, 1974, « La rivitalizzazione del centro storico di Bologna », *Aggiornamenti sociali*, n° 12/25, p. 737-746.
- ALESSANDRINI Luca, 2010, « I bombardamenti americani e Bologna "città aperta" », in CIANCABILLA Luca (dir.), *Bologna in guerra. La città, i monumenti, i rifugi antiaerei. Atti delle giornate di studio "Proteggere l'arte. Proteggere le persone", Bologna 23-24 novembre 2007*, Minerva Edizioni, Bologne, p. 167-195.
- ALESSI Tiziana, CORAZZA Marisa, 1996, « Il centro storico di Bologna : aspetti demografici ed economici », *Metronomie*, n° 6, p. 21-46.
- ALGRIN Thierry, 2001, « Le monument est-il soluble dans l'urbanisme ? », in LOYER François (dir.), *Ville d'hier, ville d'aujourd'hui en Europe, Actes des Entretiens du patrimoine, Paris, 24, 25, 26 janvier 2000*, Fayard, Paris, p. 175-183.
- ALLERUZZO DI MAGGIO Maria Teresa, 1982, « Un approccio geografico alla problematica dei beni culturali e ambientali », in CICIRELLI Vito (dir.), *Centri storici : beni culturali ed ambientali. Atti del Convegno Nazionale di Studio, Messina, 6 décembre 1980*, Edizioni Dott. Antonino Sfameni, Messine, p. 145-155.

- ALTHABE Gérard, 1990, « Production des patrimoines urbains », in JEUDY Henri-Pierre (dir.), *Patrimoines en folie*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, p. 269-273.
- ALUNNI Patrizia, 2004, « Luigi e Giovanni Lanzoni fotografi della Bologna restaurata di Alfonso Rubbiani », in GIUDICI Corinna (dir.), *C'era due volte. Fondi fotografici e patrimonio artistico*, Minerva Edizioni, Bologne, p. 51-54.
- ANDERLINI Fausto, 1990, « 1945-1980. Dal “sistema di solidarietà” al “sistema degli interessi”. Un profilo evolutivo del comunismo emiliano », in ANDERLINI Fausto, *Terra rossa. Comunismo ideale, socialdemocrazia reale : il PCI in Emilia-Romagna*, Istituto Gramsci Emilia-Romagna, Bologne, p. 31-85 [1^{ère} éd. : 1983, « L'evoluzione del movimento comunista nelle zone “rosse”: il caso dell'Emilia-Romagna », in BELLIGNI Silvano (dir.), *La giraffa e il licorno. Il PCI dagli anni '70 al nuovo decennio*, FrancoAngeli, Milan].
- ANDERLINI Fausto, ZANI Maurizio, 1993, *Identità e spazio locale. Formazioni territoriali intermedie e reti istituzionali in Italia ed in Emilia-Romagna*, CLUEB, Bologne.
- ANDRIEUX Jean-Yves, 1997, *Patrimoine et histoire*, Belin, Paris.
- ANDRIEUX Jean-Yves, CHEVALLIER Fabienne, 2014, *Le patrimoine monumental. Sources, objets et représentations*, PUR, Rennes.
- ANSELMO Antonella, 1999, « La tutela dei beni culturali appartenenti agli enti privatizzati : criteri ermeneutici e prospettive di riforma », *Gazzetta ambiente*, n° 2, p. 199-213.
- ANTONINI Marco, 2001, « Raffaele Faccioli tra restauro e “invenzione” », *Strenna Storica Bolognese*, n° 51, p. 13-26.
- ARGAN Giulio Carlo, 1990, « Il concetto di “centro storico” », in RASPI-SERRA Joselita (dir.), *Il concetto di centro storico. Ricerca archeologica, recupero, conservazione, riuso, protezione dei Beni Culturali*, Guerini Studio, Milan, p. 15-21.
- ARMAROLI Sara, MAINO Giuseppe, 2021, « Per un'estetica del colore nei centri storici. L'esempio di Bologna », *EdA Issue*, vol. 1, s. p., [dernière consultation en ligne le 14/12/2023].
URL : http://www.esempidiarchitettura.it/sito/journal_pdf/PDF%202021/8_EDA_2021_1_ARMAROLI_MAINO.pdf
- ARRHENIUS Thordis, 2003, « The Fragile Monument : On Alois Riegl's Modern Cult of Monuments », *Nordisk Arkitekturforskning*, n° 16/4, p. 51-55, [dernière consultation en ligne le 18/10/2019].
URL : <http://arkitekturforskning.net/na/article/viewFile/296/256>
- ASSOCIAZIONE DIMORE STORICHE ITALIANE – SEZIONE EMILIA-ROMAGNA, 2006, *Scrigni di memorie. Gli archivi familiari nelle dimore storiche bolognesi. Giornate Europee del Patrimonio « Un patrimonio venuto da lontano »*, Bologna, 23-24 settembre

2006, Bononia University Press, Bologne.

- ASTENGO Giovanni, 1967, « Tutela e valorizzazione dei beni culturali ambientali », in FRANCESCHINI Francesco, *Per la salvezza dei beni culturali in Italia. Atti e documenti della commissione d'indagine per la tutela e la valorizzazione del patrimonio storico, archeologico, artistico e del paesaggio*, vol. 1, Casa Editrice Colombo, Rome, p. 437-504.
- AUGEROT Juliette, 2019, « La patrimonialité institutionnalisée et la communauté patrimoniale. Une cohabitation impossible ? », in JOANNETTE Myrian, MACE Jessica (dir.), *Les communautés patrimoniales*, Presses Universitaires du Québec, Québec, p. 21-41.
- BABELON Jean-Pierre, CHASTEL André, 1994, *La notion de patrimoine*, Liana Levi, Paris, [1^{ère} éd. : 1980, *Revue de l'Art*, n° 49, p. 5-32].
- BACHELARD Gaston, 1981, *La poétique de l'espace*, PUF, Paris [1^{ère} éd. : 1957].
- BAGNASCO Arnaldo, 1988, *La costruzione sociale del mercato. Studi sullo sviluppo di piccola impresa in Italia*, Il Mulino, Bologne.
- BALDISSARA Luca, 1994, *Per una città più bella e più grande. Il governo municipale di Bologna negli anni della ricostruzione (1945-1956)*, il Mulino, Bologne.
- , 2023, « Per una storia dell'esperienza comunista in Emilia-Romagna », in BALDISSARA Luca, CAPUZZO Paolo (dir.), *Il comunismo in una regione sola ? Prospettive di storia del Pci in Emilia-Romagna*, Il Mulino, Bologne, p. 13-91.
- BALZANI Roberto, 2004, « La concezione del tempo : passato, presente, futuro », in SORCINELLI Paolo, VARNI Angelo, *Il secolo dei giovani. Le nuove generazioni e la storia del Novecento*, Donzelli, Rome, p. 3-20.
- , 2007a, « Collezioni, memorie locali, musei. Per una storia del patrimonio culturale », in BALZANI Roberto (dir.), *Collezioni, musei, identità tra XVIII e XIX secolo*, Il Mulino, Bologne, p. 9-28.
- , 2007b, *Per le antichità e le belle arti : la legge n. 364 del 20 giugno 1909 e l'Italia giolittiana*, Il Mulino, Bologne.
- , 2007c « Tutela del patrimonio, “politiche della bellezza” e identità nazionali fra Otto e Novecento : un confronto fra Italia e Francia », in CATONI Maria Luisa, *Il patrimonio culturale in Francia*, Electa, Milan, p. 213-233.
- , 2007d, « Quando le parole sono pietre. Toponomastica urbana, politica e memoria culturale nella Romagna », in MUZZARELLI Maria Giuseppina (dir.), *Neomedievalismi. Recupero, evocazioni, invenzioni nelle città dell'Emilia Romagna*, CLUEB, Bologne, p. 39-60.
- , 2012, « Il Municipio come luogo del patrimonio », in PEZZOLI Stefano, ZANELLI Andrea (dir.), *I municipi e la nazione. I palazzi comunali dell'Emilia-Romagna fra patrimonio, storia e società*, Editrice Compositori, Bologne, p. 11-27.

- , 2015, « Fra patrimonializzazione e valorizzazione. Uno sguardo storico », in BALZANI Roberto (dir.), *I territori del patrimonio : dinamiche della patrimonializzazione e culture locali (secoli XVII-XX)*, Il Mulino, Bologna, p. 9-24.
- BARBACCI Alfredo, 1963, « Rubbiani restauratore di monumenti », *Strenna Storica Bolognese*, n° 13, p. 23-39.
- , 1967, « Monumenti, ambiente e bellezze naturali », in FRANCESCHINI Francesco, *Per la salvezza dei beni culturali in Italia. Atti e documenti della commissione d'indagine per la tutela e la valorizzazione del patrimonio storico, archeologico, artistico e del paesaggio*, vol. 1, Casa Editrice Colombo, Rome, p. 409-436.
- BARBATI Carla, 2003, « I soggetti », in BARBATI Carla, CAMMELLI Marco, SCIULLO Girolamo (dir.), *Il diritto dei beni culturali*, Il Mulino, Bologna, p. 103-151.
- BARBIANI Elia, CONTI Giorgio, 1980, *Politiques urbaines et luttes sociales à Bologne. Reconstruction, « miracle italien » et crise dans une « municipalité rouge »*, Centre de Sociologie urbaine, Paris, 2 tomes.
- BARTOLINI Nadia, 2014, « Critical urban heritage : from palimpsest to brecciation », *International Journal of Heritage Studies*, vol. 20, n° 5, p. 519-533.
- BATTISTINI Andrea, 1986, « La cultura umanistica a Bologna », in ZANGHERI Renato, *Bologna*, Laterza, Rome-Bari, p. 317-354.
- BEAUJEU-GARNIER Jacqueline, 1997, *Géographie urbaine*, Armand Colin, Paris [1^{ère} éd. : 1980].
- BEGHAIN Patrice, 2012, *Patrimoine, politique et société*, Presses de Sciences Po, Paris.
- BEGHAIN Patrice, KNEUBÜHLER Michel, 2021, *Dictionnaire historique du patrimoine*, Fage éditions, Lyon.
- BELLINI Nicola, 1991, « Il governo dell'economia in Emilia-Romagna : il Pci e l'esperienza regionale », in LEONARDI Robert, NANETTI Raffaella Y. (dir.), *Le regioni e l'integrazione europea : il caso Emilia-Romagna*, FrancoAngeli, Milan, p. 149-165.
- BENASSI CAPUANO Milana, 2001, « L'associazionismo degli ingegneri-architetti nel processo di modernizzazione di Bologna (1876-1915) », *Strenna Storica Bolognese*, n° 51, p. 27-53.
- BENCIVENNI Mario, DALLA NEGRA Riccardo, GRIFONI Paola, 1987, *Monumenti e istituzioni. La nascita del servizio di tutela dei monumenti in Italia (1860-1880)*, Alinea editrice, Florence.
- , 1992, *Monumenti e istituzioni. Il decollo e la riforma del servizio di tutela dei monumenti in Italia (1880-1915)*, Alinea editrice, Florence.
- BENDIX Regina, 2009, « Heritage between economy and politics. An assessment from the perspective of cultural anthropology », in SMITH Laurajane, AKAGAWA Natsuko

- (dir.), *Intangible Heritage*, Routledge, New York, p. 253-269.
- , 2011, « Héritage et patrimoine : de leurs proximités sémantiques et de leurs implications », in BORTOLOTTI Chiara (dir.), *Le patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, p. 99-120.
- BENEVOLO Leonardo, 1993, *La città nella storia d'Europa*, Laterza, Rome-Bari.
- , 1993-1994, *Storia della città*, Laterza, Rome-Bari, 4 volumes [1^{ère} éd. : 1975].
- BERCÉ Françoise, 1996, « Viollet-le-Duc, Eugène-Emmanuel », in TURNER Jane (dir.), *The Dictionary of Art*, vol. 32, Grove, New York, p. 594-599.
- BERGONZONI Franco, 1963, « Recenti restauri in edifici comunali », *Strenna Storica Bolognese*, n° 13, p. 57-63.
- , 1991, « L'età della Torre Asinelli », *Strenna Storica Bolognese*, n° 41, p. 45-55.
- , 1994, « La torre Asinelli in guerra », *Strenna Storica Bolognese*, n° 44, p. 9-20.
- , 2011, « L'Asinelli e la Garisenda : storia di un simbolo », in ROVERSI Giancarlo (dir.), *Le torri di Bologna. Quando, come e perché*, Grafis Edizioni, Bologna, p. 139-160 [1^{ère} éd. : 1989].
- BERNABEI Giancarlo, GRESLERI Giuliano, ZAGNONI Stefano, 1984, *Bologna moderna (1860-1980)*, Pàtron Editore, Bologna.
- BERQUE Augustin, 1990, *Médiance : de milieux en paysages*, Reclus, Montpellier.
- , 2007a, « Lieu et authenticité », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 51, n° 142, p. 49-66, [dernière consultation en ligne le 19/09/2018].
URL : <https://www.erudit.org/fr/revues/cgq/2007-v51-n142-cgq1757/015896ar/>
- , 2007b, « Qu'est-ce que l'espace de l'habiter ? », in PAQUOT Thierry, LUSSAULT Michel, YOUNÈS Chris (dir.), *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*, La Découverte, Paris, p. 53-67.
- BERRINO Annunziata, 2011, *Storia del turismo in Italia*, Il Mulino, Bologna.
- BERSELLI Aldo, 2010, « Da Napoleone alla Grande Guerra », in BERSELLI Aldo, VARNI Angelo (dir.), *Storia di Bologna*, vol. 4, *Bologna in età contemporanea*, tome 1, 1796-1914, Bononia University Press, Bologna, p. 1-135.
- BERTELLI Livia, 1986, « Politica e cultura nella Bologna del Rubbiani. Il ruolo del Ministero e dell'Ufficio regionale », in BERTELLI Livia, MAZZEI Otello (dir.), *Alfonso Rubbiani e la cultura del restauro del suo tempo*, FrancoAngeli, Milan, p. 211-231.
- BERTONI Alberto, 1987, « Carducci e Bologna », in TEGA Walter (dir.), *Lo Studio e la Città. Bologna 1888-1988*, Nuova Alfa Editoriale, Bologna, p. 306-308.
- BERTOZZI Elisabetta, 1994, « I portici lignei a Bologna. Palazzo Grassi, uno degli

- esemplari superstiti », *Strenna Storica Bolognese*, n° 44, p. 21-34.
- , 1997, « L'edilizia civile medievale a Bologna. L'operato di Alfonso Rubbiani e i suoi contemporanei nella Bologna del XIX sec. », *Strenna Storica Bolognese*, n° 47, p. 59-89.
- , 2001, « Una fabbrica medievale con portico ligneo di suggestiva bellezza : Casa Isolani di Strada Maggiore », *Strenna Storica Bolognese*, n° 51, p. 77-90.
- BERTRAND Georges, 1995, « Le paysage entre la nature et la société », in ROGER Alain (dir.), *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Éditions Champ Vallon, Seyssel, p. 88-108.
- BERTRAND Gilles, 2005, « Les voyageurs français face au patrimoine italien de la Renaissance et du baroque : la mise en scène des villes dans les récits-guides du XVIIIème siècle », in COSTA Sandra (dir.), *Représentations et formes de la ville européenne. Le Patrimoine et la Mémoire*, L'Harmattan, Paris, p. 97-138.
- BESEGGHI Umberto, 1956, *Introduzione alle chiese di Bologna*, Tamari Editori, Bologna [1^{ère} éd. : 1953].
- , 1957, *Palazzi di Bologna*, Tamari Editori, Bologna.
- BESSE Jean-Marc, 2009, « Remarques sur la géographicit . G n alogie du mot, enjeux  pist mologiques et historiographiques », in DELACROIX Christian, DOSSE Fran ois, GARCIA Patrick (dir.), *Historicit s*, La D couverte, Paris, p. 285-300.
- BETTAZZI Maria Beatrice, 2001, « Per una storia dell'immagine della Citt . Bologna nel Cinquecento », *Strenna Storica Bolognese*, n° 51, p. 91-100.
- , 2015, « Tra Neomedioevo e Neorinascimento : architetture costruite e idee di citt  a confronto », in MONARI Paola (dir.), *Giornate di studio su Alfonso Rubbiani, 22 ottobre e 28 novembre 2013*, Bologna University Press, Bologna, p. 31-44.
- , 2019, « Fra razionalismo e retorica monumentale. Gli anni tra le due guerre », in VARNI Angelo (dir.), *Rinnovare Bologna tra '800 e '900*, Bononia University Press, Bologna, p. 43-59.
- BIDOU-ZACHARIASEN Catherine (dir.), 2003, *Retours en ville. Des processus de gentrification urbaine aux politiques de revitalisation des centres*, Descartes & cie, Paris.
- BLANQUART Paul, 1997, *Une histoire de la ville. Pour repenser la soci t *, La D couverte, Paris.
- BOCCHI Francesca, 1990, « L'edilizia civile medievale », in RENZI Reno, *Il sogno della casa. Modi dell'abitare a Bologna dal Medioevo ad oggi*, Cappelli Editore, Bologna, p. 13-16.
- , 2007, « Lo sviluppo urbanistico », in CAPITANI Ovidio (dir.), *Storia di Bologna*, vol. 2, *Bologna nel Medioevo*, Bononia University Press, Bologna, p. 187-308.

- , 2015, « Formazione dei portici di Bologna nel Medioevo », in BOCCHI Francesca, SMURRA Rosa (dir.), *I portici di Bologna nel contesto europeo*, Luca Sossella Editore, Bologne, p. 11-20.
- BOCCHINO Francesco, 2005, « Camillo Boito e la dialettica tra conservare e restaurare », in CASIELLO Stella (dir.), *La cultura del restauro. Teorie e fondatori*, Marsilio, Venise, p. 145-164 [1^{ère} éd. : 1996].
- BOITO Camillo, 1893, « Restaurare o Conservare », in BOITO Camillo, *Questioni pratiche di belli arti*, Ulrico Hoepli, Milan, p. 1-85, [dernière consultation en ligne le 22/01/2020]. URL : <https://archive.org/details/questionipratiche00boit>
- BOLOGNESI Cristiana, 2002, « Belle arti, patrimonio e legislazione : Ricci, Rosadi e la stagione giolittiana », in VARNI Angelo (dir.), *A difesa di un patrimonio nazionale. L'Italia di Corrado Ricci nella tutela dell'arte e della natura*, Longo, Ravenna, p. 7-52.
- BONDASZ Julien, ISNART Cyril, LEBLON Anaïs, 2012, « Au-delà du consensus patrimonial. Résistances et usages contestataires du patrimoine », *Civilisations*, vol. 61, n° 1, p. 9-21, [dernière consultation en ligne le 10/05/2020]. URL : <https://www.jstor.org/stable/43487293>
- BONERANDI Emmanuelle, 2005, « Le recours au patrimoine, modèle culturel pour le territoire ? », *Géocarrefour*, vol. 80, n° 2, p. 91-100.
- BONFIGLIOLI Giorgio, 2005, « Bologna dalla prima alla seconda guerra mondiale (1918-1945) », in FERRI Antonio, ROVERSI Giancarlo (dir.), *Storia di Bologna*, Bononia University Press, Bologne, p. 349-387 [1^{ère} éd. : 1978, Edizioni Alfa, Bologne].
- BONIN Sophie, 2001, « Paysages et représentations dans les guides touristiques. La Loire dans la collection des Guides-Joanne, Guides Bleus (1856 à nos jours) », *L'Espace Géographique*, n° 30, p. 111-126.
- BONNAUD Xavier, 2014, « En quoi la pensée du recyclage peut-elle enrichir nos imaginaires urbains ? », in D'ARIENZO Roberto, YOUNÈS Chris (dir.), *Recycler l'urbain. Pour une écologie des milieux habités*, MétisPresses, Genève, p. 41-51.
- BONNEMAISON Joël, 1981, « Voyage autour du territoire », *L'Espace Géographique*, n° 4, p. 249-262.
- BONONI BARALDI Sara, ZAN Luca, 2014, « Tra politiche e pratiche : administration matters », in ZAN Luca (dir.), *La gestione del patrimonio culturale. Una prospettiva internazionale*, Il Mulino, Bologne, p. 237-247.
- BORDONE Renato, 1996, « Il medioevo nell'immaginario dell'Ottocento italiano », *Bollettino dell'istituto storico italiano per il Medioevo*, n° 100, p. 109-149.
- , 2002, « Le radici della rivisitazione ottocentesca del medioevo », in LUPO Jallà Daniele, DENICOLAI Paolo, PAGNUCCO Elisa, ROVITO Graziella (dir.), *Medioevo reale, Medioevo immaginario. Confronti e percorsi culturali tra*

- regioni d'Europa. Atti del convegno Torino 26-27 maggio 2000, Città di Torino, Turin, p. 11-17.
- BORTOLOTTI Chiara, 2011, « Le trouble du patrimoine culturel immatériel », in BORTOLOTTI Chiara (dir.), *Le patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, p. 21-43.
- , 2015, « UNESCO and Heritage Self-Determination: Negotiating Meaning in the Intergovernmental Committee for the Safeguarding of the ICH », in ADELL Nicolas, BENDIX Regina, BORTOLOTTI Chiara, TAUSCHEK Markus (dir.), *Between Imagined Communities and Communities of Practice. Participation, Territory and the Making of Heritage*, Universitätsverlag Göttingen, Göttingen, p. 249-272.
- BOSSUET Luc, 2005, « Habiter le patrimoine au quotidien, selon quelles conceptions et pour quels usages ? », in GRAVARI-BARBAS Maria (dir.), *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu*, PUR, Rennes, p. 27-39.
- BOUCHENAKI Mounir, 2009, « Les patrimoines et l'Unesco », in TURGEON Laurier (dir.), *L'esprit du lieu : entre le patrimoine matériel et immatériel*, Presses de l'université Laval, Québec, p. 23-40.
- BOURDIEU Pierre, 1980, *Le sens pratique*, Les Éditions de Minuit, Paris.
- BOVINI Gianluigi, 2008, « Chi abita la città storica a Bologna », in EVANGELISTI Francesco, ORLANDI Piero, PICCININI Mario (dir.), *La città storica contemporanea*, Edisai, s. l., p. 20-25.
- BRANDI Cesare, 1996a, « Il fondamento teorico del restauro », in CORDARO Michele (éd.), *Il restauro. Teoria e pratica 1939-1986*, Editori Riuniti, Rome, p. 5-14 [1^{ère} éd. : 1950, « Il fondamento teorico del restauro », *Bolletino dell'Istituto Centrale del Restauro*, n° 1, p. 5-12].
- , 1996b, « Il nuovo sul vecchio », in CORDARO Michele (éd.), *Il restauro. Teoria e pratica 1939-1986*, Editori Riuniti, Rome, p. 35-42 [1^{ère} éd. : 1964, « Il nuovo sul vecchio », *La Fiera Letteraria*, p. 6 et suivantes].
- , 1996c, « Il restauro del palazzo del Podestà a Bologna », in CORDARO Michele (éd.), *Il restauro. Teoria e pratica 1939-1986*, Editori Riuniti, Rome, p. 214-216 [1^{ère} éd. : 8 janvier 1975, « Piazza San Petronio cambia colore », *Corriere della Sera*].
- , 1996d, « La chiesa di San Petronio e Raffaello restaurati a Bologna », in CORDARO Michele (éd.), *Il restauro. Teoria e pratica 1939-1986*, Editori Riuniti, Rome, p. 219-225 [1^{ère} éd. : 1979, « Intorno a due restauri eccezionali : la facciata di San Petronio e la "Santa Cecilia" di Raffaello », *Bologna incontri*, n° 10, p. 24-27].
- , 1996e, « Intonaci, colori e coloriture nell'edilizia storica », in CORDARO Michele (éd.), *Il restauro. Teoria e pratica 1939-1986*, Editori Riuniti, Rome, p. 54-60 [1^{ère} éd. : 1986, *Bolletino d'Arte*, suppl. n° 35-36, p. 6-8].

- , 2011, *Théorie de la restauration*, Éditions Allia, Paris [1^{ère} éd. : 1963, *Teoria del restauro*, Edizioni di Storia e Letteratura, Rome].
- BRANDOLI Marco, 1980, « Note sulla Torre dei Catalani recentemente restaurata », *Strenna Storica Bolognese*, n° 30, p. 39-55.
- BRAVO Luisa, MINGUCCI Roberto, 2008, « Centri storici. Evoluzione normativa e modelli di rappresentazione », *Disegnarecon*, vol. 1, n° 2, p. 1-17, [dernière consultation en ligne le 12/12/23].
URL : <https://disegnarecon.unibo.it/article/view/1372>
- BREGLIA Lisa, 2006, *Monumental Ambivalence. The Politics of Heritage*, University of Texas Press, Austin.
- BRESSANI Martin, 2014, *Architecture and the Historical Imagination. Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc, 1814-1879*, Ashgate, Burlington.
- BRIZZI Gian Paolo, MARINI Lino, POMBENI Paolo (dir.), 1988, *L'Università a Bologna. Maestri, studenti e luoghi dal XVI al XX secolo*, Cassa di Risparmio in Bologna, Bologne.
- BRIZZI Gian Paolo, DESSÌ Paola, NEGRINI Daniela, ZANNONI Pier Paolo (dir.), 2017, *Bologna settantasette : l'incontro impossibile. Il Movimento, l'Università, la Città*, CLUEB, Bologne.
- BRUBAKER Rogers, 2001, « Au-delà de l'“identité” », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 139, p. 66-85.
- BRUMANN Christoph, 2015, « Community as Myth and Reality in the UNESCO World Heritage Convention », in ADELL Nicolas, BENDIX Regina, BORTOLOTTI Chiara, TAUSCHEK Markus (dir.), *Between Imagined Communities and Communities of Practice. Participation, Territory and the Making of Heritage*, Universitätsverlag Göttingen, Göttingen, p. 273-289.
- BRUSCHI Sandro, 1978, « La disciplina giuridica del centro storico », in CIARDINI Francesco, FALINI Paola (dir.), *I centri storici. Politica urbanistica e programmi di intervento pubblico : Bergamo, Bologna, Brescia, Como, Gubbio, Pesaro, Vicenza*, Mazzotta, Milan, p. 95-118.
- BUDRIESI Roberta, 2005, « La forma urbis dal tardoantico al medioevo : i monumenti cristiani », in SASSATELLI Giuseppe, DONATI Angela (dir.), *Storia di Bologna*, vol. 1, *Bologna nell'Antichità*, Bononia University Press, Bologne, p. 735-762.
- BULOT Thierry, VESCHAMBRE Vincent (dir.), 2006, *Mots, traces et marques : dimensions spatiale et linguistique de la mémoire urbaine*, L'Harmattan, Paris.
- BUSQUET Grégory, 2017, « Pouvoirs et contre-pouvoirs », in BARRÈRE Céline, BUSQUET Grégory, DIACONNU Adriana, GIRARD Muriel, IOSA Ioana (dir.), *Mémoires et patrimoines. Des revendications aux conflits*, L'Harmattan, Paris, p. 51-62.

- BYRNE Denis, WEEN Gro B., 2015, « Bridging Cultural and Natural Heritage », in MESKELL Lynn (éd.), *Global Heritage : A Reader*, Wiley-Blackwell, Chichester, p. 94-111.
- CABANEL Patrick, 2011, « Introduction. Patrimoine et identité : des inventions du XIXème siècle ? », in ANDRIEUX Jean-Yves (dir.), *Patrimoine, sources et paradoxes de l'identité. Actes du cycle de conférences prononcées à l'Université de Rennes 2, 5 novembre 2007 – 2 avril 2008*, PUR, Rennes, p. 11-20.
- CALLARI GALLI Matilde, 2008, « Il “centro” è periferia », in EVANGELISTI Francesco, ORLANDI Piero, PICCININI Mario (dir.), *La città storica contemporanea*, Edisai, s. l., p. 26-31.
- CAMERON Christina, 2009, « Finding the Spirit of Place : A World Heritage Perspective », in TURGEON Laurier (dir.), *L'esprit du lieu : entre le patrimoine matériel et immatériel*, Presses de l'université Laval, Québec, p. 15-22.
- , 2016, « UNESCO and Cultural Heritage : Unexpected Consequences », in LOGAN William, NIC CRAITH Máiréad, KOCKEL Ullrich (éd.), *A Companion to Heritage Studies*, Wiley-Blackwell, Chichester, p. 322-336.
- CAMMELLI Andrea, 1988, « Università e studenti : dinamiche culturali e sociali dall'Unità ai giorni nostri », in BRIZZI Gian Paolo, MARINI Lino, POMBENI Paolo (dir.), *L'Università a Bologna. Maestri, studenti e luoghi dal XVI al XX secolo*, Cassa di Risparmio in Bologna, Bologne, p. 75-86.
- CAMMELLI Marco, 2003, « Il quadro », in BARBATI Carla, CAMMELLI Marco, SCIULLO Girolamo (dir.), *Il diritto dei beni culturali*, Il Mulino, Bologne, p. 11-24.
- , 2014, « Beni culturali e paesaggio », in ORLANDI Piero (dir.), *Per una nuova cultura del paesaggio. Dalla tutela alla valorizzazione*, IBC, Bologne, p. 33-43.
- CAMPOS VENUTI Giuseppe, 1967, *Amministrare l'urbanistica*, Einaudi, Turin.
- , 1993, « Bologna : l'urbanistica riformista », in CAMPOS VENUTI Giuseppe, OLIVA Federico, *Cinquant'anni di urbanistica in Italia. 1942-1992*, Laterza, Rome, p. 297-312.
- , 1994, *La terza generazione dell'urbanistica*, FrancoAngeli, Milan [1^{ère} éd. : 1987].
- , 2008 « La città storica tra passato e futuro », in EVANGELISTI Francesco, ORLANDI Piero, PICCININI Mario (dir.), *La città storica contemporanea*, Edisai, s. l., 2008, p. 88-93.
- CANDAU Joël, 1998, *Mémoire et identité*, PUF, Paris.
- CARACCILO Alberto, 1988, *L'ambiente come storia*, Il Mulino, Bologne.
- CARNESECCHI Gian Paolo, 1990, « Il restauro di Palazzo Malvezzi in Bologna », *Strenna Storica Bolognese*, n° 40, p. 147-153.

- CASIELLO Stella, 2005, « La cultura del restauro fra Ottocento e Novecento », in CASIELLO Stella (dir.), *La cultura del restauro. Teorie e fondatori*, Marsilio, Venise, p. 13-34 [1^{ère} éd. : 1996].
- CASINI Lorenzo, 2014, « La valorizzazione del paesaggio », in ORLANDI Piero (dir.), *Per una nuova cultura del paesaggio. Dalla tutela alla valorizzazione*, IBC, Bologna, p. 77-78.
- , 2016, *Ereditare il futuro. Dilemmi sul patrimonio culturale*, Il Mulino, Bologna.
- CASTELLI Piero, 1997, « L'uso storico del territorio », in DEPLANO Giancarlo, *Centri storici e territorio*, FrancoAngeli, Milan, p. 94-112.
- CAUQUELIN Anne, 1990, « Paysage, rhétorique et patrimoine », in JEUDY Henri-Pierre (dir.), *Patrimoines en folie*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, p. 227-234.
- CECCARELLI Francesco, 1993, « Paolo Monti e il censimento fotografico del centro storico di Bologna. A mano libera e passi andanti », in EMILIANI Andrea, ZANNIER Italo (dir.), *Il tempo dell'immagine. Fotografi e società a Bologna 1880-1980*, Seat, Turin, p. 277-291.
- , 2015, « L'architettura del portico bolognese tra Medioevo e prima età moderna », in BOCCHI Francesca, SMURRA Rosa (dir.), *I portici di Bologna nel contesto europeo*, Luca Sossella Editore, Bologna, p. 21-36.
- CECCARELLI Francesco, GUIDOTTI MAGNANI Daniele Pascale, 2021, *Il portico bolognese. Storia, architettura, città*, Bononia University Press, Bologna.
- CECCARELLI Paolo, INDOVINA Francesco, 1974, « Come e perché l'intervento nei Centri Storici », in CECCARELLI Paolo, INDOVINA Francesco (dir.), *Risanamento e speculazione nei centri storici*, FrancoAngeli, Milan, p. 7-17.
- CEDERNA Antonio, 1965, « Bibliografia ragionata sul problema del risanamento dei centri storici in Italia », *Indagine settoriale sul centro storico*, Comune di Bologna, Bologna, p. 1-85.
- CERTEAU Michel, 1990-1994, *L'invention du quotidien*, Gallimard, Paris, 2 volumes.
- CERVELLATI Pier Luigi, 1967, « Cultura urbanistica e futuro della città », *Il Mulino*, n° 180, p. 849-857.
- , 1975, « Interventi introduttivi », in ANCSA, *Riequilibrio territoriale e centri storici*, Marsilio Editori, Venise, p. 185-188.
- , 1978a, « Il progetto della conservazione », in CIARDINI Francesco, FALINI Paola (dir.), *I centri storici. Politica urbanistica e programmi di intervento pubblico : Bergamo, Bologna, Brescia, Como, Gubbio, Pesaro, Vicenza, Mazzotta*, Milan, p. 119-132.
- , 1978b, « È sempre utile riflettere sulle critiche... », *Ipotesi*, n° 5-6, p. 35-48.

- , 1983, « I confini perduti », in ISTITUTO PER I BENI ARTISTICI, CULTURALI E NATURALI DELLA REGIONE EMILIA-ROMAGNA, *I confini perduti. Inventario dei centri storici : terza fase, analisi e metodo*, CLUEB, Bologne, p. 9-17.
- , 1989, « L'arredo urbano e la città », in COMMUNE DE BOLOGNE, *Manifesto dell'arredo urbano*, Edizioni IN ASA, Rome, p. 46-55.
- , 1990, « La struttura universitaria nella pianificazione urbana », in ALBERTAZZI Alessandro, CERVELLATI Pier Luigi (dir.), *Le città degli studi nella crescita urbana. Atti del 3° convegno, Bologna, 15-17 dicembre 1988*, Istituto per la Storia di Bologna, Bologne, p. 381-426.
- , 1991, *La città bella. Il recupero dell'ambiente urbano*, Il Mulino, Bologne.
- , 1993a, « Bologna prima, durante, dopo il restauro », in EMILIANI Andrea, ZANNIER Italo (dir.), *Il tempo dell'immagine. Fotografie e società a Bologna 1880-1980*, Seat, Turin, p. 213-221.
- , 1993b, « Paolo Monti e il censimento fotografico del centro storico di Bologna. La fotografia come progetto », in EMILIANI Andrea, ZANNIER Italo (dir.), *Il tempo dell'immagine. Fotografie e società a Bologna 1880-1980*, Seat, Turin, p. 271-275.
- , 1995, « Paolo Monti, progettista fotografo », in EMILIANI Andrea (éd.), *Pieve di Cento nelle foto di Paolo Monti*, Silvana Editoriale, Milan, p. 17-18.
- , 1997, « Il ripristino del rapporto città-campagna », in ISTITUTO PER I BENI ARTISTICI, CULTURALI E NATURALI DELLA REGIONE EMILIA-ROMAGNA, *Il territorio come museo*, Grafis Edizioni, Bologne, p. 15-16.
- , 2002, « Bologna Centro Storico », in EMILIANI Andrea, SCOLARO Michela (dir.), *L'Arte : un universo di relazioni. Le mostre di Bologna 1950-2001*, Rolo Banca 1473, Bologne, p. 204-221.
- CERVELLATI Pier Luigi, FONTANA Franco, 1975, *Bologna : il volto della città*, Ricardo Franco Levi editore, Modène.
- CERVELLATI Pier Luigi, SCANNAVINI Roberto, DE ANGELIS Carlo, 1977, *La nuova cultura delle città. La salvaguardia dei centri storici, la riappropriazione sociale degli organismi urbani e l'analisi dello sviluppo territoriale nell'esperienza di Bologna*, Mondadori, Milan.
- CERVELLATI Pier Luigi, MARI Cesare, 1987, « L'Università di Bologna da ieri a domani », in TEGA Walter (dir.), *Lo Studio e la Città. Bologna 1888-1988*, Nuova Alfa Editoriale, Bologne, p. 263-273.
- CESARI Carlo, GRESLERI Giuliano, 1976, *Residenza operaia e città neo-conservatrice : Bologna caso esemplare*, Officina Edizioni, Rome.
- CHASTEL André, 1986, « La notion de patrimoine », in NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, vol. 3, *La Nation*, Gallimard, Paris, p. 405-450.

- CHECCOLI Ippolita, 2007, « Personaggi, sedi e temi del revival neogotico bolognese », in MUZZARELLI Maria Giuseppina (dir.), *Neomedievalismi. Recupero, evocazioni, invenzioni nelle città dell'Emilia Romagna*, CLUEB, Bologna, p. 99-114.
- CHEVALIER Michel, 1989, « Géographie et paragéographies », *L'Espace Géographique*, n° 1, p. 5-17.
- CHICCO Paolo, JANIN RIVOLIN YOCCOZ Umberto, 1995, *La cultura dei centri storici. Alcune riflessioni sul caso italiano*, Dipartimento Interateneo Territorio, Turin.
- CHOAY Françoise, 1996, *L'allégorie du patrimoine*, Le Seuil, Paris [1^{ère} éd. : 1992].
- , 1998, « Introduction », in GIOVANNONI Gustavo, *L'urbanisme face aux villes anciennes*, Le Seuil, Paris.
- (éd.), 2009, *Le Patrimoine en questions. Anthologie pour un combat*, Le Seuil, Paris.
- , 2015, « Appropriation », in MERLIN Pierre, CHOAY Françoise, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, PUF, Paris, p. 58-59 [1^{ère} éd. : 1988].
- CIANCABILLA Luca, 2010, « La guerra contro l'arte. Dall'Associazione Nazionale per il Restauro dei Monumenti Danneggiati dalla Guerra alla ricostruzione del patrimonio artistico in Italia », in CIANCABILLA Luca (dir.), *Bologna in guerra. La città, i monumenti, i rifugi antiaerei. Atti delle giornate di studio "Proteggere l'arte. Proteggere le persone", Bologna 23-24 novembre 2007*, Minerva Edizioni, Bologna, p. 23-40.
- CIARDINI Francesco, FALINI Paola, 1978, « L'intervento pubblico nei centri storici - Bologna », in CIARDINI Francesco, FALINI Paola (dir.), *I centri storici. Politica urbanistica e programmi di intervento pubblico : Bergamo, Bologna, Brescia, Como, Gubbio, Pesaro, Vicenza, Mazzotta*, Milan, p. 148-166.
- CIRESE Alberto Mario, 1997, « I beni demologici in Italia e la loro museografia », in GRIMALDI Piercarlo (dir.), *Rivoltare il tempo. Percorsi di ento-anthropologia*, Edizioni Angelo Guerini e Associati, Milan, p. 272-282.
- , 2002, « Beni immateriali o beni inoggettuali ? », *AM. Antropologia museale*, n° 1, p. 66-69.
- CIRIFALCO Roberta, 2001, « Oltre il Liberty estremo. Paolo Sironi e la critica tipologia », in GRESLERI Giuliano, MASSARETTI Pier Giorgio (dir.), *Norma e arbitrio. Architetti e ingegneri a Bologna 1850-1950*, Marsilio Editori, Venice, p. 194-207.
- CLAUDON Francis, ENCREVÉ André, RICHER Laurence (éd.), 2007, *L'historiographie romantique. Actes du colloque organisé à Créteil les 7 et 8 décembre 2006*, Éditions Brière, Paris.
- CLAVAL Paul, 2003, « Sens patrimoniaux dans le monde », in GRAVARI-BARBAS Maria, GUICHARD-ANGUIS Sylvie (dir.), *Regards croisés sur le*

- patrimoine dans le monde à l'aube du XXI^e siècle*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, Paris, p. 45-56.
- , 2005, « Géographie et temporalités », in BOULANGER Philippe, TROCHET Jean-René (dir.), *Où en est la géographie historique ?*, L'Harmattan, Paris, p. 43-62.
- , 2012, *Géographie culturelle. Une nouvelle approche des sociétés et des milieux*, Armand Colin, Paris [1^{ère} éd. : 1995].
- CLEMENTI Alberto, 2020, *Alla conquista della modernità. L'urbanistica nella storia d'Italia dal dopoguerra a oggi*, Carocci editore, Rome.
- COCCOLINI Giuseppe, 1992, « Alfonso Rubbiani restauratore », *Strenna Storica Bolognese*, n° 42, p. 133-158.
- , 1995, « Sviluppo urbanistico in Bologna da Napoleone alla Prima Guerra Mondiale », *Strenna Storica Bolognese*, n° 45, p. 161-189.
- , 1997, « I portici in legno a Bologna sono ancora abusivi ? », *Strenna Storica Bolognese*, n° 47, p. 165-183.
- , 1999a, « Trasformazione nel tempo del concetto di restauro », in AA. VV., *Centenario del Comitato per Bologna Storica e Artistica*, Pàtron Editore, Bologne, p. 45-76.
- , 1999b, « L'opera del Comitato per Bologna Storica e Artistica nei restauri e nella cultura bolognese », in AA. VV., *Centenario del Comitato per Bologna Storica e Artistica*, Pàtron Editore, Bologne, p. 9-26.
- CONDEVAUX Aurélie, 2019, « “Experts” et “communauté” dans la définition du patrimoine culturel immatériel : le cas du lakalaka tongien », in TORNATORE Jean-Louis (dir.), *Le patrimoine comme expérience. Implications anthropologiques*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, p. 111-131.
- CORBOZ André, 2009, « Esquisse d'une méthodologie de la réanimation. Bâtiments anciens et fonctions actuelles », in MORISSET Lucie K. (éd.), *De la ville au patrimoine urbain. Histoires de forme et de sens*, Presses de l'Université du Québec, Québec, p. 257-272.
- CORNU Marie, 2003, « Les mutations du droit au patrimoine culturel », in GRAVARI-BARBAS Maria, GUICHARD-ANGUIS Sylvie (dir.), *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXI^e siècle*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, Paris, p. 151-157.
- CORONA Gabriella, 2015, *Breve storia dell'ambiente in Italia*, Il Mulino, Bologne.
- COSSU Tatiana, 2005, « Immagini di patrimonio : memoria, identità e politiche dei beni culturali », *Lares*, n° 71, p. 41-56.
- COSTA Sandra, 2005, « De l'archétype symbolique à l'évocation de l'atmosphère : quelques considérations sur la ville de Bologne à l'époque des Carrache », in COSTA Sandra (dir.), *Représentations et formes de la ville européenne. Le*

- Patrimoine et la Mémoire*, L'Harmattan, Paris, p. 85-96.
- CRAINZ Guido, 2016, *Storia della Repubblica*, Donzelli, Rome.
- CROSTA Pier Luigi, 1975, « Le aree di conflitto delle operazioni di riuso della città e del territorio », in ANCSA, *Riequilibrio territoriale e centri storici*, Marsilio Editori, Venise, p. 131-161.
- CUECO Henri, 1995, « Approches du concept de paysage », in ROGER Alain (dir.), *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Éditions Champ Vallon, Seyssel, p. 168-181.
- CULLEN Gordon, 1961, *Townscape*, The Architectural Press, Londres.
- CUPPINI Giampiero, 1974, *I palazzi senatorii a Bologna. Architettura come immagine del potere*, Zanichelli, Bologna.
- CURUNI Alessandro, 2005, « Gustavo Giovannoni. Pensieri e principi di restauro architettonico », in CASIELLO Stella (dir.), *La cultura del restauro. Teorie e fondatori*, Marsilio, Venise, p. 267-290 [1ère éd. : 1996].
- D'AMATO Alfonso, 1996, « La Piazza di San Domenico a Bologna ed i suoi monumenti : Fasti e nefasti », *Strenna Storica Bolognese*, n° 46, p. 235-263.
- D'ARIENZO Roberto, 2014, « Liminalité : des restes urbains inévitables, ambigus, précieux », in D'ARIENZO Roberto, YOUNÈS Chris (dir.), *Recycler l'urbain. Pour une écologie des milieux habités*, MétisPresses, Genève, p. 53-69.
- D'ATTORE Pier Paolo, 1986, « La politica », in ZANGHERI Renato, *Bologna*, Laterza, Rome-Bari, p. 65-188.
- DA CUNHA Antonio, BOTH Jean-François, 2004, « Métropolisation, villes et agglomérations. Structures et dynamiques socio-démographiques des espaces urbains », *Recensement fédéral de la population*, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel, [dernière consultation en ligne le 17/08/2023].
URL: <https://www.bfs.admin.ch/bfsstatic/dam/assets/342355/master&usg=AOvVaw1Bdq0ycp0JOyKtNU9FQ9vm&opi=89978449>
- DALLA CASA Brunella, PRETI Alberto, 1995, *Bologna in guerra (1940-1945)*, FrancoAngeli, Milan.
- DALLA NEGRA Riccardo, 1986, « Verso l'assetto definitivo delle strutture di tutela : dai Delegati regionali alla nascita delle Soprintendenze (1880-1907) », in BERTELLI Livia, MAZZEI Otello (dir.), *Alfonso Rubbiani e la cultura del restauro del suo tempo*, FrancoAngeli, Milan, p. 199-209.
- DALMAS Laurent, GERONIMI Vincent, 2021, « Patrimoine et développement soutenable : enjeux et défis du tourisme », in OLIVESI Stéphane, AMBROISE-RENDU Anne-Claude (dir.), *Patrimoines et patrimonialisation. Les inventions du capital historique (XIXe-XXIe siècles)*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, p. 155-176.

- DARBELLAY Frédéric, STOCK Mathis, 2012, « Penser le touristique : nouveau paradigme ou interdisciplinarité ? », *EspacesTemps.net*, [dernière consultation en ligne le 25/03/2019].
URL : <https://www.espacestemp.net/articles/penser-le-touristique-nouveau-paradigme-ou-interdisciplinarite/>
- DAVALLI Daniele, 1988, « Progetto Recupero : un'esperienza di promozione e gestione », in DAVALLI Daniele, ORLANDI Piero (dir.), *Progetto Recupero. Idee di riqualificazione urbana ed ambientale*, Nuova Alfa Editoriale, Bologne, p. 19-30.
- DAVALLON Jean, 2000, « Le patrimoine: "une filiation inversée"? », *Espace Temps*, n° 74-75, p. 6-16, [dernière consultation en ligne le 20/09/2018].
URL : https://www.persee.fr/doc/espat_0339-3267_2000_num_74_1_4083
- , 2002, « Comment se fabrique le patrimoine ? », *Sciences Humaines*, hors-série n° 36, p. 74-77, [dernière consultation en ligne le 20/09/2018].
URL : https://www.scienceshumaines.com/comment-se-fabrique-le-patrimoine_fr_12550.html
- , 2006, *Le don du patrimoine. Une approche communicationnelle de la patrimonialisation*, Hermès sciences publications - Lavoisier, Paris.
- , 2012, « Comment se fabrique le patrimoine : deux régimes de patrimonialisation », in KHAZNADAR Chérif (dir.), *Le patrimoine oui, mais quel patrimoine ? Actes du colloque organisé à Paris du 3 au 4 avril 2012*, Babel, Paris, p. 41-57.
- , 2018, « A propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions », in FILIPE Graça, VALE José, CASTAÑO Inês (éd.), *Patrimonialização e sustentabilidade do património: reflexão e prospectiva. Actes du colloque des 27-29 novembre 2014*, IHC - Nova FCSH, Lisbonne, p. 13-31, [dernière consultation en ligne le 20/09/2018]. URL : https://drive.google.com/drive/folders/1DFICSB_2Aql4BSUiS-IC9v5ErN7BfDq
- DE ALBUQUERQUE LAPA Tomás, FERRAZ ALMEIDA DE MELO Raphael, 2009, « Le développement économique, menace voilée sur la conservation de l'esprit des lieux », in TURGEON Laurier (dir.), *L'esprit du lieu : entre le patrimoine matériel et immatériel*, Presses de l'université Laval, Québec, p. 176-185.
- DE ANGELIS Carlo, 1987, « Il recupero dei contenitori storici nell'ambito dell'espansione urbana dell'Università », in TEGA Walter (dir.), *Lo Studio e la Città. Bologna 1888-1988*, Nuova Alfa Editoriale, Bologne, p. 242-244.
- , 2013, « Quarant'anni dopo. Piano PEEP Centro storico 1973. Note a margine, tra metodo e prassi », *IN_BO. Ricerche e progetti per il territorio, la città e l'architettura*, n° 6, p. 35-52, [dernière consultation en ligne le 21/02/2018].
URL : https://in_bo.unibo.it/article/viewFile/3940/3371
- , 2015, « Rubbiani e la città », in MONARI Paola (dir.), *Giornate di studio su*

- Alfonso Rubbiani, 22 ottobre e 28 novembre 2013, Bologna University Press, Bologne, p. 15-30.
- , 2016, « Tra fantasia e utopia : i progetti interrotti per Bologna », in BETTAZZI Maria Beatrice, ORLANDI Piero, GARAGNANI Simone, SINTINI Matteo (dir.), *Le Bologne possibili*, IBC, Bologne, p. 19-76.
- , 2019, « Ricostruire come ? La Bologna del dopoguerra », in VARNI Angelo (dir.), *Rinnovare Bologna tra '800 e '900*, Bologna University Press, Bologne, p. 61-96.
- DE ANGELIS Carlo, SCANNVINI Roberto, 1988, « Colore e degrado dei centri storici. Il rosso bolognese : un'invenzione romantica ? », *Bologna. Mensile del Comune*, n° 4, p. 25-28.
- DEBARDIEUX Bernard, 1995, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *Espace géographique*, vol. 24, n° 2, p. 97-112.
- , 2020, « Imaginaires et rhétoriques de la mondialité au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO », *Espace géographique*, n° 49, p. 355-371.
- DEBRAY Régis, 1992, *Vie et mort de l'image*, Gallimard, Paris.
- DEGLI ESPOSTI Carlo, 2007, « Riscoperta di una città per appunti. Un programma di visite guidate alla città ed alla provincia di Bologna », *Strenna Storica Bolognese*, n° 57, p. 79-90.
- DELAPLACE Marie, SIMON Gwendal, 2017, *Touristes et habitants. Conflits, complémentarités et arrangements*, Infolio, s. l.
- DELFANTE Charles, 1997, *Grande histoire de la ville, de la Mésopotamie aux Etats-Unis*, Armand Colin, Paris.
- DELLA VALENTINA Gianluigi, 2011, *Storia dell'ambientalismo in Italia. Lo sviluppo insostenibile*, Mondadori, Milan-Turin.
- DENÈFLE Sylvette, 2005, « Habiter le patrimoine du XXe siècle : l'exemple de la "Maison radieuse" de Le Corbusier à Rezé les Nantes », in GRAVARI-BARBAS Maria (dir.), *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu*, PUR, Rennes, p. 51-61.
- DESVALLÉES André, 1998, « A l'origine du mot "patrimoine" », in POULOT Dominique (éd.), *Patrimoine et modernité*, L'Harmattan, Paris, p. 89-105.
- DETRY Nicolas, 2020, *Le patrimoine martyr. Destruction, protection, conservation et restauration dans l'Europe post bellica*, Hermann, Paris.
- DEZZI BARDESCHI Marco, 1986, « Un medioevo al chiaro di luna. La grande illusione di Alfonso Rubbiani : la scena, la cultura, la critica », in BERTELLI Livia, MAZZEI Otello (dir.), *Alfonso Rubbiani e la cultura del restauro del suo tempo*, FrancoAngeli, Milan, p. 13-54.

- , 2009, « Le nozioni di tutela e di restauro nella pratica di Barbacci », in TALÒ Francesca (dir.), *Alfredo Barbacci e i Soprintendenti a Bologna. Atti e riflessioni dal Convegno*, Bononia University Press, Bologne, p. 59-74.
- DI GIOVINE Michael, 2009, *The Heritagescape. UNESCO, World Heritage and Tourism*, Lexington Books, Plymouth.
- DI MÉO Guy, 1994, « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », *Espaces et Sociétés*, n° 78, p. 15-34.
- , 2007, « Identités et territoires : des rapports accentués en milieu urbain ? », *Métropoles*, n° 1, [dernière consultation en ligne le 13/03/2018].
URL : <https://journals.openedition.org/metropoles/80>
- DI MÉO Guy, CASTAINGTS Jean-Pierre, DUCOURNAU Colette, 1993, « Territoire, patrimoine et formation socio-spatiale », *Annales de géographie*, n° 573, p. 472-502.
- DI PASQUALE Salvatore, 1983, « Riflessioni e note marginali sul rapporto struttura-restauro », in ISTITUTO PER I BENI ARTISTICI, CULTURALI E NATURALI DELLA REGIONE EMILIA-ROMAGNA, *I confini perduti. Inventario dei centri storici : terza fase, analisi e metodo*, CLUEB, Bologne, p. 133-142.
- DJAMENT Géraldine, 2011, *Rome éternelle. Les métamorphoses de la capitale*, Belin, Paris.
- , 2015a, « La (dé)territorialisation et les changements d'échelle du patrimoine », *EspacesTemps.net*, [dernière consultation en ligne le 30/11/2021].
URL : <https://www.espacestemp.net/articles/la-deterritorialisation-et-les-changements-dechelle-du-patrimoine/>
- , 2015b, « L'actualisation du patrimoine face à la métropolisation. Le cas de Saint-Denis », *L'Information géographique*, n° 79/2, p. 41-54, [dernière consultation en ligne le 04/02/2024].
URL : <https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2015-2-page-41.htm>
- , 2020, « La patrimonialisation du logement social, observatoire de l'omnipatrimonialisation fragile. Le cas de Plaine Commune », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*, n° 8, [dernière consultation en ligne le 10/12/2021]. URL : <http://journals.openedition.org/craup/4776>
- DJAMENT Géraldine, FAGNONI Édith, JACQUOT Sébastien, 2012, « La construction de la valeur universelle exceptionnelle dans la valorisation des sites Patrimoine Mondial, entre local et mondial », in BOURDEAU Laurent, GRAVARI-BARBAS Maria, ROBINSON Mike (dir.), *Tourisme et patrimoine mondial*, Presses de l'Université de Laval, Laval, p. 217-233.
- DJAMENT Géraldine, LECLERC Natalia, 2024, « Nouvelles (?) temporalités patrimoniales. Controverses, paradoxes et heurts temporels du paradigme patrimonial contemporain », *Temporalités*, n° 39, [dernière consultation en ligne le 26/12/2024].
URL : <https://journals.openedition.org/temporalites/12490>

- DOLCINI Carlo, 2007, « Lo *Studium* fino al XIII secolo », in CAPITANI Ovidio (dir.), *Storia di Bologna*, vol. 2, *Bologna nel Medioevo*, Bononia University Press, Bologne, p. 477-498
- DOLFF-BONEKÄMPER Gabi, 2020, « Valeurs de contemporanéité. Pour une rénovation de la théorie des monuments d'Aloïs Riegl », *Revue de l'art*, n° 208, p. 65-73.
- DOMENICALI Marcella, 2002, « Corrado Ricci, l'“Italia artistica” e l'immagine del paesaggio italiano », in VARNI Angelo (dir.), *A difesa di un patrimonio nazionale. L'Italia di Corrado Ricci nella tutela dell'arte e della natura*, Longo, Ravenna, p. 53-89.
- DONATO Fabio, 2008, « La valorizzazione dei siti culturali e del paesaggio : i profili gestionali », in DONATO Fabio, BADIA Francesco, *La valorizzazione dei siti culturali e del paesaggio. Una prospettiva economico-aziendale*, Leo S. Olschki, Florence, p. 1-52.
- DONATTINI Massimo, 2008, « Il mondo portato a Bologna : viaggiatori, collezionisti, missionari », in PROSPERI Adriano (dir.), *Storia di Bologna*, vol. 3, *Bologna nell'età moderna (secoli XVI-XVIII)*, tome 2, *Cultura, istituzioni culturali, Chiesa e vita religiosa*, Bononia University Press, Bologne, p. 537-682.
- DONDARINI Rolando, 2000, *Bologna medievale nella storia delle città*, Pàtron Editore, Bologne.
- DUCHÊNE François, 2005, « Les anciennes cites ouvrières, entre patrimonialisation et normalisation », in GRAVARI-BARBAS Maria (dir.), *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu*, PUR, Rennes, p. 517-526.
- DUHAMEL Philippe, KNAFOU Rémy (dir.), *Mondes urbains du tourisme*, Belin, Paris.
- DUPUY Lionel, 2004, « Co, multi, inter, ou trans-disciplinarité ? La confusion des genres... », *Work in progress / Document de travail à destination des étudiants du Certificat International d'Écologie Humaine*, [dernière consultation en ligne le 3/05/2021].
URL : <http://web.univ-pau.fr/RECHERCHE/CIEH/documents/La%20confusion%20des%20genres.pdf>
- ECO Umberto, 1990, *I limiti dell'interpretazione*, Bompiani, Milan.
- EMELIANOFF Cyria, CARBALLO Cristina, 2002, « La liquidation du patrimoine, ou la rentabilité du temps qui passe », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 92, p. 49-57.
- EMILIANI Andrea, 1970, « Napoleone dà inizio al “campus”, ma lascia grandi vascelli vuoti », in COMUNE DE BOLOGNE, *Bologna Centro Storico. Catalogo per la mostra “Bologna/Centro Storico”*, Edizioni Alfa, Bologne, p. 242-246.
- , 1974, « Il censimento fotografico », *Dal museo al territorio*, Edizioni Alfa, Bologne, p. 82-84.

- , 1976, « Una identificazione storica », in RICCI Giovanni, *Bologna. Storia di un'immagine*, Edizioni Alfa, Bologna, p. v-xvi.
- , 1990, « L'ultima città possibile », in ALBERTAZZI Alessandro, CERVELLATI Pier Luigi, *Le città degli studi nella crescita urbana. Atti del 3° convegno, Bologna, 15-17 dicembre 1988*, Istituto per la Storia di Bologna, Bologna, p. 369-373.
- , 1991, « Città e museo », in FOSCHI Marina, MALACARNE Andrea, ORLANDI Piero (dir.), *L'ultima città possibile. Recupero del patrimonio architettonico a fini sociali e culturali nei centri storici dell'Emilia Romagna*, Edizioni AGE, Bologna, p. 7-11.
- , 1994, « Le point de vue italien », in NORA Pierre (dir.), *Science et conscience du patrimoine, Actes des 7^e Entretiens du patrimoine*, Editions du Patrimoine, Paris, p. 363-372.
- , 1995, « L'identità rivelata. Il progetto di conoscenza nell'opera di Paolo Monti », in EMILIANI Andrea (éd.), *Pieve di Cento nelle foto di Paolo Monti*, Silvana Editoriale, Milan, p. 8-14.
- , 2006, « Il ruolo delle Sovrintendenze per la tutela delle opere d'arte nel secondo dopoguerra. Conversazione con Andrea Emiliani », in PARISINI Roberto (dir.), *Politiche urbane e ricostruzione in Emilia-Romagna*, Bononia University Press, Bologna, p. 15-19.
- , 2013, « La figura di Paolo Monti », in EMILIANI Andrea, *Bologna. Cronache dal vivere*, Minerva Edizioni, Bologna, p. 179-181.
- EPSTEIN Ariela, 2019, « Quand le patrimoine fait (la) ville. Le passé dans les luttes pour l'espace en Uruguay », in TORNATORE Jean-Louis (dir.), *Le patrimoine comme expérience. Implications anthropologiques*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, p. 133-158.
- EVANGELISTI Francesco, 2007, « Centro Storico e Piazza Maggiore, Bologna. Lo statuto mutevole della piazza », in PROVINCIA DI BOLOGNA, *La civiltà dei superluoghi. Notizie dalla Metropoli quotidiana*, Damiani, Bologna, p. 118-123.
- FABBRI Rita, 1999, « Idee e casi di restauro : alcune tendenze a confronto fra '800 e '900 », in AA. VV., *Centenario del Comitato per Bologna Storica e Artistica*, Pàtron Editore, Bologna, p. 27-43.
- FABRE Daniel, 1994, « Le patrimoine, l'ethnologie », in NORA Pierre (dir.), *Science et conscience du patrimoine, Actes des 7^e Entretiens du patrimoine*, Editions du Patrimoine, Paris, p. 59-72.
- , 2000, « Ancienneté, altérité, autochtonie », in FABRE Daniel (dir.), *Domestiquer l'histoire. Ethnologie des monuments historiques*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, p. 196-208.
- , 2010, « Habiter les monuments », in FABRE Daniel, IUSO Anna (dir.), *Les*

- monuments sont habités*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, p. 17-52.
- , 2013, « Le patrimoine porté par l'émotion », in FABRE Daniel (dir.), *Emotions patrimoniales*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, p. 13-98.
- FAGNONI Édith, 2005, « Patrimoine et vieilles régions industrielles : des territoires entre mémoire et projet », in GRAVARI-BARBAS Maria (dir.), *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu*, PUR, Rennes, p. 565-580.
- , 2011a, *Culture et Tourisme, un jeu de construction de territoires entre Patrimoine et Création*, Habilitation à Diriger des Recherches sous la direction de Maria Gravari-Barbas, soutenue à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- , 2011b, « Tourisme-loisirs et reconversion territoriale : des dynamiques entre "mémoire" et "projet" », in BLETON-RUGET Annie, COMMERÇON Nicole, LEFORT Isabelle (dir.), *Tourismes et territoires*, Institut de recherche du Val de Saône-Mâconnais, Saint-Just-la-Pendue, p. 155-165.
- , 2013a, « Patrimoine versus mondialisation ? », *Revue Géographique de l'Est*, vol. 53, n° 3-4, p. 1-16, dernière consultation en ligne le 4/09/2018.
URL : <http://journals.openedition.org/rge/5048>
- , 2013b, « La dialectique patrimoine/modernité, support de la ressource territoriale », *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, n° 90/2, p. 117-126.
- , 2017 (dir.), *Les espaces du tourisme et des loisirs*, Armand Colin, Paris.
- FALGUIÈRES Patricia, 1994, « Casuistique et encyclopédie : la Convention du patrimoine mondial et son évolution », in NORA Pierre (dir.), *Science et conscience du patrimoine, Actes des 7e Entretiens du patrimoine*, Editions du Patrimoine, Paris, p. 297-304.
- FALLACARA Mario, 1991, « Il recupero dei contenitori storici : le politiche regionali », in FOSCHI Marina, MALACARNE Andrea, ORLANDI Piero (dir.), *L'ultima città possibile. Recupero del patrimonio architettonico a fini sociali e culturali nei centri storici dell'Emilia Romagna*, Edizioni AGE, Bologne, p. 27-32.
- FALZONE FONTANELLI Giovanni, 1959, « Portici, volto e anima della nostra Bologna », *Strenna della Famèja bulgnèisa*, n° 5, p. 123-127.
- FANTOZZI MICALI Osanna, 1998, *Piani di ricostruzione e città storiche, 1945-1955*, Aliena Editrice, Bologne.
- FARINELLI Patrizia, 2015, « Alfonso Rubbiani nell'archivio storico della Soprintendenza per i Beni Architettonici e Paesaggistici per le provincie di Bologna, Modena e Reggio Emilia », in MONARI Paola (dir.), *Giornate di studio su Alfonso Rubbiani, 22 ottobre e 28 novembre 2013*, Bologna University Press, Bologne, p. 165-177.
- FASOLI Gina, SACCENTI Mario (dir.), 1985, *Carducci e Bologna*, Silvana Editoriale, Milan.

- FERIEL Cédric, 2015, « L'invention du centre-ville européen. La politique des secteurs piétonniers en Europe occidentale, 1960-1980 », *Histoire urbaine*, n° 42, p. 99-122, [dernière consultation en ligne le 30/09/2020].
URL : <https://www.cairn.info/revue-histoire-urbaine-2015-1-page-99.htm>
- , 2018, « La piétonnisation des centres-villes dans les années 1960-1970. Patrimonialisation ou modernisation ? », *Dossier Ciudades*, n° 3, p. 99-111, [dernière consultation en ligne le 30/09/2020].
URL : <http://iuii.uva.es/DOSSIER/Dossier%2003/Dossier%2003%20099-111%20C%C3%A9dric%20Ferial.pdf>
- FERMIGIER André, 1986, « Mérimée et l'inspection des monuments historiques », in NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, vol. 3, *La Nation*, Gallimard, Paris, p. 593-611.
- FIAMINGO Cristiana, 2014, *Culture della memoria e patrimonializzazione della memoria storica*, Edizioni Unicopli, Milan.
- FIENGO Giuseppe, 1999, « Il dibattito sul Testo Unico in materia di Beni Culturali », *Gazzetta ambiente*, n° 2, p. 3-4.
- FINZI Roberto, TASSINARI Franco, 1986, « La società », in ZANGHERI Renato, *Bologna*, Laterza, Rome-Bari, p. 189-244.
- IORE Adriano, 2006, « 1960-1980 : cronache dell'attività della Sezione di Bologna », in ITALIA NOSTRA, *Italia Nostra e la cultura a Bologna. Convegno nella Sala delle Armi di Palazzo Malvezzi, sede della Facoltà di Giurisprudenza dell'Università in ricordo dell'avvocato Federico Masè Dari, 10 giugno 2004*, Bononia University Press, Bologne, p. 71-84.
- FORLAI Ferdinando, 1989 « Appunti sull'arredo urbano tra realtà e utopia », in COMMUNE DE BOLOGNE, *Manifesto dell'arredo urbano*, Edizioni IN ASA, Rome, 1989, p. 56-67.
- FORTUNET Françoise, 2003, « La théorie juridique du patrimoine au temps présent », in ROUSSO Henry (dir.), *Le regard de l'Histoire : l'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du XX^e siècle en France. Actes des Entretiens du Patrimoine, Paris, 26, 27 et 28 novembre 2001*, Fayard, Paris, p. 39-45.
- FOSCHI Paola, 1995, « Il Palazzo comunale di Bologna. La storia », *Ingegneri Architetti Costruttori*, n° 565, p. 639-643.
- FOUCART Bruno, 1986, « Viollet-le-Duc et la restauration », in NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, vol. 3, *La Nation*, Gallimard, Paris, p. 613-649.
- FOURNIER Laurent Sébastien, CROZAT Dominique, BERNIE-BOISSARD Catherine, CHASTAGNER Claude (dir.), 2012, *Patrimoine et désirs d'identité*, L'Harmattan, Paris.
- FOURNIER Laurent Sébastien, GIANCRISTOFARO Lia, 2020, *La régression du patri-*

moine. *Etudes de cas en Italie et en France*, L'Harmattan, Paris.

- FRABBONI Paolo, 2015, « La salvaguardia del “falso storico”. L'attività di tutela e la considerazione dell'opera di Rubbiani e del *revival* nell'architettura bolognese tra fine Ottocento e primo Novecento », in MONARI Paola (dir.), *Giornate di studio su Alfonso Rubbiani, 22 ottobre e 28 novembre 2013*, Bologna University Press, Bologna, p. 277-295.
- FREMONT Armand, 1976, *La région, un espace vécu*, PUF, Paris.
- FREGNA Roberto, 2010, « La città e il suolo urbano nel Catasto Gregoriano di Bologna (1835) », in BERSELLI Aldo, VARNI Angelo (dir.), *Storia di Bologna*, vol. 4, *Bologna in età contemporanea*, tome 1, 1796-1914, Bologna University Press, Bologna, p. 193-248.
- FROIDEVAUX Yves-Marie, 1982, « Viollet Le Duc restaurateur et son influence », *Actes du Colloque International Viollet Le Duc*, Nouvelles Editions Latines, Paris, p. 145-151.
- FURLAN Paola (dir.), 2019, *Bologna, centro storico e nuovi quartieri. 1960-1980*, Paolo Emilio Persiani, Bologna.
- FURT Jean-Marie, MICHEL Franck (dir.), 2011, *Tourismes, patrimoines et mondialisations*, L'Harmattan, Paris.
- GABELLINI Patrizia, 1988, *Bologna e Milano: temi e attori dell'urbanistica*, FrancoAngeli, Milan.
- , 1993, « Figure di urbanisti e programmi di urbanistica », in CAMPOS VENUTI Giuseppe, OLIVA Federico, *Cinquant'anni di urbanistica in Italia. 1942-1992*, Laterza, Rome, p. 440-467.
- , 2016, « Bologna 2011-2016 : tra bilancio e prospettive », *Urbanistica*, n° 158, p. 56-60.
- GAILLARD Marie, 2018, « Du patrimoine au patrimoine européen. De la mobilisation du concept à son utilisation dans les réseaux transnationaux des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe », in DROUIN Martin, MORISSET Lucie K., RAUTENBERG Michel (dir.), *Les confins du patrimoine*, Presses de l'Université du Québec, Québec, p. 256-282.
- GALEAZZI Giorgio, 2015, « Il dibattito sui restauri di Alfonso Rubbiani attraverso i documenti conservati presso il Comitato per Bologna Storica e Artistica. Il caso del Palazzo del Podestà », in MONARI Paola (dir.), *Giornate di studio su Alfonso Rubbiani, 22 ottobre e 28 novembre 2013*, Bologna University Press, Bologna, p. 137-153.
- GALHARDO Jacques, 2017, « Le résident : patrimoine de la Mouraria à Lisbonne », in BARRÈRE Céline, BUSQUET Grégory, DIACONNU Adriana, GIRARD Muriel, IOSA Ioana (dir.), *Mémoires et patrimoines. Des revendications aux conflits*,

- L'Harmattan, Paris, p. 75-89.
- GALIMBERTI BIFFINO Giovanna, 2009, « L'imperium et l'empire dans l'Italie fasciste des années trente », in PERRIN Yves (dir.), *S'approprier les lieux. Histoire et pouvoirs : la resémantisation des édifices de l'Antiquité au mouvement de patrimonialisation contemporain*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, Saint-Étienne, p. 155-166.
- GALLERANI Gabriella, TOVOLI Carlo (éd.), 1998, *In nome del bel paese. Scritti di Antonio Cederna sull'Emilia-Romagna (1954-1991)*, IBC, Bologne.
- GALLINGANI Mariangiola, 2004, *Le occasioni della metropoli. La pianificazione "metropolitana" a Bologna. Disegni compiuti, sentieri interrotti, sogni, suggestioni*, CLUEB, Bologne.
- GAMBI Lucio, 1975, « Il reticolo urbano in Italia nei primi vent'anni dopo l'unificazione », in CARACCILO Alberto (dir.), *Dalla città preindustriale alla città del capitalismo*, Il Mulino, Bologne, p. 173-197.
- , 1984, « Chiose alla definizione di centro storico », *Storia Urbana*, n° 28, p. 93-99.
- GARDI Andrea, 2008, « Lineamenti della storia politica di Bologna : da Giulio II a Innocenzo X », in PROSPERI Adriano (dir.), *Storia di Bologna*, vol. 3, *Bologna nell'età moderna (secoli XVI-XVIII)*, tome 1, *Istituzioni, forme del potere, economia e società*, Bononia University Press, Bologne, p. 3-59.
- GARZILLO Elio, MONARI Paola, 1995, « Monumenti in guerra : protezioni e distruzioni », in BERSANI Cristiana, RONCUZZI ROVERSI MONACO Valeria (dir.), *Delenda Bononia. Immagini dei bombardamenti 1943-1945*, Pàtron Editore, Bologne, p. 75-90.
- GASPARINI Alberto, 1982, *Crisi della città e sua reimmaginazione. Effetti simbolici e valori di progettazione nel recupero del centro storico e delle aree urbane*, FrancoAngeli, Milan.
- GAUCHON Christophe, DUVAL Mélanie, BRANCELJ Ana, 2021, « Rendre visible le patrimoine mondial. Ce que révèlent les plaques commémoratives des biens inscrits sur la Liste de l'UNESCO », *Géoconfluences*, [dernière consultation en ligne le 12/10/2023].
URL : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/geoconfluences/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/patrimoine/articles/plaques-commemoratives-unesco>
- GAY Jean-Christophe, 2024, *Tourismophobie. Du « tourisme de masse » au « surtourisme »*, Iste editions, Londres.
- GEARY Patrick Joseph, 2004, *Quand les nations refont l'histoire. L'invention des origines médiévales de l'Europe*, Aubier, Paris [1^{ère} éd. : 2002, *The Myth of nations. The medieval origins of Europe*, Princeton University Press, Princeton].

- GELSOMINO Luisella, ORLANDI Piero (dir.), 2003, *Forme e tracce dell'abitare. Una risposta sociale per la qualità urbana in Emilia-Romagna*, Editrice Compositori, Bologne.
- GERMANN Georg, 2004, « Dal Gothic Taste al Gothic Revival », in CASTELNUOVO Enrico, SERGI Giuseppe (dir.), *Arti e storia nel Medioevo*, vol. 4, *Il Medioevo al passato e al presente*, Einaudi, Turin, p. 391-438.
- GERVAIS-LAMBONY 2004, « De l'usage de la notion d'identité en géographie. Réflexions à partir d'exemples sud-africains », *Annales de Géographie*, n° 638-639, p. 469-488, [dernière consultation en ligne le 26/09/2018].
URL : https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_2004_num_113_638_21634
- GIACOMELLI Alfeo, 2008, « La storia di Bologna dal 1650 al 1796 : un racconto e una cronologia », in PROSPERI Adriano (dir.), *Storia di Bologna*, vol. 3, *Bologna nell'età moderna (secoli XVI-XVIII)*, tome 1, *Istituzioni, forme del potere, economia e società*, Bononia University Press, Bologne, p. 61-197.
- GIACOMELLI Renzo, 1967, *Vecchio e nuovo nel centro di Bologna*, Tamari editori, Bologne.
- GIANSANTE Massimo, 2011, « Carducci e il Medioevo. Poesia e ideologia », in GIANSANTE Massimo (dir.), *Carducci e il Medioevo bolognese fra letteratura e archivi*, Deputazione di Storia Patria, Bologne, p. 7-24.
- GIGOT Mathieu, JACQUOT Sébastien, MARCHAND Julie et VESCHAMBRE Vincent, 2023, « Le plan local d'urbanisme : un champ d'extension de la protection patrimoniale ? », *Territoire en mouvement*, n° 56, [dernière consultation en ligne le 26/01/2024]. URL : <http://journals.openedition.org/tem/8990>
- GINOCCHINI Giovanni, 2016, « Il confronto con la città : dentro l'agenda politica », *Urbanistica*, n° 158, p. 83-85.
- GIORDANO Francisco, 2000, *La torre Garisenda*, Costa Editore, Bologne.
- GIOVANNONI Gustavo, 1931, *Vecchie città ed edilizia nuova*, UTET, Turin.
- GOLINELLI Claudia Maria, 2008, *La valorizzazione del patrimonio culturale : verso la definizione di un modello di governance. Cultura, impresa e territorio*, Giuffrè editore, Milan.
- GOTTARELLI Elena, 1978, *Urbanistica e architettura a Bologna agli esordi dell'unità d'Italia*, Cappelli Editore, Bologne.
- GOURDON Jean-Loup, 2002, « La rue : permanence et renouvellement », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 92, p. 115-122.
- GRAHAM Brian, 2002, « Heritage as Knowledge: Capital or Culture? », *Urban Studies*, vol. 39, n° 5-6, p. 1003-1017, dernière consultation en ligne le 10/05/2020.
URL : <https://www.jstor.org/stable/43084760>
- GRAHAM Brian, ASHWORTH Gregory, TUNBRIDGE John, 2000, *A Geography of*

Heritage. Power, Culture and Economy, Arnold, Londres.

- GRASSI Liliana, 2007, « Moments et problèmes de l'histoire du patrimoine », in CRIPPA Maria Antonietta, SORBO Emanuela (éd.), *Il restauro e il recupero creativo della memoria storica*, Bonsignori Editore, Rome, p. 37-55 [1^{ère} éd. : 1961, in AA. VV., *Il restauro architettonico*, Editrice Politecnico Tamburini, Milan, p. 3-28].
- GRASSO Franco, 1982, « Centralité de la problématique historique dans la planification urbanistique », in CICIRELLI Vito (dir.), *Centri storici : beni culturali ed ambientali. Atti del Convegno Nazionale di Studio, Messina, 6 décembre 1980*, Edizioni Dott. Antonino Sfameni, Messine, p. 99-101.
- GRATALOUP Christian, 1996, *Lieux d'histoire. Essai de géohistoire systématique*, Reclus, Paris.
- , 2005, « Géographie historique et analyse spatiale : de l'ignorance à la fertilisation croisée », in BOULANGER Philippe, TROCHET Jean-René (dir.), *Où en est la géographie historique ?*, L'Harmattan, Paris, p. 33-41.
- , 2015, *Introduction à la géohistoire*, Armand Colin, Paris.
- GRAVARI-BARBAS Maria, 1997, « Le "sang" et le "sol". Le patrimoine, facteur d'appartenance à un territoire urbain », in BONNEMAION Joël, CAMBRÉZY Luc, QUINTY BOURGEOIS Laurence (éd.), *Le territoire, lien ou frontière ? Identités, conflits ethniques, enjeux et recompositions territoriales. Actes du colloque organisé à Paris du 2 au 4 octobre 1995*, Orstom, Paris, [dernière consultation en ligne le 3/02/2020].
URL : https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers08-09/010014865-69.pdf
- (dir.), 2005, *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu*, PUR, Rennes.
- , 2011, « Monumentalité, iconicité et banalité : hiérarchie de valeurs et logiques d'acteurs dans la production de nouvelles monumentalités autour du musée de l'Acropole (Athènes) », in GRAVARI-BARBAS Maria, IOSA Ioana (dir.), *Monumentalité(s) urbaine(s) aux XIX^e et XX^e siècles. Sens, formes et enjeux urbains*, L'Harmattan, Paris, p. 165-191.
- , 2012, « Tourisme et patrimoine, le temps des synergies ? », in KHAZNADAR Chérif (dir.), *Le patrimoine oui, mais quel patrimoine ? Actes du colloque organisé à Paris du 3 au 4 avril 2012*, Babel, Paris, p. 375-399.
- (dir.), 2014, « Atelier de réflexion prospective. Nouveaux défis pour le Patrimoine culturel. Rapport final », PA.TER.MONDI, Paris, [dernière consultation en ligne de 25/08/2021].
URL : <https://anr.fr/fileadmin/documents/2014/ARP-PACT-Rapport-final.pdf>
- , 2017, « Le patrimoine, de l'objet à la relation », in BARRÈRE Céline, BUSQUET Grégory, DIACONNU Adriana, GIRARD Muriel, IOSA Ioana (dir.), *Mémoires et patrimoines. Des revendications aux conflits*, L'Harmattan, Paris, p. 41-

- , 2018, « Tourism as a heritage-producing machine », *Tourism Management Perspectives*, n° 26, p. 5-8.
- GRAVARI-BARBAS Maria, VESCHAMBRE Vincent, 2004, « Patrimoine : derrière l'idée de consensus, les enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits », in MELE Patrice, LARRUE Corinne, ROSEMBERG Muriel (dir.), *Conflits et territoires*, Presses Universitaires François-Rabelais, Tours, p. 67-82, [dernière consultation en ligne le 22/01/2019].
URL : <https://books.openedition.org/pufr/1831?lang=fr>
- GRAVARI-BARBAS Maria, RIPOLL Fabrice, 2010, « De l'appropriation à la valorisation, et retour », *Noroi*, n° 217, p. 7-12.
- GRAVARI-BARBAS Maria, GUINAND Sandra (éd.), 2017, *Tourism and Gentrification in Contemporary Metropolises. International Perspectives*, Routledge, New York.
- GRAVARI-BARBAS Maria, JACQUOT Sébastien (dir.), 2018, *Atlas mondial du tourisme et des loisirs. Du Grand Tour aux voyages low cost*, Autrement, Paris.
- GRAVARI-BARBAS Maria, BOUKHRIS Linda, 2020a, « Images touristiques du Vieux-Québec et performativité patrimoniale », in GRAVARI-BARBAS Maria (dir.), *Le patrimoine mondial. Mise en tourisme, mise en images*, L'Harmattan, Paris, p. 77-103.
- GRAVARI-BARBAS Maria, CHAU SUN Kérya, 2020b, « Angkor, laboratoire de la patrimonialisation », in GRAVARI-BARBAS Maria (dir.), *Le patrimoine mondial. Mise en tourisme, mise en images*, L'Harmattan, Paris, p. 13-46.
- GRAVARI-BARBAS Maria, JACQUOT Sébastien (dir.), 2024, *Patrimonialisations. La fabrique touristique globale du patrimoine*, PUR, Rennes.
- GRAVEREAU Sophie, 2012, « “Balades urbaines” dans Paris. Révéler un patrimoine local et construire la ville », in FOURNIER Laurent Sébastien, CROZAT Dominique, BERNIE-BOISSARD Catherine, CHASTAGNER Claude, *Patrimoine et désirs d'identité*, L'Harmattan, Paris, p. 179-192.
- GRECI Roberto, 2007, « Bologna nel Duecento », in CAPITANI Ovidio (dir.), *Storia di Bologna*, vol. 2, *Bologna nel Medioevo*, Bononia University Press, Bologne, p. 499-579.
- GRECO Elena, 2016, *Il Paesaggio urbano come Bene Culturale. Il dibattito in Italia e in Francia, 1945-2015*, thèse de doctorat sous la direction de H. Jannière et G. Montanari, soutenue à l'université de Rennes 2.
- GREFFE Xavier, 1990, *La valeur économique du patrimoine. La demande et l'offre des monuments*, Anthropos, Paris.
- , 1999, *La gestion du patrimoine culturel*, Anthropos, Paris.
- , 2000, « Le patrimoine comme ressource de la ville », *Les Annales de la*

- recherche urbaine*, n° 86, p. 29-38, [dernière consultation en ligne le 22/02/2018].
URL : http://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_2000_num_86_1_2309
- GRESLERI Giuliano, 2001, « La tela di Penelope. Bologna 1850-1950 », in GRESLERI Giuliano, MASSARETTI Pier Giorgio (dir.), *Norma e arbitrio. Architetti e ingegneri a Bologna 1850-1950*, Marsilio Editori, Venise, p. 28-95.
- , 2006, « Tra '800 e '900 : gli architetti, “le opere e i giorni” », in GIORDANI Pierluigi, GRESLERI Giuliano, MARZOT Nicola (dir.), *Bologna. Architettura città paesaggio*, Mancosu editore, Rome, p. 104-137.
- , 2013, « La costruzione della città e dell'architettura tra le due guerre », in VARNI Angelo (dir.), *Storia di Bologna*, vol. 4, *Bologna in età contemporanea*, tome 2, 1915-2000, Bononia University Press, Bologne, p. 211-269.
- , 2015, « Alfonso Rubbiani. Piazza pulita », in MONARI Paola (dir.), *Giornate di studio su Alfonso Rubbiani, 22 ottobre e 28 novembre 2013*, Bologna University Press, Bologne, p. 45-58.
- GRIFONI Paola, 1986, « La fase di decollo del servizio di tutela : dall'eredità preunitaria alle Commissioni conservatrici (1860-1880) », in BERTELLI Livia, MAZZEI Otello (dir.), *Alfonso Rubbiani e la cultura del restauro del suo tempo*, FrancoAngeli, Milan, p. 187-198.
- GRODECKI Louis, 1991a, « Le “gothique” retrouvé. Avant Viollet-le-Duc », *Le Moyen Age retrouvé*, vol. 2, *De Saint-Louis à Viollet-le-Duc*, Flammarion, Paris, p. 351-364 [1^{ère} éd. : 1979, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, Paris, p. 7-15].
- , 1991b, « Viollet-le-Duc et sa conception de l'architecture gothique », *Le Moyen Age retrouvé*, vol. 2, *De Saint-Louis à Viollet-le-Duc*, Flammarion, Paris, p. 373-381.
- GROHMANN Alberto, 2003, *La città medievale*, Laterza, Rome-Bari.
- GUENZI Alberto, 2008, « L'identità industriale di una città e del suo territorio », in PROSPERI Adriano (dir.), *Storia di Bologna*, vol. 3, *Bologna nell'età moderna (secoli XVI-XVIII)*, tome 1, *Istituzioni, forme del potere, economia e società*, Bononia University Press, Bologne, p. 449-524.
- GUERMOND Yves, 2006, « L'identité territoriale : l'ambiguïté d'un concept géographique », *L'Espace Géographique*, n° 35/4, p. 291-297, [dernière consultation en ligne le 26/09/2018].
URL : <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2006-4-page-291.htm>
- GUIDICINI Paolo, 1970, « Lo sviluppo dell'area metropolitana di Bologna e modificazioni nei processi di percezione del contesto spaziale », in AA. VV., *Paesaggio e struttura urbana. Aspetti della realtà urbana bolognese*, Renana Assicurazioni, Bologne, p. 49-79.
- , 1976, *I Centri storici*, Edizioni Studium, Rome.

- GUIDONI Enrico, ZOLLA Angelica, 2000, *Progetti per una città : Bologna nei secoli XIII e XIV*, Bonsignori Editore, Rome.
- GUIDOTTI Tiziano, 1963, « Il restauro di antiche case in via Marsala », *Strenna Storica Bolognese*, n° 13, p. 155-160.
- GUILLAUME Marc, 1980, *La politique du patrimoine*, Éditions Galilée, Paris.
- GUILLEMARD Denis, 2018 « Authenticité et patrimoine, l'immobilité changeante », *Nouvelle revue d'esthétique*, n° 21, p. 21-29.
- GUINAND Sandra, 2015, *Régénérer la ville. Patrimoine et politiques d'image à Porto et Marseille*, PUR, Rennes.
- GUINAND Sandra, BONARD Yves, 2010, « Le tourisme dans les processus de renouvellement des centres urbains : entre valorisation patrimoniale, muséification et gentrification », in BATAILLOU Christian Jacques (dir.), *Tourismes, Patrimoines, Identités, Territoires*, Presses Universitaires de Perpignan, Perpignan, p. 325-335.
- GULLÌ Luca, 2019, « Lo sviluppo urbanistico della città di Bologna nell'esperienza dei Piani di edilizia economica e popolare », in FURLAN Paola (dir.), *Bologna, centro storico e nuovi quartieri. 1960-1980*, Paolo Emilio Persiani, Bologne, p. 75-154.
- GULLÌ Luca, TALÒ Francesca, 2012, « Cinquant'anni di esperienze nella gestione dei centri storici in un caso esemplare », *Il capitale culturale*, n° 5, p. 41-61, [dernière consultation en ligne le 25/11/2019].
URL : <https://riviste.unimc.it/index.php/cap-cult/article/viewFile/109/394>
- HALBWACHS Maurice, 1997, *La mémoire collective*, Albin Michel, Paris [1^{ère} éd. : 1950, PUF, Paris].
- HARRISON Rodney, 2013, *Heritage : Critical Approaches*, Routledge, New York.
- , 2015a, « Beyond “Natural” and “Cultural” Heritage: Toward an Ontological Politics of Heritage in the Age of Anthropocene », *Heritage and Society*, vol. 8, n° 1, p. 24-42.
- , 2015b, « Heritage and Globalization », in WATERTON Emma, WATSON Steve (dir.), *The Palgrave Handbook of Contemporary Heritage Research*, Palgrave Macmillan, Basingstoke, p. 297-312.
- HARPET Cyrille, 2014, « Vestiges, matériaux et polluants : une relecture des grands cycles urbains », in D'ARIENZO Roberto, YOUNÈS Chris (dir.), *Recycler l'urbain. Pour une écologie des milieux habités*, MétisPresses, Genève, p. 171-188.
- HARTOG François, 2003, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Le Seuil, Paris.
- HASSARD Frank, 2009, « Intangible heritage in the United Kingdom. The dark side of enlightenment ? », in SMITH Laurajane, AKAGAWA Natsuko (dir.), *Intangible Heritage*, Routledge, New York, p. 270-288.

- HEIDEGGER Martin, 1958, *Essais et conférences*, Gallimard, Paris [1^{ère} éd. : 1954, *Vorträge und Aufsätze*].
- HEINICH Nathalie, 2009, *La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris.
- , 2014, « Authenticité et modernité », *Noesis*, n° 22-23, p. 43-56, [dernière consultation en ligne le 25/10/2023]. URL : <https://doi.org/10.4000/noesis.1885>
- HELLEQUIN Anne Peggy, 2003, « Des patrimoines entre rêve et réalité, les centres historiques de La Havane, La Nouvelle-Orléans et San Juan de Puerto Rico », in GRAVARI-BARBAS Maria, GUICHARD-ANGUIS Sylvie (dir.), *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXI^e siècle*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, Paris, p. 571-583.
- HÉROUARD Florent, 2007, « Habiter et espace vécu : une approche transversale pour une géographie de l'habiter », in PAQUOT Thierry, LUSSAULT Michel, YOUNÈS Chris (dir.), *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*, La Découverte, Paris, 2007, p. 159-170.
- , 2012, « Espace vécu et vécu de l'espace : dimensions conscientes et inconscientes de l'habiter », in FRELAT-KAHN Brigitte, LAZZAROTTI Olivier (dir.), *Habiter. Vers un nouveau concept*, Armand Colin, Paris, 2012, p. 107-123.
- HERTZOG Anne, 2011, « Les géographes et le patrimoine », *EchoGéo*, n° 18, [dernière consultation en ligne le 29/01/2018].
URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/12840>
- HOBBSAWM Eric, 2012, « Inventer les traditions », in HOBBSAWM Eric, RANGER Terence (dir.), *L'invention de la tradition*, Editions Amsterdam, Paris, p. 27-41 [1^{ère} éd. : 1983, *The Invention of Tradition*, Cambridge University Press].
- HOYAUX André-Frédéric, 2002, « Entre construction territoriale et constitution ontologique de l'habitant : introduction épistémologique aux apports de la phénoménologie au concept d'habiter », *Cybergéo*, n° 216, [dernière consultation en ligne le 24/03/2019]. URL : <https://doi.org/10.4000/cybergegeo.1824>
- HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, 2007, « Le quartier comme objet en géographie », in AUTHIER Jean-Yves, BACQUÉ Marie-Hélène, GUÉRIN-PACE France (dir.), *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, La Découverte, Paris, 2007, p. 41-51.
- HSU Tun-Chun, 2005, « Le patrimoine urbain entre sauvegarde et pastiche : le cas de la ville de Troyes », in GRAVARI-BARBAS Maria (dir.), *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu*, PUR, Rennes, p. 187-205.
- INGERSOLL Richard, 2003, « Tra il mondano e il quotidiano. Sulla riqualificazione urbana in Emilia-Romagna », in GELSOMINO Luisella, ORLANDI Piero (dir.), *Forme e tracce dell'abitare. Una risposta sociale per la qualità urbana in Emilia-Romagna*, Editrice Compositori, Bologne, p. 42-47.

- INSOLERA Italo, 1975, « Europa XIX secolo : ipotesi per una nuova definizione della città », in CARACCIOLO Alberto (dir.), *Dalla città preindustriale alla città del capitalismo*, Il Mulino, Bologne, p. 123-132.
- JÄGGI Max, 1977, « Traffico. La tariffa zero fu solo l'inizio », in JÄGGI Max, MÜLLER Roger, SCHMID , *Bologna rossa. I comunisti al governo di una città*, Libreria Feltrinelli, Milan, p. 42-59 [1^{ère} éd. : 1976, *Das rote Bologna*, Verlagsgenossenschaft, Zürich].
- JAQUAND Corinne, 2018, « La mémoire des grands plans », *Dossier Ciudades*, n° 3, p. 53-66, [dernière consultation en ligne le 30/09/2020].
URL : <http://iuu.uva.es/DOSSIER/Dossier%2003/Dossier%2003%20053-066%20Corinne%20Jaquand.pdf>
- JEUDY Henri-Pierre (dir.), 1990, *Patrimoines en folie*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris.
- , 2001, *La machine patrimoniale*, Sens & Tonka, Paris.
- KAUFMANN Vincent, 2009, « La théorie urbaine en devenir », in STÉBÉ Jean-Marc, MARCHAL Hervé (dir.), *Traité sur la ville*, PUF, Paris, p. 640-662.
- KEARNEY Amanda, 2009, « Intangible cultural heritage. Global awareness and local interest », in SMITH Laurajane, AKAGAWA Natsuko (dir.), *Intangible Heritage*, Routledge, New York, p. 209-225.
- KEMP Wolfgang, 1994, « Aloïs Riegl (1858-1905). Le culte moderne de Riegl », *Histoire et théories de l'art*, n° 2, p. 83-105, [dernière consultation en ligne le 18/10/2019].
URL : <https://journals.openedition.org/rgi/457>
- KERN Stephen, 2007, *Il tempo e lo spazio. La percezione del mondo tra Otto e Novecento*, Il Mulino, Bologne [1^{ère} éd. : 1983, *The Culture of Time and Space 1880-1918*, Harvard University Press, Cambridge (Mass.)].
- KIRSHENBLATT-GIMBLETT Barbara, 1995, « Theorizing Heritage », *Ethnomusicology*, vol. 39, n° 3, p. 367-380.
- LABADI Sophia, 2013, *UNESCO, Cultural Heritage, and Outstanding Universal Value. Value-based Analyses of the World Heritage and Intangible Cultural Heritage Conventions*, AltaMira Press, Lanham.
- LABADI Sophia, LOGAN William, 2016, « Approaches to urban heritage, development and sustainability », in LABADI Sophia, LOGAN William (éd.), *Urban Heritage, Development and Sustainability. International frameworks, national and local governance*, Routledge, New York, p. 1-20.
- LABROT Véronique, 1996, « L'apport du droit international : patrimoine commun de l'humanité et patrimoine naturel », in LAMY Yvon (dir.), *L'alchimie du patrimoine. Discours et politiques*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Talence, p. 109-135.

- LAMA Luisa, 2007, *Giuseppe Dozza. Storia di un sindaco comunista*, Aliberti editore, Reggio Emilia.
- LAMY Yvon, 1993, « Du monument au patrimoine. Matériaux pour l'histoire politique d'une protection », *Genèses*, n° 11, p. 50-81, [dernière consultation en ligne le 14/05/2018].
URL : https://www.persee.fr/doc/genes_1155-3219_1993_num_11_1_1171
- , 2017, « La formation du champ patrimonial : six grandes controverses », in BARRÈRE Céline, BUSQUET Grégory, DIACONNU Adriana, GIRARD Muriel, IOSA Ioana (dir.), *Mémoires et patrimoines. Des revendications aux conflits*, L'Harmattan, Paris, p. 23-40.
- LAZZAROTTI Olivier, 2006, *Habiter, la condition géographique*, Belin, Paris.
- , 2011, *Patrimoine et tourisme. Histoire, lieux, acteurs, enjeux*, Belin, Paris.
- , 2014, « Habiter », *Hypergéô*, [dernière consultation en ligne le 24/03/2019].
URL: <https://www.hypergeo.eu/spip.php?article652#>
- , 2018, « Habiter en touriste, c'est habiter le Monde », *Mondes du Tourisme*, n° 14, [dernière consultation en ligne le 24/03/2019].
URL : <http://journals.openedition.org/tourisme/1484>
- LE BOT Marc, 1990, « L'art sans patrimoine », in JEUDY Henri-Pierre (dir.), *Patrimoines en folie*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, p. 219-226.
- LE HEGARAT Thibault, 2015, « Un historique de la notion de patrimoine », [dernière consultation en ligne le 30/01/2018].
URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01232019/document>
- LE LOUARN Patrick, 2002, « Le droit entre mémoire et prospective : la prise en compte du patrimoine par le droit de l'urbanisme », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 92, p. 59-64.
- LEDRUT Raymond, 1973, *Les images de la ville*, Anthropos, Paris.
- LEFEBVRE Henri, 2009, *Le droit à la ville*, Anthropos, Paris [1^{ère} éd. : 1968].
- LÉGÉ Bernard, 1984, « Une réhabilitation sociale », in ALTHABE Gérard, LÉGÉ Bernard, SÉLIM Monique, *Urbanisme et réhabilitation symbolique. Ivry, Bologne, Amiens*, Anthropos, Paris, p. 71-176.
- LEGNANI Federica (dir.), 2001a, *Bologna, piani 1889-1958*, Fondazione La triennale-Politecnico, Milan.
- , 2001b, « Via Roma, 1936-1937 », in GRESLERI Giuliano, MASSARETTI Pier Giorgio (dir.), *Norma e arbitrio. Architetti e ingegneri a Bologna 1850-1950*, Marsilio Editori, Venise, p. 286-297.
- LEHMAN-FRISCH Sonia, CAPRON Guénola, 2007, « Le sentiment de quartier en milieu gentrifié : de San Francisco à Bogotá », in AUTHIER Jean-Yves, BACQUÉ Marie-

- Hélène, GUÉRIN-PACE France (dir.), *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, La Découverte, Paris, p. 116-126.
- LENIAUD Jean-Michel, 1992, *L'Utopie française. Essai sur le patrimoine*, Mengès, Paris.
- , 2002, *Les archipels du passé. Le patrimoine et son histoire*, Fayard, Paris.
- LEONARDI Luciano, MORELLI Franco, VIETTI Carlo, 2008, *La storia del PEEP. Politica urbanistica ed edilizia a Bologna dagli anni Sessanta al Piano strutturale comunale*, Edizioni TempiNuovi, Bologne.
- LEONARDI Robert, 1991, « Sviluppo politico-istituzionali, 1970-1990 », in LEONARDI Robert, NANETTI Raffaella Y. (dir.), *Le regioni e l'integrazione europea : il caso Emilia-Romagna*, FrancoAngeli, Milan, p. 24-56.
- LÉTOURNEAU Alain, 2008 « La transdisciplinarité considérée en général et en sciences de l'environnement », *VertigO*, n° 8/2, [dernière consultation en ligne le 5/05/2021]. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/5253>
- LÉVY Jacques, 1994, *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la dimension politique*, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, Paris.
- LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2013, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris.
- LONGO Antonino, GRAZIANO Teresa, 2009, *Geografie contemporanee del centro storico. Spazi (ir)reali, nuove funzioni e city-users in una metropoli mediterranea*, FrancoAngeli, Milan.
- LORENZI Enrico, 2006, *Il monastero di San Michele in Bosco e l'Istituto Ortopedico Rizzoli*, Pendragon, Bologne.
- LOUISET Odette, 2011, *Introduction à la ville*, Armand Colin, Paris.
- LOWENTHAL David, 1998, *The Heritage Crusade and the Spoils of History*, Cambridge University Press, Cambridge.
- , 2015, *The Past is a Foreign Country*, Cambridge University Press, Cambridge [1^{ère} éd. : 1985].
- LOYER François, 1999 « Les échelles de la monumentalité », in DEBRAY Régis (dir.), *L'abus monumental ? Actes des Entretiens du Patrimoine, Paris, 23, 24 et 25 novembre 1998*, Fayard, Paris, p. 181-187.
- , 2000, « Patrimoine urbain », in PAQUOT Thierry, LUSSAULT Michel, BODY-GENDROT Sophie (dir.), *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, p. 301-312.
- LUSSAULT Michel, 2007, « Le tourisme, un genre commun », in DUHAMEL Philippe, KNAFOU Rémy (dir.), *Les mondes urbains du tourisme*, Belin, Paris, p. 333-349.
- , 2017, *Hyper-lieux. Les nouvelles géographies politiques de la mondialisation*, Le Seuil, Paris.

- LYNCH Kevin, 1998, *L'image de la Cité*, Dunod, Paris [1^{ère} éd. : 1960, *The Image of the City*, MIT Press, Cambridge].
- MACCANNELL Dean, 1976, *The Tourist. A New Theory of the Leisure Class*, Schocken Books, New York.
- MACCAFERRI Umberto, MAZZUCATO Giampaolo, SCATASTA Raffaello, ZAFFAGNINI Mario, 1970, « Un'esperienza di analisi della realtà urbana bolognese », in AA. VV., *Paesaggio e struttura urbana. Aspetti della realtà urbana bolognese*, Renana Assicurazioni, Bologne, p. 111-263.
- MACDONALD Sharon, 2013, *Memorylands. Heritage and identity in Europe today*, Routledge, New York.
- MAGRIN Anna, 2014, « “A future for our past” : la conservazione della città da Bologna all'Europa », in BALDUCCI Alessandro, GAETA Luca (éd.), *L'urbanistica italiana nel mondo. Contributi e debiti culturali, Atti della XVII Conferenza Nazionale SIU. Milano, 15-16 maggio 2014*, Donzelli, Rome, p. 181-186, [dernière consultation en ligne le 31/08/2019].
URL : https://www.academia.edu/7088891/a_future_for_our_past_la_conservazione_e_della_citt%C3%A0_da_Bologna_all'Europa
- , 2015, « Bologna 1960-1973. La forma della città pubblica », in ALBRECHT Benno, MAGRIN Anna, *Esportare il centro storico*, Fondazione La Triennale di Milano, Milan, p. 193-198, [dernière consultation en ligne le 21/04/2020].
URL : https://www.academia.edu/28682875/Bologna_1960-1973_la_forma_della_citt%C3%A0_pubblica
- MAGUET Frédéric, 2011, « L'image des communautés dans l'espace public », in BORTOLOTTI Chiara (dir.), *Le patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, p. 47-73.
- MALO Maurizio, 2019, « Introduzione. I centri storici come parte del patrimonio culturale », in MALO Maurizio (dir.), *I centri storici come parte del patrimonio culturale. Analisi e riflessioni dal Veneto*, Il Mulino, Bologne, p. 11-21.
- MANARESI Franco, 1995, « I bombardamenti aerei di Bologna », in BERSANI Cristiana, RONCUZZI ROVERSI MONACO Valeria (dir.), *Delenda Bononia. Immagini dei bombardamenti 1943-1945*, Pàtron Editore, Bologne, p. 47-55.
- MANZI Enrico, 2004, « Schede », in GIUDICI Corinna (dir.), *C'era due volte. Fondi fotografici e patrimonio artistico*, Minerva Edizioni, Bologne, p. 55-63.
- MARCELLONI Maurizio, 1974, « Bologna : il conflitto politico fa arretrare il piano », in CECCARELLI Paolo, INDOVINA Francesco (dir.), *Risanamento e speculazione nei centri storici*, FrancoAngeli, Milan, p. 49-82.
- MARCHAL Hervé, STÉBÉ Jean-Marc, 2009, « Les théories urbaines classiques », in STÉBÉ Jean-Marc, MARCHAL Hervé (dir.), *Traité sur la ville*, PUF, Paris, p. 625-640.

- MARCHETTI Gaetano, 1981, « Il Comitato per Bologna Storica e Artistica », in SOLMI Franco, DEZZI BARDESCI Marco (dir.), *Alfonso Rubbiani : i veri e i falsi storici*, Galleria comunale d'arte moderna di Bologna, Bologna, p. 567-569.
- , 1999, « I restauri di Alfonso Rubbiani all'esame degli studi storici ed estetici attuali », *Strenna Storica Bolognese*, n° 49, p. 287-300.
- MARI Andrea, 2009, *Manifattura delle Arti, ex Manifattura Tabacchi*, Minerva Edizioni, Bologna.
- MAROLLEAU Lucas, 2020a, « I Bolognesi e l'altro futuro della città. Il Comune di Bologna fra conservazione e modernizzazione del centro storico », in PRETELLI Marco, TAMBORRINO Rosa, TOLIC Ines (dir.), *The Global City. The Urban Condition as a Pervasive Phenomenon*, vol. B, AISU, Turin, p. 67-76, [dernière consultation en ligne le 10/09/2021].
URL : <https://aisuinternational.org/citta-aperte-citta-chiuse-istituzioni-politiche-competizione-diritti-open-cities-closed-cities-institutions-policies-competition-rights/>
- , 2020b, « Le paysage, structure urbaine et mentale du patrimoine culturel. L'exemple de Bologne », *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, n° 97/3, p. 352-370.
- , 2021, « La patrimonialisation et la transformation du territoire », Journée d'étude « Gestion du patrimoine, conscience patrimoniale face aux transformations urbaines des villes en Europe, XIXe-XXe siècle : enjeux de la patrimonialisation », Université du Mans.
- , 2024, « La pluripatrimonialisation, conséquence des extensions patrimoniales. Analyse d'un système de patrimonialisations à partir du cas de l'inscription des portiques de Bologne au Patrimoine mondial de l'Unesco », *Temporalités*, n° 39, [dernière consultation en ligne le 26/12/2024].
URL : <https://journals.openedition.org/temporalites/12237>
- MARZOT Nicola, 2006, « L'esperienza della riqualificazione urbana nel piano per il centro storico di Bologna », in GIORDANI Pierluigi, GRESLERI Giuliano, MARZOT Nicola (dir.), *Bologna. Architettura città paesaggio*, Mancosu editore, Rome, p. 162-177.
- MASBOUNGI Ariella (dir.), 2002, *Penser la ville par le paysage*, Éditions de la Villette, Paris.
- MASSARETTI Pier Giorgio, 2001, « Governare l'emergenza per rilanciare il municipalismo. Il podestà Agnoli e il PRG del 1944-1945 », in GRESLERI Giuliano, MASSARETTI Pier Giorgio (dir.), *Norma e arbitrio. Architetti e ingegneri a Bologna 1850-1950*, Marsilio Editori, Venice, p. 330-347.
- , 2003, « Processi di modernizzazione e modelli urbani. La crescita della città, le culture civiche e le professionalità urbanistiche nazionali nel trentennio 1930-1960 », in PARISINI Roberto (dir.), *I piani della città. Trasformazione urbana, identità*

- politiche e sociali tra fascismo, guerra e ricostruzione in Emilia-Romagna*, Editrice Compositori, Bologne, p. 15-69.
- MASULLI Ignazio, 2010, « Le classi lavoratrici alla fine dell'Ottocento e nell'età giolittiana », in BERSELLI Aldo, VARNI Angelo (dir.), *Storia di Bologna*, vol. 4, *Bologna in età contemporanea*, tome 1, 1796-1914, Bononia University Press, Bologne, p. 333-419.
- MATHIEU Nicole, 2010, « Le concept de mode d'habiter à l'épreuve du développement rural durable. Introduction », Séance du 20 octobre à l'Académie d'Agriculture de France, [dernière consultation en ligne le 25/03/2019].
URL : https://blogs.univ-tlse2.fr/apprendre-la-geographie/files/2013/09/Mathieu_2010_Le-concept-de-mode-d-habiter_ok.pdf
- MATTEUCCI Anna Maria, 2006, « I primi anni », in ITALIA NOSTRA, *Italia Nostra e la cultura a Bologna. Convegno nella Sala delle Armi di Palazzo Malvezzi, sede della Facoltà di Giurisprudenza dell'Università in ricordo dell'avvocato Federico Masè Dari, 10 giugno 2004*, Bononia University Press, Bologne, p. 37-46.
- MAZZEI Otello, 1979, *Alfonso Rubbiani. La maschera e il volto della città. Bologna 1879-1913*, Cappelli Editore, Bologne.
- , 1981, « La Striglia nel fianco », in SOLMI Franco, DEZZI BARDESCHI Marco (dir.), *Alfonso Rubbiani : i veri e i falsi storici*, Galleria comunale d'arte moderna di Bologna, Bologne, p. 49-219.
- , 1986, « Tre casi significativi dell'attività di Alfonso Rubbiani. Il nuovo : la piccola chiesa della Sacra Famiglia ; un completamento stilistico : Casa Pellagri Belluzzi ; una battaglia perduta : Casa Beccai », in BERTELLI Livia, MAZZEI Otello (dir.), *Alfonso Rubbiani e la cultura del restauro del suo tempo*, FrancoAngeli, Milan, p. 55-72.
- , 2007, « Dalla città sognata alla città ri-costruita. Un lungo periodo di trasformazioni, Bologna 1879-1961 », in MUZZARELLI Maria Giuseppina (dir.), *Neomedievalismi. Recuperi, evocazioni, invenzioni nelle città dell'Emilia Romagna*, CLUEB, Bologne, p. 73-98.
- MELÉ Patrice, 2003, « Qualification patrimoniale des espaces centraux des villes mexicaines », in GRAVARI-BARBAS Maria, GUICHARD-ANGUIS Sylvie (dir.), *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXI^e siècle*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, Paris, p. 519-537.
- MERCIER Guy, 2020, « Monts et merveilles. Une géographie de la monumentalité », in MORISSET Lucie K. (dir.), *L'architecture de l'identité. Arts et patrimoines en hommage au Professeur Luc Noppen*, Del Busso, Montréal, p. 101-131.
- MERLIN Pierre, CHOAY Françoise, 2015, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, PUF, Paris [1^{ère} éd : 1988].
- MERZEAU Louise, 1999, « Monument et document : lequel conditionne l'autre et faut-il

- les dissocier ? », in DEBRAY Régis (dir.), *L'abus monumental ? Actes des Entretiens du Patrimoine, Paris, 23, 24 et 25 novembre 1998*, Fayard, Paris, p. 89-96.
- MESKELL Lynn, 2014, « States of Conservation : Protection, Politics, and Pacting within UNESCO's World Heritage Committee », *Anthropological Quarterly*, vol. 87, p. 217-243.
- MESKELL Lynn, LIUZZA Claudia, BERTACCHINI Enrico, SACCONI Donatella, 2015a, « Multilateralism and UNESCO World Heritage : decision-making, States Parties and political processes », *International Journal of Heritage Studies*, n° 21/5, p. 423-440.
- MESKELL Lynn, BRUMANN Christoph, 2015b, « UNESCO and New World Orders », in MESKELL Lynn (éd.), *Global Heritage : A Reader*, Wiley-Blackwell, Chichester, p. 22-42.
- MEZZETTI Massimo, 2014, « L'évoluzione delle norme », in ORLANDI Piero (dir.), *Per una nuova cultura del paesaggio. Dalla tutela alla valorizzazione*, IBC, Bologna, p. 13-31.
- MIARELLI MARIANI Gaetano, 1993, *Centri storici. Note sul tema*, Bonsignori Editore, Rome.
- MILANI Giuliano, 2012, *Bologna*, Fondazione Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, Spolète.
- MILLER Daniel, 2006, « Consumption », in TILLEY Christopher, KEANE Webb, KÜCHLER Susanne, ROWLANDS Michael, SPYER Patricia (éd.), *Handbook of Material Culture*, Sage, Londres, p. 341-354.
- ÉQUIPE M.I.T., 2002-2011, *Tourismes*, Belin, Paris, 3 volumes.
- MONARI Paola (dir.), 1994, *La città che sale. Dalla stazione ai giardini Margherita : viaggio nella Bologna di Rubbiani (1848-1913)*, Soprintendenza per i beni ambientali e architettonici dell'Emilia, Bologna.
- , 1995, « Il catalogo dei danni di guerra di Alfredo Barbacci (agosto 1944) », in BERSANI Cristiana, RONCUZZI ROVERSI MONACO Valeria (dir.), *Delenda Bononia. Immagini dei bombardamenti 1943-1945*, Pàtron Editore, Bologna, p. 109-117.
- , 1997, « Alfredo Barbacci fra distruzione e ricostruzione. Materiali per la storia dei monumenti bombardati in Emilia », in ISTITUTO PER I BENI ARTISTICI, CULTURALI E NATURALI DELLA REGIONE EMILIA-ROMAGNA, *Il territorio come museo*, Grafis Edizioni, Bologna, p. 49-52.
- , 2001, « La tormentata formazione degli Uffici per la conservazione degli edifici monumentali », in GRESLERI Giuliano, MASSARETTI Pier Giorgio (dir.), *Norma e arbitrio. Architetti e ingegneri a Bologna 1850-1950*, Marsilio Editori, Venice, p. 310-329.

- , 2005, « Le mura nei documenti dell'Ufficio Regionale per la Conservazione dei Monumenti dell'Emilia », in VARNI Angelo (dir.), *I confini perduti. Le cinte murarie cittadine europee tra storia e conservazione*, Editrice Compositori, Bologna, p. 153-165.
- MONTANARI Massimo, RIDOLFI Maurizio, ZANGHERI Renato (dir.), 2004, *Storia dell'Emilia-Romagna*, vol. 2, *Dal Seicento a oggi*, Laterza, Rome.
- MONTANARI Tomaso, 2019, « Tutela dei centri storici nel segno della civiltà », in MALO Maurizio (dir.), *I centri storici come parte del patrimonio culturale. Analisi e riflessioni dal Veneto*, Il Mulino, Bologna, p. 23-38.
- MONTI Paolo, 1976, « Per l'immagine della città », in RICCI Giovanni, *Bologna. Storia di un'immagine*, Edizioni Alfa, Bologna, p. 1-128.
- MONTI Paolo, EMILIANI Andrea, 1970, « La scoperta della città vuota », in COMMUNE DE BOLOGNE, *Bologna Centro Storico. Catalogo per la mostra "Bologna/Centro Storico"*, Edizioni Alfa, Bologna, p. 53-162.
- MORISSET Lucie K., 2009, *Des régimes d'authenticité. Essai sur la mémoire patrimoniale*, PUR, Rennes.
- , 2018, « Les anneaux des seigneurs », in DROUIN Martin, MORISSET Lucie K., RAUTENBERG Michel (dir.), *Les confins du patrimoine*, Presses de l'Université du Québec, Québec, p. 283-293.
- , 2020, « Paysages cultivés », in MORISSET Lucie K. (dir.), *L'architecture de l'identité. Arts et patrimoines en hommage au Professeur Luc Noppen*, Del Busso, Montréal, p. 17-27.
- MUELLER Marcel, 1982, « Viollet le Duc et l'évolution de l'architecture au XIXème siècle », *Actes du Colloque International Viollet Le Duc*, Nouvelles Editions Latines, Paris, p. 29-38.
- MUSIANI Elena, 2005, « "Bisogna fare una città, direi quasi nuova". Restaurare e innovare nel dibattito bolognese di fine secolo », in VARNI Angelo (dir.), *I confini perduti. Le cinte murarie cittadine europee tra storia e conservazione*, Editrice Compositori, Bologna, p. 87-105.
- MUZZARELLI Maria Giuseppina (dir.), 2007, *Neomedievalismi. Recupero, evocazioni, invenzioni nelle città dell'Emilia Romagna*, CLUEB, Bologna.
- NANETTI Raffaella, 1991, « Le politiche sociali, urbanistiche e dell'ambiente di una società postindustriale », in LEONARDI Robert, NANETTI Raffaella (dir.), *Le regioni e l'integrazione europea : il caso Emilia-Romagna*, FrancoAngeli, Milan, p. 190-220.
- NAVARRO Nicolas, 2015, *Le patrimoine métamorphe. Circulation et médiation du patrimoine urbain dans les villes et pays d'art et d'histoire*, thèse de doctorat sous la direction de J. Eidelman et Y. Bergeron, soutenue à l'Université d'Avignon et des

Pays de Vaucluse.

- , 2019, « La sémiotique de la restauration : de la sur-monumentalisation », in BEYAERT-GESLIN Anne, CHATENET Ludovic, OKALA Françoise (dir.), *Monuments, (dé)monumentalisation : approches sémiotiques*, Presses Universitaires de Limoges, Limoges, p. 147-160.
- NDORO Webber, WIJESURIYA Gamini, 2015, « Heritage Management and Conservation : From Colonization to Globalization », in MESKELL Lynn (éd.), *Global Heritage : A Reader*, Wiley-Blackwell, Chichester, p. 131-149.
- NEGRINI Daniela, SALUSTRI Simona, 2010, « L'Università di Bologna durante la guerra. Distruzione e tutela del patrimonio », in CIANCABILLA Luca (dir.), *Bologna in guerra. La città, i monumenti, i rifugi antiaerei. Atti delle giornate di studio "Proteggere l'arte. Proteggere le persone", Bologna 23-24 novembre 2007*, Minerva Edizioni, Bologne, p. 105-122.
- NIC CRAITH Máiréad, KOCKEL Ullrich, 2016, « (Re-)Building Heritage : Integrating Tangible and Intangible », in LOGAN William, NIC CRAITH Máiréad, KOCKEL Ullrich (éd.), *A Companion to Heritage Studies*, Wiley-Blackwell, Chichester, p. 426-442.
- NORA Pierre, 1984, « Entre Mémoire et Histoire. La problématique des lieux », in NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, vol. 1, *La République*, Gallimard, Paris, p. xv-xlii.
- NORBERG-SCHULZ Christian, 1979, *Genius Loci. Paesaggio, Ambiente, Architettura*, Electa, Milan.
- NOTTEBOOM Bruno, 2007, « From monument to landscape and back again. Photography in the Bulletin du Touring Club de Belgique in the early XXth century », *Strates*, n° 13, p. 119-131.
- NOTTOLI Mirko, 2013, « Bologna 1848-1913 : un sguardo d'insieme », in MAZZA Angelo, BASEVI Benedetta, NOTTOLI Mirko (dir.), *Sotto il segno di Alfonso Rubbiani. La salvaguardia del passato e le origini delle collezioni della Cassa di Risparmio di Bologna*, Bononia University Press, Bologne, p. 13-26.
- OLIVA Federico (éd.), 1991, *L'urbanistica riformista. Antologia di scritti, lezioni e piani*, Etaslibri, Milan, 1991.
- , 1993, « Le città e i piani », in CAMPOS VENUTI Giuseppe, OLIVA Federico, *Cinquant'anni di urbanistica in Italia. 1942-1992*, Laterza, Rome, p. 40-85.
- ORIOLI Valentina, 2019, « Centri storici a confronto : Bologna », in STORCHI Stefano (dir.), *Centri storici e città*, Monte Università Parma Editore, Parme, p. 115-125.
- ORLANDI Piero (dir.), 1985, *Il progetto invisibile. Dal degrado al recupero : interventi della Regione Emilia-Romagna a tutela dei centri storici*, Regione Emilia-Romagna, Bologne.

- , 1988, « Il recupero edilizio, urbanistico ed ambientale degli insediamenti storici », in DAVALLI Daniele, ORLANDI Piero (dir.), *Progetto Recupero. Idee di riqualificazione urbana ed ambientale*, Nuova Alfa Editoriale, Bologna, p. 39-46.
- , 2003, « Valutare le realizzazioni per definire le strategie future. Una interpretazione », in GELSOMINO Luisella, ORLANDI Piero (dir.), *Forme e tracce dell'abitare. Una risposta sociale per la qualità urbana in Emilia-Romagna*, Editrice Compositori, Bologna, p. 16-23.
- , 2007, « Vecchio, nuovo : restauro e creatività nelle città d'oggi », in MUZZARELLI Maria Giuseppina (dir.), *Neomedievalismi. Recupero, evocazioni, invenzioni nelle città dell'Emilia Romagna*, CLUEB, Bologna, p. 61-72.
- , 2014, « Il paesaggio : una costruzione collettiva », in ORLANDI Piero (dir.), *Per una nuova cultura del paesaggio. Dalla tutela alla valorizzazione*, IBC, Bologna, p. 47-62.
- , 2019, « Guardando Parigi. Il progetto della Bologna dopo l'Unità », in VARNI Angelo (dir.), *Rinnovare Bologna tra '800 e '900*, Bononia University Press, Bologna, p. 23-42.
- ORTALLI Jacopo, 1984, « Strade di Bologna romana. Tipologia e topografia », *Strenna Storica Bolognese*, n° 34, p. 283-305.
- , 2005, « La città romana : il paesaggio urbano », in SASSATELLI Giuseppe, DONATI Angela (dir.), *Storia di Bologna*, vol. 1, *Bologna nell'Antichità*, Bononia University Press, Bologna, p. 479-514.
- PACKARD Samuel, 1982, « I portici di Bologna : origine, evoluzione e prospettive », *Il Carrobbio*, n° 8, p. 259-275.
- PAGLIANI Maria Luigia, 2000, « Protection et organisation du patrimoine en Italie aux XVIIIe et XIXe siècles », in COSTA Sandra (dir.), *Patrimoine et législation : l'expérience de l'Italie et de la France. Actes de la journée d'étude du 12 mars 1998*, Les cahiers du CRHIPA, Grenoble, p. 19-43.
- PALUMBO Berardino, 2002, « Patrimonio-identità : lo sguardo di un etnografo », *AM. Antropologia museale*, n° 1, p. 14-19.
- , 2010, « L'Unesco et le campanile », in FABRE Daniel, IUSO Anna (dir.), *Les monuments sont habités*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, p. 147-169.
- PANELLA Raffaele, 1978, « Centro storico e centro-città », in CIARDINI Francesco, FALINI Paola (dir.), *I centri storici. Politica urbanistica e programmi di intervento pubblico : Bergamo, Bologna, Brescia, Como, Gubbio, Pesaro, Vicenza, Mazzotta*, Milan, p. 59-84.
- PARISI Rosa, 2010, « Forme urbaine et présence à l'histoire. Habiter le passé de Bernalda », in FABRE Daniel, IUSO Anna (dir.), *Les monuments sont habités*,

Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, p. 235-251.

PASCOLUTTI Federica, 2009, « Il contributo storico di Alfredo Barbacci », in TALÒ Francesca (dir.), *Alfredo Barbacci e i Soprintendenti a Bologna. Atti e riflessioni dal Convegno*, Bononia University Press, Bologne, p. 35-49.

———, 2011, *Alfredo Barbacci. Il soprintendente ed il restauratore. Un artefice della ricostruzione postbellica*, Minerva Edizioni, Bologne.

PASSERON Jean-Claude, 2006, *Le raisonnement sociologique. Un espace non poppérien de l'argumentation*, Albin Michel, Paris [1ère éd. : 1991].

PÉCOUT Gilles, 2011, *Naissance de l'Italie contemporaine (1770-1922)*, Armand Colin, Paris [1ère éd. : 1993].

PEDRAZZINI Alberto, 2001, « 1945 e oltre. Il dopo “delenda Bononia” », in GRESLERI Giuliano, MASSARETTI Pier Giorgio (dir.), *Norma e arbitrio. Architetti e ingegneri a Bologna 1850-1950*, Marsilio Editori, Venise, p. 348-361.

———, 2013, « La vicenda urbanistica dall'emergenza di guerra ai primi anni Settanta », in VARNI Angelo (dir.), *Storia di Bologna*, vol. 4, *Bologna in età contemporanea*, tome 2, 1915-2000, Bononia University Press, Bologne, p. 697-741.

PEDRINI Sandro, 1972, « Ricerche. Analisi critica e studio per un intervento di conservazione nel centro storico di Bologna », *Parametro*, n° 10, p. 110-117.

PENZO Paola, 2005, « Le préfet Haussmann et l'écho de son action en Italie », in COSTA Sandra (dir.), *Représentations et formes de la ville européenne. Le Patrimoine et la Mémoire*, L'Harmattan, Paris, p. 139-152.

PENZO Pier Paola, 2001, « Gli anni dell'amministrazione socialista, 1914-1920 », in GRESLERI Giuliano, MASSARETTI Pier Giorgio (dir.), *Norma e arbitrio. Architetti e ingegneri a Bologna 1850-1950*, Marsilio Editori, Venise, p. 176-193.

———, 2009, *L'urbanistica incompiuta. Bologna dall'età liberale al fascismo (1889-1929)*, CLUEB, Bologne.

PERRIN Yves, 2009, « Resémantisation et historicité », in PERRIN Yves (dir.), *S'approprier les lieux. Histoire et pouvoirs : la resémantisation des édifices de l'Antiquité au mouvement de patrimonialisation contemporain*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, Saint-Étienne, p. 267-278.

PETRUCCI Concezio, 1943, « L'urbanistica dal neoclassicismo ai giorni nostri », in AA. VV., *L'urbanistica dall'antichità ad oggi*, Sansoni, Florence, p. 137-153.

PEYVEL Emmanuelle, 2012, « “L'enfer, c'est les autres.” De la cohabitation touristique au Viêt Nam à travers trois cas d'évitement spatial », in FRELAT-KAHN Brigitte, LAZZAROTTI Olivier (dir.), *Habiter. Vers un nouveau concept*, Armand Colin, Paris, p. 151-180.

PEZZINI Isabella, 2006, « Visioni di città e monumenti-luogo », in MARRONE Gianfranco, PEZZINI Isabella (dir.), *Senso e metropoli. Per una*

semiotica posturbana, Meltemi, Rome, p. 39-48.

PEZZOLI Stefano, ZANELLI Andrea (dir.), 2012, *I municipi e la nazione. I palazzi comunali dell'Emilia-Romagna fra patrimonio, storia e società*, Editrice Compositori, Bologna.

PICCINATO Giorgio, 1978, « La questione del centro storico », in CIARDINI Francesco, FALINI Paola (dir.), *I centri storici. Politica urbanistica e programmi di intervento pubblico : Bergamo, Bologna, Brescia, Como, Gubbio, Pesaro, Vicenza, Mazzotta*, Milan, p. 15-35.

PICCININI Mario, 1987, « Il riuso urbano », in TEGA Walter (dir.), *Lo Studio e la Città. Bologna 1888-1988*, Nuova Alfa Editoriale, Bologna, p. 245-246.

PIETRA Giulio Cesare, 1933, *Origine dei nomi delle strade, piazze, porte in Bologna*, Comune di Bologna, Bologna.

POCATERRA Renzo, 2009, *La stazione di Bologna. Un viaggio lungo un secolo e mezzo*, Minerva Edizioni, Bologna.

POIRRIER Philippe, 2003, « L'évolution de la notion de patrimoine dans les politiques culturelles menées en France sous la Ve République », in ROUSSO Henry (dir.), *Le regard de l'Histoire : l'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du XXe siècle en France. Actes des Entretiens du Patrimoine, Paris, 26, 27 et 28 novembre 2001*, Fayard, Paris, p. 47-61.

POISSON Olivier, 2000, « Pour une histoire des monuments historiques », in FABRE Daniel (dir.), *Domestiquer l'histoire. Ethnologie des monuments historiques*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, p. 169-179.

———, 2002, « Néo-gothique et architecture en Europe au XIXème siècle : sources, thèmes, réalisations », in LUPO Jallà Daniele, DENICOLAI Paolo, PAGNUCCO Elisa, ROVITO Graziella (dir.), *Medioevo reale, Medioevo immaginario. Confronti e percorsi culturali tra regioni d'Europa. Atti del convegno Torino 26-27 maggio 2000*, Città di Torino, Turin, p. 19-35.

POLI Marco (dir.), 2002, *In nome del progresso. 1902-1904 : l'abbattimento delle mura di Bologna*, Costa editore, Bologna.

POLI Silvia, 1990, « Proposta di progetto per una zona adiacente al Canale Navile », *Strenna Storica Bolognese*, n° 40, p. 349-363.

PORCIANI Ilaria, 2004, « L'invenzione del Medioevo », in CASTELNUOVO Enrico, SERGI Giuseppe (dir.), *Arti e storia nel Medioevo*, vol. 4, *Il Medioevo al passato e al presente*, Einaudi, Turin, p. 253-279.

PORCU Sebastiano, 1979, « Le parti communiste italien et l'administration locale à Bologne (1945-1977) », *Revue française de science politique*, n°29, p. 33-52, [dernière consultation en ligne le 12/09/2023].

URL : https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1979_num_29_1_418580

- PORRINO Matteo, 2005, « Le architetture e gli elenchi », in CASCIATO Maristella, ORLANDI Piero (dir.), *Quale e Quanta. Architettura in Emilia-Romagna nel secondo Novecento*, CLUEB, Bologne, p. 177-231.
- POULOT Dominique, 1992, « Le patrimoine universel : un modèle culturel français », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, n° 39-1, p. 29-55.
- , 1997a, *Musée, nation, patrimoine (1789-1815)*, Gallimard, Paris.
- , 1997b, « Introduction générale », in GRANGE Daniel-Jacques, POULOT Dominique (dir.), *L'esprit des lieux : le patrimoine et la cité*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, p. 15-34.
- , 2003, « La naissance d'une tradition européenne du patrimoine », in GRAVARI-BARBAS Maria, GUICHARD-ANGUIS Sylvie (dir.), *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, Paris, p. 29-42.
- , 2006, *Une histoire du patrimoine en Occident, XVIIIe-XXIe siècle. Du monument aux valeurs*, PUF, Paris.
- POZZI Elena, 2015, « Da utopia ad immagini urbane. L'eredità e i cascami (1913-1960) », in MONARI Paola (dir.), *Giornate di studio su Alfonso Rubbiani, 22 ottobre e 28 novembre 2013*, Bologna University Press, Bologne, p. 95-115.
- POZZI Elena, PRETELLI Marco, PASCOLUTTI Federica, 2014, « San Francesco 1914-1962. Dal restauro alla ricostruzione : da Alfonso Rubbiani ad Alfredo Barbacci », in BALDINI Elisa, MONARI Paola, VIRELLI Giuseppe (dir.), *La fabbrica dei sogni. « Il bel San Francesco » di Alfonso Rubbiani*, Bononia University Press, Bologne, p. 43-61.
- PRETELLI Marco, 2005, « Aloïs Riegl », in CASIELLO Stella (dir.), *La cultura del restauro. Teorie e fondatori*, Marsilio, Venise, p. 221-233 [1ère éd. : 1996].
- , 2015, « Alfonso Rubbiani, l'operativa “differita”. Case, palazzi, città : i progetti e le realizzazioni “condivisi” », in MONARI Paola (dir.), *Giornate di studio su Alfonso Rubbiani, 22 ottobre e 28 novembre 2013*, Bologna University Press, Bologne, p. 117-133.
- PRETI Alberto, 2010, « Il governo della città dall'Unità alla Prima guerra mondiale », in BERSELLI Aldo, VARNI Angelo (dir.), *Storia di Bologna*, vol. 4, *Bologna in età contemporanea*, tome 1, 1796-1914, Bononia University Press, Bologne, p. 485-576.
- PRIGENT Lionel, 2013, « L'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, les promesses d'un label ? », *Revue internationale et stratégique*, n° 90, p. 127-135.
- PROTT Lyndel V., O'KEEFE Patrick J., 1992, « “Cultural Heritage” or “Cultural Property” ? », *International Journal of Cultural Property*, vol. 1, n° 2, p. 307-320, [dernière consultation en ligne le 4/02/2020].
- URL : <https://www.cambridge.org/core/services/aop-cambridge-core/content/view/>

- QUILICI Vieri, SICHENZE Armando, 1985, *Costruttori di architetture. Bologna 1960-1980*, Officina edizioni, Bologne.
- RAFFESTIN Claude, 1977, « Paysage et territorialité », *Cahiers de géographie de Québec*, vol. 21, n° 53-54, p. 123-134, [dernière consultation en ligne le 19/07/2023].
URL : <https://www.erudit.org/fr/revues/cgq/1977-v21-n53-54-cgq2627/021360ar.pdf>
- , 1989, « Théorie du réel et géographicit  », *Espaces-Temps*, n° 40-41, p. 26-31, [dernière consultation en ligne le 9/08/2022].
URL : https://www.persee.fr/doc/espat_0339-3267_1989_num_40_1_3454
- RAIMONDI Ezio, 2000, « Restauro ed estetica della citt  », *Strenna Storica Bolognese*, n° 50, p. 17-36.
- RANALDI Antonella, 2003, « Il restauro di Rubbiani del Palazzo Re Enzo », in FOSCHI Paola, GIORDANO Francisco (dir.), *Palazzo Re Enzo. Storia e restauri*, Costa Editore, Bologne, p. 95-117.
- , 2009, « Alfredo Barbacci e la ricomposizione dei monumenti danneggiati dalla guerra », in TAL  Francesca (dir.), *Alfredo Barbacci e i Soprintendenti a Bologna. Atti e riflessioni dal Convegno*, Bononia University Press, Bologne, p. 123-146.
- RAUTENBERG Michel, 2003a, *La rupture patrimoniale,   la crois e, Bernin*.
- , 2003b, « Comment s’inventent de nouveaux patrimoines : usages sociaux, pratiques institutionnelles et politiques publiques en Savoie », *Culture & Mus es*, n° 1, p. 19-40.
- , 2010, « Patrimoine et populaire sont-ils compatibles ?  l ments pour une discussion critique de la notion de patrimoine populaire », in DAVID Jean-Claude, M LLER CELKA Sylvie (dir.), *Patrimoine institutionnel et patrimoine populaire. L’accession au statut patrimonial en M diterran e orientale*, Rencontres scientifiques en ligne de la Maison de l’Orient et de la M diterran e, Lyon, [dernière consultation en ligne le 12/07/2023]. URL : <http://www.mom.fr/4eme-atelier.html>
- , 2012, « Quelles patrimonialisations de l’urbain ? Vers la patrimonialisation de l’urbanit  », in KHAZNADAR Ch rif (dir.), *Le patrimoine oui, mais quel patrimoine ? Actes du colloque organis    Paris du 3 au 4 avril 2012*, Babel, Paris, p. 237-252.
- , 2024, *L’imaginaire patrimonial. Figures de l’urbanit  contemporaine*, PUR, Rennes.
- RAVAGNANI Tiziano, 1994, « Dalla ricostruzione alla programmazione. Momenti della politica amministrativa bolognese nel secondo dopoguerra », in AA. VV., *Il fondo Giuseppe Dozza, Il Nove*, Bologne, p. 49-60.
- REBOIS Didier, ROLLOT Matthias, 2014, « Upcycler l’urbain : quelles opportunit s en jeu ? », in D’ARIENZO Roberto, YOUN S Chris (dir.), *Recycler l’urbain. Pour une*

écologie des milieux habités, MétisPresses, Genève, p. 261-273.

RENZI Renzo, 1990, « I portici della “prima” Bologna », *2000 incontri*, n° 7, p. 28-29.

REY Alain, 2003, « Lexicographie du patrimoine », in ROUSSO Henry (dir.), *Le regard de l'Histoire : l'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du XXe siècle en France. Actes des Entretiens du Patrimoine, Paris, 26, 27 et 28 novembre 2001*, Fayard, Paris, p. 25-30.

RICCI Giovanni, 1976, *Bologna. Storia di un'immagine*, Edizioni Alfa, Bologne.

———, 1980, *Bologna*, Laterza, Rome.

———, 1987, « Università e città tra 1860 e 1889 », in TEGA Walter (dir.), *Lo Studio e la Città. Bologna 1888-1988*, Nuova Alfa Editoriale, Bologne, p. 215-217.

———, 2008, « Percezioni. Geografi, cartografi, viaggiatori », in PROSPERI Adriano (dir.), *Storia di Bologna*, vol. 3, *Bologna nell'età moderna (secoli XVI-XVIII)*, tome 2, *Cultura, istituzioni culturali, Chiesa e vita religiosa*, Bononia University Press, Bologne, p. 495-535.

RICOEUR Paul, 1998, « Vulnérabilité de la mémoire », in LE GOFF Jacques (dir.), *Patrimoine et passions identitaires. Actes des Entretiens du Patrimoine, Paris, 6, 7 et 8 janvier 1997*, Fayard, Paris, p. 17-31.

RIEGL Alois, 1903, *Des moderne Denkmalkultus, sein Wesen und seine Entstehung*, Verlage von W. Braumüller, Vienne-Leipzig, [dernière consultation en ligne le 18/10/2019].

URL : <https://archive.org/details/modernedenkmalk00denkgoog>

RIPOLL Fabrice, 2006, « Réflexions sur les rapports entre marquage et appropriation de l'espace », in BULOT Thierry, VESCHAMBRE Vincent (dir.), *Mots, traces et marques : dimensions spatiale et linguistique de la mémoire urbaine*, L'Harmattan, Paris, p. 15-36.

RIPOLL Fabrice, VESCHAMBRE Vincent, 2005, « L'appropriation de l'espace comme problématique », *Noroi*, n° 195, p. 7-15.

RITZ-GUILBERT Anne, 2008, « La collection Gaignières : méthodes et finalités », *Bulletin monumental*, n° 166/4, p. 315-338, [dernière consultation en ligne le 18/10/2019].

URL : https://www.persee.fr/doc/bulmo_0007-473x_2008_num_166_4_2008

RIVANI Giuseppe, 1963, « Aspetti e singolarità dell'architettura bolognese nel periodo romanico : le “Tombe dei Glossatori” », *Strenna Storica Bolognese*, n° 13, p. 217-251.

———, 1966, *Le torri di Bologna*, Tamari Editori, Bologne.

RODWELL Dennis, 2007, *Conservation and Sustainability in Historic Cities*, Blackwell Publishing, Oxford.

- ROGERS Ernesto Nathan, 1952, « The Heart : a Human Problem », in TYRWHITT Jacqueline, SERT Josep Lluís, ROGERS Ernesto Nathan (dir.), *The Heart of the City : towards the humanisation of urban life. CIAM 8*, Lund Humphries, Londres, p. 69-73.
- ROMANO Marco, 1980, *L'urbanistica in Italia nel periodo dello sviluppo (1942-1980)*, Marsilio Editori, Venice.
- ROMEO Emanuele, 2005, « Alfonso Rubbiani a Bologna : spunti per la rilettura di alcuni restauri », in CASIELLO Stella (dir.), *La cultura del restauro. Teorie e fondatori*, Marsilio, Venice, p. 185-203 [1ère éd. : 1996].
- RONCUZZI ROVERSI MONACO Valeria, SACCONI Sandra, 2007, « Carducci e il recupero della Bologna medievale », *L'Archiginnasio*, n° 102, p. 271-329.
- ROSA Hartmut, 2012, *Aliénation et accélération. Pour une théorie critique de la modernité tardive*, La Découverte, Paris [1ère éd. : 2010, *Alienation and Acceleration. Towards a Critical Theory of Late-Modern Temporality*, Nordisk Sommeruniversitet NSU Press, Aarhus]
- ROVERSI Alberto, 1955, « Bologna città turistica », *Strenna della Famèja bulgnèisa*, n° 1, p. 118-121.
- ROVERSI Giancarlo (dir.), 2011, *Le torri di Bologna. Quando, come e perché*, Grafis Edizioni, Bologne [1ère éd. : 1989].
- SAGNES Sylvie, 2000, « Un monument peut en cacher un autre. Rieux-Minervois et sa rotonde », in FABRE Daniel (dir.), *Domestiquer l'histoire. Ethnologie des monuments historiques*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, p. 55-70.
- SALIN Élodie, 2002, *Les centres historiques du Caire et de Mexico : représentations de l'espace, mutations urbaines et protection du patrimoine*, thèse de doctorat sous la direction de A. Musset, soutenue à l'Université de Paris-X Nanterre.
- , 2005, « La réhabilitation des centres anciens dans les grandes villes du sud : entre maintien des populations pauvres et tentative de gentrification ? », in GRAVARI-BARBAS Maria (dir.), *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu*, PUR, Rennes, p. 281-295.
- SALOMONI Carlo (dir.), 1983, *Lo spazio del cittadino. L'esperienza dei centri civici a Bologna*, Marsilio Editori, Venice.
- SALVATI Mariuccia (dir.), 1999, *La fondazione della repubblica. Modelli e immaginario repubblicani in Emilia e Romagna negli anni della Costituente*, FrancoAngeli, Milan.
- SALZANO Edoardo, 1993, « L'Istituto nazionale di urbanistica », in CAMPOS VENUTI Giuseppe, OLIVA Federico, *Cinquant'anni di urbanistica in Italia. 1942-1992*, Laterza, Rome, p. 424-439.

- SANTAGATA Walter, 2014, *Il governo della cultura. Promuovere sviluppo e qualità sociale*, Il Mulino, Bologne.
- SANTUCCI Andrea, 1990, « I portici e l'edilizia civile medievale », *2000 incontri*, n° 4, p. 32-38.
- SAUNIER Pierre-Yves, 1998, « Le syndrome d'Aladin ou le génie des lieux comme objet pour les sciences sociales », in POULOT Dominique (éd.), *Patrimoine et modernité*, L'Harmattan, Paris p. 185-197.
- SAUTTER Gilles, 1979, « Le paysage comme connivence », *Hérodote*, n° 16, p. 40-67.
- SCAGLIARINI Daniela, 2005, « Il suburbium di Bononia : edifici pubblici, ville, fabbriche tra città e territorio », in SASSATELLI Giuseppe, DONATI Angela (dir.), *Storia di Bologna*, vol. 1, *Bologna nell'Antichità*, Bononia University Press, Bologne, p. 535-557.
- SCANNAVINI Roberto, 1987a, « Il rapporto Città-Università nel piano per l'edilizia universitaria del 1977 », in TEGA Walter (dir.), *Lo Studio e la Città. Bologna 1888-1988*, Nuova Alfa Editoriale, Bologne, p. 247-248.
- (dir.), 1987b, *Abitare Bologna, la qualità ricercata : progetto e tradizione per un nuovo modo di abitare*, Marsilio Editori, Venise.
- (dir.), 1991, *La piazza S. Stefano. Da trebbio medievale a piazza prospettica rinascimentale*, Grafis Edizioni, Bologne.
- , 1995, « Bologna, il Palazzo di città. Fra storia e progetto », *Ingegneri Architetti Costruttori*, n° 565, p. 624-638.
- , 2001, *Trent'anni di tutela e di restauri a Bologna. Fra monumenti e cultura, l'adattamento e la riduzione dei grandi contenitori storici a sedi per musei, biblioteche e funzioni istituzionali ed universitarie*, Costa Editore, Bologne.
- , 2003, « Il restauro romantico : Bologna un caso speciale », in FOSCHI Paola, GIORDANO Francisco (dir.), *Palazzo Re Enzo. Storia e restauri*, Costa Editore, Bologne, p. 89-94.
- SCARASCIA MUGNOZZA Giuseppe, 2016, « Paesaggio, ambiente e qualità : interazioni e indicatori in un'epoca di cambiamenti globali », in SCATENA Donatella (dir.), *Comunicare il paesaggio. Parole chiave per un dialogo transdisciplinare : moderno, qualità, conservazione, percezione*, FrancoAngeli, Milan, p. 80-88.
- SCATASTA Raffaello, 1970, « Introduzione », in AA. VV., *Paesaggio e struttura urbana. Aspetti della realtà urbana bolognese*, Renana Assicurazioni, Bologne, p. 15-23.
- SCHMID Sil, 1977a, « Le premesse. Cento anni di lotta per un'alternativa », in JÄGGI Max, MÜLLER Roger, SCHMID Sil, *Bologna rossa. I comunisti al governo di una città*, Libreria Feltrinelli, Milan, p. 7-24 [1ère éd. : 1976, *Das rote Bologna*, Verlagsgenossenschaft, Zürich].
- , 1977b, « Urbanistica. “Una città antica per una società nuova” », in

- JÄGGI Max, MÜLLER Roger, SCHMID Sil, *Bologna rossa. I comunisti al governo di una città*, Libreria Feltrinelli, Milan, p. 25-41 [1ère éd. : 1976, *Das rote Bologna*, Verlagsgenossenschaft, Zürich].
- SCHMITZ Serge, 2012, « Le “mode d’habiter” : analyse de l’usage d’une notion émergente en géographie », in FRELAT-KAHN Brigitte, LAZZAROTTI Olivier (dir.), *Habiter. Vers un nouveau concept*, Armand Colin, Paris, p. 35-47.
- SCHNAPPER Dominique, 1971, *L’Italie rouge et noire. Les modèles culturels de la vie quotidienne à Bologne*, Gallimard, Paris.
- SCIULLO Girolamo, 2003a, « I beni », in BARBATI Carla, CAMMELLI Marco, SCIULLO Girolamo (dir.), *Il diritto dei beni culturali*, Il Mulino, Bologne, p. 25-54.
- , 2003b, « Le funzioni », in BARBATI Carla, CAMMELLI Marco, SCIULLO Girolamo (dir.), *Il diritto dei beni culturali*, Il Mulino, Bologne, 2003, p. 55-101.
- SCHIELE Bernard, 2002, « Les trois temps du patrimoine. Note sur le découpage symbolique », in SCHIELE Bernard (dir.), *Patrimoines et identités*, MultiMondes, Québec, 2002, p. 215-245.
- SCHLANGER Judith, 1992, « Fondation, nouveauté, limites, mémoire », *Communications*, n° 54, p. 289-298, [dernière consultation en ligne le 23/06/2018]. URL : https://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1992_num_54_1_1827
- SCOLARO Michela, 2004, « “Revival” medievale e rivendicazioni nazionali : il caso di Bologna », in CASTELNUOVO Enrico, SERGI Giuseppe (dir.), *Arti e storia nel Medioevo*, vol. 4, *Il Medioevo al passato e al presente*, Einaudi, Turin, p. 521-536.
- SCURATI-MANZONI Pietro, 1989, « L’eredità del neogotico », in BOSSAGLIA Rossana, TERRAROLI Valerio (dir.), *Il neogotico nel XIX e XX secolo. Atti del convegno “Il neogotico in Europa nei secoli XIX e XX”*, Pavia 25-28 settembre 1985, vol. 1, Mazzotta, Milan, p. 378-389.
- SECCHI Bernardo, 2000, *Prima lezione di urbanistica*, Laterza, Rome-Bari.
- SERFATY-GARZON Perla, 2003, « L’Appropriation », in SEGAUD Marion, BRUN Jacques, DRIANT Jean-Claude (dir.), *Dictionnaire critique de l’habitat et du logement*, Armand Colin, Paris, p. 27-30.
- SETTIS Bruno, 2023, « Al governo dello sviluppo. Industrialismo, comunismo e conflitto dalla Ricostruzione all’autunno caldo », in BALDISSARA Luca, CAPUZZO Paolo (dir.), *Il comunismo in una regione sola ? Prospettive di storia del Pci in Emilia-Romagna*, Il Mulino, Bologne, p. 363-419.
- SILVERMAN Helaine, 2015, « Heritage and Authenticity », in WATERTON Emma, WATSON Steve (dir.), *The Palgrave Handbook of Contemporary Heritage Research*, Palgrave Macmillan, Basingstoke, p. 69-88.
- SIMEONI Luigi, 1940, *Storia della Università di Bologna*, vol. 2, *L’Età moderna (1500-1888)*, Nicola Zanichelli Editore, Bologne.

- SIMONATI Anna, 2019, « La disciplina regionale dei centri storici : convergenze e divergenze alla luce degli sviluppi recenti », in MALO Maurizio (dir.), *I centri storici come parte del patrimonio culturale. Analisi e riflessioni dal Veneto*, Il Mulino, Bologne, p. 39-58.
- SINTINI Matteo, 2016, « Da via Roma a via Marconi. La difficile ricerca di una forma. 1936-1958 », in BETTAZZI Maria Beatrice, ORLANDI Piero, GARAGNANI Simone, SINTINI Matteo (dir.), *Le Bologne possibili*, IBC, Bologne, p. 94-107.
- SMITH Laurajane, 2006, *Uses of Heritage*, Routledge, Londres.
- SOBRERO Alberto, 2007, « Abitare la città », in PROVINCIA DI BOLOGNA, *La civiltà dei superluoghi. Notizie dalla Metropoli quotidiana*, Damiani, Bologne, p. 42-45.
- SOCIETÀ CENTRI COMMERCIALI, 1996, *Il Ghetto riscoperto. Bologna. Recupero e rinascita di un luogo*, Grafis Edizioni, Bologne.
- SOLDANI Simonetta, 2004, « Il Medioevo del Risorgimento nello specchio della nazione », in CASTELNUOVO Enrico, SERGI Giuseppe (dir.), *Arti e storia nel Medioevo*, vol. 4, *Il Medioevo al passato e al presente*, Einaudi, Turin, p. 149-186.
- SORBELLI Albano, 2007, *Bologna negli scrittori stranieri*, Bononia University Press, Bologne.
- SPAGGIARI Alcide, 1971, « Si fa largo coi gomiti il turismo da mezza giornata », *Bologna Incontri*, n° 5/2, p. 28-29.
- SPERONI Mario, 1988, *La Tutela dei beni culturali negli stati italiani preunitari*, Giuffrè, Milan.
- STASZAK Jean-François, 2020, « Images et visibilisations du patrimoine », in GRAVARI-BARBAS Maria (dir.), *Le patrimoine mondial. Mise en tourisme, mise en images*, L'Harmattan, Paris, p. 213-224.
- STOCK Mathis, 2003-2004, « Pratiques des lieux, modes d'habiter, régimes d'habiter : pour une analyse trialogique des dimensions spatiales des sociétés humaines », *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, n° 115-118, p. 213-229, [dernière consultation en ligne le 25/03/2019].
URL : https://www.persee.fr/doc/tigr_0048-7163_2003_num_29_115_1473
- , 2004, « L'habiter comme pratique des lieux géographiques », *EspacesTemps.net*, [dernière consultation en ligne le 25/03/2019].
URL : <https://www.espacestems.net/articles/habiter-comme-pratique-des-lieux-geographiques/>
- , 2006, « L'hypothèse de l'habiter poly-topique : pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles », *EspacesTemps.net*, [dernière consultation en ligne le 25/03/2019].
URL : <https://www.espacestems.net/articles/hypothese-habiter-polytopique/>
- , 2011, « Habiter avec l'autre : identités et altérités dans les styles d'habiter

- polytopiques », *Le sujet dans la cité*, n° 2, p. 54-65, [dernière consultation en ligne le 26/03/2019].
URL : <https://www.cairn.info/revue-le-sujet-dans-la-cite-2011-1-page-54.htm>
- , 2012, « “Faire avec de l’espace”. Pour une approche de l’habiter par les pratiques », in FRELAT-KAHN Brigitte, LAZZAROTTI Olivier (dir.), *Habiter. Vers un nouveau concept*, Armand Colin, Paris, p. 57-75.
- STOCK Mathis, LUCAS Léopold, 2012, « La double révolution urbaine du tourisme », *Espaces et sociétés*, n° 151/3, p. 15-30, [dernière consultation en ligne le 31/03/2021].
URL : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2012-3-page-15.htm>
- STORCHI Stefano, 2019, « Centro storico e città in mezzo secolo di pianificazione », in STORCHI Stefano (dir.), *Centri storici e città*, Monte Università Parma Editore, Parme, p. 24-31.
- TADDEI Anna, 2001, « L’allargamento di via Rizzoli. I temi del dibattito », in GRESLERI Giuliano, MASSARETTI Pier Giorgio (dir.), *Norma e arbitrio. Architetti e ingegneri a Bologna 1850-1950*, Marsilio Editori, Venise, p. 144-161.
- TALON-HUGON Carole, 2014, « Introduction », *Noesis*, n° 22-23, p. 7-13, [dernière consultation en ligne le 20/12/2023]. URL : <https://doi.org/10.4000/noesis.1881>
- TANTER Annick, 1979, *Conservation sociale et culturalisme : la restauration du centre historique de Bologne*, thèse de doctorat sous la direction de M. Roncayolo, soutenue à l’EHESS.
- TASSINARI Pier Paolo, 1966, « L’abbattimento delle torri Artemisi e Riccadonna e la polemica giornalistica sulla stampa bolognese », *Strenna Storica Bolognese*, n° 16, p. 335-347.
- TENTORI Tullio, GUIDICINI Paolo, 1972, *Borgo, quartiere, città. Indagine socio-antropologica sul quartiere di San Carlo nel centro storico di Bologna*, FrancoAngeli, Milan.
- TESINI Mario, 1986, *Oltre la città rossa. L’alternativa mancata di Dossetti a Bologna (1956-1958)*, Il Mulino, Bologne.
- THAON Bernard, 1982, « Viollet le Duc, pensée scientifique et pensée architecturale », *Actes du Colloque International Viollet Le Duc*, Nouvelles Editions Latines, Paris, p. 131-142.
- THEIS Laurent, 1986, « Guizot et les institutions de mémoire », in NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, vol. 3, *La Nation*, Gallimard, Paris, p. 569-592.
- THIESSE Anne-Marie, 1999, *La création des identités nationales. Europe XVIIIe-XXe siècle*, Le Seuil, Paris.
- TILLEY Christopher, 1994, *A Phenomenology of Landscape. Places, Paths and Monuments*, Berg Publishers, Oxford.

- , 2006, « Objectification », in TILLEY Christopher, KEANE Webb, KÜCHLER Susanne, ROWLANDS Michael, SPYER Patricia (éd.), *Handbook of Material Culture*, Sage, Londres, p. 60-73.
- TIRY-ONO Corinne, BERTRAND Isabelle, MASSE Sophie, 2022, « Valeurs patrimoniales de l'architecture du xxe siècle : quelle reconnaissance ? », *In Situ*, n° 47, [dernière consultation en ligne le 7/11/2023].
URL : <http://journals.openedition.org/insitu/35413>
- TOMAS François, 2004a, « Les temporalités du patrimoine et de l'aménagement urbain », *Géocarrefour*, vol. 79/3, p. 197-212, [dernière consultation en ligne le 29/10/2021].
URL : <https://journals.openedition.org/geocarrefour/722>
- , 2004b, *Variations autour du patrimoine. Un cas d'école : le Forez*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, Saint-Étienne.
- TORNATORE Jean-Louis, 2012, « Le patrimoine, de l'art de représenter le passé à l'art de faire attention », in KHAZNADAR Chérif (dir.), *Le patrimoine oui, mais quel patrimoine ? Actes du colloque organisé à Paris du 3 au 4 avril 2012*, Babel, Paris, p. 187-204.
- TOSCHI Umberto, 1933, *Studi di morfologia urbana*, Edizioni Fuori Commercio, Bologne [1ère éd. : 1931-1932, *Il Comune di Bologna*].
- TRECCANI Gian Paolo, 2008, « Danni di guerra, restauro e centri storici », in TRECCANI Gian Paolo (dir.), *Monumenti alla guerra. Città, danni bellici e ricostruzione nel secondo dopoguerra*, FrancoAngeli, Milan, p. 5-12.
- TRIGILIA Carlo, 1986, *Grandi partiti, piccole imprese*, Il Mulino, Bologne.
- TROMELLINI Angela, 2001, « Punti di vista fotografici sulla città. Bologna 1860-1873 », in GRESLERI Giuliano, MASSARETTI Pier Giorgio (dir.), *Norma e arbitrio. Architetti e ingegneri a Bologna 1850-1950*, Marsilio Editori, Venise, p. 60-75.
- TUAN Yi-Fu, 1975, « Place : an experiential perspective », *The Geographical Review*, vol. LXV, n° 2, p. 151-165.
- TURGEON Laurier, 2009, « L'esprit du lieu : pour mieux penser et pratiquer le patrimoine culturel », in TURGEON Laurier (dir.), *L'esprit du lieu : entre le patrimoine matériel et immatériel*, Presses de l'Université Laval, Québec, p. XLIX-LXII.
- , 2010, « Du matériel à l'immatériel. Nouveaux défis, nouveaux enjeux », *Ethnologie française*, n° 40, p. 389-399, [dernière consultation en ligne le 18/10/2019].
URL : <https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2010-3-page-389.htm>
- UGOLINI Andrea, PRETELLI Marco (dir.), 2020, *Il paesaggio urbano storico di Bologna. Contributo alla lettura e alla valorizzazione*, Dipartimento di Architettura, Bologne, [dernière consultation en ligne le 15/12/2023].
URL : <https://sit.comune.bologna.it/alfresco/d/d/workspace/SpacesStore/02c03e40->

- ULSHÖFFER Jost, 2017, « From “vecchio nucleo cittadino” to “centro storico” : on the History of Preservation in 1970s Bologna », in BAUMEISTER Martin, BONOMO Bruno, SCHOTT Dieter (dir.), *Cities contested : urban politics, heritage, and social movements in Italy and West Germany in the 1970s*, Campus Verlag, Francfort-sur-Main, p. 229-248.
- , 2019, « Città antica e questione sociale negli anni Sessanta e Settanta », in FURLAN Paola (dir.), *Bologna, centro storico e nuovi quartieri. 1960-1980*, Paolo Emilio Persiani, Bologne, p. 19-74.
- URBANI Leonardo, 1982, « Recupero edilizio e centri storici », in CICIRELLI Vito (dir.), *Centri storici : beni culturali ed ambientali. Atti del Convegno Nazionale di Studio, Messina, 6 décembre 1980*, Edizioni Dott. Antonino Sfameni, Messine, p. 57-65.
- VACHER Luc, VYE Didier, 2012, « Penser l’habiter à travers la pratique des lieux touristiques par les excursionnistes, touristes et résidents », in FRELAT-KAHN Brigitte, LAZZAROTTI Olivier (dir.), *Habiter. Vers un nouveau concept*, Armand Colin, Paris, p. 197-210.
- VADELORGE Loïc, 2018, « Nouvelles approches du patrimoine en histoire urbaine », *Dossier Ciudades*, n° 3, p. 13-27, [dernière consultation en ligne le 30/09/2020].
URL : <http://iuu.uva.es/DOSSIER/Dossier%2003/Dossier%2003%20013-027%20Lo%c3%afc%20Vadelorge.pdf>
- VALLEGA Adalberto, 2001, « Il paesaggio. Rappresentazione e prassi », *Bollettino della Società geografica italiana*, n° 6, p. 553-587.
- VARIGNANA Franca, 1993, « Pietro Poppi, “peintre-photographe” », in EMILIANI Andrea, ZANNIER Italo (dir.), *Il tempo dell’immagine. Fotografie e società a Bologna 1880-1980*, Seat, Turin, p. 55-85.
- VARNI Angelo, 1995, « La società bolognese immersa nella guerra », in BERSANI Cristiana, RONCUZZI ROVERSI MONACO Valeria (dir.), *Delenda Bononia. Immagini dei bombardamenti 1943-1945*, Pàtron Editore, Bologne, p. 15-27.
- (dir.), 2002, *A difesa di un patrimonio nazionale. L’Italia di Corrado Ricci nella tutela dell’arte e della natura*, Longo, Ravenna.
- , 2005, « Ritorna la vita civile (1945-1988) », in FERRI Antonio, ROVERSI Giancarlo (dir.), *Storia di Bologna*, Bononia University Press, Bologne, p. 389-430 [1ère éd. : 1978, Edizioni Alfa, Bologne].
- , 2013, « Dalla Liberazione agli anni Ottanta », in VARNI Angelo (dir.), *Storia di Bologna*, vol. 4, *Bologna in età contemporanea*, tome 2, 1915-2000, Bononia University Press, Bologne, p. 589-630.

- , 2014, « Presentazione », in ORLANDI Piero (dir.), *Per una nuova cultura del paesaggio. Dalla tutela alla valorizzazione*, IBC, Bologne, p. 7-9.
- , 2019, « Una città tra storia e futuro », in VARNI Angelo (dir.), *Rinnovare Bologna tra '800 e '900*, Bononia University Press, Bologne, p. 9-22.
- VASINA Augusto, 2007, « Dal Comune verso la Signoria (1274-1334) », in CAPITANI Ovidio (dir.), *Storia di Bologna*, vol. 2, *Bologna nel Medioevo*, Bononia University Press, Bologne, p. 581-651.
- VEGLIA Marco, 2007, *“La vita vera”. Carducci a Bologna*, Bononia University Press, Bologne.
- VENTURA Francesco, 1995, « Introduzione », in GIOVANNONI Gustavo, *Vecchie città ed edilizia nuova*, CittàStudiEdizioni, Milan.
- VENTURI Sergio, 1997, « Monumenti in Guerra. Gli Alleati e il patrimonio culturale », in ISTITUTO PER I BENI ARTISTICI, CULTURALI E NATURALI DELLA REGIONE EMILIA-ROMAGNA, *Il territorio come museo*, Grafis Edizioni, Bologne, p. 47-48.
- VERDIER Thierry, 2014, « Authenticité et affirmation du singulier en architecture », *Noesis*, n° 22-23, p. 185-202, [dernière consultation en ligne le 20/12/2023].
URL : <https://doi.org/10.4000/noesis.1900>
- VESCHAMBRE Vincent, 1998, « Le patrimoine : de la pierre au paysage », in FOURNIER Jean-Marc, RAOULX Benoît (dir.), *Environnement, aménagement, société en Basse-Normandie*, Presses Universitaires de Caen, Caen, p. 55-76.
- , 2000, « Patrimonialisation et enjeux politiques : les édifices Le Corbusier à Firminy », *Norois*, n° 185, p. 125-137.
- , 2002, « Une mémoire urbaine socialement sélective. Réflexions à partir de l'exemple d'Angers », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 92, p. 65-73.
- , 2005, « Le recyclage urbain, entre démolition et patrimonialisation : enjeux d'appropriation symbolique de l'espace », *Norois*, n° 195, p. 79-92.
- , 2007a, « Patrimoine : un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales », *Annales de géographie*, n° 656, p. 361-381.
- , 2007b, « Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l'espace », *Vox geographica*, non paginé, [dernière consultation en ligne le 29/01/2018].
URL : <http://cafe-geo.net/wp-content/uploads/processus-patrimonialisation.pdf>
- , 2008, *Traces et mémoires urbaines, enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la destruction*, PUR, Rennes.
- VIANELLI Athos, 1982, *Le strade e i portici di Bologna. Un itinerario affascinante nei quartieri del centro storico tra antiche vie e palazzi secolari in un susseguirsi riscoperte*, Newton & Compton editori, Rome.

- , 2003, *Le piazze di Bologna*, Newton & Compton editori, Rome [1ère éd. : 1979].
- VIARO Alain, 1976, « Bologna : une rénovation urbaine exemplaire », *Habitation*, n°49, p. 4-14, [dernière consultation en ligne le 26/03/2024].
URL : <https://www.e-periodica.ch/cntmng?pid=hab-001:1:1976:49::360>
- VIETTI Carlo, MORELLI Franco, FERRO Giusy, 2012, *Il riformismo possibile di Armando Sarti*, Edizioni TempiNuovi, Bologna.
- VIGNALI Luigi, 1981, « Nella Bologna di fine secolo », *Strenna Storica Bolognese*, n° 31, p. 291-300.
- VINCENZI Sergio (dir.), 1993, *Il Pratello. Bologna. Storia e rinascita di una strada*, Grafis Edizioni, Bologna.
- VIOLLET-LE-DUC Eugène-Emmanuel, 1875, « Restauration », *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, tome 8, Morel & cie éditeurs, Paris, p. 14-34.
- VIRELLI Giuseppe, 2013, « Alfonso Rubbiani a cavallo fra due mondi », in BALDINI Elisa, VIRELLI Giuseppe (dir.), *La Fabbriceria di San Francesco. I restauri della Basilica bolognese letti attraverso le carte*, Bononia University Press, Bologna, p. 31-46.
- VITTORIA Albertina, 2006, *Storia del PCI : 1921-1991*, Carocci editore, Rome.
- VOLPIANO Mauro, 2019a, « Centri storici », in LONGHI Andrea, ROMEO Emanuele (dir.), *Patrimonio e tutela in Italia. A cinquant'anni dall'istituzione della Commissione Franceschini (1964-1967)*, WriteUp Site, Rome, p. 95-99.
- , 2019b, « Centri storici a confronto : Bologna », in STORCHI Stefano (dir.), *Centri storici e città*, Monte Università Parma Editore, Parme, p. 32-36.
- WADBLED Nathanaël, 2022, « L'intérêt environnemental des ruines urbaines : la présence de l'anthropocène au-delà des patrimoines culturels et naturels », *Territoire en mouvement*, n° 53-54, [dernière consultation en ligne le 15/12/2023].
URL : <http://journals.openedition.org/tem/8645>
- WATERTON Emma, SMITH Laurajane, CAMPBELL Gary, 2006, « The Utility of Discourse Analysis to Heritage Studies : The Burra Charter and Social Inclusion », *International Journal of Heritage Studies*, n° 12/4, p. 339-355.
- WATERTON Emma, SMITH Laurajane, 2010, « The recognition and misrecognition of community heritage », *International Journal of Heritage Studies*, n° 16/1, p. 4-15.
- WATSON Steve, WATERTON Emma, 2010, « Reading the Visual : Representation and Narrative in the Construction of Heritage », *Material Culture Review*, n° 71, p. 84-97, [dernière consultation en ligne le 22/12/2021].
URL : <https://journals.lib.unb.ca/index.php/MCR/article/view/18377/19839>

- WATREMEZ Anne, 2008, « Vivre le patrimoine urbain au quotidien : pour une approche de la patrimonialité », *Culture & Musées*, n° 11, 2008, p. 11-36.
- , 2009, *Le patrimoine des Avignonnais : la construction du caractère patrimonial de la ville par ses habitants*, thèse de doctorat sous la direction de J. Davallon et L. Noppen.
- WINTER Tim, 2015, « Heritage and Nationalism : An Unbreachable Couple ? », in WATERTON Emma, WATSON Steve (dir.), *The Palgrave Handbook of Contemporary Heritage Research*, Palgrave Macmillan, Basingstoke, p. 331-345.
- WRIGHT Patrick, 1985, *On Living in an Old Country*, Verso, Londres.
- WU Zongjie, HOU Song, 2015, « Heritage and Discourse », in WATERTON Emma, WATSON Steve (dir.), *The Palgrave Handbook of Contemporary Heritage Research*, Palgrave Macmillan, Basingstoke, p. 37-51.
- ZACCHINI Bruna (éd.), 1976, *Dieci anni di decentramento a Bologna*, Edizioni Luigi Parma, Bologne.
- ZAGNONI Stefano, 2001, « Separazione del sapere e ambientamenti culturali nella “città degli studi” », in GRESLERI Giuliano, MASSARETTI Pier Giorgio (dir.), *Norma e arbitrio. Architetti e ingegneri a Bologna 1850-1950*, Marsilio Editori, Venise, p. 208-219.
- ZAMANT Véronique, 2019, « La chaîne patrimoniale, un régime de visibilité », *Territoire en mouvement. Revue de géographie et aménagement*, n° 43, [dernière consultation en ligne le 27/12/2021]. URL : <https://journals.openedition.org/tem/5398>
- ZAN Luca, BONONI BARALDI Sara, ONOFRI Federica, 2014, « Bologna Capitale Europea della Cultura 2000 : riflessioni di lungo periodo sulle politiche culturali della città », in ZAN Luca (dir.), *La gestione del patrimonio culturale. Una prospettiva internazionale*, Il Mulino, Bologne, p. 249-261.
- ZANELLI Andrea, 1977, « Museo d'arte cinese nel Convento dell'Osservanza a Bologna », in ORLANDI Piero, VECCHI Luciano, ZANELLI Andrea (dir.), *Conservazione, riuso e programmi complessi. Dieci anni di studi, piani, restauri*, Regione Emilia-Romagna, s. l., p. 116-119.
- ZANGHERI Renato, 1986, « L'unificazione », in ZANGHERI Renato (dir.), *Bologna*, Laterza, Rome-Bari, p. 5-61.
- ZANNIER Italo, 1993, « Fotografia e immagine della città », in EMILIANI Andrea, ZANNIER Italo (dir.), *Il tempo dell'immagine. Fotografie e società a Bologna 1880-1980*, Seat, Turin, p. 37-53.
- , 2007, « Paolo Monti et le projet de Bologne », *Strates*, n° 13, p. 133-145.
- ZERUBAVEL Eviatar, 2005, *Mappe del tempo. Memoria collettiva e costruzione sociale del passato*, Il Mulino, Bologne [1ère éd. : 2003, *Time Maps. Collective Memory and*

- the Social Shape of the Past*, University of Chicago Press, Chicago].
- ZUCCHINI Guido, 1954-1955, « In difesa di Alfonso Rubbiani », *L'Archiginnasio*, n° 49-50, p. 229-232.
- , 1959, *La verità sui restauri bolognesi*, Tipografia Luigi Parma, Bologna.
- ZUCCONI Guido, 1989, *La città contesa. Dagli ingegneri sanitari agli urbanisti (1885-1942)*, Jaca Book, Milan.
- , 1997, *L'invenzione del passato. Camillo Boito e l'architettura medievale*, Marsilio Editori, Venice.
- , 2001a, *La città dell'Ottocento*, Laterza, Bari.
- , 2001b, « La ripresa del Medioevo nella “Bologna riabbellita” di fine Ottocento », in MUZZARELLI Maria Giuseppina (dir.), *Mite e segni del Medioevo nella città e nel territorio. Dal mito bolognese di re Enzo ai castelli neomedievali in Emilia-Romagna*, CLUEB, Bologna, p. 45-56.
- , 2001c, « Rubbiani e la nozione di arte collettiva », in BERNARDINI Carla, DAVANZO POLI Doretta, GHETTI BALDI Orsola (dir.), *Aemilia Ars 1898-1903. Arts & Crafts a Bologna*, A+G edizioni, Milan, p. 33-38.
- , 2007, « Il Medioevo degli architetti italiani, tra scienza e arte (1860-1940) », in MUZZARELLI Maria Giuseppina (dir.), *Neomedievalismi. Recupero, evocazioni, invenzioni nelle città dell'Emilia Romagna*, CLUEB, Bologna, p. 25-38.
- , 2022, *La città degli igienisti. Riforme e utopie sanitarie nell'Italia umbertina*, Carocci editore, Rome.

Annexes

Annexe 1. Présentation et inventaire du fonds <i>PRG 1955</i>	529
Annexe 2. Questionnaire utilisé pour l'enquête de 2019.....	533
Annexe 3. Entretien du 20 juillet 2021 avec Madame Valentina Orioli.....	544
Annexe 4. Tableau comparatif des listes de Monuments nationaux de Bologne.....	554
Annexe 5. Quelques lettres rédigées en 1956 par les habitants de Bologne.....	556

Annexe 1. Présentation et inventaire du fonds *PRG 1955* (L. Marolleau, 2019)

Introduzione

Realizzato tra i mesi di giugno e settembre 2019, l'ordinamento del fondo urbanistico dell'Archivio Storico Comunale di Bologna, sul quale lavoravo già da settembre 2018, mirava a un obiettivo pratico di inventario e di ricerca storica e geografica nell'ambito di una tesi di dottorato presso l'Università di Bologna e Sorbonne-Université (Parigi).

Al momento dell'ordinamento, il fondo si trovava in disordine, soprattutto a causa di documenti fuori dalla classificazione precedentemente in vigore. Alcuni sono stati riscoperti durante la sistemazione e altri, che erano raccolti in buste o fascicoli sparsi, sono stati inseriti per completare le lacune.

Questo lavoro ha facilitato lo studio del fondo e delle politiche urbanistiche del Comune di Bologna per comprenderne la logica, le loro evoluzioni e le loro realizzazioni. Oltre tutto ha permesso l'analisi della storia delle politiche di salvaguardia del centro storico, considerando come fonti i piani di conservazione del tessuto urbano e sociale.

L'inventario del fondo urbanistico parte dal 1952, quando iniziarono i lavori della commissione per preparare un nuovo piano regolatore che superasse quello del 1889. La scelta fatta è stata quella di concentrarsi sui documenti relativi al cosiddetto PRG '55 e di tenere in conto nell'ordinamento tutti i piani e le loro varianti fino al 13 settembre 1989, data dell'approvazione del piano successivo – il PRG '85, coordinato dall'assessore Roberto Matulli e da Giancarlo Mattioli, con i consulenti Giuseppe Campos Venuti, Fernando Clemente e Paolo Portoghesi.

Descrizione del fondo

Il fondo archivistico proviene direttamente dal Comune di Bologna ; documenti simili si possono consultare all'archivio dell'Ufficio Tecnico comunale che detiene un fondo importante sul PRG '85, con tante mappe disponibili online.

Al momento dell'inventario, il fondo, conservato in 4 armadietti, era suddiviso in fascicoli numerati dal “PRG 1” al “PRG 379” (dal 1961 al 2005), ciascuno corrispondente a una variante o a un piano di attuazione. Spesso, i documenti erano fuori buste e alcuni erano in

realità mescolati fra loro. In più, esisteva al piano terra un fondo “Piano Regolatore Generale” con tavole e documenti vari, soprattutto legati all’adozione e all’approvazione del piano ; un fondo “Peep” al piano inferiore, che raccoglieva i documenti del piano del 1963 e varianti successive ; allo stesso piano, dei documenti sparsi sulla rete stradale, sul Peep Centro storico del 1973 e delle tavole mescolate.

Lo stato di conservazione era abbastanza buono, anche se il disordine ha potuto rovinare alcuni documenti e tavole. I documenti sono spesso delle copie conformi senza colori, tranne le tavole del piano terra.

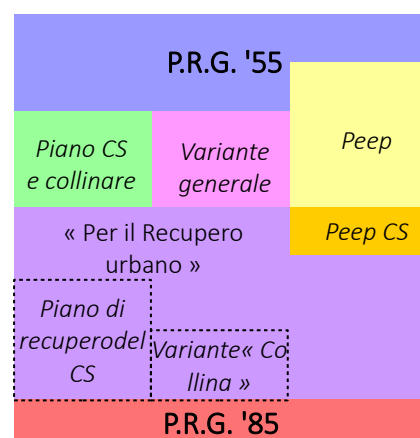
L’organizzazione precedente era dovuta al contesto storico di produzione dei documenti : il passaggio dal PRG ’55 alle sue varianti successive fu progressivo, seguendo le nuove leggi dell’epoca (L.167/1962 sui piani di edilizia economica e popolare, L.865/1971 sui piani per gli insediamenti produttivi, L.457/1978 sulle norme per l’edilizia residenziale, ecc.) e la costituzione della regione Emilia-Romagna negli anni ’70.

Ordinamento del fondo

Globalmente l’obiettivo è stato quello di conservare l’ordine cronologico originale del fondo, seguendo la classificazione precedente dal “PRG 1” al “PRG 173”, intercalando i documenti sparsi per risolvere le lacune. Per dare una logica d’insieme si è voluto riorganizzare la documentazione con un ordine tematico al livello delle sottoserie, e puntualmente al livello di una serie.

Sono state distinte otto serie :

- I. « Piano regolatore generale »
- II. « Piano delle aree per l’edilizia economica e popolare »
- III. « Rete stradale e tessuto edificato »
- IV. « Piani di salvaguardia »
- V. « Variante generale al PRG ’55 »
- VI. « Variante generale “Per il recupero urbano” »
- VII. « Piani complementari alle varianti generali »
- VIII. « Verso il PRG ’85 »



Schema cronologico
della politica urbanistica bolognese

L'inventario comincia con i documenti legati al PRG '55 fino alla variante prevista nel '60 : si tratta di documenti amministrativi e tecnici sul progetto e sulle osservazioni al piano. I documenti del Peep del '63 e della rete stradale sono stati lasciati da parte, ma integrati nell'inventario in serie autonome. Sono stati poi individuati i piani detti di salvaguardia in una quarta serie : il Piano per il Centro Storico e il Piano collinare del 1969. La serie V corrisponde alla prima variante generale, legata ai due piani precedenti ; la serie VI, alla seconda variante generale, intitolata "Per il Recupero urbano", in cui si trova anche l'aggiornamento del Piano per il Centro Storico e i Programmi pluriennali di attuazione. Alcuni piani di attuazione notevoli – con le loro varianti – sono stati estratti dalla logica cronologica globale e raccolti nella penultima serie : il Piano per gli insediamenti produttivi, il Piano delle attività estrattive e il Piano per la zona collinare degli anni '80. L'ultima serie raccoglie documenti che prevedono il PRG '85, prima della sua approvazione finale.

Sono stati eliminati dall'inventario alcune copie legate al Piano per il Centro Storico e al Piano di recupero per il Canale Navile. Sulle buste dei documenti è stato scritto la serie corrispondente nel fondo.

La sistemazione dei documenti del PRG '85 è stata limitata a dare un ordine cronologico quando non c'era e a precisare sugli armadietti il loro contenuto (numero di protocollo speciale e anno).

Le schede dell'inventario

Le serie sono introdotte da una breve descrizione e da un arco cronologico teorico secondo una divisione storica, senza corrispondenza con i documenti del fondo. Le sottoserie precisano le estremità cronologiche e la collocazione anteriore dei documenti presenti. Per ciascuna busta sono dati i fascicoli con il titolo già scritto sui documenti (tra virgolette) o aggiunto dal curatore ; segue una descrizione del contenuto di ciascuno. Gli anni dei documenti sono menzionati alla fine, con il numero del protocollo generale.

Il numero del protocollo generale scritto è spesso quello dell'approvazione dei documenti ; questi sono considerati quindi come allegati all'approvazione e il loro numero di protocollo generale individuale, quando esiste, non fu preso in considerazione.

Alcune precisioni terminologiche :

- l'**adozione** corrisponde al voto del Consiglio comunale ;
- l'**approvazione** corrisponde all'accordo del Presidente della Repubblica / del Ministero dei Lavori Pubblici / della Regione ;
- il **progetto** è spesso il piano adottato dal Comune ;
- le eventuali **osservazioni** permettono di proporre **controdeduzioni** o modifiche al piano adottato ;
- il piano è considerato in vigore quando è stato **approvato** – si tratta quindi del PRG '55 come progetto, ma il piano che fu applicato è il PRG '58.

Le abbreviazioni usate sono poche :

- ASCB : Archivio Storico Comunale di Bologna
- CS : Centro Storico
- P.A.E. o P.C.A.E. : Piano (comprensoriale) delle attività estrattive
- P.E.E.P. o Peep : Piano delle aree per l'edilizia economica e popolare
- P.G. : Protocollo generale
- P.I.P. : Piano per gli insediamenti produttivi
- P.P.: Piano particolareggiato
- P.P.A. : Programma pluriennale di attuazione
- P.R.G. : Piano regolatore generale comunale

Annexe 2. Questionnaire utilisé pour l'enquête de 2019

Le questionnaire ci-dessous a été imprimé et distribué par nos soins. Il a parfois été photocopié et diffusé par des enquêtés : les photographies ont donc pu être vues en noir et blanc par certaines personnes. Il a également été diffusé en format numérique qui reste consultable en ligne en suivant le lien ci-après : <https://forms.gle/hDJJdoNLYKnrtqV4A>.

Nous l'avons fait précéder d'un court texte en italien expliquant les enjeux de l'enquête et la façon dont les données seront traitées :

« Le questionnaire qui suit concerne le rapport à la ville de Bologne du point de vue de ses résidents. Les réponses sont anonymes et seront utilisées dans le cadre d'une thèse de doctorat en géographie et en histoire. L'objectif des questions n'est pas de tester vos connaissances sur Bologne mais de comprendre ce qu'en pensent les habitants.

Nous vous remercions pour le temps passé à y répondre et nous vous incitons également à le partager à votre famille ou vos amis (à partir de 15 ans).

Souvent, il est possible de répondre aux questions par plus d'une réponse ».

Il est organisé en 7 parties. La première porte davantage sur l'habiter. À partir de la deuxième, les questions sont réunies selon l'espace ou le type de patrimoine abordé (le centre historique, les portiques, les monuments et les sites, la Piazza Maggiore). La cinquième partie porte sur trois photographies que nous avons prises sur le modèle de celles utilisées dans l'enquête originelle qui sont l'œuvre de Paolo Monti. La dernière partie traite de l'évolution historique et prospective de la ville.

Nous avons choisi de conserver ci-dessous la version italienne du questionnaire dans la mesure où c'est celle qui a été utilisée auprès des habitants.

A- Lei e Bologna

- [illegible]

*Considerando come centro di Bologna la zona cittadina compresa dentro le porte ;
se Lei ci vive, può non rispondere alle domande 13, 14, 17 e 18.*

13. Nell'ultimo mese quante volte è andato in centro ?

a) Non ci vado mai	d) 5-10 volte
b) Non ci sono andato questo mese	e) più di 10 volte
c) Meno di 5 volte	f) quasi tutti giorni

14. Per quale motivo/i è andato in centro ?

a) Per passeggiare	h) Chiese
b) Per guardare le vetrine	i) Conferenze (culturale, politiche)
c) Acquisti	j) Visite ad amici o parenti
d) Per lavoro	k) Servizi pubblici
e) Per studio	l) Altri servizi (parrucchiere, dottore, ecc.)
f) Cinema, teatro, mostre, musei	m) Altri motivi notevoli :
g) Biblioteche	

15. Lei rimane nel suo quartiere per

a) Passeggiare	h) Chiese
b) Guardare le vetrine	i) Conferenze (culturale, politiche)
c) Acquisti	j) Visite ad amici o parenti
d) Lavoro	k) Servizi pubblici
e) Studio	l) Altri servizi (parrucchiere, dottore, ecc.)
f) Cinema, teatro, mostre, musei	m) Altri motivi per rimanere :
g) Biblioteche	

16. Ha frequentato anche altri quartieri della periferia nell'ultimo mese ?

a) Quasi tutti giorni (precisare motivi)	d) Meno di 5 volte
b) Più di 10 volte	e) Mai
c) 5-10 volte	

17. Lei andrebbe ad abitare più vicino al centro/nel centro ?

a) Sì	b) No	c) Non so

18. Se sì, quali sono le ragioni per le quali Lei non vive nel centro ?

a) Per i prezzi delle case	e) Per la prossimità di servizi pubblici
b) A causa del lavoro	f) Per la prossimità di negozi diversi
c) Per la tranquillità	g) Altri motivi :
d) Per il confort	

19. Potremmo dire che lo spazio dentro le porte è storico ?

a) Sì	b) In parte	c) Non so

B- Il centro storico di Bologna

20. Saprebbe indicare alcuni elementi che Le sembrano più frequenti e caratteristici del centro storico bolognese ?

21. Questo insieme di strutture architettoniche antiche (case, palazzi, ecc.), mentre Lei cammina per le vie del centro

a) Le piace	b) La irrita	c) Le è indifferente

22. Lei ritiene che il centro storico di Bologna costituisca un'attrattività turistica ?

a) Sì	b) No	c) Non so

23. Secondo Lei, l'attività turistica a Bologna rappresenta

- a) un esempio dell'attrattività della città
- b) un elemento importante per l'economia bolognese
- c) un modo per continuare a conservare il centro storico
- d) un fattore di degrado per il patrimonio culturale
- e) un fattore di degrado della città, del benessere
- f) un rischio per l'ambiente
- g) niente di questi

24. Lei crede che il centro storico rappresenti un legame con il passato, un modo di ricordare il cammino che l'uomo ha fatto finora ?

a) Sì	b) No	c) Non so

25. Indichi fra i particolari e le caratteristiche elencati di seguito, quello o quelli che rappresentano meglio il passato della città.

a) il colore grigio della pietra antica	g) le colonne dei portici
b) il colore della terracotta e dell'intonaco	h) la forma delle finestre
c) i merli	i) i cortili
d) il selciato delle strade	j) i chiostri
e) la struttura delle case	k) le torri
f) l'arco del portico	l) niente di questi
	m) altri esempi :

26. Lei crede che i palazzi, le vie, le case, le piazze, raccontino la storia meglio di un libro ?

a) Sì	c) Non so
b) No	d) Solo per chi sa « leggerle »

27. Conosce qualche episodio della storia di Bologna ?

a) Sì	b) No

28. Se sì quali ? (alcuni esempi) .

C- I portici

29. Le piace camminare sotto i portici ?

a) Sì	b) No	c) Indifferente

30. Considera il portico come un elemento utile (a ripararla dalla pioggia, ecc.), come qualcosa di bello ?

a) Solo utile	b) Utile e bello	c) Solo bello	d) Né l'uno né l'altro

31. Per fermarsi, chiacchierare, sostare, è meglio

a) Sotto il portico	b) Qualsiasi marciapiede	c) Indifferente

32. Secondo Lei, è più piacevole fare spesa in un negozio che affaccia sul portico ?

a) Sì	b) No	c) Indifferente

33. Che argomento Lei darebbe per chiedere l'iscrizione dei portici bolognesi sulla lista del patrimonio mondiale dell'umanità dell'UNESCO ?

D- I posti significativi di Bologna

34. Se un forestiero Le chiedesse quali sono i luoghi o monumenti più significativi da vedere a Bologna, ne avrebbe qualcuno da suggerire ?

35. Se il forestiero avesse poco tempo a disposizione per andarli a visitare tutti, provi a fare una graduatoria dei monumenti da Lei indicati, mettendoli in ordine d'importanza

a) (*graduatoria*)

b) non credi sia possibile una graduatoria

c) non saprei

36. Questi luoghi o monumenti significativi, crede che manterrebbero la loro suggestione, anche se attorno a loro venissero demolito o mutato le antiche case bolognese del centro ?

a) manterrebbero la suggestione

c) perderrebbero la suggestione

b) aumenterebbero la suggestione

d) Non so

37. Senza i luoghi o monumenti che Lei ha elencato, Bologna sarebbe sempre « Bologna » ?

a) Sì

b) No

c) Non so

38. Quale o quali dei sentimenti elencati Le possono ispirare le antiche strutture del centro storico ?

a) orgoglio cittadino

e) senso di appartenere ad una comunità viva

b) legame con il passato personale e sociale

f) apprezzamento estetico

c) senso della storia

g) affetto

d) senso di sicurezza

h) altri :

39. È mai stato in un palazzo antico ?

a) Sì

b) No

c) Non mi ricordo

40. Se sì, Le piace sostare fra le vecchie mura, guardare i dipinti, contemplare i giardini e i cortili interni ?

a) Mi piace

c) Non c'è mai tempo

b) Non mi piace

d) Non ci ho mai pensato

41. In quale di questi luoghi preferisce passeggiare ?

- a) Per il centro storico
- b) in campagna
- c) nei giardini o parchi della città
- d) nessuno dei tre

E- Identità degli edifici bolognesi

42. Riconosce il luogo ripreso in questa fotografia ?



- a) Sì ; è via : (nome)
- b) Non riconosco

43. Che cosa Lei potrebbe fare o trovare in una strada come quella ?

44. Indichi fra gli elencati di seguito, quello o quelli che possono caratterizzare questa strada.

- a) È storica : Sì – No – Non so
- b) È autentica : Sì – No – Non so
- c) È tipicamente bolognese : Sì – No – Non so
- d) Attira i turisti : Sì – No – Non so
- e) È da conservare : Sì – No – Non so
- f) Non potrebbe essere dissociata del suo ambiente : Sì – No – Non so

45. Il Comune degli anni Settanta aveva ragione di voler restaurare le case di queste strade per conservarne tutte le caratteristiche antiche, o sarebbe stato meglio demolirle per costruire al loro posto dei quartieri moderni ?

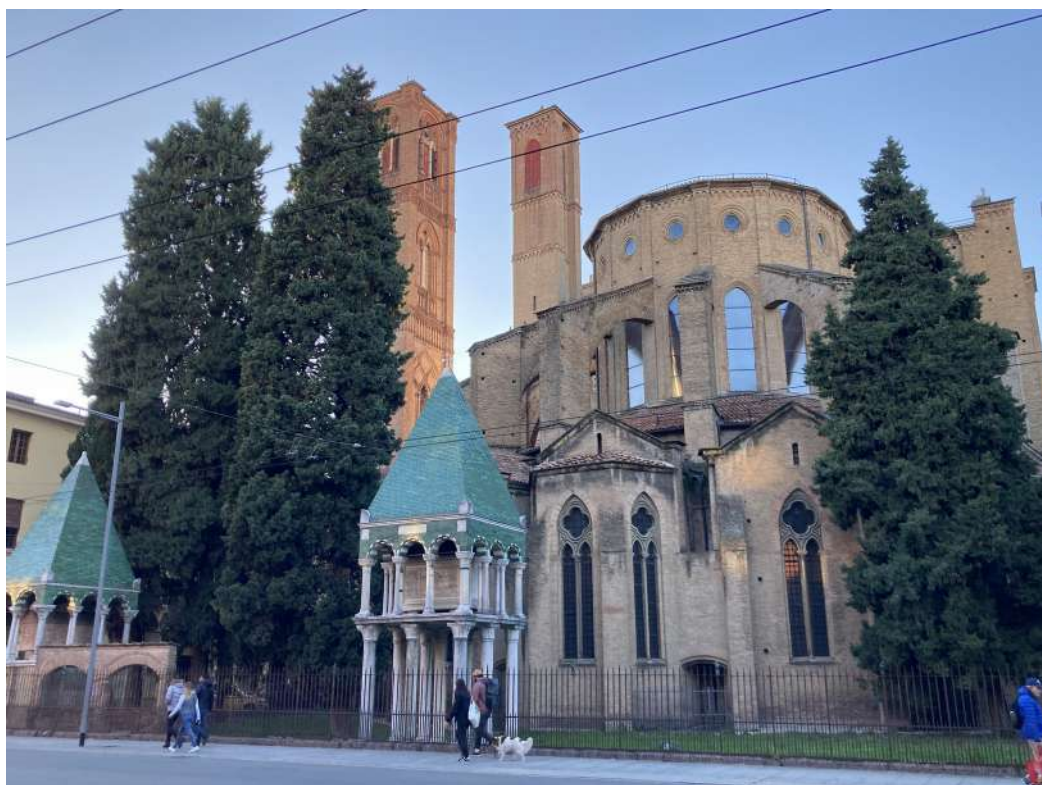
a) Meglio conservare

b) Meglio demolire per costruire quartieri moderni

c) Indifferente

46. Da questa fotografia di strada (n° 42) vorrebbe provare ad esprimere che cosa gli elementi architettonici Le ricordano, a che cosa Le fanno pensare ?

47. Riconosce il luogo ripreso in questa fotografia ?



a) Sì ; è : (*nome*)

b) Non lo riconosco

48. Che cosa Le piace fare quando Lei va in questo secondo luogo ? .

49. Indichi fra gli elencati di seguito quelli che possono caratterizzare questo luogo (n° 47).

a) È storico :

Sì – No – Non so

b) È autentico :

Sì – No – Non so

c) È tipicamente bolognese :

Sì – No – Non so

d) Attira i turisti :

Sì – No – Non so

e) È da conservare :

Sì – No – Non so

f) Non potrebbe essere dissociato del suo ambiente : Sì – No – Non so

50. Lei sa che questo monumento (n° 47) e i suoi dintorni furono trasformati alla fine dell'Ottocento, e parzialmente distrutti a causa dei bombardamenti della Seconda Guerra mondiale, poi ricostruiti ?

a) Sì

b) No, non lo sapevo

51. La conoscenza di queste trasformazioni potrebbe avere delle conseguenze ?

a) Non cambia niente, perché l'edificio rimane importante

b) Non cambia niente, perché il centro storico è un insieme importante

c) Solo la rappresentazione dell'edificio potrebbe cambiare

d) Cambia poco, perché solo gli specialisti lo sanno

e) L'attrattività di Bologna potrebbe diminuire

f) Potrebbe cambiare la rappresentazione che gli abitanti hanno di Bologna

52. Da questa seconda fotografia (n° 47) Lei rileva degli elementi architettonici particolarmente interessanti o espressivi, che Le fanno pensare a qualcosa ?

53. Riconosce l'edificio ripreso in questa terza fotografia ?



a) Sì ; è : (nome)

b) Non lo riconosco

54. Indichi fra gli elencati di seguito quelli che possono caratterizzare questo edificio (n° 53).

a) È storico :	Sì – No – Non so
b) È autentico :	Sì – No – Non so
c) È tipicamente bolognese :	Sì – No – Non so
d) Attira i turisti :	Sì – No – Non so
e) È da conservare :	Sì – No – Non so
f) Non potrebbe essere dissociato del suo ambiente :	Sì – No – Non so

55. È importante che questi monumenti bolognesi siano riusati, aperti a tutti, che abbiano una funzione « cittadina » (musei, servizi pubblici) ?

- a) Sì b) No c) Indifferente

56. Da questa ultima fotografia (n° 53) Lei vorrebbe provare ad esprimere che cosa gli elementi architettonici Le fanno pensare ?

57. Se Lei dovesse sistemare in una graduatoria di interesse i luoghi e i complessi mostrati in queste fotografie, in che ordine li metterebbe ?

F- La Piazza Maggiore

58. Qual è l'immagine che Le viene subito in mente quando pensa a Piazza Maggiore ?

59. Se non l'ha già detto, fra gli edifici che stanno Piazza Maggiore, quale è quello che Le viene subito in mente ?

60. L'iniziativa del Comune di pedonalizzare la Piazza Maggiore

- a) rende la piazza bella
- b) permette di dare del valore al patrimonio culturale
- c) le sembra importante per la comunità cittadina
- d) le sembra importante per l'attività turistica
- e) le sembra positiva per l'attività dei negozi
- f) le sembra positiva per il traffico a Bologna

61. Che cosa Le piace fare quando Lei va in questo posto ?

62. Ha partecipato a qualche evento in Piazza nell'ultimo mese ?

- a) Sì b) No

63. Se no, perché ?

a) Non so che ci sono manifestazioni	d) è troppo scomodo andare in centro
b) Non mi interessa	e) è distante da casa mia
c) Non ho trovato tempo	

G- L'evoluzione di Bologna

64. Lei crede che :

- a) il passato è sepolto, non ha importanza
- b) il futuro nasce anche dalla meditazione sull'esperienza del passato
- c) Non so

65. Pensa che la sistemazione architettonica di un ambiente cittadino come il centro storico

- a) sia solo di competenza di specialisti e tecnici
- b) interessi coloro che vivono nella città e debba tener conto dei loro pareri

66. Da quando Lei vive a Bologna, potrebbe dire che il centro storico è cambiato ?

a) No, è più o meno lo stesso	c) Sì, si è migliorato
b) Sì, si è degradato	d) Non so

67. Se sì, Lei può ricordarsi uno o diversi cambiamenti, spiegando un po' (inizio/fine, spazio, edifici, attività, politiche, ecc.) ?

68. Secondo Lei

a) Ci sono più studenti di prima	Sì – No – Non so
b) Ci sono più ristoranti di prima	Sì – No – Non so
c) Ci sono più turisti di prima	Sì – No – Non so
d) Ci sono più stranieri di prima	Sì – No – Non so
e) Ci sono più Italiani che non sono nati a Bologna	Sì – No – Non so

69. Che cosa mancherebbe al centro per essere migliorato ?

a) (proposta)	b) Niente	c) No so

La ringrazio per il Suo aiuto.

Annexe 3. Entretien du 20 juillet 2021 avec Madame Valentina Orioli

Nous transcrivons ci-dessous l'intégralité de l'entretien. En gras sont mises en évidence les questions du chercheur, suivies des réponses de Valentina Orioli.

L'obiettivo di quest'intervista è di poter capire l'evoluzione della candidatura Unesco dei portici, che è stata presentata a gennaio 2020 dal Comune di Bologna.

In questi giorni si riunisce il Comitato per il Patrimonio mondiale che decide sulle candidature 2020 e 2021, quindi questa è la settimana importante. Anche per Bologna che viene presentata come candidatura italiana 2021, insieme a Padova che è la candidatura italiana 2020, e fra l'altro anche con un terzo sito italiano che potrebbe esser iscritto che sono le Terme di Montecatini che fanno parte di un sito europeo di località termali – quindi in una candidatura che non è coordinata dall'Italia ma che contiene anche Montecatini. Quindi questa è la settimana. È la settimana importante.

Io in realtà, io penso che Bologna non sarà iscritta perchè, dopo la visita di Poisson, abbiamo avuto una lunga discussione con l'Unesco sul merito della candidatura. E devo dire che è una discussione che non è stata tanto stimolata da Poisson quanto dal Comitato Icomos. Cioè l'ispettore ha un compito molto preciso che è quello di verificare lo stato del bene, il suo stato di conservazione, e devo dire che lui è stato secondo me soddisfatto della visita che ha fatto a Bologna. Ha fatto molte domande – gli abbiamo anche risposto. E quindi non credo che fosse il suo punto di vista quello che ha creato una discussione sulla candidatura. Credo invece che il resto del gruppo di esperti Icomos, cioè quegli che non sono venuti a Bologna ma che guardano il dossier, abbia avuto sicuramente dei dubbi sul nostro approccio. Nel senso che hanno tutti detto che secondo loro il valore universale non è in discussione – comunque questo sicuramente positivo – però hanno giudicato che la candidatura di dodici parti non fosse la cosa più corretta. Hanno tutti sostenuto che avremmo dovuto candidare tutta la città o comunque una parte molto importante della città. E poi hanno detto un'altra cosa che personalmente non mi trovo affatto d'accordo e cioè che avremmo dovuto candidare – siccome i portici nascono nel Medioevo – avremmo dovuto scegliere di fare una candidatura tutta centrata sul Medioevo. Quindi anche selezionando molto dal punto di vista, diciamo, del arco temporale. Quindi cosa sta

succedendo ? Sta succedendo che in realtà noi aspettiamo di essere formalmente giudicati questa settimana. Però stiamo già lavorando per aggiustare queste cose, insomma per correggere un po' il dossier. In realtà, stiamo già lavorando per ripensare alcuni aspetti della candidatura.

Ho letto nei giornali che già dopo la visita di Poisson, c'è avuto una correzione.

Sì : lui aveva fatto delle domande e non abbiamo risposto alle sue domande. Abbiamo fatto una prima discussione sul dossier dove abbiamo presentato appunto dei materiali. Però appunto alla fine le cose che sono rimaste aperte non sono tanto le sue domande : Poisson aveva fatto delle domande sul sistema di tutela, ma perchè quando è venuto a Bologna, gli abbiamo fatto vedere tutte le carte del Piano del centro storico, insomma eravamo stati molto anche ricchi di informazioni, questo forse lo ha anche un po' coinvolto sul piano anche intellettuale di discussioni, di confronti. Però alla fine in realtà, il punto era questo : cioè di guardare soprattutto il perimetro del sito e la scelta, se candidare dei portici che arrivano fino all'età contemporanea, oppure se restare molto fermi su una candidatura che fosse invece più centrata sull'origine diciamo dei portici. Ovviamente adesso noi siamo una candidatura italiana, quindi non possiamo decidere da soli, cioè dobbiamo comunque anche confrontarci con il Ministero della Cultura. E l'idea è comunque quella di chiudere il dossier e secondo le indicazioni di Icomos quindi faremo quello che stiamo già facendo : faremo che ci è chiesto di fare.

Perchè il Comune ha scelto di candidare le 12 sezioni ; quello che era l'obiettivo dietro ? e oggi come lo Stato gestisce il dossier ?

Allora diciamo che la scelta di fare un sito seriale perchè comunque le sezioni corrispondono a un sito seriale – si chiamano componenti praticamente in italiano –, la scelta di fare un sito seriale in origine ci è stata ispirata dal Ministero che, quando noi abbiamo deciso di chiudere, di concludere insomma il percorso di candidarci, ci ha suggerito – o meglio, ci ha detto, molto chiaramente – di non candidare tutto il centro storico perchè comunque rispetto all'Italia ci sono già molti centri storici che sono Patrimonio Unesco, e non è una politica d'interesse del nostro Stato quella di candidare dei centri storici. E quindi ci hanno un po' spinto in questa direzione del sito seriale. E noi abbiamo accettato questa indicazione, che devo dire che elaborando il sito seriale, io mi sono convinta che fosse la modalità giusta per due motivi.

La prima è che il centro storico è un oggetto che già di per sé ha un sistema di tutela molto forte e anche molto stratificato ; quindi penso che politicamente non ha molto significato per una città come Bologna candidare il centro storico all'Unesco – c'è noi non abbiamo il bisogno di proteggere il centro storico. C'è una storia già costruita su questo argomento e anche insomma una realtà del nostro sistema di protezione abbastanza funzionale. Quindi dal punto di vista politico mi sembra più interessante fare un lavoro su alcuni tratti che più che mirare alla tutela mirasse alla gestione, quindi avesse come dire un valore aggiunto che è quello di lavorare su delle modalità di gestione che forse è quello che manca rispetto alla pianificazione italiana dei centri storici, no ? Noi abbiamo una pianificazione molto basata sulla protezione fisica, sul restauro, il risanamento, una serie di categorie che sono state inventate a Bologna poi. E forse non lavoriamo sulla gestione dello spazio pubblico. Quindi a me interessava invece utilizzare l'Unesco come strumento per mettere in valore lo spazio pubblico, promuovere una gestione condivisa – e quindi forse iniziare da alcuni tratti poteva essere un approccio più efficace per avere quasi dei progetti bandiera diciamo, no ? Poi magari ad estendere al resto della città. Che questo è un aspetto.

Il secondo aspetto che secondo me era molto interessante – ma per esempio era molto interessante anche per l'assessore alla Cultura che è il mio partner principale di questa candidatura – che era il fatto di poter scegliere dei campioni che arrivassero fino al contemporaneo, quindi proporre una visione della tutela che guarda anche al secondo Novecento, quello che stiamo già facendo, no ? Per esempio nel nostro piano urbanistico, noi non parliamo più di « centro storico » : parliamo di « città storica ». Quindi essere coerenti con questa visione vuol dire proporre anche degli oggetti contemporanei come oggetti di tutela. E questo permette anche di sviluppare dei progetti in luoghi della città che sono dei luoghi anche insomma significativi : fare un progetto alla Barca sull'Unesco per noi è molto importante ; vuol dire coinvolgere dei cittadini che normalmente non sono coinvolti in questi processi. Quindi per noi aveva un grande significato questo. Purtroppo non è stato compreso devo dire, se dovessi dare un giudizio diciamo politico di questa cosa che forse la visione di tutela che è stata espressa da questa commissione tecnica, è una visione molto ancorata a una certa tradizione della tutela e quindi sicuramente molto centrata sugli oggetti e forse meno interessante dal punto di vista della reazione politica che può stabilire nel territorio.

Cosa intendi con questa modalità di gestione ?

Beh ! Gestione, intendo il fatto che i piani dei centri storici – in Emilia-Romagna ce ne sono tanti – hanno funzionato molto bene per quanto riguarda il recupero fisico degli edifici. Ma si sono tutti fermati davanti al recupero fisico degli spazi pubblici che sono molto più indietro rispetto agli edifici. E soprattutto nelle città che hanno una maggiore frequentazione come Bologna dove hai dei pubblici diversi – perchè hai residenti, hai turisti, hai studenti, hai una popolazione di *city user* di varie genere – soprattutto cosa succede che lo spazio pubblico diventa il luogo dove queste popolazioni devono convivere però anche si scontrano fra di loro, quindi l'idea di avere un piano di gestione, un *management plan*, che ti permette di fare alcune sperimentazioni su come io uso lo spazio pubblico e come cerco di orientare i diversi gruppi che usano lo spazio pubblico per me è uno dei motivi d'interesse della candidatura. Cioè il punto di partenza è che tutti ci responsabilizziamo sul valore dei portici che sono lo spazio pubblico della città – anche se sono privati – tutti ne siamo consapevoli e poi troviamo dei modi per gestirlo in condivisione senza che sia sempre un conflitto quello che prevale. Questo per esempio fra proprietari e affittuari, fra residenti e studenti, fra attività commerciali e attività libere, fra pedone e automobilisti – i conflitti sono molti. Sono tutte popolazioni che hanno diversi bisogni dello spazio.

C'erano anche altri obiettivi sulla visibilità della città all'internazionale ?

Sicuramente l'Unesco è anche un modo di avere una visibilità importante. Questo, certo, non ci sfugge. Penso che appunto l'assessore alla Cultura, che è anche assessore al Marketing e al Turismo, interessi sicuramente questo aspetto. Quindi diciamo che c'è una combinazione di fattori interessanti. In questi anni abbiamo anche molto impostato il turismo a Bologna che sta diventando importante come turismo metropolitano. Si sono sviluppati dei progetti, ad esempio, di sentieri metropolitani, cammini,... Addirittura si sono fatti degli accordi con Firenze per collegare le due città. E penso che anche il tema dei portici potrebbe essere un tema ad esempio che non solo dà una visione importante di Bologna ma anche di alcuni paesi intorno a Bologna che sono molto ben dotati di portici e comunque di un'intera regione che in realtà ha questo tipo di sviluppo urbano, che tutte le città al lungo alla via Emilia hanno almeno una matrice sulla strada che è una matrice porticata importante, no ? Quindi potrebbe essere addirittura un modo di valorizzare il turismo anche territoriale insomma. Poi dipende anche se qualcuno lo capisce, perchè io

dico le cose ma sai, non è che...

L'ultima volta che ci siamo incontrati per un'intervista, mi hai parlato pure della questione del restauro, della partecipazione del Comune al restauro e alla manutenzione dei portici. Come si svolge la situazione dopo la candidatura ?

Allora, sì, questo è uno dei temi della gestione, no ? Nel senso che, oltre alla gestione quotidiana dello spazio, quindi per esempio tutte le questioni legate ai tavolini dei bar, c'è anche proprio una gestione della manutenzione perchè i portici sono privati ma sono ad uso pubblico, e quindi la manutenzione è sempre un po' un tema che sta fra il Comune e i proprietari. E su questo, vabbè, in questi anni abbiamo lavorato un po' con dei finanziamenti, abbiamo cercato ad esempio di lavorare sulla pulizia dei muri che chiedendo poi ai privati, una volta che i muri sono puliti, di continuare a mantenerli. Queste azioni sono state rese un po' più difficile al periodo della pandemia che prima si è creata una chiusura totale dove la città, come tutte le città, è stata un po' la preda a tutte le forme di vandalismo. E poi, con la riapertura, si è riempito tutta di tavolini, e anche questo ha reso le cose abbastanza difficili. Però dobbiamo entrare un po' in regime con questo sistema. Nel frattempo stiamo sviluppando anche una app, un sistema elettronico per combinare quelle che sono le segnalazioni dei cittadini, il sistema informativo del Comune, le autorizzazioni della Soprintendenza, cioè una specie di database dove tutti quegli che sono interessati alla manutenzione possono, come dire, incontrarsi e scambiarsi informazioni, segnalazioni, cose di questo tipo... Addirittura, io penso che, se questa cosa funziona bene, potremmo elaborare degli strumenti, come per esempio il piano del colore che è uno strumento classico delle città : invece che in forma grafica, lo potremmo elaborare in forma digitale. Quindi anche in quella scelta digitalizzata dei colori, delle cromie, queste cose. Però siamo abbastanza all'inizio. Adesso abbiamo quest'applicazione, una prima forma, molto semplice, ma insomma stiamo cercando di lavorare anche su degli strumenti di gestione che siano un po' nuovi rispetto a quello che abbiamo sempre fatto.

Coinvolge solo la Soprintendenza, o anche associazioni e privati ?

Sì, allora, la Soprintendenza è fondamentale perchè comunque dovrebbe autorizzare uno a uno tutti gli interventi che si fanno sugli edifici vincolati, funziona così. Se noi stabiliamo delle linee guida e uno strumento condiviso, l'autorizzazione potrebbe diventare, invece che uno a uno, potrebbe diventare favorevole ogni volta che tu rispetti le linee guida.

Quindi, si semplicherebbe un po' anche il modo di operare sui singoli tratti di muro. E questo database però sarà accessibile non solo al Comune ma anche alle associazioni che hanno delle parti di collaborazione con il Comune su questi temi o ai proprietari. Quindi, in sostanza poi, a tutta la città in pratica. C'è, è un qualcosa che unisce, come dire, le forze in campo sul tema della manutenzione. Poi tieni conto che quando dico il Comune, in realtà il Comune sono tanti uffici perchè in questo tema saranno coinvolti : l'Ufficio dei portici, i vigili urbani, i settori dei lavori pubblici che fanno la manutenzione degli edifici pubblici, e così via. Anche qui tante persone che devono dialogare.

E la app era prevista anche durante la candidatura Unesco ?

Era una delle cose previste nel piano di gestione. In realtà noi avevamo messo una serie di progetti nel piano di gestione che sono quasi tutti avviati o comunque insomma abbiamo cominciato a lavorarci, molti sono abbastanza avanti, per esempio i piani di restauro del portico dei Servi, del portico di San Luca, sono avanti, sono in corso. E quindi, risistemando il dossier, probabilmente modificheremmo anche delle cose del piano di gestione perchè ne stiamo facendo altre.

Se i portici non sono considerati alla fine dall'Unesco come Patrimonio mondiale, cosa mancherebbe al Comune, visto tutto il percorso che ha già fatto sulla gestione, il restauro, ecc. ?

Secondo me... Te la dico così : forse niente di sostanziale. Cioè penso che comunque la candidatura di Bologna è arrivata... è un po' un label da un certo punto di vista, come raggiungere un premio al traguardo. Però arriva a un momento in cui la città comunque è matura per avere questo premio, perchè sta già facendo delle cose, e queste cose noi le stiamo già facendo comunque. È chiaro che se arriva anche la candidatura all'Unesco, è un modo per rendere evidente un percorso, quindi è importante.

Come il Comune valorizzerebbe i portici se l'obiettivo della candidatura non è raggiunto ?

Ma io per il momento non ci ho pensato perchè penso sempre di vincere, non penso di perdere (rires). E poi comunque adesso finisce un mandato, e quindi sarà anche un po' un compito del prossimo sindaco da decidere cosa vuole fare. Però al momento, noi stiamo

continuando con la candidatura – perchè al governo ce l’hanno chiesto. Quindi in questo momento non esiste un piano B. Perchè tieni conto che è diventato una candidatura italiana, quindi gli ultimi incontri le abbiamo sempre fatti con : il sotto-Segretario alla Cultura, il sotto-Segretario agli Esteri – perchè ha coinvolto anche il Ministero degli Esteri in quanto relazioni con l’Unesco sono relazioni internazionali –, e l’Ambasciatore italiano a Parigi presso l’Unesco. Quindi diventa un tema che va molto al di là della città – e non è che tu puoi decidere “*Allez* : adesso, cambiamo tutto, facciamo un piano B”.

È stato un problema di gestire la candidatura con lo Stato ?

Beh, per quanto mi riguarda, è una cosa un po’ difficile nel senso che in realtà la gestione tecnica possiamo avercela solo noi. Quindi bisogna lasciare un po’ di sovranità politica, ma al tempo stesso cercare di mantenere bene il pallino, di tenere il punto delle cose tecniche perchè solo noi sappiamo che cosa possiamo o non possiamo fare, e fino a che punto, quindi, c’è un po’ questo equilibrio da tenere. Dal punto di vista politico, una cosa che può essere interessante, è che il sotto-Segretario ai Beni culturali – quindi il vice-Ministro che ha la delega all’Unesco –, è Lucia Borgonzoni che era la candidata al Comune di Bologna che si è battuta contro Merola ; quindi è della Lega, una politica di Bologna... Quindi in realtà, lei dal punto di vista politico è contro di noi – sarebbe come dire avere Marine Le Pen come sotto-segretario... Però in realtà lei è di Bologna e quindi in realtà sostiene la città in questa cosa. C’è un po’ una dinamica... non semplice (rires).

La scelta di 12 parti all’inizio, non poteva frammentare la città dal punto di vista esteriore : turismo, ecc. ?

Forse sì, forse un aspetto negativo di avere 12 tratti può essere quello di dare una visione frammentata, cioè *che sembri* eccessivamente un catalogo, non so come dire. Quindi quello potrebbe essere sicuramente un dato che invece, se noi scegliamo – noi sceglieremo comunque dei tratti penso – ma sceglieremo dei tratti con dei perimetri più larghi quindi con una maggiore connotazione urbana, ecco. In questo modo sicuramente la città sembra più un insieme. Credo però che l’Icomos c’è abbia fatto questa critica perchè, mi sono resa conto che in realtà noi abbiamo scritto il dossier in questo modo, ma quando parliamo dei portici, noi in realtà parliamo sempre della città. Perchè comunque il portico è un dispositivo urbano, sia dal punto di vista fisico che dal punto di vista sociale, delle relazioni che avvengono sotto i portici, insomma proprio della cultura della città. È quindi

forse anche un po' il nostro malgrado : noi dicevamo delle cose ma in realtà era come se ne raccontassimo delle altre, quindi forse l'Icomos ha pensato : « ma perchè, se la città è così importante, volete ridurla ? ». Forse ha anche ragione.

Diciamo che è una cosa che mi ha colpito quando studiavo la candidatura prima delle correzioni dovute all'Icomos. Questa frammentazione a me sembrava strana ; frammentazione fino a staccare i portici dagli edifici, sia quelli vicini sia quelli di cui facevano parte quei portici. Sembravano un po' dissociati.

Sì, questo è un altro aspetto – su questo non so darti una risposta. Sembrava molto importante tecnicamente riuscire a perimetrare correttamente i portici. Allora i portici sono pezzi di edifici, quindi perimetrare correttamente un pezzo non è facile : o tu togli tutto quello che ci sta intorno,... È stato fatto un grande lavoro con anche ipotesi diversi per capire come fare. Però poi alla fine, c'è stato risposto che forse la cosa migliore è prendere tutto l'edificio, era quello che sapevamo dall'inizio ma sembrava che questa risposta non sarebbe stata colta, capito ? Quindi, in realtà, su alcune cose, secondo me, ci sono anche un po' dei equivoci... Insomma, bisogna fare esperienza per capire come si può migliorare, un po' così. D'altra parte quasi tutte le candidature, meno che non siano candidature di livello, come dire, indiscutibile – non parliamo di Venezia –, quasi tutte le candidature all'Unesco che io sappia hanno un po' di vicende con i dossier, no ? È abbastanza normale che si fanno delle cose poi si cambia. Non mi preoccupa di quel argomento.

Quando il Comune lavora per il dossier, si fa alla scala locale ; invece è un label destinato ad un'altra scala, internazionale. Mi hai parlato delle discussioni nazionali, ma ce ne sono state per capire come si può far vedere una città dal punto di vista esteriore ai cittadini ?

Questa è una buona domanda. In realtà al livello internazionale funzionano molto le lobby politiche. Però le lobby politiche non entrano in questo merito – è difficile parlare con dei politici di come la città viene vista dall'esterno. Sono molto questioni anche di promozione, di relazioni. Invece questa cosa che tu dici è molto vera, nel senso che uno dovrebbe non essere troppo coinvolto e sempre chiedersi di cosa emerge se io guardo tutta cosa come se io fossi su un aereo, no ? Questo non è così facile da comprendere. Io per esempio non sono di Bologna, però... diciamo che il significato urbano dei portici mi è molto chiaro ; faccio fatica a staccarmi da questa materia. Penso che ci vorrebbe

sicuramente un po' più di distacco per essere più capace di raccontare. Ad esempio, il salto di qualità nella formazione della candidatura comunque l'abbiamo fatto prendendo dei consulenti che non sono di Bologna – sono quindi di Torino. Ci ha molto aiutato, perché finché noi lavoriamo solo noi con l'Università comunque c'è un racconto della città che è lo stesso da anni. Se tu vai a vedere, non so... C'è un filmato degli anni cinquanta che si chiama *Guida per camminare all'ombra* – non so se l'hai visto, si trova anche su Youtube – : è un film prodotto a Bologna da un documentario importante che si chiama Renzo Renzi, e quella voce narrante di Sergio Zavoli che è un giornalista italiano molto famoso, dove si racconta la città e si parla dei portici. È già lì c'è un racconto della città molto autocelebrativo, centrato sul significato dei portici. Poi negli anni settanta esce un documentario che conoscerai sicuramente, che è quello collegato al Piano centro storico, quello di Roversi, che anche lì si parla della città ugualitaria, è molto politico e molto centrato sui portici. Quindi questa narrazione, alimentata anche dagli studi, dalle ricerche fatte dall'Università, è una narrazione che ha ciquant'anni. E quindi non è facile uscire e guardare dall'esterno... Abbastanza sfidante, direi.

Quindi esiste anche un patrimonio politico molto pesante ?

Sì, secondo me, sì. Cioè la continuità politica, da un lato, ti lascia un'eredità molto importante, dall'altro, è anche un racconto continuamente stratificato che tu ogni volta devi, come dire, forare, devi cercare di rompere se vuoi dire delle cose almeno in parte nuove. E questo sicuramente non è facile rispetto al patrimonio. Quest'intervista fa molto intervista da fine mandato. Sto dicendo delle cose quasi imbarazzante (rires).

In realtà, ciò che mi interessa è lo studio della candidatura diversificando i punti di vista secondo le scale, secondo gli attori, le regole internazionali dell'Unesco e realtà che sono particolari...

Realtà che forse, lo dico non da vice-sindaco naturalmente ma più da studioso, delle realtà che forse dal punto di vista della tutela, della cultura della tutela, hanno già fatto degli altri passaggi, perché comunque se tu guardi il sistema internazionale, tendenzialmente fissi delle regole, metti un'asticella e cerchi di mettere delle regole che siano uguali per tutti. Allora magari sono le regole italiane o francesi, che sono abbastanza alte, e tutti cercano di adeguarsi. In realtà forse noi sulla tutela abbiamo già fatto dei ragionamenti diversi – quindi ormai non sono neanche più tanto giuste per noi quelle regole, io ho un po' questa

sensazione. Però al tempo stesso, io sostengo che appunto il label diciamo dell'Unesco, che molti considerano negativamente, cioè molti lo associano all'*overturism*, a tutti quei fenomeni anche di consummo dei siti, ecc., secondo me invece è interessante proprio come opportunità da collegare alla pianificazione urbanistica, perchè comunque la pianificazione urbanistica congela poi luoghi nello stato in cui si trovano ; l'Unesco ti propone di misurarti con una conservazione di un certo tipo, con la gestione, con anche dei dispositivi che possono innovare qualche cosa o portare una migliore conoscenza. Questo secondo me è interessante per chi già pratica un certo tipo di pianificazione. Quindi io lo vedo abbastanza come opportunità, non lo vedo tanto in termini negativi nonostante appunto i molti casi in cui è considerato così.

Un dettaglio : sui dieci criteri, è il quarto...

Il quarto e il secondo. Il quarto come criterio principale che è quello tipologico, e il due che è quello dell'interscambio di valore umani.

E c'è anche sempre il criterio dell'autenticità e dell'integrità.

Sì, questo è un tema a cui l'Unesco tiene molto – anche se non si capisce come hanno fatto a cogliere certi siti, perchè per esempio San Marino, se vogliamo parlare, o anche luoghi della Cina, del Giappone, dove c'è un'idea dell'integrità completamente diversa dalla nostra. Però, sì, l'importanza dell'integrità, quello è il controllo che ha fatto Poisson. È chiaro che l'integrità è abbastanza garantita ; sull'autenticità potremmo dire molte cose, perchè comunque Bologna ha avuto il suo Viollet[-le-Duc]... Anche su questa idea di conservazione, io qualcosa sinceramente da dire ce l'avrei, perchè allora neanche, non so, Notre-Dame a Parigi non va bene.

Sul sito ho visto che la candidatura è stata completata dai monumenti attorno ai portici.

Sì, abbiamo fatto una prima ipotesi – era una prima risposta che avevamo data a Icomos. In realtà è stato, come dire, una risposta interlocutoria, che è da capire se poi effettivamente per loro è accettabile, o se poi dobbiamo ancora lavorarci. È una cosa che stiamo facendo in questo momento.

Annexe 4. Tableau comparatif des listes de Monuments nationaux de Bologne

Tableau analytique des documents disponibles au fonds d'archives de Rome, ACS, MPI, AA. BB. AA, Divisione Monumenti e oggetti d'arte 1860-1890, busta 367, *Monumenti nazionali*, elenchi di inventario, fasc. *Bologna*.

Monuments nationaux recensés entre 1870 et 1877	Type	Classement en 1877	Variations en 1870	Variations intermédiaires
Basilique S. Petronio	édifice religieux	1		
<i>Arche de S. Domenico</i>	sculpture	1	inexistant	
<i>Chapelle Bentivoglio (église S. Giacomo)</i>	objets / édifice religieux	2	Eglise San Giacomo	classement 1
Oratoire de S. Cecilia	édifice religieux	2	inexistant	classement 1
Fontaine du Neptune	sculpture	2		classement 3, puis 1
Basilique S. Stefano	édifice religieux	2		
Palais municipal	édifice laïc	2		
Palazzo del Podestà	édifice laïc	2		
Eglise S. Michele in Bosco	édifice religieux	2		rayé
Palais de l'Université	édifice laïc	2		rayé
Collège d'Espagne	édifice laïc	inexistant		classement 2
Eglise S. Maria dei Servi	édifice religieux	3		classement 2
Eglise S. Domenico	édifice religieux	3		classement 2
Tours Asinelli et Garisenda	édifice laïc	3		classement 2
Archiginnasio	édifice laïc	3		classement 2
<i>Fresque du Cossa (église du Barracano)</i>	Peinture / édifice religieux	3	Eglise du Barracano	classement 2
Eglise S. Francesco	édifice religieux	3		
Eglise S. S. Vitale et Agricola	édifice religieux	3		
Eglise S. Giovanni in Monte	édifice religieux	3		
Eglise S. Martino Maggiore	édifice religieux	3		rayé
Eglise de la Miséricorde	édifice religieux	3		
Cathédrale S. Pietro	édifice religieux	3		rayé
Eglise Corpus Domini	édifice religieux	3		

Madonna di S. Luca	édifice OU objet religieux	3	et le portique	et le portique
<i>Cimetière (pour les fouilles étrusques)</i>	édifice / site archéologique	3	et les portiques	
Palais de la Mercanzia	édifice laïc	3		
Palais du Registro (dei Notai)	édifice laïc	3		
Palais de la Zecca	édifice laïc	3		
Palais Grassi	édifice laïc	3		
Palais Isolani (regroupés)	édifice laïc	3		
Palais Pepoli	édifice laïc	3		
<i>Fresques du Palais Fava</i>	peinture	3	et autres palais	et autres palais
Portique dei Banchi	façade	3		
Palais Strazzaroli	édifice laïc	3		
Oratoire S. Rocco	édifice religieux	3	inexistant	
Eglise S. Procolo	édifice religieux	3	inexistant	rayé
Eglise S. Vittoria	édifice religieux	3 (ajout)		classement 2
Oratoire de la Madonna di Galliera	édifice religieux	inexistant		classement 3
Eglise S. Maria della Vita	édifice religieux	inexistant		classement 3
Académie des Beaux-Arts (Pinacothèque)	musée	inexistant		classement 3
Ex-église S. Apollonia	édifice religieux	inexistant		classement 1
Eglise du Saint Sauveur	édifice religieux	inexistant		classement 3
Eglise Ronzano	édifice religieux	inexistant		classement 3
Eglise S. Paolo	édifice religieux	inexistant	inexistant	classement 3
Eglise S. Bartolomeo	édifice religieux	inexistant	inexistant	classement 3
Villa Gozzadini	édifice laïc	inexistant		inexistant
Palais Bevilacqua	édifice laïc	inexistant		inexistant
<i>Galleries de tableaux privés</i>	peintures	inexistant		inexistant
Façades de palais (Leoni, Fantuzzi, etc.)	façades	inexistant		inexistant
Théâtre municipal et autres théâtres	édifice laïc	inexistant		inexistant
Lycée philharmonique (conservatoire)	édifice laïc	inexistant		inexistant

Annexe 5. Quelques lettres rédigées en 1956 par les habitants de Bologne

Nous avons choisi de reproduire en annexe quelques exemples des lettres d'observations conservées dans les Archives historiques municipales de Bologne, dans le fonds portant sur le *Piano Regolatore Generale del 1955*. Ces sources sont relativement précieuses, à la fois parce qu'elles donnent directement accès aux discours des habitants qui les ont rédigées, mais aussi parce qu'il semble que ce type de document ne soit pas systématiquement conservé par l'administration municipale. Les annotations au crayon donnent à voir les traces du travail de synthèse qui a été réalisé afin d'intégrer au plan d'urbanisme ou de rejeter les remarques des habitants.

La première lettre (n° 85) datée du 27 mars 1956 représente un exemple de lettres rédigées par des institutions locales ou régionales (la section émilienne de l'INU, l'Institut provincial du tourisme, etc.) et des associations (le CBSA, la *Famèja Bulgnèisa*, etc.). Signée du Recteur de l'Université de Bologne, elle s'intéresse au quartier universitaire.

La deuxième (n° 75) datée du 27 mars 1956 s'appuie à la fois sur une défense du patrimoine urbain de la ville en général et de l'intérêt artistique d'un édifice en particulier pour empêcher les démolitions prévues aux alentours de la propriété de l'auteur située dans la vieille ville, rue Santa Margherita.

La troisième (n° 391) datée du 6 avril 1956 s'oppose au projet de transformation dans un quartier afin de sauvegarder l'harmonie de ce dernier où se trouve l'une des propriétés de l'auteur, au 39 de la Strada Maggiore. En particulier, il défend la richesse du quartier qui serait mise à mal par les démolitions et les nouvelles constructions envisagées.

Les cartes sont quant à elles extraites des annexes des lettres n° 57 et n° 122, datées respectivement des 10 et 31 mars 1956. Ces deux exemples montrent comment leurs auteurs soumettent des variantes au plan d'urbanisme souvent conçues comme moins invasives. Le premier cas concerne le quartier au sud du complexe de S. Stefano, et le second la rue Rialto au sud-est de la vieille ville.

Lettre d'observation n° 85 rédigée par Felice Battaglia, Recteur de l'Université de Bologne, le 27 mars 1956.

5/

 L. 100

Prot. n° 3/11 -

 27.3.56
COMUNE DI BOLOGNA
Sig. SINDACO

SEGRETERIA GENERALE
mag. 85

del Comune di
B O L O G N A

OGGETTO: Osservazioni della Università degli studi di Bologna sul piano regolatore della città a norma dell'art.9 della legge 17 agosto 1942 n°1150.-

- - - - -

L'Università degli studi di Bologna, rappresentata dal Rettore prof. FELICE BATTAGLIA, presa visione del nuovo piano regolatore della città di Bologna da codesto Comune approvato con deliberazione consigliare in data 12 ottobre 1955, ai sensi dell'art.9 della legge urbanistica 17 agosto 1942 n°1150, formula nei riguardi del detto piano regolatore le seguenti osservazioni.

A) - In ordine alla prevista demolizione a Porta Zamboni di una striscia di fabbricato sede dello Istituto di fisiologia umana per una larghezza variabile da 6 a 8 metri, si osserva che il detto fabbricato in specie in questa parte, è stato completamente ricostruito in questi ultimi anni sì da creare quel complesso edilizio indispensabile ad ospitare l'importantissimo Istituto. Poiché la eliminazione della detta porzione di fabbricato costituisce un sensibile danno per questa Università.

tà in quanto la falcidia oltre che a ridurre le
disponibilità di spazio dell'Istituto costringereb-
be a gravosissime modificazioni interne particolar-
mente nei riguardi degli impianti speciali e degli
importanti laboratori, si chiede che dal piano re-
golatore sia eliminata la riduzione del fabbrica-
to suddetto.

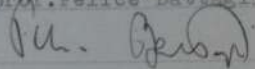
B) - Questa Università poi, desidera anche far pre-
sente che non avrebbe nulla in contrario a che uno
dei mercatini rionali e più precisamente quello
previsto per dare una sede alle bancarelle ora po-
ste in Piazza Aldrovandi, fosse definitivamente si-
stemato, con l'osservanza di tutte le norme igie-
niche del caso, in una località non lontana dal
Palazzo Universitario. Risulta infatti che in una
prima redazione del piano regolatore, quale fu pre-
sentata al Congresso di urbanistica che ebbe luo-
go a Genova, tale mercatino era ubicato nella zo-
na situata fra via de' Vinazzetti, via dell'Unione
e via Sant'Appolonia, le cui costruzioni sono co-
munque da abbattersi. Ebbene questa Università
vedrebbe di buon grado tale definitiva sistemazio-
ne od altra in zona contigua, come ad esempio sul-
l'area, ora scoperta, tra Via S. Leonardo e via
Belmeloro. In tale modo si verrebbe incontro alle

necessità dei dipendenti di questo Ateneo, specie
del personale subalterno che abita stabilmente con
le proprie famiglie negli edifici universitari.

Quanto sopra è formulato allo scopo, espressamente previsto dalla legge urbanistica del 17.8. 1942 n°1150 e dalla circolare del Ministero dei Lavori Pubblici del 7 luglio 1954 n°2495, di contribuire con le proprie osservazioni alla migliore e più congrua redazione del piano regolatore generale.
Bologna addì 26 MAR 1956.

IL RETTORE

(prof. Felice Battaglia)





SEGRETERIA GENERALE
pag 75

Ill.mo Signor Sindaco di Bologna,

Il sottoscritto intende presentare le seguenti osservazioni alla attuazione del piano regolatore generale del Comune, essendo la sua proprietà interessata all'apertura della via di comunicazione progettata fra la Piazza Galileo e l'altra prospiciente la chiesa di S. Paolo Maggiore. L'allargamento dell'attuale Via Val d'Aposa, con la completa demolizione dei fabbricati sul lato sinistro confinanti con la parallela Via Spirito Santo, porterebbe a mettere in vista un complesso alquanto indecoroso di vecchi fabbricati in parte demaniali per i quali sarebbe necessario subito provvedere ad una sistemazione adeguata.

Come è stato affermato da vari studiosi dell'arte bolognese, ed anche da giornali cittadini, le troppo numerose e vaste demolizioni di fabbricati snaturebbero il carattere edilizio ed urbanistico bolognese, senza una decisiva e duratura soluzione dei problemi del traffico.

Pertanto il sacrificio di tante vecchie case, spesso interessanti per arte e storia, sempre per valore ambientale, categoria alla quale appartiene la casa di mia proprietà (avente la facciata sulla Piazzetta S. Margherita ed i due fianchi in Via Val d'Aposa e Vicolo Spirito Santo) non sembra giustificato agli

è già stato elaborato il progetto di sistemazione dei terreni di proprietà della Comune.

effetti estetici e a quelli pratici.

Questa casa, a differenza delle altre ad essa confinanti e costituenti la spina che si vorrebbe demolire, oltre ad essere ben solida (durante la guerra le cantine furono adibite a rifugio pubblico) presenta elementi artistici di non trascurabile interesse, quali la scala in stile settecentesco e le decorazioni delle sale dovute a buoni pittori dell'800.

Questi sono i motivi che mi costringono a dichiarare opposizione al nuovo piano regolatore.

Con perfetta stima

Bologna,

27 Mayo 1956

Dott. Camillo Cavara

Dott. Camillo Cavara

Via S. Margherita n.6

Bologna -

Lettre d'observation n° 391 rédigée par Vittorio Poggi, le 6 avril 1956.

  **SEGRETERIA GENERALE**
391

Bologna 6 Aprile 1956

AL SIGNOR SINDACO DEL COMUNE DI BOLOGNA

- Ufficio del Piano Regolatore -

OGGETTO : Osservazioni circa la progettazione del Piano
Regolatore tra via Guerrazzi, Via Maggiore, Via
Posterla.

Il sottoscritto Poggi Geom. Vittorio di Augusto, domiciliato in Bologna, via Galliera N°87, proprietario del fabbricato posto all'angolo di Via Maggiore n°39 e via Posterla N°2, ha rilevato che il suo fabbricato, con il nuovo Piano Regolatore, dovrebbe essere demolito insieme a quello contiguo di Via Maggiore N°39 e Via Guerrazzi N° I di proprietà della Soc. Guerma, per dar luogo alla formazione di una piazzetta.

In merito a tale progettata demolizione si permette fare osservare alla S.V. quanto segue :

La demolizione di questo gruppo di fabbricati non apporta nessun miglioramento alla viabilità sulla direttrice Piazza Aldrovandi Via Guerrazzi in quanto la via Guerrazzi è abbastanza larga e può sopportare un traffico molto più intenso. Anche l'intenso traffico che si sviluppa lungo la direttrice di Via Maggiore non risente miglioramento alcuno dalla creazione di questa nuova piazzetta, data la presenza

dell'antico palazzo di via Maggiore N°42.

L'allargamento della Via Posterla che si inizierebbe dal lato sud della nuova piazzetta non riesce di alcuna utilità per il traffico perchè sfogherebbe in una zona appartata fuori di ogni direttrice. Inq questa zona antica e tranquilla si verrebbe a creare solo nuovi fabbricati probabilmente in contrasto con la zona caratteristica di Bologna antica.

La creazione poi di questo spiazzo dal lato economico, riuscirebbe certamente oltremodo oneroso senza utilità alcuna e probabilmente col risultato di rompere il complesso armonico delle costruzioni che circondano il portico della Chiesa dei Servi.

e dove?
La parte della città a sud della direttrice di via Maggiore comprende uno dei nuclei più ricchi e storici di Bologna, che dovrebbe essere salvato ad ogni costo deviando il traffico per ben altre e più ampie direttrici. E' il nucleo che era anticamente compreso nella seconda cerchia delle mura cittadine, cerchia che passava dove trovasi ora il fabbricato dello scrivente e nel cui prospetto, a ricordo della vecchia porta, la Sovrintendenza ai Monumenti volle fosse ricordata perpetuamente con l'apposizione di un basorilievo.

Il sottoscritto propone ed insiste perchè resti intatto il blocco dei fabbricati di Via Maggiore N°39, Via Guer-

razzi N°I, e Via Posterla N°2 costituenti due proprietà che si intersecano, anzi quella di Via Posterla si sovrappone in parte sul palazzo di via Guerrazzi N°I.

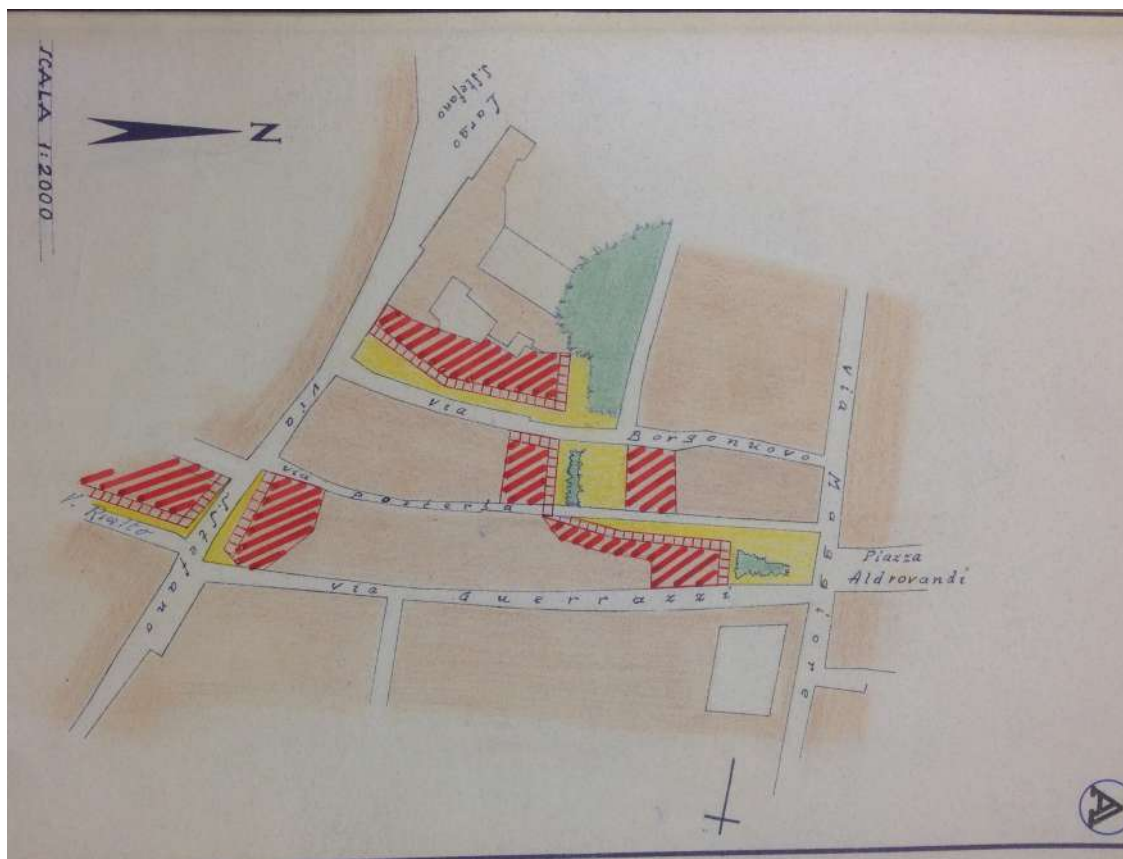
Ritiene poi aggiungere che su questo blocco di fabbricati ho avuto sentore che esistano vincoli e limitazioni da parte della Sovrintendenza ai Monumenti.

Se poi malauguratamente la S.V. non dovesse accedere alla proposta di conservare il blocco dei fabbricati suddetti e intendesse approvare tanto la costruzione della piazzetta quanto il tratto di strada a zing-zag di collegamento con Via Borgo Nuovo il sottoscritto si riserva di presentare le sue osservazioni ed i reclami del caso.

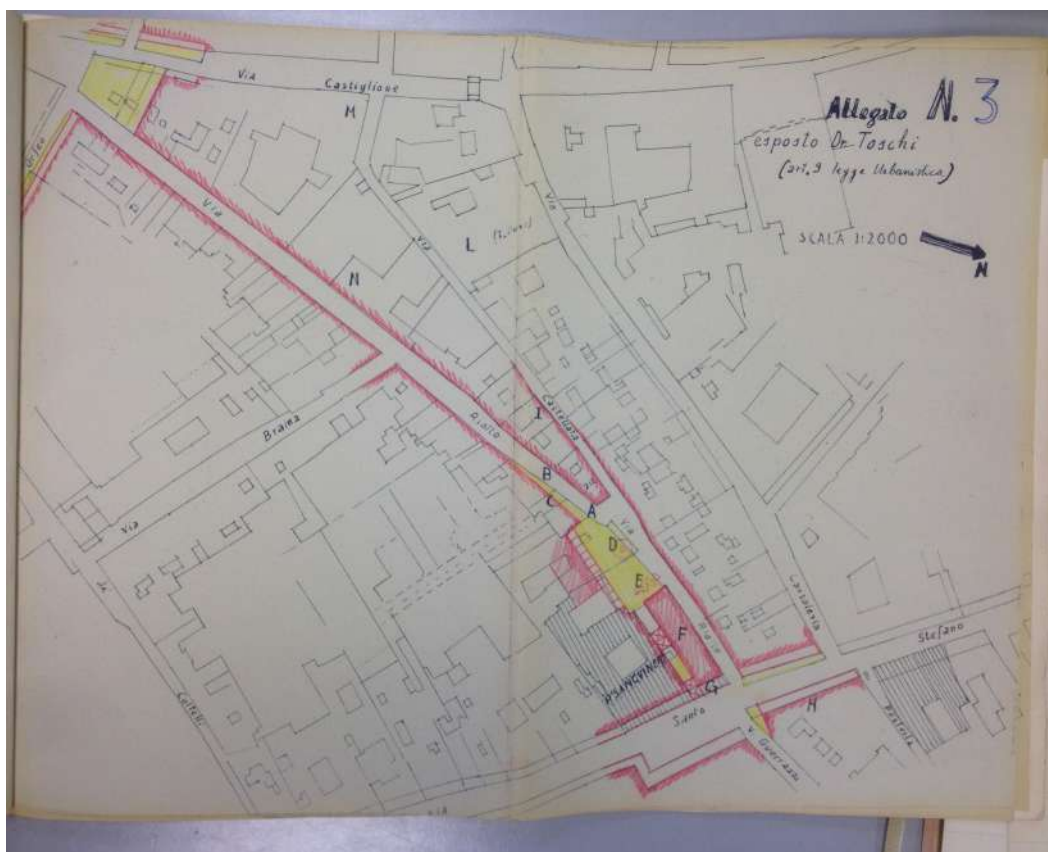
Con osservanza e in attesa delle decisioni che la S.V. prenderà e che spera conformi alle sue osservazioni si firma

Vittorio Poggi

Annexes de la lettre d'observation n° 57 du 10 mars 1956, signée par 44 personnes (en haut, le projet municipal ; en bas, l'une des variantes proposée par les signataires).



Annexes de la lettre d'observation n° 122 rédigée par Giovanni Toschi, le 31 mars 1956
(en haut, le projet municipal ; en bas, l'une des variantes proposée par l'auteur).



Index

INDEX DES PERSONNES

ASTENGO, Giovanni.....	138-140, 387-388, 391
BARBACCI, Alfredo.....	138, 160-162, 179, 187, 219, 279, 349
BENEVOLO, Leonardo.....	29, 75, 235, 387-388, 391, 408
BOITO, Camillo.....	134, 210-211, 255, 345, 347
CAMPOS VENUTI, Giuseppe.....	75, 235, 279, 303-309, 312, 324, 330, 376, 409
CARDUCCI, Giosuè.....	197, 205, 211, 253, 288-289, 351
CERVELLATI, Pier Luigi.....	60, 80, 235, 237, 279, 283, 324, 328, 376-377, 381, 388, 398
DALLOLIO, Alberto.....	206-207
DOZZA, Giuseppe.....	179, 225, 302
FACCIOLI, Raffaele.....	201-202, 207, 318, 341
FARINI, Luigi Carlo.....	148, 150, 197, 224, 316
GIOVANNONI, Gustavo..	134-141, 156, 162-163, 167, 178, 180-182, 235, 321, 347, 391, 406
MONTI, Coriolano.....	149, 368-370
MONTI, Paolo.....	360, 377-378
ORIOLO, Valentina.....	60, 79-80, 292, 294, 298, 310
RICCI, Corrado.....	197, 257-258, 261, 285, 344, 352, 427, 434
RUBBIANI, Alfonso.....	187, 202-203, 205-206, 211, 214, 216, 219, 222, 238-239, 242, 276, 318, 321, 342, 360, 375, 405
TACCONI, Gaetano.....	202, 211
VIOLLET-LE-DUC, Eugène.....	29, 134, 168, 210, 345
ZUCCHINI, Guido.....	239, 276, 321, 432

INDEX DES ÉDIFICES ET DES LIEUX

Archiginnasio.....	44, 79, 112, 158-159, 197, 219, 322, 423-424, 427, 429
Caisse d'épargne.....	168, 252
Casa Galvani.....	107, 251
Casa Isolani.....	129, 373, 432
Casa Pasi.....	239-241, 277, 357
Cimetière de la Certosa / couvent des Chartreux.....	129, 164, 201, 295, 395
Collines.....	41, 46, 69, 107, 112, 115-116, 247, 256, 325, 351, 379, 381, 395, 402, 406-407
Fontaine du Neptune / place du Neptune.....	105, 110, 214, 423, 427, 429
Jardins Margherita.....	113, 407
MAMbo / ancien four à pain municipal.....	251, 372
Palais Bentivoglio.....	265, 348, 378
Palais Bevilacqua.....	69, 371
Palais d'Accursio.....	42, 61, 107, 276, 297, 423-424, 429
Palais Davia Bargellini.....	360-362
Palais Grassi.....	129, 202
Palais de la Mercanzia.....	159-160, 162, 173, 202, 214, 239-240, 243, 265, 277, 322, 342-343, 345, 423-424, 428-429, 432
Palais dei Notai.....	202, 297
Palais della Zecca.....	217
Palais Dogana.....	369-370
Palais du Podestà.....	42, 214-215, 265, 276, 344-345, 351, 422-423, 429, 432
Palais Ghisilieri.....	159, 162, 222
Palais Malvezzi de' Medici.....	369-370

Palais Pepoli.....	107, 129
Palais Re Enzo.....	42, 107, 110, 202, 211-212, 214, 217, 239, 265, 276, 297, 344, 375, 422-424, 429
Palais Ronzani.....	168, 252
Piazza Maggiore.....	42, 45, 57, 71, 105, 110, 112-115, 148, 158, 164, 170, 226, 243, 258, 272, 295, 297, 327, 351, 353, 361, 368, 377, 391, 399, 401-402, 406, 423-424, 427, 429, 431-434
Place Aldrovandi.....	42, 119, 249
Place Malpighi.....	42, 360-361
Place Santo Stefano.....	69, 114, 427, 431-433
Porte Maggiore.....	224, 226, 252, 395
Porte San Mamolo.....	207, 395
Porte Saragozza.....	108, 112, 165, 395, 422-423, 427-429, 431
Portique des Alemanni.....	394-395
Portique du Pavaglione / Palais dei Banchi.....	107, 110, 120, 201
Portique de S. Luca.....	105, 107, 113, 115, 129, 297, 394-395, 407, 423-424, 428-429, 431, 436
Quartier du Quadrilatère.....	114, 272
Rue (Via) Indipendenza.....	71, 114, 148-149, 165, 167-168, 231, 327, 356, 366-367, 369, 431
Rue Marconi.....	107, 321, 361, 379
Rue Mezzofanti.....	260, 381, 412
Rue Mirasole.....	177, 360, 362-365
Rue du Pratello.....	114, 177, 236, 340, 362
Rue Rizzoli.....	69, 71, 114, 168, 199, 215, 231, 233-234, 319, 341, 344-345, 357
Rue San Vitale.....	117, 232, 275, 277
Rue Ugo Bassi.....	71, 217, 231

Rue Zamboni.....	77, 95-96, 99, 297, 369
S. Domenico.....	110, 202, 258, 265, 423, 427, 429-430
S. Francesco.....	44, 114, 158-159, 202, 205, 219, 340, 360, 362, 375, 423-424, 429-430
S. Giacomo Maggiore.....	423, 427, 429-430
S. Giovanni in Monte.....	42, 263
S. Luca.....	46, 69, 105, 107-108, 112-113, 164, 353, 395, 407, 423-424, 428-430, 436
S. Maria dei Servi.....	44, 115, 152, 269, 297, 360, 423-424, 429-430, 432
S. Maria della Vita.....	110, 265
S. Martino.....	276, 340
S. Michele in Bosco.....	113, 164, 395, 407
S. Paolo.....	265-266
S. Petronio.....	45, 107, 110, 112, 217, 225, 232, 351, 423, 429
S. Pietro (cathédrale).....	248, 369, 423, 429-430
S. Stefano.....	42, 69, 105, 107, 112, 114, 202, 242, 263, 276, 423-424, 427, 429, 432
Spirito Santo.....	214, 217, 263
Strada Maggiore.....	42, 69, 114, 152, 277, 373, 423-424, 429
Tour Artenisi.....	342-343, 345
Tour Asinelli.....	27, 69, 105, 110, 164, 225-227, 240, 243, 274, 277, 342, 347, 350-351, 353, 423-424, 429
Tour Garisenda....	27, 105, 110, 153, 164, 199, 205, 243, 274, 342, 347, 350, 353, 423-424, 429-430
Tour Prendiparte.....	86, 250, 265, 273, 348-349
Tour Riccadonna.....	342-343, 345
Université / Palais Poggi.....	99, 112, 423, 427-430

Table des matières

Remerciements.....	5
Résumés.....	9
Sommaire.....	15
Liste des tableaux.....	17
Liste des figures.....	19
Liste des cartes.....	21
Liste des abréviations.....	23
Avant-propos.....	25
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	27
A. Les études patrimoniales : état de l’art pluridisciplinaire.....	28
1. Les études historiques, du patrimonial à la patrimonialisation.....	28
2. Les études géographiques : le patrimoine comme ressource et habitat.....	31
3. Le renouvellement des études patrimoniales : l’apport de la sociologie.....	34
4. L’anthropologisation et le nouveau paradigme de la Convention Unesco de 2003.....	36
B. Le centre historique de Bologne entre territoire et patrimoine.....	41
1. Formation et composition géohistoriques du terrain.....	41
2. Depuis 1860 : l’enjeu de l’urbanisation et de la patrimonialisation.....	45
3. Un palimpseste de patrimonialisations.....	47
C. Questionnements et structure de la thèse.....	52
1. Problématique et hypothèses.....	52
2. La géohistoire comme démarche d’une thèse transdisciplinaire.....	54
3. Une méthodologie guidée par l’expérience du terrain.....	56

4. La construction d'un terrain historique : l'entrée par les sources archivistiques....	59
5. Déroulement de la thèse.....	61
PREMIÈRE PARTIE — SÉMIOGENÈSE DES MANIFESTATIONS PATRIMONIALES.....	65
Chapitre I – Le patrimoine, un objet spatial habité.....	67
A. Des terrains aux sources : mise en œuvre du raisonnement inductif.....	68
1. Le terrain géographique.....	68
1.1. <i>Parcours et genèses.....</i>	<i>68</i>
1.2. <i>Les acteurs du patrimoine, guides de nos parcours.....</i>	<i>71</i>
1.3. <i>Évolution temporelle du terrain géographique.....</i>	<i>74</i>
2. Le terrain historique.....	78
2.1. <i>Présentation commentée des sources archivistiques.....</i>	<i>78</i>
2.2. <i>Premier cheminement sur le terrain historique.....</i>	<i>81</i>
B. Des acteurs au patrimoine : allers-retours.....	82
1. Les habitants, des acteurs du patrimoine.....	83
1.1. <i>L'habiter comme genèses.....</i>	<i>83</i>
1.2. <i>Habiter et patrimoine.....</i>	<i>86</i>
2. Approches méthodologique et analytique.....	88
2.1. <i>Une imbrication de systèmes d'acteurs.....</i>	<i>88</i>
2.2. <i>Approche socio-historique des habitants.....</i>	<i>91</i>
2.3. <i>Approche sociologique comparative (1969-2019).....</i>	<i>93</i>
3. Définir les acteurs du patrimoine.....	95
3.1. <i>Mobilités et appropriations.....</i>	<i>95</i>
3.2. <i>L'évolution des mobilités.....</i>	<i>97</i>
3.3. <i>La norme et l'habitude.....</i>	<i>99</i>
Conclusion du chapitre I.....	102

Chapitre II – Des patrimonialités aux manifestations patrimoniales.....	103
A. Analyse diachronique des patrimonialités.....	104
1. Quelles patrimonialités dans les années 1960 ?.....	104
1.1. <i>L'identification d'un corpus en 1969.....</i>	105
1.2. <i>Le corpus de 1969 : un corpus patrimonial ?.....</i>	107
1.3. <i>Une patrimonialité diffuse.....</i>	108
2. Analyse comparée de deux échantillons.....	109
2.1. <i>État du corpus patrimonial doxique de 2019.....</i>	110
2.2. <i>Évolution des corpus en 50 ans.....</i>	112
2.3. <i>Vers un patrimoine étendu ?.....</i>	113
3. La diversité des corpus : signe de la volatilité des manifestations ?.....	115
3.1. <i>Une superposition de corpus.....</i>	115
3.2. <i>L'appropriation affective d'un lieu de vie.....</i>	117
3.3. <i>De la partie au tout, du durable au volatile.....</i>	120
B. Les manifestations patrimoniales : une perspective géohistorique.....	122
1. Le monument : l'incarnation du patrimonial avant le patrimoine ?.....	123
1.1. <i>L'identification du patrimonial.....</i>	123
1.2. <i>L'entrée du monument dans l'histoire.....</i>	124
1.3. <i>Vers la valorisation du fait patrimonial.....</i>	126
2. Variations sur le monument.....	128
2.1. <i>L'entrée du monument dans l'espace.....</i>	128
2.2. <i>Du monument à la monumentalité.....</i>	130
2.3. <i>Le monument, un repère spatio-temporel.....</i>	131
C. De l'objet à l'espace : le patrimoine urbain.....	133
1. L'invention du patrimoine urbain.....	133

1.1. <i>Le Moderne et l'Ancien</i>	133
1.2. <i>Giovannoni : un urbaniste confronté au patrimoine</i>	135
1.3. <i>L'approche urbanistique du patrimoine</i>	136
2. Patrimoine urbain et espace urbain.....	137
2.1. <i>L'environnement comme fondement du patrimoine urbain</i>	137
2.2. <i>La double nature du patrimoine urbain</i>	139
2.3. <i>L'approche pittoresque du patrimoine et du paysage</i>	141
Conclusion du chapitre II	143
Chapitre III – Évolution géohistorique des manifestations patrimoniales urbaines .	145
A. Transformations et reproductions	146
1. Les transformations urbaines : risques pour le patrimoine ?.....	146
1.1. <i>La modernisation : une rupture libérale</i>	147
1.2. <i>L'esquisse de politiques patrimoniales</i>	149
1.3. <i>Un patrimoine casuel ?</i>	152
2. Ruptures législatives et urbanistiques vers la reproduction « patri-territoriale ». 154	
2.1. <i>Innovations législatives et poursuite de l'étatisation patrimoniale</i>	154
2.2. <i>La Seconde Guerre mondiale, une rupture patrimoniale</i>	157
2.3. <i>La reconstruction : la Seconde Guerre mondiale comme double rupture</i>	160
B. Modernisations et patrimonialisations	163
1. Le patrimoine et les premières modernisations.....	163
1.1. <i>L'inventaire des Monuments nationaux</i>	163
1.2. <i>Les valorisations monumentales par l'urbanisme</i>	165
1.3. <i>Le patrimoine, un objet moderne ?</i>	168
2. La patrimonialisation par l'urbanisme.....	170
2.1. <i>Un patrimoine invisible avant la rupture normative ?</i>	170

2.2. <i>La visibilité après-guerre du patrimoine</i>	171
2.3. <i>La continuité des politiques urbanistiques</i>	173
3. <i>La patrimonialisation, de la transformation à la reproduction</i>	175
3.1. <i>Le PRG 1955 : un plan anachronique ?</i>	175
3.2. <i>D'une modernisation à l'autre</i>	178
C. Évolution des représentations urbaines et patrimoniales	180
1. <i>Analyses géohistoriques de la ville héritée à la ville historique</i>	181
1.1. <i>Représentations spatiales et opposition des lieux</i>	181
1.2. <i>Le revirement géohistorique d'après-guerre</i>	182
1.3. <i>L'intégration des périphéries</i>	183
2. <i>Modélisation des dynamiques géohistoriques</i>	184
2.1. <i>Changements urbains et patrimoniaux jusqu'en 1909</i>	184
2.2. <i>Ruptures et transitions : de 1909 aux années 1960</i>	185
2.3. <i>Depuis 1972 : l'ère du patrimoine ?</i>	186
Conclusion du chapitre III	188
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE	189
DEUXIÈME PARTIE — POLYTEMPORALITÉ ET POLYSPATIALITÉ PATRIMONIALES	193
Chapitre IV – La transmission des patrimonialisations	195
A. L'héritage, un produit diachronique	196
1. <i>Comment l'héritage fait-il sens ?</i>	196
1.1. <i>Érudition et vulgarisation</i>	196
1.2. <i>Le sens par l'usage</i>	198
2. <i>Rendre durable l'héritage</i>	200
2.1. <i>La normalisation du patrimoine</i>	200
2.2. <i>Le matériel comme incarnation de la continuité</i>	201

3. La légitimité des habitants.....	204
3.1. <i>Matérialiser une image urbaine</i>	204
3.2. <i>Élite locale vs. autorités nationales</i>	206
B. Conserver et transmettre : l'authenticité en question	208
1. Les restaurations et la transmission des représentations.....	209
1.1. <i>La restauration est-elle synonyme de conservation ?</i>	209
1.2. <i>Les restaurations néo-gothiques à Bologne</i>	210
2. L'authenticité du conservé et du transmis.....	213
2.1. <i>De la valorisation au risque de falsification</i>	214
2.2. <i>Des conservations apatrimoniales ?</i>	217
3. Transmettre le disparu.....	218
3.1. <i>La reproduction patrimoniale</i>	218
3.2. <i>Marquer ce qui n'est plus</i>	220
C. Un objet en évolution : les resémantisations patrimoniales	223
1. Les resémantisations, conséquences de représentations patrimoniales en évolution.....	223
1.1. <i>Des variations dans l'attente d'une structuration ?</i>	223
1.2. <i>L'évolution des représentations des habitants</i>	228
2. Le changement de sens du « patrimoine mineur ».....	230
2.1. <i>La priorité au « décor urbain »</i>	230
2.2. <i>Le bâti comme ressource</i>	233
2.3. <i>Restaurations et valorisations</i>	235
3. Succession et accumulation de nouvelles patrimonialisations.....	238
3.1. <i>Les restaurations néo-gothiques, entre patrimonialisation nouvelle et seconde</i>	238
3.2. <i>La resémantisation comme surplus patrimonial</i>	241

Conclusion du chapitre IV.....	244
Chapitre V – Les extensions patrimoniales : une pluripatrimonialisation.....	245
A. Resémantisations patrimoniales et extensions des statuts.....	246
1. Des normes aux représentations.....	246
1.1. <i>L’extension des normes : vers une complexification ?.....</i>	<i>246</i>
1.2. <i>Des normes aux patrimonialités : l’influence sur les représentations.....</i>	<i>247</i>
1.3. <i>La permanence d’une axiologie ancienne.....</i>	<i>249</i>
2. L’extension des statuts patrimoniaux.....	251
2.1. <i>L’extension chrono-typologique.....</i>	<i>251</i>
2.2. <i>D’autres extensions typologiques.....</i>	<i>252</i>
2.3. <i>L’extension topographique.....</i>	<i>255</i>
3. Le renouvellement des représentations par « l’habitude ».....	257
3.1. <i>Les pratiques touristiques comme indices de l’extension patrimoniale.....</i>	<i>257</i>
3.2. <i>Vers le patrimoine urbain.....</i>	<i>258</i>
B. Des patrimonialisations intensives aux patrimonialisations extensives.....	262
1. L’extension des pratiques de valorisation patrimoniale.....	262
1.1. <i>Retour sur la restauration comme mode de patrimonialiser intensif.....</i>	<i>262</i>
1.2. <i>Les valorisations scénographiques : l’extension par l’urbanisme ?.....</i>	<i>263</i>
2. Trois logiques spatiales d’extension patrimoniale.....	266
2.1. <i>L’harmonie des lieux comme extension patrimoniale.....</i>	<i>266</i>
2.2. <i>La patrimonialisation en réseau.....</i>	<i>267</i>
2.3. <i>Le patrimoine significatif : une approche territoriale.....</i>	<i>269</i>
3. Les rapports entre l’intensif et l’extensif.....	272
3.1 <i>Extensions hiérarchiques et extensions rhizomiques.....</i>	<i>272</i>
3.2. <i>La logique réticulaire, une extension ambivalente.....</i>	<i>273</i>

C. Des extensions cascantes et combinées.....	275
1. La pluripatrimonialisation sous l'impulsion néo-gothique.....	275
1.1. <i>La logique plurielle de la patrimonialisation néo-gothique.....</i>	<i>275</i>
1.2. <i>La tendance à l'homogénéisation et l'enchaînement patrimonial.....</i>	<i>277</i>
2. Le plan de 1969 : une « omnipatrimonialisation plurielle ».....	278
2.1. <i>Vers la patrimonialisation de l'urbain.....</i>	<i>279</i>
2.2. <i>L'articulation de deux types patrimoniaux.....</i>	<i>281</i>
2.3. <i>La patrimonialisation d'un monument unique.....</i>	<i>283</i>
Conclusion du chapitre V.....	285
Chapitre VI – Médiations et systèmes patrimoniaux.....	287
A. Interactions et médiations à différentes échelles spatiales.....	288
1. Les interactions multiscalaires : un phénomène ancien.....	288
1.1. <i>Les échanges dans le nouvel État italien.....</i>	<i>288</i>
1.2. <i>Une patrimonialisation culturelle ?.....</i>	<i>290</i>
2. La co-production de la candidature Unesco des portiques de Bologne.....	291
2.1. <i>Les dialogues nationaux.....</i>	<i>291</i>
2.2. <i>Une candidature aux critères internationaux.....</i>	<i>293</i>
3. La multiscalarité : quels effets sur les manifestations patrimoniales ?.....	295
3.1. <i>Le label Unesco : la patrimonialisation des objets et des lieux ?.....</i>	<i>295</i>
3.2. <i>Avant le label : les effets de la candidature sur les biens patrimoniaux.....</i>	<i>297</i>
3.3. <i>Au-delà du label : visibilité et diversification patrimoniales par le tourisme.....</i>	<i>299</i>
B. Les médiations, de la production d'un héritage à sa transmission.....	301
1. Des médiations en chaîne : l'exemple du PCI à la fin des années 1950.....	302
1.1. <i>Les enjeux au sein du PCI.....</i>	<i>302</i>

1.2. <i>L'intervention de Campos Venuti : une médiation réticulaire.....</i>	305
1.3. <i>Les habitants : les oubliés des médiations ?.....</i>	308
2. Des catégories de médiations.....	310
2.1. <i>Les médiations temporelles.....</i>	310
2.2. <i>Médiations et expertises.....</i>	311
2.3. <i>Patrimonialisations et reproduction sociale.....</i>	312
C. Les systèmes de patrimonialisations.....	314
1. L'influence du système municipal et l'étatisation du patrimoine.....	314
1.1. <i>L'initiative locale des patrimonialisations.....</i>	314
1.2. <i>Le progressif basculement du municipal au national.....</i>	316
1.3. <i>La permanence de l'autorité patrimoniale locale.....</i>	318
2. Vers le dédoublement de l'autorité patrimoniale.....	319
2.1. <i>Un intérêt municipal tardif pour les questions patrimoniales ?.....</i>	320
2.2. <i>La prise en compte d'un nouveau régime de patrimonialité.....</i>	321
2.3. <i>L'émergence du « centre historique ».....</i>	323
3. Vers un renouveau patrimonial ?.....	324
3.1. <i>La labellisation Unesco et la redéfinition patrimoniale.....</i>	324
3.2. <i>Perspectives d'évolutions : premiers constats et hypothèses.....</i>	327
Conclusion du chapitre VI.....	330
CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE.....	331
TROISIÈME PARTIE — APPROCHES TERRITORIALES DU PATRIMOINE.....	335
Chapitre VII – Reproductions géohistoriques du paysage et patrimoine diffus.....	337
A. Un paysage structuré et structurant.....	338
1. Le paysage urbain comme structure de la ville.....	338
1.1. <i>Structures architectoniques et urbanistiques.....</i>	338

1.2. <i>L'unité spatio-temporelle du paysage.....</i>	339
2. Le paysage comme structure du patrimoine : les impossibles transformations ?.	341
2.1. <i>La découverte d'un nouveau patrimoine et l'enrichissement du paysage....</i>	341
2.2. <i>La transformation de l'héritage et la lutte contre les innovations.....</i>	344
2.3. <i>Le monument sans l'environnement : un patrimoine altéré ?.....</i>	347
3. Le paysage, entre représentations et structure mentale.....	350
3.1. <i>Les récits structurants.....</i>	350
3.2. <i>Le paysage, une production touristique.....</i>	352
B. Le paysage, une manifestation patrimoniale indissociable de la ville.....	354
1. La normalisation du paysage.....	354
1.1. <i>La fixation a priori du paysage.....</i>	354
1.2. <i>De la doxa à la norme.....</i>	356
1.3. <i>Le paysage comme bien patrimonial.....</i>	358
2. Le paysage dans les représentations des habitants.....	359
2.1. <i>Le paysage face aux édifices monumentaux.....</i>	360
2.2. <i>Paysage et patrimoine urbain.....</i>	362
2.3. <i>Le patrimoine diffus : un révélateur des patrimonialités paysagères ?.....</i>	364
C. La patrimonialisation par le paysage : le patrimoine conforme.....	365
1. Le néo et le neuf : la reproduction du paysage.....	366
1.1. <i>De l'imitation stylistique à la reproduction paysagère.....</i>	366
1.2. <i>La reproduction néo-classique.....</i>	368
1.3. <i>L'influence des formes anciennes sur les constructions récentes.....</i>	371
2. La cristallisation du paysage.....	374
2.1. <i>La fabrique photographique de l'image urbaine.....</i>	374
2.2. <i>Le paysage, facteur de l'omnipatrimonialisation du centre historique ?.....</i>	376

3. L'harmonisation du paysage au-delà des ruptures historiques.....	379
3.1. <i>Des ruptures paysagères rendues invisibles ?</i>	379
3.2. <i>L'harmonisation du neuf et de l'ancien : les marques paysagères en périphérie</i>	381
Conclusion du chapitre VII	384
Chapitre VIII – Comment définir un centre historique ?	385
A. Développement spatio-temporel du « centre historique »	386
1. La genèse d'un espace patrimonial.....	386
1.1. <i>La reconnaissance d'une spécificité urbanistique</i>	387
1.2. <i>Une nouvelle manifestation patrimoniale</i>	388
1.3. <i>Une notion polysémique</i>	389
2. La question des limites spatio-temporelles du centre historique de Bologne.....	392
2.1. <i>La morphogenèse et ses représentations</i>	393
2.2. <i>Au-delà du centre ancien : le bâti historique</i>	394
3. Essai de définition géohistorique.....	397
3.1. <i>Une centralité polyfonctionnelle historique</i>	397
3.2. <i>Reproduction de la centralisation</i>	398
3.3. <i>Trois rapports géohistoriques au territoire</i>	401
B. Gradients d'historicité	404
1. Le centre historique comme géosymbole historique.....	404
1.1. <i>De l'héritage matérialisé au référent spatio-temporel</i>	405
1.2. <i>Monumentalisation spatiale d'un patrimoine territorial</i>	406
1.3. <i>L'espace à haute reproduction historique</i>	407
2. L'intégration des périphéries spatio-temporelles.....	409
2.1. <i>Du centre à la ville historique</i>	410

2.2. <i>Espaces historiques hors du centre historique</i>	411
3. Vers une dilution du centre historique ?.....	415
3.1. <i>D'une logique de seuils aux gradients patrimoniaux</i>	415
3.2. <i>Historicité et patrimonialité diffuses</i>	418
C. Dynamiques patrimoniales du territoire	421
1. Les concentrations patrimoniales à Bologne.....	422
1.1. <i>Reproductions et transmissions patrimoniales</i>	422
1.2. <i>La transmission des représentations au champ touristique</i>	424
1.3. <i>Typologie de la concentration des patrimonialités</i>	428
2. Les polarisations patrimoniales à Bologne.....	431
2.1. <i>Le centre patrimonial ancien</i>	431
2.2. <i>Une polypolarisation géohistorique ?</i>	433
Conclusion du chapitre VIII	436
CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE	437
CONCLUSION GÉNÉRALE	441
La complexification du patrimoine	441
Les patrimonialisations : processus aux dynamiques complexes	443
La pluripatrimonialisation comme lecture géohistorique	445
Patrimoines en série	448
Perspectives de la recherche	449
Sources.....	451
Bibliographie.....	471
Annexes.....	527
Index.....	569
Table des matières.....	573